



HAL
open science

Île Maurice Évolution sociétale et Structures du mouvement sportif entre Communautés et Communalisme 1945-1985

Claude Calvini

► **To cite this version:**

Claude Calvini. Île Maurice Évolution sociétale et Structures du mouvement sportif entre Communautés et Communalisme 1945-1985. Histoire. Université de la Réunion, 2006. Français. NNT : . tel-00459001

HAL Id: tel-00459001

<https://theses.hal.science/tel-00459001>

Submitted on 23 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE LA REUNION
FACULTÉ des LETTRES et SCIENCES HUMAINES

Île Maurice
**Évolution sociétale
et Structures du mouvement sportif**
entre Communautés et Communalisme
1945-1985

Tome 1

Thèse de Doctorat en Histoire Contemporaine
Présentée par Claude CALVINI

Directrice de recherches : Mme Combeau-Mari Évelyne
Maître de conférences en Histoire Contemporaine, H.D.R., Université de La Réunion

Octobre 2006

UNIVERSITÉ DE LA REUNION
FACULTÉ des LETTRES et SCIENCES HUMAINES

Île Maurice
Évolution sociétale
et Structures du mouvement sportif
entre Communautés et Communalisme
1945-1985

Thèse de Doctorat en Histoire Contemporaine
Présentée par Claude CALVINI

Membres du jury :

Mme Évelyne COMBEAU-MARI, Maître de conférences, H.D.R., Université de La Réunion, Directrice de thèse

Mr le Professeur Yvan COMBEAU, Université de La Réunion, Président du jury

Mr le Professeur Sudel FUMA, H.D.R., Université de La Réunion

Mr le Professeur, Vinesh HOOKOOMSING, Vice-président, Université de Maurice

Mr Luc ROBÈNE, Maître de conférences, H.D.R., Université Rennes 2- Haute Bretagne

Invité : Mr Jocelyn CHAN LOW, Université de Maurice

REMERCIEMENTS

Pendant quatre ans, chaque fois que j'ai annoncé à mes amis que je partais travailler à l'île Maurice, j'ai vu un sourire dubitatif illuminer leur visage !

Pourtant, si cette recherche m'a énormément apporté, et plus particulièrement sur les plans culturel et social, tout n'a pas été simple. Ce travail personnel n'est que le résultat d'une étroite collaboration !

Je tiens, en premier lieu, à exprimer ma sincère gratitude à madame Évelyne Combeau-Mari. Outre la confiance qu'elle m'a accordée, en acceptant de diriger mon étude, rigueur, partage, disponibilité et convivialité ont caractérisé sa démarche. MERCI !

Je remercie les membres du jury qui m'honorent de leur présence, après avoir pris la peine de lire le résultat de mon travail.

Un immense merci à tous mes interlocuteurs mauriciens. Je ne peux les citer individuellement ; je ne saurais qui placer en premier ! Leur accueil a, de très loin, dépassé la réputation touristique de la population de cette île.

Une mention spéciale, malgré tout, pour mes amis, Myrna et Philippe Lapierre.

Mes remerciements s'adressent aussi à Indrani Gopauloo, du M.G.I., pour son aide sur la connaissance de la population, Catherine Boudet, pour la richesse de nos discussions, et tout le personnel de la National Library de Port-Louis, toujours prêt à faciliter ma recherche par ses conseils et sa disponibilité.

Enfin, je remercie Pascale Guyot et Cilou, pour leur lecture attentive et Stéphane Gautier pour ses leçons d'informatique.

Je termine cette page par mon supporteur et « dictionnaire » en titre ; mon ami François Piétri, à qui j'adresse toute mon affection.

Merci à tous

SOMMAIRE

TOME 1

INTRODUCTION GÉNÉRALE	page 1
1. Données bibliographiques	5
2. Méthodes de recherches	8
3. Conceptualisation	18
Objectif de l'étude et problématique	33
CHAPITRE I	page 38
La formation d'un mouvement sportif dans une colonie de peuplement	
I. Les fondements de la société plurale	41
1. Le contexte socio-historique	41
2. Les différentes communautés	46
II. Le contexte politique	65
1. Les caractéristiques de la colonisation britannique	65
2. Les différentes Constitutions	70
III. Un monde sportif, ou, une minorité sportive mauricienne ?	76
1. Evolution du mouvement sportif britannique	76
2. Le mouvement sportif mauricien avant 1947	83
3. Les rapports de la communauté indienne avec le sport	100
CHAPITRE II	page 112
1947-1969 Mutations et adaptations coloniales et post-coloniales	
I. Les prémices de l'autonomie	115
1. Premières évolutions notoires de la société	115
2. 1947-1951 Mutations ou adaptations du mouvement sportif ?	123
II. 1952-1962 La mise en place de structures sportives pérennes	134
1. La <i>Mauritius Sports Association</i>	135
2. A côté de la M.S.A., deux structures réellement organisées aux objectifs différents	147
III. 1962-1969 L'Indépendance : restructuration et réorganisation communautaire du mouvement sportif	160
1. Evolution du statut de l'île Maurice et développement du mouvement sportif	160
2. M.S.A. et affiliations internationales : la nécessaire ouverture communautaire	173
CHAPITRE III	page 183
1970-1981 La structuration du mouvement sportif : volonté ou obligation ?	
I. Le ministère de la Jeunesse et des Sports	186
1. Un budget, ..., de fonctionnement !	191
2. La coopération ou l'aide internationale	194
3. Changement de ministre et premières difficultés avec la M.S.A.	196
II. La M.S.A. : un pouvoir au sein d'une société en mutation	209
1. Jean-Roland Delaitre ; une nouvelle ère pour la M.S.A.	213
2. Le <i>Comité National Olympique Mauricien</i>	217
3. Les difficiles relations Ministère – M.S.A./C.N.O.M.	220

III. Politique de structuration du mouvement sportif mauricien ou d'opposition à la M.S.A. ?	228
1. Les « fédérations parallèles »	232
2. 1979 ; la restructuration de la M.S.A.	242
3. Sport et communalisme, ou, quand la politique fausse le débat !	248

CHAPITRE IV page 270

1982-1985 La réelle structuration du mouvement sportif mauricien

I. Un contexte politico-économique difficile et un <i>M.M.M.</i> confronté à la dure réalité du communautarisme	271
II. Le ministère de la Jeunesse et des Sports des années 80	274
1. La préparation de la loi	283
2. Le ministère Glover	291
III. Le Physical Education and Sport Act 1984	298

TOME 2

CHAPITRE V page 311

Le monde scolaire et le sport

I. Le système éducatif mauricien	313
1. Une évolution fortement marquée par le colonialisme	313
2. Une éducation parcellaire et typiquement britannique	325
II. Le sport scolaire	338
1. Collèges et clubs : une histoire ancienne	338
2. Une organisation du sport scolaire hors du commun	345
3. Le sport scolaire victime de son succès doit évoluer	360

CHAPITRE VI page 368

Les Jeux des Îles de l'Océan Indien

I. Les Jeux de 1979	368
1. Une affaire purement réunionnaise	369
2. Quels apports pour l'île Maurice ?	381
II. Les Jeux de 1985	403
1. Athlétisme : « bien, mais peut mieux faire ! »	408
2. Couverture journalistique	411
3. Composante communautaire	420

CONCLUSION GENERALE 427

Sources écrites et orales 437 - 465

ANNEXES A.1-A.121

TABLE des MATIERES i-v

UNIVERSITÉ DE LA REUNION
FACULTÉ des LETTRES et SCIENCES HUMAINES

Île Maurice
Évolution sociétale
et Structures du mouvement sportif
entre Communautés et Communalisme
1945-1985

Thèse de Doctorat en Histoire Contemporaine
Présentée par Claude CALVINI

Directrice de recherches : **Mme Combeau-Mari Évelyne**
Maître de conférences en Histoire Contemporaine, H.D.R., Université de La Réunion

Octobre 2006

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Allez le *Zamalek* » criaient, le 25 mars 1995, des spectateurs du match de *Coupe d'Afrique des Clubs Champions, Sunrise – Zamalek*, au stade *Anjalay*, dans les faubourgs de Port-Louis. Rien d'anormal à cela lors d'un match de football, si ce n'est que les supporters égyptiens n'étaient plus seuls à donner de la voix pour leur équipe. Les Musulmans mauriciens s'étaient joints à leur groupe.

Cette situation paradoxale, de Mauriciens encourageant les adversaires égyptiens, attendu que ce sont des coreligionnaires, caractérise les difficultés de positionnement d'une ou plusieurs catégories au sein de la société plurale de l'île.

Les nombreux touristes découvrent dans cette île « *arc-en-ciel*¹ » différentes « ethnies » vivant en parfaite harmonie. Mais la vie relationnelle ne se réduit pas à la simple carte postale et quelques événements, souvent sportifs, et, parfois, dépassant ce dernier cadre², sont malheureusement là pour nous le rappeler.

Cette situation trouve son origine dans l'histoire de la colonie, plus particulièrement pendant la période anglaise en ce qui concerne le mouvement sportif, les Britanniques étant effectivement responsables de l'introduction de plusieurs sports dans l'île.

Il est intéressant d'analyser les pratiques sportives dans le cadre des processus de colonisation puis de décolonisation. Différents travaux (cf. infra, pages suivantes) exposent les caractéristiques et les modalités de diffusion du sport dans plusieurs pays, essentiellement africains, et colonies ou départements français. Leur rapide présentation vise à mettre en exergue l'intérêt de l'étude de l'évolution des structures sportives mauriciennes.

¹ Le drapeau quadricolore de l'Etat mauricien représente cet arc-en-ciel. Mais ce sont aussi les couleurs des partis politiques en lutte au moment de l'indépendance ! (précision de droite)

Rouge : la lutte pour la liberté

Bleu : océan Indien

Jaune : la lumière de l'indépendance

Vert : l'agriculture

Mauritius Labour Party

Parti Mauricien Social Démocrate

Independent Forward Block

Comité d'Action Musulman

DUKHIRA Chit, *History of Mauritius – Experiments in Democracy*, New Delhi, Brijbasi Art Press, 2002, p. 170.

² La *Mauritius Football Association* relève 31 incidents très graves, la plupart entre communautés, de 1956 à 1999, dont 8 de 1956 à 1985.

« *L'accession des Africains aux activités physiques peut être datée des premières années d'après-guerre (1914-1918), et en est d'ailleurs une conséquence directe. C'est l'Administration coloniale qui a décidé d'imposer l'éducation physique et la préparation militaire parmi les indigènes plutôt que les sports*³ ». Le sport, par l'apprentissage du respect des règles et des personnes, participe, dans un premier temps, au maintien de la suprématie du colonisateur, et, dans un second temps, développe la pratique physique des colonisés, dans le but d'améliorer leur état sanitaire général, donc leur rentabilité. D'où l'intérêt de développer l'éducation physique, et non le sport, à dominante compétitive ; compétition qu'il convient d'éviter pour ne pas favoriser une situation d'opposition, Blancs contre Noirs, pouvant tourner à l'avantage de ces derniers. « (...) *Pour des raisons politiques (associations et compétitions pouvant donner lieu à des menées subversives), ils (les administrateurs) s'efforcèrent en revanche d'empêcher le développement d'un mouvement sportif semblable à celui qui s'épanouissait en France à la même période. Mais, en dépit de ces précautions, l'administration coloniale dut assister, impuissante, à l'engouement croissant des Africains pour les jeux sportifs et en particulier le football*⁴ ».

Les analyses de Youcef Fates⁵ présentent une vue d'ensemble et permettent une liste, non exhaustive, des motivations des colonisateurs, ou interprétations des colonisés, ou décolonisés, concernant le développement de la pratique sportive :

- le sport de haute performance peut devenir un « *appareil idéologique d'Etat*⁶ »
- recherche de la diversion par le spectacle sportif
- les incidents dans les stades représentent une expression politique, le rejet de l'oppression coloniale et une manifestation nationale
- une des tâches dans la construction des nouveaux Etats serait de s'approprier le modèle sportif dominant⁷.

³ DEVILLE-DANTHU Bernadette, *Le sport en noir et blanc - du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 12.

⁴ DEVILLE-DANTHU Bernadette, *ibidem*, p. 120.

⁵ FATES Youcef, *Sport et tiers-monde*, Paris, P.U.F., 1994, pp. 31- 57.

⁶ Expression de BROHM Jean-Marie.

⁷ « Depuis 1945, et notamment depuis les mouvements de décolonisation (...), une des conséquences de la multiplication des Etats-nations sur l'ensemble de la planète est bien sûr la multiplication des nations représentées lors des diverses manifestations sportives dont les Jeux Olympiques constituent l'événement le plus significatif. Le sport assure alors une fonction de reconnaissance internationale pour les jeunes Etats-nations, fonction que les gouvernements ne manquent pas de solliciter ».

LIOTARD Philippe, « Le sport au secours des imaginaires nationaux », in, « Nationalisme sportifs », revue Quasimodo, printemps 1997, p. 13.

- le sport peut représenter « *un exutoire au dynamisme souvent revendicateur de jeunes gens, dont l'activisme politique s'était accru à l'approche de l'indépendance* »⁸.

Enfin, les travaux d'Évelyne Combeau-Mari sur l'éducation physique et le sport à La Réunion confirment la place originale du mouvement sportif dans le système colonial et, par la présentation des rencontres inter-îles, laissent entrevoir les spécificités mauriciennes dans cette zone sud-ouest de l'océan Indien⁹.

Dans le domaine du mouvement sportif, la colonisation à l'île Maurice se distingue de la précédente présentation des territoires français, comme du modèle développé au sein de l'Empire britannique.

Deux critères prépondérants émergent dans cette étude :

- la composition communautaire de la population
- la place de l'élite blanche, puis des Elites, dans la gestion de la colonie.

La question se pose alors de savoir en quoi cette distinction, élément secondaire à La Réunion, entre en compte dans l'observation de l'évolution des structures sportives mauriciennes.

A l'île Maurice, l'adhésion à une association sportive s'effectue très majoritairement en fonction de son appartenance communautaire. Une connexion entre cette dynamique sociale, instaurée par les Britanniques, et la modalité de regroupement doit exister. Paradoxalement, « *le libre accès sera désormais possible dans l'institution tandis que l'ostracisme social s'installera. En 1828, les cafés commencent à connaître des salles pour les Blancs et les gens de couleurs* »¹⁰ et le train reliant Port-Louis aux Plaines Wilhems comprend trois classes compartimentées¹¹ (cf. annexe I.G. - 1). Le monde sportif suit ces modifications interrelationnelles – nous ne pouvons déceimment pas employer le

⁸ DEVILLE-DANTHU B., op. cit., p. 366.

⁹ COMBEAU-MARI Évelyne, « Les politiques d'éducation physique et sportive à La Réunion de 1946 à la fin des années 60. Les effets d'une départementalisation », Thèse de doctorat en S.T.A.P.S., Université de Lyon 1, 1994.

¹⁰ ARNO Toni, ORIAN Claude, *Île Maurice – Une société multiraciale*, Paris, L'Harmattan, 1986, p. 60.

¹¹ « (...) Le Port-Louis demeura le centre des affaires et tous les jours les « émigrés » des Plaines Wilhems s'y rendaient par chemin de fer (...). Avec la montée des Plaines Wilhems, le compartimentage entra, pour la première fois, dans les mœurs. Le chemin de fer, avec ses trois classes séparées, et la querelle des « oligarques » et des « démocrates » contribuèrent sans aucun doute, à accentuer les tendances ségrégationnistes ».

TOUSSAINT Auguste, *Une cité tropicale, Port-Louis de l'île Maurice*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966, p. 117.

terme *évolution*¹² - avec des activités spécifiques à l'élite blanche et des loisirs rarement codifiés destinés aux autres catégories de la population, très largement majoritaires.

Cette situation reste pérenne dans les premiers temps du vingtième siècle. Les mécanismes de fermeture sociale fonctionnent à tous les échelons de la société et, dans un tel contexte, dire du monde sportif qu'il ressemble à un puzzle relève de l'euphémisme, tant, la possibilité de relier quelques « *pièces communautaires* » semble relever de l'utopie.

A l'épilogue de la Deuxième Guerre Mondiale, s'exprime un désir de changement, en fonction, entre autres :

- de la participation directe ou non au conflit
- du positionnement neutre, Pétainiste ou Gaulliste

Quelques structures sportives bénéficient de cette avancée.

Plus précisément, deux événements concrets justifient la décision de fixer la **borne « aval »** de notre étude en 1945 :

- la mise en place, en 1946 d'un premier regroupement de clubs sportifs, avec pour principal objectif, l'organisation de rencontres dans plusieurs activités.
- la Constitution de 1947, par sa prise en compte de la majorité de la population en âge de voter, modifie profondément les relations intercommunautaires. (malgré la suppression de la catégorisation communautaire lors du recensement de 1983, la communauté reste l'élément de base de la représentation politique et sociale).

Logiquement, la **borne « amont »** aurait dû être la parution du *Physical Education and Sports Act* en juillet 1984, attendu que cette loi représente la première véritable structuration du mouvement sportif mauricien par les instances publiques. Malgré sa toute première importance, nous avons fixé la limite au lendemain de la clôture des *Jeux des Îles de l'Océan Indien* en septembre 1985, à l'île Maurice ; ces *Jeux* concrétisent les possibilités d'action du ministère, depuis sa réelle prise en considération, après les élections de 1982.

Le mouvement sportif mauricien détient ses propres caractéristiques, mais reste intimement lié à l'évolution de la société, surtout pendant cette période de quarante ans,

¹² Il convient malgré tout de préciser que le développement des transports ferroviaires permet d'augmenter la fréquence et l'importance de déplacements de la population. C'est un critère non négligeable dans le monde sportif par ses conséquences sur l'augmentation des opportunités de rencontres intercommunautaires.

très riche dans l'histoire de l'île, incluant, plus particulièrement, l'accession à l'Indépendance en mars 1968.

Il existe indubitablement un « avant » et un « après » cette date. Des modifications de comportements et des décisions découlent du nouveau contexte politique, social et aussi économique. Mais l'évolution demeure en gestation depuis plusieurs années, suite aux différentes Conférences de Londres concernant le cadre juridique le plus approprié pour la colonie.

Cette date ne représente donc pas un marqueur important dans le cadre de notre étude, orientée par deux axes principaux que nous estimons totalement imbriqués :

- une chronologie des événements sociaux, politiques, économiques et sportifs.
- des questions sociologiques émergentes, influençant le cours de l'Histoire.

Si quelques travaux universitaires s'intéressent à ce dernier point, les thématiques du sport et des associations ne font pas l'objet d'une attention particulière. Le très faible nombre de parutions traitant de ces deux concepts permet de présenter une liste exhaustive.

1. Données bibliographiques

A notre connaissance, la seule référence bibliographique sur l'histoire et les modalités de diffusion des activités physiques à l'île Maurice reste, à ce jour, l'ouvrage d'André-Jean Benoit, *Sport Colonial*¹³. L'auteur fixe la limite de son analyse, effectuée parallèlement à celle de La Réunion, à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. A partir d'un socle commun, il démontre la possibilité, pour les puissances colonisatrices, de parvenir à l'émergence de deux sociétés aux comportements identitaires différents, pour ne pas dire opposés, et de deux structurations du mouvement sportif qui, pour antinomiques qu'elles soient, démontrent la « portée universaliste du sport »¹⁴.

Les travaux de thèse d'Anand Dayasing Awootar¹⁵ sont aussi à prendre en considération, mais ils ne sont pas publiés et uniquement consultables auprès de l'auteur. Il

¹³ BENOIT André-Jean, *Sport colonial, une histoire des exercices physiques dans les colonies de peuplement de l'océan Indien, La Réunion – Maurice, des origines à la fin de la seconde guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹⁴ Expression d'André-Jean BENOIT.

¹⁵ AWOOTAR Anand Dayasing, "History of Physical Education and Sports in Mauritius", thèse de doctorat, ss dir de, Professor Mohamad Miyan, Doctor of Philosophy, Faculty of Education, Jamia Millia Islamia, New-Delhi, Inde.

s'agit d'une recherche de longue haleine remontant à la « préhistoire » du sport avant de conclure avec l'apparition et l'évolution de la plupart des disciplines sportives pratiquées à la fin du XX^{ème} siècle à l'île Maurice. Cette présentation, presque exhaustive, du sport mauricien dans sa récente configuration, pose les bases de futures recherches et mériterait une meilleure accessibilité.

Quelques « dissertations », présentées par des enseignants d'éducation physique en poste, en vue de l'obtention d'un *Bachelor in Education* ou d'un *Post Graduate Certificate of Education*, fournissent des informations sur le fonctionnement éducatif de ces dernières années¹⁶.

Notons enfin nos travaux sur la genèse du sport scolaire mauricien et la structuration du mouvement sportif à la fin de la période coloniale¹⁷. Ces deux communications se retrouvent, actualisées, au sein de cette présente recherche.

Les multiples références en sciences sociales témoignent de l'intérêt des Mauriciens pour la recherche dans le domaine de la compréhension du fonctionnement de leur société. Parmi les ouvrages retraçant l'histoire de l'île, et incluant notre période, exception faite de l'ensemble des travaux d'Auguste Toussaint, deux auteurs se distinguent par la qualité et l'originalité de leur travail :

- Adele Smith Simmons¹⁸, pour la clarté de sa présentation de la période de décolonisation
- Chit Dukhira¹⁹ ; la construction novatrice de son ouvrage nous a séduit, autant que l'objectivité de son positionnement et la diversité des sujets abordés.

La question communautaire interpelle de nombreux chercheurs ; de ce fait, nous avons à notre disposition différents travaux de qualité que nous classons ainsi :

- communauté présentée par un de ses membres
- communauté analysée par une personne « neutre »

¹⁶ Ces enseignants suivent une formation en alternance au sein du *Physical Department* du *Mauritius Institute of Education*.

¹⁷ CALVINI Claude :

- « L'autonomie du sport scolaire à l'île Maurice – 1948-1968 », in, P.A. Lebecq (ss la dir. de), *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires aux XX^{ème} siècle*, tome 1, « Les pratiques affinitaires », Paris, L'Harmattan, 2004.
- « Décolonisation et structuration du mouvement sportif mauricien – 1947-1967 », in, Combeau-Mari E. (ss la dir. de), *Sports et loisirs dans les colonies, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, SEDES – B.U.F., 2004.

¹⁸ SMITH-SIMMONS Adele, *Modern Mauritius - The Politics of Decolonization*, Bloomington, Indiana University Press, 1982.

¹⁹ DUKHIRA Chit, op. cit..

- étude critique des différentes communautés

La première catégorie est la plus conséquente, et, la relative jeunesse de la recherche historique mauricienne, justifie la démarche logique de la primauté de l'étude de ses origines sur les périodes postérieures. Nous citons dans cet ensemble – à titre indicatif uniquement, attendu qu'il y a pléthore de travaux sur cet item - les recherches suivantes :

- groupe créole, communications de Jocelyn Chan Low²⁰
- communauté musulmane, Moomtaz Emrith
- communauté hindoue, Hazareesingh Kissoonsingh
- communauté chinoise, Ly Tio Fane Huguette²¹ et Ng Foong Kwong James.

Raymond Delval peut compléter cette présentation par son étude, plus actualisée, de la communauté musulmane à l'île Maurice. Enfin, si la thèse soutenue par Astrid de Gentile, en mai 1997, sur *l'évolution et la transformation socio-économique de la communauté franco-mauricienne à l'île Maurice*, détermine une première approche de ce groupe, les travaux récents (2004) de Catherine Boudet, présentent une solide conceptualisation de ses différentes composantes.

Dans une plus large perspective, les analyses du sociologue Jean-Claude Lau Thi Keng et de Toni Arno et Claude Orian prennent, plus précisément, en considération les communautés dans leur spécificité interrelationnelle.

Avec « *Île Maurice – Une société multiraciale* », les auteurs démontrent la coexistence, mais aussi l'articulation, des différentes communautés. Ce « consensus négatif », selon leur expression, issu de « *la rencontre des cultures occidentales et indiennes* », traduit une « *organisation sociale, (...) expression d'une grande maturité politique et sociale* »²².

J.C. Lau Thi Keng met en évidence un concept de communalisme non figé et les interconnexions entre les différents groupes bien plus marquées qu'elles ne paraissent, et traduites au sein de la société par des positionnements politiques spécifiques.

En complément de ces ouvrages, les études de Thomas H. Eriksen et de Malenn D. Oodiah s'attachent à définir les concepts de communalisme et d'ethnicité, et représentent

²⁰ Par exemple : « Etre Métis dans une île pluriethnique. Statuts et identités des « créoles » de l'île Maurice », in, *Métis et Métissages dans le Sud Ouest Occidental de l'Océan Indien*, Laboratoire SEDET, Université Paris 7, 23-24 novembre 2001.

²¹ LY TIO FANE Huguette, *La diaspora chinoise dans l'océan Indien occidental*, Aix-en-Provence, G.R.E.C.O. – Océan Indien, 1981.

²² ARNO toni, ORIAN Claude, op. cit., p. 162.

une base scientifique de premier ordre dans la recherche de la meilleure interprétation des notions développées^{23 24}.

Dans le domaine de l'éducation, « *The development of education in Mauritius – 1710-1976* », de Ramesh Ramdoyal, pose les fondations d'une interprétation satisfaisante de l'évolution du système éducatif mauricien. Ses « silences » - et pour cause ! - sur le thème de l'éducation physique, soulignent le peu de considération accordée à cette matière dans le cursus scolaire.

Sur la dernière décennie de notre étude, l'ouvrage de ministre de l'Education, Armoogum Parsuramen, « *Our children, our future, our hope – Education in Mauritius. 1983-1993* », fournit le complément d'informations nécessaires à une vision globale du monde éducatif.

2. Méthodes de recherches

« Le passé est, par définition, un donné que rien ne modifiera plus. Mais la connaissance du passé est une chose en progrès, qui sans cesse se transforme et se perfectionne. (...) (...) L'histoire n'est pas encore ce qu'elle devrait être. Ce n'est pas une raison pour faire porter à l'histoire telle qu'elle peut s'écrire le poids d'erreurs qui n'appartiennent qu'à l'histoire mal comprise²⁵ ».

Marc Bloch

Dans notre domaine, l'analyse fait appel à « *quatre grands types de méthodes : la recherche documentaire, l'observation, le questionnaire, l'entretien*²⁶ ». Le contexte

²³ ERIKSEN Thomas Hylland:

- «Us and Them in Modern Societies, Ethnicity and Nationalism in Mauritius, Trinidad and Beyond », Oslo (Norvège), Scandinavian University Press, 1992.

- «Common Denominators: Ethnicity, Nation-building and Compromise in Mauritius », New-York, Berg, 1998.

²⁴ OODIAH Malenn D., « Communalisme / Ethnicité : théories, concepts, notions, analyses : revue critique et nouvelles perspectives », Journal of Mauritian Studies, vol 2, n° 2, Moka, Mahatma Gandhi Institute, 1988.

²⁵ BLOCH Marc, *Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien*, édition critique préparée par Etienne Bloch, Paris, Armand Colin, 1993, pp. 105 et 111.

²⁶ BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, François de Singly (ss la dir. de), Paris, Nathan, 1995, p. 40.

mauricien, associé au thème d'étude, délimite notre travail au cadre des documents (sources écrites et iconographiques), de l'observation et des entretiens.

a. La recherche documentaire

Les historiens « *ne s'intéressent qu'aux faits construits à partir de documents écrits, notamment les textes d'archives*²⁷ ». Ce bref passage de l'ouvrage d'Antoine Prost n'est pas une critique d'une démarche qu'il précise et met en valeur dans les lignes suivantes. Mais, face à notre problème de sources, il rappelle, fort à propos, que l'observation et l'iconographie peuvent s'avérer complémentaires des sources écrites et parfois orienter notre recherche.

aa. Les sources écrites

Le problème du chercheur intéressé par l'histoire d'une jeune nation réside dans les sources écrites. Les multiples priorités des responsables de cet Etat laissent peu de place à la conservation de documents. L'Histoire est une préoccupation des pays riches. En ce sens, l'évolution, relativement récente, de la recherche à l'île Maurice devient un critère de sa bonne santé économique.

Les *Archives Nationales* devraient, en l'occurrence, représenter la référence nationale, mais les conditions actuelles n'en donne pas l'opportunité à ses responsables. L'installation, ces dernières années, dans un bâtiment sans climatisation, partagé avec un entrepôt de produits manufacturés, atteste un intérêt très modéré des décideurs, ou peut-être, la crainte d'entretenir le « feu » d'une histoire sociale, source de tension intercommunautaire. Notre période de recherches, relativement récente, cadre peu avec les documents conservés par les Archives. C'est là, malgré tout, que nous avons pu consulter les données sur la gestion financière du ministère de la *Jeunesse et des Sports* et quelques rapports annuels du gouvernement.

En conséquence, la *National Library* de Port-Louis représente le lieu prisé de nombreux chercheurs, parce que s'y trouvent moult documents du *Mauritius Institute*, et l'ensemble des journaux et périodiques représentant une importante source d'informations dans le cadre de cette étude.

²⁷ PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 59.

En ce qui concerne le monde sportif, le ministère instauré en décembre 1969, n'a pas déposé d'archives régulièrement auprès des deux organismes évoqués ci-dessus. Il ne possède pas de service « documentation » spécialisé susceptible de fournir quelques informations et, si nos demandes n'ont jamais été refusées, elles sont, cependant, toujours restées sans suite. L'analyse des *annual reports of the ministry of Youth and Sports* résume la situation. Nous n'avons pu consulter que les exemplaires de 1970 à 1980. Sept se trouvent à la *National Library*, trois aux *Archives Nationales* et un à la bibliothèque de Port-Louis. Les responsables de l'*Imprimerie Nationale* nous ont appris que les suivants, 1981 à 1985, n'ont jamais été édités.

Il faut préciser, à la décharge des archivistes mauriciens, que lors de leur départ en 1968, les Britanniques ont emporté de nombreux documents, actuellement répertoriés au « *The National Archives* » ou à la *National Library* de Londres. Nous avons pu effectivement y trouver quelques informations.

Au ministère, nous avons perçu une certaine réticence des personnes rencontrées et, le maintien d'une opacité informationnelle, essentiellement par méconnaissance de la question, ne fait pas de doute. Impossible, par exemple, d'obtenir une copie du *Physical Education and Sport Act* dans ces services.

Quelques associations sportives éditent une revue annuelle et détiennent des archives que nous avons pu consulter. C'est le cas de la fédération d'athlétisme, ou de celle de football, en possession de deux registres des réunions de la *Mauritius Sports Association* de 1956 à 1984. Le « bureau documentation » de la police mauricienne dispose de la totalité des exemplaires de sa revue annuelle depuis 1953 et ses responsables les ont très aimablement mis à notre disposition. Enfin, messieurs Yves Jaune, Paul Ducray et Nunkishore Jankee détiennent des documents personnels très intéressants sur l'athlétisme des années cinquante.

Mais, force est de constater la relative faiblesse de ces sources écrites au regard de notre thème de recherche. Les journaux ont pallié cette déficience. Nous avons consulté les principaux quotidiens que sont *Advance*, *Le Cernéen*, *L'Express* et *Le Mauricien*, et quelques exemplaires de *The Star* et *Nation* (ces deux derniers surtout en complément des précédents). Tous sont d'expression française, avec une exception pour le premier qui inclut quelques articles en anglais. En caricaturant un peu, nous pouvons résumer ainsi le lectorat de ces journaux :

- *Advance* : communauté hindoue
- *Le Cernéen* : groupe franco-mauricien

- *L'Express* et *Le Mauricien* : Créoles et Sino-Mauriciens

Pendant environ trois ans, *Le Mauricien* a édité un hebdomadaire, *Week-End Sports Magazine* (1978 à 1982) et un autre, *Week-End Scope*. Il convient de préciser deux informations :

- *Le Mauricien*, organe de presse, avec *Le Cernéen*, représentatif du *Parti Mauricien Social Démocrate* (*P.M.S.D.*), ne soutient plus ce parti après sa coalition « surprise » de 1967 avec le *Parti Travailleiste*. S'en suit un boycott qui durera plusieurs années, au point qu'en 1982, seule la parution de l'hebdomadaire *Week-End Scope* peut être maintenue, au dépens de *Week-End Sports Magazine*²⁸.
- la plupart des rédacteurs des journaux mauriciens adhèrent à un code d'éthique élaboré en juin 1967, et se regroupent au sein de l'*Association de la Presse Mauricienne*²⁹.

Ces journaux fournissent de nombreuses informations sportives et présentent une caractéristique commune : l'utilisation de leurs colonnes comme lieu de débat, ce qui permet d'avoir un avis un jour, suivi de la réponse le lendemain. C'est une démarche originale et riche d'enseignements, une fois relativisée la teneur de certains propos.

Les chefs de rédaction des quotidiens mauriciens vivent les mêmes situations que leurs collègues continentaux. La difficulté réside dans la sélection des sujets et la manière de les présenter. Faute de place et de lecteurs, les informations ne sont pas exhaustives et le choix, automatiquement subjectif. Un quotidien reste avant tout une entreprise commerciale. Jean-Pierre Lenoir le sait bien, lui qui fut président du *Dodo Club* et dernier rédacteur en chef d'un des deux plus anciens journaux de langue française dans le monde, *Le Cernéen* (fondé en 1832 par Adrien d'Épinay, planteur et avocat mauricien). Son ouvrage³⁰ retrace l'histoire de ce journal et précise comment, « lâché par ses financeurs », il dut cesser sa parution. Yvan Martial, ancien rédacteur en chef à *L'Express*, confirme l'impact de cet aspect financier sur le choix des articles. Faisant allusion à des matchs de football en zone rurale qui n'étaient jamais commentés, alors qu'il pouvait y avoir beaucoup plus de spectateurs qu'au stade *George V* de Curepipe, il s'exprime ainsi : « *La presse n'en parle pas. Je plaide coupable car mes journalistes disaient, ça n'intéresse pas le lecteur. Pourtant des fois, il y avait 1000 spectateurs. Ce qui compte, c'est la première division. Même si ce match est joué devant 125 spectateurs, le lecteur veut son compte*

²⁸ FANCHETTE Yves, entretien du 11 mai 2006.

²⁹ DUKHIRA Chit, op. cit., p. 150. Cette démarche nous conforte dans l'utilisation raisonnée des informations journalistiques.

³⁰ LENOIR Jean-Pierre, *La plume et le corsaire*, les Éditions du Dattier, 2000.

rendu. Effectivement, il y a toute une activité sportive qui se déroule dont la presse ne fait pas état³¹».

Andréas Freund qualifie cette démarche de *mésinformation* : « il y a risque de *mésinformation* chaque fois que la ligne du journal prend en compte des considérations extra-informationnelles et interfère, par décideurs interposés, avec le travail du journaliste, en imposant la priorité du journal-marchandise sur le journal-message³²».

Par rapport à l'information orale, « la source écrite est aussi source construite, et elle a aussi son degré d'impureté. Le rapport du Préfet est écrit par le préfet, qui fait la synthèse des rapports écrits à son intention, par des personnes dont on peut imaginer le lien de dépendance qu'elles entretiennent avec lui. (...). L'écriture n'est pas libre et il n'y a pas de pureté spécifique de la source écrite³³». Le commentaire d'un match de football entre les *Muslim Scouts* et les *Hindu Cadets*, effectué par un journaliste musulman ou hindou, ou par celui d'une communauté « neutre », comportera des variantes. Voilà une réalité mauricienne à prendre en considération.

Il convient donc, dans l'utilisation des informations journalistiques, de chercher à percevoir les non-dits, mais aussi de relativiser certains propos, ou articles, quand cela devient de la *sur-information*³⁴. L'exemple des *Jeux de Îles* de 1979, avec la domination du récit des problèmes relationnels entre les responsables du *Comité Olympique* et le ministre de la *Jeunesse et des Sports*, sur l'information sportive, présente une idée précise du déroulement d'une telle situation.

Remarque similaire pour les autres documents, qu'il s'agisse des comptes rendus de la *M.S.A.*, des revues annuelles du *Dodo-Club*, du *Racing Club de Maurice* ou des collègues. Ces écrits ont pour fonction première d'informer les membres de l'association, qui, a priori, possèdent des points de convergence vers un intérêt commun. Rien ne leur impose de faire preuve d'une totale objectivité. Quel membre resterait dans un club dont chaque revue atteste du mauvais fonctionnement ?

Quels clubs possèdent des archives écrites ? Uniquement ceux qui disposent du financement nécessaire et comprennent des acteurs suffisamment cultivés pour écrire et, surtout, affronter la critique du lecteur (la revue du *Racing-Club de Maurice* atteste, à ce titre, d'une expression écrite en langue française particulièrement recherchée !).

³¹ MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

³² FREUND Andreas, *Journalisme et mésinformation*, éd. La Pensée Sauvage, 1991, p. 45.

³³ CHAUVEAU Agnès, TETART Philippe, (ss dir. de), *Questions à l'histoire des temps présents*, Bruxelles, éd. Complexe, 1992, p. 112.

³⁴ FREUND Andreas, *ibidem*, p. 247.

Les rapports sont, généralement, écrits pour leur destinataire. Ceux du Comité directeur de la *Mauritius Sports Association (M.S.A.)*, que nous avons consultés, ne critiquent pas la démarche de ses responsables lors d'un litige. Mais ils restent, malgré tout, d'un apport important, par leurs écrits et leurs silences.

« *Jusque dans les témoignages les plus résolument volontaires, ce que les textes nous disent expressément a cessé aujourd'hui d'être l'objet préféré de notre attention. Nous nous attachons ordinairement avec bien plus d'ardeur à ce qu'il nous laisse entendre, sans avoir souhaité le dire* ³⁵ ».

La faiblesse des sources reste, malgré tout, un obstacle, qu'il convient de contourner par l'utilisation des différents outils à la disposition de l'historien. Une analyse historique n'a d'intérêt que si elle est portée à la connaissance des personnes en quête d'informations ou susceptibles de porter un regard critique permettant son évolution.

L'absence, dans notre étude, de quelques secteurs sportifs se justifie par la priorité donnée aux principaux organismes structurels et par l'évidence suivante, émanant de l'analyse épistémologique : une étude exhaustive traduit une démarche historique et une méthodologie différentes et d'une durée conséquente. Nous pensons, par exemple, aux activités organisées par l'*A.U.A. (Association of Urban Authorities)* et la *Fédération Sportive de Port-Louis*, ou aux championnats inter-firmes. Seuls, les quotidiens y font référence épisodiquement. L'analyse de leur action à partir des faibles informations en notre possession, à ce jour, n'est pas possible. Précisons, pour être complet, que nos recherches en mairies de Port-Louis et Curepipe sont restées assez proches de la valeur zéro.

Nous rappellerons à plusieurs reprises le positionnement de Jean-Roland Delaitre, président de la *Mauritius Sports Association*, du *Comité National Olympique Mauricien* et du *Comité International des Jeux*, parce que, de notre point de vue, ses liens familiaux dans le secteur de la presse, expliquent, parfois, les prises de position des journalistes sur des sujets sportifs. Nous le constaterons concrètement dans le cinquième chapitre, retraçant la couverture médiatique des *Jeux des Îles* de 1979 et 1985.

L'exemple de ces compétitions met l'accent sur le regard critique de l'historien devant un document. « *Pas d'historien sans sources, mais pas d'histoire sans critique de ses sources* ³⁶ ». Cette question focalise notre attention et notre démarche réflexive. Les

³⁵ BLOCH Marc, op. cit., p. 109.

³⁶ THUILLIER Guy, TULARD Jean, (ouvrage non précisé) cités par HILDESHEIMER Françoise, *Introduction à l'histoire*, Paris, Hachette, 1994, p. 109.

quelques documents officiels et archives personnelles permettent de corroborer les dires des journalistes, de même que la mise en parallèle des situations présentées dans plusieurs quotidiens. Enfin, la validation d'une information peut venir de sources différentes.

ab. Observation et sources iconographiques

L'observation s'avère très utile pour comprendre la société mauricienne et certaines réalités, décrites lors des entretiens. Voir la population dans sa vie quotidienne, et dialoguer, permet de porter un regard différent et d'émettre une critique plus objective, parce que réalisée en connaissance de cause. La discussion avec le « vieux » chauffeur de taxi, puis un adulte fonctionnaire de quarante ans, tous deux hindous, atteste de la persistance d'une tension envers les Musulmans, à un degré moindre chez le second. Mais, plus tard, assis dans la boutique d'un marchand de tissu du marché couvert de Port-Louis, vous percevez, lorsque vous parlez des personnes qui ont géré, ou gèrent toujours, le sport mauricien, un certain respect pour celles-ci. Une fois un bon contact établi, les deux vendeurs nous précisent que l'un est hindou et l'autre musulman, et qu'ils s'entendent très bien. Dans cette *société du regard* de Toni Arno et Claude Orian, l'observation permet la compréhension et le respect de l'Autre.

Sur un plan très différent, la vision de la réalité géographique reste incontournable dans l'analyse des entretiens réalisés. Il faut avoir vu les installations de qualité du *Dodo Club*, par exemple, pour comprendre la complexité de la question communale et la nécessité d'approcher au plus près la vérité, si vérité il y a, avant de porter le moindre jugement. Si, dans les années soixante, l'accès à ce club avait été autorisé au Créole de Souillac, au Musulman de Plaine-Verte ou à l'Hindou de Triolet, nous ne pensons pas qu'ils y seraient allés. L'observation soulève le doute : problème communal ou problème de classe sociale ?

Les sources iconographiques complètent ces observations et imagent les propos ou les documents relatant les faits du début du siècle. Une nouvelle fois, les journaux fournissent l'essentiel de la documentation. Le *Musée de la Photographie* de Port-Louis possède aussi un fond très intéressant. Reste enfin les archives personnelles des anciens sportifs et dirigeants. Elles sont très limitées, parce qu'un appareil photos était un grand luxe et seule une catégorie de la population avait les moyens d'en posséder un. Cette situation explique l'absence d'images de rencontres de football ou de volley-ball en milieu rural, dans les deux premiers tiers du XX^{ème} siècle.

b. Les entretiens

Nous avons pallié la faiblesse des archives écrites par de nombreux entretiens. Le rôle de certaines personnes dans l'histoire du mouvement sportif mauricien a orienté notre choix.

La conduite de ces discussions s'articule autour de quatre thèmes principaux :

- une connaissance générale et chronologique de l'histoire du sport mauricien
- l'organisation et le fonctionnement des structures sportives
- le sport scolaire
- les *Jeux des Îles de l'Océan Indien*.

Plusieurs des interlocuteurs nous ont été conseillés par une personne interrogée qui, assez souvent, a téléphoné pour présenter la situation et même prendre rendez-vous pour nous. Ce contexte, très intéressant, présente, à l'île Maurice, un inconvénient auquel nous n'avons pu remédier par la force des choses : notre étude sur les *Jeux des Îles de l'Océan Indien* attestera de la présence très largement majoritaire de la Population Générale dans le monde sportif et d'une majorité d'éléments masculins. Cette proportion se retrouve dans le panel des interviewés. Pour l'entretien, la plupart des personnes ont choisi un cadre familial, généralement leur domicile ou leur lieu de travail. Un seul rendez-vous a eu lieu dans un endroit neutre et les conditions matérielles ont imposé cette décision.

Dans le cas d'une prise de contact directe, le fait d'appartenir au milieu sportif devient un élément positif et nombreuses sont les personnes flattées qu'un étranger s'intéresse à un pan de l'histoire de leur pays. Etranger n'est pas vraiment le terme exact ; lors de certains entretiens, notre présence à La Réunion depuis vingt-quatre ans et la connaissance du créole, ont créé une proximité culturelle, facilitant la relation, et permis un mode d'expression plus détendu. Un dernier élément, et non des moindres, réside dans notre passé footballistique ainsi que dans la connaissance de certains athlètes ou joueurs de l'île, évoluant ou ayant évolué à La Réunion. Parler de Sydney Laverdure avec Mamade Ellahee, l'ancien entraîneur national de football, ou de Jean-Louis Prianon avec Shantilal Dhandjee, premier organisateur du marathon Mahébourg- Port-Louis avec son collègue, vous assure l'établissement d'un bon contact.

Ce point est important attendu que l'interview n'est pas un dialogue commun et n'a de valeur heuristique que si la personne s'exprime en toute confiance. D'après Pierre Bourdieu, dans un entretien s'instaure une relation qui se « *distingue de la plupart des*

*échanges de l'existence ordinaire en ce qu'elle se donne des fins de pure connaissance, elle reste quoi qu'on fasse une relation sociale qui exerce des effets (variables selon les différents paramètres qui peuvent l'affecter) sur les résultats obtenus*³⁷». Dans le contexte social mauricien, la maîtrise de ces paramètres permet l'adoption d'une attitude totalement neutre. Conscient que cela n'a pas toujours été possible, nous avons tenu compte de cette réalité lors de l'utilisation de ces enregistrements.

Dans un domaine encore inexploré, notre démarche a connu une évolution, passant des *séquences narratives*³⁸ au début de notre recherche à des *séquences informatives* plus fréquentes sur la fin.

Dans cette découverte, notre objectif a donc été, au début, d'orienter le récit par une question avant de laisser parler la personne, parce que « *l'entretien n'est ni un interrogatoire, ni une enquête par questionnaire* ». En général, nous attendions un arrêt pour relancer la narration par une nouvelle question, sachant qu'un « *minimum d'intervention est toutefois nécessaire pour recentrer l'entretien sur nos objectifs, tout en laissant la possibilité à l'interviewé d'exprimer sa propre réalité*³⁹ ». Cette technique a permis de connaître notre sujet et ses intervenants et de préciser nos axes de recherches. Ce travail effectué, la conduite de nos entretiens pût se dérouler sur un mode plus directif (*séquences informatives*), dans la mesure où nous avions besoin, pour combler les lacunes documentaires, de plusieurs avis sur un même sujet, avant de nous autoriser à avancer une conclusion.

Cette modalité d'action précisée, deux paramètres susceptibles d'interférer dans l'interprétation finale du contexte sur lequel nous travaillons, apparaissent nettement :

- notre objectivité
- la question de la mémoire.

Le premier point fait l'objet d'une attention soutenue tout au long de notre étude, mais dans la mesure où notre travail porte sur l'*Histoire du Temps Présent*, à savoir sur la période des cinquante à soixante dernières années, nous savons que notre position génère une prise de position inconsciente sur les faits dont nous faisons état. Jean-François

³⁷ BOURDIEU Pierre, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 904.

³⁸ « (...) deux types de séquences : des *séquences narratives* (compte-rendu des événements) stimulées par des « interventions-complémentations » et demandes de précisions ; et des *séquences informatives* (opinion, sentiment) stimulées par des relances plus interprétatives ».

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, op. cit., p. 65.

³⁹ QUIVY Raymond, VAN CAMPEHOUDT Luc, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2^{ème} éd., 1995, pp. 68-69.

Sirinelli apporte la preuve que notre démarche n'a rien d'antinomique et nous nous reconnaissons pleinement dans ses propos ⁴⁰:

« (...) La génération à laquelle j'appartiens n'entendit que les échos lointains et déjà assourdis du second conflit mondial et son réveil ne se passe pas non plus, chronologiquement, sous le signe de l'Algérie. De ce fait, cette génération d'historiens a un rapport au passé préquintorépublicain sans passions, ce qui ne veut pas dire sans convictions. Au reste, la corporation historique n'a pas attendu cette nouvelle strate de chercheurs pour estimer et démontrer qu'il était possible de faire une histoire du temps proche offrant toutes les garanties de rigueur et de sérieux. (...) Aussi le chercheur, s'il baisse la garde dans l'exercice de son métier, risque-t-il, consciemment ou inconsciemment, de céder la place au moraliste. (...) Le danger ne doit pas pour autant interdire une réflexion (...). Une histoire sereine ne signifie pas une histoire aseptisée (...) : subjectivité assumée est à moitié bridée ».

Il convient aussi de ne pas oublier l'assujettissement de l'histoire du Temps Présent à des passions, du fait même de son absence de recul. Nous devons en être conscient et « *marquer la distance avec le témoin, qui peut avoir la tentation de considérer l'historien comme un porte-plume* ⁴¹ ». Nous avons perçu quelquefois la tentative de la part de nos interlocuteurs d'utiliser l'entretien pour faire passer un message dont ils n'étaient pas capables, ou désireux, d'assumer officiellement la responsabilité. Dans le contexte mauricien, il s'agissait essentiellement de propos tendant à discréditer des membres d'une autre communauté. Mais ces cas relèvent de l'exceptionnel.

Le développement des récits de vie, venus de la côte Ouest des Etats-Unis dans les années cinquante, met en exergue la question de la mémoire. Si l'on se réfère à cette définition de la mémoire par Jacques Le Goff, nous constatons que le travail de l'historien du temps présent renvoie à la psychologie : « *Mémoire, propriété de conservation de certaines informations, renvoie d'abord à un ensemble de fonctions psychiques grâce auxquelles l'homme peut actualiser des impressions ou des informations passées qu'il se représente comme passées* ⁴² ».

La présentation de l'entretien et la diplomatie de l'historien conditionnent la participation et donc le travail sur lui-même de l'interviewé. Cela ne dispense pas de toujours se poser la question de la fiabilité de la source orale, surtout dans cet exemple de

⁴⁰ SIRINELLI Jean-François, *Intellectuels et passions françaises*, Paris, Fayard, 1991.

Cité par CHAUVEAU Agnès, TETART Philippe, op. cit., p. 32-33.

⁴¹ ROUSSO Henry, *La hantise du passé*, Paris, éd. Textuel, 1998, p. 67.

⁴² LE GOFF Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, éd. 1988, p. 105.

témoignage qui est une « *source provoquée* ⁴³ », selon l'expression de Jacques Ozouf. La consultation des journaux a mis en évidence quelques erreurs exprimées lors des entretiens. Ce n'était jamais d'une grande importance et nous pouvons dire que ce trouble de la mémoire a souvent pour origine le désir de satisfaire l'interviewer. Les dates, aussi, ont posé problème à nos interlocuteurs et la recherche et les recoupements documentaires ont permis de pallier ces oublis.

Nous avons estimé que dans cette situation le magnétophone présentait la façon de procéder la plus pratique. Sachant que nous arrêtons l'enregistrement à la demande, tous les interlocuteurs ont accepté cette modalité. Conscient que parfois tout n'a pas été dit, nous jugeons l'intérêt supérieur aux inconvénients - car l'appareil était souvent oublié - avec l'avantage de ne pas trahir la pensée de l'auteur lors de la retranscription. Les silences ou les rires sont très significatifs et, de ce fait, pris en considération.

L'objectif de ces entretiens ayant été clairement annoncé, nous utilisons donc des passages de façon nominative, à une exception près, lors de propos faisant référence à une tierce personne.

3. Conceptualisation

a. Ethnicité, communalisme

Faire du néologisme *ethnicité* le paradigme social mauricien, revient à lui attribuer un rôle conséquent dans le secteur sportif, dans la mesure où ce dernier peut être l'expression visible d'un contexte relationnel particulier. C'est là une réalité britannique, car, si les sciences sociales, et plus précisément, l'histoire sociale, se développent des deux côtés de la Manche au début du XX^{ème} siècle, avant d'être définitivement reconnues

⁴³ Cité par FRANK Robert, « Questions aux sources du temps présent », dans CHAUVEAU Agnès, TETART Philippe, op. cit., p. 113.

comme disciplines dans les années soixante⁴⁴, le terme ethnicité prend, en France, une connotation raciale⁴⁵ : d'où son absence des dictionnaires à la fin du siècle dernier.

L'étude de ce concept, selon l'acception anglaise du terme, permet l'interprétation objective du comportement et du fonctionnement des différents groupes composant la société plurale mauricienne, telle que l'a définie Benedict Burton. Cet auteur s'inspire des travaux de J.S. Furnivall, parus en 1944, « *pour qui la société plurale désigne des sociétés segmentées constituées de communautés autonomes et séparées, maintenant des caractéristiques culturelles distinctives, mais complémentaires et interdépendantes au sein d'un même système économique et politique* »⁴⁶. Furnivall insiste sur le système économique qu'il considère comme le seul secteur présentant la possibilité de trouver réunis différents segments de cette société⁴⁷.

Il est exact qu'économie et politique tiennent une place fort conséquente dans l'évolution du mouvement sportif mauricien. L'étude plus approfondie des caractéristiques de ce modèle de société conduit, presque, à voir dans ce secteur sportif, un condensé de la société mauricienne :

- la domination d'un des segments, ou, plus précisément, la domination par un segment culturellement minoritaire représente la forme politique de la société plurale, selon le concept de Smith⁴⁸.
- le principal problème rencontré par les nations émergentes, au récent passé colonial, réside dans la réalisation de la transition du pluralisme à l'hétérogénéité nécessaire pour parvenir à une cohésion nationale⁴⁹. A l'île Maurice, devant la

⁴⁴ CROSSICK Geoffrey, « Qu'est-ce que l'histoire sociale ? », in, *L'Histoire, la Sociologie et l'Anthropologie*, MICHAUD Yves (ss la dir. de), Paris, Poches Odile Jacob, 2002, p. 155.

⁴⁵ MARTINIELLO Marco, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, Que sais-je ?, n° 2997, P.U.F., 1995, p. 14.

⁴⁶ BOUDET Catherine, « Les Franco-Mauriciens, entre Maurice et l'Afrique du Sud : identités, stratégies migratoires et processus de recommunautarisation », thèse de doctorat en sciences politiques, Université Montesquieu, Bordeaux IV, I.E.P., C.E.A.N., déc. 2004, p. 16.

⁴⁷ « For there is one place in which the various sections of a plural society meet on common ground – the market place. (...)

(...) Individuals of all sections have in common, a greater or less degree, the economic motive, the desire for profit ». (Il y a un endroit où les différents segments d'une société plurale se rencontrent – la place du marché. (...) Les individus de chaque section ont en commun, à des degrés différents, le motif économique, le désir de profit).

FURNIVALL J.S., *Netherlands India, A Study of Plural Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1944, p. 449.

⁴⁸ KUPER Leo, « Plural Societies : Perspectives and Problems », in, *Pluralism in Africa*, KUPER Leo, SMITH M.G. (ss la dir de), Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1969, p. 12.

⁴⁹ SMITH M.G., « Institutional and Political Conditions of Pluralism » in, *Pluralism in Africa*, KUPER Leo, SMITH M.G. (ss la dir de), Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1969, p. 27.

faiblesse des interactions de nature sociale (et non économiques), il est permis de poser la question quant à la validité du terme *société*⁵⁰.

Le concept de Furnivall, limité à la société coloniale, doit évoluer. C'est en ce sens que M.G. Smith développe la notion de pluralisme culturel et la nécessité d'avoir un groupe dominant pour « *permettre à la société dans sa globalité de se doter d'un pouvoir politique unique* »⁵¹. Mais la difficulté peut survenir « *quand le groupe dominant est en même temps une minorité. Les implications structurelles du pluralisme culturel prennent alors leurs formes les plus extrêmes* »⁵².

C'est le cas de l'île Maurice, mais l'Indépendance, trop récente, ne permet pas aux différents segments de sa population d'évoluer vers la mise en place de « points de jonction », étapes obligatoires avant d'envisager une évolution à plus grande échelle. Le système colonial de plantation persiste et développe un modèle particulier de partage des responsabilités sur un mode consensuel, effectué sur une base ethnique et délaissant une partie de la population.

C'est en ce sens que dans cette « société plurale, chaque segment, ethnique ou racial, développe son propre domaine public, avec des institutions et des modes de fonctionnement spécifiques. Cette division politique est souvent renforcée par la ségrégation spatiale. En d'autres termes, c'est l'échec à constituer un domaine public unifié susceptible de transcender les différences ethniques ou raciales qui est à la source de l'existence des sociétés plurales »⁵³.

Le système *plural-social*⁵⁴ mauricien cadre avec cette description d'ordre général, que l'on peut aussi appliquer au mouvement sportif, tant il est représentatif du modèle sociétal de l'île, axé autour de l'ethnicité. Mais, si la multiplicité des définitions de ce concept pose problème, certains critères semblent faire l'unanimité et permettent l'interprétation des relations, ou de l'absence des relations humaines :

- l'appartenance à un groupe ethnique est un phénomène évolutif, basé sur des fondations endogènes, mais elle est aussi « toujours et inévitablement un produit d'actes significatifs d'autres groupes »⁵⁵.

⁵⁰ Sur notre période d'étude, ce questionnement de M.G. Smith, sur les sociétés plurales en général, peut être envisagé, compte tenu de la forte segmentation de la population.

SMITH M.G., op. cit., p. 461.

⁵¹ LAU THI KENG Jean-Claude, *Inter-ethnicité et politique à l'île Maurice*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 32.

⁵² SMITH M.G., *The plural society in the British West Indies*, Berkeley, University of California Press, 1974, p. 88.

⁵³ SCHNAPPER Dominique, *La relation à l'autre – Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, N.R.F. Gallimard, 1998, p. 232.

⁵⁴ SCHNAPPER Dominique, ibidem, p. 233.

⁵⁵ STREIFF-FENART Jocelyne, POUTIGNAT Philippe, *Théories de l'ethnicité*, Paris, P.U.F., 1995, p. 155.

- la fermeture du groupe peut être plus ou moins grande, et le groupe dominant détient la capacité de « *contrôler l'accès des individus appartenant aux groupes minoritaires aux ressources collectives et leur participation aux institutions économiques et politiques* ⁵⁶ ».
- « *les acteurs sociaux et les groupes peuvent appartenir à un groupe ou quasi-groupe de domination dans un contexte et à un groupe ou quasi-groupe de sujétion dans un autre contexte. C'est ce que Dahrendorf appelle une situation de pluralisme des oppositions et des conflits* ⁵⁷ ».
- selon M. Weber⁵⁸, « *l'ethnie, comme la nation, est du côté de la croyance, du sentiment et de la représentation collective, contrairement à la race qui est du côté de la parenté biologique affective* ⁵⁹ ».
- la culture ne doit pas être considérée comme un élément de définition des groupes ethniques, mais plutôt comme une conséquence de l'établissement ou de la reproduction des frontières entre ces groupes.

Ces cinq critères permettent de mieux appréhender la situation mauricienne et plus précisément, le mouvement sportif, très fortement représentatif des conditions décrites précédemment, à l'origine du développement du sport communal.

Mais, comme précisé, ces formations ethniques ne sont pas figées, et restent très dépendantes des influences politiques et économiques. L'évolution du statut de l'île et, surtout, des deux paramètres cités, modifie le contexte relationnel et, par corollaire, l'organisation sociale et ethnique. L'île Maurice, coloniale puis indépendante, subit des mutations, dont le mouvement sportif paraît en être la vitrine, tant il est représentatif de la situation.

Cette mobilité des conceptions relationnelles fait ressortir deux niveaux, exprimés par des comportements opposés. Les groupes sociaux des classes défavorisées connaissent, selon Leo Kuper, un phénomène de *polarisation*, à savoir, « *une accentuation des divisions plurales basées sur la race et l'ethnicité* » et une intensification des conflits. L'élite

⁵⁶ SCHNAPPER Dominique, op. cit., p. 246. Théorie de Schermerhorn.

⁵⁷ ROCHER Guy, *Introduction à la sociologie générale*, tome 3, *Le changement social*, Paris, H.M.H., 1968, p. 115.

⁵⁸ Pour Max Weber, « Ce concept de communauté *ethnique* qui se volatilise lorsqu'on tente de le conceptualiser avec précision, correspond à cet égard jusqu'à un certain point, dès que nous cherchons à le concevoir sociologiquement, à l'un des concepts qui, pour nous, sont les plus chargés de sentiments pathétiques : celui de la *nation* ».

WEBER Max, *Économie et société /2 – L'organisation et les puissances dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Pocket – Plon, 1995 (1^{ère} éd. 1971), p. 139.

⁵⁹ STREIFF-FENART Jocelyne, POUTIGNAT Philippe, op. cit., p. 42.

économique, ou politique, vit la situation inverse, avec « *une atténuation des marqueurs du pluralisme ethnique et racial* ⁶⁰ », qualifiée par l'auteur de *dépluralisation*, et se traduisant par des ententes entre élites de différents groupes communautaires.

Ces situations s'expriment dans le mouvement sportif mauricien par deux modes comportementaux diamétralement opposés : le communalisme et le consensus.

Le communalisme

La présence de clubs fondés et fonctionnant sur des bases communautaires, place la question du communalisme mauricien au cœur de notre problématique. Notre interrogation consiste à comprendre l'instauration et le maintien d'une telle situation sur la période objet de notre étude.

De prime abord, cette expression n'existe pas dans la langue française : « *Le communalisme est un terme utilisé uniquement à La Réunion et à l'île Maurice. Il s'agit d'un comportement social ou politique faisant jouer les appartenances aux communautés ethniques et culturelles* ⁶¹ ». Il s'agit effectivement d'un concept créé par les Britanniques pour qualifier l'expérience politique indienne et identifier l'opposition entre les communautés religieuses musulmane et hindoue.

Le communalisme consiste en « *une idéologie, c'est-à-dire une construction moderne et largement stratégique qui émerge nécessairement en relation avec la formation ou les transformations de l'Etat* ⁶² ». « *Il n'a rien de traditionnel et surgit dans les vides (sociaux, régionaux) du mouvement de construction nationale* ⁶³ ». Ce concept se développe à l'île Maurice peu de temps après l'arrivée de Britanniques.

Nous pensons que, contrairement aux différents travaux s'appuyant sur les thèses développées par Louis Dumont⁶⁴, le parallèle ne peut être fait avec la situation dans cette île. Il apparaît que le colonisateur a utilisé les marqueurs identitaires pour faciliter la gestion de populations d'horizons et de cultures très différents, pour ne pas dire parfois

⁶⁰ KUPER Leo, op. cit., p. 459.

⁶¹ Site Internet : Le Dictionnaire Universel Francophone En Ligne.

Les termes « communalisme » et « communautarisme » ont la même signification à l'île Maurice, mais le second n'a pas, à notre connaissance, de définition dans un dictionnaire français. .

⁶² JAFFRELOT Christophe, « L'Etat face aux communautés », in, *Etat et communautarisme*, revue Cultures et Conflits, n° 15/16, L'Harmattan, hiver 1994, p. 3.

⁶³ COPANS Jean, « Le communalisme du sens commun », in, revue Politique Africaine, n° 10, Juin 1983, p. 76.

⁶⁴ DUMONT Louis, *Homo hierarchicus, le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, 1966, « Nationalisme et communalisme », pp. 376-395.

opposés. Si dans la notion indienne de communautarisme (synonyme francisé du communalisme), la religion représente l'élément central, complétée par la culture et la langue, ce concept reste perçu différemment à l'île Maurice – pour ne pas dire, galvaudé par certains - où la notion politique joue un rôle prépondérant.

Le communalisme ne représente qu'une expérience particulière d'un phénomène bien plus général, qualifié dans d'autres parties du monde de régionalisme, de tribalisme ou de racisme. Pour mieux appréhender sa « variante » mauricienne, Jean-Francois Dupon propose d'y associer les termes d'*isolement* et de *politique*.

C'est « *la tendance des communautés à s'isoler, en affirmant leurs particularités raciales ou religieuses, à se constituer sur ces bases en forces politiques dans une démarche opposée à celle qui vise à réaliser l'unité nationale. Cette tendance révèle des clivages dont le facteur religieux constitue une des composantes les plus importantes* »⁶⁵.

A cette lecture, Malenn Oodiah précise, à juste titre, le détournement du concept de sa définition originelle. Vue sur un plan communaliste, « *la religion est plus une ligne de démarcation, une marque affirmant la différence identitaire et la séparation des autres groupes, qu'une approche spirituelle tendant à effacer les identités et inspirer la réalisation d'une unité dans la diversité (...)* »⁶⁶.

La notion de politique résulte aussi de l'isolement, parce que le fonctionnement en vase clos débouche sur la création de mouvements, plus ou moins nombreux selon la période de l'histoire. La fin des années cinquante est, à ce sujet, caractéristique avec l'émergence de nombreux petits partis sur des bases religieuses et / ou ethniques, traduisant une forte poussée des sentiments communalistes⁶⁷. Mais, l'absence d'unification nationale du prolétariat mauricien, favorise cette division politique.

Laboureurs hindous et artisans créoles travaillent dans la même usine sucrière, mais ne se regroupent pas au sein de syndicats. La petite bourgeoisie hindoue et les patrons blancs vont, pour des intérêts différents, exploiter ce phénomène. Si cette évolution des mouvements communalistes en force politique peut apparaître comme une « *menace adressée à l'Etat, ce dernier put toutefois aussi chercher à les utiliser en vue de conforter*

⁶⁵DUPON Jean-François, « La société mauricienne », in, revue juridique et politique, indépendance et coopération, n° 3, juillet septembre 1969, p. 350.

⁶⁶ OODIAH Malenn D., op. cit., p. 94.

⁶⁷ BOISSON J.M., LOUIT M., « « Les élections législatives du 20 décembre 1976 à l'île Maurice : l'enjeu économique et politique », in, *L'île Maurice, sociale, économique et politique (1974-1980)*, C.E.R.S.O.I., G.R.E.C.O. Océan Indien du C.N.R.S., Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1984, p. 21.

*ou de rétablir son pouvoir*⁶⁸ ». Les différents partis politiques utilisent habilement ces deux possibilités, en fonction de leur position, au sein du gouvernement ou dans l'opposition.

Il apparaît que, fondé sur des bases historiques, le communalisme aurait pu s'éteindre de lui-même si les couches populaires avaient pu trouver un terrain d'entente - ou plus simplement, exprimé le désir de se regrouper - et si les intérêts économiques et politiques des « oligarques⁶⁹ » et de la nouvelle bourgeoisie hindoue, musulmane ou créole, n'avaient nécessité le maintien d'une telle situation. Au contraire il sert, surtout au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, à justifier différentes initiatives sociales.

Au regard de notre sujet d'étude, la division du sport et la généralisation d'équipes communales comme les *Muslim Scouts*, les *Hindu Cadets* ou la *Fire Brigade* est un critère des plus important du fait de sa « visibilité » et de sa médiatisation. Pourquoi de telles équipes à l'île Maurice alors que ce n'est pas le cas à La Réunion ? Le principe communautaire instauré avec les Britanniques devient une forme de pouvoir pour certains et un problème identitaire pour tous. Quand nous demandons à Shantilal Dhandjee d'expliquer les raisons l'ayant conduit à donner le nom d'*Hindu Cadets* au club de football qu'il a créé, il répond le plus naturellement : « *Car il n'y avait que des Hindous. Les autres communautés avaient leur club mais pas les Hindous. A ce moment-là, il y avait cette tendance de donner un nom de communauté. C'était naturel. Il n'y avait pas d'agressivité envers les autres*⁷⁰ ».

Nous pensons avoir devant nous un problème identitaire, malgré la difficulté de définition de cette notion, tant les contextes peuvent différer. Nous retenons la définition de Claude Lévi-Strauss parce qu'elle reste d'ordre général et permet de disposer d'une base de discussion :

« L'identité est une sorte de foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses, mais sans qu'il ait jamais d'existence réelle (...), son existence est purement théorique⁷¹ ».

⁶⁸ JAFFRELOT Christophe, op. cit., p. 5.

⁶⁹ Les oligarques sont les représentants de l'élite sucrière. L'expression « oligarchie sucrière » est aussi employée.

A la fin du XIX^{ème} siècle « les premières divergences au sein de l'élite politique blanche se dessinent alors autour de l'enjeu des modalités de la participation politique possédante de couleur et des conditions d'alliance avec ces nouveaux concurrents politiques. C'est à partir de cette période qu'est fondé le mouvement politique désigné sous le nom d'Oligarchie et qui par extension sera conservé pour désigner l'élite sucrière, ou oligarchie sucrière ».

BOUDET Catherine, thèse 2004, p. 106.

⁷⁰ DHANJEE Shantilal, entretien du 20 octobre 2003.

⁷¹ LEVI-STRAUSS Claude, in, CARPANIN-MARIMOUTOU Jean-Claude, BAGGIONI Daniel, *Formes – Sens / Identités*, Saint-Denis, Nouvelle Imprimerie Dionysienne, 1989, p. 28.

Le club sportif peut représenter ce foyer virtuel avec « *l'affiliation à un groupe social* ⁷² » mais, dans ce cas, la construction de l'identité ne présente pas une démarche personnelle et ne peut qu'être éphémère. C'est pourquoi nous rejoignons le point de vue d'Amin Maalouf :

« L'identité n'est pas donnée une fois pour toutes, elle se construit et se transforme tout au long de l'existence (...). Les éléments de notre identité qui sont déjà en nous à la naissance ne sont pas très nombreux. (...).

(...) ce qui détermine l'appartenance d'une personne à un groupe donné, c'est essentiellement l'influence d'autrui ; l'influence des proches- parents, compatriotes, coreligionnaires- qui cherchent à se l'approprier, et l'influence de ceux d'en face, qui s'emploient à l'exclure.

(...) Une autre observation, tout aussi évidente, mais qui mérite d'être rappelée dès que l'on compare deux éléments majeurs de l'identité : la religion a vocation à être exclusive, la langue pas ⁷³ ».

Un match, ou plus largement une coupe du monde de football, peut être l'occasion de *l'édification d'une identité nationale*, pour reprendre les termes de Jean-Marie Brohm ⁷⁴. Mais elle reste sans lendemain, comme cela s'est passé en 1998 avec la victoire de la France. De nombreux supporters se sont identifiés aux joueurs, en fonction de leur origine sociale ou « raciale », puis ce processus d'identification s'est délité pour se reconstruire sur de nouvelles icônes.

A un niveau inférieur, le club de sport, vecteur de la recherche ou de l'affirmation identitaire, est effectivement un concept évolutif. Dans les années quatre-vingt, l'équipe des *Muslim Scouts* représente un élément de l'affirmation de l'identité de la communauté musulmane, mais il y a eu transfert de cette identification des joueurs vers les supporters. Tous les joueurs de l'équipe fanion ne sont pas musulmans ; tous les supporters certainement. Les organisateurs des rencontres sportives ont bien perçu ce concept d'identification et ne cherchent à aucun moment à faciliter l'action des partisans de la décommunisation du sport, à commencer par les responsables du *M.M.M.*

Communalisme et marqueurs identitaires ne sont donc pas des notions figées : elles évoluent avec la situation économique et les prises de position des responsables politiques. Dans cet ensemble, officialisé par le système des *Best Losers* ⁷⁵, la structuration d'un

⁷² OODIAH Malenn, op. cit., p. 98.

⁷³ MAALOUF Amin, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998, pp. 33-35-172.

⁷⁴ BROHM Jean-Marie, *Sociologie politique du sport*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, Nle Ed., 1992, p. 249.

⁷⁵ Une particularité mauricienne est la prise en compte de cette différenciation ethnique à compter des élections législatives de 1967 (cf. infra, chapitre I, p. 37), avec le système des *Best Losers*, instauré concomitamment du suffrage universel. Il impose de signaler son appartenance à une communauté lors du

mouvement sportif empreint de communautarisme ne peut qu'être relativement fluctuante, pour ne pas dire parfois inexistante, à la grande satisfaction des personnes intéressées par le maintien du statu quo, et au grand désarroi des défenseurs d'un sport sans restrictions communautaires.

En conclusion, ce concept de communalisme, pourtant très critiqué, influence la ligne de conduite du Mauricien dans ses actes du quotidien. Chacun sait à qui il s'adresse et l'attitude qu'il peut ou doit avoir. S'il s'agit d'un inconnu d'une autre région, le phénotype reste le premier critère de classification. D'où l'expression, « société du regard ⁷⁶ », utilisée par Toni Arno et Claude Orian. Mais dans une même agglomération, généralement, tous les habitants connaissent votre appartenance communautaire.

Même « blanc », si vous avez des ascendants métissés, cela se sait et d'aucuns vous classent parmi les *Frontier* ou *Fer-blanc*, et non avec les Franco-Mauriciens⁷⁷. Ce premier constat conduit à conclure à la faible représentativité de la classification officielle par rapport à la réalité. Il n'y a aucune relation entre un pêcheur « mozambik » et un usinier ou directeur de chaîne d'hôtels franco-mauricien. Si, pour Jean-Marie Raynaud, « *chaque ethnologie tente de démontrer le manque d'homogénéité de l'adversaire (...) Les Indiens considèrent que l'alliance des Franco-Mauriciens avec des Créoles est contre nature* ⁷⁸ », cette classification existe malgré tout, et représente une particularité de l'île Maurice.

dépôt de candidature à une élection. A notre connaissance, l'application de ce système n'a pas donné lieu à un front d'opposition, et c'est là un paradoxe, car « cette affirmation des particularités de chaque communauté, ..., semble profondément ancrée et explique beaucoup d'aspects de la vie politique, et aussi la plupart des troubles ».

FAVOREU Louis, *L'île Maurice*, Paris, Berger-Levrault, 1970, p. 18.

Quelques années plus tard, Thomas Hylland Eriksen, reprenant ce thème, démontre que deux raisons expliquent cette situation :

- Les questions ethniques relèvent principalement des relations sociales et non de l'idéologie.
- Les émeutes ne sont réellement pas perçues comme un conflit ethnique, malgré les apparences. Aucun de ces groupes ne souhaite annihiler, asservir ou dominer l'autre.

ERIKSEN Thomas Hylland, « Ethnicity, class and the 1999 Mauritian riots », 8 juin 2004, à paraître, publié par MAY S. et MODOOD T., Cambridge University Press, p. 93.

⁷⁶ ARNO Toni, ORIAN Claude, op.cit, p. 69.

⁷⁷ ARNO Toni, ORIAN Claude, ibidem, p. 121.

Les auteurs relatent l'anecdote suivante survenue à un membre de l'élite mulâtre :

« A l'âge de onze ans on le fit entrer dans un lycée attirant tous les groupes ethniques. Les enfants blancs y étaient naturellement en petit nombre. Ayant retrouvé dans ce lycée un camarade de l'école qu'il fréquentait auparavant et qui, lui était de famille blanche, il s'inventa une parenté avec lui. Il croyait ainsi pouvoir susciter chez ses condisciples un peu de l'admiration qu'il vouait à l'élève blanc. Or, à sa grande déconvenue, on le prit pour un plaisantin et il perdit l'amitié de son camarade blanc. Il était en effet vain de vouloir tromper une mémoire aussi bien renseignée sur les antécédents de chaque famille : les enfants en l'occurrence avaient été dûment instruits de ce que chaque nom patronymique connote et pouvaient donc réduire au silence toute prétention ».

⁷⁸ RAINAUD Jean-Marie, *Le problème constitutionnel de l'île Maurice*, Annales de la Faculté de Droit d'Aix en Provence, 1965, n° 5, Paris, Cujas, 1966, p. 20.

Le monde sportif, reflet de la société, exprime cette situation. Son côté spectaculaire le fait pointer du doigt par certains comme étant la vitrine du communalisme ; il en est au moins l'expression et permet à tout un chacun d'aborder le sujet, ce qui, sans être un remède, devient un moindre mal.

b. Sport et association

Contrairement au jeu, « le sport (*moderne*), en son principe, n'a ni fonction rituelle, ni finalité festive ; partant, il est censé annuler, et non reproduire, les différences qui traversent et organisent le monde social. Il suppose que les propriétés sociales des différents participants soient neutralisées, gommées au profit de l'égalité des chances entre des joueurs ou des concurrents que classe ou distingue leur seule performance corporelle.(...) Le sport moderne repose en son fondement sur l'identité entre des individus dépouillés, pendant la durée d'une compétition, des caractéristiques de leur être social. Ce processus d'abstraction ne signifie évidemment pas que les affrontements sportifs ne soient pas aussi l'expression ou la transposition d'oppositions multiples (nationales, raciales, sociales, religieuses, etc.). Même s'il refuse la mise en jeu explicite des oppositions qui traversent les sociétés, le sport moderne ne peut échapper aux déterminations qui réintroduisent, dans sa pratique, les propriétés sociales des compétiteurs et de leurs supporteurs ⁷⁹».

Parmi les multiples définitions possibles, et proposées, du *sport*, ou des « *exercices corporels dont la compétition est la finalité* », Norbert Elias souligne la différence avec les jeux traditionnels, par certaines spécificités. Effectivement, le mouvement sportif mauricien des années quarante se reconnaît dans cette pratique codifiée dans des espaces réservés, et dans l'échec de la neutralisation des propriétés sociales des différents participants ; ce dernier élément, largement favorisé par l'organisation socio-structurelle des clubs de l'île.

Club, association ou cercle se définissent comme des « *groupements de personnes unies autour d'intérêts communs et dans un but commun. Ils sont, avec la famille, deux formes essentielles des groupements humains. Dans la plupart des sociétés, le cercle ou l'association transcende la parentèle* ⁸⁰». Cette dernière affirmation ne semble pas applicable à la communauté hindoue mauricienne, exception faite du cercle, très fortement marqué par l'appartenance à la communauté spécifique, et, assez souvent, d'une loge

⁷⁹ ELIAS Norbert, DUNNING Eric, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, p. 15.

⁸⁰ TOURREAU Sylvie, op. cit., p. 12.

maçonnique⁸¹. La dénomination mauricienne, ne paraît pas mériter une réflexion particulière - au même titre que les travaux de Maurice Agulhon⁸² ou Pierre Arnaud - et leur histoire reste à étudier. A la question de connaître la différence entre le club et le cercle, la réponse reste en général assez évasive. Retenons que le cercle regroupe des membres des clubs sportifs, sans en faire une obligation, qu'il y a moins d'adhérents et que les activités sportives sont annexes, mais pas inexistantes. Sur le fonctionnement et l'organisation des associations, l'empreinte de la métropole apparaît si évidente, que les motifs d'une si rapide acceptation par les « colonisés » conduisent à penser que certaines notabilités intéressées, ont perçu, dans l'organisation britannique, la *favorable* instauration d'une « sélection » automatique. Le club anglais n'est pas seulement une réunion de sportifs, selon l'acceptation française du terme : il s'agit aussi d'un lieu de vie, de discussion, très souvent réservé aux hommes⁸³.

Le premier rassemblement de sportifs, destiné à former une fédération, comprend, essentiellement, des membres de la communauté franco-mauricienne ou de l'élite créole. La composition des clubs fondateurs du *Sports Committee of Curepipe* en atteste. Pierre Arnaud pense, de ce comportement, qu'il relève « à la fois du désir de participer à la vie locale, d'affirmer une force solidaire et sécurisante face aux pouvoirs publics (politique et administratif entre autres) et de l'institutionnalisation d'un code relationnel (règles de conduite dans la gestion des groupes) qui se révélera source de force, d'autorité, d'audience et de respectabilité⁸⁴ ». Nous avons là, réellement, un fonctionnement autonome, sans expression aucune d'une nécessité de légiférer, ni du côté des responsables de ces associations, ni de la part des Britanniques. Cette fédération impose sur « la place » sa position et son concept. Par l'organisation de matchs internationaux et la gestion de ces manifestations de façon quasi autonome, « Elle affirme de façon paradoxale à la fois son identité, son particularisme et son appartenance à une collectivité⁸⁵ ».

⁸¹ Les premiers *cercles* mauriciens, fondés sous Mahé de Labourdonnais, étaient d'ailleurs, des loges maçonniques.

TOURREAU Sylvie, « Les courses hippiques à l'Ile Maurice, tentative d'expression d'une nation », thèse de doctorat en ethnologie, s.d. de Bernard Champion, Université de La Réunion, 1998, p. 84.

⁸² AGULHON Maurice, *Le cercle de la France bourgeoise (1810-1848), étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Cahier des Annales, Colin, 1977.

⁸³ Le *Dodo Club*, par exemple, a pendant longtemps été interdit aux femmes. Actuellement, seul le dîner annuel reste réservé aux hommes car il représente le dîner des fondateurs du club. Mais la question de l'évolution est posée.

LENOIR Jean-Pierre, entretien du 7 février 2003.

⁸⁴ ARNAUD Pierre, « La sociabilité sportive – Jalons pour une histoire du mouvement sportif associatif », dans, ARNAUD P. (ss la dir. de), *Les athlètes de la République – Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Toulouse, Privat, 1987, p. 359.

⁸⁵ ARNAUD Pierre, *ibidem*, p. 360.

Mais quelle collectivité ? Celle de sa communauté ! Force est de constater que, s'il y a des clubs sur Port-Louis, majoritairement composés de Créoles mais aussi d'Indo-Mauriciens ou de Sino-Mauriciens, ils ne se fédèrent pas encore, parce qu'ils n'en ont pas les moyens ou, tout simplement, ne conçoivent pas la nécessité d'une telle démarche.

Quelles raisons peuvent conduire des personnes à s'associer ?

Prenons l'exemple que nous connaissons le mieux, celui de la France : « *la loi de 1901 n'oblige pas, à proprement parler les associations à se déclarer. Néanmoins, en faisant de la déclaration le préalable à la reconnaissance de la personnalité juridique et à l'obtention d'avantages, c'est bien le résultat souhaité et obtenu* ⁸⁶ ». Le principe reste identique avec le *Registrar of Associations* de l'île Maurice, instauré en 1949. A partir des années soixante-dix, tous les clubs de jeunesse s'affilient à une fédération dans le but de percevoir la subvention du ministère. Ce n'est pas le cas de l'ensemble des associations sportives, attendu que, les subventions ne concernent que quelques fédérations et que toutes les spécialités sportives ne sont pas fédérées. Il existe donc une différence de perception et, par corollaire, de gestion, des clubs mauriciens, que les chiffres mettent en évidence :

Affiliations au <i>Registrar</i>	Associations sportives	Tout type d'associations
de 1949 au 31 déc.1969	39	520
de 1949 au 31 déc.1985 ⁸⁷	82	1395

Les chiffres font ressortir le faible nombre de clubs sportifs déclarés. Plusieurs de ceux que nous connaissons sur la liste du *Registrar* sont des associations omnisports comme la *Fire Brigade*, le *Dodo Club* ou le *Racing Club de Maurice*. Tous leurs adhérents ne pratiquent pas un sport. Certains peuvent rechercher un nouveau réseau d'amitiés, ou

⁸⁶ GARRIGOU Alain, « La naissance du mouvement sportif associatif sous la III^{ème} république en Dordogne », dans, *La naissance du Mouvement Sportif Associatif en France*, ARNAUD P., CAMY J., Lyon, P.U.L., 1986, p. 242.

⁸⁷ Il faut prendre en considération les dissolutions d'associations, pour constater qu'en conservant la proportionnalité, le différentiel *clubs de sport / tous clubs* est encore plus important que ce qu'induisent les chiffres ci-dessus. Il y avait 845 associations affiliées au 31 décembre 1969 et 2338 en 1985.

1949 est l'année de la création du *Registrar of Associations*.

31 déc 1969 est la date de création du ministère de la *Jeunesse et des Sports* (premières données chiffrées sur les subventions accordées).

31 déc. 1985 correspond à la date limite de notre présente étude.

Registrar of Associations : données informatisées de 2003.

retrouver un cadre social ou professionnel permettant de nouer des contacts, sans rapport aucun avec le sport ; mais en général, tous ont des accointances avec le milieu social dans lequel ils demandent leur admission.

Parmi les associations inscrites au *Registrar* avant 1969, c'est-à-dire dans un intérêt non lucratif, nous trouvons les principaux clubs communalistes comme les trois cités ci-dessus, le *Hindu Cadets Club*, les *Muslim Scouts* ou le *Triveni Club* (club de la bourgeoisie hindoue). Pour Pierre Arnaud, « *l'association, en prenant un caractère formel, organisé et hiérarchisé, traduit le désir de se protéger légalement contre des déviations toujours possibles* ⁸⁸ ». Les statuts donnent le cadre légal et la cooptation permet le filtrage des demandes d'inscription, afin d'assurer le respect de l'objectif suivant : « *exiger que soient définis tacitement, des signes de reconnaissance et d'appartenance au groupe qui distinguent du commun (les autres) tout en renforçant la cohésion, l'homogénéité et l'identité du groupe* ». Les critères d'adhésion du *Rose-Hill Club* (cf. annexe I.G. 2) attestent de la bonne organisation du système mauricien, et, de toute façon, de l'inutilité d'aller à l'encontre de la logique du moment, comme l'explique Pierre Philogène :

« Le *Dodo* est un club de Curepipe où les Blancs, très majoritaires, se sont associés socialement et sportivement. Il n'y avait rien de mal là-dedans. Vous allez faire du sport avec les gens que vous connaissez. Si on vous impose quelqu'un que vous n'appréciez pas, vous cessez de faire ce sport. C'est ça que le gouvernement a voulu faire. Le *Dodo* s'était déjà retiré car ils sentaient venir (1980). Tous les clubs de Maurice ont des statuts comme ceux du *Rose-Hill Club*, avec la sélection à l'entrée. Que ce soit le *Cercle de Rose-Hill*, le *Racing*, le *Triveni* ou les *Muslim* ou *Hindu Cadets*. *Muslim* ou *Hindu*, ce n'est pas dans leurs statuts, comme les autres. De son côté le *Registrar* vérifie que dans les statuts rien ne soit anticonstitutionnel.

Jamais quelqu'un n'a porté un rejet d'adhésion à un club devant le tribunal : et pour cause ! Un Noir ou un Musulman accepté au *Dodo*, sera toujours un étranger : et pareil dans d'autres communautés. Donc personne ne veut y adhérer. Si on veut forcer les choses pour arriver au mauricianisme, les gens vont se buter ⁸⁹ ».

Ce concept d'association sous-tend une demande d'inscription conforme à la situation économique personnelle, mais fait, pour l'instant, abstraction du côté politique, et de l'inévitable influence de l'évolution de la société sur ce modèle de regroupement. Les principes coubertiniens de l'apolitisme sportif ont fait feu depuis longtemps, et, comme cette expression de Dubech, reprise par Michel Marrois⁹⁰, le souligne : « *Le sport doit ignorer la politique, mais la politique n'ignore pas le sport* ». Jean Meynaud, Jean-Marie

⁸⁸ ARNAUD Pierre, op. cit. p. 371.

⁸⁹ PHILOGENE Pierre, entretien du 14 octobre 2003.

⁹⁰ MARROIS Michel, « Les analyse de la dimension politique du sport : un examen critique », Département de science politique, Université de Montréal, n° 23, juillet 1988, p. 3.

Brohm ou John Hargreaves, pour ne citer qu'eux, ont mis en exergue le sport et la politique. Si les deux derniers conçoivent celui-ci en tant qu'appareil idéologique de l'Etat, les propos du premier n'ont pas cette orientation marxiste, mais mettent en évidence la relation à double sens.

Le mouvement sportif mauricien, tel que nous le présenterons, entre parfaitement dans un tel cadre. A l'île Maurice, il ne peut être dissocié du monde politico-économique pour différentes raisons ; la plus visible restant le mandat électoral de plusieurs responsables de clubs ou d'organisations de jeunesse.

Nous verrons aussi, avec les *Jeux de Îles de l'Océan Indien*, que les théories de Jean-Marie Brohm permettent de relativiser l'euphorie de l'instant, et, sans nécessairement adhérer à l'ensemble de ses idées, conduisent à une réflexion bénéfique à l'avancement de la recherche :

« Ce fait national (*le Tour de France*), « totalitaire », fascine effectivement les Français au point de leur faire perdre conscience de leur appartenance de classe ou des conflits politiques. Les « forçats de la route » font oublier les « manoeuvriers de la politique ». Les idéologues du sport aiment précisément montrer l'essence *interclassiste* du sport, son aspect « melting pot » national où viendraient confluer toutes les classes sociales (...)

(...) Le sport agglomère les classes sociales comme un ciment pour les détourner de leur vieille lutte séculaire. Comme tel, le sport est un profond facteur de dépolitisation ⁹¹».

La question de lutte de classes ou intercommunautaire représente aussi un sujet récurrent à l'île Maurice depuis l'avènement du *Mouvement Militant Mauricien (M.M.M.)*, dans les années soixante-dix. En effet, nous constatons souvent l'interpénétration des deux notions tant leurs délimitations conceptuelles sont floues. Ce point de vue a le mérite de pousser à la réflexion et de ne pas rester sur le commentaire journalistique établi en fonction du lectorat. Mais, déjà en 1966, Jean Meynaud évoque le sujet des jeux régionaux, posant la question de leur objectif :

« Demandons-nous simplement si ces réunions (les jeux régionaux) ne sont pas susceptibles de provoquer ou de favoriser l'apparition de diverses solidarités entre les participants, solidarités en faveur d'un idéal de rapprochement ou à l'encontre d'une situation tenue pour indésirable ⁹²».

Notre étude des *Jeux des Îles* (cf. chapitre VI) répond partiellement à ce questionnement.

⁹¹ BROHM Jean-Marie, p. 265.

⁹² MEYNAUD Jean, *Sport et politique*, Paris, Payot, 1966, p. 290.

Parallèlement à l'examen de ce concept des rapports entre sport et politique, il convient de ne jamais oublier la spécificité du contexte de cette recherche : les acteurs au centre de cette étude sont des îliens. En ce sens, la majorité d'entre eux développent une démarche réflexive commune : *le désir d'aller voir comment c'est ailleurs, « de sauter la mer »*, selon l'expression créole réunionnaise ! Le sport ne revêt donc pas toutes les caractéristiques généralement énumérables mais peut présenter l'occasion de concrétiser ce désir. Responsables sportifs ou politiques sont les détenteurs de ces « billets de sortie ». Cet état de fait explique notre surprise, lors de la recherche, devant le nombre conséquent de dirigeants, rapporté à celui des sportifs. La rigidité des règlements internes des associations sportives en fait des reproductions « *de la société avec ses règles morales et civiques, ses instances judiciaires et financières, sa police et ses administrateurs*⁹³ ». L'élu, dans un tel système, acquiert un certain statut et, sur un territoire géographiquement restreint, devient un homme public. « *Ces hommes « respectables » ont un poids d'autant plus grand et décisif que leur élection n'est pas la conséquence de leur compétence « sportive », mais celle de leur aptitude à nouer des relations utiles pour l'avenir de la société*⁹⁴ ». Nous le constaterons tout au long de cette étude.

⁹³ ARNAUD Pierre, op. cit., p. 379.

⁹⁴ ARNAUD Pierre, ibidem, p. 378.

Objectif de l'étude et problématique

L'objet de cette étude est *une* analyse du mouvement sportif mauricien entre 1945 et 1985.

Il s'agit de comprendre :

- sa structuration progressive et sa monopolisation par quelques acteurs.
- quelles sont les réactions, leurs auteurs ? Dans la société plurielle, telle que définie précédemment, la question se pose immédiatement de déterminer l'existence, ou non, d'un lien entre cette situation et la question communale.

L'appartenance à la Population Générale des responsables de la première structuration oriente déjà nos recherches. Mais l'évolution atteste d'un contexte d'interprétation difficile quant à la vision la plus exacte de la réalité, et à l'objectivité.

Dans quelles proportions la question communautaire influence-t-elle l'organisation du sport à Maurice ?

Dans quelle mesure la gestion des communautés interfère sur le mouvement sportif et l'évolution de ses structures ?

Précisons immédiatement l'absence d'exhaustivité de cette recherche. La réflexion épistémologique, menée dans un premier temps, a mis en évidence l'importance quantitative d'une telle étude et les moyens conséquents nécessaires pour la conduire à terme.

Notre propos fera donc, certaines fois, référence à différents organismes, ou divers événements, sans apporter tous les détails permettant d'interpréter la situation dans sa généralité. Cette démarche heuristique permet le maintien dans l'axe de notre hypothèse de travail.

Deux problèmes apparaissent clairement :

- **structuration et gestion d'un mouvement sportif d'ampleur nationale et internationale, mais limité à quelques privilégiés.**
- **importance des questions politique et communautaire au sein de cette gestion**

Notre objectif consiste à les mettre en exergue, sachant qu'il n'est pas aisé, ou, parfois, tout simplement impossible, de procéder à une étude différenciée.

Dans cette étroite imbrication des mondes sociaux et sportifs, quelques personnes se lancent dans une première organisation. De qui s'agit-il ? Quels sont leurs objectifs ? Limitent-ils leur action à leur « groupe », ou envisagent-ils la prise en compte de la société mauricienne ? Quel est le rôle des instances coloniales sur cet échiquier ?

Quand plus de la moitié de la population d'un pays ou d'une colonie obtient le droit d'expression, avec la Constitution de 1947, toute la conception de la place de chaque individu dans cette société est remise en question. Survient alors, inmanquablement, un repositionnement de chacun. Les uns, pour maintenir leurs privilèges, autant que faire se peut ; les autres, pour accéder à une place, jusqu'alors inenvisageable.

Dans un tel contexte se discute, au sommet, la question de l'octroi de l'autonomie puis de l'Indépendance.

Mais, quid du sport mauricien dans cette société en mutation ?

A partir de cette question, nous avons orienté notre travail de recherches autour des trois constantes mises en évidence :

- une structure sportive centrale fédérative : la *Mauritius Sports Association*
- un ministère de la *Jeunesse et des Sports* au budget de misère, face à un problème de répartition de pouvoirs
- des relations communautaires pyramidales et transversales.

Notre thèse de départ est d'affirmer qu'un organisme privé, créé dans un esprit purement sportif, s'est retrouvé responsable de la structuration du sport mauricien et de la gestion « visible de l'iceberg » pour les raisons suivantes :

- le colonisateur n'a pas jugé utile de prendre en charge le sport pour l'ensemble de la population
- des intérêts économiques sont rapidement apparus dans la gestion du football
- malgré la création du ministère de la *Jeunesse et des Sports*, aucune réelle volonté politique de modifier cette situation n'a vu le jour
- un accord tacite « au sommet » maintient le « statu quo ». Direction élitaires et question communautaire sont liées.

Nous retenons quatre dates dans l'histoire du mouvement sportif :

- 1946 et 1952 : création du *Sports Committee of Curepipe* puis de la *Mauritius Sports Association*

- début des années 70 : création du *Mouvement Militant Mauricien* et développement des critiques sur le communalisme dans le sport
- 1984 : réelle volonté de changement depuis trois ans, qui se traduit par une loi : le *Physical Education and Sports Act*
- 1985 : *Jeux des Îles de l'Océan Indien* à l'île Maurice

Quelle a été l'évolution du mouvement sportif autour de ces périodes charnières ?

Quels en ont été les auteurs et / ou les acteurs ?

Quelle a été l'importance de la question communautaire dans cette évolution structurale ?

Ces questions sont la base de l'organisation de notre travail.

Nous tâcherons d'y répondre en examinant trois hypothèses :

- La structuration du mouvement sportif est un élément de l'adaptation de la communauté dirigeante (élément d'adaptation, mais peut-être aussi de tentative de conserver un pouvoir de contrôle) face à l'évolution du statut de l'île.
- L'après-Indépendance et l'émergence du *M.M.M.* sont à l'origine d'un mouvement d'opposition. Il place la question communautaire sur le devant de la scène, mais reste désordonné, attendu que les intérêts de chaque groupe contestataire ne sont pas convergents. Le sport traverse une période de fortes tensions, conséquence de la faiblesse d'un ministère, face à deux organismes à la puissance affirmée – *M.S.A.* et *Comité National Olympique Mauricien*.
- Après les élections « raz de marée » de 1982 et le « rééquilibrage » de 1983⁹⁵, la contestation communale s'atténue. Chacun se positionne dans un cadre nouveau, fait d'un consensus, mais aussi de non-dits, nécessaires pour le fonctionnement de ce dernier. Contexte économique favorable et, surtout, volonté politique, permettent de choisir le ministre de la *Jeunesse et des Sports* dont l'île Maurice a besoin, et en qui les sportifs se reconnaissent.

⁹⁵ En 1982, l'alliance *M.M.M.-P.S.M.*, remporte l'ensemble des sièges de député. La rupture de cette entente en début d'année 1983, provoque de nouvelles élections débouchant sur une répartition plus équilibrée à l'Assemblée.

Organisation de la thèse

Le paradigme sociétal mauricien fait l'objet du premier axe de notre recherche. Dans la construction des identités personnelles inter et intra communautaires, se trouve la matrice du schéma corporel de chaque individu et de sa relation à autrui. Son rapport au corps et à l'*Autre* dicte son comportement social et, par corollaire, son degré d'intégration au sein du mouvement sportif.

Une instabilité relationnelle, fortement marquée par le passé colonial et les changements constitutionnels, caractérise l'évolution de la société mauricienne et devient source de tensions intercommunautaires. La responsabilité des Britanniques, sur ce climat social et dans l'organisation d'un mouvement sportif, susceptible de l'influencer, ne peut être ignorée (chapitre I).

Le sport colonial des années quarante présente une image en miroir de cette organisation sociale. Les identités individuelles et surtout communautaires évoluent et nous assistons à un repositionnement général (le terme *positionnement* serait peut-être plus approprié) induit par la Constitution de 1947.

La structuration d'un mouvement sportif est *une* expression de ces phénomènes. C'est le départ d'une grande et longue course. Chacun se place au mieux sur la ligne de départ pour aborder le premier virage – l'arrivée du *M.M.M.* (*Mouvement Militant Mauricien*) au pouvoir - sans risque de chute. Cette euphémisation résume les périodes 1947 à 1982. Différentes problématiques – l'insularité, l'ethnicité, le pouvoir, le prestige, la politique, le castéisme, etc..., - influencent comportements et relations sociales et expliquent les tensions mises en évidence parmi les spectateurs, les participants ou l'encadrement de l'ensemble du monde sportif (chapitres II et III).

Déstructuration et restructuration caractérisent les gouvernements de 1982 et 1983. Déconstruction et reconstruction identitaires sont-elles possibles à partir d'une loi ? Si les structures sont amovibles puis modulables, il en va différemment des personnes (chapitre IV).

De cet ensemble chronologique, nous avons détaché deux problématiques particulières : celles du sport scolaire et des *Jeux de Îles de l'Océan Indien*.

- le premier représente un phénomène et une entité dans le mouvement sportif mauricien. Deux critères conduisent à mettre l'emphase sur cette thématique :

- le milieu éducatif ne se comprend que dans une vision unitaire, et recentrée sur le modèle britannique, explicatif d'attitudes comportementales influençant le rapport au sport des élèves.
 - Dans son cadre contextuel, le sport scolaire se démarque de sa structure originelle par un modèle de relations sociales et intercommunautaires spécifique (chapitre V).
- les seconds attestent d'une évolution très importante entre 1979 et 1985. Contextes politiques, national et international, ont changé et influencent les prises de positions des pays de la zone et des responsables mauriciens.
- La présentation de l'approche sociale des *Jeux* montre l'évolution de la perception du monde sportif. Placer ces deux événements dans leur contexte chronologique ne permet pas d'établir ce constat. La continuité rédactionnelle relève donc de la logique de compréhension (chapitre VI).

CHAPITRE I

LA FORMATION D'UN MOUVEMENT SPORTIF DANS UNE COLONIE DE PEUPLEMENT

Deux groupes sociaux composent l'essentiel de la société mauricienne du XIX^{ème} siècle, organisée autour du système esclavagiste, puis de l'*engagisme* : les travailleurs et les dirigeants. Dans notre cadre d'étude, cette euphémisation de la situation conduit à penser à la notion de temps libre, perçue différemment par les intéressés. Alain Corbin attire notre attention sur une erreur à ne pas commettre ; « *ne pas confondre non-travail et temps de loisir*⁹⁶ ». Pendant l'entre-coupe⁹⁷, les laboureurs ne travaillent pas, mais ne profitent pas pour autant de loisirs. Comme en métropole, dans ce premier demi-siècle, seule la classe dirigeante bénéficie des activités de détente, existant du temps des Français, telles que la chasse au cerf, l'escrime ou le billard.

Au Royaume-Uni, vers 1850, l'industrialisation modifie la perception du temps libre et « *se posèrent à grande échelle les questions liées à l'organisation du travail et des loisirs*⁹⁸ ». Si la classe ouvrière anglaise profite de cette avancée, à l'île Maurice, l'abolition de l'esclavage (1835), puis le système de l'*engagisme*, ne modifient rien. C'est surtout avec l'arrêt de ce dernier que la situation et la perception du temps libre évoluent dans les mentalités. Dès leur arrivée, les Britanniques développent dans l'île la notion de sport amateur ou compétitif, avec ses règles et ses principes.

Quel modèle de développement a initié le mouvement sportif dans une colonie de peuplement dont chaque catégorie différente possède sa propre culture et ses traditions ?

La description des différentes communautés, présentes sur l'île pendant la période objet de cette étude, apporte déjà quelques éléments de réponses. Ce passage représente les fondements de la compréhension des relations dans le domaine du sport. Entre : la

⁹⁶ CORBIN Alain, *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995, p. 10.

⁹⁷ L'entre-coupe est la période chômée entre deux coupes de cannes à sucre.

⁹⁸ PORTER Roy, « Les Anglais et les loisirs », in, Corbin Alain (ss la dir. de), op. cit., p. 21.

classification officielle, le vécu relationnel quotidien, perçu différemment par les multiples composantes de ces groupes, et ce que d'aucuns appellent « la réputation » - mais dont il vous est fait part malgré tout -, le chercheur doit percevoir la limite entre l'imaginaire et la réalité (première partie).

Pendant la période coloniale, la compréhension du comportement des diverses communautés ne peut, en toute logique, se dispenser de la connaissance du système institutionnel mis en place par les colonisateurs et du déroulement des mutations politiques et constitutionnelles aboutissant à l'Indépendance de l'île le 12 mars 1968 (deuxième partie).

Ces bases en place, la référence au modèle britannique permet d'appréhender les conditions, les modalités et la périodicité du développement et de la structuration du, ou des, mouvements sportifs dans l'île.

Dans le cadre de la société plurale, l'attitude de chaque communauté nous interpelle, avec une attention plus particulière pour les Indo-Mauriciens, qui, nous le verrons, ont, de par leur culture, un positionnement spécifique (troisième partie).



CARTE DE L'ÎLE MAURICE

I / Les fondements de la société plurale

1. Le contexte socio-historique

Après le bref passage des Arabes au X^{ème} siècle, l'île reste oubliée jusqu'en 1510, date de l'installation d'un navigateur portugais, Pedro Mascarenhas. Il la dénomme *Cyrné*, île des Cygnes, avant de laisser son nom à l'archipel des Mascareignes, composé de l'île Bourbon (La Réunion), l'Isle de France (Ile Maurice) et l'île Rodrigues.

L'implantation hollandaise en 1638, jette les bases d'une première société qui se compose des différentes classes sociales suivantes :

- agents de la compagnie néerlandaise des Indes
- planteurs libres
- employés de la compagnie (de souche européenne, venus pour la plupart d'Afrique du Sud)
- premiers esclaves « achetés » à Madagascar⁹⁹.

La présence hollandaise reste éphémère et, de leur passage, l'Histoire retient essentiellement l'appellation *île Maurice*, du nom de leur prince, Maurice de Nassau.

En 1715, des colons français, venus de Bourbon, débarquent sur l'île. Après cette première implantation stable d'une population, d'abord régie par la *Compagnie Française des Indes*, l'île, gouvernée par Mahé de Labourdonnais, acquiert, en 1735, son réel statut de colonie. Avec l'arrivée, entre autres, d'artisans indiens libres, originaires du sud de l'Inde¹⁰⁰, commerce et agriculture se développent, justifiant ainsi « l'importation » de travailleurs serviles, achetés d'abord à Madagascar, puis sur la côte Est de l'Afrique (majoritairement du Mozambique), mais aussi en Inde¹⁰¹.

Durant la période française (1715 – 1810), la population croît très rapidement et cette évolution marque définitivement l'avenir de la colonie. Dès le XVIII^{ème} siècle, nous distinguons différentes catégories d'habitants : les Blancs, les esclaves et les Libres de

⁹⁹ PEERTHUM Satteeanund, « La formation des classes sociales à Maurice », *Journal of the Mauritius Institute of Education*, n° 6, juin 1983, p. 1.

¹⁰⁰ BENOIST Jean, « La diaspora indienne », in, *L'Inde grande puissance mondiale*, Paris, C.H.E.A.M., 1988, p. 9.

¹⁰¹ « Il y eut même des esclaves indiens, originaires du Bengale et en 1806, on put dénombrer 6.000 ressortissants de ce pays sur le sol mauricien ».

BRUNEAU Geneviève, « Île Maurice : de la colonisation britannique à la dé-colonisation », thèse de Langues, Littératures et Civilisations des Pays Anglophones, RITZ Régis (ss la dir. de), Université de Bordeaux III, 1984, p. 115.

Couleur¹⁰². Le premier groupe, avec une croissance très inférieure à celle des deux autres¹⁰³, devient, en cinquante ans, largement minoritaire. Mais ses membres détiennent les pouvoirs politique et économique et l'installation des Anglais, après la capitulation de 1810, n'apporte pas de changements marquants dans la vie quotidienne. Pour les Britanniques, cette île n'étant qu'une escale nécessaire sur la route de l'Inde, l'objectif principal reste le maintien de leur prédominance dans le sous-continent et, par conséquence, le développement de son commerce. Preuve, s'il en est, la désapprobation, par le *Colonial Office*, des tentatives d'annexion de Madagascar, menées par le gouverneur Farquhar, attendu qu'elles ne servent en rien les affaires économiques dans cette zone.

Nous pourrions penser, avec Auguste Toussaint¹⁰⁴, qu'il y a peu d'acculturation de la part des Anglais, mais nous constaterons la nécessité de relativiser cette affirmation. En revanche, le maintien de certaines prérogatives de la population, surtout celle d'origine française, ne fait aucun doute. L'article 8 d'une convention du Traité de capitulation de l'Isle de France de 1810 stipule en effet que « *les habitants conserveront leur religion, leurs lois, leurs coutumes* ». « *Quoi de plus surprenant que, sous beaucoup de rapports, l'île Maurice soit restée si fidèlement française* »¹⁰⁵.

Cette situation connaît une relative évolution en 1835, suite à l'abolition de l'esclavage. Les esclaves, très majoritairement d'origine africaine, refusent de rester pour travailler sur les plantations et se spécialisent dans l'artisanat ou la pêche. Ce manque de main-d'œuvre dans l'agriculture justifie le « *coolie trade* », ou « *engagisme* », c'est-à-dire l'embauche de travailleurs indiens sous contrat pour cinq ans. Nombreux sont ceux qui ne rentreront pas au pays en fin de séjour, par volonté, ou faute de pouvoir payer leur billet retour¹⁰⁶. Malgré des conditions très difficiles, proches de l'asservissement dans les premières années, les candidats restent très nombreux et en 1909, date de la fin de l'*engagisme*, la population d'origine indienne représente la communauté la plus importante.

¹⁰² Les Libres de couleur sont des esclaves affranchis, des personnes venues de leur plein gré depuis l'Afrique ou l'Inde par exemple, ou la partie de la population issue du métissage.

¹⁰³ 1767 : Blancs, 3163 Libres de Couleur, 587 Esclaves, 15027

1817 : Blancs, 7375 Libres de Couleur, 10979 Esclaves, 79493

SELVON Sydney, *L'histoire de Maurice des origines à nos jours*, Rose-Hill, Mauritius Printing Specialists, 2003, p. 121.

¹⁰⁴ TOUSSAINT Auguste, *Histoire des îles Mascareignes*, Paris, Berger-Levrault, 1972. L'auteur décrit la colonisation britannique comme « le produit d'un impérialisme passif, soucieux tout d'abord de minimiser les coûts de maintien ».

¹⁰⁵ PROSPER Jean-Georges, *L'île Maurice au sommet de la vague économique francophone*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 84.

¹⁰⁶ DINAN Monique, *Une île éclatée. Analyse de l'Emigration Mauricienne 1960-1982*, Mauritius, Best Graphics Ltd, 1985, p. 3.

En ce début du XX^{ème} siècle, si l'on ajoute les commerçants hindous et musulmans - d'origine indienne - et chinois¹⁰⁷, attirés par le développement économique, les bases de la société actuelle mauricienne sont en place. Une dernière évolution importante se produit dans les années soixante avec l'émigration essentiellement de membres du groupe le plus ancien de la population que la dénomination officielle appellera en 1952, Population Générale, composée de :

- la communauté blanche, et plus précisément les Franco-Mauriciens
- les Gens de couleur
- les personnes au phénotype négroïde, sans aucun métissage.

Si les premiers¹⁰⁸ partent régulièrement, depuis le début du siècle vers l'Afrique du Sud, essentiellement dans l'Etat du Natal, et en Rhodésie, cette émigration croît vers 1960. Jusqu'en 1968, les seconds se dirigent plutôt vers l'Angleterre, mais, après l'Indépendance, l'Australie, « *enfin ouverte timidement à une immigration non-européenne*¹⁰⁹ », devient leur terre d'accueil de prédilection.

Chaque communauté se distingue par ses référents identitaires culturels (mode de vie, langue) ou religieux, ses phénotypes, et même par son implantation géographique sur l'île. Mais ce ne sont là que les éléments visibles des différences.

La réalité reste nettement plus complexe et difficile à percevoir. « *Ce pays cultive la canne à sucre et les préjugés... Dans cet enfer tropical, personne ne rencontre personne – hors des castes, des franc-maçonneries du sang, tout est TABOU. Voici une Ligue des Nations où la guerre des préjugés est endémique et atroce, surtout pour ce qui est du préjugé de couleur*¹¹⁰ ». Cet extrait édifiant, d'un roman de l'auteur mauricien Malcom de Chazal, justifie notre prudence en ce qui concerne la présentation des populations de l'île dans la première moitié de ce siècle.

¹⁰⁷ « L'implantation chinoise commence vers 1830 ; ce sont surtout des immigrants de la classe marchande, des Chinois libres, qui ont constitué la quasi-totalité de ceux qui sont venus s'établir à Maurice... A partir de 1944, les Chinois décident de se fixer à Maurice ; l'invasion du territoire chinois par les troupes japonaises et l'instauration en 1949 du régime communiste ont pour résultat que le retour vers la mère-patrie est devenu de plus en plus difficile ».

DINAN Monique, op. cit., p. 3.

¹⁰⁸ Il y a aussi des Gens de couleur.

DINAN Monique, ibidem, p. 204.

¹⁰⁹ DINAN Monique, ibidem, p. 24.

¹¹⁰ CHAZAL Malcom de, *Petrusmok*, Port-Louis, Edition de la Table Ovale, 1979.

Ce sujet est effectivement très délicat ! Thomas Eriksen¹¹¹ rappelle l'impossibilité, à Maurice comme à Trinidad, d'oublier l'environnement culturel où chacun doit toujours prendre en considération la communauté ou l'ethnie des « Autres ». Nous avons constaté lors de nos entretiens la forte susceptibilité de la plupart de nos interlocuteurs, dès l'utilisation d'une classification officielle. Très souvent, celle-ci ne concerne que les « Autres ». J.S. Furnival¹¹² désigne cette « *cohabitation d'identités et d'apports culturels divers*¹¹³ » sous l'expression, « *société pluraliste* », c'est-à-dire, « *une société où plusieurs segments ou communautés coexistent sous une autorité politique unique* ». En d'autres termes, Suzie Guth exprime une idée identique et rappelle la théorie d'Emile Durkheim sur la *coalescence de segments*. « *Emile Durkheim veut montrer par cette métaphore (la coalescence étant à l'origine une notion utilisée en biologie) le passage d'un type de société simple à une société holistique qui aurait assimilé tous les segments*¹¹⁴ ».

La société mauricienne exprimant sa pluralité par la juxtaposition d'identités n'a pas atteint ce niveau d'assimilation et ne peut donc être considérée comme une société coalescente. Les propos de Pierre Renaud confirment ces dires avec regrets et amertume : « *Depuis des années que les Mauriciens vivent dans la berceuse du cliché de la coexistence pacifique, ils ne manifestent aucune curiosité pour la culture du voisin*¹¹⁵ ». Il est frappant de constater l'absence de franche évolution sur ce plan relationnel par rapport à la période entourant l'abolition de l'esclavage¹¹⁶.

¹¹¹ « In Trinidad, as in Mauritius, it is impossible to forget that one is in a cultural environment where one always has to take the ethnic *others* in account ».

ERIKSEN Thomas H., op. cit., p. 122.

¹¹² FURNIVAL J.S., *Colonial policy and practics. A comparative study of Burma and Netherlands India*, Cambridge, Cambridge University Press, 1948, p. 304.

¹¹³ MARTIAL David, *Identité culturelle à l'île Maurice, Regards sur une société plurielle*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 63.

¹¹⁴ GUTH Suzie, « Un paradigme perdu – La coalescence des segments », in, GUTH Suzie (ss la dir. de), *Une sociologie des identités est-elle possible ?*, Paris, L'Harmattan, Mutations et complexité, 1994, p. 158.

¹¹⁵ RENAUD Pierre, *Pour une même bâtardise*, Trou d'Eau Douce (île Maurice), éd. Alma, 1995, p. 14.

¹¹⁶ Ce passage d'un roman décrit les sentiments d'anciens esclaves entrant dans un camp indien d'une propriété sucrière. La scène se passe vers le milieu du XIX^{ème} siècle.

« Beaucoup ti cases ici. Ti cases sucriers. C'est bannes coolies qui sorti l'Inde. Éna sorti Bombay, éna Bihar, éna Calcutta, éna Madras... Enfin, partout depuis l'Inde. Anous alle voir zautes si zautes envie. » Après avoir confirmé que le pâté de logements vus de la rue étaient, en effet, des camps sucriers où il logeait ses travailleurs indiens, Arthur Defosse proposait de leur faire faire la visite.

Aux yeux des marcheurs, les camps sucriers n'avaient rien de vraiment différent de leurs baraquements d'esclaves. (...) Il y avait la même nudité des torsos, bras et jambes d'hommes bruns, burinés (...). Zéphyrine avait remarqué que les femmes étaient habillées d'un tissu qui enveloppait leur corps. Elles avaient pour la plupart, une pointe de couleur sur le front et portaient aux orteils des anneaux de fer. (...) Les travailleurs présents les regardaient arriver avec, dans le regard, une grande douceur et une souriante bonhomie. Ils avaient l'air inoffensif et bon. Certains, hommes et femmes, les regardaient passer en ramenant les paumes de la main pieusement sur la poitrine en signe de respect. Thérésine et Zéphyrine étaient frappées, toutes deux, par la manière dont les hommes se signaient devant elles, les deux mains jointes sur la poitrine ou les saluant

Difficile donc de parler d'une nation mauricienne. D'où la nécessité d'oser une description des différentes communautés, sur la base du classement de 1952 ; les appellations catégorielles ayant effectivement évolué au fil du temps.

ANNÉE	DENOMINATIONS DES GROUPES EN PRESENCE
1735	<ul style="list-style-type: none"> - « Français nés en France ou à Bourbon » - « Africains nés du Sénégal ou de Guinée » - « Indiens » - « Malgaches » - « Africains d'Afrique orientale »
1766	<ul style="list-style-type: none"> - « Blancs » - « Libres » - « Esclaves »
1846	<ul style="list-style-type: none"> - « Blancs et Métis » - « Indiens »
1861	<ul style="list-style-type: none"> - « Blancs et Métis » - « Indiens » - « Chinois »
1952	<ul style="list-style-type: none"> - « Indo-Mauriciens » - « Sino-Mauriciens » - « Population Générale »
1962	<ul style="list-style-type: none"> - « Hindous » - « Musulmans » - « Sino-Mauriciens » - « Population Générale »

Lau Thi Keng J.C. 1991¹¹⁷

Le tableau ci-dessus, établi par J.C. Lau Thi Keng en 1991, déjà présenté, parfois partiellement, dans les quelques études éditées, permet une situation claire de l'évolution du statut de chaque communauté dans le temps. Les précisions, quant aux modifications de

délicatement de la tête, avec un respect qui, pour elles, n'était réservé qu'à ces dames de grande société qu'elles ne connaissaient que trop ».

NG TAT CHUNG Serge, *Terre d'orages*, Centre Nelson Mandela pour la Culture Africaine, Port-Louis (île Maurice), 2003, pp. 121-122.

¹¹⁷ LAU THI KENG Jean-Claude, op. cit., p. 60.

dénomination, font apparaître le manque d'unité au sein de certaines de ces communautés et explique la revendication du groupe « *tamoul* », depuis la séparation des Hindous et des Musulmans en 1962.

2. Les différentes communautés

« Devant nous, c'est le port Louis, (...), avec (...) sa population bariolée qui semble un échantillon de tous les peuples de la terre, depuis le créole indolent qui se fait porter en palanquin s'il a besoin de traverser la rue, et pour qui parler est une si grande fatigue qu'il a habitué ses esclaves à obéir à son geste, jusqu'au nègre que le fouet conduit le matin au travail et que le fouet ramène du travail le soir. Entre ces deux extrémités de l'échelle sociale, voyez les Lascars¹¹⁸ verts et rouges, que vous distinguez à leurs turbans, qui ne sortent pas de ces couleurs, et à leurs traits bronzés, mélange du type malais et du type malabar. Voyez le nègre Yolloff¹¹⁹, de la grande et belle race de la Sénégambie¹²⁰, au teint noir comme du jais, aux yeux ardents comme des escarboucles, aux dents blanches comme des perles ; le Chinois court, à la poitrine plate et aux épaules larges, avec son crâne nu, ses moustaches pendantes, son patois que personne n'entend et avec lequel pourtant tout le monde traite : car le Chinois vend toutes les marchandises, fait tous les métiers, exerce toutes les professions ; car le Chinois, c'est le juif de la colonie ; les Malais, cuivrés, petits, vindicatifs, rusés, oubliant toujours un bienfait, jamais une injure ; vendant comme les bohémiens, de ces choses que l'on demande tout bas ; les Mozambiques, doux, bon et stupides, et estimés seulement à cause de leur force ; les Malgaches, fins, rusés, au teint olivâtre, au nez épatés et aux grosses

¹¹⁸ Surnom des Musulmans.

¹¹⁹ Il doit d'agir d'habitants de l'ancien royaume Dyolof du Sénégal, devenu comptoir hollandais puis français au XVII^{ème} siècle. De nombreux esclaves viennent de l'île de Gorée.

¹²⁰ Enclave dans le Sénégal comprenant la Gambie : colonie britannique au XIX^{ème} siècle.

lèvres, et qu'on distingue des nègres du Sénégal au reflet rougeâtre de leur peau ; les Namaquais¹²¹, élancés, adroits et fier, dressés dès leur enfance à la chasse du tigre et de l'éléphant, et qui s'étonnent d'être transportés sur une terre où il n'y a plus de monstres à combattre ; enfin, au milieu de tout cela, l'officier anglais en garnison dans l'île ou en station dans le port ; l'officier anglais, avec son gilet écarlate, son schako¹²² en forme de casquette, son pantalon blanc ; l'officier anglais, qui regarde du haut de sa grandeur créoles et mulâtres, maîtres et esclaves, colons et indigènes, ne parle que de Londres, ne vante que l'Angleterre, et n'estime que lui même¹²³».

Dumas Alexandre, *Georges*

Pour Léon-François Hoffmann, « *Georges peut être considéré comme un document historique qui illustre l'attitude de bien des mulâtres au milieu du siècle dernier*¹²⁴ » (XIX^{ème}). Cette description d'une société déjà segmentée ressemble à s'y méprendre, exception faite des qualificatifs péjoratifs, à la présentation ci-dessous. Notons l'absence des appellations Blancs ou Franco-Mauriciens, certainement justifiée par les ressentiments de l'auteur, et celle des Hindous, classés avec les *Lascars*, mais différenciés par leur turban rouge.

La présentation des différentes communautés constitutives de la population mauricienne au XX^{ème} siècle s'impose comme une nécessité pour expliciter la complexité de la situation et démontrer que se satisfaire de la classification officielle (cf. supra), réduit la compréhension de cette société à sa seule réalité visible.

¹²¹ Peuple hottentot (nomade) de Namaqua, région de Namibie colonisée par les Anglais en 1878.

¹²² Coiffure militaire tronconique.

¹²³ DUMAS Alexandre, *Georges*, Édition de Léon-François Hoffmann, Paris, Folio-Gallimard, 1974, pp. 31-33.

¹²⁴ DUMAS Alexandre, *ibidem*, p. 23.

Par exemple, alors que A.D. Anenden-Nirsimloo¹²⁵ distingue 11 langues d'origine - auxquelles il convient d'ajouter le bhojpuri - le tableau précédent ne met pas en évidence cette distinction, pourtant importante au quotidien. Quant au monde sportif mauricien, la période 1945 – 1985 connaît une évolution sans précédent, mais, secouée de multiples soubresauts. Comme déjà précisé, seule une connaissance relativement satisfaisante de la structure et du fonctionnement de cette société autorise une interprétation au plus près de la vérité.

a. La Population Générale

Sa composition réalisée à partir des membres n'appartenant pas aux autres communautés la rend particulièrement complexe et difficile à définir. Mis à part deux critères communs, la langue (créole ou français) et la religion catholique, les différences peuvent être importantes au sein du groupe.

La taxonomie des identités ethniques mauriciennes de Thomas Hylland Eriksen¹²⁶ permet une certaine clarification de la situation. Il distingue d'une part les Franco-Mauriciens¹²⁷ et d'autre part les Créoles.

Le premier groupe comprend les *Aristocrates* et les *Commoners*. Nous emploierons le terme *groupe* franco-mauricien pour le distinguer au sein de sa communauté et partageons le questionnement de Catherine Boudet sur la définition de ce groupe : « *S'agit-il d'un groupe ethnique, d'une communauté, ou encore d'un réseau ethnique* ¹²⁸? ». Qu'est-ce qu'un Franco-Mauricien ? Antoine Bullier le définit comme « (...) *une personne de souche française née à Maurice ou en Afrique du Sud de parents mauriciens. Cette personne d'ascendance française provient d'une famille venue dans l'île comme marin,*

¹²⁵ Langues d'origine:

- chinois	20608	- créole	272075
- anglais	2402	- français	36729
- gujarati	2028	- hindi	320831
- tamoul	56757	- télégou	24233
- ourdou	71668	- autre	1134
		- non classée	1131

ANENDEN-NARSIMLOO Ananda Davi, *The Primordial Link, Telegu ethnic identity in Mauritius*, Mahatma Gandhi Institute, Moka, 1990, p. 38.

¹²⁶ ERIKSEN Thomas Hylland, *Common Denominator, Ethnicity, Nation-Building and Compromise in Mauritius*, New-York, Berg, 1998, p. 51.

¹²⁷ Seulement deux ou trois familles d'Anglo-Mauriciens sont restées sur l'île après l'indépendance.

¹²⁸ BOUDET Catherine, thèse, op. cit., p. 5.

*officier du roi, négociant. Cette personne (...) est de race blanche et doit être reconnue comme telle par sa communauté*¹²⁹».

Le second, se compose des Gens de couleur et métissés et des Créoles d'origine africaine (incluant les Rodriguais et les *Ilois*¹³⁰). *Ilois* et Rodriguais représentent une entité particulière au sein de la population. De par leur éloignement géographique par rapport à la métropole, ils possèdent une identité spécifique ne relevant pas d'un critère ethnique ou religieux, mais, par exemple, d'un mode de vie ou de comportement¹³¹.

Il s'agit là de la rapide présentation d'une situation bien plus complexe, avec différents degrés de « *blancheur* » chez les Gens de couleur, parfois exprimés en pourcentage ! Les relations nécessitent donc une certaine connaissance du sujet et parfois beaucoup de tact.

Depuis le XIX^{ème} siècle, la bourgeoisie française a cédé la place à « l'oligarchie sucrière », sans que son statut soit remis en question. Ces oligarques n'ont pas émis le désir de modifier un système, certes colonial, mais qui présente « l'avantage d'ouvrir le marché britannique et de préserver et même consolider leur traditionnelle mainmise sur la population *non-blanche*¹³² ». Cette croissance du pouvoir « du sucre » ne se fait pas sans restructurations, au sein même de ce groupe dominant, qualifié de « *Bourgeoisie agro-commerciale* » par Vijaya TEELock.

« L'histoire de la société mauricienne montre que le partage de la rente sucrière a été au cœur de la vie politique et des choix économiques(...). Maurice a gardé la marque de sa première véritable colonisation par les Français, sur laquelle s'est surimposé le dispositif d'un système colonial britannique. Il reste du premier peuplement de l'île, un petit nombre de familles franco-mauriciennes propriétaires de grandes plantations sucrières, de banques et d'entreprises industrielles et une communauté dite créole, (...) ayant conservé à travers le temps une influence culturelle en maintenant l'usage du Kréol comme langue véhiculaire, ainsi que la pratique du français¹³³ ».

¹²⁹ BULLIER Antoine J., "La communauté franco-mauricienne du Natal en Afrique du Sud", in, Annuaire des Pays de l'Océan Indien, vol. VIII, 1981, p. 265.

¹³⁰ *Ilois* est le qualificatif utilisé en référence à la population de l'archipel des Chagos, déplacée lors de la location de cet ensemble d'îles par les Britanniques aux États-Unis pour l'installation de la base militaire de Diégo-Garcia.

¹³¹ Pour éclairer notre propos, nous pouvons faire référence à la différence identitaire existant entre les Français de métropole et les habitants de Saint-Pierre et Miquelon.

Au regard de notre étude (1945-1985), les sportifs rodriguais n'ont été que très peu impliqués dans le mouvement sportif (problèmes de transport et de circulation de l'information). Ce n'est que plus tard qu'ils seront réellement pris en considération (cf. conclusion). Une étude future, sur place, présenterait un complément nécessaire à la présente recherche.

¹³² TEELock Vijaya, *Bitter Sugar – Sugar and Slavery in 19th Century Mauritius*, Mahatma Gandhi Institute, Moka, île Maurice, 1998, p. 108.

¹³³ ASSIDON Elsa, « Île Maurice : ajustement et développement : 1979-1989 », Revue Tiers-Monde, tome XXXI, n° 122, avril-juin 1990.

Les Franco-Mauriciens représentent toujours une communauté particulière au sein de la société. « *Le Franco-Mauricien a une conception de ses privilèges comme des attributs naturels (...) Le compartimentage de la société mauricienne correspondrait à une division naturelle des êtres (...) quelque effort que puissent faire les autres, ils ne deviendront jamais comme les Franco-Mauriciens (...) Le regard que jette le Franco-Mauricien sur le monde mauricien en général a quelque chose d'olympien* ¹³⁴ ».

Démontrant la nécessité de rétrocéder l'île Maurice à la France, Hervé de Rauville, dans un article paru en 1920, confirme l'objectivité de cette affirmation et s'exprime ainsi, parlant de sa communauté:

« En dépit de toutes les vicissitudes, ils y ont maintenu la prépondérance du génie français. En vain des afflux de races étrangères, nègres, Hindous, Chinois, Arabes, sont-ils venus enfler jusqu'à pléthore le chiffre de la population générale, réduisant en proportion celui de la population d'origine française, le petit noyau primitif a gardé son influence et son ethnisme, grâce à sa valeur humaine supérieure ; il a passé, en un siècle, de 5.000 à 60.000 âmes et bien que ce groupe franco-mauricien soit enveloppé dans une masse de 280.000 étrangers, il continue à imposer sa langue, ses mœurs et même sa mentalité ¹³⁵ ».

A cette description édifiante, ainsi qu'à celle du sociologue mauricien Jean-Claude Lau Thi Keng, il convient de préciser que les membres de ce groupe parlent le français mais aussi le créole, parce qu'ils sont avant tout mauriciens.

Cette communauté comprend, à l'opposé du groupe précédent, les Noirs ou Afro-Mauriciens, appelés péjorativement par certains, *Kréol Mozambik* (Créole noir originaire du Mozambique), descendants d'esclaves, exempts de tout métissage avec la population blanche. Essentiellement employés sur les ports ou comme ouvriers de l'industrie sucrière, ils ne parlent que le créole mauricien

La population métissée est la plus difficile à définir ; ses limites, imprécises, variant d'un locuteur à l'autre.

Si Daniel Baggioni et Didier de Robillard démontrent qu'il « *est difficile de trouver des dénominations sur le sens desquelles tout le monde s'accorde, pour la bonne raison qu'il s'agit d'un enjeu crucial pour les populations concernées* ¹³⁶ », ils relèvent, malgré tout, certaines régularités :

- *Créoles* : dénomination générale excluant les Créoles Noirs et les Frontiers.

¹³⁴ LAU THI KENG J.C., op. cit., p. 100.

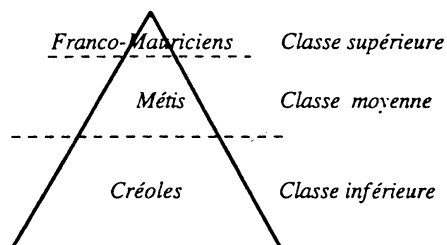
¹³⁵ RAUVILLE Hervé de, « Le retour de l'île Maurice à la France », « La Revue Critique des idées et des livres », Tome XXVIII, n° 166, 10 juin 1920, p. 538.

¹³⁶ BAGGIONI Daniel, ROBILLARD Didier de, *Île Maurice, une francophonie paradoxale*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 19.

- *Gens de couleur* : métis les plus « clairs » et/ou niveau socio-économique élevé. Appelés aussi *Milat* en patois mauricien, c'est à dire Mulâtres (dans la perception mauricienne, le *Milat* est moins clair que le *Métis* !). Ils se sont progressivement structurés en *quasi-ethnie*, renvoyant d'un côté les Blancs à leur propre refus et rejetant de l'autre les Créoles d'origine africaine, à une position d'inférieurs symboliques, par un verrouillage obsessionnel du patrimoine génétique¹³⁷.
- *Frontières* : phénotype blanc, mais non reconnus par les Blancs.

Ce groupe, intermédiaire au sein de la population générale, peut avoir des comportements totalement opposés, en fonction des objectifs de positionnement de chacun au sein de leur communauté. C'est le seul groupe, important en effectif, dont l'élite n'est pas proportionnellement représentative. Une explication réside dans leur intégration au sein du « *cadre socio-économique et (de) l'univers culturel des Blancs, à cause de l'absence d'une identité culturelle et religieuse qui leur soit propre.(...) Malgré leur puissance économique, le pouvoir politique des Blancs a été progressivement et fortement entamé.(...) Et les Créoles, eux aussi, subissent par contre-coup ce déclin politique des Blancs* »¹³⁸.

Astrid de Gentile propose une catégorisation sociale de cette taxonomie sous forme de stratification. Résumé quelque peu caricatural, il présente l'avantage de permettre la visualisation de la situation et, nous l'espérons, d'apporter plus de clarté à nos propos.



¹³⁷ ALBER Jean-Luc, « Métissage et verrouillage ethnique à l'Ile Maurice : emploi d'une notion et pratiques sociales », collectif Métissage, Linguistique et Anthropologie, t. 2, U.R.A. 1041, C.N.R.S., Saint-Denis, Université de La Réunion, 1991, p. 83.

¹³⁸ VUDDAMALAY Vasoodeven, « Les mécanismes de structuration du mouvement migratoire mauricien en France », thèse de doctorat en Géographie, RAISON Jean-Pierre (ss la dir. de), Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1993, p.161.

b. Les Sino-Mauriciens

La spécificité de la communauté chinoise s'établit sur des critères ethniques, voire de race, selon les interprétations, et se distingue des autres groupes sur plusieurs points :

- c'est la moins importante (2,9 % de la population en 1972)
- ses membres sont toujours restés très attachés à leur pays d'origine, même si l'on peut distinguer deux groupes principaux à partir de la langue utilisée: le cantonais ou le hakka. Les multiples conversions au catholicisme, réalisées par les missionnaires au début du XX^{ème} siècle, ne sont pas parvenues à modifier cet état de fait. De confession catholique, Bouddhiste ou Confucianiste¹⁴⁰, ils restent *Chinois* avant tout.
- venus comme immigrants libres, et non comme Engagés, et peu enclins à travailler la terre¹⁴¹, ils se sont immédiatement spécialisés dans le commerce, domaine dans lequel certains ont fait fortune.

Sur le lieu de la plantation,

« Le boutiquier chinois a joué le rôle d'intermédiaire. La boutique, louée par la propriété sucrière, a été le support d'une circulation des commis de boutique en boutique (...). Les rapports familiaux (de ces commis) qui se sont ainsi institués avaient pour référence le clan (familial) dispersé dans l'île : Lee, Ng, Chan (...). La boutique (cf. annexe I.-1) était un lieu de centralité périphérique à l'organisation du clan, dont la « société » était établie dans la capitale, Port-Louis, là où s'effectuaient les approvisionnements et se rencontraient les boutiquiers, échangeant les nouvelles avant de repartir ¹⁴²».

Les Sino-Mauriciens se caractérisent aussi par un taux de scolarisation assez important, comparé aux autres communautés. Ces différents éléments réunis définissent un groupe ethnique relativement homogène et soudé, en apparence¹⁴³, bénéficiant de moyens financiers généralement supérieurs à la moyenne de la colonie :

¹³⁹ GENTILE Astrid de, « Les Franco-Mauriciens ; étude ethno-géographique. Evolution et transformation socio-économique de la communauté franco-mauricienne à l'île Maurice », Thèse ss dir. M. Singaravelou, Université de Bordeaux III, U.F.R. de Géographie Tropicale, mai 1997, p. 195.

¹⁴⁰ Catholiques 44,3 %, Anglicans 2,3 %, Bouddhistes 42,9 %, autres 10,5 %. Données de 1961.

GERBEAU Hubert, CARTER Marina, « Etat et communautarisme : le cas de l'île Maurice », *Cultures et Conflits*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 117.

¹⁴¹ Il y a, en 1966, 24872 Sino-Mauriciens (soit 3,2 % de la population) et 19340 habitent en ville.

DUPON Jean-François, op. cit., p. 343.

¹⁴² CHAZAN-GILLIG Suzanne, WIDMER Isabelle, « Circulation migratoire et délocalisations industrielles à l'île Maurice », dans, « Sociétés contemporaines », n° 43, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 104.

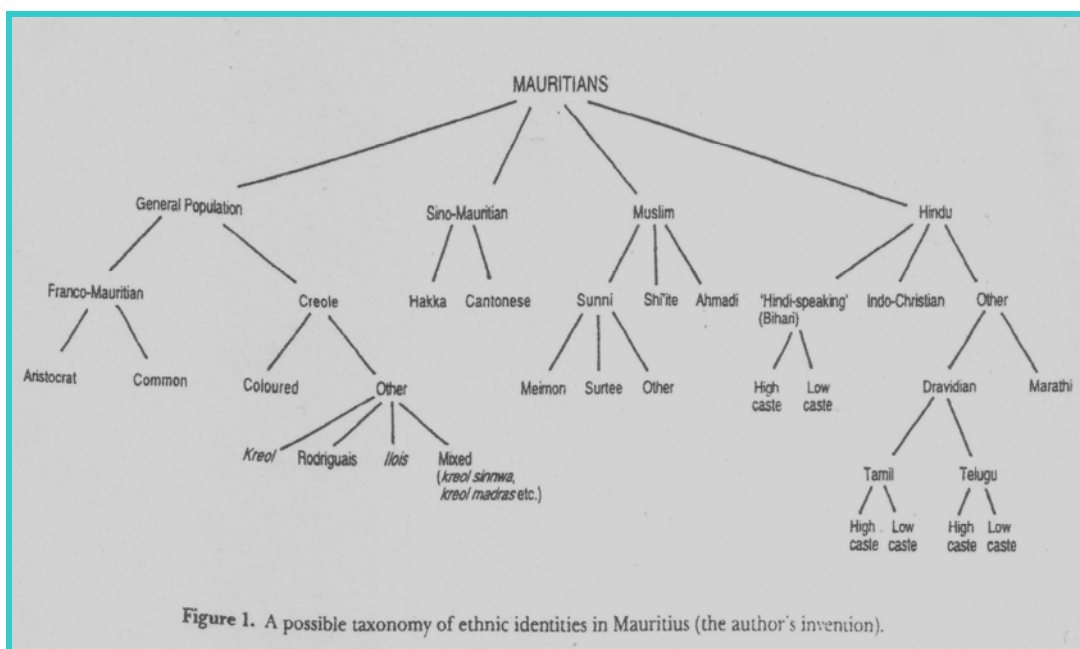
¹⁴³ Le quartier chinois de Port-Louis peut paraître uniforme au touriste de passage. Il est en réalité découpé par secteurs, voire par rues, gérés par certaines grandes familles et les contacts restent très limités.

Taux de scolarisation en 1944¹⁴⁴ :

	garçons	filles
Chinois	37,9 %	39,2 %
Population Générale	30,5 %	27,3 %
Indiens	18,9 %	9,6 %

Cette nouvelle bourgeoisie ne fait rien sans l'accord de leur très puissante *Chambre de Commerce Chinoise* et les Sino-Mauriciens restent discrets et participent peu à la vie politique de l'île.

Notons qu'en marge de cette communauté, les immigrants chinois du début du XX^{ème} siècle étant rarement venus en couple, nous trouvons une population métisse sino-créole relativement importante, avec, par exemple en 1901, cinquante-sept femmes originaires de la Chine pour 3457 hommes du même pays¹⁴⁵.



ERIKSEN Thomas, *Common Denominator*, op. cit., p. 51

Précédant l'étude des originaires de l'Inde, cette présentation de la taxonomie créée par Thomas Eriksen semble appropriée. Par sa visualisation de l'organisation des groupes

Entretien informel avec Jocelyn CHAN LOW.

¹⁴⁴ NG FOONG KWONG James, *Les Hakkas à l'île Maurice*, Université de Maurice (*U.O.M.*), nov. 1989, p. 193, d'après le Censur Report de 1944.

¹⁴⁵ DUPON Jean-François, op. cit., p. 344.

précédents, elle permet de mieux situer les suivants, qui, sur un plan culturel, peuvent être plus difficiles à cerner. Le panel de visages ci-dessous n'a rien d'exhaustif, et, par ces quelques exemples, atteste de la complexité autant que de la richesse de la société mauricienne.

Visages Mauriciens



Communauté
Hindoue



Groupe
Franco-Mauricien



Communauté
Sino-Mauricienne



Groupe
Créole/Métis



Communauté
Musulmane



Groupe
Tamoul



Groupe
Kréol Mozambik

c. Les Indo-Mauriciens

Par ses multiples composantes, cette catégorie reste la plus délicate à décrire. Si elle présente l'effectif le plus important - 251 000 membres, soit 67 % de la population - les chiffres officiels, avant 1962, n'établissent pas encore la distinction entre Hindous et Musulmans, malgré une évidente différence. Hormis la religion, ils ne parlent pas la même langue et si les premiers se trouvent dans la campagne et travaillent dans l'agriculture, les seconds vivent essentiellement en ville et travaillent dans le commerce.

Avant de développer ce thème, notons, pour être précis et permettre une meilleure compréhension de certaines attitudes, que vers 1920 des Indo-Mauriciens se convertissent au catholicisme afin de rendre possible l'accès de leurs enfants au *Royal College* de Port-Louis. Il s'agit essentiellement des fils de planteurs et de commerçants.

« Les deux concepts de résistance et d'accommodation caractérisent l'attitude de la classe travailleuse indienne. Ils résistent pour envoyer leurs enfants à l'école et développent un enseignement parallèle pour leurs enfants. Les Baitkas et les Médersas fonctionnent pour donner religion et langue vernaculaire. L'accommodation était un aspect nécessaire de la survivance dans l'économie de plantation dans laquelle les lois coercitives forçaient le peuple à travailler. Toutes les institutions religieuses des villages étaient financées par les commerçants de Port-Louis¹⁴⁶ ».

ca. Les Musulmans

Les Musulmans, spécialisés dans le commerce au même titre que les Sino-Mauriciens, se trouvent essentiellement dans les villes.

Ils représentent une composante non négligeable de la population mauricienne¹⁴⁷.

¹⁴⁶ SETTAMA Corinne, « Indians and the making of Mauritius, peace against aggression : 1834 – 1934 », *Maîtrise d'Anglais*, ss. dir. de Féral Claude, Université de La Réunion, département Lettres et Sciences Humaines, sept. 1995, p. 48.

¹⁴⁷ Ce n'est qu'au recensement de 1962 que la distinction est faite entre Hindous et Musulmans. Cette année-là, sur 681.619 mauriciens, 110.322 (soit 16,6 %) étaient musulmans sur 454.909 habitants d'origine indienne. Il y avait au recensement de 1944, 265.247 Indo-Mauriciens sur un total de 419.185. La proportion de Musulmans devait donc être inférieure à celle de 1962.

Central Statistical Office, "Population Census of Mauritius", L.I.C. building, Port-Louis.

Proportion de Musulmans		
Au sein de la population indo-mauricienne et de la population totale		
ANNÉE	% Musulmans parmi les Indo-Mauriciens	% Musulmans dans la population totale
1901	17	11
1921	17	11,7
1931	19	12,6
1944	22	13,4
1952	23	14,9
1962	2	15,8
1972	24	16,1
1983	24	16

BURRUN Breejan 2002¹⁴⁸

Ce sont de fervents pratiquants qui, malgré les apparences, ne représentent pas une communauté homogène. Pas moins de cinq groupes composent cette catégorie de la population¹⁴⁹ :

- Les matelots *lascars*
- Les engagés laboureurs *calcutteas*
- Les commerçants *maimans* et *surtees*
- Les bateliers *cockneys*
- Les commerçants *bohrras*

Seuls ces derniers ne sont pas de confession sunnite mais chiite. La grande majorité d'entre eux parle l'ourdou et le groupe sunnite se scinde en deux catégories :

- Les orthodoxes, *Sunnis Hanafee*
- Les réformistes, *Sunnis Shafee*.

Le tableau suivant démontre l'instabilité de la catégorisation de la population musulmane et la fréquence des mouvements entre groupes ; à partir de 1962, certains se déclarent uniquement musulmans.

¹⁴⁸ BURRUN Breejan, *Histoire des religions des îles Maurice et Rodrigues*, Vacoas, île Maurice, éd. Le Printemps Ltée, 2002, p. 243.

¹⁴⁹ JUMEER Musleem, « Les Indo-Mauriciens de foi islamique à l'île Maurice », in, *Rencontre avec l'Inde, La diaspora indienne à Maurice*, t. 28, n° 2, Conseil Indien pour les Relations Culturelles, 1999, p. 106.

COMPOSANTES DE LA POPULATION MUSULMANE AU FIL DES RECENSEMENTS				
Dénomination	1952	1962	1972	1983
	Effectif			
Sunnee Hanafee	63.960	19.554	101.281	155
Sunnee Shafee	5.366	1.114	7.381	-
Ahmadi Cadiani	6.860	957	4.255	1.045
Shiite	606	243	747	-
Bohra	220	-	-	-
Sheik Momine	-	-	2.633	56
Sunnee Jamat	-	-	290	31
Sunnee Surtee	-	-	151	-
ISLAM	-	84.419	20.102	123.399
Musulmans	-	-	-	35.162
Autres	-	2.045	157	342
TOTAL	77.010	110.322	136.996	160.190

Amenah Jahangeer-Chojoo 2004¹⁵⁰

Sur un plan socio-économique, la communauté musulmane se compose de deux groupes très distincts :

- les planteurs, arrivés régulièrement pendant la période de l'*engagisme*
- les commissionnaires de riches familles commerçantes de l'Inde, arrivés au milieu du XIX^{ème} siècle. Ce « sous-groupe » musulman arrive sur le sol mauricien avec des moyens financiers proches des Oligarques franco-mauriciens. Ces négociants viennent majoritairement du Nord-Ouest du sous-continent (Cutch, Sind, Surat, Gujarat et Halay-Kathiawar ¹⁵¹). Ils s'installent à Port-Louis et deviennent progressivement propriétaires d'une majorité des habitations de la ville.

¹⁵⁰ JAHANGEER-CHOJOO Amenah, *La Rose et le Henné – Une étude des Musulmans de Maurice*, Mahatma Gandhi Institute, Moka (île Maurice), 2004, p. 57.

¹⁵¹ VUDDAMALAY Vasoodeven, op. cit., p. 184

cb. Les Hindous

Composante majoritaire de la population, leur organisation mérite une attention toute particulière pour une meilleure compréhension de l'évolution du mouvement sportif et de la société mauricienne.

Les Hindous, très différents au sein de leur groupe, présentent une structure externe coalescente que l'on résume en un terme : l'hindouisme.

La diversité caractérise cette communauté sur le plan interne. Les différences sont multiples en fonction de plusieurs critères très différents, parfois difficiles à percevoir pour un « étranger », avec, en premier lieu, la langue parlée, déterminant potentiel de l'origine géographique. Parmi les grands groupes, nous distinguons :

- les Hindous du nord, pour la plupart originaires du Bihar, et les Gudjeratis du Gudjerat, parlent l'hindi
- les Tamouls du centre et de Madras, le tamoul
- les Télégous de l'Andha Pradesh, le télégou
- les Marathis de la région de Bombay, le marathi

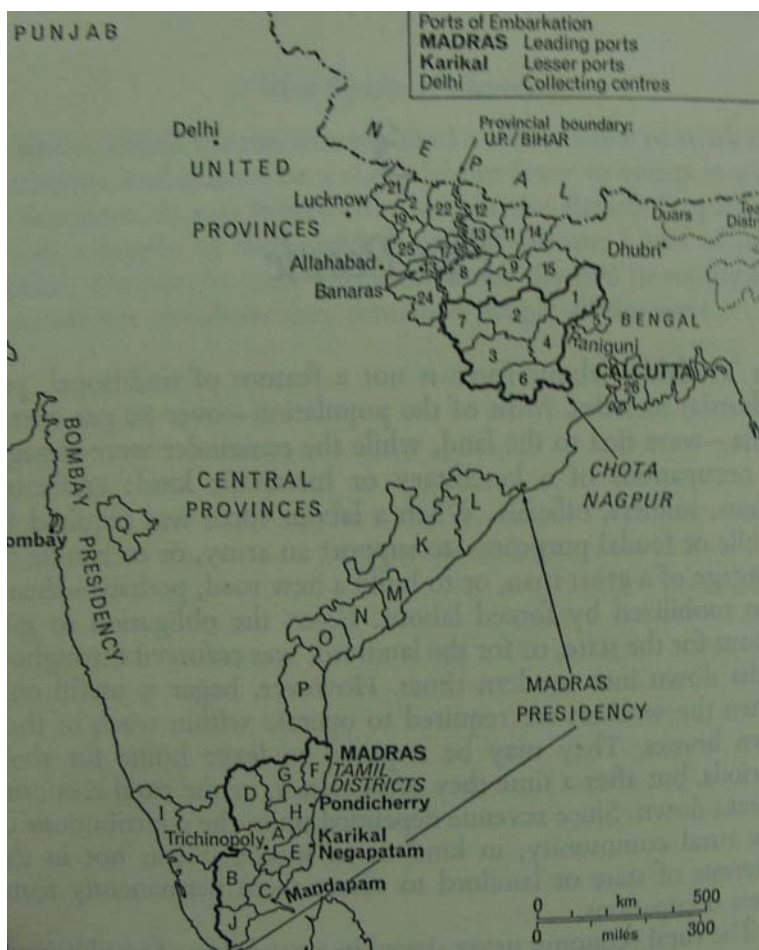
La carte, page suivante, établie par Hugh Tinker en 1974¹⁵², permet, par sa clarté, de comprendre qu'avec de tels écarts sur le plan géographique, la population originaire de l'Inde n'est pas une entité, mais un ensemble de plusieurs groupes communautaires, comprenant des similitudes et, aussi, de nombreuses différences.

Enfin, pour communiquer entre eux, les Hindous parlent le bhojpuri, sorte de patois, mélange de dialectes indiens et du créole mauricien.

La majorité de ces Indiens habite dans de petits villages, construits à proximité des soixante-six propriétés sucrières¹⁵³ (début XX^{ème}), qui ont peu à peu remplacé les camps sucriers établis dans la plantation.

¹⁵² TINKER Hugh, *A New System of Slavery – The export of Indian Labour Overseas, 1830 – 1920*, Oxford University Press, 1974, p. 40.

¹⁵³ LAU THI KENG Jean-Claude, op. cit., p. 13. Dès le milieu du XIX^{ème} siècle le remembrement des terres commence et 182 propriétés sucrières disparaissent entre 1860 et 1908.



Main Districts of Recruitment
Note: each group is listed in order of concentration of recruitment

<p>SOUTH INDIA</p> <p><i>The Tamil Districts</i></p> <p>A. Trichinopoly B. Madura C. Ramnad D. Salem E. Tanjore F. Chingleput G. North Arcot H. South Arcot I. Malabar J. Tinnevely</p> <p><i>Telugu Districts</i></p> <p>K. Vizagapatam L. Ganjam M. East Godavari N. West Godavari O. Guntur</p>	<p>P. Nellore</p> <p><i>Bombay Presidency</i></p> <p>Q. Ahmadnagar District</p> <p>NORTH INDIA</p> <p><i>Hill Coolie Districts</i></p> <p>1. Santal Parganas 2. Hazaribagh 3. Ranchi 4. Manbhum 5. Birbhum 6. Singhbhum 7. Palamau</p> <p><i>Bihari Districts</i></p> <p>8. Shahabad 9. Patna 10. Gaya 11. Muzaffarpur</p>	<p>12. Champaran 13. Saran 14. Darbhanga 15. Monghyr</p> <p><i>Districts of the United Provinces</i></p> <p>16. Ballia 17. Ghazipur 18. Azamghar 19. Fyzabad 20. Basti 21. Gonda 22. Gorakhpur 23. Banaras 24. Mirzapur 25. Jaunpur</p> <p><i>Calcutta Metropolitan Area</i></p> <p>26. Twenty-Four Parganas</p>
--	--	--

TINKER HUGH¹⁵⁴

¹⁵⁴ TINKER Hugh, *A New System of Slavery – The export of Indians Labour overseas – 1830-1920*, London, Oxford Press University, 1974, p. 40.

Le *Sirdar*, ou contremaître, très influent sur la vie du camp, gérait le travail des laboureurs. La connaissance du fonctionnement de ces « hameaux » construit près de l'usine, permet une meilleure compréhension des événements à venir. « *Le système familial/ethnique de relations sociales, né dans les camps, a été le point de départ d'une stratification plus complexe, inspirée de l'organisation par castes et selon les régions d'origine en Inde*¹⁵⁵ », parce que, très rapidement, les Indiens de hautes castes se sont appropriés les postes de sirdar et ont ainsi retrouvé leur statut initial.

Les Indo-Mauriciens ont pour habitude de se retrouver dans des centres communautaires appelés *bāitkas* (cf. annexe I - 2), « *lieux où fonctionnait le Panchayat, qui en ce temps-là, était peut-être la plus importante organisation sociale de la communauté indienne* »¹⁵⁶. Bernard Lehembre précise que « *ce type d'organisation communautaire a préservé le patrimoine culturel et religieux des descendants des immigrants indiens. Grâce à lui, ils purent résister à la christianisation, et, par voie de conséquence, à l'occidentalisation*¹⁵⁷ ». Avec le remembrement (appelé *Morcellement*) dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, une partie de cette population peut investir dans la terre et permettre l'émergence d'une classe de petits et grands propriétaires terriens d'origine indienne¹⁵⁸.

Mais, les Hindous de l'île Maurice se caractérisent plus par leur rôle prépondérant en politique que par leur importance sur le plan économique. Claude Markovits explique cette situation par le respect de l'*Artha* ; « *Le domaine politico-économique, l'Artha, (le domaine politico-économique gérant essentiellement les intérêts matériels) est relativement dévalorisé, même si en même temps la poursuite des richesses et du pouvoir reste l'un des buts légitimes de l'activité humaine (...)*¹⁵⁹ ».

La pratique de la religion représente aussi un signe distinctif. A côté des Tamouls, les autres Hindous appartiennent très majoritairement à l'un des deux mouvements présents dans l'île : le Sanatanisme et l'Arya Samajisme. Si le premier correspond à l'hindouisme traditionnel, le second, introduit en 1920, se présente comme un mouvement réformateur prônant, par exemple, le développement de l'éducation pour les filles, la sobriété des bâtiments religieux et l'abolition des castes. Ce dernier thème, très « *porteur* » (plus de

¹⁵⁵ CHAZAN-GILLIG S., WIDMER I., op. cit., p. 104.

¹⁵⁶ HAZAREESINGH Kissoonsingh, *Profil de l'île Maurice*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1976, p. 41.

¹⁵⁷ LEHEMBRE Bernard, *L'île Maurice*, Paris, Karthala, 1984, p. 225.

¹⁵⁸ MATHUR H., *Indians and politics 1834 – 1934, Indians overseas : the Mauritian experience*, Réduit, Mahatma Gandhi Institute, 1984, p. 328.

¹⁵⁹ MARKOVITS Claude, « Les grands capitalistes indiens », in, LOMBARD Denys, AUBIN Jean (ss la dir de), *Marchands et hommes d'affaires dans l'océan Indien et la mer de Chine : XIII^{ème} au XX^{ème} siècle*.

100.000 membres dans les années soixante-dix), explique l'engouement pour cette tendance religieuse, avec l'espoir pour ses pratiquants, de voir disparaître un jour ce système, rarement sujet de discussion, mais dont l'influence sur les relations entre Hindous peut, parfois, expliquer certaines situations incompréhensibles à l'entendement du profane.

Aborder la question des castes à l'île Maurice n'est pas chose aisée, attendu qu'il s'agit d'un sujet tabou, et que plusieurs interprétations sont possibles en fonction de l'opinion de chacun. Lors de nos entretiens, aucun interlocuteur d'origine indienne n'y a fait allusion et plusieurs ont réfuté l'idée que ce classement social puisse avoir un impact sur les relations sociales quotidiennes.

En revanche, la grande majorité des personnes interrogées, appartenant à d'autres communautés, admet ce rôle, surtout au sein des classes supérieures de la société mauricienne.

Afin de mieux comprendre une organisation toujours surprenante pour les occidentaux, la définition des castes par Célestin Bouglé, claire et concise, retient notre attention:

« Le système des castes divise l'ensemble de la société en un grand nombre de groupes héréditaires distingués et reliés par trois caractères : *séparation* en matière de mariage et de contact direct ou indirect (nourriture) ; *division* du travail, chacun de ces groupes ayant une profession traditionnelle ou théorique dont ses membres ne peuvent s'écarter que dans certaines limites ; *hiérarchie* enfin, qui ordonne les groupes en tant que relativement supérieurs et inférieurs les uns aux autres ¹⁶⁰».

« *Traverser l'océan et quitter l'Inde, c'était perdre sa caste* ¹⁶¹». Cette affirmation, exacte à l'arrivée des Indiens, s'avère erronée après leur installation et le système, même modifié, existe encore à l'île Maurice. « *S'il fut affaibli sur le bateau pendant l'émigration, il reprit ses droits dans la plantation, (...), mais il n'est pas basé sur la profession mais sur une hiérarchie de prestige, valorisant ceux d'en haut et dévaluant ceux d'en bas, et largement ignorée par ceux du milieu (...) la division des castes joue un rôle dans la vie sociale et est exploitée occasionnellement en politique ou dans le choix d'un employé* ¹⁶²».

Les Hindous mauriciens ont adapté leur mode de vie à leur nouvelle situation. Le prêtre, par exemple, perd sa suprématie en dehors de l'Inde et l'absence de la catégorie des Intouchables représente une différence importante. La traversée de l'océan a aboli les

¹⁶⁰ BOUGLE Célestin, *Essais sur le régime des castes*, Paris, 1908, dans, DUMONT Louis, *Homo hierarchicus, le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, 1966, p. 36.

¹⁶¹ ARNO Toni, ORIAN Claude, op. cit., p.135.

¹⁶² ERIKSEN Thomas Hylland, op. cit., 1992, p.126- 137.

privilèges inhérents à la caste et, une fois arrivé à l'île Maurice, le contact du brahme (le prêtre) avec un Intouchable le laisse indifférent¹⁶³. Voilà une vérité à relativiser. Si la stratification sociale a été modifiée, elle a en fait été établie sur de nouvelles bases. Louis Dumont appelle cet état de fait, une quasi-caste¹⁶⁴.

Le système des castes, inscrit dans les textes sacrés - les *Védas* -, comprend quatre groupes, aussi appelés *Varna*. « *Chaque groupe est relié à l'être cosmique, ainsi : le Brahmane correspond à la bouche, le Kshatriya aux bras, le Vaichya aux cuisses, le Shudra aux pieds* ¹⁶⁵ ».

Sur l'île, les Sanatanistes sont, de très loin, les plus nombreux à respecter cette organisation sociale, mais ils ne sont pas les seuls. Ils appartiennent dès leur naissance à l'une des quatre castes appelées aussi, dans l'ordre décroissant, du plus pur vers l'impur, les Maraz, les Baboojee, les Vaish et les Chamar (ces derniers sont parfois dénommés Ravivade), chacune comprenant des subdivisions en sous-castes, ou *Jati*. Les deux premières sont les castes supérieures, dites *gran nasyon*, et les autres, les castes inférieures, les *ti nasyon*. Les Vaish sont les plus nombreux parce qu'elle correspond, en Inde, à la classe des propriétaires terriens, des marchands et des usuriers¹⁶⁶. En effet, Benedict Burton démontre que, en toute logique, 6 % seulement des immigrants hindous, étaient issus des castes supérieures, puisque les engagés étaient voués essentiellement à travailler dans les champs de cannes. Malgré leur faible nombre, ils ont pu maintenir leur statut et occupent souvent des postes importants au sein de la société mauricienne. C'est un élément fort conséquent pour une meilleure compréhension des relations. Contrairement à la prédestination hindoue des Kshatriya, leur faible nombre à l'île Maurice ne lui octroie pas une représentativité suffisante pour assumer leur rôle en politique. Les Vaish occupent donc ce créneau et le Premier ministre appartient à leur caste. Mais, lors d'importantes décisions, l'avis des *gran nasyon* est respecté dans la mesure du possible.

Ce sujet des castes fait l'objet d'une grande discrétion, surtout de la part des intéressés, mais nous apprenons néanmoins qu'une certaine endogamie persiste au sein des *varna*, et qu'une des raisons du comportement assidu des élèves hindous dans le monde

¹⁶³ BEEJADHUR Aunauth, *Les Indiens à l'île Maurice*, Port-Louis, La Typographie Moderne, 1935, p. 40.

¹⁶⁴ DUMONT Louis, op. cit., p. 273.

¹⁶⁵ DOUMENC SAKIR Colette, « Education et Stratification sociale – Les communautés hindouistes et créoles de l'île Maurice », Thèse de sociologie, GUTH Suzie (ss la dir. de), Université Marc Bloch, Strasbourg, 2001, p. 132.

¹⁶⁶ DEWNARAIN Karuna, « Le système des castes chez les hindi-speaking de l'île Maurice », mémoire de maîtrise de Lettres, Université de La Réunion, 1990, p. 20.

scolaire est en rapport avec la situation sociale. T. Arno et C. Orian rappellent que « *l'enseignement dans le monde indien, ne l'oublions pas, a une importance quasiment stratégique et fondamentale. On peut progresser dans la hiérarchie de castes en devenant plus instruit, plus cultivé, plus saint* ¹⁶⁷ ». Dans ce cadre-là, ces auteurs précisent le rôle très important du baïtka, lieu d'enseignement des éléments de religion et de philosophie indiennes.

Jusqu'à ces quinze dernières années, peu ou pas d'études ont pris pour thème les problèmes relationnels, intra et extra communautaires, des Hindous. Seule la thèse de Colette Doumenc Sakir, soutenue en décembre 2001, représente une solide base de données. Avant cette recherche, le roman a été et demeure un des rares moyens d'expression et donc d'information. Même si certains auteurs expliquent que leurs œuvres n'est pas une autobiographie, elle reflète tellement la réalité que c'est ainsi qu'elles sont perçues.

C'est le cas par, exemple, du roman de Marie-Thérèse Humbert « *A l'autre bout de moi* ¹⁶⁸ ». Bien que, parallèlement, elle montre la possibilité de modification du tissu social par les passerelles créées par le système économique, le thème des relations entre Créoles blancs et Franco-Mauriciens et ces mêmes Créoles avec les Hindous, retient uniquement l'attention du lecteur mauricien et ravive immédiatement les passions. Malgré les explications et démentis de l'auteur, dans les colonnes de la revue *Virginie* ¹⁶⁹, son ouvrage reste perçu comme une mise au point, si ce n'est un règlement de comptes. Les uns applaudissent pendant que d'autres critiquent. Solange Jauffret, dans les colonnes de *L'Express* de Maurice, fait l'éloge de ce livre et fustige ceux qui le boycottent. Quelques lignes nous éclairent sur les relations au sein du groupe Population Générale ¹⁷⁰:

« Madame, Comme je vous suis totalement inconnue, souffrez que je me présente : je fais partie des 100 %.... Et j'admire que votre regard ait balayé tout le champ humain : vous avez dénoncé les sentiments de supériorité d'où qu'ils viennent : des 100 % à l'égard des 97 %, des 83 % envers les 68 %, et des clans les uns vis-à-vis des autres. Ceci tient littéralement de la performance ! Parce qu'en général, sous prétexte qu'on est « situé », on se donne le droit au subjectivisme - qui déborde le plus souvent dans la plus franche malhonnêteté... ».

¹⁶⁷ ARNO T., ORIAN C., op. cit., p. 145.

¹⁶⁸ HUBERT Marie-Thérèse, *A l'autre bout de moi*, Paris, Stock, 1979.

¹⁶⁹ Revue *Virginie*, Ile Maurice, 1979, n° 20.

¹⁷⁰ *L'Express*, vendredi 22 août 1980, article de Solange Jauffret intitulé « Lettre ouverte à Marie-Thérèse Humbert ».

Le pourcentage exprime la quantité de « couleur » sur la peau ou dans le sang. Un 97 % est une personne qui a ou a eu un membre de sa famille d'origine africaine ou indienne. Avec « 3 % de café dans le lait », cela ne se voit pas, mais « ça se sait » ! L'expression mauricienne qualifie ce degré de métissage par l'expression imagée, « En mus dan di lé » (une mouche dans le lait).

La thèse de A.K. Mootoosamy¹⁷¹ atteste d'une plus grande objectivité et démontre, à partir des romans, que les préjugés de couleur sont une constante de la vie mauricienne. Il insiste plus précisément sur le statut particulier des Franco-Mauriciens. « *En fait, dans la littérature, comme dans la réalité, les autres ethnies souffrent d'un affligeant complexe d'infériorité vis à vis du groupe blanc* ». Pour compléter ces remarques, notons que Robert Chaudenson apporte un élément complémentaire en relevant « *l'inexistence dans la langue créole de dénominations ou de comparaisons injurieuses pour le Blanc* »¹⁷².

Par ses multiples composantes, le tissu social mauricien paraît donc difficile à interpréter. L'attitude de chacun face au sport, correspond à l'image de ce que nous venons de décrire. Nous avons insisté plus particulièrement sur le groupe franco-mauricien parce que, fer de lance de la structuration du mouvement sportif mauricien, la connaissance de sa position au sein de la société demeure, bien sûr, l'élément incontournable d'une interprétation correcte de l'évolution des événements.

Dans un même ordre d'idée, il convient de préciser que les communautés ne représentent pas des ensembles homogènes et les intérêts individuels priment souvent sur le groupe communautaire. Exemple ; la démonstration de Peerthum Satteeanund sur la formation des classes sociales. La bourgeoisie nationale mauricienne, d'origine créole et indienne, n'a pu se développer et former une classe sociale à part entière ; l'oligarchie sucrière en place et l'administration coloniale ayant su utiliser « *le pluralisme ethnique de la composition de la population* »¹⁷³ pour s'attirer les bonnes grâces de la nouvelle bourgeoisie indienne.

¹⁷¹ MOOTOOSAMY A.K., « L'image de la société mauricienne à travers les romans et les contes », thèse de doctorat sous la direction du professeur Charles Dédéyan, U.E.R de Lettres Modernes, Université de La Sorbonne Paris IV, 1981, p. 205.

¹⁷² CHAUDENSON Robert, « La situation linguistique dans les archipels créolophones de l'Océan Indien », in, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, 1974, pp 154-182.

¹⁷³ PEERTHUM Satteeanund, op. cit., p. 6.

II / Le contexte politique

1. Les caractéristiques de la colonisation britannique

« Aucun spécialiste de civilisation et d'histoire ne peut se permettre d'ignorer tout ce que l'Empire a représenté au faîte de son extension et de sa puissance. Il se condamnerait, dans le cas de la Grande-Bretagne, à une profonde méconnaissance des mentalités de l'élite comme de la masse, à une coupable ignorance de l'un des fondements essentiels de l'imaginaire collectif pendant des générations, à une incompréhension évidente d'un facteur essentiel des victoires britanniques au cours des grandes guerres du XX^{ème} siècle. Il s'exposerait, en se portant vers l'étude d'une des anciennes dépendances de la Couronne britannique, à passer à côté de bien des lieux de mémoire qui fondent encore aujourd'hui les nationalismes et les patriotismes des uns et des autres (...) ¹⁷⁴ ».

Marx Roland

Dans l'Empire britannique du XIX^{ème} siècle, l'île Maurice n'est qu'un « confetti » participant au prestige et à la domination anglaise sur le monde. C'est, en effet, uniquement par intérêt et « pour assurer la sécurité de la route des Indes que les Britanniques annexèrent Malte, Chypre, l'Égypte, Aden, le Somaliland, Socotra, l'île de l'Ascension, Sainte-Hélène, Le Cap et l'île Maurice ¹⁷⁵ ». Celle-ci représente la première halte dans l'océan Indien, en direction du sous-continent, avant les îles des Seychelles, des Maldives et des Laccadives ¹⁷⁶.

¹⁷⁴ MARX Roland, *De l'Empire au Commonwealth, 1850 – 1994*, Paris, Ophrys-Ploton, 1995, p. 7.

¹⁷⁵ MARKOVITS Claude, *Histoire de l'Inde moderne, 1480-1950*, Paris, Fayard, 1994, p. 415.

¹⁷⁶ CHASSAIGNE Philippe, *La Grande-Bretagne et le monde de 1815 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 67.

L'île Maurice dépend du *Colonial Office*, service responsable de la gestion de l'ensemble des colonies jusqu'en 1925¹⁷⁷. Pour les populations vivant déjà dans l'île à leur arrivée, le changement est important, surtout sur le plan social.

Immédiatement, l'acte de capitulation laisse aux propriétaires terriens le bénéfice de leurs biens et, lois, religions et coutumes sont conservées. Autre décision lourde de conséquences sur le devenir de l'île ; l'encouragement par tous les moyens de la culture de la canne fait peu à peu, de l'île Maurice, une « île à sucre ».

Sur le plan social, les Anglais ne modifient pas la structure mise en place du temps des Français, mais l'émergence du groupe des sucriers entraîne l'appauvrissement d'une partie de la population blanche. Elle réagit en s'unissant à des familles métisses aisées et par corollaire augmente l'effectif des Libres de couleur. Avec l'abolition de l'esclavage (1835) qu'elle a combattue aux côtés du groupe blanc, cette communauté intermédiaire essaie de participer aux mutations en cours, mais se heurte à la puissance des Blancs. Pour les Britanniques, cette situation conflictuelle facilite la gestion de la colonie mais, par intérêts essentiellement économiques, ils laissent s'installer ce que Toni Arno et Claude Orian appellent *l'ostracisme social*¹⁷⁸. C'est pendant cette même période que certains clubs sportifs commencent à sélectionner leurs adhérents à partir de critères ethniques.

Les bases de la société mauricienne du XX^{ème} siècle sont donc fixées peu de temps après l'arrivée des colonisateurs, par des accords à visées économiques entre ces derniers et les nouveaux « sucriers » d'origine française.

« Dès lors, l'intérêt du sucrier va se confondre avec l'intérêt de l'île : « j'appelle intérêt du pays l'intérêt de la classe qui produit le plus, qui exporte le plus et non celui de la classe qui fait les échanges et celle qui consomme. Si Maurice possédait les manufactures de Manchester, j'appellerai l'intérêt du pays celui de manufacturiers ; mais Maurice étant agricole, puisque ce sont les produits de son sol qui font l'objet des exportations et les produits n'étant autres que le sucre, je dis qu'une mesure essentiellement dans l'intérêt du pays est celle qui fera produire plus de sucre et mieux vendre cette denrée¹⁷⁹ ».

Il semble évident que, pour le gouvernement, et pendant la période objet de notre étude, l'île Maurice ne représente pas une priorité. C'est un élément constituant de son Empire et les dissensions « maintenues » entre les différentes communautés, selon le

¹⁷⁷ Après la création des Dominions, un bureau spécifique, le *Dominions Office*, prend en charge leur gestion à partir de 1925.

GRIMAL Henri, *De l'Empire au Commonwealth*, Paris, A. Colin, 1999, p. 254.

¹⁷⁸ Expression de Toni Arno et Claude Orian, op. cit. p. 60.

¹⁷⁹ EPINAY Adrien d', *Government Gazette, Mauritius*, 9 octobre 1824. Cité par T. Arno et C. Orian, op. cit., p. 62.

principe « Divide to rule », ne permettent pas l'émergence de mouvements importants d'opposition au colonisateur.

En 1945, la nouvelle politique coloniale du gouvernement Travailleurs doit gérer la situation de sortie de guerre. L'Empire n'est plus ce qu'il était, et l'Angleterre a vu diminuer sa puissance navale et économique d'avant-guerre. La zone sterling se maintient avec difficultés et « *militairement, le Royaume-Uni est incapable d'assurer pour tous son rôle traditionnel de bouclier*¹⁸⁰ », à côté des deux nouvelles grandes puissances que sont devenus les Etats-Unis et l'*U.R.S.S.*¹⁸¹. La politique de *Responsible Government* des années vingt, aboutit au principe de *self determination* et à la mise en place du *Nouveau Commonwealth*. Répondant aux mouvements indépendantistes de certaines colonies, et aux problèmes indiens, les Britanniques leur octroient l'Indépendance et conserve un lien, politique et économique, en intégrant les nouveaux Etats dans cet organisme

Au moment de l'accession de l'Inde à l'Indépendance en 1947, « la mère-patrie », pour la majorité des Indo-Mauriciens, le gouvernement colonial craint une réaction pouvant mettre en danger le statut de la colonie mais aucun mouvement important n'est constaté.

Le faible nombre de documents d'archive traitant de l'Empire en général, et faisant référence à l'île Maurice en particulier, atteste du calme relatif de cette colonie¹⁸². Il est

¹⁸⁰ GRIMAL Henri, op. cit., p. 286.

¹⁸¹ « L'éclipse de Empires a été due à trois ensembles de données : l'exigence des peuples colonisés, la mise en cause, en métropole, des avantages de l'expansion – enfin, la pression venue de l'extérieur, émanant des concurrents ou de puissances nouvelles exprimant un défi.

La montée en puissance des Etats-Unis et de l'*U.R.S.S.*, et l'affirmation du nationalisme arabe se sont ainsi croisées, lors de la crise de Suez, pour signer la décomposition des Empires français et britannique, avancée déjà, désormais irréversible.

Il est, au reste, paradoxal qu'alors que la rivalité multiséculaire de la France et de l'Angleterre avait stimulé leur montée en puissance, et contribué au développement de leur Empire, pour la première fois leur association sur le terrain colonial a abouti à leur perte ».

FERRO Marc, *Histoire des colonisations – des conquêtes aux indépendances, XIII^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1994, p. 399.

¹⁸² Hormis les informations spécifiques au Bureau Colonial, un des rares documents consultés relatif à l'île Maurice date de 1909. Mais il est significatif de la place de cette colonie dans l'esprit des responsables gouvernementaux. Pas question, bien sûr, de tirer des conclusions hâtives à partir d'une seule source, mais c'est là un élément permettant une meilleure compréhension.

Lors d'une conférence tenue le 7 février 1909, l'intervenant tient les propos suivants :

« La Grande Bretagne a triomphé maintes fois dans le domaine de la colonisation ; mais à l'examen, il se trouve que cela a toujours été en dehors des régions tropicales.... Un commerce que guide la sympathie d'un expert peut se permettre de regarder au loin et c'est plus dans un commerce ainsi réglé que réside l'espoir le plus certain de la civilisation des indigènes. Le degré de civilisation d'un état tropical peut être mesuré par ses progrès économiques ».

En conclusion, l'auteur insiste sur l'importance du rôle du gouverneur dans une colonie importante et cite le cas de l'Inde. Concernant l'île Maurice, il raconte l'anecdote suivante : « On y a récemment envoyé un gouverneur pour s'en débarrasser car on le trouvait trop grognon et ennuyeux à la Chambre des Communes ». GRANT W.L., « La colonisation britannique aux tropiques », *Revue économique internationale*, Bruxelles, mars 1909, pp. 4-18.

exact que cette colonie se distingue par l'absence de velléités indépendantistes et, au contraire, malgré le *mouvement rétrocessionniste* des années vingt¹⁸³, la guerre de 1939-1945 confirme les liens avec la métropole. La simple question d'autonomie n'est pas à l'ordre du jour des partis politiques en formation, dont le *Parti Travailleiste*, en pleine croissance sur la scène politique. Cette évolution est le résultat d'un travail de base commencé depuis 1901 par des membres influents de la communauté hindoue, motivés par le futur Mahatma Gandhi, resté quelques jours en escale sur l'île, lors de son voyage retour de l'Afrique du Sud vers l'Inde.

Il incite la majorité silencieuse hindoue à prendre part à la vie politique mauricienne et étudier afin de pouvoir rivaliser avec les membres des communautés dirigeantes. Son discours, entendu par ses « compatriotes », l'est aussi par des Créoles ; et ce sont ces derniers qui fondent le *Parti Travailleiste* en 1936. Ce qui ne l'empêche pas de devenir rapidement, aux yeux des Mauriciens, le parti des Hindous, avec l'arrivée sur le devant de la scène politique de Seewoosagur Ramgoolam.

Sur un plan législatif, de nombreuses lois mises en application en métropole ne prennent en compte les colonies que de façon épisodique, sans que nous puissions déterminer précisément les raisons de cette attitude. C'est le cas, par exemple, avec l'*Education Act* de 1944, dont le texte entre aussi en vigueur dans l'île. D'autres dispositifs, comme le *Welfare State* (Etat Providence), trouvent leur place dans l'évolution de la colonie, mais restent, malgré tout, peu nombreux.

Le gouvernement britannique ne peut plus généraliser l'ensemble des mesures sociales en vigueur dans la métropole. Leur développement interne représente déjà un coût conséquent et, seuls des intérêts politiques ou financiers doivent justifier leur application outre-mer.

En revanche, et en toute logique économique, l'intervention des Britanniques devient nettement plus visible sur les installations permettant un meilleur développement de la

Si cette explication paraît un peu exagérée, elle situe tout de même la place de cette colonie par rapport, par exemple, au sous-continent indien.

¹⁸³ Dans un article de 1920, Hervé de Rauville présente les raisons pour lesquelles il s'avère nécessaire de rendre l'île Maurice à la France.

Nous avons noté précédemment que les intérêts individuels priment parfois sur une décision communautaire. C'est le cas concernant la question de la rétrocession. Alors que ce mouvement est mené par des membres des communautés franco-mauricienne et créole, le ralliement de l'oligarchie sucrière aux opposants majoritairement indiens, est une des raisons de son échec. En effet, dans les années vingt, l'Angleterre achetait le sucre de ses colonies à un prix nettement plus élevé que celui proposé par la France à ses possessions.

RAUVILLE Hervé de, op. cit., pp 535-547.

filière sucre. Le chemin de fer facilite le transport de la canne dans les champs, et du sucre vers le port. Son remplacement progressif par le camionnage dans la première moitié du XX^{ème} siècle permet le développement d'infrastructures routières. Les transports maritimes et aériens sont aussi l'objet de l'attention du colonisateur et attestent une nouvelle fois de l'accord tacite entre les Britanniques et le groupe franco-mauricien, et du rôle prépondérant de ces derniers dans ces évolutions.

« L'on ne saurait exagérer l'importance de la ligne mensuelle régulière des Messageries Maritimes dans l'évolution du pays, car, selon un historien de la navigation : *rien ne peut suppléer à l'influence d'une ligne régulière de navigation, pas même la domination politique*. Incontestablement, le lien régulier entre Maurice et la France par cette ligne maritime depuis 1864 demeura un facteur important dans le maintien de la présence et de la culture française dans l'île ¹⁸⁴ ».

Cette situation se reproduit dans les airs en 1945, avec une liaison effectuée par un avion du R.L.A.F. (*Réseau des Liaisons Aériennes Françaises*), et surtout en 1947, avec la première ligne régulière d'*Air France*, Paris – Maurice, en douze escales. La compagnie aérienne britannique, la B.O.A.C., n'atterrira sur l'île qu'en 1962.

L'impact culturel de la colonisation reste relativement important. La rareté des loisirs et la présence d'une bourgeoisie aisée et influente, expliquent l'édification de bibliothèques et la venue de nombreuses troupes de théâtre, d'expression essentiellement française. L'*Institut de Maurice* et le théâtre de Port-Louis concentrent pendant de nombreuses années l'effervescence de la culture mauricienne.

Mais ces voyages ou spectacles dont nous faisons état dans les années vingt à soixante, concernent une minorité de la population. Les artisans créoles-mozambiques et les laboureurs indo-mauriciens restent à l'écart de ce phénomène, avec des conditions de vie toujours aussi difficiles pour la majorité d'entre eux. Si les premiers sont laissés à eux-mêmes, le sort des seconds émeut certains responsables. Malgré une réaction négative d'un représentant britannique en Inde, cette intervention de la métropole, conséquence de la montée du syndicalisme à l'île Maurice, permet, quelques temps après, d'obtenir l'amélioration des conditions de travail dans les champs¹⁸⁵ (cf. annexe I.- 3).

¹⁸⁴ NAGAPEN Amédée, *Histoire de la Colonie, Ile de France - Ile Maurice, 1721-1968*, Port-Louis, éd. Diocèse de Port-Louis, 1996, p. 81.

¹⁸⁵ T.N.A. C.O. 167 / 914 / 14 : Mauritius Labour Party : Working conditions of Indians labourers. 1939/1940.

Ce dossier est une copie d'un article paru dans un journal de Calcutta en 1939, adressée au gouverneur de l'île Maurice par F.H. Hutchinson, « *superintendant ingénieur* » (*superintending ingineer*) à Meerut, en Inde.

Titre de l'article : « Situation des Indiens à Maurice qui sont plus mal traités que des esclaves ». Mémoire pour Swami Bhawani Dayal, président du Congrès Indien au Napal. La situation malheureuse

Nous constatons donc, qu'au sortir de la deuxième guerre mondiale, la société mauricienne est déjà compartimentée avec le pouvoir économique et politique aux mains des Anglo et Franco-Mauriciens et, au bas de l'échelle sociale, les Créoles mozambiques et les Indo-Mauriciens laboureurs. Une fraction de la population, essentiellement indienne, a su tirer profit des remembrements fonciers et se positionner favorablement sur le plan économique. Dans cet ensemble social, le groupe métis, au statut mal défini, traduit une hétérogénéité économique et comportementale qui n'ira qu'en se complexifiant.

Parallèlement à cette évolution, la Constitution de la colonie fait l'objet de modifications. Les nouvelles caractéristiques démographiques¹⁸⁶, la personnalité des membres du Conseil du gouvernement, celle du Gouverneur, sont autant de facteurs pouvant être invoqués pour expliquer les « aménagements » successifs de cet ensemble de lois.

En contrepartie, ces changements induisent une évolution des comportements sociaux. L'examen succinct de ces textes permet une meilleure compréhension de la complexité de l'organisation sociale, avec une attention plus particulière quant à la Constitution de 1947, attendu qu'elle pose les bases d'une modification possible du statut de la colonie pour les années à venir.

2. Les différentes Constitutions

Dans le cadre de notre étude, nous considérons que la première Constitution à prendre en considération est celle de 1885 ; en effet, elle se distingue des précédentes par l'apparition du système électif, grâce à l'action d'un « Comité d'Initiative » qui envoya une pétition à Londres, et au soutien du gouverneur Pope Hennessy, arrivé deux ans auparavant. Le Conseil de gouvernement comprend, outre le Gouverneur, huit membres officiels, neuf membres nommés et dix membres élus. Malgré un droit de suffrage très limité par un cens élevé, ces premières élections permettent l'apparition de partis

des laboureurs indiens est décrite avant de préciser que depuis 1935 des Indiens défendent les droits de ces derniers au Conseil. Mais ce ne sont pas des laboureurs.

Le mot de Hutchinson adressé au gouverneur de Maurice est sans ambiguïté sur ses sentiments envers les travailleurs indiens à cette époque :

« Je joins une coupure du *Daily Herald* paru le 26 juin (1939). Un article semblable a aussi été publié dans le *Pioneer* le même jour. Je pense que vous serez intéressé de voir le type d'ordure qui est publié en Inde au sujet de Maurice ».

¹⁸⁶ La croissance importante de la population d'origine indienne modifie la répartition démographique au détriment de la population générale et plus précisément du groupe franco-mauricien.

représentatifs. La politique n'appartient pas aux coutumes des classes sociales indiennes venues à l'île Maurice pour travailler. Cela explique l'absence de candidats aux élections de 1885 (et un seul en 1896, 1901 et 1906). Mais pour la première fois, un originaire de l'Inde est nommé membre du Conseil par le gouverneur¹⁸⁷. Il faut attendre le passage du futur Mahatma Gandhi en 1901, et son discours demandant aux Hindous de s'impliquer dans la vie de l'île, pour constater une évolution rapide de la situation. L'apparition de plusieurs candidats aux élections de 1911 traduit cette volonté de changement.

En 1885, le gouverneur Sir John Pope Hennessy commence effectivement à valoriser cette communauté en nommant pour la première fois un négociant indien, Gnanadicrayen Arlanda¹⁸⁸, pour siéger au Conseil de Gouvernement.

Ce qui aurait pu paraître comme une avancée favorable pour la communauté originaire du sous-continent devient une gêne au sein de ce groupe puisque cette première personne nommée n'appartient pas à une caste supérieure et n'est donc pas assez représentative.

Ce problème, récurrent dans l'ensemble de notre étude, influence les relations sociales, y compris, au sein du monde sportif mauricien.

Abstraction faite de la situation interne à cette communauté, il s'agit là d'une période importante, dans la mesure où, pour la première fois, une décision est prise en faveur de l'intégration des Indo-Mauriciens dans la vie politique. Venus de leur plein gré et bien qu'ils soient les plus nombreux, ils sont donc restés, jusqu'à cette date, des travailleurs étrangers. En revanche, leurs nombreuses candidatures aux élections de 1911 provoquent l'inquiétude des candidats de la communauté générale et conduit le rédacteur du quotidien *Le Cernéen* du 23 octobre 1910 à titrer : « *Mauriciens debout !* ».

Ce n'est que dans les années quarante, avec la création du *Parti Travailleuse* (1936) et la première nomination de Seewoosagur Ramgoolam (1940) que la situation évolue vers une meilleure répartition communautaire des sièges au Conseil du gouvernement. Ce n'est pourtant pas encore représentatif de l'ensemble de la population mauricienne car, seuls quatre hommes de couleur, trois Hindous et deux Musulmans entrent au « *gouvernement* ». A cette évolution, il convient d'ajouter le lancement du journal *Advance*, organe de presse défendant plus particulièrement la cause de la communauté hindoue.

¹⁸⁷ RAMGOOLAM Seewoosagur, *Our struggle*, Delhi, ed. Vision Book Private, 1982, p. 21.

¹⁸⁸ BEEJADHUR Aunauth, op. cit., p. 99.

Cette période se caractérise par l'accord entre Gens de couleurs et Indo-Mauriciens, pour lutter contre la suprématie du groupe, relativement peu important en effectif, qu'est devenu celui des Franco-Mauriciens.

La liste suivante du *Conseil* de 1947, présentée par Benjamin Moutou¹⁸⁹, met en évidence ces deux critères complémentaires: *domination* et *absence de représentation proportionnelle*. Par leur présence assez discrète, les officiels britanniques veillent au maintien d'un statu quo assurant une gestion satisfaisante de la colonie :

- président et gouverneur : Sir Charles Henry Mackenzie Kennedy
- secrétaire colonial : Sydney Moody
- commandant des troupes : P. O. Sherwood
- procureur général : **Francis Herchenroder**
- contrôleur des douanes : T.S. Hinds
- directeur des travaux publics : **Adolphe Vallet**
- directeur des services de santé : Major A. Rankine
- membres élus :
Edgar Laurent, Raoul Rivet, **Jules Leclézio, Pierre Hugin, Philippe Leguen, André Joseph Raffray, Tristan Mallac, Raymond Mallac, Jules Koenig** et Acbar Gajadhur.
- membres nommés :
Henry George Robinson, Goolam Atchia, Alfred Gellé, Abdoolatif Osman, Seewoosagur Ramgoolam, **André de Chazal**, Renganaden Seenevasen, Maurice Curé et **André Nairac**.

Le surlignage des noms des membres de la communauté franco-mauricienne met en évidence la disproportion à laquelle nous venons de faire allusion. Notons aussi l'effort des responsables britanniques, avec les membres nommés, pour contrebalancer partiellement ce déséquilibre. C'est une façon de maintenir le calme au sein de la colonie, si besoin était.

Cette même année 1947, la situation évolue de façon notoire pour les communautés indo-mauriciennes et les gens de couleur. Comme une très forte endogamie maintient toujours une hétérogénéité religieuse, linguistique et culturelle de la population, cette caractéristique est prise en considération dans la nouvelle Constitution de 1947. Le gouvernement britannique, de même qu'il ouvre la voie du processus d'accession à

¹⁸⁹ MOUTOU Benjamin, *Ile Maurice : récits de son histoire contemporaine*, Port-Louis, Alfran Co, 2000, p. 210.

l'autonomie et éventuellement à l'Indépendance, permet, grâce à celle-ci et à la modification du système politique, la participation des premiers représentants indiens¹⁹⁰ à la gestion de la colonie. Quant au gouverneur britannique, il voit ses pouvoirs diminuer au profit d'un *Conseil Législatif* désormais composé, pour la première fois, d'une majorité de membres élus (19 sur 36).

Malgré cette évolution, aucun député de ce Conseil, toujours dominé par la communauté franco-mauricienne, ne demande l'accession de la colonie à l'autonomie. « (...) *L'attention était plus concentrée sur le partage de la représentation sur des lignes communales et raciales que sur autre chose*¹⁹¹ ». En effet, les relations sociales prennent le pas sur les questions d'avenir de la colonie. C'est là le résultat de l'action des autorités britanniques. L'île a été gérée jusqu'à cette date sans autoritarisme, mais avec le maintien d'un cloisonnement communautaire. De prime abord, nous ne percevons pas une réelle acculturation de la population, mais une gestion maîtrisée de la répartition des secteurs économiques, sur une base ethnique ou religieuse que nous nous permettons de résumer ainsi:

- gestion de l'économie aux Franco-Mauriciens et à une élite hindoue
- travaux ruraux à la majorité hindoue
- artisanat et pêche à la population créole d'origine africaine
- administration à la communauté indienne musulmane et aux « créoles blancs » (Gens de couleur)
- commerce aux originaires de la Chine.

Après les élections de 1948, ce nouvel organisme se voit conférer pour la première fois un pouvoir décisionnel dans le cadre du *Representative Government*, et, dans un même temps, le droit de vote, ouvert à toute personne sachant écrire dans une langue parlée à l'île Maurice, multiplie par sept le nombre d'électeurs.

Ces modifications se traduisent concrètement avec onze Hindous élus, sept membres de la Population Générale (groupe des Gens de couleur), un seul Franco-

¹⁹⁰ Nous entendons par Indiens les habitants de l'île Maurice originaires du sous-continent, sans référence religieuse. Paul Soupe précise que ce n'est qu'à partir de 1962 que la population indo-mauricienne est officiellement divisée en deux communautés hindoue et musulmane.

SOUPE Paul, « L'ethnicité : discours officiels, discours populaires et ségas », in, « Vivre au pluriel », Université de La Réunion, Saint-Denis, 1990, p. 63.

¹⁹¹ SELVON Sydney, op. cit., p. 422.

Mauricien et aucun Musulman. Cette fois, le gouverneur rééquilibre le *Conseil* avec une majorité de Franco-Mauriciens dans le groupe des députés nommés.

Cette Constitution de 1947 marque donc un tournant très important dans la gestion et l'avenir de la colonie. « *En autorisant sa mise en place, les Travailleurs britanniques déclenchent un processus d'évolution qui ira s'accéléralant du fait de la libération, par l'élargissement du suffrage, d'une force jusqu'alors non mesurée : l'opinion indienne et cela les conduira inéluctablement à accorder l'indépendance en 1968*¹⁹² ».

La situation économique de la Grande-Bretagne, à la fin du deuxième conflit mondial, et les événements en Inde, expliquent cette évolution. Déjà ébranlé par la Première Guerre et la crise de 1929, le statut de l'Angleterre dans son Empire colonial est remis en question avec l'occupation allemande en 1940. « *La Deuxième Guerre Mondiale va abattre ce que la première avait ébranlé*¹⁹³ ». Comme le précise si justement Philippe Chassaingne, il était « *difficilement conciliable de mener le combat contre les dictatures au nom de la démocratie et de la liberté, et de vouloir maintenir la domination coloniale inchangée*¹⁹⁴ ».

Dans un même temps, l'arrivée des Indo-Mauriciens sur le devant de la scène politique met en évidence les antagonismes d'intérêts existant entre les différentes communautés. Les Anglais, en partie responsables du peuplement de l'île, constatent à leurs dépens que cette multi-ethnicité devient source de problèmes. Comme toute l'évolution politique de l'île reste marquée par les questions communautaires, ils en tiennent compte lors de l'élaboration de la nouvelle Constitution de 1958¹⁹⁵ et l'évolution en *Responsible Government*. L'instauration du suffrage universel et la reconnaissance des Musulmans comme une entité à part dans le groupe indo-mauricien ne font que donner plus d'ampleur à cette situation. Le *Conseil Législatif* passe à cinquante-deux membres, dont quarante élus dans les quarante circonscriptions nouvellement créées. Avec cette évolution, le *Parti Travalliste* de Seewoosagur Ramgoolam reste aux avant-postes après les élections de mars 1959 et mène les négociations aboutissant à l'Indépendance le 12 mars 1968.

¹⁹² FAVOREU Louis, op. cit., p. 25.

¹⁹³ MIEGE Jean-Louis, *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1973, p. 310.

¹⁹⁴ CHASSAINGNE Philippe, op. cit., p. 220.

¹⁹⁵ Avec le suffrage universel, l'autre nouveauté essentielle de cette Constitution réside dans l'instauration d'un Conseil exécutif, à côté du Conseil législatif, composé de trois officiels et neuf membres nommés par le gouverneur parmi les membres élus ou nommés de l'autre Conseil. Ces douze personnes ont droit au titre de ministres.

La croissance des différends entre communautés, en fonction de leur positionnement en faveur ou non des modifications constitutionnelles, rend, parfois, le contexte difficile. Dans le cadre de cette évolution concertée vers l'autonomie, le problème ethnique reste omniprésent et le système électoral instauré en 1968¹⁹⁶, tâche de prendre en compte cette particularité. L'objectif vise à « *donner des garanties aux minorités sans encourager les mouvements communautaires dans la vie publique* »¹⁹⁷. L'idée sous-jacente de forger une identité nationale existe dans ce projet. Elle est reprise ensuite par certains responsables de l'île regroupés autour d'une nouvelle notion, assez floue : le « mauricianisme ».

Louis Favoreu, écrivant de ce particularisme électoral qu'il « s'agissait de lutter contre le communalisme et non de le favoriser », laisse entendre que le contraire s'est produit.

Nous assistons effectivement à un renforcement des mouvements communautaires. Cette situation est à l'origine de la création d'un nouveau mouvement politique, le *Mouvement Militant Mauricien*, (*M.M.M.*). Son slogan, « *Enn sel lepep, enn sel nasyon* » (un seul peuple, une seule nation), ne permet pas le doute. Mais nous constatons qu'après avoir obtenu la majorité aux élections de 1982, face aux lobbies ethniques, le *M.M.M.* n'a pas supprimé le système des « best losers ».

Ainsi, la préparation de chaque nouvelle Constitution, ou d'un texte de loi, doit prendre en considération la question ethnique, sous peine d'être irréalisable dès sa mise en application.

¹⁹⁶ Deux mesures tentent de prendre en compte la situation :

- le « block vote » : chaque électeur vote pour trois candidats, ce qui l'oblige à voter pour un candidat, au moins, n'appartenant pas à sa communauté.
- Le « best loser system » : dénomination donnée par la suite.

Après une première proposition lors de la Conférence de Londres de 1955, le Secrétaire d'Etat aux Colonies propose, l'année suivante, l'instauration d'un système consensuel mixte, comprenant le suffrage universel, le *Responsible Government* et une représentation proportionnelle par un transfert de voix (DUKHIRA Chit, op. cit., p. 115). Le système du « First-past-the-post » est préféré à la représentation proportionnelle. Il permet aux différentes communautés d'avoir des élus dans les quartiers à dominante communautaire. Le gouverneur nomme douze parlementaires et peut rééquilibrer la distribution interethnique si nécessaire (SELVON Sydney, op. cit., p. 455). Ne faisant pas l'unanimité, ce fonctionnement est revu par la commission Banwell en 1966, et le système du *Best-Loser* appliqué pour la première fois lors des élections de 1967. (SMITH-SIMMONS A. op. cit., pp. 177, 187).

Après les élections, huit sièges « correctifs » sont attribués par la commission électorale. Quatre sont réservés aux communautés sous-représentées après le vote. Quatre sont attribués au parti majoritaire si les attributions précédentes ont faussé la représentativité sortie des urnes.

L'attribution de ces sièges correctifs implique une mesure qui ne va pas vraiment dans le sens d'une négation du communalisme. Les candidats aux élections sont tenus de déclarer leur appartenance à une communauté.

FAVOREU Louis, op. cit., p.41.

¹⁹⁷ FAVOREU Louis, ibidem.

III / Un monde sportif ou une minorité sportive mauricienne ?

1. Evolution du mouvement sportif britannique avant 1944

L'introduction de différents sports dans la colonie par les Anglais atteste sans conteste de leur influence sur le futur mouvement sportif mauricien. Même après 1968, le comportement du public (paris, enthousiasme,...), l'organisation et le fonctionnement des associations, ..., portent la *marque* du colonisateur.

Seule, la connaissance du mode de structuration du mouvement sportif anglais et de son évolution permet :

- la comparaison avec l'île Maurice
- de constater s'il y a eu volonté, ou non, des Britanniques d'agir sur la colonie mauricienne par le biais du sport. S'agit-il simplement de gérer les loisirs des colons ou d'utiliser ce phénomène comme un outil d'acculturation ?

Dans son ouvrage, *La société anglaise du XIX^{ème} à nos jours*¹⁹⁸, François Bédarida relate ainsi la naissance du mouvement sportif en Europe, plus précisément en Angleterre : « Les Anglais, s'il reconnaissent aisément la supériorité de leurs rivaux français en matière de raffinement artistique, d'usages mondains, de mode et de gastronomie, se targuent à bon droit de jouer le rôle de pionniers pour tout ce qui concerne la vie pratique et le plein air.... Comme l'écrit Rimbaud¹⁹⁹,
Ce sont les conquérants du monde...
Le sport et le confort voyagent avec eux ».

Les aristocrates anglais sont, effectivement, à l'origine de l'avènement du sport moderne. Les bouleversements que connaît la société anglaise des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles avec la constitution d'un gouvernement démocratique et l'essor de la civilisation industrielle, éloignent l'aristocratie du pouvoir et de l'activité productive. Cette classe sociale occupe alors son temps libre en s'adonnant aux deux passions des Anglais : les chevaux et les paris. Les avancées de la recherche technologique deviennent rapidement des facteurs favorisant le développement de nouvelles activités. L'essor du train, par exemple, favorise le déplacement des spectateurs vers les champs de courses. Les progrès de l'horlogerie et de la précision des chronométrages permettent aussi de réduire les

¹⁹⁸ BEDARIDA François, *La société anglaise, du milieu du XIX^{ème} siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1990.

¹⁹⁹ Arthur Rimbaud, « Mouvements », *Les Illuminations*, cité par F. BEDARIDA, ibidem, p. 54.

distances en courses à pied et les rendent, de ce fait, plus spectaculaires. Ces deux exemples, aussi significatifs soient-ils, ne doivent pas cacher d'autres nombreux changements connus durant cette période. Michel Bouet²⁰⁰ présente en quelques lignes les traits spécifiques du sport moderne en Angleterre aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} :

- recherche de la performance
- perfectionnement de la technique
- organisation et réglementation
- pénétration dans toutes les classes sociales
- spectacle de masse

Sur un plan social et culturel, l'évolution du mouvement sportif britannique n'œuvre pas dans le sens d'un rapprochement des différentes classes de la société, mais, au contraire, participe au maintien, si ce n'est au renforcement, des différences. Selon Barrie Hoolihan, « *la politique sportive anglaise jusqu'en 1914 consiste essentiellement à empêcher la classe ouvrière d'accéder aux sports aristocratiques par l'imposition de règles strictes à la pratique amateur, à interdire l'accès aux ressources rares comme l'espace, ou à réglementer les jeux dans la rue*²⁰¹ ».

Cette réalité est présentée de façon très critique par certains historiens du sport qui voient dans cette attitude l'origine des difficultés rencontrées de nos jours. Neil Wigglesworth, par exemple, porte un jugement sans appel sur cette question :

« l'évolution du sport anglais, et par extension d'une grande partie de la société anglaise, a été une histoire remplie de petites snoberies, de suffisance de classe, d'hypocrisie, de bigoterie religieuse, de racisme, de sexisme. Le thème constant a été l'exclusion de tous ces groupes identifiés comme socialement indésirables par les coutumes contemporaines de générations qui se succédèrent²⁰² ».

Avec peut-être plus d'objectivité et de neutralité, Jacques Defrance montre que les milieux dirigeants d'origine bourgeoise ont su satisfaire leurs intérêts tout en faisant preuve d'une relative souplesse²⁰³. Par contre, si les ouvriers sont exclus de certaines activités, les classes moyennes se rapprochent de l'aristocratie en acceptant les règles imposées. Parmi

²⁰⁰ BOUET Michel, *Signification du sport*, Paris, Editions Universitaires, 1968.

²⁰¹ HOOLIHAN Barrie, *Sports, policy and politic*, Londres, Routledge, 1997, p. 52.

²⁰² WIGGLESWORTH Neil, *The evolution of english sport*, Londres, Frank-Cass, 1996, p. 156.

²⁰³ « Le milieu dirigeant, d'origine bourgeoise est partagé entre deux orientations : soit ignorer les sportifs populaires et ne jouer qu'entre sportmen « bien nés », ce qui se réalise en fait dans les disciplines les plus sélects comme le tennis ou le golf ; soit encourager la pratique sportive dans les clubs ouvriers, mais en établissant une sorte d'apartheid, un développement séparé des clubs bourgeois et des clubs populaires. »
DEFRANCE Jacques, "La politique de l'apolitisme", in *Sport et politique*, Politix, vol. 13, n° 50, Paris, Hermes sciences, 2000, p. 14.

ces règles, les deux plus importantes sont les notions d'amateurisme et de totale autonomie vis-à-vis du pouvoir politique.

Quelle que soit l'activité, le sport britannique de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle conserve certaines caractéristiques :

- il reste fondé sur le volontariat
- il se développe à l'écart de la sphère d'intervention de pouvoirs publics en gardant son indépendance financière et politique.

Cette conception du rôle de l'Etat dans le domaine du sport distingue la Grande-Bretagne des autres pays européens. Le mouvement sportif reste essentiellement du ressort des investisseurs privés, avec de nombreuses structures financées par les *public schools* car c'est là aussi une façon de se démarquer des autres établissements²⁰⁴, pendant que des promoteurs privés prennent en charge d'autres installations. Il s'agit essentiellement des stades de football, comme celui de Wembley à Londres, par exemple.

A cette question de classes sociales, viennent s'ajouter très tôt les problèmes communautaires ; surtout après la Première Guerre.

Déjà, l'arrivée massive d'Irlandais catholiques au début du XX^{ème} siècle se traduit par la création de clubs communautaires, surtout en Ecosse. Après 1918, le sport devient encore plus marqué par le communautarisme. L'écart se creuse entre les classes moyennes et supérieures et la classe ouvrière. Cette dernière pâtit, en outre, du manque d'installations sportives publiques. Nous assistons, en divers lieux, à des regroupements que nous qualifions de claniques. C'est le cas, par exemple, des juifs qui, n'étant pas acceptés dans les clubs, créent leurs propres organisations.

Du début du XX^{ème} siècle à la fin de la Deuxième Guerre, les documents consultés attestent d'une évolution du mouvement sportif vers un cloisonnement toujours plus important. Certaines activités, comme le golf ou le tennis, se pratiquent dans des lieux fermés, pendant que d'autres comme l'aviron sont spectaculaires mais réservées à quelques privilégiés uniquement. Aucune action n'est menée en direction d'une démocratisation des disciplines sportives ; au contraire nous assistons à un renforcement de la discrimination dans le sport. Par exemple, les *public schools*²⁰⁵ délaissent le football pour le rugby, considéré comme plus distingué. Il convient de préciser pour expliquer cette attitude, que,

²⁰⁴ LANFRANCHI Pierre, « Entre initiative privée et question nationale. Genèse et évolution des politiques sportives en Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie) », in, *Sport et Politique*, op. cit., p.31.

²⁰⁵ BRAILSFORD Dennis, *British sport, a social history*, Cambridge, The Lutterworth press, 1992, p. 115.

contrairement aux premières impressions des historiens, la pratique populaire du football a connu un essor très important en dehors des collèges d'élites²⁰⁶.

En revanche, la boxe reste l'apanage des classes moyennes et supérieures. Devenue très spectaculaire dès le XIX^{ème} siècle, avec le développement de la compétition-spectacle, elle continue, au siècle suivant, à attirer des milliers de spectateurs lors de combats entre professionnels, qui, malgré l'interdiction, se déroulent sur des rings érigés en plein champ²⁰⁷.

Nous avons relevé précédemment l'autonomie du monde sportif vis à vis du pouvoir politique. Il s'agit là d'un élément prépondérant dans l'évolution du mouvement sportif britannique, susceptible de permettre une meilleure compréhension de la structuration du sport à l'île Maurice.

Ce n'est effectivement qu'au milieu des années trente que la politique fait son apparition dans le sport, avec différents objectifs²⁰⁸ :

- tenter de régulariser le système du « *gambling* », des paris sur les jeux²⁰⁹.
- supprimer le lien persistant entre sport et pouvoir, bien que le premier soit « entré dans les mœurs » des différentes classes sociales et fasse maintenant partie intégrante de la culture britannique.
- maintenir la notion de volontariat dans le sport

Deux organismes sont créés dans cette optique :

- la *National Playing Fields Association* en 1925
- le *King George V Jubilee Trust Fund* en 1935²¹⁰.

C'est aussi l'année de la création du *Central Council of Recreative Physical Training* (C.C.R.P.T.), sur l'initiative de professionnels de l'éducation physique, en relation avec le gouvernement anglais. Cet organisme étatique marque sa volonté d'agir par le *National Physical Training and Recreation Act* de 1937. Pour la première fois en Grande-Bretagne, l'Etat, aidé dans les financements par des initiatives privées de riches propriétaires

²⁰⁶ VAMPLEW W., *The turf: a social and economic history of horse racing*, London, Allen Lane, 1976, p. 17.

²⁰⁷ BRAILSFORD Dennis, op. cit., p. 116.

²⁰⁸ Il y a eu une première intervention avec l'*Education Act* de 1918 et la mise en place d'un programme de « musculation nationale » (expression de Pierre Mignon) et de construction d'équipements sportifs visant une démocratisation du sport. Mais l'absence de commentaires de la part des historiens laisse penser qu'il faut relativiser l'impact de ces mesures.

²⁰⁹ POLLEY Martin, *Moving the goalposts: a history of sport and society since 1945*, London, Routledge, 1998, p. 16.

²¹⁰ HARGREAVES John, *Sport, power and culture : a social and historical analysis of popular sports in Britain*, Polity press, Cambridge, 1986, p. 89.

industriels, subventionne des manifestations sportives et des organismes de loisirs, dans le but de relancer les activités physiques pour les jeunes sortis du cursus scolaire.

Cette première intervention reste sans grande conséquence sur l'évolution du mouvement sportif britannique, mais concrétise une prise de conscience des responsables du *Board of Education*. Il faudra tout de même attendre 1944, et l'*Education Act*, pour constater les premiers effets de l'action des pouvoirs politiques.

L'aristocratie et la bourgeoisie britanniques jouent un grand rôle dans le développement du sport en Grande-Bretagne, sur les plateaux sportifs, mais aussi au sein des *public schools*, collèges à l'origine de la première structuration du mouvement sportif anglais et de l'essor du football.

Dès le XIX^{ème}, les jeunes gens et jeunes filles de bonne famille fréquentent les établissements d'Oxford ou de Cambridge, caractérisés par la valorisation de la pratique du sport de compétition pour préparer les jeunes à la concurrence dans le monde du travail. « *L'accent est mis sur l'esprit d'initiative et de compétition : on prône tout ce qui favorise l'émulation et le classement, sur le plan de l'intelligence (examen, prix) comme sur le domaine corporel (athlétisme, matchs et jeux, avec au premier rang le cricket et l'aviron)* ²¹¹ ». Vers la fin de ce siècle et au début du suivant, le système éducatif de l'Angleterre victorienne représente la stricte expression de ses structures de classe. Les *public schools* possèdent la capacité de développer des activités sportives, mais ne cherchent pas à modifier les habitudes populaires ou changer l'ordre social. Elles servent le développement des classes moyennes, la compétition restant un moyen, parmi d'autres, d'acquisition des notions de leadership et de discipline. Ce faisant, ces collèges permettent le passage des sports naturellement violents aux sports codifiés dans une enceinte sportive.

Pour expliquer cet essor, les historiens avancent d'autres arguments, dont les rapports avec la chrétienté qui ne peuvent être niés. Tony Mangan parle même de « christianité musculaire ²¹² », pendant que Bruce Haley précise que le jeu est perçu comme porteur de valeurs morales et spirituelles ²¹³. Cette notion de « chrétienté musculaire » se propage dans une grande partie de l'Empire britannique par l'intermédiaire d'enseignants

²¹¹ BEDARIDA François, op. cit., p. 221.

²¹² MANGAN Tony, *Athleticism in the Victorian and Edwardian public schools: the emergence and consolidation of an educational ideology*, Cambridge, Cambridge University press, 1981.

²¹³ Cité par SANDIFORD Keith, STODDART Brian, « The elite schools in Barbados: a study in colonial continuity », « The International Journal of the History of Sport », vol. 4, n°3, déc. 1987, Londres, Frank-Cass, p. 333.

formés, très souvent, à Cambridge ou Oxford²¹⁴. Ils développent essentiellement les activités pratiquées au collège, à savoir, le golf, le tennis, le polo, la boxe, la natation et, bien sûr, l'athlétisme et le cricket.

La création, au milieu du XIX^{ème} siècle, des *Young Men's Christian Association* (Y.M.C.A.) représente une période importante pour situer la place et le rôle de l'Eglise chrétienne au sein du mouvement sportif. « *Ces œuvres, essentiellement masculines, doivent contribuer à leur développement physique, technique, social et religieux et faciliter les contacts internationaux... Dans le cadre de l'U.C.J.G. (Unions Chrétiennes de Jeunes Gens, ou Y.M.C.A.), la culture physique apparaît dès la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} comme une véritable action morale et spirituelle ainsi qu'un moyen pour retenir les jeunes dans les mouvements d'évangélisation*²¹⁵ ».

Dans une orientation totalement différente, Neil Tranter fait référence à une contribution visant la création d'une identité commune. Dans la mesure où trouver du plaisir personnel dans les activités physiques n'est pas une vertu avouable en cette période, il convient de trouver des arguments pour justifier cet engouement²¹⁶. La possibilité pour le sport de jouer un rôle important dans l'établissement et le maintien de l'unité de l'Empire et du Commonwealth devient alors un sérieux élément à prendre en considération.

Parmi les différentes pratiques développées par les Britanniques, le football se situe au centre de la structuration du mouvement, et, sur un plan plus général, de la société anglaise dans son ensemble. Ce sport, devenu un phénomène social incontournable, fait l'objet d'attention de la part des sociologues et des hommes politiques en quête de voix. Cette situation interpelle Patrick Mignon, le conduisant à parler du rôle du football dans la « fabrique » de la société britannique²¹⁷.

Si au XIX^{ème} siècle, il prend son essor dans les *public schools*, l'ensemble de la population se l'attribue très vite, au point de le qualifier de « sport de la classe ouvrière ²¹⁸ ». Il est, en effet, devenu la distraction du samedi après-midi, début du tout nouveau week-end anglais.

²¹⁴ MANGAN Tony, « Eton in India: the imperial diffusion of a victorian educational ethic », in « History of education », n°7, 1978.

²¹⁵ DUMONS Bruno, POLLET Gilles, « Églises chrétiennes et sport international dans la première moitié du XX^{ème} siècle », in, *Jeux et Sports dans l'histoire*, tome 1, C.T.H.S., Paris, 1992, p. 206.

²¹⁶ TRANTER Neil, op. cit., p. 54.

²¹⁷ MIGNON Patrick, « Culture du consensus et football en Grande-Bretagne », in, *Sport et Politique*, op. cit., p. 50.

²¹⁸ MASON Tony, *Association football and english society*, Brighton, Harvester, 1980.

Le football représente le sport du consensus, celui qui permet aux différentes classes de la société de cohabiter, sans remise en cause de leurs statuts. Contrairement à d'autres activités comme le rugby ou le lawn tennis, qui confirment les divisions sociales, il permet à chacun de s'exprimer au sein de sa communauté. C'est la communion dans la ségrégation. « *Le foot a permis en Angleterre de faire tenir ensemble une logique ségrégative (la classe ouvrière campée sur ses territoires) et une logique intégratrice (la reconnaissance de cette classe comme partie intégrante de cette nation)* »²¹⁹. Il est un élément de la construction de la société anglaise et participe, selon Eric Hobsbawm, à l'invention de la tradition britannique²²⁰.

La mise en place des premières structures à la fin des années trente explique les difficultés auxquelles se heurte l'Etat pour intervenir dans les milieux sportifs et ne peut donc se faire qu'en prenant en considération cette situation. D'autant que, face aux clubs faisant référence à une classe sociale, les associations sportives confessionnelles mises en place depuis la fin du XIX^{ème} siècle, se développent et participent aux championnats de football et de cricket amateurs²²¹. Elles reçoivent l'appui du Pape Pie X qui « *invite clairement à la constitution d'un organisme international* ». L'*Union Internationale des Œuvres Catholiques d'Education Physique* voit donc le jour en 1911, avec pour principal objectif de « *resserrer les liens amicaux des différents pays, de développer la gymnastique, de faciliter et réglementer les concours internationaux* »²²². Implantée en Angleterre, pays majoritairement protestant, elle n'aura pas le même impact qu'en Italie, en Belgique ou en France²²³.

Cette présentation démontre que la structuration recherchée au travers du *National Physical Training and Recreation Act* de 1937 - se heurtant à un mouvement sportif jaloux de son autonomie, à des clubs souvent représentatifs d'une certaine catégorie de la

²¹⁹ MIGNON Patrick, op. cit., p.50.

²²⁰ HOBBSAWM Eric, RANGER T., *The invention of tradition*, Canto, Londres, 1983.

²²¹ MOORE John, « Le sport et les minorités ethniques en Grande-Bretagne », in *Revue française de civilisation britannique*, vol. X, n° 4, « Sports et enjeux identitaires dans les îles britanniques », Paris, C.R.E.C.I.B., Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2000, p.61.

²²² DUMONS Bruno, POLLET Gilles, op. cit., p. 215.

²²³ Jan Tolleneer montre la faiblesse des recherches sur le mouvement international du sport catholique et explique le rôle de différents pays européens dans cette fédération. Son historique met en évidence la très relative participation des Britanniques à l'*U.I.O.C.E.P.*.

TOLLENEER Jan, « La Fédération Internationale Catholique d'Education Physique (1911-1998) », in *Sport, Culture et Religion, les patronages catholiques (1898-1998)*, Actes du colloque de Brest, ss dir. de CHOLVY Bernard et TRANVOUEZ Yvon, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 1999, p. 106.

population et à une évolution des comportements difficilement prévisible²²⁴ - n'est pas un échec total, mais ne peut être, pour autant, qualifiée de réussite.

2. Le mouvement sportif mauricien avant 1947

« L'afflux de nouveaux occupants va faire de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle une période d'une grande richesse pour les divertissements et exercices physiques aussi bien pour ce qui est des activités proprement dites que pour l'éducation physique qui, à l'instar de ce qui se passait en Europe, commence à prendre sa place dans l'éducation des enfants des classes favorisées, sous la forme de ce qu'on appelait alors les arts d'agrément²²⁵ ».

Si la période française reste caractérisée par l'organisation de jeux festifs tels que les joutes ou le mâit de cocagne, dès leur installation, les Britanniques modifient cet état de fait. Ils relancent les jeux aquatiques et développent rapidement les courses de chevaux et surtout le cricket, dont le premier match, à notre connaissance, se déroule le 23 mai 1831 au *Champ de Mars* entre le *Mauritius Club* et onze officiers anglais.

En ces temps, Anglo et Franco-Mauriciens composent l'essentiel de la population concernée par la pratique des activités sportives. Quatre raisons expliquent cette situation :

- ils disposent des moyens financiers et de la disponibilité pour la pratique sportive.
- le sport appartient à leur culture, à l'égard du corps. Avant l'introduction des nouveaux sports, tir à l'arc, chasse et yachting, sont les compléments du cricket.
- le dur labeur de la journée des laboureurs et artisans laisse peu de temps et d'énergie pour des activités physiques en fin de journée ou le dimanche.
- la très faible, pour ne pas dire quasi inexistante, scolarisation de la population de couleur n'a pas permis de laisser de traces écrites relatant un phénomène certainement existant.

A ce sujet, André-Jean Benoit précise que les pratiques originelles des esclaves, affranchis ou engagés, sont frappées d'ostracisme. Le bain de mer reste alors un des rares loisirs commun à l'ensemble de la population.

²²⁴ Au début du XX^{ème} siècle, la conception du sport évolue avec le développement de notions telles que le fair-play ou le flegme britannique. Dans certaines activités comme le football, l'idée de plaisir dans le jeu passe avant le résultat et le gain du pari.

²²⁵ BENOIT André-Jean, op. cit., p. 39. L'auteur fait référence à l'île Bourbon et à l'Isle de France.

En 1812, Le Colonel Draper fonde un des premiers clubs, si ce n'est le premier, le *Mauritius Turf Club*, pour rapprocher les communautés française et anglaise. En marge de cette activité spécifique, les Anglais introduisent différentes pratiques sportives en vogue en métropole. En plus du cricket, font leur apparition sur l'île : gymnastique, natation, boxe, course à pied et surtout football. Pour les raisons évoquées ci-dessus, seuls les Blancs sont concernés.

Le développement de ces différents sports ne relève pas uniquement du hasard ou du besoin d'exercice des colonisateurs. L'objectif premier vise le maintien des soldats dans une forme physique satisfaisante. Les militaires britanniques nommés sous les tropiques sont sélectionnés pour leurs capacités physiques et morales. Ils doivent être capables de supporter le climat tropical et les relations avec une population qu'ils ne connaissent pas. Compte tenu de l'éloignement de la métropole, il faut créer les conditions pour éviter d'avoir à faire repartir un soldat pour « mauvaise acclimatation ». Mêmes critères pour les officiers qui, de plus, doivent faire preuve de maîtrise de soi, jugement et diplomatie.

Ils sont les principaux initiateurs du développement des activités en club. Sylvie Tourreau parle d'une classe de loisirs, s'agissant de cette élite coloniale, et voit dans cette situation une forme d'acculturation recherchée par le colonisateur²²⁶.

Si ces officiers britanniques ne fréquentent que les « Blancs possédant », soldats et marins participent eux aussi à ce mouvement d'acculturation par le sport, qui s'implante efficacement, comme nous le constaterons tout au long de cette étude. Le journaliste sportif Jean-Gérard Théodore²²⁷ rappelle d'ailleurs qu'il convient de pas oublier cette catégorie de militaires britanniques. Ceux qui s'installent sur l'île après leur temps d'armée, épousent des personnes de leur rang social et la couleur de peau n'est pas pour eux un critère de sélection. La religion peut aussi être un point de regroupement. Ayant en commun avec la population de couleur le fait d'être catholique, contrairement aux Anglais majoritairement anglicans, un militaire irlandais sera plus proche de celle-ci.

Mais, même si la multiplication de ces contacts permet le développement des activités sportives dans différentes catégories de la population, la classe dirigeante blanche reste, de très loin, la bénéficiaire de cette évolution.

²²⁶ « Le sport colonial est certes un divertissement mais il permet aussi le maintien des valeurs importées. Il favorise les bonnes relations avec les élites locales des pays colonisés mais participe aussi d'une stratégie d'acculturation ».

TOURREAU Sylvie, op. cit., p. 92.

²²⁷ THEODORE Jean-Gérard, journaliste sportif au quotidien Le Mauricien, ancien sportif de haut niveau. Entretien du 5 février 2003.

Après le M.T.C., l'association la plus ancienne que nous avons trouvée concerne le *Mauritius Club*, club de cricket créé avant 1831. Huit ans plus tard apparaît le *Mauritius Cricket Club*²²⁸. Paul Hein pense que ce dernier n'est que la continuation de celui de 1831, sous une appellation différente. Les terrains de jeu, situés à côté du club hippique, au *Champ de Mars* de Port-Louis, sont abandonnés en 1892 au profit d'installations sur les Plaines Wilhems où, dès l'année suivante, une section tennis voit le jour²²⁹. Le *Rose-Hill Club*, fondé en 1932, est l'émanation de cette section tennis de 1893. Il s'agit d'un club de la communauté blanche et, même si les objectifs écrits, consultés pour l'année 1959, laissent entrevoir un esprit d'ouverture vers l'ensemble de la population mauricienne, les conditions d'adhésion permettent un filtrage, sans que cela soit clairement signifié. Par exemple, les statuts du *Rose-Hill Club* parus dans un bulletin de 1959²³⁰ se présentent ainsi :

Article 3^{ème}, Les buts de l'Association sont les suivants : Encourager, parmi ses membres, la pratique du sport, le développement du sport à Maurice,... ; promouvoir au développement intellectuel et moral de ses membres et de la jeunesse mauricienne en général,...

Article 6^{ème}, Les Dames,..., n'auront pas droit de vote, ne pourront proposer l'admission de nouveaux membres et ne seront pas éligibles...

Article 7^{ème}, (*admission au club*)..., Les noms des candidats (*parrainés par deux membres*) devront être affichés pendant au moins quinze jours et aucune élection ne sera valide sans que quinze membres au moins aient voté.

Un bulletin contre annule quatre bulletins pour...

Le principe du *numerus clausus* et de cooptation permet aux « *groupes les plus sélectifs (...) de s'épargner la brutalité des mesures discriminatoires et de cumuler les charmes de l'absence apparente de critères, qui laisse aux membres du groupe l'illusion d'une élection fondée sur la singularité de la personne, et les assurances de la sélection, qui assure au groupe le maximum d'homogénéité* ²³¹ ».

La consultation des statuts de quelques clubs communautaires permet de constater une homologie de procédure de « filtrage », associé au sectarisme à l'égard des femmes.

²²⁸ BENOIT André-Jean, op. cit., p. 119.

²²⁹ HEIN Paul, « Rose-Hill Club, notes historiques », Revue du Rose-Hill Club, janvier 1959.

²³⁰ Journal annuel du *Rose-Hill Club*, année 1959, p. 17 et 19.

²³¹ BOURDIEU Pierre, *La distinction – Critique sociale du jugement*, Paris, éd. de Minuit, 1979, p. 181

Sur cette même période, Yves Fanchette²³² précise que les enfants de l'élite mauricienne et anglaise, scolarisés à l'*Ecole Centrale* de Port-Louis, ont un enseignement en gymnastique et pratiquent la natation et la course à pied²³³. L'organisation des premières compétitions officielles de natation dans le port, quelques décennies plus tard, conduit à penser que cette pratique avait déjà lieu au même endroit auparavant.

Le *Progrès Colonial*, d'août 1882 (cité par Yves Fanchette), faisant référence à des épreuves de course à pied, confirme le signalement par A.D. Awootar²³⁴ de la première rencontre multisports, organisée en août 1880, par le *Mauritius Athletic Club*. Les installations des *Line Barracks* (caserne militaire sise à Port-Louis) auraient accueilli des épreuves de course à pied, de lutte, de gymnastique et de boxe. Cette dernière pratique, fort appréciée par les Britanniques, est développée au sein du collège *Royal* par ses instructeurs militaires.

Au collège *Saint-Joseph* de Curepipe, le programme d'études de 1890 comprend quelques notions de gymnastique. Sous la direction d'un officier, chaque division reçoit, deux fois par semaine, des leçons de gymnastique, de tenue et des exercices militaires, comme la marche par exemple. Cette activité entre dans la catégorie « récréation », après les heures de cours, et le collège possède même un gymnase où les élèves sont tenus d'aller avec « *la ceinture et le pantalon à ce destiné* ²³⁵ ».

Enfin, la grande vogue du patinage à roulettes marque le passage au XX^{ème} siècle. André-Jean Benoit cite *Le Moniteur* du 7 mars 1877 :

« Au Skating-rink maintenant (...) Ce sport si fort à la mode en France et en Angleterre (...) Comme exercice, le patinage est très salubre et si nos dames créoles voulaient mettre de côté la timidité exagérée qui caractérise un grand nombre d'entre elles, si les mamans surtout voulaient se faire à l'idée que leur filles ne courent pas de danger (...) à l'initiative de M. Aviragnet, l'exemple leur sera sans doute donné par la société anglaise et nous serions nullement étonnés de voir le Rink détrôner ou du moins éclipser le Croket ou l'Archery ²³⁶ ».

²³² FANCHETTE Yves, « Histoire du sport à Maurice », Module 3, Brevet d'Etat de Cadre Sportif, « Environnement de la pratique sportive », non daté.

²³³ L'article XIX du règlement 25 précise que « les maîtres d'agrément de tous genres seront payés par les parents au prix qui sera déterminé par le bureau d'administration générale ».

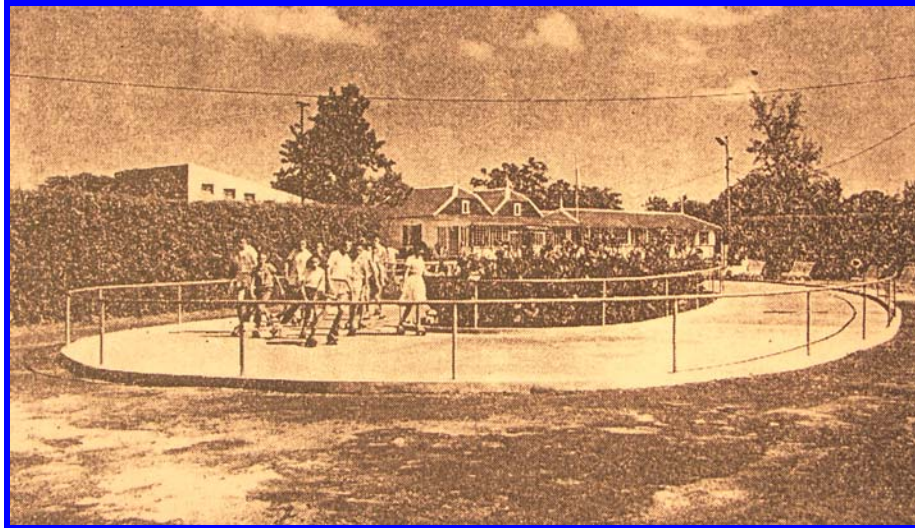
« Les élèves seront formés aux exercices militaires que comporte leur âge, afin de les habituer à l'ordre et d'assurer leur tenue, leur force leur adresse ». Parmi les exercices, nous notons la présence de « sports de terrain ».

²³⁴ AWOOTAR Anand Dayasing, op. cit., p. 76.

²³⁵ Archives du collège Saint-Joseph de Curepipe : « Prospectus et programme » de 1890.

²³⁶ *Le Moniteur*, 7 mars 1877.

Après la grande salle du Casino de Curepipe, transformée en patinoire en 1897, dans cette même commune, quatorze ans plus tard, Antoine Guérin ouvre le *Palais des Sports*, avec une belle piste en béton²³⁷. Le succès de cette pratique perdure parce que l'ouverture de l'anneau du Rose-Hill Club, en 1958, permet de porter le nombre de membres au « chiffre record de 310 », dont 65 jeunes adhérents dans la section « juniors ».



Patinoire du *Rose-Hill Club* 1958
Revue du *Rose-Hill Club* 1959

Ces quelques précisions exceptées, il faut attendre le début du XX^{ème} siècle pour trouver de nouvelles informations sportives, concernant très majoritairement la communauté blanche. Mais celle-ci ne détient plus le monopole économique attendu que la fin du siècle précédent, période faste, a permis l'apparition de nouvelles puissances financières, essentiellement au sein des populations chinoise et musulmane de Port-Louis.

Cette première moitié de siècle est riche en événements : création de nombreux clubs, construction d'installations sportives et organisation de quelques compétitions. Tous

²³⁷ Il y a une très belle photo de cette patinoire dans l'ouvrage d'Amédée Nagapen, *Histoire de la Colonie, Isle de France – île Maurice*, op. cit., p. 108.

les Mauriciens n'étant pas concernés par ces évolutions, une meilleure connaissance de leurs conditions de vie doit fournir une première explication.

Mis à part quelques incidents, en 1911 plus particulièrement, les relations interethniques sont quasi inexistantes ; aucune agressivité, mais plutôt une ignorance de l'Autre. Chaque communauté vit en milieu clos et comme les Mauriciens ont pris, chez les Anglais, l'habitude de créer des clubs ou des cercles, chaque groupe a tendance à s'y retrouver et donc à maintenir, voire renforcer la barrière sociale.

La persistance du problème du paludisme²³⁸ qui pousse la bourgeoisie blanche à migrer vers les hauteurs à Curepipe et Floréal, explique la présence d'un grand nombre d'installations sportives et de clubs dans ce secteur. La plupart des propriétés possèdent un court de tennis et le match du dimanche, suivi du thé avec les invités, représente l'une des principales distractions du week-end. Cela n'empêche pas ces mêmes personnes de se retrouver dans une des associations de Curepipe²³⁹, Vacoas ou Rose-Hill²⁴⁰. D'ailleurs, elles sont généralement inscrites dans chacun de ces clubs. Cette remarque de Pierre Bonieux résume bien ce comportement : « *Avant, tout le monde jouait au tennis. C'était social*²⁴¹ ». Mais, l'absence de magasin de sport avant les années soixante et la cherté du matériel²⁴², limite cette pratique à une petite minorité.

Si une grande partie de la population ne peut accéder à ces clubs, cela n'empêche pas certains de leurs responsables d'aller vers les autres de façon épisodique, comme dans le cas du *Port-Louis Tennis Club*, créé en 1903. Ses courts se trouvent sur le *Champ de Mars*. Son premier président, Virgile Rohan, et les membres de son conseil d'administration sont à l'origine des *Sports de la Saint-Louis* en 1927. Ces fêtes deviendront un moment de détente attendu par la population de la capitale et des environs.

²³⁸ Le paludisme n'est éradiqué officiellement qu'en 1952.

²³⁹ Il y a essentiellement cinq clubs regroupés au sein de la *M.L.T.A. (Mauritius Lawn Tennis Association)* : le *Dodo Club* à Curepipe, le *Military Gymkhana Club* à Vacoas, le *Rose-Hill Club*, le *Club de Saint-Pierre* et le *Club de Vacoas*.

²⁴⁰ Ces clubs sont très « fermés » aux personnes des autres communautés. Myrna Lapière (du groupe « métis »), professeur d'éducation physique au Loreto Convent, à cette période, et co-fondatrice du sport scolaire avec quatre autres professeurs en 1963, raconte : « Dans les années soixante, le tennis était le sport des Blancs. A Rose-Hill, je regardais les matchs derrière les bambous car je n'avais pas le droit d'entrer pour m'asseoir ».

LAPIERRE Myrna, entretien du 23 octobre 2003.

²⁴¹ Pierre Bonieux est un directeur de société à la retraite appartenant à la communauté franco-mauricienne. Il a été président du *Rose-Hill Club* pendant de nombreuses années.

Entretien du 6 février 2003 à Quatre-Bornes.

²⁴² Dans les années quarante, il n'y a pas de machine à corder les raquettes de tennis. Quand une corde casse, il faut changer de raquette.

Le Mauricien, 19 décembre 1999.

De son côté, la bourgeoisie curepienne a pour habitude de se retrouver au *Club de Curepipe*. Cette institution, strictement réservée aux hommes, caractérise l'influence anglaise sur cette frange de la population mauricienne. Dans le même ordre d'idée, le yachting reste aussi un marqueur britannique bien implanté au sein de la communauté blanche. Enfin, pour conclure avec les pratiques spécifiques à ce groupe, il ne faut pas oublier le croquet, très en vogue de 1907 à 1914²⁴³, et le rugby joué pour la première fois en 1925²⁴⁴.

En ce premier tiers de siècle, ces activités restent encore l'apanage de la classe dominante alors qu'une évolution a déjà eu lieu dans d'autres pays comme la France ou tout simplement en métropole ;

« (...) les sports les plus typiquement populaires, le football et le rugby, ou la lutte et la boxe, qui, à leurs débuts en France, firent les délices des aristocrates (ou, du moins, de ceux d'entre eux, jamais très nombreux, qui plaçaient là leur snobisme) mais qui, en se « vulgarisant », ont cessé d'être ce qu'ils étaient, dans la réalité et la perception qu'en ont les dominants, cumulent toutes les raisons de repousser les membres de la classe dominante(...) ²⁴⁵».

Cette population à laquelle nous faisons référence n'a pas le monopole du sport. D'autres activités caractérisent une communauté particulière, qui n'en a pas pour autant la quasi exclusivité, comme expliqué précédemment.

Par exemple, le basket et le tennis de table représentent deux spécialités des Sino-Mauriciens. Dans le coût du matériel peut résider une première explication, mais, s'agissant majoritairement de citadins, nous pensons que le choix reste essentiellement dicté par l'espace nécessaire à la pratique de telles activités. Dans le même ordre d'idée, le cricket a les faveurs des Musulmans et plus tard, les Hindous seront les spécialistes du hockey. Dans ces deux cas, ces sports, en vogue en Inde, étant représentatifs d'une certaine catégorie aisée de la société, il s'agit d'un apport culturel. Quant aux classes populaires, elles se détendent en pratiquant la lutte, ou en jouant au *Chika*, au *Chur*, au *Gooli Danda*²⁴⁶, au *Kabbadi*²⁴⁷, comme le font les travailleurs mauriciens dans les campagnes, ou à *Lamoque capsene*, *Jakana*, *Casse casse Nikola* ou *Sapsivaille*, pour les populations

²⁴³ Revue du *Rose-Hill Club*, p. 7.

²⁴⁴ FANCHETTE Yves, op. cit.

²⁴⁵ BOURDIEU Pierre, 1979, op. cit., p. 237.

²⁴⁶ SELVON Sydney, op. cit., p. 325.

²⁴⁷ Le gulli-danda est l'ancêtre du hockey. Il se joue en équipe avec deux bâtes et une balle.

Le kabbadi se joue avec deux équipes qui se font face et il faut attraper l'adversaire dans la zone tampon avec l'aide d'un partenaire situé dans cette zone.

CASHMAN Richard, *Patrons, Players and the Crowd: The Phenomenon of Indian Cricket*, New Delhi, 1980, p. 200.

d'origine africaine²⁴⁸. Les adultes et les adolescents pratiquent ces jeux sur le terrain de récréation du village, sans mélange des générations²⁴⁹.

Mis à part le football - nous y faisons référence un peu plus loin - le basket-ball et le tennis de table, cités ci-dessus, plusieurs pratiques sportives apparaissent, ou se développent, pendant cette première moitié du XX^{ème} siècle, sans être représentatives d'une catégorie de la population ; même si les sportifs de la communauté blanche restent le plus souvent la référence dans les sources écrites et iconographiques. Comme précisé précédemment (cf. supra, Introduction), les journalistes ne se font pas l'écho d'une pratique conséquente, semble-t-il, mais d'un faible niveau et par corollaire, très peu médiatique.

Il existe effectivement une exception avec le basket, introduit dans l'île en 1940 par des membres de la communauté chinoise ; plus précisément par les enseignants de Chine et de Hong-Kong

travaillant dans les écoles chinoises, comme la *Chinese Middle School* ou l'école *Poo Yen* où se trouvait le premier plateau, rectangulaire mais en terre - celui de la *Middle School* étant triangulaire. Les premières



équipes formées jouent surtout à l'occasion de fêtes ou dans les écoles chinoises, sous l'impulsion de la Mission Catholique.

Revue Maurice Sports 1952

²⁴⁸ PUDARUTH Kabita, "The place physical education enjoys in State Secondary Schools of Mauritius", mémoire pour l'obtention du Bachelor of Education, s.d. de M. Ramkurrun, School of Applied Sciences, Mauritius Institute of Education, Réduit, novembre 2000, p. 7.

Si nous connaissons *Lamoque capsene* et *Casse casse Nikola*, nous devons admettre notre ignorance concernant les deux autres jeux.

²⁴⁹ HAZAREESINGH Kissoonsingh,, *Histoire des Indiens à l'île Maurice*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1973, p. 109.



WILD CATS/DRAGONS (debout): Une des grandes finales organisées par la Mission Catholique Chinoise. On reconnaît debout, au centre, le frère Rémi, qui contribua beaucoup au basket-ball local.

Week-End Sports Magazine 1979

Cette dernière précision explique la logique de l'expansion de cette activité par les *Frères des Ecoles Chrétiennes* au niveau des collèges et plus précisément du collège *Saint-Joseph*, avec le Frère Rémi, membre, plus tard, de la commission de basket-ball de la *M.S.A.*.

Le premier tournoi officiel est organisé à Rose-Hill par Monsieur Lim propriétaire du *Hollywood Sweet Home* ; il ne comprend que des équipes sino-mauriciennes. Le basket commence avec d'autres communautés par les équipes formées d'anciens élèves du collège *Saint-Joseph* au sein du *Dodo Club* et des *Faucons*. Ils sont suivis quelques temps après par la formation d'une équipe créole à Port-Louis,



L'équipe des Hellenics, première équipe "créole" en dehors de Port-Louis.

Week-End Sports Magazine 1979
 Debout à gauche : Pierre Philogène

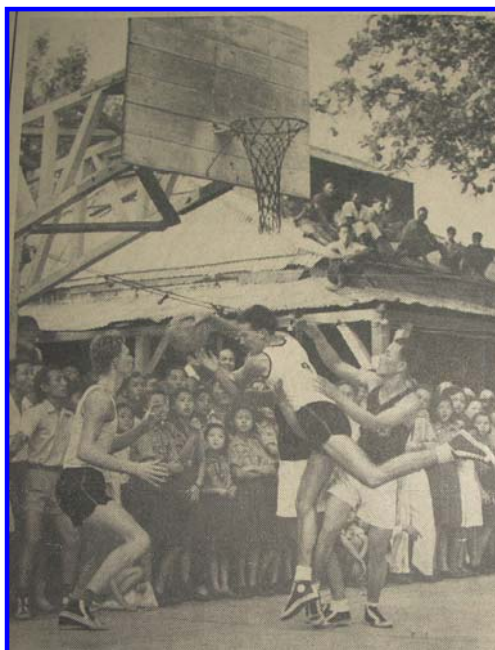
avec Félix Laventure et Gérard Léveillé, puis à Beau-Bassin, avec le futur entraîneur national Pierre Philogène et les frères Moutia, entre autres. D'autres clubs se joignent au championnat dont ceux des *Hindu Cadets* et des *Muslim Scouts*.

En 1951, la *Mission Catholique Chinoise* organise un championnat regroupant les meilleures équipes et un an plus tard, lors de la venue du *Grupo Desportivo de Lourenço Marques* pour le football, une équipe de basket rencontre le *Red-Star*, les *Dragons* et le collège Saint-Joseph. En cette année, seule l'équipe des collégiens n'est pas entièrement composée de sino-mauriciens.

Les matchs, perdus sur un faible écart, permettent de constater le niveau satisfaisant du basket mauricien.

Lors de l'inauguration cette même année du *Chan Stadium* construit à Port-Louis par M. Chan Yu Tin, le reporter de la revue *Maurice Sports*, Félix Laventure *Jeune*²⁵⁰, remarque que seul Ah Low pratique convenablement la technique « *tous à l'attaque, tous à la défense* »²⁵¹ !

C'est en 1954 que la *M.S.A.* organise les premières compétitions. Les meilleures équipes sino-mauriciennes, le *Dodo Club*, les *Hellenics*, se rencontrent dans ce championnat. Le succès est tel que, dès 1962, le championnat se dispute sur trois divisions et, quatre ans plus tard, ses responsables fondent un *Comité élargi* pour regrouper les clubs sino-mauriciens, organisés au sein de deux fédérations concurrentes : la *Chinese Sport Association (C.S.A.)* et la *Chinese Sport Federation (C.S.F.)*. Mais ce regroupement ne dure pas et l'année suivante, ces deux fédérations reprennent leur indépendance et les clubs sino-mauriciens créent une association concurrente, interdite de rencontre avec les équipes de la *M.S.A.*, par les responsables de cette



Chan Stadium 1952
Maurice Sports équipe du collège *St Joseph*

²⁵⁰ *Jeune*, comme Junior (Georges Bush Junior, par exemple) aux U.S.A..

²⁵¹ Revue *Maurice Sports* n° 8, 1953, p. 17.

dernière²⁵².

Tous ces clubs ne concernent que des adultes. Au niveau des adolescents, la *Mauritius Secondary Schools Sport Association (M.S.S.S.A.)* développe l'activité avec succès en 1969, en catégories cadets, juniors et aussi seniors. Comme en athlétisme, les plus jeunes, les benjamins et les minimes, ne sont pas encore pris en compte. Devant le succès des scolaires, après 1974, la *M.S.A.* organise avec succès un championnat cadets, alors que la tentative, par le ministère, d'une régionalisation au niveau des fédérations de jeunesse reste un échec, essentiellement par manque d'encadrement, après le départ de Serge Philogène de la *Youth House*.

Une autre particularité du basket réside dans la participation des filles, bien présentes, mais dont nous n'avons pas encore fait état. Dans les années cinquante, des équipes jouent des matchs amicaux, mais sans organisation sérieuse, avant leur prise en charge par la *M.S.A.*, en 1961, puis par la *M.S.S.S.A.* à partir de 1969. Leur niveau, déjà satisfaisant, permet à une sélection scolaire d'aller jouer à La Réunion, puis de recevoir une équipe de Chine en 1976. Si la répartition communautaire s'équilibre en sélection garçons, les filles de la communauté chinoise restent d'un niveau supérieur dans l'ensemble et forme l'essentiel de la première équipe féminine participant aux *Jeux des Îles* en 1985.

L'introduction de cette activité reste donc une originalité dans le contexte sportif mauricien. Elle se développe indépendamment des instances ministérielles et conservera toujours une relative autonomie par rapport à la *M.S.A.*. Nous pensons que la présence des Catholiques et les dissensions, discrètes mais réelles, entre les différents groupes sino-mauriciens ont favorisé l'ouverture vers les autres communautés et permis au basket de se développer sur un plan national, contrairement au cricket, par exemple, resté dans un relatif anonymat.

Parmi les autres pratiques, le cyclisme est à l'image de la population dans son ensemble. Hormis les quelques pratiques évoquées précédemment et le basket féminin, les différentes activités, introduites essentiellement par les Britanniques, sont accaparées au bout de quelque temps par l'ensemble des Mauriciens. C'est en ce sens qu'Armand Maudave pense qu'il faut admettre, mais relativiser le phénomène d'acculturation par le

²⁵² Comptes rendus des réunions du Comité de direction de la *M.S.A.* du 25 avril 1958 et du 11 décembre 1959.

sport²⁵³. Le cyclisme représente un exemple caractéristique. Développé par les Anglais et les Franco-Mauriciens, il va lentement, mais de façon irréversible, être pratiqué par la population de couleur, malgré le prix du matériel. Mais ce n'est pas encore le cas lors de l'ouverture des vélodromes de Curepipe et de Port-Louis en 1902²⁵⁴.

D'autres sports se développent avec plus ou moins de succès. Le hand-ball, par exemple, apparaît en 1931 lors d'un match exhibition des marins d'un bateau allemand. Mais sa pratique reste limitée, même en milieu scolaire. Alors qu'un journaliste du *Mauricien* annonce le premier match de volley-ball en 1942, les archives du collège *Saint-Joseph* font état de l'introduction du « volé-ball » dans l'établissement par son directeur de l'époque, en 1923. Si cette activité connaît un grand succès auprès de deux groupes de sportifs très différents auxquels nous ferons référence plus loin - les adolescents des fédérations de jeunesse et les collégiennes des établissements privés²⁵⁵ - les quelques photos d'équipes parues dans les journaux concernent le plus souvent des joueurs de la communauté franco-mauricienne.

Ces sports restent toutefois secondaires, comparés au succès de l'athlétisme et du football, succès dû au côté spectaculaire de ces activités et à la bonne volonté de quelques bénévoles. L'athlétisme, et plus particulièrement sa pratique en milieu scolaire, trouve une nouvelle fois son origine dans les *public schools* anglaises et restera l'apanage des écoliers. Courses, sauts ou lancers, d'organisation aisée, parce que nécessitant un investissement relativement faible, sont très prisés dans les collèges, les municipalités, et surtout par les sportifs qui trouvent là, moyen d'acquérir reconnaissance et plaisir à moindres frais. Le rôle de l'encadrement britannique reste prépondérant dans l'essor de ces activités et un nom revient souvent dans les documents ; celui de Charles Lamb. D'aucuns le désignent comme le responsable du lancement du football²⁵⁶ et de l'athlétisme²⁵⁷ à l'île Maurice. Quoi qu'il en soit, son action dans ces deux domaines semble incontestable.

L'athlétisme apparaît dans toutes les manifestations, qu'elles soient sportives ou culturelles. Tous les collèges organisent leur journée sportive annuelle, et ceux qui le

²⁵³ « Sans les Anglais, nous n'aurions pas atteint le niveau sportif qui était le nôtre. En football, contre La Réunion, nous gagnions 10/0... Le sport n'a pas permis une mainmise sur la population car les Mauriciens étaient plus évolués que les Africains. Cela a toujours été ainsi à Maurice. Ils ont introduit les chevaux dans le but de réconcilier la communauté blanche mauricienne avec les Anglais puis les Mauriciens se sont accaparés les courses. Idem pour le système postal inventé par les Anglais et repris par les Mauriciens. Le système postal mauricien est un des plus vieux au monde ».

MAUDAVE Armand, entretien du 15 octobre 2003.

²⁵⁴ *Le Mauricien*, 19 décembre 1999.

²⁵⁵ Il n'y a pas de collège public pour les filles avant 1951.

²⁵⁶ Entretien du 5 février 2003 avec Jean-Gérard Théodore

²⁵⁷ Charles Lamb introduit l'athlétisme en 1917. FANCHETTE Yves, op. cit.

peuvent, comme les collègues *Royal de Curepipe*, *Saint-Joseph* ou *Bhujoharry* de Port-Louis, invitent les autres établissements à participer. C'est là une première forme d'intercollèges. Certaines organisations, comme celle de l'établissement catholique cité, se déroulent devant un parterre de sommités. C'est le cas, en 1922 par exemple, avec la présence du consul de France et de nombreux étrangers. Cet établissement parvient même à engager Charles Lamb, alors *physical training instructor* au collège *Royal*, comme starter au sein de son association *Athetics Sports*.

Des épreuves d'athlétisme (et des tournois de football !), ponctuent, aussi, les fêtes communales. La simplicité d'organisation d'une compétition permet la mise en place de nombreuses courses essentiellement, avec plusieurs relais sur des distances inégales pour chaque section. Nous retrouvons ces épreuves, au *Champ de Mars*, entre deux courses de chevaux (cf. annexe I.- 4) ou à la mi-temps des matchs de football, pour occuper les spectateurs et même pour certaines commémorations d'événements sans rapport avec le sport. Une première organisation officielle concrétise ce succès, à partir de 1932²⁵⁸ ; la rencontre île Maurice – île de La Réunion au stade vélodrome de Curepipe²⁵⁹. Elle est le fait de quelques responsables du *Dodo Club*, fondé en 1928, et d'autres clubs de cette commune, comme les *Faucons*, (ces deux associations recrutant au sein de la communauté franco-mauricienne) ou les *Hounds*.

Cette première compétition permet de constater combien les Britanniques ont su développer cette notion du jeu et de la compétition qui les caractérise. Les Mauriciens « écrasent » les Réunionnais dans la majorité des épreuves. La rencontre retour, l'année suivante, confirme cette évidence, à un point tel que, lorsque *l'Île Sœur* est invitée en 1935 pour les manifestations sportives célébrant le bicentenaire de la ville de Port-Louis, elle ne rencontre pas la sélection mauricienne. Au lieu d'être opposée aux meilleurs athlètes de l'île, l'équipe de La Réunion, considérée comme un club, a comme adversaires le *Club*

²⁵⁸ « Un premier projet de match entre La Réunion et Maurice avait avorté en 1925, et des pourparlers non suivis d'effets avaient été évoqués en 1929 pour des rencontres entre les trois îles - Madagascar entrant alors en jeu - en boxe et en athlétisme, mais là encore, rien ne s'était concrétisé.

Ce sont les Mauriciens qui revinrent à la charge par la visite à La Réunion de deux sportmen du Curepipe Sporting Club, dont Rémi Laurent, le Secrétaire honoraire ».

BENOIT André-Jean, op. cit., p. 326.

²⁵⁹ Lors de cette rencontre, il y a aussi du football et du cyclisme. Nous retrouvons très souvent en athlétisme les footballeurs ou les cyclistes.

*Sportif de Curepipe, le Dodo Club, le Police Sporting Club et les Collèges Royal et Saint-Joseph*²⁶⁰.

C'est aussi cette même année de l'instauration en Angleterre du *King George Five Jubilee Trust Fund* (*K.G.V.J.T.F.*). Cet organisme s'implante rapidement dans la colonie et peut être considéré comme responsable de la première structuration du mouvement sportif mauricien. Il s'agit d'une association privée, gérée par des Britanniques, au sein de laquelle nous trouvons de nombreux militaires. La rareté d'application, dans les colonies²⁶¹, des décisions prises en Angleterre, fait ressortir la rapidité et l'importance de l'implantation de cet organisme dans l'île. Dès 1939, ce *Fund* organise le premier championnat d'athlétisme²⁶² de l'île Maurice au stade *Gymkhana* de Vacoas²⁶³. Il gère essentiellement des rencontres de football et l'athlétisme, accessibles à tous les sportifs, mais aussi le rugby et le hockey, plus caractéristiques de la communauté blanche²⁶⁴. Son action, importante jusqu'aux années cinquante, diminue lentement, passée cette date, pour cesser dans les années soixante et soixante-dix. Sans connaître les intentions réelles des responsables du *King George Five Jubilee Trust Fund Committee* mauricien, nous constatons que leurs organisations sportives n'ont pas profité à l'ensemble de la population²⁶⁵. Le ralentissement de son activité, pour laisser peu à peu le champ libre à la *Mauritius Sports Association*, se fait donc dans la continuité. S'il est annoncé en février 1954 que les championnats annuels d'athlétisme seront, à l'avenir, organisés par la

²⁶⁰ En octobre 1938, les athlètes de l'île Maurice, invités à La Réunion pour la foire internationale de Saint-Denis, gagnent une nouvelle fois toutes les épreuves.

Le Mauricien, 19 décembre 1999. « Rétrospective ».

Les équipes sont les mêmes qu'en 1935, plus le club des *Blue Star* qui est du voyage.

BENOIT André-Jean, op.cit., p. 327

²⁶¹ Nous avons constaté que la lecture des textes visant la mise en application d'un « act » ne fait que très rarement référence aux colonies. Le *K.G.V.J.T.F.* et le *Welfare State* sont, à notre connaissance, les deux exceptions.

²⁶² Il aura lieu ensuite chaque année et les courses sont en yards jusqu'en 1954.

²⁶³ FANCHETTE Yves, op. cit.

²⁶⁴ THEODORE Jean-Gérard, entretien du 5 février 2003.

²⁶⁵ Tout dépend de la définition d'une association sportive. En 1953, Michel Pitot propose que la M.S.A., nouvellement créée, reprenne l'organisation « du *Command Relay Cup* » au *K.G.V.J.T.F.*, organisateur dès 1930 de cette coupe, offerte par Sir Wilfrid Jackson, et seulement disputée par le *Dodo Club* et le *C.S.C.*. Cet organisme « a déjà assez de mal à organiser tous les ans une ligue de hockey, un tournoi de football et des championnats d'athlétisme. Le sport en 1953 intéresse douze à quinze clubs – d'où la formation du *Mauritius Sports Association*. Il me semble que c'est à cette association que revient l'initiative de remettre ce vieux trophée en jeu. Six ou huit clubs se disputant quatre courses, trois lancers, deux sauts et un relais (...) ». *Maurice Sports*, n° 4, février 1953.

M.S.A.²⁶⁶ et non plus par le « K.G.V.J.T.F. Committee », cet organisme conserve encore quelques temps la gestion de la coupe de football²⁶⁷ qui porte son nom.

Concernant le K.G.V.J.T.F., l'absence d'informations concernant sa gestion, tant à l'île Maurice qu'aux archives nationales de Londres, nous laisse perplexe et sans explication. Les rares sources précisent le rôle des

frères Gaston et Philippe Clarenc après 1945 et la prédominance de l'athlétisme sur le football²⁶⁸.



Annonce du championnat national d'athlétisme.
Advance, 20 mai 1953

Dès le début, ses responsables prennent en charge une partie de l'organisation du football dans l'île. Nous précisons « une partie », attendu que tous les documents de l'époque attestent de la présence d'un très grand nombre d'équipes de football, et pas seulement douze à quinze clubs (cf note ci-dessus). Seules quelques-unes sont connues, de par leur situation à Port-Louis ou à Curepipe. Mais sur ce sujet, tous les avis concordent. Une fois implanté dans l'île par les Britanniques, ce sport connaît immédiatement le même engouement qu'en métropole. Les informations en notre possession concernent les deux communes, sites d'organisation des rencontres officielles : Port-Louis et Curepipe.

Les Hindous, se trouvant majoritairement en zone rurale demeurent encore les grands absents de ce mouvement sportif en structuration. Cela n'empêche pas pour autant le développement d'un comportement de repli communautaire. Les clubs de la capitale ne rencontrent pas ceux des Blancs de la commune des Plaines Wilhems, à l'exception, mais très rarement, de l'équipe de la garnison britannique (la *Garrison*) de Vacoas²⁶⁹.

²⁶⁶ *Maurice Sports*, n° 2, nlle. Série, février 1954.

²⁶⁷ *Maurice Sports*, février 1953. Les clubs participants sont les mêmes que ceux du championnat du S.C.C. puis de la M.S.A..

²⁶⁸ Il est surprenant de constater que l'on parle du *King George Five Jubilee Trust Fund* comme d'une personne physique. Armand Maudave, par exemple, parle ainsi : « Tout le financement venait de la *King George Five Jubilee Trust Fund*. Par exemple, quand à seize ans j'ai été champion de Maurice en 100 et 200 mètres, c'était elle qui donnait les prix ».

MAUDAVE Amand, entretien du 15 octobre 2003.

²⁶⁹ RUHEE Ram, entretien du 14 janvier 2003.

Dans les années trente, avec l'essor du football à Port-Louis, largement favorisé par la présence des militaires anglais du *Fort George* et les équipages des nombreux bateaux en escale dans la capitale, le niveau technique progresse. Le manque de terrains, susceptibles d'accueillir des rencontres, reste pénalisant²⁷⁰, mais n'empêche pas quelques équipes²⁷¹ de se distinguer lors des rencontres organisées par le *King George Five Jubilee Trust Fund*, ou comptant pour le championnat de Port-Louis, doté de la coupe *Carreras*, du nom d'une marque de cigarettes. Les commentaires ne relèvent pas d'incidents à caractère communautaire, mais attestent, en revanche, de la grande pauvreté de nombreux joueurs et d'un phénomène d'entraide afin de permettre l'achat de chaussures de football, par exemple.

C'est en 1940 que le nouveau chef des *Pompes Municipales*²⁷², l'Anglais Sydney Arthur Dale, décide de mettre sur pied une équipe capable de rivaliser avec les clubs de Curepipe et des Plaines Wilhems.

Le but premier de cette organisation demeure le maintien en bonne forme physique des pompiers au travers d'une activité motivante. Composée des meilleurs joueurs venus des *Town Rovers*, de la *Y.M.F.A.*, des *Bonny Boys*, des *Juveniles*, de l'*Immaculée Conception*, cette nouvelle équipe, dénommée la *Fire Brigade*, s'entraîne sur le terrain du *Champ de Mars* et gagne son premier match officiel face à l'équipe de la *Police* par 21 buts à 0. Un an plus tard, elle remporte la *Jubilee Cup*²⁷³ face à la *Garrison*, équipe des militaires britanniques de Vacoas. Mais, cinq ans après sa création, en 1945, la *Fire Brigade* n'a toujours pas affronté les équipes renommées des communautés blanches et créoles. Chaque ville organise ses rencontres et seules les équipes de la garnison de Vacoas continuent à maintenir un lien sur le plan sportif.

A ce sujet, il convient de rappeler que si les officiers blancs fréquentent la bourgeoisie mauricienne, ce n'est pas le cas des nombreux soldats originaires des colonies africaines de l'Empire (cf. annexe I.- 5), présents dans l'île pour leur capacité à supporter le climat tropical. Ces équipes comprennent donc de nombreux joueurs de couleur²⁷⁴. Mais

²⁷⁰ Il y a à notre connaissance les terrains du Champ de Mars, des Casernes Centrales (Line Barrack) et de Saint-François Xavier.

²⁷¹ Nous pouvons citer par exemple, l'*Immaculée Conception* (avec Baby Harris), *Père Laval*, *Bonny Boys*, *Town Rovers*, *Young Muslims Football Association*, *Juveniles*, *Police Sporting Club*, *Blue Star*, *Royal College*, *Chinese Middle Scout*.

²⁷² Expression créole utilisée pour faire référence à la caserne des pompiers.

²⁷³ Il y a, dans les années quarante, quatre compétitions officielles en football :

1 à Port-Louis : la coupe *Carreras*

3 à Curepipe : la *Jubilee Cup*, la *Charles Lamb Cup* et la *Earl Haig Cup*.

ELAHEE Mamade, entretien du 14 août 2005.

²⁷⁴ Ces mêmes joueurs participent en athlétisme où ils obtiennent de très bons résultats.

lors des toutes premières rencontres entre l'île Maurice et La Réunion, ces footballeurs restent tenus à l'écart de la sélection organisée par les responsables des Plaines Wilhems au sein de leurs clubs. Ceux de Port-Louis ne sont pas consultés.



FIRE-BRIGADE 1942
W.E.S.M. 1980

Les quarante cinq premières années du XX^{ème} siècle se révèlent riches en événements sportifs. Nous percevons l'action des Britanniques, omniprésente sans être tonitruante, dès que nous cherchons à comprendre la mise en place ou le fonctionnement de telle ou telle organisation. Nous avons le sentiment que, s'agissant du mouvement sportif durant cette période, les Anglais n'ont pas eu à forcer pour appliquer leur devise « diviser pour régner ». La division communautaire ne soulevant pas encore ouvertement de problèmes de société, ils n'ont fait que « l'accompagner », en prenant garde certainement de la maintenir telle quelle le plus longtemps possible. L'absence quasi totale de terrains de sport pour la communauté indienne, majoritaire dans l'île, a été

involontairement, un élément facilitant la ségrégation communautaire, les rencontres étant impossibles, faute d'installations mais aussi de pratiquants. La situation économique et politique de la colonie n'est pas encore génératrice d'ambitions sportives sur le plan extérieur. L'organisation du sport en fédérations et la recherche d'affiliations internationales ne présentent donc aucun intérêt pour les Britanniques. Maintenir une base militaire, avec des soldats en bonne forme morale et physique, et tirer profits de l'agriculture sucrière, semblent représenter, à cette période, les seules ambitions britanniques pour cette colonie, exempte de phénomènes de rébellion, comme dans l'Inde voisine, par exemple.

Le changement des sportives, si changement il y a, viendra donc des Mauriciens. Leur attitude face au sport reste fonction de leur culture sportive et de la perception qu'ils se font de leur image corporelle et des activités physiques, sans négliger les facteurs économiques et structurels.

Il convient de préciser que, sur le début de notre période d'étude, la quasi absence de membres de la communauté indo-mauricienne des terrains de sports, a rapidement attiré notre attention. Paradoxalement, la très grande majorité des dirigeants sportifs actuels rencontrés sont d'origine indienne. Cette approche culturelle du sport par cette communauté nous a bien sûr interpellé et semble représenter un élément indispensable à la compréhension de l'évolution du mouvement sportif de l'île. Nous avons donc jugé opportun de prendre le temps de nous y intéresser plus particulièrement.

3. Sport et communauté indienne ; une autre culture !

Sur un plan général, la culture hindoue ne met pas en avant la pratique des activités physiques telle qu'elle est perçue dans le monde occidental. Même si, après l'accession de l'Inde à l'Indépendance en 1947, des idées d'autonomie de la colonie mauricienne commencent à apparaître dans certains discours, cette évolution ne concerne pas les mentalités. Le sport reste un élément mineur dans la culture indienne et ce peut être le premier argument à prendre en considération pour justifier l'absence de l'Inde dans les compétitions internationales médiatisées²⁷⁵.

²⁷⁵ Cette absence aurait pu être effectivement un choix politique des gouvernants de ce pays.

Ce paramètre exposé, il convient à présent de chercher à mieux connaître la réelle situation du sport dans ce pays avec l'espoir que cet apport permettra une meilleure compréhension de la situation mauricienne.

Notons qu'il n'y a pas réellement de rejet du monde sportif, mais uniquement un ordre de priorité dans l'importance des faits quotidiens où il reste peu de place pour la pratique physique « occidentale » ! Dans un tel cadre, « *un sport a d'autant plus de chance d'être adopté par les membres d'une classe sociale qu'il ne contredit pas le rapport au corps dans ce qu'il a de plus profond et de plus profondément inconscient, c'est-à-dire le schéma corporel en tant que tel, dépositaire de toute une vision du monde social, de toute une philosophie de la personne et du corps propre* ²⁷⁶ ».

Ajit Sarkar invoque les problèmes économiques de ce pays qui, une fois indépendant, eut comme priorité de nourrir la population et de l'instruire. Mais il revient toujours à l'approche culturelle du corps et aux principes de vie dictés par la religion.

« *Les fêtes hindoues reflètent la complexité et la variété du mode de vie hindou. Mais sous cette variété qui déroute est le thème unificateur et pénétrant du **Dharma** (la conduite vertueuse de la vie). Pour l'Hindou, la chose la plus importante qui puisse exister pour un homme, c'est son dharma, pas nécessairement sa religion* ²⁷⁷ ». Au niveau de l'île Maurice, l'hypothèse émise par Vasoodeven Vuddamalay confirme ce mode de vie, où le sport ne semble pas avoir sa place :

« On suppose, d'après les enseignements religieux hindous et les manifestations de cette idéologie, que les plus hautes castes n'ont pas été nécessairement attirées par un bien être matériel et un progrès économique notoires, corroborant ainsi les thèses défendues par Claude MARKOVITS. Leur éthique de vie, plutôt centrée sur les valeurs religieuses, spirituelles (Karma, Dharma) intellectuelles et politiques, a produit en fait les premiers lettrés et les premières couches de hauts fonctionnaires ²⁷⁸ ».

Ajit Sarkar reprend cette notion prioritaire du Dharma pour préciser le concept du corps dans la pensée spirituelle. Dans sa recherche de l'harmonie et de l'équilibre dans la vie quotidienne, l'être humain ne doit pas séparer le corps de l'esprit. C'est ce qu'il qualifie de *démarche holistique la plus élevée*, à savoir que chaque pensée ou mouvement est tributaire de l'ensemble du corps. « *La philosophie indienne ignore l'esprit de compétition, la gagne. Ce qui compte, c'est le bien-être physique, mental et psychique.* (...) »

²⁷⁶ BOURDIEU Pierre, 1979, op. cit., p. 240.

²⁷⁷ RAMDOYAL Ramesh, *L'île Maurice à travers ses fêtes*, Rose-Hill, île Maurice, Editions de l'Océan Indien, 1993, p. 22. Le texte en italique est un passage de l'ouvrage de Kshiti Mohan SEN, *Hinduism*, Penguin, 1961, Paris, Payot, 1962.

²⁷⁸ VUDDAMALAY Vasoodeven, op. cit., p. 174.

*les Indiens font du sport pour entretenir et juste pour entretenir le corps, non pas pour gagner de l'argent*²⁷⁹».

Mais dans leur ensemble, les propos de cet auteur révèlent un certain malaise perceptible, aussi, à l'île Maurice. D'un côté, A. Sarkar confirme la propension des familles à pousser les enfants vers les études, mais laisse entendre, d'un autre, que le manque d'installations sportives explique la faible pratique des Indiens.

Un article de Novy Kapadia dans la revue *Seminar*²⁸⁰ de novembre 1982, réservée à la thématique du « sport en Inde », avec en introduction une liste des treize problèmes principaux rencontrés par ce pays dans ce domaine, confirme l'exactitude de la remarque précédente.

L'auteur présente quelques données édifiantes accompagnées de commentaires que nous listons tels quels tant ils sont explicites :

- les vedettes du sport international n'existent pas, compte tenu de l'absence d'installations sportives pour permettre une participation de masse.
- l'activité sportive scolaire, base d'une pratique future, n'existe pratiquement que dans les textes. Plateaux sportifs et matériel presque inexistant, crédits alloués parfois utilisés dans les matières académiques et enseignants peu motivés expliquent cette situation.
- absence de programme planifié pour les jeux scolaires.
- parmi les 500.000 *high schools* en Inde, seules 1,8 % possèdent un terrain de sport, consistant, le plus fréquemment, en un terrain stabilisé de 200 mètres sur 100 mètres.
- 1.500 écoles primaires fonctionnent à Delhi. Aucune installation sportive dans 540 d'entre-elles et seulement 150 ont un enseignant d'éducation physique.
- la ville de Delhi comprend **700** collèges, pour **huit millions** d'habitants ; **six** gymnases, **six** piscines et **un** enseignant d'éducation physique pour **1.200** élèves.
- certains collèges privés mettent en place les moyens d'une pratique sportive satisfaisante. Les installations sportives, comme de nombreuses autres commodités dans une société de classes, restent réservées aux privilégiés.

²⁷⁹ SARKAR Ajit, « Absence de l'Inde ? Entretien avec Ajit Sarkar », dans, Outre-Terre, Revue française de géopolitique, n° 8, « Des peuples et des jeux – Géopolitique du sport », Ramonville, éd. Erès, 2004, pp. 123-127.

²⁸⁰ KAPADIA Novy, Revue *SEMINAR*, « The monthly symposium », n° 279, novembre 1982, published Ramesh THAPAR, Delhi, 1982.

Malgré ce contexte, l'auteur signale de nombreuses installations inoccupées ou utilisées à des fins festives ou politiques (mariages, fêtes communales ou meetings), au détriment d'une mise à disposition du public. Enfin, les parents ont, eux aussi, leur part de responsabilité en détournant leurs enfants des activités « non académiques ». Dans les années quatre-vingt, la société indienne perçoit toujours le sport de façon négative, à l'exception du cricket et du tennis, signes distinctifs des classes supérieures. Les « imbéciles ²⁸¹ », ou la population des strates les plus basses de la société, pratiquent d'autres activités physiques compétitives.

Pour cet auteur, malgré la faiblesse des moyens, une évolution positive du sport en Inde reste envisageable avec une réelle volonté politique nationale et pas seulement la décision de certains Etats, « comme celui du Kerala ²⁸² ».

Dans les différentes communications de cette revue de novembre 1982, nous constatons la quasi absence de référence directe au système des castes pour expliquer certaines situations particulières et le fait que la pratique de certaines activités soit fort conséquente pour certains groupes sociaux seulement. En revanche, la vigueur des propos tenus à l'encontre des hommes politiques ou responsables sportifs marque fortement cette communication. Ces derniers sont rendus responsables du manque de préparation physique de l'ensemble des sportifs de haut niveau, dû à l'absence de suivi entre les stages de regroupement et à une alimentation, par exemple, ne correspondant pas aux efforts demandés à l'athlète. Avec une allocation quotidienne de 26 roupies, un tel athlète peut avoir l'équivalent de 2.800 calories, mais pas les 5.000 qui lui seraient nécessaires pour acquérir un niveau satisfaisant²⁸³. Cette carence reste le lot quotidien de la population dans son ensemble, avec une alimentation trop pauvre pour permettre une dépense énergétique supplémentaire dans des jeux sportifs.

L'organisation des *Jeux Asiatiques* par l'Inde, en cette année 1982, explique la parution de ce numéro spécial de la revue *Seminar*, exceptionnellement réservé au sport. Dans un pays de 700 millions d'habitants, la construction d'un magnifique stade à Delhi

²⁸¹ « Parents often discourage non-academic activity (...) The only exceptions are cricket and tennis because of the support they generate from the elite upper classes. The prevalent notions for those sports which need vigorous exercise, body contact and use strength, like football, hockey, weightlifting, boxing and athletics is that they are disciplines for the unintelligent ». (Souvent, les parents n'encourage pas la pratique d'activités non-académiques... les seules exceptions sont le cricket et le tennis parce qu'ils sont représentatifs des classes supérieures. La réputation des sport nécessitant un entraînement vigoureux, des contacts physiques et de la force, comme le football, le hockey, l'haltérophilie, la boxe ou l'athlétisme, est que ce sont des sports pour les imbéciles).

KAPADIA Novy, « Finance and facilities », in, revue *SEMINAR*, op. cit., p. 20.

²⁸² KAPADIA Novy, *ibidem*, pp. 17-20.

²⁸³ KUMAR Ashwini, « What needs to be done », in, revue *SEMINAR*, op. cit., pp. 26-29.

est très loin de faire l'unanimité quant à son coût de revient très élevé pour une seule installation. La critique est sévère et le ministère des *Sports*, tout nouvellement créé, n'est pas épargné. Les principales attaques concernent les clubs privés - aux conditions d'adhésion très sélectives et gérant certaines activités sans que les autres clubs puissent s'exprimer - et l'*Indian Olympic Association*. Les responsables de ce Comité, et plus particulièrement son président depuis de longues années, sont rendus responsables des défaillances du mouvement sportif indien²⁸⁴.

Si nous avons fait état de plusieurs opinions présentant une situation plutôt calamiteuse du sport en Inde, il convient, par souci d'objectivité, de rappeler l'intitulé du thème de ce symposium mensuel « *spécial sport* » : « *The problem* ». Sans porter de jugement, nous retenons trois idées fortes dans cet ensemble de communications :

- trop de personnes extérieures au milieu sportif et de responsables politiques participent à la gestion du sport. Cette situation ne semble pas faciliter la progression du mouvement sportif indien.
- une des raisons basiques du retard, par rapport aux autres nations, reste le discours « *anti-sport* » encore tenu de nos jours dans les familles²⁸⁵.
« *If you read and write you will become a nawab, if you play around, you will end a rotter* » (vers en hindi, traditionnellement récités aux enfants ²⁸⁶).
- les sports traditionnels, comme le *gulli-danda* ou le *kabbadi* sont délaissés au profit des sports importés par le colonisateur. Ce phénomène, commun aux anciennes colonies, et l'affirmation de cette situation au sein d'une communication, peuvent représenter le début d'une prise de conscience de la nécessaire conservation du patrimoine culturel.

La persistance de la pratique du *kabbadi* dans quelques *Youth Clubs* peut en attester. Nous avons l'exemple d'une étude réalisée sur les fédérations de jeunesse

²⁸⁴ « Now, the interesting thing is that there may be as many as a thousand clubs in an area where a particular sport is played and a few as twenty clubs which are members of any State level organisation that presents itself as the guardian of the game. The rest of the clubs will have no say in the running of the game for one reason or other, the main one being that these entrenched clubs do not maintain open house. They have the power to recognize clubs as members ». (Maintenant, le fait intéressant est qu'il peut y avoir un millier de clubs dans un secteur où un sport est pratiqué, et une petite vingtaine de clubs, membres d'un comité national qui se présentent comme les gardiens de la gestion de ce sport. Le reste des clubs n'a rien à dire dans cette gestion dont les responsables restent retranchés dans des clubs non accessibles et détiennent le pouvoir d'affiliation sur les autres clubs).

BUTALIA Pankaj, « Who's being taken for a ride », in, revue SEMINAR, op. cit., pp. 30-34.

²⁸⁵ « (...) it cannot be denied that present-day parents are definitely anti-sports, which is perhaps one of the basic reason for this phenomom ».

KUMAR Ashwini, op. cit., p. 29.

²⁸⁶ « Si tu lis et écris, tu deviendras un *nawab*, si tu joues, tu finiras *sale type* ».

THOMAS George, « The case for gulli-danda », in, revue SEMINAR, op. cit., p. 35.

indiennes en 1979. Les données concernent seize associations de cinq régions différentes. Les effectifs de ces clubs, rarement importants, et deux éléments, retiennent notre attention : peu de pratique sportive signalée et trois situations mentionnent la caste à côté du nom du membre. Quatre associations ne proposent pas de sport et, parmi les rares activités sportives, six désignent le *kabaddi* comme une pratique courante²⁸⁷.

Malgré notre méconnaissance de l'origine de ces pratiques délaissées, nous sommes informés de la présence, dès le XVII^{ème} siècle, de pratiques récréatives réservées à l'élite telles que la course à pied, le tir à l'arc, la lutte, la natation et différents jeux de balles dont le *chaugan*, l'ancêtre du hockey. Les « distractions » des autres classes de la population se limitent souvent aux pratiques religieuses et plus spécialement aux festivals et pèlerinages. A ce sujet, l'auteur précise que « *la femme hindoue est mieux lotie que la musulmane car cette dernière n'a pas ces pèlerinages qui sont l'occasion de socialisation* »²⁸⁸.

Ce très bref rappel historique permet de mieux appréhender la situation mauricienne et percevoir quelques différences, comme nous le constaterons avec les données chiffrées de la participation par communautés aux *Jeux des Îles de l'Océan Indien* (cf. chapitre VI).

Notons, sans pouvoir l'expliquer, la faiblesse – dans les documents consultés - des références à la lutte, très populaire dans ce pays. Sport de contact, elle est essentiellement pratiquée par les villageois des castes inférieures, mais se distingue par son succès dans les années 1950 et 1960. Richard Cashman rappelle que de très nombreux spectateurs assistaient aux combats de haut niveau dans des villes comme Bombay et, si certains lutteurs indiens étaient très connus, les plus réputés venaient de l'étranger.

Enfin, durant la période anglaise, deux sports font leur apparition et marquent les activités récréatives des Indiens : le cricket et le football.

Le développement du cricket tout d'abord, vise l'assimilation de la population au mode de vie britannique et recherche une certaine harmonie entre les castes, qui seraient censées oublier leurs différences sur le terrain. Le contraire se produit et le Mahatma Gandhi doit intervenir personnellement, lors d'un discours en 1941, pour s'opposer

²⁸⁷ KURIAKOSE P.T., « A story of success – Cases Histories of Successful Youth Clubs », New Delhi, édité par Vihwa Yuvak Kendra, Data Centre, 1979, National Library, shelfmark V 23671. OIOC.

²⁸⁸ PEARSON M.N., « Recreation in Mughal India », *British Journal of Sports History*, 1984, n° 3, p. 334.

formellement au communalisme dans le sport, responsable d'incidents lors des rencontres²⁸⁹. Cela ne freine pas le développement de cette pratique qui devient très populaire bien qu'elle ait été l'apanage des aristocrates indiens au XIX^{ème} siècle. Dans cette classe supérieure les rôles de chacun étaient définis. Les « nobles » tenaient la batte et les « commoners » lançaient la balle. Une raison de ce succès réside dans la correspondance de ce sport avec le mode de pensée hindou dont nous avons fait état (cf. supra). C'est une activité non violente, sans contact physique ni blessure « ensanglantée » (blood-letting²⁹⁰) susceptible de provoquer une souillure. Cette explication justifie l'absence des classes moyennes et supérieures de tout sport de contact. Par exemple, les Anglais n'ont jamais pu développer leur rugby en Inde.

Enfin, il ne faut pas oublier que le sport présente l'opportunité de défaire l'équipe de l'autre communauté (musulmane, hindoue,...) et surtout de battre le colonisateur. Ce thème de villageois indiens battant les représentants britanniques lors d'un match de cricket fait même l'objet d'un film « Bollywoodien » à succès, sorti en 2001 : *Lagaan*²⁹¹.

Dans un second temps, le football tient une place particulière en Inde et sa pratique présente une différence comportementale avec le contexte de l'île, attendu qu'il n'y a pas eu de réaction envers l'occupant.

L'introduction, puis la diffusion de cette activité, représente un élément d'acculturation important aux yeux des colonisateurs. « *Le football était un des éléments par lequel les Britanniques pensaient contrôler et transformer la personnalité des Indiens en une unité satisfaisant aux projets coloniaux de mise en place d'institutions éducatives et militaires*²⁹² ». Ils connaissent, au début, de nombreuses difficultés, les Hindous refusant de toucher le ballon en cuir pour éviter la souillure. Tony Mangan rapporte qu'un jour, les militaires, armés de bâtons, enfermèrent les joueurs locaux dans un enclos avec des ballons pour les obliger à jouer !

Cette pratique présente aussi l'opportunité d'opposer les Indiens. L'utilisation, par exemple, de la réputation de personnes efféminées attribuée aux joueurs tout d'abord, puis à la population entière du Bengale, permet de diviser les différentes catégories de la

²⁸⁹ CASHMAN Richard, *Patrons, Players and the Crowd : The Phenomenon of Indian Cricket*, New Delhi, 1980, p. 193.

²⁹⁰ CASHMAN Richard, op. cit., p. 195.

²⁹¹ BALE John, CRONIN Mike, *Sport and Postcolonialism*, Oxford, éd. Berg, 2003, p. 1.

²⁹² « Football was one of the means though which the British sought to control and transform Indian bodies into units suitable for colonial project both in educational and military institutions ».

MILLS James, DIMEO Paul, « When gold is fired it shines: sport, the imagination and the body in colonial and postcolonial India », in, BALE John, CRONIN Mike, *ibidem*, p. 114.

population, selon le concept britannique « Divide to rule ». « *En résumé, le football est l'expression de la construction des différentes catégories de population et où l'évidence de l'imperfection naturelle des Indiens est construite de toutes pièces*²⁹³ ». Son utilisation au collège sert donc à corriger cette faiblesse supposée.

Le football atteste de l'utilisation de ce sport par les Britanniques dans le but de mettre en exergue l'infériorité de l'Indien par rapport à l'Européen. Mais cette politique aboutit à deux conclusions :

- ces Indiens ont interprété cette manoeuvre des Britanniques et réagi pour prouver le contraire. Le cas exemplaire reste le match de l'équipe bengalie de Mohun Bagan contre les militaires anglais en 1911. « *Les mangeurs de riz, malades de la Malaria et va-nu-pieds ont pris le dessus sur les mangeurs de bœuf*²⁹⁴ ». Le club de Calcutta défait les Anglais par 2-0 dans les cinq dernières minutes, devant 60.000 à 100.000 spectateurs.

Notons que c'est ce même club qui viendra à l'île Maurice, 40 ans plus tard pour une série de matchs qui feront date dans l'histoire du football mauricien.

- preuve a été faite que les Indiens sont capables de jouer à un niveau satisfaisant, mais certains auteurs interprètent leur absence sur le plan international comme un rejet, par une partie de la population, d'une activité encore fortement marquée par le colonialisme.

En conclusion de leur communication, Mills et Dimeo reviennent sur le thème récurrent de la notion de perception corporelle pour comprendre la signification des pratiques physiques des Indiens. Ils mettent en évidence, « *dans leur société locale* », l'existence de spécificités comportementales et le rôle des fréquents changements de pouvoir et donc de relations dans ces différentes régions.

Enfin, le cas que nous présentons confirme notre démonstration précédente et nous rapproche du contexte mauricien.

Quand, pour des raisons spécifiques, la situation se présente différemment, les Indiens font preuve d'adaptabilité et leur comportement peut s'avérer assez différent, comme, par exemple, dans les Etablissements français de l'Inde. Dans les cinq

²⁹³ MILLS James, DIMEO Paul, op. cit., p. 118.

²⁹⁴ MILLS James, DIMEO Paul, op. cit., p. 120.

« Comptoirs » encore français en 1949²⁹⁵, Chandernagor, Yanaon, Mahé, Karikal et leur capitale Pondichéry, les élèves scolarisés peuvent avoir une pratique sportive très conséquente et même parfois supérieure à celle de nombreux collèges et lycées de France²⁹⁶. Mais il faut immédiatement relativiser l'importance de ces mouvements, très localisés et dont les motivations ne sont pas toujours d'ordre pédagogique²⁹⁷.

L'interprétation du rapport au corps et au sport des Indiens de l'île Maurice, et plus particulièrement des Hindous, doit prendre en considération cette présentation. Elle explicite leur comportement social et permet une analyse objective de la situation. Contrairement à la Population de Couleur, les Indo-Mauriciens ne recherchent pas la fusion avec les autres groupes mais visent la récréation du monde indien. Les loisirs sportifs, lieux de rencontres possibles des différentes communautés, représentent une notion abstraite pour ces gens, majoritairement ruraux, et restent, en cette période, l'affaire d'une minorité motivée, au sein de rares clubs communalistes comme le *Hindu Cadets Club*.

Sans faire un parallèle, nous relevons quelques similitudes dans le fonctionnement des mouvements indiens et mauriciens. Des clubs *fermés*, un *Comité Olympique* très personnalisé et fort critiqué,... Nul doute que le passage des Britanniques a marqué la situation. Mais les Mauriciens réagissent différemment, certainement du fait de la présence

²⁹⁵ Après le vote de son rattachement à l'Inde en 1949, Chandernagor est cédé par traité en 1951. Il en est fait de même avec les quatre Comptoirs restant en 1954.

BOUCHE Denise, *Histoire de la colonisation française, Flux et reflux, 1815-1962*, t. II, Paris, Fayard, 1991, p. 452.

²⁹⁶ Nous avons l'exemple d'un ashram de Pondichéry, prouvant une ouverture possible de la religion hindoue vers les pratiques sportives, mais dont l'impact limité atteste aussi des résistances face à cette évolution.

En 1949, au Sri Aurobindo Ashram de Pondichéry, les élèves pratiquent différents sports collectifs, du cricket, du tennis,..., de la gymnastique, de l'athlétisme (y compris du saut à la perche dans le sable) et des jeux appelés « jeux de moindre importance », comme la course de lenteur à bicyclette. Des combats de boxe et de lutte sont aussi organisés, de même qu'un championnat d'athlétisme géré par le Comité d'Education Physique de Pondichéry. La natation est prévue dans la piscine dont la construction est en cours.

Bulletin of Physical Education, vol. 1, n° 1, imprimerie du Sri Aurobindo Ashram, Pondichéry, 1949. Précisons que cet ouvrage est imprimé en français sur la page de droite et en anglais sur celle de gauche.

Aurobindo Ghose, alias Sri Aurobindo, est un philosophe, écrivain et guru originaire de Calcutta, réfugié à Pondichéry. L'ouverture de son école en 1943 avec une française d'origine égyptienne ne fait pas que des heureux. Ils sont très critiqués car les pratiques, surtout celles des filles, heurtent les sensibilités locales.

« ...si le métissage proposé par l'Ashram en termes de conception des pratiques physiques séduit largement les colons, les étrangers et même les habitants du nord de l'Inde, les Tamouls quant à eux, demeurent hermétiques et farouchement opposés à cette institution ».

RUFFIE S., GLEYSE J., « Pratiques physiques et colonisation à Pondichéry : la spécificité culturelle et le rôle des organisations spirituelle », in Combeau-Mari E., (ss la dir. de), *Sports et loisirs dans les colonies, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, SEDES – B.U.F., 2004, p. 197.

²⁹⁷ « L'Ashram apparaît, dans une période de contestation du pouvoir colonial dans la plupart des Comptoirs, comme un vecteur progressiste en termes de libération de la femme dans la société patriarcale tamoule, à travers les activités physiques ».

RUFFIE S., GLEYSE J, ibidem, p. 193.

de multiples communautés et donc d'une perception corporelle exprimée d'une autre manière.

Ces récentes études marquent-elles une modification du rapport corps / religion des Hindous ? Qu'advient-il du yoga, dans ce contexte marqué par l'évolution du rapport au corps fortement influencée par la croissance des communications ? L'absence de référence à cette activité nous interpelle, attendu que, sans représenter le thème central de ces interventions, il nous aurait semblé normal de la voir citée, tant elle est fusionnelle avec les notions de rapport au corps, de maîtrise de soi et de spiritualité. « *Le yoga est complètement intégré à l'hindouisme (...). Il représente réellement le commun dénominateur de toute la pensée indienne* ²⁹⁸ ».

Pour autant, elle correspond à la situation mauricienne. Dans une île marquée par une fervente pratique religieuse des Hindous, peu d'informations concernent le yoga ; qu'il s'agisse des sources écrites ou des multiples personnes de cette confession, rencontrées. Malgré son existence au sein de quinze clubs affiliés au *Registrar of Associations*, dont le *Maha Yoga Sri Aurobindo* de Vacoas, il ne semble pas, aux yeux des Mauriciens, représenter un paramètre incontournable de cette religion. Alors que les sociétés occidentales se rapprochent tous les jours un peu plus des philosophies indiennes et chinoises et que la pratique du yoga profite de cette évolution, la réalité mauricienne paraît différente. L'absence de structure centrale est avérée par notre brève investigation et le développement de ce thème nous éloignerait de notre axe de recherche. Il est évident que l'approfondissement d'une telle analyse semble susceptible, à l'avenir, d'éclairer la connaissance de la pratique sportive d'une partie de cette population de l'île.

²⁹⁸ POTTIER Richard, « Le corps et l'esprit : la maîtrise du corps », in, POIRIER Jean, *Histoire des mœurs, « Les coordonnées de l'homme et la culture matérielle »*, tome I, vol. 1, Paris, Gallimard, 1990, p. 439.

Conclusion de la première partie

L'analyse de la période précédant la fin de la Seconde Guerre Mondiale met en exergue une colonie semblable à toute dépendance de l'Empire Britannique, avec deux mondes séparés, dont le seul lien relève d'un échange économique, qu'il soit matériel, par le commerce interne au camp sucrier dépendant de l'usine, ou humain, par la force de travail mise au service de cette même usine.

Cette comparaison est mise en défaut par la présence de deux paramètres jamais présents de façon concomitante dans une autre colonie :

- un groupe d'origine française gérant l'économie de l'île de concert avec son colonisateur
- un groupe intermédiaire créole dont une partie, très proche du précédent, vient, par imitation et espoir d'assimilation, conforter le statut de groupe dominant des Franco-Mauriciens.

Difficile, dans un tel contexte de déterminer l'action réelle de chacun. Nous avons mis en évidence l'utilisation du sport dans le milieu mauricien comme outil d'acculturation. Mais, quelle population est concernée par cette démarche ; les Noirs, les Créoles, les Métis ou les Blancs ? Tous unis ou séparés ?

Les rapports des Britanniques avec les Franco-Mauriciens attestent d'une démarche différente envers ce groupe. L'absence des Hindous des plateaux sportifs montre immédiatement une réaction différente de cette communauté. Cette diversité d'attitudes conduit à concevoir l'acculturation selon les deux critères avancés par Roger Bastide afin d'essayer de définir les conséquences de la colonisation sur cette période :

- acculturation matérielle
- acculturation formelle

L'introduction des activités sportives comme le football, l'athlétisme, etc..., caractérise le premier paramètre. Il atteint l'ensemble de la population à des degrés et sous des formes différents, à l'exception de la communauté hindoue, qui reste, sur cette période à l'écart du phénomène. Sur ce plan là, la réussite de la démarche, auprès des pratiquants, est incontestable, attendu qu'ils en viennent même à s'approprier l'apport des Britanniques.

Nous pensons trouver une situation identique avec le second paramètre parce qu'il « *sous-tend l'idée de la permanence d'une mentalité*²⁹⁹ » et relève plus de la psychologie que l'acculturation matérielle.

« *Quand nous parlons d'acculturation formelle (...) nous faisons allusion à des transformations plus profondes, celle des structures perceptives, mnémoniques, logiques et affectives*³⁰⁰ ». Suite à son isolement en milieu rural et à l'importance de la cellule familiale, la communauté hindoue reste une nouvelle fois à l'écart de cette influence.

Les Franco-Mauriciens et les Métis, qui leur sont proches, se retrouvent du côté des Britanniques dans le cas de l'acculturation formelle. Ils conçoivent la colonie avec des valeurs européennes, avec le regard du Blanc dominant en Afrique, et participent en cela à accompagner et faciliter la démarche des Anglais auprès de la population restante.

Le sport a donc participé à mettre en place les structures de la société plurale et a conforté un cadre colonial original mais rigide. La Constitution de 1947 vient bouleverser cette stabilité, avec pour conséquence une nouvelle répartition des pouvoirs. Le monde sportif exprime cette évolution.

²⁹⁹ BASTIDE Roger, *Le prochain et le lointain*, Paris, éd. Cujas, 1970, p. 140.

³⁰⁰ BASTIDE Roger, *ibidem*, p. 141.

CHAPITRE II

1947–1969 : MUTATIONS et ADAPTATIONS

COLONIALES et POST-COLONIALES

« La priorité des priorités est la construction de la structure de l'espace des pratiques sportives (...). Si je ne sais pas que les perturbations d'Uranus sont déterminées par Neptune, je croirai saisir ce qui se passe dans Uranus alors qu'en réalité je saisirai les effets de Neptune. L'objet de l'histoire, c'est l'histoire de ces transformations de la structure qui ne sont compréhensibles qu'à partir de la connaissance de ce qu'était la structure à un certain moment (ce qui signifie que l'opposition entre structure et changement, entre statique et dynamique, est tout à fait fictive et qu'on ne peut pas comprendre le changement autrement qu'à partir d'une connaissance de la structure)³⁰¹ ».

Pierre Bourdieu, *Choses dites*

La Constitution de 1947, suivie des élections l'année suivante, représente un marqueur important de la vie sociale et politique mauricienne. Fruit de réflexions et de discussions entre Colonisateur et représentants de *Colonisés*, son temps de gestation permet à certaines catégories de la société d'imaginer ce que sera ou pourra être la vie quotidienne des années à venir.

Au sein de la société plurale, le positionnement des communautés évolue et modifie les dynamiques relationnelles internes et externes. Apparaît automatiquement dans les groupes dominants une réaction de défense identitaire, quelle que soit l'origine ethnique. L'évidence veut que les plus privilégiés réagissent les premiers, soit pour maintenir le statu

³⁰¹ BOURDIEU Pierre, *Choses dites*, Paris, éd. de Minuit, 1987, p. 206.

quo, soit pour mettre en place un nouveau cadre structurel prenant en considération l'émergence d'une nouvelle élite d'une communauté différente, ou visant à conserver la maîtrise de la décision finale.

Le contexte socio-économique atteste d'un fossé immense entre les « oligarques » sucriers et la majorité de la population vivant à la limite, si ce n'est en dessous, du seuil de pauvreté. Les *Créoles d'origine africaine*³⁰² et les Indo-Mauriciens composent l'essentiel de ce deuxième groupe et espèrent une évolution statutaire avec l'avènement de l'*Etat-Providence*, au cours de cette période. Faut-il porter une attention toute particulière à l'association de quelques clubs du secteur de Curepipe, au sein du *Sports Committee of Curepipe*, ou n'est-ce là qu'un regroupement affinitaire, totalement extérieur à l'évolution de l'île ? Le thème communautaire doit-il, ou peut-il, être invoqué pour expliquer ces changements (première partie) ?

L'évolution, six ans plus tard, de cette structure de 1946 vers un organisme plus important, la *Mauritius Sports Association*, présente un élément de réponse au questionnement précédent, confirmé par l'ouverture vers des clubs extérieurs à Curepipe. Enfin, les modalités de fonctionnement de cette fédération (la *M.S.A.*) et la connaissance de la place, et du rôle, de chacun, colonisateur et colonisés, apportent les précisions nécessaires à la compréhension des objectifs des organisateurs.

En dehors de ce regroupement, de nombreux sportifs continuent leurs activités, de façon autonome, au sein d'une multitude d'organisations mineures. Les limites de cette étude, et ses modalités de présentation, précisées précédemment (cf. supra, Introduction), imposent que seules, l'organisation du sport dans l'industrie sucrière et les fédérations de jeunesse, organismes relativement bien structurés, font l'objet d'une attention particulière, à côté de la *M.S.A.* (deuxième partie).

Période importante dans l'histoire de l'île, les années soixante connaissent une succession d'évolutions, tant sur le plan politique que social. Les nouveaux pouvoirs, essentiellement hindous et musulmans, perceptibles depuis 1936, suite à la création du *Parti Travailleiste*, apparaissent plus nettement à côté des « oligarques » toujours présents grâce à une restructuration drastique³⁰³ au sein de leur groupe.

³⁰² L'appellation à connotation péjorative, *Créoles Mozambik*, persiste jusqu'en 1985. Gaëtan Benoit est le premier à utiliser, pour qualifier ce groupe de la Population Générale, l'expression *Afro-Mauriciens*. BENOIT Gaëtan, *The Afro-Mauritians : an essay*, Moka (île Maurice), Mahatma Gandhi Institute, 1985.

³⁰³ L'adaptation au contexte économique nécessite une restructuration des usines sucrières. Par corollaire l'organisation du groupe minoritaire franco-mauricien se trouve bouleversée. L'émigration vers l'Afrique du Sud devient une solution visant au maintien d'un statut perdu par certaines familles lors de cette mutation. Voir, sur ce thème, la thèse de Boudet Catherine, op. cit..

Sensible à ces évolutions, le mouvement sportif fait l'objet de quelques changements dans les structures en place, et plus précisément, parmi des associations de la *M.S.A.*. La Population Générale, et surtout le groupe intermédiaire des Gens de couleur, réagit pour affirmer son identité au sein d'une évolution qui aurait tendance à les délaissier. La création du *Racing Club de Maurice* concrétise le regroupement de clubs « créoles », au sein de la *M.S.A.* (troisième partie).

I / Les prémices de l'autonomie

1. Premières évolutions notoires de la société

a. Un contexte économique difficile

La colonie du début du XX^{ème} siècle connaît une situation économique très médiocre. Si les progrès techniques induisent l'amélioration du rendement de l'extraction du sucre, la monoculture de la canne, tributaire des aléas climatiques, ne permet pas d'assurer la stabilité susceptible de rassurer les investisseurs. Après plusieurs cyclones dévastateurs, et la Grande Guerre désorganisant la vie sociale et commerciale, les années 1920 à 1923 connaissent enfin une nette amélioration. La métropole, majoritaire dans l'achat du sucre depuis 1911³⁰⁴, conforte sa position par des accords avec les *Sucriers* mauriciens, avant l'arrêt de cette embellie économique, avec la crise de 1929 et le retour de mauvaises conditions climatiques. Le cours du sucre s'effondre pour atteindre son plus bas niveau en 1936.

La fin des années trente est, pour ces raisons, marquée par un pouvoir d'achat des travailleurs particulièrement bas. « *La crise économique avait pris de telles proportions qu'une délégation parlementaire mauricienne se rendit à Londres pour demander de l'aide. Malgré un prêt, la pauvreté de la majorité écrasante des classes défavorisées restait un problème très grave. Les salaires étaient de 40 à 60 sous par jour selon la période. Certains touchaient encore moins (5 à 8 roupies par mois)*³⁰⁵ ». Cette pauvreté, aggravée par les difficiles conditions de travail, réduisent l'espérance de vie de cette catégorie de la population à 34 ans pour les femmes et 32 ans pour les hommes³⁰⁶.

Cette situation calamiteuse débouche sur une agitation sociale, traduisant le « réveil » de la classe travailleuse. Les manifestations des laboureurs indo-mauriciens et des artisans créoles des usines sucrières sont réprimées dans le sang en 1937. Ce contexte favorise, dès l'année suivante, la montée d'un syndicalisme caractérisé par l'aspect non communaliste des luttes des masses populaires.

« A la fin des années trente, le *P.Tr. (Parti Travailleuse)* tranchait à travers les barrières ethniques, religieuses et raciales, s'attirant toutes les communautés, y compris les petits blancs et personnes de couleur au bas de l'échelle sociale de leurs communautés respectives. C'était la lutte des classes et non pas la lutte des races qui s'intensifiait ainsi³⁰⁷ ».

³⁰⁴ Auparavant, l'Inde était le principal pays acheteur du sucre mauricien.

NAGAPEN Amédée, 1996, op. cit. p. 82.

³⁰⁵ SELVON Sydney, op. cit., p. 401.

³⁰⁶ Données de 1944.

SELVON Sydney, ibidem, p. 400.

³⁰⁷ SELVON Sydney, op. cit., p. 394.

L'amélioration de la situation pendant la Seconde Guerre Mondiale, avec l'achat par les Anglais de toute la production sucrière à un cours satisfaisant, ne freine pas pour autant cette évolution du mouvement syndical dans l'île.

En 1945, la colonie reste, bien sûr, dominée par les Britanniques, mais aussi par l'oligarchie sucrière, majoritairement franco-mauricienne. L'unique réelle opposition se trouve à Port-Louis, représentée par le *Conseil Municipal*, seul corps entièrement élu de la colonie. Mais ses représentants, en l'occurrence Edgar Laurent et Raoul Rivet, tous deux de l'*Union Mauricienne*, restent assez modérés dans leurs critiques envers le pouvoir des « oligarques ».

Paradoxalement, l'Angleterre, malgré le contexte social et les difficultés de la reconstruction, instaure une nouvelle politique coloniale. La situation de l'île est sérieusement prise en considération avec la venue d'experts et l'allocation de crédits spéciaux. Cette manne permet, par exemple, le développement d'une industrie alimentaire et de la construction, visant la réduction des importations de certaines matières premières.

Sur le plan bancaire, le plus ancien établissement, la *Mauritius Commercial Bank Limited*, et ses quelques concurrents mauriciens ou indiens, voient leurs activités régulées, en 1958, par une ordonnance du gouvernement britannique. L'ouverture de la « banque centrale », sous l'appellation *Bank of Mauritius*, n'aura lieu qu'en 1966.

Sans être catastrophique, la situation économique pose problème, surtout depuis la fin de la Seconde Guerre. Si l'île ne compte pas parmi les colonies concernées dans l'immédiat par l'autonomie ou l'Indépendance, il ne convient pas pour autant de s'en désintéresser. Dans cette optique, le gouvernement britannique commande deux rapports en 1960 et 1961. Le professeur Titmuss, de la *London School of Economics*³⁰⁸, dont le rapport³⁰⁹ éponyme expose le problème de la surpopulation, propose des solutions telles que le planning familial et l'émigration. De son côté, le *Meade Report*, du nom de son auteur, met en évidence la fragilité de l'économie mauricienne, due à une faible diversification, et préconise une planification plus rigoureuse que par le passé³¹⁰. Mais il relativise ses conclusions et précise, tout comme Jocelyn Chan Low³¹¹, que le classement

³⁰⁸ ADDISON John, HAZAREESINGH Kissoonsingh, *A new history of Mauritius*, Rose-Hill, revised edition, Editions de l'Océan Indien, 1989, p. 98.

³⁰⁹ Le docteur Abel Smith, membre, lui aussi, de la *London School of Economics*, a participé à la rédaction de ce rapport.

³¹⁰ Un premier plan gouvernemental de cinq ans, établi en 1957, a dû être interrompu en 1960 car les dégâts très importants, suite aux différents cyclones, ont imposé de déplacer la priorité vers la reconstruction.

« Le revenu national par tête d'habitant est, durant toute la décennie, supérieur à celui de nombre de pays du tiers-monde. Par exemple il se chiffrait à £ 80 en 1966 alors qu'au Ghana il était de l'ordre de £71, à Ceylan

de l'île Maurice parmi les *pays* en voie de développement ne reflète pas la réalité, plusieurs critères permettant d'affirmer qu'elle n'est pas *sous-développée*.

Toujours sur ce même thème, Louis Favoreu précise dans son ouvrage de 1970 que :

« Le niveau de l'économie mauricienne est presque exclusivement fonction des résultats obtenus en matière de production et vente de sucre : en 1963, à la suite d'une récolte exceptionnelle et d'une hausse du prix mondial du sucre, le produit national brut augmente de 30 % par rapport à 1962, puis retombe en 1964 pratiquement à son niveau précédent... Toute difficulté sérieuse, en matière d'exportation des produits sucriers, se traduisant par une mévente prolongée, mettait en cause l'équilibre économique de l'île...³¹²».

Cette prédominance du sucre et de ses dérivés sur l'économie mauricienne fait l'affaire des « oligarques », mais sape les efforts des responsables politiques. Avec 97 % de la valeur totale des ventes à l'extérieur, son exportation influe grandement sur la situation et la stabilité de l'emploi dans l'île. Louis Favoreu démontre que, sur 320.000 actifs potentiels, seuls 138.000 ont un emploi stable et 19.000 à 30.000³¹³ sont des « *reliefs workers* », c'est-à-dire des emplois de trois à quatre jours par semaine, pour des gages quotidiens de quatre à cinq roupies³¹⁴, payés par le gouvernement.

Joyce et Jean-Pierre Durand adoptent, dans leur ouvrage, une position plus critique, mais parviennent aux mêmes conclusions sur les risques de la monoculture de la canne à sucre. S'attachant aux problèmes de société, leur analyse met en évidence le maintien, avec l'absence de diversification, d'un système de dépendance, des laboureurs et des planteurs vis-à-vis de l'usiner³¹⁵.

Si ces auteurs abordent la question économique sous des angles différents, leurs conclusions présentent deux remarques communes :

£ 44, en Inde £ 25, au Brésil £ 48 et au Portugal £ 90. Et on ne saurait sous estimer les réalisations de la décennie : construction d'une nouvelle autoroute, ouverture de l'Université de Maurice, inauguration de la station de télévision...etc ». (les données sont en *livre britannique*)

CHAN LOW Jocelyn, « L'Île Maurice dans les années soixante: un survol », in *Les années soixante dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : La Réunion, Madagascar, Maurice, Mayotte* », Revue Historique des Mascareignes, n°4, A.H.I.O.I., Saint-Denis, 2002, p. 14.

³¹² FAVOREU Louis, op. cit., p 11.

³¹³ FAVOREU Louis, ibidem, p. 12.

³¹⁴ Nous verrons (cf. infra) que la faiblesse de ces revenus influence de façon négative la pratique sportive des personnes concernées.

³¹⁵ DURAND Joyce et Jean-Pierre, *L'Île Maurice, quelle indépendance ? La reproduction des rapports de production capitalistes dans une formation sociale dominée*, Paris, Anthropos, 1975. « Les rapports de production dans le secteur sucrier », pp. 51- 67.

- un constat des années d'après-guerre, et surtout les années soixante, globalement négatif pour l'île.
- un *statu quo* amènerait une dégradation des conditions de vie d'une grande partie de la population, et plus précisément, des travailleurs de la terre et des ouvriers de l'usine ou du port.

Les salaires très bas caractérisent les années cinquante. La journée dans les champs est payée entre quatre et sept roupies (Louis Favoreu annonce quatre roupies, Yvan Martial parle de cinq roupies alors que Joyce et Jean-Pierre Durand³¹⁶ arrivent à sept). Jean Gérard Théodore cite le chiffre, surprenant par sa faiblesse, d'environ quinze roupies mensuelles pour un employé de maison (certainement nourri et logé !)³¹⁷. La population hindoue de la campagne vit dans des conditions à la limite du supportable³¹⁸. Les familles habitent dans des cases en paille aux murs recouverts de bouse de vache, sans électricité, avec l'eau à la fontaine, dans la rue. Seul le système d'entraide de *famille élargie* de la communauté indienne leur permet de vivre, ou plutôt, de survivre, dans de telles conditions.

³¹⁶ DURAND Joyce et Jean-Pierre, *ibidem*, p. 53.

³¹⁷ THEODORE Jean-Gérard, entretien du 20 octobre 2003.

³¹⁸ Ces conditions sont tellement difficiles que, lors d'une conférence du *Dodo Club*, A. Maurice Rey présente une communication sur les relations employeurs-employés et demande à certains usiniers de revoir les conditions de vie de leurs employés. Ses termes décrivent clairement la situation et sont significatifs de la perception des relations inter-communautaires au sortir de la guerre :

« (...) Aujourd'hui, les conditions d'existence se sont énormément améliorées ; pourtant, il est encore quelques petits abus (*souligné par nous*) qu'il est nécessaire de signaler. Comme par exemple l'habitude qu'ont certains chefs de rester à leur bureau jusqu'à fort tard après le travail, et de faire leurs employés rester là, les bras croisés, à attendre leur bon vouloir. (...) »

Le travailleur indien est logé dans la plupart des cas (je sais qu'il y a des exceptions) dans des cases en paille avec ou sans chalit. Très souvent ces cases sont construites au niveau du sol, de sorte que durant les grandes pluies, l'eau les traverse, quand elle n'y séjourne pas. Ils sont parfois logés dans des hangars, à raison de deux ou trois chambres par famille nombreuse, et d'une par célibataire. (...) En tant qu'il s'agit de la nourriture, tout le monde sait que l'indien a une très mauvaise hygiène alimentaire. (...) »

N'oublions pas que le travailleur est un être vivant, son travail est pour lui le moyen normal de vie, et son attitude envers la société dépend des conditions dans lesquelles il s'accomplit. (...) Je crois fermement que c'est là l'œuvre que nous avons à entreprendre ici ; l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs. (...) Tâchons de reprendre en main ces hommes dont nous avons besoin et qui ont besoin de nous. Reprenons-les en main par des moyens justes et raisonnables ; donnons-leur leur dû et faisons-les profiter, dans la mesure du possible, de notre civilisation dont nous sommes si fiers. Il faut rééduquer le laboureur... ».

REY Maurice A., « Employeurs et employés, 1^{er} juillet 1944 », *Dodo Club – Conférences, La Nouvelle Imprimerie Coopérative, Port-Louis, 1945, pp. 52-54.*

Nous avons présenté une partie de texte, qui déborde du thème descriptif de l'habitat, car cela permet une meilleure compréhension des relations sociales, et, plus particulièrement, la perception des ouvriers indiens par le patronat, très majoritairement franco-mauricien. Cette situation évolue assez rapidement pour être « quasi révolue » dans les années soixante-dix (cela dépend souvent de l'âge des personnes concernées). Ces précisions éclairent notre étude dans l'approche de l'évolution du mouvement sportif « avec le regard de l'époque » et évitent la prise en considération de la situation avec un a priori négatif.

« Le travail salarié et le travail domestique s'articulent étroitement dans les familles indiennes rurales. En effet la famille élargie permet le travail salarié de certains membres pendant que les autres entretiennent le foyer et élèvent les enfants. Plus encore, les membres de la famille restés au foyer cultivent le lopin de terre et gardent les quelques animaux : ils assurent ainsi un revenu complémentaire qui permet l'entretien de la force de travail au moindre coût, et donc le versement de bas salaires³¹⁹ ».

Les artisans de l'usine connaissent des conditions de vie identiques mais, si la communauté indienne a fait l'objet de plusieurs études³²⁰, nous n'avons pas été en mesure, à ce jour, d'obtenir des informations précises et crédibles sur les ouvriers créoles et leur famille.

Ces quelques lignes montrent les limites des loisirs de cette classe professionnelle, par manque de temps, mais aussi dans leur choix, en fonction de l'investissement nécessaire à leur pratique. Quand une bonne paire de chaussures de sport coûte, dans les années cinquante, entre douze et quinze roupies, nous comprenons, après l'énoncé des salaires ci-dessus, que les priorités de cette catégorie de la population se trouvent ailleurs.

Malgré cette situation, le monde sportif mauricien reste particulièrement actif après la Deuxième Guerre Mondiale. Il convient donc à présent de s'intéresser au contexte social afin de déterminer la personnalité de ces sportifs et prendre en considération leur pratique physique.

b. L'évolution de la société plurale

Nos recherches montrent que, durant la première moitié du XX^{ème} siècle, les réformes importantes, mises en place en métropole, sont rarement appliquées dans les colonies³²¹, faute de moyens ou, tout simplement, par choix politique. Dans un contexte de sortie de guerre et de reconstruction, la prise en considération des conditions de vie

³¹⁹ DURAND Joyce et Jean-Pierre, 1978, op. cit., p. 55.

³²⁰ La situation de la communauté musulmane est, par exemple, présentée dans l'ouvrage de G. Beegun.

L'auteur critique la division des Musulmans alors que la situation économique est difficile. De nombreux coreligionnaires sont sans travail et sont employés quatre jours par semaine par le gouvernement colonial pour la somme de 20 roupies par semaine.

BEEGUN Goolhamid, op. cit..

³²¹ L'*Education Act* de 1944 et l'application du Welfare State représentent des exceptions.

de la population anglaise, avec le développement de la notion de *Bien-Être Social* et d'*Etat Providence* (*Welfare State*) représente une nouveauté. Son application dans l'île, dans le cadre du *Mauritius Development and Welfare Plan* (1946 – 1955), devient un événement aussi important que surprenant, pour les Mauriciens. A défaut d'investigations plus approfondies, qui nous éloigneraient de l'objet de notre étude, nous pouvons rapidement avancer deux hypothèses pour expliquer cette décision :

- au sortir de la guerre, le processus de décolonisation envisagé par les Britanniques prévoit une réalisation dans des conditions satisfaisantes pour les colonies concernées. L'île Maurice bénéficie de ces mesures comme chaque élément de l'Empire.
- cette prise en considération des conditions de vie de personnes qui, jusqu'à présent, n'ont pas exprimé de velléités d'Indépendance peut aussi, en partie, être le remerciement de la métropole pour l'aide apportée pendant la guerre. Ces quelques lignes d'Amédée Nagapen retracent le comportement de la population entre 1939 et 1945³²².

« Il reste que la Seconde Guerre mondiale réalisa à Maurice une véritable alchimie des esprits (...)

(...) l'île se sentait partie intégrante de l'Empire britannique (...) pour témoigner de la manière symbolique, certes, mais avec non moins d'éloquence, de la participation de la colonie à l'effort de guerre, les Mauriciens amassèrent leurs oboles par souscription publique et par les recettes de courses hippiques spéciales et purent offrir à l'armée de l'air anglaise deux de ses *Spitfire*, au croiseur *Mauritius*, un de ses hydravions, à la ville de Londres quelques-unes de ses cantines mobiles. Grâce à la journée spéciale du 26 octobre 1942, le *Mauritius Turf Club* et le *Mauritius Jockey Club* purent à eux seuls offrir un *Spitfire RAF p 8527*, appelé *Mauritius II*, au coût de Rs 67.000 (£ 5.000). Rien qu'en 1943, l'industrie sucrière avait déjà versé au gouvernement britannique des contributions totalisant £ 96.227 et l'effort de participation se poursuivit (...)

Au vrai, en termes financiers, l'effort de guerre de l'île Maurice de 1939 à 1945 fut passablement substantiel. Il comprenait aussi bien les prélèvements du *Trésor Public* que les contributions et souscriptions des entreprises et des particuliers³²³ ».

Parmi les mesures préconisées par le *Mauritius Development and Welfare Plan*, la mise en place du système d'allocations familiales et l'instauration de la pension vieillesse, reçoivent, bien sûr, un accueil très favorable.

³²² Ce récit historique d'Amédée Nagapen est éloquent mais, dans une île marquée par le communautarisme et la pauvreté d'une grande partie de la population, nous ne savons pas si l'auteur fait allusion à l'ensemble des Mauriciens. D'autant plus que les clubs cités sont fréquentés par la communauté blanche et qu'il ne faut pas oublier que les Mauriciens partant à la guerre, y allaient au sein de deux bataillons différents. Un pour les Blancs et un pour les hommes de couleur, Créoles et Indo-Mauriciens. (cf. annexe I.- 5)

³²³ NAGAPEN Amédée, op. cit., p. 126.

Toutefois, le problème démographique limite l'efficacité de ce plan. Le taux de natalité, déjà conséquent, devient un des plus importants du monde, après l'éradication officielle du paludisme en 1960³²⁴. Heureusement pour la croissance de l'île, l'intervention de deux organismes privés³²⁵ permet le retour à des taux supportables dans un délai si bref, qu'ils se voient récompensés par les instances internationales. Jocelyn Chan Low note que ce décollage démographique de l'après-guerre aura de profondes incidences sur le développement social, politique et économique du pays. « La pression sur les services sociaux, le *capital equipment* et les ressources naturelles, est dramatique dans une île où le sucre (et ses dérivés) représente 97 % des exportations ³²⁶ ».

Parallèlement à ces mesures et, surtout, à leurs conséquences, une présentation des relations sociales dans la vie quotidienne s'avère permettre une meilleure perception et interprétation des comportements des différentes catégories de la population, dans leurs rapports avec le mouvement sportif.

Yvan Martial et Jean-Gérard Théodore s'accordent pour décrire les années cinquante comme la période charnière de la communauté hindoue. Cette majorité silencieuse commence à sortir de sa campagne, s'exprime et recherche désormais la considération et l'écoute des autres groupes sociaux.

« *La force hindoue apparaît surtout en 1957-1958, et dans les campagnes ; pas dans les villes. En 1952, l'Hindou est quelque chose à côté. C'est une force totalement absente de la ville. En ville, on ne voit pas les Hindous*³²⁷ ».

« Cette population hindoue est très laborieuse (*dans les années cinquante*) et peu fortunée. Le salaire pour une journée aux champs est de cinq roupies par jour. Ils vivent dans des conditions tout juste tolérables : case en paille, murs de bouse de vache, pas d'électricité, et sont végétariens pour la plupart. Le matin, ils donnent à manger aux bêtes. La journée, ils vont aux champs. Quand ils rentrent, ils s'occupent à nouveau des animaux... Quand ils vont dormir, ils sont crevés. Pour eux, le sport n'a pas sa place. Ce n'est pas pareil pour celui qui est au bureau et termine à 16h00 (...) Mais il y a une rapide évolution en dix ans. Ce qui n'existait pas en cinquante, en soixante-cinq, la situation est déjà toute autre. Là, on peut parler de l'influence de la presse. *Advance*, pour des raisons politiques, arrive à être le tirage le plus important(...) Le jeune commence à comprendre qu'il n'y a pas que le travail³²⁸ ».

³²⁴ « Le rapport *Luce* soulignait que, de 1950 à 1954, le taux de reproduction de l'île Maurice – 44p. 1000 – était l'un des plus élevés du monde ».

CHAN LOW Jocelyn, 2002, op. cit., p. 8.

³²⁵ La *Mauritius Family Planning Association* en 1957 et l'*Action Familiale* en 1963.

³²⁶ CHAN LOW Jocelyn, ibidem, 2002, p. 9.

³²⁷ THEODORE Jean-Gérard, entretien du 5 février 2003.

³²⁸ MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

La modification importante du positionnement de chaque communauté au sein de la société mauricienne, et le développement des mouvements politiques et syndicalistes, induit par cette évolution, marquent donc la période 1947 – 1969. Le fait social le plus important reste bien sûr l'émergence, sur « le devant de la scène sociale », du groupe hindou, majoritaire dans la population. Si Franco et Sino-Mauriciens s'adaptent rapidement à ces nouvelles données, et parviennent aisément à conserver le statut qui est le leur, il n'en va pas de même pour tous.

Les Musulmans, depuis la partition de l'Inde en 1947, perçoivent différemment leurs relations avec les Hindous, et demandent la scission de la communauté indo-mauricienne en deux entités distinctes, basées sur l'appartenance religieuse. De leur côté, de nombreux créoles, et plus précisément le groupe Métis, vivent cette évolution sociale comme un déclasserment et une perte de leur statut dominant, acquis par leur proximité avec les Franco-Mauriciens. Ce mal-être, que l'on appellera plus tard « le malaise créole », trouve réellement ses racines dans les années soixante, et émerge durant cette période parce que les communautés indiennes s'appuient sur leur culture pour faire valoir leurs droits. L'expression du particularisme pluriculturel de la communauté créole, mis en évidence par l'évolution des autres groupes, ne fait qu'aggraver la situation, avec le refus de la majorité métisse de se reconnaître dans cette culture, « étouffée » lors de l'abolition de l'esclavage.

« Le déracinement culturel des Noirs, par des interdits culturels et autres, a commencé à Maurice après l'abolition de l'esclavage et l'immigration indienne... Mais l'interdiction qui fit le plus de tort aux affranchis, fut sans doute, celle qui les empêchait de se réunir en communautés ; on les dispersait par la force quand ils essayaient de le faire. (...)

(...) On a délibérément interdit aux affranchis de se grouper en communautés, par contre, « on encouragea les immigrants indiens qui avaient choisi de rester à Maurice à se grouper en petites communautés villageoises ».

Ce n'est pas étonnant que les affranchis aient perdu leur culture, tandis que les immigrants aient gardé la leur ³²⁹ ».

Si le *Premier Vingtième Siècle* a déjà connu des tensions, elles opposaient différentes communautés, et avaient généralement pour cause la lutte des classes. L'absence, presque totale, d'accord dans la lutte syndicale entre les travailleurs majoritairement hindous et les artisans créoles, facilite grandement la tâche des

³²⁹ DIDIER Marcel, *Pages Africaines de l'île Maurice*, Centre Culturel Africain, éd. Mahatma Gandhi Institute, Moka, île Maurice, 1987, p.27.

« oligarques » et présente une explication de la communautarisation des relations. Cette croissance du cloisonnement social explique le caractère communal de la première structure sportive mise en place.

2. 1947 - 1951 Mutations ou adaptation du mouvement sportif ?

Les mutations sociétales de la colonie et la Constitution de 1947, influencent donc cette première structuration du mouvement sportif mauricien. L'expression « *d'un mouvement sportif mauricien* » semble plus appropriée et renvoie une image réaliste de la situation. Trois organismes se mettent en place, plus ou moins indépendants du gouvernement colonial, en fonction des objectifs et statuts fixés lors de leur création. Ces « fédérations » viennent occuper la place toujours vacante de l'organisation du sport dans l'île et présentent chacune un fonctionnement original. Notons dès à présent que la pratique du football représente leur élément commun et mobilisateur. Mais, seul le regroupement de Curepipe fédère effectivement plusieurs associations et se donne les moyens d'organiser régulièrement des rencontres sportives.

Les informations orales ou écrites, sur le quotidien des Mauriciens, font état de multiples manifestations sportives. De toute évidence, sur un plan général, la population apprécie le sport, que ce soit sur le terrain ou dans les gradins. Mais cela semble épisodique, comme nous le constaterons (cf. infra). Le principal obstacle au développement de ce mouvement sportif réside dans la faiblesse des possibilités de financement. Les Youth Federations, créées en 1948 par le gouvernement colonial, connaissent ce problème. Elles peinent, par conséquent, à se développer, et restent très discrètes, en tous plans, pendant plusieurs années. Même absence de données en ce qui concerne le sport de l'industrie sucrière, qui, pourtant, ne doit pas connaître de problèmes de logistique et de gestion. Ces deux organismes s'adressent à une même catégorie sociale de pratiquants, surtout dans la campagne, et partagent parfois les installations, les terrains étant généralement la propriété des patrons de l'usine. Pourtant, nous n'avons trouvé aucun compte rendu de rencontres sportives dans les quatre quotidiens, Advance, Le Cernéen, Le Mauricien et L'Express (ce dernier commence à paraître en 1963).

Ce constat nous conduit donc à relativiser l'importance de ces compétitions. Comme précisé précédemment (cf. supra), le monde rural reste absent des villes jusqu'au milieu des années soixante. Pourquoi relater des événements sportifs peu spectaculaires – attendu qu'effectivement le niveau reste passable - qui n'intéressent pas le lecteur de la ville ? La majorité des habitants de la campagne sont illettrés et ne représentent pas un intérêt financier suffisant pour les responsables de ces journaux.

a. Une première évolution vers une structuration d'un mouvement sportif mauricien : le *Sports Committee of Curepipe*

L'actualité sportive se déroule essentiellement à Port-Louis et à Curepipe, mais c'est dans cette dernière commune que prend forme le premier regroupement de clubs avec pour objectif assigné, l'organisation d'un championnat de football. Ces équipes se rencontraient auparavant de façon épisodique lors d'un match amical. Mais l'esprit compétitif des Britanniques est déjà bien présent dans la culture mauricienne, et l'organisation de rencontres régulières correspond mieux à cet état d'esprit. Nous n'avons pas, à ce jour, d'informations précises sur les éventuels paris en cette période³³⁰, mais cette pratique, courante en Angleterre, lors des matchs de football, et connue à l'île Maurice dans le milieu des courses, a certainement été appliquée rapidement pour les derbys mauriciens.

Sur le plan social, en 1946, le tissu relationnel commence à se complexifier, et, dans de telles conditions, fédérer six clubs sur la commune de Curepipe, fief des Franco-Mauriciens, marque, volontairement ou non, la mise à l'écart d'une partie des sportifs de ce secteur.

Ce regroupement de l'élite au sein du *Sports Committee of Curepipe* (*S.C.C.*) comprend :

- les deux clubs franco-mauriciens, *Dodo Club* et *Faucons*
- deux clubs de la bourgeoisie créole, *Curepipe Sporting Club* et *Hounds*
- les deux collèges accueillant les enfants de ces sportifs, le *collège Saint-Joseph* et le *Royal College de Curepipe*

Au sein de la Population Générale, c'est un pas vers un centre d'intérêt commun, mais il ne supprime pas les barrières communautaires. Un Blanc du *Dodo* ou des *Faucons* est

³³⁰ Nous ne connaissons pas la date de commencement de cette pratique, mais elle est très développée dans les années soixante-dix et quatre-vingt.

toujours plus blanc qu'un créole blanc, qui peut être « Frontier³³¹ », mais ne sera jamais un Blanc. Ce microcosme fonctionne en autarcie, avec ses règles, sur des terrains de sport privés, comme celui du *Dodo Club*, par exemple, ou communaux, comme le stade de la rue Barry.

L'objectif affiché du S.C.C. réside dans l'organisation d'un championnat de football sur la commune de Curepipe et les ambitions des responsables semblent réellement se limiter au domaine compétitif. Connaissant la modification de cette structure en 1952 (expansion de son rayonnement sur les plans sportif et géographique) et son rôle dans les décennies suivantes, nous pensons que l'importance immédiate prise par le S.C.C. est à rapprocher du contexte socio-politique de 1948. L'évolution constitutionnelle et l'arrivée de membres de la communauté hindoue au *Conseil Législatif* ne sont que secondaires dans le comportement des responsables du Comité, mais il convient de ne pas l'oublier.

Sur le terrain, le S.C.C. dépasse très rapidement les objectifs fixés, à savoir la gestion du football sur Curepipe. Dès 1947 commence le *Tournoi Triangulaire de Football de l'Océan Indien* (cf. annexe II.- 1). Le Comité est à l'initiative de cette organisation³³². Il ressort de nos entretiens que c'est en toute logique que ses dirigeants ont pris en main cet événement. En cette période, qui d'autre serait allé dialoguer avec les responsables du football des deux colonies françaises voisines ? Qui d'autre pouvait envisager l'organisation matérielle et financière du déplacement d'une vingtaine de personnes dans les îles voisines ? Le gouvernement colonial faisant peu de cas de la gestion du sport dans la colonie, les dirigeants du S.C.C. prennent une première responsabilité dans ce créneau, laissé vacant, et commencent une très longue période à la tête du sport mauricien. La même logique les conduit à prendre la responsabilité de la composition de la sélection.

Cette attitude ne semble pas choquante en cette période de relations intercommunautaires perçues, du moins en apparence, comme un état de fait, et rarement remises en question sur la place publique. L'article paru dans le *First Mauritius Muslim Scouts Magazine* de 1949 en atteste :

« Le football à Maurice :

³³¹ Un créole très clair est appelé « Frontier » car il est proche du Blanc. Un peu plus teinté, il devient Métis.

³³² « L'an 1951 doit rester unique dans les annales du Sport Mauricien. Juillet a vu se dérouler les rencontres du Tournoi Triangulaire de Football Association de l'Océan Indien. Septembre a vu les rencontres MADAGASCAR – MAURICE en athlétisme et en rugby. Novembre vient couronner ces importantes activités par les rencontres de Football Association NATAL – MAURICE.

Le *Sports Committee of Curepipe*, qui a eu l'initiative, la charge et la responsabilité de ces entreprises, est légitimement fier de ses efforts dans l'intérêt du Sport Mauricien et laisse aux athlètes et au public l'appréciation de ses services ».

Revue du *Sports Committee of Curepipe*, année 1951, « Le sport international de l'île Maurice », p. 1.

Le spectateur de sa part, il lui suffit d'apprendre que deux des meilleures équipes vont se rencontrer pour qu'il se prépare à l'avance : peu lui importe que le match soit disputé loin de son logis, que les moyen de transport fassent défaut ou qu'il aurait à rentrer chez lui à une heure tardive et même parfois, après avoir marché quinze miles dans la soirée (...)

(...) Aux Plaines Wilhems, les équipes généralement considérées comme formant partie de la première catégorie se sont groupées sous l'égide du Board de Curepipe en un Comité des Sports qui a, entre autres choses, la charge de sauvegarder les intérêts de chaque équipe. Le dit Board surveille de près le bon fonctionnement de cette organisation, représentative en l'occurrence. C'est ce Comité qui a eu à s'occuper de la formation d'une équipe mauricienne pour le tournoi Maurice - Réunion - Madagascar, pour la coupe Marcel de Coppet. Comme on le sait, cette équipe est retournée victorieuse (...)

(...) Comme l'année dernière, la tâche de former une équipe qui défendra la même coupe cette année à Maurice, est confiée à ce Comité composé d'amateurs fervents du sport. Des rencontres - essais ont eu lieu entre les meilleurs joueurs pour le choix de l'équipe définitive (...)³³³» (cf annexe I. 6).

Cet esprit compétitif, caractéristique de la mentalité britannique acquise dans les *public schools*, se retrouve dans cette nécessité de se mesurer à d'autres pour connaître son réel niveau. L'après-guerre marque une évolution notable de l'attitude des joueurs de Curepipe, vers une ouverture et un désir accru de compétition. Peut-on trouver une explication dans la victoire des *Forces Alliées* (cf. supra), ainsi que dans le contact avec d'autres populations ? Nous ne pouvons nous permettre de prendre position, mais pensons proposer là une analyse plausible à ne pas négliger.

Il est un fait qu'après le fameux match du *Dodo Club* contre la *Fire Brigade*, les bons joueurs des clubs du S.C.C. doivent avoir un sentiment, logique, d'invincibilité et penser que ce n'est qu'au contact d'équipes étrangères à l'île qu'ils pourront connaître leur réelle valeur. L'entraîneur de la sélection de l'île Maurice de 1955 confirme très clairement ce point de vue.

« In 1951, the Sports Committee of Curepipe (...) wanting to gauge the standard of our local football invited the *Natal F.A.* to visit us. Previous to that, teams from Réunion and Madagascar had been so easily dealt with that no serious criterium was available, to classify the standard of our footballers playing against a team of recognised high standard of efficiency, and for the test, the Sports Committee of Curepipe selected the *Natal Football Association*»³³⁴.

³³³ First Mauritius Muslim Scouts Magazine, 25 avril 1948. Article signé Arib.

³³⁴ « En 1951, le Sports Committee of Curepipe, (...), désirant évaluer le niveau de notre football local, invita le Natal F.A. à Maurice. Précédemment, les équipes de La Réunion et de Madagascar avaient été défaits si facilement qu'aucun critère sérieux n'avait permis de classer le niveau de nos footballeurs par rapport à une équipe reconnue d'un niveau satisfaisant, et pour le test, le Sports Committee of Curepipe a sélectionné la Natal Football Association ».

Bulletin de présentation de la rencontre Ile Maurice – Natal F.A. de 1955. Article de l'entraîneur de la sélection mauricienne, Serge Henry, intitulé « Our Football ».

Effectivement les premières rencontres contre La Réunion et Madagascar attestent de la supériorité physique et technique des Mauriciens. Lors des cinq tournois se déroulant sous l'égide du S.C.C., ses footballeurs ont gagné leurs dix matchs et marqué 61 buts contre 12 encaissés. Cette supériorité conduit les responsables à chercher un adversaire d'un niveau supérieur. Le problème est exprimé dans la plaquette de présentation du match contre la Natal F.A. en 1951 :

« C'est l'avenir ! Quel est le niveau réel des Mauriciens sur la scène internationale ? » Se poser cette question indique que les intentions des dirigeants du S.C.C. ont évolué. Les rencontres inter-îles appartiennent déjà au passé et, par ce questionnement, les responsables attestent, maintenant, d'objectifs bien plus ambitieux qu'en 1946. Nous n'en sommes plus à l'organisation de matchs sur le secteur de Curepipe. Cette nouvelle approche de la situation, avec en arrière plan, l'entrée de la colonie mauricienne sur la scène internationale footballistique, traduit des choix et des décisions prises par les responsables du S.C.C.. Ce ne peut être là qu'une démarche effectuée en toute connaissance quant aux implications humaines et financières. Quels ont pu être les éléments déterminants ayant motivé ce changement de politique de la part des responsables du Comité ? Nous ne pensons pas que, seul, l'amour du football peut conduire des responsables sportifs à dépenser des sommes importantes. A défaut d'explication étayée par des arguments indiscutables, l'évolution des années suivantes nous permet d'avancer les trois raisons suivantes :

- argent
- pouvoir
- prestige

Ces trois critères ne sont pas rappelés par les principaux intéressés, et cela se conçoit, mais les personnes proches des instances dirigeantes y font toutes référence, quelle que soit leur communauté, les Franco-Mauriciens exceptés. S'il convient, bien sûr, de relativiser ces propos, empreints parfois d'une certaine rancœur, ils ne doivent pas, pour autant, être négligés.

b. Communalisme ou métissage sportif ?

Sur le terrain, la venue de l'équipe de football du Natal représente la concrétisation de cette évolution. Pourquoi cette colonie britannique plutôt qu'une autre, ou un pays extérieur au Commonwealth, alors que les premières lois de ségrégation (apartheid) sont appliquées depuis trois ans ? Des liens existent déjà avec cette région par l'intermédiaire de Mauriciens émigrés depuis le XX^{ème} siècle. Monique Dinan parle d'une « *émigration séculaire mais silencieuse* »³³⁵, et proche des 15.000 sujets en 1949, dans la région de Durban, d'après Auguste Toussaint³³⁶. En ce début des années cinquante, la montée en puissance des Hindous sur la scène politique mauricienne, provoque une appréhension du futur que certain qualifieront plus tard³³⁷ de « *Péril Hindou* », et se traduit par l'exil de nombreux Franco-Mauriciens vers la fin de cette décennie. La majorité se dirige vers cette région du monde, malgré les événements socio-politiques. Catherine Boudet démontre, dans sa thèse, la recommunautarisation du groupe franco-mauricien dans la région du Natal. L'instauration d'un *Dodo Club* par Henri de Fleuriot en 1967 participe de ce phénomène. Située à Durban (Natal), l'association, avec son secrétaire Michel Giraud, restera un lieu de rencontre prisé de cette communauté, jusqu'en 1976, date de la disparition de la dénomination, suite à la fusion avec un club de la ville³³⁸.



Régis Jean
Maurice Sport Magazine
1953

Si le contexte sud-africain explique la venue d'une équipe de joueurs blancs, les dirigeants du S.C.C. adoptent une attitude très différente. Nous ne sommes pas au Natal, ni au conseil d'administration du Dodo Club ou du Falcon Club. Des Créoles et des Indiens jouent dans les sélections mauriciennes.

Deux raisons expliquent cela :

- le comité de direction du S.C.C. comprend une majorité de Franco-Mauriciens,
mais aussi des Créoles³³⁹.

Mise en forme : Puces et numéros

³³⁵ DINAN Monique, Une Île éclatée. Analyse de l'Emigration Mauricienne 1960-1982, Mauritius, Best Graphics Ltd, 1985, p. 204.

³³⁶ TOUSSAINT Auguste, Histoire des îles Mascareigne, éd. Berger-Levrault, 1972, p. 281.

³³⁷ *Le Cernéen*, 11 décembre 1953.

³³⁸ BOUDET Catherine, thèse, op. cit., p. 395.

³³⁹ Comité de direction du *Sports Committee of Curepipe* en 1951 :

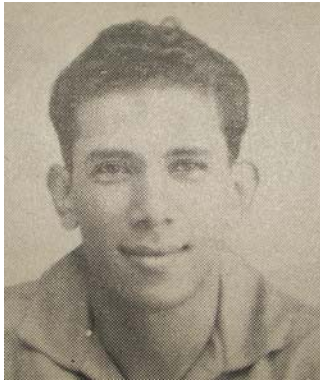
- Président : A.J. Le Roy, représentant du *Conseil Urbain de Curepipe*
- Secrétaire honoraire : A. d'Espagnac
- Trésorier honoraire : G. Leclos, *Curepipe Sporting Club*
- Membres : C. Noël, *Dodo Club*
S. Henry, *Falcon Club*
R. Dove, *Hounds Club*

- la réalisation des objectifs, affichés un an plus tard, avec la création de la *Mauritius Sports Association*, impose au football mauricien de montrer son meilleur niveau de jeu sur la scène internationale. Se passer de certains joueurs de couleur comme Régis Jean, de la *Fire Brigade*, ou Mamade Elahee, du *First Mauritius Muslim Scouts*, serait oblitérer les chances de réussite avant d'avoir commencé.

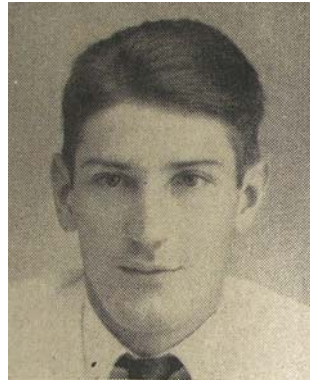
Cette capacité d'adaptation des responsables sportifs est une caractéristique de la société mauricienne. Une fois l'objectif fixé, les considérations communautaires passent au second plan si cela peut permettre sa réalisation.

Nous ne pensons pas pour autant que ce consensus modifie, dans les années cinquante, la perception de l'autre dans chaque communauté.

Preuve en est : l'incident entre Mamade Elahee et Marc Gallet en 1955³⁴⁰ (photos ci-dessous en 1954 : *Maurice Sports Magazine*).



Mamade Elahee



Marc Gallet

Sélection mauricienne de football 1952

C. Nairac, *Royal College Sports Club*
Rev. Brother Michael, *Saint Joseph Sports Club*

³⁴⁰ « A l'entraînement (de la sélection nationale), l'ambiance est cependant tendue. Marc Gallet reproche bientôt à Mamade Elahee de l'avoir appelé par son prénom. Le joueur du *Muslim Scouts* se vexe. Pour rien au monde il n'appellera « Monsieur » un de ses propres coéquipiers. Il en fait une question de principe et quitte le terrain ».

LECKNING J.F., *L'odyssée du sport mauricien*, éd. Caractère Ltée, Île Maurice, 2003, p. 151.



A. d'Unienville, J. Gallet, R. de Maroussem, S. Favory, S. Patel, Y.R. Desvaux de Marigny, R. Jean
 F. de Robillard, L. Eynaud, P. de Robillard, M. Gallet
 F. Ferrière, G.M. Issac, E. de Robillard

En conséquence, même si les sélectionneurs appartiennent aux deux clubs cités précédemment, l'intérêt de la réussite prime sur toute autre considération. Ces premières rencontres internationales, importantes pour l'avenir du football de l'île, sont donc jouées par des équipes multicommunautaires. L'équipe A, appelée *Mauritius Selection* (photo ci-dessus³⁴¹) et l'équipe B, dénommée *United Clubs Team* (cf. annexe II.- 2) regroupent les meilleurs joueurs du moment et font preuve d'un niveau de jeu satisfaisant. La sélection bat par deux fois les Sud-Africains (4-3 et 3-1) et fait un match nul (2-2) tout comme l'équipe B (1-1).

Cette réussite explique, partiellement, l'évolution du S.C.C. l'année suivante. Les trois critères évoqués sont respectés (cf. supra) :

- les victoires sur le terrain apportent un certain prestige.
- le pouvoir est conservé avec la gestion des décisions et des sélections.
- l'organisation est une réussite avec un stade affichant complet à chaque rencontre.

Les responsables ne peuvent que se réjouir et envisager l'avenir avec optimisme et, peut-être, un peu plus d'ambition.

³⁴¹ Sélection nationale mauricienne de football en 1951.
 Plaquette de présentation du match Maurice-Natal, Revue du *Sport Committee of Curepipe*, 1951, National Library, Londres.

Mais il ne faut pas oublier l'appartenance des clubs fondateurs du S.C.C. à des associations multisports. De fait, si le football concentre le plus souvent l'attention des responsables, ils se chargent aussi de l'athlétisme et du rugby.

L'absence d'interlocuteurs officiels fait de cette fédération le partenaire privilégié pour discuter la mise en place de compétitions internationales. Nous constatons là une évolution de l'intervention du King George V Jubilee Trust Fund. Elle se limite maintenant à une participation financière, et non plus à l'organisation qui incombe dorénavant aux responsables sportifs. Ce contexte explique l'invitation adressée directement aux responsables du S.C.C. par le Commissaire Général aux Sports de Madagascar dans l'optique de la participation aux championnats d'athlétisme nationaux organisés par l'Union des Associations Sportives de Madagascar et Dépendances.

En vue de cette compétition et afin d'établir une base de choix possibles pour les athlètes devant se rendre dans la Grande Île, les résultats du championnat d'athlétisme de l'île Maurice, organisé avec le K.G.V.J.T.F., servent de référence.

De son côté, le rugby connaît un mode de fonctionnement semblable à celui du football, avec la particularité d'avoir une sélection effectuée dans les rares clubs des Plaines Wilhems. Cette caractéristique fait que ce sport, encore peu diffusé, reste l'apanage de la communauté franco-mauricienne, et de quelques britanniques.

La liste des joueurs sélectionnés est sans équivoque :

Arrière : A.Vallet

Demis : F Vallet, A. Raffray, J.Vallet, P. Hugin

Demi d'ouverture: R. Laverdant

Demi de mêlée : J. Knights

Avants : G. Langlois, P. Vallet, Denis Espitalier-Noël, R. de Foberville, S. Julienne,

R. Rogers, Octave Lagesse, Jackie Espitalier-Noel

Réserves: Sgt Roach, E. De Robillard, P. Leclézio, R. de Senneville, D. de Spéville

Sélectionneurs : C. Nairac, Philippe Clarenc, F. Vallet, A. Wise

Président de la délégation sportive mauricienne pour les différents sports: Reynold Dove prévu mais indisponible et remplacé par Philippe Clarenc³⁴².

³⁴² Revue du Sports Committee of Curepipe, op. cit., p. 7.



1952 : Sélection mauricienne de rugby
Maurice Sports magazine 1952

La présentation de cette activité donne l'opportunité de préciser et d'atténuer certains propos, remplis d'amertume, comparant l'île Maurice à l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid³⁴³.

Nous pensons que le contexte est à l'origine de la composition de l'équipe de rugby. Il s'agit là d'un sport récemment introduit par les Anglais. Le problème des installations, le coût du matériel et le peu d'entrain dont font preuve les Franco-Mauriciens pour populariser ce sport, expliquent l'absence de joueurs de couleur sur les terrains. Nous avons précisé précédemment que ce sport de contact n'a pas les faveurs des sportifs hindous attendu que le risque de souillure en cas de blessure est réel. D'autre part, il ne bénéficie pas de l'aura du football et présente donc un intérêt mineur sur le plan des perspectives.

³⁴³ « ...quand les Noirs arrivent, les Blancs s'en vont. Regardez la *M.F.A.* (Mauritius Football Association) maintenant (il n'y a aucun Blanc au comité directeur). Ça, c'est un fait qui marque l'histoire de Maurice et ça continue. Je ne dirai pas qu'il y a l'apartheid à Maurice, mais... ! (éclats de rire !) ».
JANGEERKHAN Mike, directeur du département Physical Education au *M.I.E.* (Mauritius Institute of Education). Entretien du 15 octobre 2003.

D'où l'absence de démarche visant la recherche des meilleurs joueurs de la colonie, si tant est qu'il y en ait dans la communauté de couleur en cette période.

Si l'année 1951 représente une grande réussite sportive pour les organisateurs de ces tournées internationales, ils n'en modifient pas moins les structures de leur « fédération » pour les adapter, dès l'année suivante, aux nouvelles perspectives envisagées. Des trois critères présentés précédemment (argent, pouvoir et prestige), si peu d'informations paraissent sur le premier, le succès du dernier ne fait déjà aucun doute après les réussites de l'équipe de football. Quant au second, Michael Glover (photo ci-dessous) connaît bien son sujet quand il s'exprime ainsi :

« Le pouvoir sportif est plus fort que le pouvoir politique parce qu'il n'a pas de comptes à rendre³⁴⁴ ». Voilà, peut-être, un argument invoqué par des responsables du S.C.C. pour motiver le remplacement de cet organisme par la M.S.A. (Mauritius Sports Association). Peu de changements sur le plan sportif : le football reste l'élément moteur, complété par le volley-ball, le basket-ball et le rugby, toujours pratiqués dans les six clubs fondateurs.



Michael Glover

II. 1952 – 1962 La mise en place de structures sportives pérennes

³⁴⁴ Entretien du 21 octobre 2003 avec Michael Glover, ancien ministre de la *Jeunesse et des Sports* et ancien footballeur.

Après cette année 1951, les ambitions sont donc différentes. Il faut auparavant prendre en considération la situation de la société afin de décrire et analyser le contexte de cette évolution. L'incident vécu par Mamade Elahee reste une exception sur le terrain. Dans l'ensemble, en cette période, les relations sociales semblent acceptées telles quelles. Cette situation relève d'un certain fatalisme, d'un sentiment d'impuissance ou d'une attitude consensuelle, présente à des degrés différents selon les communautés ou tout simplement le caractère de chaque individu.

« *Dans les années cinquante, le sport était communaliste, mais il n'y avait pas de bagarres*³⁴⁵ ». Le mouvement sportif ne présente pas un cadre d'expression de tension intercommunautaire, mais un certain respect de l'*Autre* au sein d'un cadre social encore stable et accepté, comme nous l'avons vu ci-dessus avec l'éditorial de la revue annuelle du *First Mauritius Muslim Scouts* de 1948. Ce même article rappelle aussi « *la nécessité d'une organisation similaire à Port-Louis (qui) se fait sentir depuis fort longtemps. Nous souhaitons que les Port-Louisiens, que ce sport passionne, feront en sorte qu'une organisation quelconque soit formée dans le plus bref délai pour diriger le sport à Port-Louis dans les lignes vraiment sportives. Port-Louis possédant aussi des joueurs de bonne forme, une telle organisation aura l'approbation tant des joueurs que du public en général*³⁴⁶ ».

Tous nos interlocuteurs s'accordent à définir la gestion du football mauricien comme représentant le principal objectif des organisateurs du *S.C.C.*. Le maintien de plusieurs sports, au sein de la *Mauritius Sports Association*, créée en 1952, entre bien dans le cadre d'un projet dont les objectifs semblent effectivement d'une autre dimension, et que la seule gestion du football ne permettrait pas d'atteindre.

1. La *Mauritius Sports Association* (*M.S.A.*)

a. Les raisons du changement, ou, les ambitions internationales !

³⁴⁵ Propos de ELAHEE Mamade, repris par Yvan Martial.
MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

³⁴⁶ « *First Mauritius Muslim Scouts Magazine* », 1948. Editorial signé ARIB.
National Library, Londres..

« ...ses membres (du S.C.C.) jugèrent préférable d'élargir leur cadre en formant une Association dont seraient également membres des clubs n'appartenant pas à la région de Curepipe et qui serait donc plus qualifiée pour exercer un contrôle efficace sur les activités sportives... Les buts de la M.S.A. étaient de promouvoir la pratique du Sport, d'organiser des rencontres sportives sur le plan national aussi bien que sur le plan international et de faire respecter les lois et règlements qui régissent les différents sports³⁴⁷ ».

Organiser et contrôler. Il convient de replacer dans leur contexte ces termes, écrits par des responsables accoutumés à fonctionner au sommet d'une hiérarchie³⁴⁸ dont l'évolution reste, peut-être encore, imperceptible. Dans l'île Maurice des années cinquante, la presse écrite ne concerne encore qu'une minorité de la population. Qui plus est, seules quelques personnes, bien placées, ont connaissance d'informations importantes concernant le devenir de la colonie par exemple. Nous ne pensons pas que des dirigeants de clubs de Port-Louis, se regroupant, ont en tête la prise en main de la gestion de plusieurs activités sur l'île. Leur tentative serait très aléatoire, et certainement vouée à l'échec, sans la participation des clubs de Blancs et de Métis des Plaines Wilhems, loin de leur être assurée.

Un document non daté des archives de la M.S.A. confirme notre analyse. Nous le retranscrivons tel quel :

« Le SPORT COMMITTEE OF CUREPIPE a cessé d'exister :

Après sept ans d'efforts continus et uniformément couronnés de succès, dans les intérêts du Sport Curepien et Mauricien, le « Sport Committee » de son propre gré, considère comme cadre d'action insuffisant (sic). Il avait passé ses pouvoirs et privilèges à une nouvelle institution fondée sur son initiative, établie sur une base nouvelle plus large et plus complète, et qu'il considérait plus à même de poursuivre la tâche ardue et d'importance primordiale de représenter et de défendre notre sport.

Cette nouvelle institution avait pris le pouvoir en septembre 1952.

Le « Sports Committee of Curepipe » s'était volontairement aboli. Ce suicide cornélien était la plus belle preuve qui se pouvait donner de l'esprit de dévouement profond, objectif et impersonnel qui avait animé le « Sports Committee of Curepipe » et qui lui avait valu la confiance absolue, l'estime et le respect de toute la communauté mauricienne.

La « Mauritius Sports Association » continuait sans interruption aucune le « Sports Committee of Curepipe ». La nouvelle formule de constitution étendit aux Clubs lors de Curepipe l'accès à un Comité Central de Direction qui était chargé du sport. Notre public sportif avait apprécié l'importance de ce pas en avant que le « Sports Committee of Curepipe » avait amené. L'extension graduelle mais certaine du Sport dans tous les domaines dans notre île, l'élargissement étonnant de nos contacts internationaux, et, en un mot, l'évolution saine des activités athlétiques, justifiaient ce changement ».

³⁴⁷ Source : archives de la M.S.A., *Mauritius Football Association (M.F.A.)*, Chancery House, Port-Louis.

³⁴⁸ Par exemple, le président du S.C.C. en 1952 est René Maingard Jr., Sa famille est à l'origine du développement des transports aériens à l'île Maurice au travers de la firme Rogers & Co.

En outre, si, lors des entretiens, d'anciens responsables de la *M.S.A.*, comme Ram Ruhee ou Armand Maudave, ne font référence qu'au football, de par son importance, les *Fédération Internationale de Volley-Ball* et *Fédération Internationale de Basket Amateur* reconnaissent l'organisation mauricienne avant les fédérations internationales de football et d'athlétisme³⁴⁹. Ce qui tend à accréditer notre raisonnement : les dirigeants envisageaient bien, dès le début, la prise en main de certains domaines des pratiques physiques des Mauriciens. Une analyse plus fine met en évidence le fait que, au départ, parmi les sports pratiqués par les Franco-Mauriciens et les Métis, seuls ceux susceptibles de connaître un fort développement dans l'ensemble de la population, toutes communautés confondues, font l'objet d'une demande d'affiliation internationale. Il s'agit du volley-ball, du basket-ball, du football et de l'athlétisme. Le tennis de table ne semble pas relever d'une pratique compétitive commune et l'explication réside peut-être dans la proposition d'adhésion du *Comité International Olympique*, fin 1962. Parmi les trois critères d'adhésion obligatoires figure la nécessité d'avoir, au moins, cinq sports affiliés à une fédération internationale.

Sans qu'il y ait contradiction avec leur passion du football, en 1952, les objectifs des responsables semblent bien plus importants qu'il n'y paraît.

Nous avons là une évidence jamais démentie, ni par les faits, ni par les différents responsables qui se succéderont à la présidence de cet organisme. Une anecdote, anticipant nos propos à venir, étaye notre argumentation :

L'enregistrement de la *M.S.A.* au *Registrar of Associations* date du 5 mai 1952. Lors de sa suppression en 1984, la *Mauritius Football Association* existe déjà, et ne fait que remplacer la précédente appellation sur le registre, alors que la transformation des autres Comités en fédérations³⁵⁰, nécessitera une démarche différente, et différée, pour leur donner un statut légal.

³⁴⁹ Ces deux affiliations sont effectives dès 1956, alors que celle du football mauricien à la *Fédération Internationale de Football Amateur* n'a lieu qu'en 1962.

³⁵⁰ Au *Registrar of Associations*, la création de la *Mauritius Football Association* (fondée en 1984) apparaît sur le registre de 1952, à la date de la création de la *M.S.A.*. L'appellation est simplement rayée d'un trait rouge et remplacée par *M.F.A.*. L'inscription des autres fédérations se trouve bien dans les registres de l'année correspondante.

Différentes affiliations :

- *Mauritius Basket Ball Federation* 31/12/1985
- *Mauritius Table Tennis Association* 31/12/1986
- *Mauritius Amateur Athletic Association* 31/12/1986
- *Mauritius Volley Ball Association* 07/01/1987

Source : *Registrar of Associations*

Entre 1952 et 1953, la *M.S.A.* coopte neuf associations, toutes communautaires³⁵¹. Les joueurs des différentes équipes de football vont se côtoyer sur le terrain. Les motivations sont diverses, mais il faut prendre conscience de l'effort consenti par chacun pour en arriver là. Jamais, un ouvrier créole ou un *laboureur* Hindou n'aurait, auparavant, osé entrer sur un terrain pour jouer contre le patron ou ses enfants. Le changement est important, mais peut-on parler uniquement de progrès ?

Nous avons mis en évidence les nombreux changements instaurés par les Britanniques depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. L'apparition de députés hindous et le développement du mouvement syndical par des responsables créoles, puis repris en mains par des dirigeants indiens, créent une tension sociale perceptible. Les articles du *Cernéen*, sur cette période, expriment la crainte d'une partie de la Population Générale. Le « *Péril Hindou* » demeure dans bien des esprits.

Dans un tel climat social, une rencontre de football, entre deux équipes de communautés opposées, pourrait devenir le prétexte d'affrontements ethniques. Ce constat atteste de la détermination des décideurs de l'ancien *Sports Committee of Curepipe*. Malgré un risque de « dérapage » social, ils se lancent dans cette nouvelle organisation parce que, sans cette ouverture à l'ensemble des composantes de la population, les nouveaux responsables de la *M.S.A.* savent qu'ils n'obtiendront pas les affiliations aux fédérations sportives internationales.

Cet objectif explique et justifie les raisons du changement des statuts et de la composition d'une association qui a fait ses preuves en très peu de temps. La majorité de nos interlocuteurs mauriciens partage cette analyse.

Dans le même temps, ces personnes qualifient de « coloniaux »³⁵² les statuts de la nouvelle fédération. Les responsables de la *M.S.A.* mettent en place un système de

³⁵¹ En 1952 :

- *Fire Brigade Sporting Club*
- *Wings Sports Club*
- *First Mauritius Muslim Scouts*
- *Mauritius Police Sports Club*
- *Garrison Sports club*
- *Stade Olympique*
- *Club des Orphelins Père Laval*
- *Blue Jack Club*

En 1953 : *Hindu Cadet Club*

³⁵² Citons J.G. Théodore, journaliste sportif, P. Philogène, professeur d'éducation physique et président de Comité à la *M.S.A.*, M. et P. Lapierre, professeur d'EPS et président de Comité à la *M.S.A.*, M. Glover, professeur d'éducation physique, ministre de la *Jeunesse et des Sports* de 1983 à 1995, (...)

fonctionnement permettant l'ouverture « nécessaire » aux autres communautés, tout en conservant la mainmise sur l'organisation du football et du sport à l'île Maurice.

L'article clé de ces statuts concerne les votes du Comité de direction et fixe le pouvoir des *Membres Fondateurs*. Le nombre de clubs croît rapidement mais ne dépassera jamais 40. D'autres pourront s'affilier, mais sans participer à la gestion de l'organisation. Une liste complète du *Bureau* de 1959 permet de comprendre l'importance de cet article³⁵³ :

- *Membres Fondateurs* : 9 clubs, 9 représentants et 9 voix.
- *Membres Associés* : 11 clubs, 3 représentants et 3 voix.
- *Membres Ordinaires* : 16 clubs, 1 représentant et 1 voix.

Les orientations de la politique sportive reposent sur les décisions des neuf représentants du premier groupe, tous issus de la Population Générale. Avec l'organisation des rencontres internationales, le football reste l'axe central de cet organisme et sa popularité, ainsi que la renommée de la *M.S.A.*, vont crescendo.

Concernant la gestion de l'ensemble des activités, la mise en place de cet organisme laisse apparaître quelques inquiétudes mais les colonnes de son mensuel « *Maurice Sports* » servent de support médiatique et apportent les quelques précisions jugées nécessaires.

Ce peut être, par exemple, la justification de la raison d'être des différents comités, et l'explication de leur fonctionnement :

« NOTE EXPLICATIVE sur le rôle des Comités de Sport nommés par la M.S.A. »

La Mauritius Sports Association fondée dans l'unique but de contrôler le sport à Maurice (*souligné par nous*) s'est bientôt trouvée aux prises avec les difficultés pratiques que comportait ce contrôle. Un comité central, quelque laborieux qu'il fût, ne pouvait s'occuper des détails de la réglementation de sports aussi variés que le football, le rugby, le hockey le volley-ball, l'athlétisme, le table tennis, etc. Il s'est inspiré du système des ligues de Madagascar et a décidé d'instituer des comités, émanations du Comité Central, afin de l'aider dans sa tâche. Voici les « terms of reference » de ces comités et il sera loisir au lecteur de juger le rôle important à être rempli par eux.

- (i) Examiner et soumettre au Comité au plus tard le 15 septembre de chaque année, le programme des rencontres prévues pour l'année suivante :
- (ii) Examiner et faire connaître au Comité toute suggestion en vue d'une organisation effective de ce sport :
- (iii) Choisir toutes équipes représentatives de l'Association - le choix étant sans appel :
- (iv) Lors des visites d'équipes étrangères, établir aux fins d'approbation par le Comité un programme de ces visites :

³⁵³ Registre des réunions de la *M.S.A.* de 1956 à 1964. *M.F.A.*, op. cit..

- (v) Etablir - dans le cas des sports où cela est possible - une classification d'équipes et de joueurs selon des règles déterminées :
- (vi) Remplir toutes fonctions incidentes qui leur seraient allouées par le Comité :
- (vii) Tenir des procès-verbaux de leurs réunions - (un Secrétaire devant être nommé parmi les membres de chaque comité à ces fins) - et soumettre ceux-ci périodiquement au Comité de l'Association
- (ix) le Comité central se réservant les droits suivants :
 - (a) de révoquer quand bon lui semblera tout membre de ces sous-comités :
 - (b) de déléguer un membre choisi par lui pour siéger comme observateur à ces sous-comités :
 - (c) de modifier ou d'abroger les présents règlements quand bon lui semblera.

L'association s'occupe activement de la formation des comités pour le contrôle de la Boxe et du Basket Ball.

J.G. Harold Glover (secrétaire) M.S.A.³⁵⁴

(Nous précisons que les comités existants sont les suivants: football, athlétisme, rugby, volley-ball, hockey, tennis de table).

Ce règlement montre la limite d'autonomie des comités, appelés plus tard commissions, et permet de mieux comprendre les différentes manifestations de mauvaise humeur dont le point d'orgue sera en 1969, la démission du président de l'athlétisme, Pierre Philogène. Mais en ce début des années cinquante, la M.S.A. ne comprend que quinze clubs et un Comité directeur, composé de personnalités, responsable de l'organisation du sport mauricien.

b. Des ajustements nécessaires...

Devant une telle situation et dans le cadre strict des règlements de la fédération, il semble



Relais d'air France. Le départ est donné. Cette première manche sera remportée par Roger Esp-Noël (Dodos). De g. à d., Roger Espitalier-Noël (Dodos), Armand Maudave (Stade Olympique), René (Police) et Béguinot (Hellenic).

difficile d'émettre une opinion contraire. Nous pensons que seul le statut social de certaines personnes ou une très forte personnalité permet, à cette époque, d'oser aller à l'encontre de ce qui est présenté. Armand Maudave

(photo ci-contre), par exemple, réclame une *Fédération Mauricienne d'Athlétisme Amateur*, affiliée à la fédération internationale, prétextant de « la petitesse du comité d'athlétisme de la *M.S.A.* et de son manque d'indépendance³⁵⁵ ».

Cette remarque atteste de certaines difficultés relationnelles entre responsables de la fédération et pratiquants, et confirme les propos de quelques-uns de nos interlocuteurs. L'île Maurice demeure encore une colonie et, que ce soit dans le domaine sportif ou dans un autre secteur, tous ne sont pas d'accord pour faire fi des statuts de chacun.

Armand Maudave
Coupe du King George V Jubilee Trust Fund
15 février 1953 stade George V
Revue Maurice Sports mars 1953

En ce qui les concerne, Roland Espitalier-Noël et Félix Laventure, rédacteur du magazine *Maurice Sports*, ne connaissent pas ce problème. Mécontents du patronage et du contrôle technique de leurs articles, demandés par la *M.S.A.* et qu'ils ont acceptés, ils ne se gênent pas pour exprimer leur point de vue :

« Il est à espérer cependant que l'actuel comité se décidera à nous apporter une collaboration complète, une collaboration riche, - et non, un patronage qui n'est que fictif - qui aiderait à promouvoir la cause de notre sport et surtout à provoquer un esprit de sympathie entre notre grand public sportif et la MAURITIUS SPORTS ASSOCIATION, qui n'a satisfait jusqu'à présent qu'une fraction de notre population sportive ³⁵⁶ »

Force est de constater que la création de la *M.S.A.*, mais surtout ses modalités de fonctionnement, ne font pas l'unanimité. Encore s'agit-il là des sportifs qui bénéficient des organisations de la fédération. Ils ne sont qu'une fraction, comme le font remarquer les deux rédacteurs du mensuel. A ses débuts, et même quelques années plus tard, cet organisme n'est pas perçu comme représentatif de tous les sportifs. Il reste, dans l'imaginaire d'une grande partie de la population, une association gérée par la classe aisée de la Population Générale, pour ne pas dire par les Blancs. Et cela, même si ce n'est pas tout à fait exact. Cette interprétation de la réalité se retrouve chez les supporters musulmans des *Muslim Scouts*, par exemple, qui s'identifient totalement à leur équipe alors que tous les joueurs ne sont pas de cette confession.

Le statut, erroné ou non, de dominants des responsables de la *M.S.A.*, l'absence de prise en charge du domaine sportif par le gouvernement colonial et le succès populaire des

³⁵⁵ *Maurice Sports*, février 1954.

Spécialiste de courses, il n'a certainement pas apprécié, puisqu'il relate l'incident dans cette même revue, qu'un membre de la *M.S.A.* lui fasse la réflexion suivante sur l'athlétisme : « Vous, athlètes, vous êtes des paresseux. Vous ne vous entraînez pas assez. D'ailleurs vous avez la langue trop pendue... »

³⁵⁶ *Maurice Sports*, n° 1, nlle série, septembre 1953.

premières rencontres internationales de football, permettent d'affirmer que, quelles que soient ses motivations, cette fédération devient peu à peu, aux yeux des Mauriciens, l'organisme représentatif de la gestion du sport dans l'île. Cette image restera longtemps ancrée dans les esprits. Pourtant, les contradictions ne manquent pas :

- peu d'équipes concernées
- peu de matchs
- les clubs communalistes ne font qu'entretenir la structure coalescente de la société mauricienne, etc...

Mais les dirigeants ont vu juste. En misant sur un spectacle de qualité, ils ont su attirer les spectateurs au stade. Cette réussite nous renvoie une nouvelle fois aux trois motivations évoquées précédemment : pouvoir, prestige et argent. Nous avons là une réponse au troisième argument avancé. La gestion du football mauricien peut représenter un intérêt sur le plan financier. Outre le *Tournoi Triangulaire de l'Océan Indien*, les tournées de la sélection du Natal, du *Grupo Desportivo* de Lourenço Marques en 1952 et surtout la venue de l'équipe anglaise de *Burnley* en 1954, confirment cette affirmation. A chaque match, le stade de la rue Barry ne permet pas de recevoir tous les spectateurs potentiels.

Malgré l'incertitude au sujet de l'évolution politique et statutaire, dans les années cinquante, des investisseurs, responsables de la *M.S.A.* ou proches de ses dirigeants, sont, de toute évidence, optimistes quant à l'avenir de l'île³⁵⁷. L'association, après avoir obtenu la location du terrain du *stade Barry* auprès du Conseil Municipal de Curepipe, fait construire, en 1954, le premier stade, digne de ce nom dans la colonie, par la compagnie Jacques Noël. La rigueur des modalités du prêt, conditionne, en partie, l'évolution de la *M.S.A.* et du mouvement sportif mauricien :

- tous les matchs de première division et internationaux devront être joués au stade *George V*
- la compagnie Jacques Noël perçoit 80 % de la recette³⁵⁸, déduction faite des dépenses pour le match, et de la part de 10 % octroyée aux clubs ayant joué.

³⁵⁷ Cet optimisme est aussi conforté par l'assurance de stabilité du statut de la colonie, confirmée par le gouverneur Hilary Blood en 1950. En effet, lors de sa visite à Madagascar, cette même année, le représentant britannique précise dans un télégramme que « Maurice restera une colonie de la Couronne et que cela peut être dit officiellement ».

T.N.A., C.O. 167/958/7, Télégramme n° 57730/50. « Visite du gouverneur Blood dans la république française de Madagascar ».

³⁵⁸ « Ceux qui investissent dans le *Georges V*, c'est la compagnie Jacques Noël. Ce sont des grandes familles du *Dodo Club* qui investissent et qui veulent naturellement récupérer leur mise par le truchement du football ». MAUDAVE Armand, entretien du 15 octobre 2003.

- La *M.S.A.* prélève une somme annuelle plafonnée à 35.000 roupies pour les dépenses générales.

Après des débuts particulièrement difficiles³⁵⁹, avec l'utilisation plus régulière du stade, nous constatons l'exactitude des calculs des responsables, sur tous les plans. Les matchs de football susceptibles d'attirer la grande foule sont joués au stade *George V* et, dans les autres activités, l'obtention des affiliations à la *F.I.V.B.* et à la *F.I.B.A.*, en 1956, et à l'*I.A.A. (International Amateur Athletic Association)*, en 1959, font de la *M.S.A.* l'organisme incontournable pour toute manifestation sportive internationale, ou locale nécessitant l'homologation de résultats.

c. ..., mais jugés insuffisants !

Très rapidement, le système de fonctionnement élaboré par les membres fondateurs de cet organisme, mécontente certains sportifs ; surtout les « *non footballeurs* ». Effectivement, la gestion de chaque spécialité sportive relève d'un Comité composé d'un président et de quelques membres (trois à six par exemple en 1957 : cf annexe II.- 3 a et b). Mais le volley-ball, le basket-ball, l'athlétisme, le hockey, le tennis de table et le rugby dépendent, financièrement et institutionnellement, du *Bureau Central*. Nous avons constaté, précédemment, l'absence d'autonomie de leurs responsables, toujours tenus de prendre l'avis de personnes pas nécessairement compétentes en la matière. La situation la plus insupportable reste l'existence d'un comité spécial, présidé par le responsable du football, chargé de constituer les sélections nationales de ces disciplines. D'où un mécontentement, plus ou moins exprimé selon les activités, en fonction de la prédominance communautaire (Franco et Anglo-Mauriciens en volley-ball et rugby, Franco-Mauriciens, Métis et Créoles en athlétisme et Sino-Mauriciens en tennis de table), et de la personnalité des acteurs concernés.

Suite à la présentation des différentes communautés (cf. supra, chapitre I), l'athlétisme présente, logiquement, le contexte propice aux difficultés relationnelles. Les relations entre Franco-Mauriciens et Métis sont parfois tendues ; ces derniers supportant difficilement la soumission aux décisions des premiers. Quelques-uns possèdent aussi une

³⁵⁹ Après de sérieux incidents entre spectateurs, lors d'un match *Dodo Club – Fire Brigade* en 1956, les autorités policières font fermer le stade pendant près d'un an, le temps de construire une clôture entre le terrain et les tribunes.

Archives de la *M.S.A.*, op. cit.

formation reconnue dans le domaine sportif et vivent très mal le manque de considération pour leurs avis objectifs et professionnels³⁶⁰.

Cette situation s'aggrave après l'obtention des affiliations internationales de 1956 et 1959. Alors que le football doit attendre 1962, la reconnaissance du volley-ball, du basket-ball, et surtout de l'athlétisme, permet à la *M.S.A.*, désormais détentrice de l'homologation des performances, d'obtenir la mainmise sur les épreuves de niveau national.

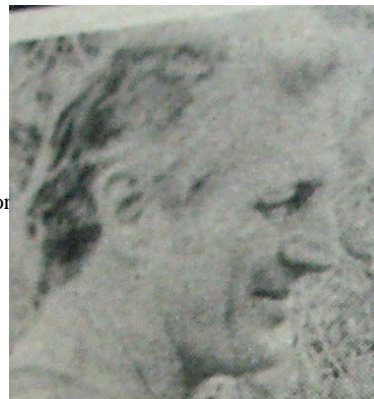
Courses, sauts et lancers, développés en milieu scolaire, et peu onéreux, restent des pratiques populaires. Très prisées dans les années cinquante, les premières se présentent surtout sous forme de relais, à la mi-temps des matchs de football, ou entre deux courses de chevaux au *Champ de Mars*, par exemple (cf. supra). Dans une colonie manquant de loisirs, ces épreuves connaissent un grand succès, conforté par de nombreuses compétitions sur route, très suivies du fait de leur gratuité. Avec l'affiliation à l'*I.A.A.*, certaines d'entre-elles permettent à des athlètes de se mettre en évidence grâce à des résultats très honorables.

En plus du défi contre soi-même, chaque journée d'athlétisme implique une opposition intercommunautaire. Pendant longtemps, seuls les Blancs détiennent les meilleures performances, mais aussi un équipement satisfaisant. Leur homologation induit l'arrivée de nouveaux athlètes sur le devant de la scène. Cette évolution ne fait pas des heureux. Certains responsables perçoivent cette mainmise de la *M.S.A.* sur les compétitions comme une usurpation de leur liberté. D'un côté, l'enregistrement des résultats représente un progrès, mais de l'autre, cette dépendance vis-à-vis de cette association est mal vécue et le restera jusqu'en 1984 pour de nombreux sportifs.

Les spectacles gratuits n'intéressent pas financièrement la *M.S.A.*, mais ces compétitions permettent le repérage des meilleurs athlètes pour la sélection mauricienne. Nous pourrions penser que les épreuves peuvent continuer comme auparavant. Mais c'est sans tenir compte de ce que représente la *M.S.A.* aux yeux des sportifs des régions rurales. C'est déjà une « promotion » que de pouvoir concourir avec les Blancs et les Métis, avec en plus à la clé, une sélection possible et peut-être un voyage en perspective. C'est quelque chose « *d'énorme* » pour ces personnes-là.

Nous comprenons mieux pourquoi, si les organisateurs supportent mal d'avoir à demander l'autorisation pour organiser une manifestation sportive,

³⁶⁰ Myrna Lapierre, Pierre Philogène ou Rajoo Chetty, par exemple, ou professeur d'éducation physique en Angleterre.



ils le font tout de même. Ce n'est donc pas un hasard si les premiers à critiquer ce système, appartiennent à une catégorie sociale plus favorisée.

Parmi eux, Paul Ducray, enseignant d'éducation physique et sportive, formé en France³⁶¹, reste l'un des principaux promoteurs de l'athlétisme à l'île Maurice, avec son ami Jacques Dudal. Sportif polyvalent, il a d'abord participé à la croissance de la *M.S.A.*, comme, par exemple, préparateur physique de la sélection de football opposée au Natal pour la deuxième fois en 1955³⁶² (cf. annexe II. – 4 a,b et c).

Parallèlement, il développe l'athlétisme qu'il juge moribond au début des années cinquante³⁶³, et pour ce faire, instaure, en 1956, une compétition composée de courses et de concours, appelée *La Journée de l'Athlète*.

Le succès est immédiat et le stade plein, même le Paul Ducray premier jour pour les éliminatoires. La réussite de cette manifestation dérange les objectifs de la *M.S.A.* et illustre, de façon caractéristique, à quel point l'intervention de ses responsables peut être source de tensions. Paul Ducray et Jean-Gérard Théodore³⁶⁴ font état de jalousie, mais un second critère explique, aussi, cette

³⁶¹ Paul Ducray, professeur d'éducation physique et sportive, est diplômé de l'école de Joinville (France), après être passé au C.R.E.P.S. de Voiron (Isère) en 1954. Membre de l'équipe de France Universitaire d'athlétisme, il introduit le lancer du marteau à l'île Maurice et, parallèlement y enseigne le judo et le jiu-jitsu. Son diplôme français d'enseignant n'étant pas reconnu, il enseigne d'abord au collège Bhujoharry. Il s'y distingue, bien sûr, en athlétisme, mais aussi dans les spectacles de danses rythmées avec 200 à 300 filles, avant de passer au collège privé Saint-Joseph, où il terminera sa carrière. Revue annuelle du collège Bhujoharry, année 1963.

DUCRAY Paul, entretien du 3 février 2003.

³⁶² Plaquette de présentation de cette rencontre intitulée « Our football ». 1955.

³⁶³ « En 1952, il n'y avait pas beaucoup d'activités. Le football était florissant et l'équipe nationale très forte, mais il n'y avait plus d'athlétisme. Le championnat de Maurice avait lieu sur la plaine de Vacoas. C'était rudimentaire. Peu de matériel. Le javelot était un jonc avec une pointe en fer, le disque, un gros disque sans cercle autour. Les haies étaient si lourdes que quand vous touchiez, c'est vous qui pouviez tomber. C'était organisé par le *King George Five Jubilee Trust Fund* ».

DUCRAY Paul, entretien du 3 février 2003

³⁶⁴ « Paul Ducray a eu un problème avec la *M.S.A.* car il y a eu de la jalousie. Ce sont les seules rencontres d'athlétisme, à ce jour, où les éliminatoires étaient payantes. Et c'était rempli ! C'était la foule. On refusait du monde. Vous imaginez quelque part où on refuse du monde en athlétisme. Même aux Jeux Olympiques ce n'est pas possible. C'était de la jalousie car Paul Ducray, formé en France, est arrivé avec des idées neuves. C'était vraiment quelqu'un qui aimait l'athlétisme et qui voulait faire du sport pour le sport. Pas d'autre but ».

Jean-Gérard THEODORE, entretien du 5 février 2003.

« Les Journées de l'Athlète ont été privatisées par la *M.S.A.*. Pour y aller, on se demandait, si on passait outre, quelles sanctions ils pouvaient prendre contre nous. En fin de compte, *ils* ont fait en sorte que je n'ai pas congé un samedi et on m'a coupé une journée de paye. La *M.S.A.* ne voulait pas que quelqu'un leur dame le pion. L'excuse qu'on a donnée à Paul Ducray, c'est qu'il a fait ses études en France, et que donc, c'est un professionnel de l'éducation physique, puisqu'il a un gymnase. Et le sport à Maurice est amateur. C'est lui qui a introduit le marteau à Maurice. On se déplaçait pour le voir lancer. Avec les frères Desvaux, il a beaucoup fait pour le sport, mais comme ils ne voulaient pas se heurter à la *M.S.A.*, ils ont quitté.

attitude. Les entrées au stade et les inscriptions sont payantes³⁶⁵, et, avec la fermeture du stade *George V* en 1956, la *M.S.A.* traverse une mauvaise période sur le plan financier. Comme tout organisateur de compétition, Paul Ducray dépend de cet organisme pour l'homologation des performances et ne peut que s'incliner quand la responsabilité de l'organisation de sa *Journée* lui est retirée et disparaît deux ans plus tard en 1961 (cf. annexe II-5. a-g).

Il semble évident, aux yeux de la majorité des sportifs mauriciens, que la suppression d'un tel événement populaire est une double erreur :

- cela va à l'encontre d'une amélioration des relations intercommunautaires : surtout en 1959, année difficile où, pour la première fois, le leader hindou du *Parti Travailleuse*, M. Seewoosagar Ramgoolam, membre du Conseil Législatif, parle d'Indépendance au sein du Commonwealth³⁶⁶. Cette tension commence à se retrouver régulièrement dans les stades de football.
- les enseignants en éducation physique et athlètes estiment Paul Ducray pour ses compétences et cette décision, perçue comme un mauvais coup porté à l'athlétisme, ne fait qu'aviver des tensions latentes, qui ne tarderont pas à s'exprimer.

Cet exemple montre que, très rapidement, les statuts régissant le fonctionnement de la *M.S.A.* deviennent plus subis qu'acceptés. La situation sociale et politique de la colonie évolue maintenant de façon exponentielle, comparée à la première moitié du XX^{ème} siècle. Une frange de plus en plus importante de la population remet en question des principes et attitudes auparavant admis, ou supportés. Les Hindous s'investissant peu dans le sport de compétition, Blancs, Métis et Créoles occupent la majorité des postes au sein des quatre Comités, le football mis à part. L'athlétisme, activité la plus ouverte aux différentes communautés, connaît, par corollaire, les problèmes les plus importants.

La *M.S.A.*, organisme privé, ne gère qu'une partie du sport mauricien ; celle qui l'intéresse, ce qui se conçoit. Elle se retrouve très rapidement sur le devant de la scène

Le sport a marché par des volontaires. Cette histoire de Paul Ducray nous est restée en travers de la gorge. Il était diplômé français, donc il ne pouvait pas enseigner dans le Public, et quand il faisait quelque chose, on disait qu'il faisait de la concurrence déloyale ».

LAPIERRE Myrna et Philippe, entretien du 23 octobre 2003.

³⁶⁵ Concernant les inscriptions, le compte rendu de la réunion du comité de gestion de la *M.S.A.* du 13 mai 1959 précise que « M. Paul Ducray est autorisé à organiser une Journée de l'Athlète avec respect des normes A.A.A. pour les records et un paiement par athlète et par épreuve, dont 50 % seront reversés à la *M.S.A.* ».

Archives de la *M.F.A.* Chancery House, Port-Louis.

³⁶⁶ SELVON S., op.cit. p. 422

essentiellement parce qu'elle organise le haut niveau en football, sport spectacle recevant les faveurs du public depuis longtemps.

Une fois analysées la place du football et les raisons de la création de quatre comités, l'absence de deux sports spécifiques à la communauté franco-mauricienne nous a un moment interpellé. En effet, pourquoi le yachting et le tennis n'entrent-ils pas dans le giron de la *M.S.A.* ?

Deux explications se présentent :

- le nombre de pratiques à affilier permet déjà de postuler à une adhésion au *Comité International Olympique*. D'autre part, le tennis n'apparaît pas sur la liste des sports olympiques.
- ces sports appartiennent aux représentations sociales de la communauté franco-mauricienne et doivent rester une de leur spécificité. L'éthique olympique imposant l'ouverture des structures à l'ensemble des communautés, va à l'encontre de ce principe.

2. A côté de la M.S.A. : deux structures réellement organisées aux objectifs différents

a. Le sport dans l'industrie sucrière ; simple loisir ou encadrement ?

Le championnat de première division de la *M.S.A.*, bien que très prisé, reste un loisir très épisodique, dans la mesure où seulement huit équipes se rencontrent sur un seul match. Les distractions proposées par cet organisme, de ce fait limitées en nombre, ne satisfont pas une importante fraction de la population désireuse soit de pratiquer, soit d'assister à des rencontres. Pour répondre à cette demande et proposer des loisirs « bon marché », des manifestations sportives organisées par les fédérations de jeunesse, les sports

de l'industrie sucrière ou les municipalités, présentent l'opportunité de répondre à cette attente.

Elles se déroulent majoritairement dans le secteur des Plaines Wilhems et de Port-Louis, et nous pouvons citer les sports annuels de ces communes ou la célébration de certaines fêtes comme la *Saint-Louis* dans la capitale. Des rencontres de sports collectifs et des activités athlétiques, avec toujours en point d'orgue une course de relais sur des distances différentes, représentent l'essentiel de ces manifestations à succès. En athlétisme³⁶⁷, par exemple, en l'absence de clubs, l'information passe par les journaux, les affiches dans les rues, ou par le bouche à oreille. Très peu de sportifs possèdent une licence, y compris ceux de la *M.S.A.*. Même les clubs sont rarement enregistrés au *Registrar of Associations*, créé en 1949. Les sélectionnés, représentant l'île Maurice dans les rencontres internationales, appartiennent au groupe des quelques sportifs licenciés ; ceux pour qui cela s'avère nécessaire.

Lors d'une manifestation sportive, le compétiteur se signale le matin des épreuves et paie sa participation. Pour les sports collectifs, s'il ne s'agit pas d'un club structuré, les joueurs inscrivent leur équipe sous le nom de leur choix. En athlétisme, des responsables de la *M.S.A.* viennent assister aux épreuves d'un certain niveau, repèrent les meilleurs éléments et les invitent à participer à leur prochaine compétition. Vivian Gungaram raconte à ce sujet :

« Il n'y avait pas de club de foot dans le sud qui fasse une équipe de relais. Je n'étais donc pas dans un club. Quand la *Youth Federation*, ou un collège organisait quelque chose, j'y allais et je courais. Ça s'arrêtait là. Après, quand la *M.S.A.* organisait des compétitions, j'y allais et là, c'est parti. Si je n'avais pas été repéré, j'y allais quand même. La *M.S.A.* met des affiches. Je pars. Je paye mon droit d'entrée et je participe. Si je suis bon, on me met dans l'équipe, s'il y a une rencontre Maurice - Réunion. Les gens s'entraînaient seuls. Même pour les rencontres Maurice - Réunion. Si on est bien, une semaine avant, on fait la sélection, sinon, on ne court pas.

Chaque municipalité, aussi, organisait son championnat. Si on est du coin, on participe. Pour les grandes fêtes, on y allait. Les deux fêtes les plus populaires étaient à Port-Louis, la fête de la *Saint-Louis* et les sports de la Police à Line Barracks³⁶⁸ » (cf. annexe II.- 6).

Nous constatons donc une demande réelle au niveau des loisirs, tant pour participer qu'en tant que spectateur, mais aussi une organisation déficiente par manque de

³⁶⁷ Il y a une section athlétisme dans les clubs multi-activités comme le *Dodo Club*, la *Fire Brigade*, la *Police* ou le *Racing Club de Maurice* et dans chaque club de football de première division (normalement).

³⁶⁸ GUNGARAM Vivian, président de la *Fédération Mauricienne d'Athlétisme*.
Entretien du 21 janvier 2003.

structuration centralisée³⁶⁹. De toute évidence, la *M.S.A.* ne gère qu'un secteur limité des activités sportives et, municipalités et collèges complètent, partiellement, cette action. Restent l'industrie sucrière et les *Youth Federations*, organismes débutant dans ce domaine.

Concernant l'industrie sucrière, jusqu'aux années cinquante, l'activité se limite au football. Chaque usine met un terrain et un club house à disposition des joueurs. Quelquefois, à défaut de local disponible, les réunions ont lieu au *baïtka* du village construit autour de l'usine. Sur le plan communautaire, la pratique rurale, à l'opposé de la citadine, comprend de nombreux footballeurs hindous³⁷⁰, mais aussi les ouvriers créoles de l'usine. Après un entraînement dans la semaine, le match du week-end devient un jour de fête. « *Les matchs de foot rassemblaient chaque dimanche des centaines de spectateurs de la région, d'autres divertissements faisant défaut* ³⁷¹ ». Mais, dans le même article, Antoine Grenouille relève un problème, souvent relaté : celui des transports. De très bons footballeurs ne peuvent jouer à leur niveau parce que le temps et le prix des transports ne leur permettent pas de se rendre régulièrement sur les terrains concernés. Ceux qui avaient la chance d'habiter Port-Louis pouvaient profiter de certaines facilités :

« *Quand on devait aller jouer à Curepipe, M. Serge Henry, dont la société était à Port-Louis, mettait à notre disposition trois voitures pour nous monter jouer et nous ramener. C'est parce que notre équipe était très bonne et qu'on était connus. On nous invitait dans l'Est, comme à Mahébourg, par exemple où nous allions jouer* ³⁷² ».

L'athlétisme et le volley-ball font leur apparition au sein de l'industrie sucrière dans les années cinquante. Il semblerait que les anciens élèves de collège, entrés dans le monde du travail, soient à l'origine de ce lancement. Cette période correspond, sur le terrain, à une première organisation rationnelle du sport dans l'industrie sucrière. Sans centraliser les décisions, chaque usine s'organise pour optimiser les activités, comme, par exemple, dans les *Sucreries du Nord*. En 1950, un *Liaison Officer*, nouvellement nommé, gère les activités sociales et sportives au niveau des travailleurs agricoles et non agricoles³⁷³.

³⁶⁹ Par exemple ; seulement 5 épreuves d'athlétisme en 1961 (cf. annexe II. – 7).

³⁷⁰ Les travailleurs indiens, appelés *laboureurs*, suite à une mauvaise traduction de l'anglais *labour*, appartiennent généralement à une basse caste et accordent moins d'importance au problème du contact et de la souillure possible (cf. supra).

³⁷¹ GRENOUILLE Antoine, « Le sport dans l'industrie sucrière. Une pratique établie depuis très longtemps », revue PROSI Magazine, septembre 1997, n° 344.

³⁷² Baby Harris jouait au club de l'*Immaculée Conception* et son frère, au *Bonny Boys*.

HARRIS Baby, entretien du 11 août 2005.

³⁷³ GRENOUILLE Antoine, op. cit.

L'analyse met en évidence le concept de « *paternalisme industriel* » dans une action, perçue, avec le temps, comme un encadrement des employés, dont la vie, et même les loisirs, se déroulent dans le périmètre de l'usine. Nous relevons deux points caractéristiques importants parce que ces situations évolueront relativement rapidement :

- dans les années cinquante, les cadres de l'industrie sucrière ne pratiquent pas avec les laboureurs ou les artisans. « *Ces derniers (les cadres) organisaient eux-mêmes leurs activités sportives et chaque année, en football, comme en volleyball, le Nord affrontait l'Est dans le tournoi doté de la Northern and Flacq Estates Challenge Cup*³⁷⁴ ».
- le *Liaison Officer* embauché par les *Sucreries du Nord* n'appartient pas à la classe sociale dont il va gérer les activités sociales et sportives. Il s'agit d'un Franco-Mauricien : monsieur Alfred d'Unienville.

Mais, si ces cadres et responsables se retrouvent dans les clubs communautaires tels que le *Dodo Club* ou les *Faucons*, les objectifs, au niveau de l'industrie sucrière, sont différents et nous verrons, avec l'évolution, que les comportements sont adaptés au contexte sportif.

Il existe un lien entre la *M.S.A.* et le sport dans l'industrie sucrière : les personnes concernées par les deux organismes et l'homologation des résultats, par exemple. Mais ce lien, tenu dans ce cas précis, semble bien plus marqué entre les « sucreries » et les *Youth Federations*.

Ils prennent en considération la même population et sont tous les deux initiés à partir de la notion de *Bien-Être* (*Welfare*) des Britanniques. Les créations des *Sugar Industry Labour Welfare Fund*³⁷⁵ et *Youth Advisory Council* (*Conseil Consultatif de la Jeunesse*), datent de la même année : 1948.

b. Les Fédérations de Jeunesse : entre sport et politique

³⁷⁴ GRENOUILLE Antoine, op. cit.

³⁷⁵ Le *Sugar Industry Labour Welfare Fund* a pour but la promotion du bien-être des travailleurs de l'industrie sucrière et des docks.

NAGAPEN Amédée, 1996, op. cit., p. 128.

Par travailleurs de l'industrie sucrière et des docks, il faut entendre Indo-Mauriciens laboureurs et Créoles, très majoritairement « mozambik ».

La mise en place de ce Conseil à l'île Maurice ne représente pas une nouveauté pour les colonisateurs attendu que, dépendant du *Board of Education*, il fonctionne en Angleterre depuis 1942. Il convient cependant de s'attarder un instant sur cet organisme et ses organisations collatérales, afin de pouvoir, par la suite, établir un parallèle avec la situation mauricienne et étayer notre analyse.

Déjà fortement développée en métropole, l'organisation des fédérations de jeunesse fonde, partiellement, sa puissance sur le scoutisme, initié en Angleterre en 1908 avec Baden-Powell. Son organisation très hiérarchisée se retrouve dans les clubs ; qu'ils aient une orientation religieuse, politique, ou tout simplement sociale. Ce constat conduit Sydney Bunt et Ron Gargrave à se demander si, à la lecture de phrase telles que, « *la formation de bons citoyens* », « *l'environnement sain* » ou « *vrai Chrétien courageux* », définissant les objectifs des *youth clubs*, il ne conviendrait pas de rechercher, chez leurs auteurs, des motivations politiques, doublées de l'intention de canaliser les jeunes de ces clubs. Leur réponse ne souffre aucune ambiguïté :

« Notre vécu de dirigeant nous amène à reconnaître des éléments de motivation politique dans nos attitudes et nos styles de travail ». Par exemple, avant la guerre de 1939/1945, les « *Boys clubs movements* » avaient le statut d'idéologie politique pour l'Angleterre. Mais c'était normal. C'était pour s'opposer au Fascisme et au Bolchévisme et par extension au Nazisme et à son culte de la santé et de la nature. Le fait marquant de cette action est le « *Festival of Youth* » de Wembley pendant l'été 1937³⁷⁶.

La prise en compte de ces mouvements au sein du ministère de l'Éducation permet au gouvernement britannique de maintenir un lien avec cette jeunesse et d'éviter l'endoctrinement aux conséquences désastreuses, connu en Allemagne et en Autriche. A ce sujet, ces auteurs font aussi remarquer que la composition du *Youth Advisory Council* permet aux gouvernants d'influencer les décisions et donc de contrôler l'évolution de ces associations. Il ne s'agit pas de modifier le milieu socio-culturel, mais d'orienter les clubs de jeunesse vers l'élitisme et la méritocratie visant à produire des leaders pour l'industrie britannique, par exemple³⁷⁷.

L'*Education Act* de 1944 fixe les spécificités du *Youth Service* et inclut son action dans le concept général d'éducation :

« *Les autorités locales doivent contribuer au développement spirituel, moral, mental et physique de la communauté, (...), par une éducation efficace* ».

³⁷⁶ BUNT Sidney, GARGRAVE Ron, « The politics of youth clubs », Leicester, National Youth Bureau, 1980, p. 38.

³⁷⁷ BUNT Sidney, GARGRAVE Ron, op. cit., p. 109.

Ce texte demande à ces mêmes autorités de fournir des installations destinées aux loisirs, aux actions sociales et à l'entraînement physique³⁷⁸. Le *King George's Jubilee Trust Fund*, fondé en 1935, aide les organisations nationales de jeunesse et participe à l'effort financier imposé. Il contribue, par exemple, à l'organisation du meeting d'Ashridge en 1951, regroupant les représentants des principales fédérations britanniques. Parmi les sujets abordés, l'attribution des subventions devient conditionnée à la qualité du travail social et culturel effectué sur le terrain et renforce la notion de compétition, déjà bien présente dans les activités proposées. La place conséquente réservée aux différents événements compétitifs, dans les revues des clubs ou des fédérations, traduit bien l'état d'esprit des membres des clubs de jeunesse.

Mais, pour Burnt et Gargrave, la large sous-représentation du milieu ouvrier dans l'ensemble des pratiques, exception faite du football, au sein de la population fréquentant ces associations, ne permet pas de conclure à une réelle représentativité de la société britannique. Le lancement du *Duke of Edimburgh Award Scheme*, en 1950, ne change pas ce constat. Son orientation vers l'aventure physique et la coopération aurait pu attirer de nouveaux participants, mais, sans que le phénomène puisse être expliqué, cette compétition s'effondre très rapidement dans les clubs de jeunesse, avant de faire le bonheur des écoliers.

Nous ne partageons pas totalement ce point de vue compte tenu de l'importance des effectifs des clubs de jeunesse. Le *Welfare State*, instauré en 1945, établit un consensus entre les dirigeants du *Parti Travailleiste*, du *T.U.C.* (*Trade Union Congress*³⁷⁹) et la bourgeoisie dirigeante conservatrice, « *contrainte de partager l'héritage qu'elle détenait jusque-là de manière quasi exclusive. Les réformes de l'Etat-Providence figurent le prix payé par la bourgeoisie, comme jadis l'abolition des corn-laws par l'aristocratie, afin de perpétuer son influence et de maintenir l'essentiel de son pouvoir grâce à des accommodements avec le Labour* »³⁸⁰.

L'application de ces différentes mesures facilite et améliore les conditions de vie des salariés (c'est-à-dire 5/6^{ème} de la population). Celles-ci vont dans le sens de l'épanouissement des individus et, malgré l'absence de données chiffrées ou de sondages d'opinion, penser que la majorité de la population n'est pas partie prenante de l'essor des clubs de jeunesse, semble inconcevable.

³⁷⁸ BUNT Sidney, GARGRAVE Ron, *ibidem*, p. 115.

³⁷⁹ Le *T.U.C.* est la confédération des syndicats britanniques, fondée en 1868.

³⁸⁰ BEDARIDA François, *op. cit.*, p 277.

Les textes officiels établissent le lien des *Youth Services* avec le monde scolaire. C'est donc par les *Local Education Authority* que nous obtenons quelques statistiques sur les effectifs des *Youth Clubs* en 1957 / 1958 par exemple. En Angleterre uniquement, 3.343.438 membres adhèrent à ces clubs³⁸¹ (cf. annexe II.- 8). Cet effectif considérable permet de penser que la classe ouvrière ne peut y être minoritaire. Les informations de la *Methodist Association of Youth Clubs*³⁸², à défaut d'être représentatives de l'ensemble des clubs, apportent une précision supplémentaire dont nous pouvons tenir compte. Sur 480 clubs, représentant un total de 20.016 membres, 48 % de ceux-ci se situent en milieu urbain et 30 % en banlieue. Compte tenu du positionnement géographique des grands centres industriels du pays, il semble fort improbable de ne pas trouver une proportion assez conséquente de salariés dans les chiffres annoncés.

Malgré des effectifs importants dans les clubs de jeunesse, sur un plan général, les responsables gouvernementaux ne jugent pas l'organisation satisfaisante et, en 1958, chargent l'*Albemarle Committee* d'étudier la question. La création d'une charte permettant au *Youth Service*³⁸³ d'avoir une action plus significative au sein de la structure éducative, représente le principal objectif.

³⁸¹ Tableau du L.E.A. *Youth Work Activity*. Population estimée dans les *Youth Services*, colonne 2, 1957/1958. YOUTH SERVICE DEVELOPMENT COUNCIL, « Youth and community work in the 70s : proposal by the Youth Service Development Council », London, H.M.S.O., 1969, p. 142.

³⁸² L'Eglise Méthodiste protestante, fondée en Angleterre au XVIII^{ème} siècle, comprend, dans ce pays, près de 750.000 membres (dans les années cinquante). Comme de nombreux mouvements religieux, elle s'occupe de la jeunesse au sein de 3.770 youth clubs regroupés dans la *Methodist Association of Youth Clubs* (*M.A.Y.C.*). Ces données chiffrées sont publiées dans une étude menée en 1955 par le *M.A.Y.C.* pour déterminer la fonction réelle de ces clubs et leur donner de nouvelles orientations. Les 20.016 membres des 480 clubs interrogés laissent présager un effectif total d'environ 100.000 adhérents, ce qui, rapporté à l'ensemble des pratiquants, paraît très important (la presque totalité de ces clubs est ouverte aux personnes de toutes les religions).

Notons que les clubs de la *M.A.Y.C.* sont classés de façon hiérarchique et ont le statut de « *Full Member* » ou de « *Associate Membership* ». Cette organisation rappelle immédiatement celle de la *M.S.A.*, avec ses *Membres Fondateurs, Associés et Ordinaires*. Mais il y a une différence importante. Dans la *M.A.Y.C.*, le changement de statut dépend essentiellement des actions menées par le club requérant et non de la décision d'un comité supérieur.

BARNETT Leonard Palin, « What's the use of Youth Clubs ? *M.A.Y.C.* suggest an answer. », Methodist Youth Department, London, 1955, National Library.

³⁸³ « Committee appointed by the Minister of Education en 1958 "to review the contribution which the Youth Service of England and Wales can make in assisting young people to play their part in the life of the community, in the light of changing social and industrial conditions and of current trends in others branches of the education service; and to advise according to what priorities best value can be obtained for the money spent". (Comité nommé par le ministre de l'Education en 1958 *pour examiner les conditions dans lesquelles les services de la Jeunesse anglais et gallois peuvent contribuer à permettre à la jeunesse de jouer son rôle dans la vie de la communauté, au regard de l'évolution des conditions sociales et industrielles et des tendances des autres branches du service d'éducation ; et recommander des priorités pour optimiser les dépenses engagées*) (Report. Cmmd. 929) ».

YOUTH SERVICE DEVELOPMENT COUNCIL, op. cit., p. 9.

Les principales mesures proposées dans le plan sur dix ans de l'*Albemarle Report*, présentent un changement considérable dans la mesure où la notion de volontariat se voit battue en brèche par l'évolution de la société anglaise. Trois points le caractérisent :

- formation en cinq ans de 600 leaders de clubs de jeunesse, salariés et payés en fonction de leurs qualifications (augmentation de 700 à 1300). Prise en considération du travail à temps partiel.
- priorité donnée pour remédier à l'insuffisance d'installations sportives.
- les gouvernements locaux doivent aider financièrement les clubs de jeunesse pour libérer les leaders du fardeau de la recherche de moyens financiers. En retour, les jeunes doivent aussi comprendre qu'une participation financière de leur part s'avère nécessaire pour obtenir des installations satisfaisantes.

L'organisation des clubs de jeunesse en Angleterre et au Pays de Galles³⁸⁴ fait donc l'objet d'une attention toute particulière, surtout depuis l'avènement du *Welfare State* en 1945. Mais la formation des jeunes, centre d'intérêt des futures *Youth Federations*, nécessite des structures et un investissement conséquents. Qu'il s'agisse d'activités théâtrales, sportives, ou de participation à des événements tels que le *Duke of Edimburg's Award Scheme*, la prise en compte du plus grand nombre de participants reste l'objectif prioritaire.

Il convient, à présent, de considérer les raisons qui, en 1948, amènent les colonisateurs à mettre en place, à l'île Maurice, ce système déjà éprouvé sur la métropole. Pourquoi instaurer une nouvelle structure, dans une colonie dont l'autonomie est déjà envisagée, avec la nouvelle Constitution ?

Les Britanniques sont dans une spirale de désintégration de l'*Empire* et de formation du *Commonwealth*. Dans un tel environnement politique, les textes attestent de la volonté du gouvernement anglais de placer l'île, autant que possible, dans une situation relativement viable avant de lui octroyer l'autonomie, puis l'Indépendance. Former de jeunes cadres au sein des fédérations de jeunesse présente une vision à moyen terme et peut entrer dans cet objectif.

³⁸⁴ Il convient de préciser que la plupart des documents consultés, traitant du Royaume-Uni, prennent en considération l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Ecosse. Quelquefois, comme c'est le cas présentement, ce dernier pays est exclu de l'étude. L'Irlande n'est jamais prise en compte sur cette période.

L'île Maurice ne représente pas un cas isolé puisque, malgré son Indépendance acquise en 1947, l'Inde, quelques années plus tard, reprend à son compte le système élaboré par les Britanniques. Le second plan gouvernemental, en l'incorporant au sein du projet national, reconnaît la nécessité du développement des *Youth Clubs* dans les villages³⁸⁵. Mais dans ce cas, nous constatons immédiatement une différence de moyens, malgré des objectifs sensiblement identiques, dans la mesure où le sport figure rarement dans les programmes. Si nous trouvons quelques activités physiques dans les clubs, le résumé général du projet des *Youth Clubs* indiens pour 1959 est explicite :

« *Le but général est d'aider au développement de la jeunesse, à l'entreprise de projets économiques communs dans le village. Les jeunes d'aujourd'hui sont les décideurs de demain. Le but de ces clubs est la formation de ces jeunes sur le plan agricole ou industriel*³⁸⁶ ».

Repris dans un rapport de quinze pages, rédigé en 1967, ces objectifs ne font toujours pas référence aux pratiques sportives.

Les *Youth Federations* de l'île Maurice, directement instaurées par les Britanniques, n'ont donc pas le même profil que leurs homologues indiennes, et le sport y occupe une place prépondérante.

Si, dans les années cinquante, leur action n'a pas du tout le même impact médiatique que celle engagée par la *M.S.A.*, elle ne doit pas être négligée pour autant. De nombreux sportifs, dirigeants de club ou hommes politiques, ont fait leur apprentissage du leadership au sein de ces structures. Nous en avons pour preuve les personnalités suivantes : Cassam Uteem, Président de la République ; Raouf Bundhun, ministre ; Jean-Roland Delaitre, président de la *M.S.A.* et directeur de la télévision mauricienne ; Ram Ruhee, membre du *C.I.O.* (*Comité International Olympique*),... Tous sont passés par ce système. Force est de reconnaître son utilité et son efficacité.

D'un point de vue sociologique, la prise en compte de la communauté hindoue, devenue majoritaire au *Conseil Législatif* et peu concernée jusqu'à présent par les activités récréatives concentrées sur les Plaines Wilhems et Port-Louis, relève aussi d'une décision politique des responsables britanniques à ne pas négliger. Sur le plan sportif, un constat

³⁸⁵ « De tels clubs ont été programmés pour procurer aux jeunes générations l'opportunité de fonctionner de manière organisée et de développer leurs facultés d'activités de groupe et de travail d'équipe ». GOVERNMENT OF INDIA, "Case studies of selected youth clubs, Programme, Evaluation, Organisation , 1967", New Delhi, printed by the Manager Government of India press, 1969, p. 1.

³⁸⁶ GOVERNMENT OF INDIA, *ibidem*, résumé général.

s'impose : la mise en place de *Youth Federations* ne se fait pas dans le sens d'une unification communautaire, mais bien au contraire, conforte une situation satisfaisante pour le colonisateur. Le principe « divide to rule » (diviser pour régner) ne peut qu'en sortir renforcé.

Concrètement, une *Youth Division*³⁸⁷ (*Division de la Jeunesse*), nouveau département du ministère de l'*Education* mis en place en 1947, est dirigée par un premier *Youth Organiser*, J. Bradley. Son principal objectif réside dans le développement des *Youth Clubs* pour organiser les temps de loisir des jeunes. Sur le terrain, le second *Youth Organiser*, monsieur Malpas, responsable du *Youth Advisory Council*, l'assiste dans sa démarche. Ce *Y.A.C.* comprend des membres du ministère de l'*Education*, des scouts, des guides,... En cette période économique difficile, l'idée d'occuper les adolescents pour leur éviter de tomber dans la délinquance et même dans la drogue, semble représenter le principal objectif³⁸⁸. Pour atteindre ce but, des cadres, appelés *Youth Officers*, travaillent dans les six régions créées, encouragent la création d'associations locales et développent les activités littéraires, culturelles, sportives et récréatives.

Sur le plan sportif, la mise en place des *Youth Federations*, dès 1948, reste malgré tout symbolique. Cela relève plus d'un signe en direction des jeunes de la communauté indienne en milieu rural, que d'une réalité sur le terrain et la faiblesse des moyens octroyés ne fait qu'amplifier et mettre en exergue l'écart intercommunautaire. Tous les entretiens concordent pour affirmer l'absence de suivi entre les textes et les moyens financiers permettant leur application. Ce n'est qu'en 1950 qu'apparaît dans le budget annuel du

³⁸⁷ La création d'un département *Youth Division* date de 1948.

SREEKEESSOON A., « A critical appraisal of youth centres in Mauritius », mémoire pour l'obtention du B.S.C., ss la dir. d'Ibrahim Koodoruth, Faculty of social studies and humanities, University of Mauritius, may 2000, p. 10.

³⁸⁸ Un rapport sur la situation en 1944 publié par le *Colonial Office*, ayant pour objectif de justifier la nécessité du *Mauritius Development and Welfare Plan*, montre la faiblesse du système éducatif. Cette situation se traduit par une jeunesse sans formation et désœuvrée, potentiellement capable de créer du désordre dans la colonie.

Emplois ss diplômes et formation	66,4 %
// minimum éducation	16,5 %
// éducation primaire	10,5 %
// high technical	3 %
// // secondary	3,3 %
// university	0,3 %

Ce rapport de 179 pages traite du développement de l'industrie sucrière, de la forêt, de la santé, de l'éducation, de l'eau,... Il n'y a, paradoxalement, aucune allusion au mouvement sportif.

Rapport du 11/3/53 de C.H. Newland, Development Commissioner, adressé à J.O. Moreton.

T.N.A., C.O. 1023/141 Development and Welfare: ten years plan.

Mais les données du rapport annuel de 1946 du Département de l'Education sont encore plus édifiantes : 29 % des élèves du cycle primaire ne vont pas à l'école.

T.N.A., C.O. 167/924/6 Annual report of Education Department

Mauritius Social Welfare une ligne réservée aux *Organisations de la Jeunesse (Youth Organisations)*. Le mouvement sportif, simple élément dans cet ensemble, n'a pas de budget propre. Les faibles crédits, alloués à la Jeunesse³⁸⁹, doivent être consacrés à l'organisation de séminaires, comme, par exemple, les cours de « *Potential Leader* » suivis par 50 jeunes filles au tout nouveau camp de Jeunesse de Cap Malheureux³⁹⁰.

Malgré le lancement des clubs dans l'île, avec 2400 garçons et 180 filles inscrits en 1952, il faut attendre 1953 pour constater une réelle prise en compte de la situation problématique de la jeunesse. Une conférence ayant pour thème, le *Social Welfare*, se tient au *Queen Elizabeth College* le 4 juillet en présence de Paul Randabel (directeur du *Teacher's Training College*), Kissoonsingh Hazareesingh et Seewoosagar Ramgoolam, entre autres. La principale conclusion de ces entretiens demeure sans équivoque :

Il faut développer le *Social Welfare* à l'île Maurice³⁹¹.

Après la création d'un *Social Welfare Department* la même année, les clubs de *Jeunesse* sont organisés en districts en 1954. A partir de ce découpage géographique apparaissent, dans chaque secteur, des leaders dont *un certain* Ram Ruhee, premier président de la *Port-Louis Youth Federation* en 1958, élu à l'exécutif de la *World Assembly of Youth* et premier secrétaire général du *Commonwealth Youth Council* en 1959³⁹², et futur secrétaire général de la *M.S.A.*.

Durant ces années, les motivations, personnelles ou générales, évoluent parallèlement au contexte socio-politique. La structure coalescente entre les Franco-Mauriciens ou les Métis, et les autres communautés devient plus perméable, une fois atteint un statut reconnu au sein de la société mauricienne. Certaines personnalités futures, comme Jean Roland Delaitre³⁹³, cité précédemment, apparaissent sur le devant de la scène.

³⁸⁹ Tableau expenditure (dépenses effectuées) du 30 avril 49 au 30 juin 50 : il n'y a pas d'argent pour le sport et les loisirs.

- dossier n° 57 rien sur le sport et les loisirs
 - // n° 56 // // //
 - // n° 60 // // //
 - // n° 62 // // // estimate (prévisions) 1950/1951.

T.N.A., CO 167/952/4 Colonial Development Welfare (6 dossiers sur le financement).

³⁹⁰ En 1950 : 20706 personnes ont bénéficié de l'assistance publique

1951 : 23621 // // //

en 1950 : 20 000 roupies / 1 207 000 rs sont allouées pour le développement des Youth Organisations

1951 : 20 000 roupies / 1 480 000 // // // //

T.N.A., C.O. 1023/127 Reports on Social Welfare in Mauritius, 1950/1951.

³⁹¹ ORJOON Aly, entretien du 19 janvier 2003.

³⁹² RUHEE Ram, entretien du 19 octobre 2003.

³⁹³ L'exemple de Jean-Roland Delaitre permet de mettre en évidence le lien entre les fédérations de jeunesse et l'industrie sucrière, et plus tard, avec la *M.S.A.*. D'abord responsable d'une de ces fédérations, c'est en tant

Nous avons fait état de son parcours avant d'entrer dans le staff de la fameuse *Fire-Brigade* dont il devient le président peu de temps après. Ce poste et sa personnalité lui ouvrent la porte de la *M.S.A.*. Il en prendra la direction de 1970 à 1972 puis de 1976 à 1979.

Les sports organisés dans les six *Federations*, correspondant chacune à une zone géographique, ne démarrent réellement qu'en 1955. Une majorité d'Hindous et des Créoles fréquente ces clubs, mais les entretiens ne révèlent pas de sectarisme marqué, comme dans les associations sportives citadines ; seulement, une grande différence de niveau entre les activités de la *M.S.A.* et celles des organisations de Jeunesse.

Une fois la structure mise en place, financement et installations ne suivent toujours pas. Le football reste le sport le plus populaire avec, en complément, du volley-ball, de l'athlétisme et quelquefois du ping-pong. Ce n'est que vers 1960 que la plupart des villages bénéficieront d'un terrain de football. Auparavant, un champ en friche fait souvent office d'aire de jeu, si ce n'est le terrain, souvent accessible, de l'usine sucrière voisine.

Concernant l'équipement, seuls de rares joueurs portent des chaussures³⁹⁴, et le ballon prend le nom de boule, tant il est réparé, recousu et rempli de tissu³⁹⁵. Mais, ces clubs caractérisés par le bénévolat et l'esprit d'initiative des responsables, comprennent un nombre relativement conséquent de pratiquants.

L'ensemble de ces propos concernant les fédérations de Jeunesse se résume en trois points :

- au commencement, le sport n'est pas une priorité dans la réalisation des objectifs, mais un simple outil.
- la prise en considération des populations défavorisées du milieu rural met en évidence le fossé existant entre la *M.S.A.* et les autres organismes. Il n'y a aucune similitude entre un match joué à Rivière du Rempart, et celui de la *M.S.A.*, disputé au stade *Georges V*, à Curepipe. Il n'y a pas plus de comparaison possible entre un Blanc ou un Métis, courant au championnat annuel de cross, avec une tenue et des chaussures, et un Noir hindou, pieds nus,

que président du *Mauritius Youth Council* qu'il supervise la première rencontre d'athlétisme organisée au sein de l'industrie sucrière, à l'usine de Labourdonnais, en 1954.

³⁹⁴ Cette situation perdure dans les années 70.

MUNGROO Audmuth, entretien du 29 septembre 2003.

³⁹⁵ L'expression « taper la boule » pour jouer au football est restée et ne plaît pas à tout le monde. Lors d'un entretien avec un responsable sportif de la bourgeoisie créole, nous avons entendu cette remarque : « Vous vous rendez compte, nous jouions avec des gens qui vous demandaient la boule au lieu du ballon ! »

sur le même parcours. De fait, la victoire de l'Hindou bouscule les idées reçues et conforte ceux qui croient toujours au « péril hindou », expression responsable d'une dégradation des relations intercommunautaires dans les années cinquante.

- ces fédérations représentent aussi une formation « naturelle » de cadres hors pair. Plus qu'une formation, elles deviennent une « rampe de lancement » vers des responsabilités plus importantes. Certaines personnalités, animées d'intentions individuelles, bien compréhensibles, mais surtout, désireuses d'œuvrer pour le devenir de leur île et de sa population, ont compris la nécessité de passer par les *Youth Federations* pour ceux qui ne sont pas « *nés au sein de la bonne communauté* ». Nous pensons que ce n'est pas un hasard si Jean Roland Delaître, de la communauté des Gens de couleur - futur grand leader de la *Plaine Wilhem Urban Federation* et président du *Mauritius Youth Council* - et Ram Ruhee, Hindou de la caste des Brahmin dont nous avons présenté les états de service uniquement pour son action en direction de la Jeunesse, font leurs classes dans ces organisations.

Même situation, quelques années plus tard, pour Allan Driver, ancien député, ou Toolsyraj Benyudin, leader d'un puissant syndicat. La présidence d'une *Federation* devient très vite un poste conséquent sur l'échiquier politique et les activités sportives, par l'opportunité d'acquérir une notoriété qu'elles représentent, prennent une importance sans cesse croissante.

Les quelques années que nous venons de retracer laissent une impression de genèse inachevée de la société mauricienne et du mouvement sportif, de chantier en cours que personne n'ose terminer.

L'évolution du statut de l'Angleterre dans le monde, après la Deuxième Guerre Mondiale, a changé les relations avec ses colonies et la Constitution en 1947 représente et concrétise ce changement. Mais les textes seuls ne peuvent modifier la perception des relations intercommunautaires. Le temps et la volonté de chaque partie sont nécessaires avant de percevoir l'évolution recherchée. En fin d'année 1961, la population mauricienne se scinde toujours en deux fractions bien distinctes :

- ceux, soucieux au quotidien, de faire manger une famille et d'élever les enfants au plus près des règles dictées par les principes familiaux ou par la religion : il s'agit là essentiellement des laboureurs indiens et des artisans *créoles mozambik*.

- ceux qui ont le temps de réfléchir et de se préoccuper de l'évolution nécessaire des relations intercommunautaires : deux groupes disparates apparaissent immédiatement en fonction de leur position sur l'échelle sociale :
 - la classe dominante, représentée par les Franco-Mauriciens, certains Métis et Indo-Mauriciens³⁹⁶.
 - la classe intermédiaire, composée essentiellement par les Gens de Couleur et les Indiens (Hindous et Musulmans) et Sino-Mauriciens de la ville.

Nous pensons que cette évolution ne se fait pas sans adaptation et « rééquilibrage » et que le mouvement sportif se fait le miroir de ces changements, sinon, parfois, le précurseur. Laboureurs et artisans, travaillant sur la même propriété sucrière, ne revendiquent pas au sein d'un syndicat unifié. Mais ils se retrouvent sur un même terrain pour les compétitions sportives. Malgré leur importance numérique, leur résidence en milieu rural et leur pauvreté les maintiennent encore en retrait de la vie politique, essentiellement citadine.

A l'opposé, les détenteurs de l'économie, majoritairement les Franco-Mauriciens et quelques Métis, ont perçu ces changements.

Sur le plan sportif, ils se sont organisés en fédération de manière à ne pas perdre leurs prérogatives, et obtiennent, rapidement, des résultats convaincants.

Parmi les très nombreuses manifestations sportives sur l'île, celles du *S.C.C.* et surtout plus tard de la *M.S.A.*, recueillent les faveurs du public. Deux raisons principales à ce succès. Le niveau des sportifs permet un spectacle de qualité. Mais surtout, le terrain devient l'expression d'une forme de lutte sociale du Créole ou de l'Hindou contre le Franco-Mauricien, ou de ce même Hindou contre le Musulman, etc,...

1960 marque le début d'une décennie importante dans l'histoire de l'île Maurice. Après la stagnation, puis l'émergence du changement en 1947, confirmé par la Constitution de 1958, la colonie se dirige vers l'Indépendance dans un contexte social assez tumultueux.

³⁹⁶ Nous n'oublions pas que quelques Indiens ou Chinois ont déjà une situation économique très positive. Mais cette classification personnelle se fonde, d'après nos entretiens, sur la perception de la société mauricienne par elle-même.

Le mouvement sportif est-il toujours représentatif de cette situation ou présente-t-il certaines particularités ?

L'étude générale de l'évolution de la situation de l'île durant la décennie soixante doit permettre une approche la plus objective possible de la situation.

III / 1962 – 1969 L'Indépendance : restructuration et réorganisation communautaire du mouvement sportif

1. Evolution du statut de l'île Maurice et développement du mouvement sportif

Nous avons précédemment insisté sur les caractéristiques de la société mauricienne et les années soixante, essentiellement marquées par l'émergence de la majorité silencieuse indienne. Les principales raisons de ce changement tiennent à l'évolution constitutionnelle et au développement des transports en commun. Les Indiens ne restent plus cantonnés dans leur village, le « camp », attendant à l'usine sucrière, mais vont dans les villes. Auparavant, les citadins les savaient nombreux, mais leur présence dans les rues n'était nullement représentative de leur proportion au sein de la population mauricienne. Ils percevaient la situation différemment pour les artisans créoles, attendu que bon nombre d'entre eux travaillent sur le port, dans la capitale.

Cette évolution ne se produit pas sans conséquences négatives sur les relations intercommunautaires. Force est de constater l'origine de ces difficultés dans les ambitions politiques des différents protagonistes. La population sino-mauricienne s'intéresse de très près au monde des finances et du commerce. Délaissant (très majoritairement) la recherche de responsabilités gouvernementales, elle n'est jamais prise à partie dans les

incidents intercommunautaires. Situation opposée pour les autres communautés, regroupées au sein de partis politiques, alternant entre la défense d'une conception de l'avenir de la colonie et celle des intérêts du groupe social majoritaire parmi leurs adhérents. L'incompatibilité assez fréquente de ces deux critères explique les nombreux changements d'alliance politique des décennies suivantes.

Ce problème met en exergue la difficulté d'approche objective de l'évolution de la société mauricienne. Nous avons évoqué en première partie la faiblesse des recherches sur le passé de l'île Maurice. En comparaison de cette situation, nous avons pléthore de travaux sur les relations intercommunautaires, pour ne pas dire sur les problèmes interethniques. Mais, malgré leur vigilance, l'objectivité de ces auteurs, de même que la nôtre, peut être mise en défaut à tout moment. Dans toute étude, la tendance politique, religieuse ou communautaire apparaît, en général par manque d'attention, au détour d'une phrase³⁹⁷. Par exemple, Monseigneur Amédée Nagapen, représentant de l'Eglise catholique, relate l'arrivée de la communauté indo-mauricienne sur le devant de la scène politique et « oublie » de faire part du comportement des membres de la Population Générale :

« En raison des clivages socio-ethniques aussi nettement marqués, les leaders des groupes minoritaires, tels Abdool Razack Mohamed (*Comité d'Action Musulman*), Jules Koenig (*Parti Mauricien*), plaidèrent pour le statu quo auprès du gouverneur Sir Robert Scott. Certes, des signes palpables mettaient en relief l'esprit de séparatisme et d'exclusion de la communauté indo-mauricienne. Les observateurs flairaient l'accentuation de la tendance assez manifeste chez celle-là de ne voter que pour les Indo-Mauriciens »³⁹⁸.

La fréquence de ce type « d'omission » est identique, qu'il s'agisse d'un auteur de confession hindoue ou musulmane. Mais il participe involontairement à maintenir, et même, à développer une tension interethnique. Cette situation apparaît au grand jour lorsque la question de l'Indépendance de l'île Maurice parvient au moment décisif. L'appartenance à une communauté caractérise la prise de position politique. Un Hindou ne peut que très difficilement s'affirmer contre le principe d'Indépendance, de même que l'on met le Créole à l'index s'il exprime un avis favorable. Ce malaise s'extériorise une première fois de façon violente en 1965, entre Créoles et Hindous, puis en 1968, entre Créoles et Musulmans. Dans les deux cas, la gravité de la situation nécessite l'application de l'Etat d'urgence par les autorités britanniques.

³⁹⁷ Malgré notre attention, c'est certainement le cas dans notre présente recherche.

³⁹⁸ NAGAPEN Amédée, op. cit., p. 170.

Comme très souvent, ces événements se déroulent sur fond de situation économique difficile. Sans atteindre un niveau catastrophique, elle pose problème, surtout depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Les rapports des professeurs Titmuss et Meade et du docteur Abel-Smith, présentés précédemment, ont mis en exergue ces difficultés et proposé des solutions.

Inévitablement, l'ensemble de ces considérations induit et influence les pourparlers en vue de l'accession à l'autonomie ou à l'Indépendance. Il ressort de la quatrième Conférence de Londres, de juin-juillet 1961, que « *l'évolution constitutionnelle de Maurice vers l'autonomie interne est inévitable et désirable* », et que tout programme en ce sens « *doit tenir compte de l'hétérogénéité de la population et inclure des dispositions pour la sauvegarde des libertés et droits des diverses communautés*³⁹⁹ ».

La nouvelle Constitution de février 1964, confirme le processus évolutif, avec la semi-autonomie accordée en septembre 1961. Il faut attendre la cinquième Conférence, de septembre 1965, pour voir la pleine autonomie accordée et le Premier ministre nommer les membres de son cabinet. Dans les faits, cette décision marque l'accord, par la Grande Bretagne, de la modification définitive du statut de l'île Maurice. Après une dernière Constitution, en décembre 1966, instaurant une démocratie totale⁴⁰⁰, la nouvelle Assemblée élue en août 1967 vote, quelques jours plus tard, le principe de l'Indépendance de l'île.

a. Le football, fer de lance du sport en milieu rural

Devant un tel contexte, le mouvement sportif des années soixante, avec ses nombreux clubs fondés sur des bases communales, laisse augurer d'un avenir particulièrement agité. Pourtant, la multiplication des rencontres ou des compétitions ne révèle pas une augmentation proportionnelle des incidents sur les stades.

Seule, la conjugaison de différentes causes permet d'expliquer ce paradoxe et leur présentation nécessite la distinction entre pratique et spectacle sportif.

³⁹⁹ Communiqué final de la Conférence de Londres (Texte in *Report of the Mauritius constitutional Conference*, septembre 1965, annexe A, Sessional paper, n° 6 of 1965).

Cité par FAVOREU Louis, op. cit., p. 27.

⁴⁰⁰ Il n'y a plus aucun membre nommé par le gouverneur et le Premier ministre choisit son cabinet sans restrictions.

Dans le premier cas, malgré les nombreux sportifs, le cloisonnement instauré par des groupes sociaux, ou le choix d'activités restreignant par leur nature même la relation avec l'Autre, limite au minimum les relations intercommunautaires. Le rugby, sport de contact par excellence, ne se pratique qu'au sein de la communauté franco-mauricienne. L'athlétisme a les faveurs de l'ensemble des sportifs parce que, quelles que soient la couleur de peau, la classe sociale ou la religion, sa pratique ne nécessite, ni l'appartenance à un groupe, ni une promiscuité trop importante, au point de devenir insupportable. Le football présente un statut intermédiaire puisque, malgré la proximité de l'adversaire, l'objectif est son évitement⁴⁰¹. Mais sa popularité fait de ce sport un cas particulier, au sein de la société mauricienne, en induisant deux caractéristiques communales antagonistes :

- après avoir confirmé notre interprétation précédente jusqu'aux années cinquante, il est devenu, par nécessité, un élément de « rapprochement ». En cette période, le désir de progression conduit les joueurs du *Dodo Club* et des *Faucons*, par exemple, à accepter de rencontrer les équipes créoles de Port-Louis, avec en premier lieu la *Fire-Brigade*.
- sur le plan sportif, seul le football présente différents critères susceptibles de déboucher sur des incidents communautaires :
 - il est de plus en plus fréquent de voir opposés des joueurs de communautés différentes.
 - les matchs ont lieu dans des enceintes fermées.
 - le nombre de spectateurs peut être important.

Seul le premier point concerne directement les joueurs, mais tous les discours concordent pour affirmer que, dans les années soixante-dix, les problèmes ne commencent pas sur le terrain, mais dans les gradins.

Restent les deux autres critères. Peu de stades peuvent accueillir une foule assez conséquente, vecteur premier pour qu'un incident intercommunautaire dégénère en affrontement et fasse l'objet de mesures policières et de comptes rendus journalistiques. Une fois décomptés les petits stades de Rose-Hill et *Candos* à Quatre-Bornes (2.000 places), seul le stade *George V* peut recevoir jusqu'à 20.000 spectateurs et affiche « complet » pour certains derbys. Malgré la cherté des places et les difficultés de

⁴⁰¹ Nous utilisons, sur ce thème des usages sociaux du corps, les travaux de Christian Pociello, et plus précisément l'ouvrage, *Sports et société, approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, 1981.

déplacement, le faible nombre de rencontres, permet aux supporters d'économiser afin d'assister aux matchs de leur équipe favorite⁴⁰².

b. Une réaction communautaire importante : 1961 la création du *Racing Club de Maurice*

Pourquoi, dès 1961, plusieurs clubs du groupe créole, dont l'entente cordiale n'est pas la caractéristique première, se regroupent-ils pour fonder une association commune, le *Racing Club de Maurice* : le club des Créoles, comme le surnommeront rapidement, les autres sportifs ?

Que se passe-t-il pour que ces responsables de clubs, pour certains, membres fondateurs de la *M.S.A.*, tous affiliés à cette fédération, prennent une certaine distance vis-à-vis des autres communautés, et surtout des Franco-Mauriciens ?

A notre connaissance, cette fusion place, pour la première fois aussi ostensiblement, la question communautaire sur le devant de la scène. Si certains vivent mal les relations intercommunautaires dans le monde sportif, peu se sont exprimés à ce jour pour, à défaut d'émettre une revendication, au moins se plaindre de la situation.

« *Il y a une constante que l'histoire met aisément en lumière : les sociétés sont perpétuellement guidées par des minorités, par une aristocratie, par une classe dominante, par une élite, bref, la domination de la minorité sur la majorité est un fait consubstantiel à la vie des hommes vivant en société*⁴⁰³ ». Cette affirmation se voit confirmée à l'île Maurice avec, entre autres, la situation des Créoles, et surtout des Métis. Les problèmes de cette partie de la Population Générale présentent deux caractéristiques :

- son manque d'unité

⁴⁰² « Moi-même en ces temps là, pour aller assister à un match de football au *George V* il me fallait économiser. Pourtant, le stade était plein car c'était pour défendre la cause communale. Ils allaient surtout montrer leur solidarité communale. Les équipes elles-mêmes n'étaient pas d'une seule communauté, mais les gens s'étaient identifiés à l'équipe. Il y avait des Musulmans à la *Fire-Brigade*, mais c'était l'équipe des Créoles (pareil à l'*Hindu Cadets*). Il y avait peu de loisirs. Donc, ils pouvaient économiser un peu pendant des semaines pour aller assister à tel match. Tout le monde n'était pas pauvre. Mais, pour moi, dans ma famille, c'était difficile. Jamais mes parents n'auraient eu une place au *George V*. Ils avaient d'autres priorités. Il n'y avait pas de culture sportive. Les gens étaient sportifs en tant que spectateurs ».

VENKATACHELLUM Laurent, entretien du 16 octobre 2003.

⁴⁰³ BUSINO Giovanni, *Elites et élitisme*, Paris, P.U.F., Que-sais-je n° 2692, 1992, p. 7.

- l'impossibilité d'accéder à la classe dominante représentée par l'oligarchie franco-mauricienne.

Nous verrons plus loin que, malgré la participation des responsables sportifs de ce groupe social à la gestion de la *M.S.A.*, la limite relationnelle, maintenue par les autres dirigeants, reste très mal vécue et génératrice de tensions. Le consensus établi en vue de l'instauration du *Racing Club de Maurice* (*R.C.M.*) traduit l'expression visible de ce mal-être et la volonté de mettre un terme à cette situation, tout en maintenant le tissu relationnel et l'hypothétique possibilité, pour certains membres du groupe Métis, d'accéder à celui des Franco-Mauriciens.

Le terme consensus est presque faible pour exprimer l'effort consenti par les dirigeants et les membres des clubs se regroupant sous la bannière du *R.C.M.*

ba. L'union pour un statut en péril

« Si à la fin des années cinquante les différents groupes ethniques semblaient se concilier à l'ordre nouveau qu'entraînait le suffrage universel, par contre un malaise subsistait parmi la population créole de l'île Maurice..., sans majorité politique et avec de grandes divisions internes, la communauté créole se sentait vulnérable et pourrait être amenée à des réactions extrêmes »⁴⁰⁴.

La fondation du *Racing*, le 17 décembre 1961, traduit ce besoin d'organiser une force capable de s'exprimer d'une seule voix et de se faire entendre. Elle concrétise la réaction des Gens de couleur et l'union de six clubs réunissant *« les membres d'une même famille »⁴⁰⁵*.

En cette période, deux objectifs se détachent très nettement pour justifier le regroupement de ces quelques clubs. Sur le plan sportif, les performances des clubs de football de la communauté créole, très moyens, si ce n'est mauvais pour certains, contribuent à aggraver le mal-être, vécu à côté d'une communauté franco-mauricienne toujours distante envers les autres groupes sociaux.

⁴⁰⁴ Chan Low J., op. cit. p.282. Propos du gouverneur britannique Sir Robert Scott.

⁴⁰⁵ Magazine du *Racing Club de Maurice*, année 1964, p. 4.

Effectivement, les piètres résultats, en volley-ball par exemple, ont déjà conduit quelques clubs à se regrouper pour parvenir à rester au sein de l'élite, ou, à un degré moindre, pour chercher à se hisser à un bon niveau de pratique. Dès 1959, le *Health and Strength* et le *Rose-Hill Volley Ball Club* fusionnent avec le *Stade Olympique* en maintenant cette dernière appellation. La relégation en deuxième division de football de ce dernier club, représente l'élément déclencheur d'une prise de conscience et de la nécessité d'un rassemblement.

Face à la situation critique des associations de la communauté créole, quelques dirigeants ont compris que le regroupement reste le seul moyen d'espérer un maintien au sein de l'élite du football, gérée par des membres du groupe franco-mauricien. La lecture des commentaires, relatant la création et l'évolution du *R.C.M.*, confirme cette analyse partielle du problème. Le niveau technique des équipes du *Stade Olympique* ou des *Hounds* leur permet d'évoluer aisément dans le peloton de tête de tout autre championnat que celui organisé par la *M.S.A.*. Mais ce serait admettre leur infériorité face aux clubs « des Blancs ». Devant la domination du monde sportif par cette communauté, les Créoles se doivent d'avoir les moyens de parvenir à rivaliser sur un pied d'égalité avec l'élite.

Il faut vraiment une motivation profonde, couplée à une certaine abnégation, parce que, décider la fusion pour créer une nouvelle association avec les meilleurs joueurs de chaque équipe, implique, pour ceux qui restent, la participation à un championnat dans des conditions très défavorables.

Mais les faits sont là. Grâce à la persévérance de quelques dirigeants téméraires, en décembre 1961, une assemblée générale réunit, pour la première fois, des clubs de football de la communauté créole, « *les frères ennemis*⁴⁰⁶ », à savoir les responsables des *Hellenics*, des *Hounds*, des *Royal Blues* et du *Stade Olympique*. Viendront rapidement les rejoindre ceux du *Cerné* puis des *Wings*.

Dans son « *message du Président* » de la revue du *R.C.M.* de 1971, Cyril Leckning rappelle les motivations des membres fondateurs du *Racing Club de Maurice*.

Quelques lignes suffisent à mettre en exergue la place prépondérante des tensions intra et inter-communautaires, au sein des arguments développés. Elles priment, même, sur

⁴⁰⁶ Expression de Sir Maurice Rault.
Magazine du *R.C.M.*, année 1964, p. 3. Article « La naissance du Racing ».

les résultats des équipes de football, qui, par leur faiblesse, ne permettent pas de valoriser la communauté dans son ensemble.

« 1961 - Ils se glorifiaient d'être des Wings, des Royal Blues, des Hellenics, du Cerné, des Hounds, du Stade Olympique - et j'en passe car on me dira que j'en ai omis quelques-uns que cela ne m'étonnerait nullement - C'était en 1961, année où nous semblions tous nous réjouir d'être horizontalement et verticalement divisés. En football - la distraction favorite - les frères séparés végétaient lamentablement en deuxième et troisième division. Dans les autres disciplines, l'un ou l'autre club connaissait un éphémère moment de gloire. Du côté social, chacun se contentait d'une petite bicoque tout juste grande pour disputer quelques parties de dominos. Aucun dialogue ne semblait possible, nous semblions irrémédiablement condamnés à être toujours des frères ennemis. Nous n'avions rien : pas le moindre terrain de jeu qui nous appartint, pas un club house qui fût le nôtre, mais c'était très bien aussi. Qu'importe que le *Cerné* ou le *Stade Olympique* fût écrasé par les *Dodos* ou les *Muslim Scouts* puisque l'un ou l'autre se vengerait bientôt en trouant la peau aux *Hellenics*.

Et alors ? Alors que nous étions irrémédiablement voués à l'extinction (vae soli !) le miracle se produisit. En dépit de tous, une poignée d'aventureux pionniers entreprit la lourde et délicate tâche de réconcilier les frères ennemis. Ce n'était pas facile. On n'efface pas en quelques heures des rancunes, des préjugés accumulés au cours des années de luttes fratricides. Mais ils avaient la foi, et la foi une fois encore soulèvera des montagnes. Du jour au lendemain, à part quelques irréductibles, chacun reconnut dans l'autre un frère. C'était comme si on se réveillait d'un cauchemar : chacun reconnut l'inanité des luttes d'autrefois et dès lors, ce fut la glorieuse aventure du *Racing* »⁴⁰⁷.

Si, sur un plan sportif, la réussite de l'union de ces six clubs relance certaines activités et permet l'accession de l'équipe de football en division supérieure dès la première année, sur le plan social, Cyril Leckning semble très optimiste quant à la réalité de la situation. Faire progresser une équipe de footballeurs semble plus rapide que l'évolution des mentalités. Difficile pour un membre de l'*Hellenics*, « *officieusement* » interdit d'adhésion au *Stade Olympique*, en 1961, à cause de sa couleur de peau, de se retrouver dans le même club en 1962 et de s'y sentir à l'aise. « *Que dire des footballeurs de clubs créoles invités, cantonnés à l'extérieur à la fin du match et ne pouvant aller au bar*⁴⁰⁸ » ! Ce commentaire de Jean-Gérard Théodore peut paraître exagéré, et fortement subjectif, mais, plusieurs personnes ont tenu de tels propos.

Ce constat met en évidence l'écart existant entre la farouche volonté des membres fondateurs et la réalité sur le terrain. La différence d'objectifs entre les membres des six

⁴⁰⁷ Leckning Cyril, magazine du R.C.M. de 1971, p. 3.

⁴⁰⁸ THEODORE Jean-Gérard, entretien du 20 octobre 2003.

clubs, caractérise cette dernière, parce que les attentes d'Armand Maudave ou de Cyril Leckning ne sont pas nécessairement les mêmes que celles de Jean-Gérard Théodore.

La création du *R.C.M.* reflète le vécu de la population créole, et plus précisément des Métis, avec, d'un côté, un repli sur soi-même, accompagné d'une critique virulente des responsables sportifs de la communauté franco-mauricienne⁴⁰⁹, et de l'autre, le maintien des liens avec ces mêmes personnes, indispensable pour deux raisons :

- l'élite sportive est regroupée au sein de la *M.S.A.* Couper les liens signifierait rester dans l'anonymat et étranger à l'ouverture internationale en cours d'élaboration, ce qui va totalement à l'encontre des objectifs de la fusion effectuée.
- sur le plan social, la recherche d'intégration-assimilation d'une élite de la communauté créole au groupe franco-mauricien ne peut souffrir d'une mise à l'écart volontaire de la part de ses membres.

Mais, la vindicte envers les responsables de cette minorité s'exprime au sein de la revue du club, « *Publication Privée du Racing Club de Maurice, Destinée Exclusivement aux membres du club* ⁴¹⁰», et non en public. Un consensus sera toujours maintenu au sein de la *M.S.A.*, par exemple, et, à notre connaissance, ces tensions, limitées et faiblement perceptibles sur les terrains, n'influent pas sur le sport, toujours prioritaire sur les relations extra-sportives. Elles n'empêcheront, en aucune façon, la participation de responsables créoles à la gestion de cet organisme. Le maintien des clubs d'origine au sein des *Membres Fondateurs* de la *M.S.A.* permet de profiter du prestige de l'organisation, de conserver un pouvoir décisionnel sur l'avenir du sport mauricien et présente, alors, un intérêt capital pour la nouvelle association.

bb. une évolution extra-sportive typiquement britannique

⁴⁰⁹ La citation suivante, simple exemple parmi d'autres, est certainement la plus virulente : « Elles (les victoires du *Racing* dans différentes activités) ont déclenché les calomnies et la haine d'un invraisemblable cartel d'oligarques demeurés contemporains du *Cœlacanthe*, d'acrobates balancés entre la finance et l'escroquerie, de commis voyageurs en jaunisse, de cultivateurs de complexes en vase clos, sans parler de toute une cour des miracles de jaloux, de voyous et de filous ».

RAULT Maurice, magazine du *R.C.M.* de 1964, p. 16.

⁴¹⁰ Précision apportée sur la couverture de la revue de 1971.

Footballeurs et athlètes du *R.C.M.*, connus sur le plan national, voient la réalité de ce club, au sens britannique du terme. Les objectifs de ses fondateurs dépassent le cadre sportif. L'activité compétitive reste une priorité, surtout le football, mais, plus qu'une fin en soi, elle apparaît vraiment comme un moyen de parvenir à la réalisation d'objectifs largement extérieurs à ce simple contexte.

Dès le départ, le choix du siège du club affirme les ambitions de ses responsables et l'acquisition du château de Trianon avec ses terres représente une étape importante concrétisée dès 1962, grâce à la participation financière de quelques membres. Le *R.C.M.* a trouvé une bâtisse à la hauteur de ses ambitions et « *assez éloignée du centre-ville pour permettre de rester entre membres de la communauté et ne pas être dérangés par des éléments extérieurs* ⁴¹¹ ».

Cette étape franchie, les responsables du club affichent leurs ambitions extra-sportives. Elles concernent bien évidemment la communauté créole, avec des projets spécifiques, mais envisagent aussi la prise de responsabilités concernant le devenir de l'île.



⁴¹¹ THEODORE Jean-Gérard, entretien du 20 octobre 2003.

Parallèlement à la construction de terrains de sport, un premier élément voit rapidement le jour. Il s'agit du Supermarché, à Curepipe, « *grâce à quoi les éternels tondu peuvent désormais lutter à armes égales contre les profiteurs* ⁴¹² ». Cette ouverture exprime, une nouvelle fois, ce mal-être de la population créole, et une réaction fortement assimilable à un repli communautaire. Elle illustre à nouveau la contradiction dont nous avons fait état dans les lignes précédentes. Avec la construction envisagée d'un centre de vacances en bord de mer, les objectifs et motivations avancés pour la création d'un collège étayent, si besoin était, de façon définitive notre argumentation.

Nous nous retrouvons effectivement assez éloignés des plateaux sportifs, mais c'est bien du *R.C.M.* dont il s'agit. La rétrospective de 1971, présentée par le président Leckning, rappelle que le *club* à l'île Maurice s'entend selon l'acception britannique et ne se limite pas au domaine sportif. Dans le cas présent, même cette notion est dépassée, comme l'est celle de cercle, à laquelle nous aurions pu la comparer au niveau de la France. Les actions menées par les responsables du *R.C.M.* relèvent du domaine politique, au sens étymologique du terme, comme en attestent les lignes ci-dessous :

« Mais nous ne nous sommes jamais empêtrés dans les choses au point d'oublier les personnes. Ces pierres, si belles qu'elles soient, ne sont pas le *Racing*. Et le *Racing*, c'est bien autre chose qu'onze gaillards en culotte courte maltraitant à coup de bottes une peau de vache en demi-deuil et pleine de vent.

Q'avons-nous voulu, sinon munir nos jeunes de ces armes étincelantes que sont l'éducation, l'intelligence et le courage, mais qu'avons-nous donc voulu, sinon donner à notre pays des hommes capables de regarder dans les yeux ce monde dangereux et désirable qui est le nôtre ?

Nous penchant donc sur le sort de ces malheureux enfants, blancs, noirs, bruns ou jaunes, qui refusés par les bons collèges, sont rejetés dans les ténèbres extérieures, nous avons lancé les bases d'un collège valable en appliquant la méthode *Racing* - regrouper ce qu'il y a de meilleur dans les petits collèges existants. Cette œuvre ne fait que commencer, mais le premier pas est fait dans la bonne direction.

Car le drame de l'île Maurice n'est pas d'être surpeuplée, mais sous-peuplée - en intelligences. Si notre situation devient tragique, sans être sérieuse, c'est que les hommes manquent. *La bataille pour le développement sera gagnée ou perdue sur les bancs de l'école* ⁴¹³.

⁴¹² Revue du *R.C.M.* de 1971, p. 6.

⁴¹³ Cyril Leckning, magazine du *R.C.M.* de 1971, p. 7.

De toute évidence, le *Racing*, en rassemblant l'élite sportive, culturelle et politique créole, désire dépasser le cadre des nombreuses activités pratiquées pour créer un contexte permettant l'épanouissement de la population concernée.

« *Que nous importe de gagner tous les tournois du monde avec onze robots dont toute la vertu serait dans les pieds ? Ce que nous voulons, c'est favoriser chez le plus grand nombre de nos jeunes un équilibre harmonieux du physique, du mental et du moral* ⁴¹⁴ ».

Nous ne pouvons affirmer que cet objectif, avancé par Sir Maurice Rault en 1964, est atteint, mais nous constatons qu'à la fin des années soixante le *R.C.M.* est devenu un élément important du monde sportif, mais aussi social et politique. « *C'est à Trianon (le château) que nous avons réalisé les plus belles réconciliations et les plus fructueuses conciliations* ⁴¹⁵ (cf. annexe II.- 9 : évolution du château) ». En effet, alors que le *Parti Travailleiste* de Sir Seewoosagur Ramgoolam, pro-indépendantiste, s'oppose au *Parti Mauricien Social Démocrate* du « *King Creole* », Gaëtan Duval, en 1967, la première coalition politique est scellée entre ces deux leaders au siège du club.

Cette présentation de la création et de l'évolution du *R.C.M.* montre, une nouvelle fois, la complexité et l'ambiguïté des relations au sein de la société mauricienne. Notre analyse conduit à trois remarques :

- l'œuvre des responsables du *Racing* est conséquente mais se limite à une partie seulement de la communauté créole, celle des Gens de couleur, des Métis. Comme au tennis, un Créol Mozambik ne peut adhérer au club, si tant est qu'il ait cette idée saugrenue ! Les membres des autres communautés, avec en premier lieu les Franco-Mauriciens, connaissent le même ostracisme. En ce sens, ces dirigeants adoptent un comportement similaire à ceux qu'ils critiquent, avec le paradoxe, pour certains, de toujours espérer être un jour admis au sein de leur communauté.
- l'année d'instauration du *R.C.M.*, 1961, ne doit rien au hasard. D'un côté, les Franco-Mauriciens, déjà en place au niveau politique, affichent leurs ambitions et leur mainmise sur le domaine sportif mauricien, de l'autre, arrivent sur le

⁴¹⁴ Maurice Rault, magazine du *R.C.M.* de 1964, p. 17.

⁴¹⁵ Philippe Blackburn, magazine du *R.C.M.* de 1984.

devant de la scène politique, les responsables indo-mauriciens, représentant la majorité de la population.

Durant cette période d'ouverture des discussions sur l'autonomie ou l'Indépendance, il convient d'être présent sur toutes les scènes ayant les faveurs de la population. Et le sport, avec les conséquences possibles sur le monde politique, mises en évidence précédemment (cf supra, Introduction), ne compte pas parmi les moins importantes. Si les Franco-Mauriciens, une nouvelle fois, appartiennent à l'élite sportive, la déficience de la communauté indienne dans ce domaine laisse l'opportunité d'un positionnement qu'il ne faut surtout pas rater.

- les activités extra-sportives ne doivent pas masquer l'omniprésence du *Racing* sur les terrains. Par la composition de ses équipes, il renforce la logique communautaire et prend part au développement du communalisme, déjà fortement critiqué par certains compétiteurs.

2. M.S.A. et affiliations internationales : la nécessaire ouverture communautaire

Assez rapidement après l'évolution du *Sports Committee of Curepipe* vers la *M.S.A.*, cette dernière s'ouvre à d'autres clubs extérieurs à la ville, dont la fameuse *Fire Brigade* de Port-Louis. Difficile de dire si, parvenir à un championnat plus étoffé ainsi que la recherche d'un meilleur niveau de jeu, sont les seuls arguments en faveur de cette décision. Ce sont, à coup sûr, les principaux. Mais nous pensons, bien que cela ne soit pas exprimé lors de nos entretiens, qu'il y a déjà chez certains décideurs, si ce n'est chez l'ensemble d'entre eux, un accord commun sur l'idée d'une ouverture internationale.

Dans le même ordre de pensée, la présence de quelques personnes au sein des comités sportifs, dans les premières années de la *M.S.A.*, nous laisse dubitatifs. Connaissant la carrière de Chintaman Ramboccus dans le monde sportif, comment ne pas interpréter sa présence dans la commission de tennis en 1957, comme un premier pas au sein d'un

organisme dont il a, à juste titre, perçu l'importance grandissante au sein de la société mauricienne ? Cette même qualité de perception se retrouve chez Jean-Roland Delaitre, passé à la *Fire-Brigade*, dans le but d'accéder au comité central de la *M.S.A.*.

Force est de constater que la création de la *M.S.A.*, en 1952, répond à une attente de nombreux clubs et présente deux avantages :

- sur le plan sportif, l'ouverture vers plusieurs communes offre la possibilité de rencontrer des équipes différentes et d'un niveau souvent supérieur.
- elle représente, pour certains, l'opportunité de côtoyer l'élite franco-mauricienne.

Nous trouvons donc, dès 1952, huit clubs admis au sein de l'association en tant que *Membre Associé* ou *Membre Ordinaire*⁴¹⁶. De nombreuses demandes vont suivre, mais toutes ne sont pas satisfaites et le statut de chaque nouvel adhérent diffère en fonction de la décision du Comité Central. Si de nombreux clubs sont admis pour des rencontres organisées par la *M.S.A.*, seulement entre trente et trente-sept détiendront le titre de *Membre Fondateur, Associé* ou *Ordinaire*.

La réunion du *Comité de l'Association* du 10 décembre 1959 (cf. annexe II-10) met en évidence le nombre important de demandes d'adhésion de clubs⁴¹⁷, par rapport au chiffre précédent (cf supra). Si nous n'avons pas la décision des dirigeants, le quota de clubs fixé évoluant peu, le rejet de plusieurs dossiers semble évident.

Malgré le maintien d'un nombre restreint de clubs au sein du Comité de direction, la *M.S.A.* a déjà acquis une place conséquente au sein de la société mauricienne. Le statut

⁴¹⁶ Les clubs suivants sont admis en tant que Membres Associés :

- *Fire Brigade Sports Club*
- *First Mauritius Muslim Scouts*
- *Club des Orphelins du Père Laval*
- *Stade Olympique*
- *Wings Sports Club*
- *Mauritius Football and Hockey Club*
- *Mauritius Police Sports Club*

Cette liste est issue d'un document préparé par un membre de la *M.S.A.* à la fin des années quatre-vingt-dix. Un autre document, non daté, mais postérieur aux années quatre-vingts, ne mentionne pas le *M.F. & H.C.*, mais cite le *Garrison Sports Club* et le *Blue Jacks Club*, sans précision sur leur statut au sein de l'association.

⁴¹⁷ Les clubs sont les suivants :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - <i>Constellation</i> | - <i>Sharks Sporting Club</i> |
| - <i>Mahébourg United Sporting Club</i> | - <i>St Mary's College</i> |
| - <i>Autruches</i> | - <i>Hindu Juniors</i> |
| - <i>Rose-Hill Rovers</i> | - <i>St Jean Youth</i> |
| - <i>Starlight</i> | - <i>Blackpool</i> |
| - <i>Tamil Cadets</i> | - <i>Trinity College</i> |

A notre connaissance, à cette période, trois clubs ont obtenu satisfaction, cette année-là ou peu de temps après. Il s'agit du *St Mary's College*, des *Tamil Cadets* et du *Trinity College*.

de ses dirigeants a influencé cette rapide évolution et, leur rôle, politique ou économique, nous autorise à penser qu'ils ne restent pas indifférents aux discussions sur le devenir de l'île. Ils savent, depuis le début, que la gestion du sport et la recherche des affiliations internationales ne se feront pas indépendamment des décideurs extérieurs - comme ceux des fédérations internationales - ou locaux - comme le représentant du gouvernement britannique ou les responsables politiques mauriciens. De même, la question communautaire doit être envisagée dans un esprit consensuel et pragmatique.

D'où, la nomination, dès 1962, d'un Indo-Mauricien, et plus précisément d'un Hindou, au poste de secrétaire général.

En effet, en ce début des années soixante commence la première des cinq Conférences constitutionnelles devant statuer sur le devenir de l'île au sein de l'Empire britannique.

Participent à ces réunions quelques responsables franco-mauriciens ou créoles. Ces personnes retrouvent les membres de leur communauté au sein de leurs clubs respectifs comme le *Dodo Club*, *Les Faucons* ou le *Racing Club de Maurice*, par exemple. Il semble alors, dans l'ordre des choses, que les membres du *Comité* de direction de la *M.S.A.* soient bien informés du possible devenir de l'île, et la nomination de Ram Ruhee devient, à cet égard, logique. Elle est même la preuve d'une vision éclairée de l'avenir de la part de ces responsables, attendu qu'ils ne font qu'anticiper un phénomène en expansion au cours des années suivantes.

a. Le premier haut responsable indo-mauricien de la M.S.A. : Ram Ruhee

L'ensemble des personnes interrogées sur les raisons de cette promotion consent à reconnaître qu'elle n'est pas seulement due à un concours de circonstances suite au décès d'Harry Latour, mais que le contexte socio-politique y est pour beaucoup.

Même l'intéressé l'admet à demi-mot :

Harry Latour
Maurice Sports
Magazine 1952

A la question, « votre nomination au secrétariat général de la *M.S.A.* en février 1962 est-elle en relation avec l'évolution politique de l'île ? », Ram Ruhee répond :



« Le premier managing secretary était Harry Latour, un homme de couleur issu des *Wings*. La première raison de mon élection en 1962 est que je suis élu au Bureau depuis 1956. Ramgoolam n'a pas été consulté pour la

nomination, mais il devait savoir que Ruhee était bien placé et était intéressé. Mais il n'est pas intervenu »⁴¹⁸.

Cette même question a donc été posée à l'ensemble des personnes proches, à différents titres, des responsables de la M.S.A.. L'ancien rédacteur en chef de *L'Express*, Yvan Martial, le plus prolix, établit immédiatement la relation avec les événements politiques des années d'Indépendance :

« Comme l'Indépendance se retrouve avec nos problèmes économiques, c'est à dire sans ressources, avec des milliers de chômeurs.

Donc, le secteur privé fait hommes politiques, Duval que cet affrontement ne et qu'il faut travailler la main.

Ils vont créer la coalition qui va créer un vide dont avoir idée. C'est comme Socialiste (français) rangs de Chirac.



est accordée, on problèmes un pays endetté, milliers de

comprendre aux et Ramgoolam, peut pas durer main dans la

de 1969-1970, on ne peut pas si le Parti rejoignait les

(...) Et le sport va un peu modifier ça.

Effectivement, la nomination de Ruhee c'est

quelque chose qui va se renouveler un peu partout.

Le Blanc, sachant qu'il n'a plus la main sur le plan économique et politique, se dit que autant que le porte-parole ait la confiance des deux camps. D'où Ruhee.

Et on s'aperçoit que tout marche comme avant. Même un petit peu mieux. Et la confiance revient dans les deux camps »⁴¹⁹.

Ram Ruhee
Week-End Sports Magazine
1981

Cette nomination marque l'histoire de la M.S.A. quand on sait que Ram Ruhee restera secrétaire général jusqu'à la dissolution de cet organisme en 1984. Mais l'ouverture vers les autres communautés s'est faite progressivement, tout en veillant au maintien des prérogatives en matière de prise de décision, par exemple. Si le *Muslim Scouts* et le *Hindu Cadets*⁴²⁰ obtiennent le statut de membres associés en 1959, aucun club représentatif de la

⁴¹⁸ RUHEE Ram, entretien du 14 janvier 2003.

⁴¹⁹ MARTIAL Yvan, entretien du 1 février 2003.

⁴²⁰ Le *Hindu Cadets* est *Membre Associé* depuis 1953.

communauté indienne n'a encore celui de *Membre Fondateur*, cette année-là. Cette promotion n'aura lieu qu'en novembre 1961⁴²¹.

Nous pensons que, outre l'ouverture vers la communauté indienne, plusieurs motifs expliquent le choix de Ram Ruhee :

- sur le plan social, son appartenance à la caste des Brahmin facilite sa présence auprès de membres de la communauté franco-mauricienne.
- au niveau associatif, il fait déjà partie des figures connues à l'île Maurice. Premier président de la *Port-Louis Youth Federation* en 1958 et élu à l'exécutif de la *World Assembly of Youth* la même année, il consolide sa réputation, un an plus tard, avec son élection au Secrétariat Général du *Commonwealth Youth Service*. Ce n'est donc pas un inconnu, nommé secrétaire de la *M.S.A.* pour approcher la parité entre les différentes communautés, qui arrive en février 1962, mais une personne qui a fait preuve de ses compétences depuis quelques années.

Ces années cinquante et soixante voient apparaître, au sein du milieu sportif, de fortes personnalités, dont chacune marquera, à sa façon, en fonction de sa conception du sport et des relations sociales, et de ses ambitions personnelles, son passage dans cette fédération. Dans ce cadre-là, Jean-Roland Delaitre et Ram Ruhee se distinguent par leurs compétences dans le domaine de la gestion et de l'organisation, plus que sur le terrain proprement dit. La discrétion de Ram Ruhee sur le devant de la scène politique peut expliquer sa stabilité au poste de secrétaire général pendant vingt-deux ans, malgré les perturbations sociales traversées par la *M.S.A.*. C'est d'autre part un fin stratège qui a perçu dès le départ l'importance qu'allait avoir cet organisme au sein de la société mauricienne et qui, motivé par ses convictions et ses qualités, sait évoluer pour être là au bon moment.

Parmi les propos tenus par M. Shantilal Dhandjee (cf. annexe II- 11⁴²²), fondateur du *Hindu Cadets*, certaines remarques, très explicites et sans amertume, expriment une vision différente de l'implication de chacun dans le domaine sportif :

« J'ai fondé le *Hindu Cadets* (...) J'étais dans la commission d'athlétisme de la *M.S.A.*... Il y avait dans le Comité Directeur des gens qui avaient des intérêts personnels là-dedans... les statuts de la *M.S.A.* sont coloniaux. Il y avait ça en tête ; « nous gardons notre suprématie ». Ce groupe-là va vers tout (...). L'entrée du *Hindu Cadets* en 1962 n'est pas un hasard mais bien une décision politique (...) La *M.S.A.*

⁴²¹ Réunion du 17 novembre 1961. Dossier *M.S.A.*

⁴²² La présentation, en annexe, d'une partie du curriculum vitae de M. Dhanjee vise à mettre en exergue l'investissement de nombreux responsables sportifs auxquels nous faisons fréquemment référence. Il est en effet représentatif de leur rôle au sein de la société mauricienne.

était un petit groupe de gens qui voulaient tout contrôler. Ils ne voulaient rien partager. Ils ouvraient un petit peu la porte mais juste entrouverte. Ils gardaient les contrôles.

Ils ont fait passer mon club comme *Membre Fondateur* car ça n'aurait pas pu continuer. Ils étaient trop seuls. Ils ont choisi les gens qu'il fallait, qui pourraient les soutenir. Là, ils ont accepté (*d'ouvrir aux autres*).

Je n'étais plus président. C'était Ruhee. Je n'étais pas dupe de la manœuvre. J'ai lancé le *Hindu Cadets*, mais après, je n'étais pas d'accord. Je me suis retiré tranquillement⁴²³. »

Même s'il faut relativiser la portée de tels propos, nous percevons les différents objectifs de chacun. Sur un autre plan, ils confirment les raisons de l'évolution du statut de certains clubs au sein du Comité de direction de la *M.S.A.*.

L'année 1962 représente un tournant important pour l'*Association*. Après son affiliation à la *Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur*, l'*I.A.A.A.*, accordée en vue de la participation aux *Jeux de l'Empire*, et à celle de la *Football Association* anglaise, la consécration arrive cette année-là, avec l'adhésion à la *Fédération Internationale de Football Association*, *F.I.F.A.*. La *M.S.A.* a su évoluer et modifier ses statuts pour arriver à ses fins. Elle devient la vitrine du sport mauricien et renforce la dépendance des autres clubs à son égard. De ses responsables dépend l'autorisation d'organiser des compétitions ou les *Sports Days* des collèges, par exemple. Sans leur accord, aucun record établi ne peut être homologué. Même les décisions administratives, comme le changement de dénomination d'un club⁴²⁴, nécessitent leur aval.

Nous ne pouvons que constater que le gouvernement colonial s'est déchargé de la gestion du mouvement sportif mauricien en laissant à la *M.S.A.* la possibilité de faire évoluer ses statuts vers une prise de responsabilités de plus en plus importante. Dans l'exemple ci-dessus, il apparaît évident que le *Registrar of Associations* n'a plus qu'un rôle d'enregistrement et se trouve dépossédé de son pouvoir décisionnel par les responsables d'un organisme privé. Cette évolution n'a pu se faire qu'avec l'accord des autorités de l'île.

Nous l'interprétons comme un élément de la politique coloniale britannique. L'évolution vers plus de prises de position de la communauté indienne au sein de la société mauricienne explique le comportement du gouverneur vis-à-vis du mouvement sportif.

⁴²³ DHANDJEE Shantilal, entretien du 20 octobre 2003.

⁴²⁴ Les responsables du club *Autruche Sportive Club*, enregistré au *Registrar of Associations* depuis octobre 1961, demandent à changer la dénomination du club pour devenir l'*Union Sportive Musulmane*. Cette requête est acceptée par les responsables de la *M.S.A.* lors de la réunion du 16 janvier 1963.

Cette absence supposée d'interventionnisme caractérise la politique britannique du « divide to rule ». Nous assistons, avec la mainmise de la M.S.A. sur le mouvement sportif, à un rééquilibrage des forces sociales, et même, à une restauration du déséquilibre social, avec des aménagements visant à contenter les anciennes et les nouvelles forces, qu'elles soient puissances économiques ou politiques.

Fort de cet appui, aussi efficace que discret, cet organisme continue sa politique d'expansion sur le plan international et conforte ainsi son statut de principale organisation sportive du pays.

b. Athlétisme et rébellion ! ou, quand de fortes personnalités refusent le diktat du Comité directeur de la M.S.A.

Le premier incident vraiment important, susceptible de mettre à mal les fondations de la M.S.A., se produit au sein même de cet organisme.

Un litige éclate entre des responsables de la commission d'athlétisme et les membres du Comité central, en août 1969. Suite à un vote, ces derniers démettent de ses fonctions Pierre Philogène, président de la commission d'athlétisme. Cette décision révèle les mauvaises relations existantes entre les représentants de l'athlétisme et les instances dirigeantes. La situation n'est pas extraordinaire dans le fonctionnement d'une association, mais la nouveauté réside dans la parution de l'information au sein des quotidiens mauriciens. Pourquoi, cette fois-ci, une telle démarche des responsables de l'athlétisme, alors que les problèmes ne semblent pas récents ? Plusieurs explications peuvent être avancées, les unes, le plus souvent complémentaires des autres :

- certains meetings d'athlétisme, comme la rencontre annuelle Réunion – Maurice au stade de Rose-Hill, par exemple, connaissent un très grand succès, alors que le stade *Georges V* n'est pas complet pour le match de première division, ayant lieu le même jour⁴²⁵.

Lors du bilan annuel du sport mauricien dans *L'Express*, le journaliste confirme cette information : « *L'athlétisme connaît un BOUM fantastique. La saison se*

⁴²⁵ « Dans la semaine qui a suivi, la M.S.A. a viré tout le comité d'athlétisme ».

EDMOND Roland, entretien du 3 février 2003.

Dans la réalité, seul Pierre Philogène a été démissionné et cinq autres membres du comité d'athlétisme se sont retirés de leur plein gré.

*clôture par une magnifique victoire mauricienne sur les Réunionnais. Le président obtient sa récompense : il est mis à pied. Que lui reproche-t-on ? Un manque de déférence envers la Haute Administration Sportive*⁴²⁶».

Le ton ironique et la dénomination *Haute Administration Sportive* accompagnée de majuscules lèvent toute équivoque sur le peu d'estime dont jouit la *M.S.A.* auprès de ce journaliste, non nommé.

Le football demeurant l'activité première de l'association, ses dirigeants peuvent, effectivement, avoir pris ombrage de la réussite de l'athlétisme, et leur décision exprime leur point de vue, et plus précisément de leur humeur.

- la commission d'athlétisme regroupe plusieurs fortes personnalités du monde enseignant. Cette précision, associée au lien à effectuer avec le sport scolaire, explique certainement la réussite de cette pratique. Si le bénévolat est encore largement répandu dans les milieux sportifs, il semble que ces responsables espéraient plus de considération de la part des membres du Comité directeur. Parmi eux, Pierre Philogène, habitué des interventions dans les colonnes des quotidiens, se montre le plus virulent, au grand dam du président de la *M.S.A.* qui tente de se défendre. Mais force est de constater que le premier maîtrise mieux les milieux journalistiques et profite certainement de ses connaissances de terrain⁴²⁷ !

Il admet, plusieurs décennies plus tard⁴²⁸, que son entente avec Claude Moutia n'était pas des meilleures, et qu'il a créé intentionnellement les conditions destinées à provoquer une réaction.

Quelques passages de différents articles de Pierre Philogène montrent que le désaccord date d'avant le mois d'août 1969. Cet incident n'est que l'expression d'un phénomène de saturation, conduisant les responsables de l'athlétisme à étaler leurs difficultés dans les colonnes des journaux :

Le Mauricien, 2 août 1969 :

⁴²⁶ *L'Express*, 31 décembre 1969.

⁴²⁷ Yves Fanchette, qui a interrogé le président de la *M.S.A.*, Claude Moutia, est membre de cette organisation et aussi spécialiste d'athlétisme. Dans cet entretien du 8 août 1969, après quelques questions préliminaires, Claude Moutia confirme que le président de la commission d'athlétisme a été déchu de ses fonctions car il n'a pas répondu dans les délais à une convocation. Sa réponse quant à l'avenir de cette discipline à l'île Maurice semble timide face aux attaques d'un Pierre Philogène :

« *Le Mauricien* – Mais maintenant, que deviendra l'athlétisme ?

Claude Moutia – Il n'y a pas de problèmes. A ce jour il y a cinq membres de la commission qui ont donné leur démission. Il en reste trois, dont un est absent du pays. Ce n'est pas pour autant que la *M.S.A.* cessera de s'occuper de l'athlétisme. La commission d'athlétisme existe et d'autres personnes y seront nommées ».

Le Mauricien, 8 août 1969.

⁴²⁸ PHILOGÈNE Pierre, entretien du 14 octobre 2003.

« *M. Pierre Philogène démis de ses fonctions de président* ».

« Il existait depuis quelque temps déjà une divergence d'opinion entre le Comité central et la commission, (...) Puis, nous nous rendions compte que dans le contexte de la *M.S.A.*, il y avait trop de considérations qui entraient en jeu. Cela freinait le progrès de l'athlétisme. Je demandais au Comité central quelles seraient ses objections à ce qu'une organisation indépendante prenne charge de cette discipline du sport. En réponse, il m'a donné (...) ma démission (...).

(...) nous sommes unanimes à dire que l'athlétisme à Maurice ne peut pas être dirigé par la *M.S.A.*, qui n'est qu'un groupe dont les intérêts sont principalement dans le football ».

Le Mauricien, 12 août 1969 :

« *L'autre moitié de la vérité*⁴²⁹ »

« Il n'y a pas en effet de voix plus autorisée que celle du président de la *M.S.A.* pour être le porte-parole de cette association. Et il ne faut pas s'attendre à ce qu'il fasse son mea culpa (...)

(...) Je n'ai jamais caché que je n'étais pas satisfait de la façon dont la *M.S.A.* gère le sport chez nous. Les présidents qui l'ont précédé en savent quelque chose. Et cependant, malgré tous les litiges qui les ont opposés à moi, nous n'en sommes jamais arrivés à la situation actuelle(...)

(...) Une bonne partie du public pense qu'il s'agit tout simplement d'un conflit de personnalités. Non, il s'agit plutôt d'une opposition d'intérêts et d'idéal. Le président de la *M.S.A.* défend sa place au sein de cette organisation et, à travers elle, les intérêts des capitaux investis dans l'organisation. Moi, je défends les intérêts de l'athlétisme ».

Le Mauricien, 28 août 1969 :

« *L'organisation du sport à Maurice* »

« (...) Eh bien ! S'il existait vraiment une chance que l'état de crise qu'a créé le conflit entre la *M.S.A.* et les techniciens de l'athlétisme puisse servir à réveiller les techniciens des autres commissions et à créer une CRISE GENERALE du sport mauricien, je m'en féliciterais quoi que puissent en penser tous ceux qui me reprochent de vouloir tout casser. C'est vrai que je veux tout casser et il y a deux raisons à cela :

1°. Parce qu'il est plus que temps que toute la structure de l'île soit repensée ;

2°. Parce que, comme le dit si bien mon ami Yves Fanchette : « il n'y a pas d'omelette sans casser des œufs »(...)

(...) Il est impérieux que cet organisme disparaisse ou limite ses activités au football, si l'on veut que le sport mauricien aille de l'avant (...)

(...) Si la chose n'est pas faisable, on voudrait au moins en connaître les raisons et j'espère que quelqu'un de la *M.S.A.* aura le courage de se faire le porte-parole de cet organisme et d'expliquer clairement dans la presse ce qui empêche la *M.S.A.* de se libérer des disciplines dont elle s'est encombrée et de se transformer tout simplement en une fédération de football, puisque tous ses membres pratiquent ce sport.

⁴²⁹ Réponse à l'interview de Claude Moutia par Yves Fanchette, du 8 août 1969, intitulé : « *La M.S.A. sur la sellette* ».

Ces quelques lignes expriment le ton et résument la teneur des textes dans leur ensemble. La démarche de Pierre Philogène et de ses collègues de la commission d'athlétisme présente une certaine originalité et mérite une attention particulière.

Tout d'abord, *l'homme* est vexé par la décision du Comité directeur. Ce limogeage n'entre peut-être pas dans ses objectifs et l'anonymat ne peut induire une évolution de la situation. D'où, certainement, sa décision de porter l'affaire sur la place publique. Prenant le lecteur à témoin, il demande aux responsables de la *M.S.A.* *d'avoir le courage* de répondre en utilisant eux aussi les médias. La démarche est osée, mais, à notre connaissance, il obtient gain de cause, sur ce point précis, attendu que nous n'avons pas trouvé de suite dans les quotidiens des jours suivants, et qu'il est réintégré dans son poste, quelques temps après.

D'autre part, il n'est pas certain que l'intention ait réellement été de casser totalement le système mis en place en 1952. Pierre Philogène et ses collègues de la commission connaissent très bien cette organisation, et savent que seuls, au sein d'une fédération autonome, ils n'obtiendront pas l'affiliation internationale détenue par la *M.S.A.*. D'ailleurs, longtemps après, lors de notre entretien d'octobre 2003, l'ancien président de l'athlétisme exprime encore ce paradoxe entre les espérances et la réalité.

« *Nous voulions que la M.S.A. donne son affiliation à une fédération autonome d'athlétisme* ». Puis quelques minutes plus tard, à la question : « *Comment avez-vous pu supporter ce système colonial⁴³⁰ ?* », il répond : « *Pour bouger, il faut qu'il y ait un mouvement de foule derrière vous. Les gens n'étaient pas intéressés par la chose. Nous n'étions que quelques mordus* ».

Si le dénouement de cet imbroglio donne la part belle à la diplomatie, les responsables, démissionné et démissionnaires, de la commission d'athlétisme peuvent dans un premier temps s'estimer satisfaits. Ils retrouvent leur poste, avec la promesse de mise en place d'une fédération autonome d'athlétisme pour 1971. Le Révérend Père Keegan, Recteur du collège du *Saint-Esprit* de Quatre-Bornes, est la cheville ouvrière de ce ballet diplomatique, visant à ce qu'aucun des protagonistes ne soit le perdant de l'histoire, même si c'est le cas sur le moment, du Comité directeur et surtout de son président, Claude Moutia. Sur le moment seulement car, si le spécimen (cf. annexe II.-12. a-j) des statuts de la *Mauritius Athletics Association* a bien été préparé par Frederick W. Holder, Secrétaire

⁴³⁰ Pierre Philogène venait d'approuver le qualificatif de coloniaux concernant les statuts de la *M.S.A.*.

honoraire de la *International Amateur Athletic Federation*, et envoyé à la commission mauricienne le 10 février 1970, aucune suite ne sera donnée à ce document.

Conclusion Chapitre II

Instauration d'une fédération sportive aux statuts coloniaux au sein d'une colonie de l'Empire ; rien de très surprenant !

Le contexte social présente la particularité de ne pas être binaire : colonisateur – colonisés. Difficile, en effet, d'employer ce dernier terme à propos des Franco-Mauriciens et des Métis. A l'île Maurice, cela prêterait à sourire. Ce sont bien eux, et non les Britanniques, les responsables du *Sports Committee of Curepipe*, puis de la *M.S.A.*.

Des statuts coloniaux, donc ! et une structure communale, dans une société plurielle : toujours rien d'anormal !

L'évolution de ces fédérations représente l'atome libre dont on se demande, au départ, quelle sera sa destination, attendu que rien ne laisse prévoir une expansion sur le plan international et une mainmise sur la gestion du sport de haut niveau. Nous n'avons pas affaire aux laboureurs et artisans qui tapent dans un ballon en fin de journée pour se détendre, mais à des patrons, des intellectuels ; des décideurs. Ils possèdent cette capacité de prédiction, de projection dans le futur, et perçoivent très vite l'évolution, possible en 1947, envisageable en 1952 et fort probable en 1962, vers l'Indépendance. D'une gestion d'activités sportives entre sociétaires d'un même milieu, ils passent à l'organisation financière et humaine.

C'est en toute logique que ce dernier paramètre pose problème au sein même de l'association. Cette « guerre des chefs » n'a pas pour objectif premier le partage des tâches et des avantages du poste, mais la recherche du maintien d'une position statutaire

dominante pour certains (la création du *Racing-Club de Maurice*), ou d'un respect des compétences et du travail effectué, pour d'autres (limogeage de Pierre Philogène).

L'analyse de la période d'accession à l'Indépendance montre une *M.S.A.* évolutive, mais, a priori, uniquement dans le sens de ses intérêts financiers et internationaux. Le refus, ou plus logiquement, l'impossibilité de gérer une part plus importante de la population mauricienne, reste la base des problèmes à venir. Les incidents lors des matchs ne viennent pas du terrain, mais des tribunes ; or, aucun lien n'existe avec ces spectateurs.

Le mouvement sportif commence la décennie soixante-dix avec une structure principale largement dominante et gérée comme une entreprise. Dans ce cadre et compte tenu de l'histoire de l'île, le sport mauricien, communautaire de facto, peut se satisfaire momentanément d'un statu quo, attendu que bon nombre de ces équipes, dites communales, comprennent en réalité des joueurs de différentes communautés⁴³¹. Le communalisme négatif est dans les gradins. C'est là que réside le vrai problème ! Pourquoi n'a-t-il pas été étudié ?

CHAPITRE III

1970 – 1981 : la structuration du mouvement sportif : volonté ou obligation ?

⁴³¹ Après la suppression des appellations communales en 1982, les incidents n'ont pas cessé.

« Comme l'Indépendance est accordée, on se retrouve avec nos problèmes économiques, c'est à dire un pays endetté, sans ressources, avec des milliers de chômeurs. Donc, le secteur privé fait comprendre aux hommes politiques, Duval et Ramgoolam, que cet affrontement (de leurs partis respectifs) ne peut plus durer, et qu'il faut travailler la main dans la main. Ils vont donc fonder la coalition de 1969 / 1970 ; ce qui va créer un vide politique dont on ne peut pas avoir idée.

C'est comme si le Parti Socialiste rejoignait les rangs de Chirac.

Le M.M.M. s'engouffre dans ce vide ⁴³²».

Martial Yvan

Les responsables des pays de la zone, plus précisément ceux de la France, et du Bureau britannique des *Affaires Etrangères* et du Commonwealth, suivent de près cette montée en puissance du M.M.M.. Un rapport alarmiste de l'*East Africa and Mauritius Association*⁴³³, demandant de faire le nécessaire pour éviter que le M.M.M., ou tout autre parti, n'occupe la place politique laissée vide par le *Parti Travailleiste* et le *Parti Mauricien Social Démocrate*, alerte les responsables anglais.

Dans ce contexte politique en mutation et une situation économique défavorable, le gouvernement mauricien décide l'instauration d'un ministère de la *Jeunesse et des Sports*. Ses motivations retiennent notre attention, et plus précisément, les objectifs assignés au détenteur de ce portefeuille et les moyens de fonctionnement dont il pourra bénéficier (première partie).

Quelle peut être la réaction des responsables de la M.S.A. ? Coopération ou affirmation de la supériorité de leur structure ? La nomination d'un nouveau président et, surtout, la création du *Comité National Olympique Mauricien*, présentent deux éléments de réponse à analyser. Ces évolutions créent une tension au sein des instances supérieures du

⁴³² MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

⁴³³ L'*East Africa and Mauritius Association* a son siège à Londres et fut créée en mars 1966 sur les bases de l'*East Africa Association*. Ses membres traitent essentiellement de questions politiques. Le sport ne fait pas partie de ses sujets de prédilection.

T.N.A., DO 214 / 75 / 47.

Le 19 juillet 1972, E.M. Rose de l'*East Africa and Mauritius Association* envoie ce message à Simon Dawbarn du *Foreign and Commonwealth Office*.

T.N.A., F.O. 31 / 1077 / 1.

mouvement sportif ; tension aux conséquences négatives sur le terrain et les pratiquants (deuxième partie).

Manque de concertation et de considération de part et d'autre, font de cette structuration un terrain de lutte de pouvoir et d'exacerbation des tensions communalistes. Si, lors de la préparation des *Jeux des Îles de l'Océan Indien* de 1979 à La Réunion, les litiges sont portés sur la place publique⁴³⁴, les neuf années précédant cet événement, riches en rebondissements, méritent une attention particulière (troisième partie).

I / Le ministère de la Jeunesse et des Sports

L'analyse des conditions ayant prévalu à la mise en place du ministère, devrait permettre une interprétation du manque de considération dont font l'objet ses responsables successifs dans la gestion des affaires sportives du pays. Mais la faiblesse des informations écrites, très peu compensée par les entretiens, représente un obstacle, à ce jour non franchi. Malgré tout, nous envisageons deux niveaux d'explications, sur un plan général, puis local.

La prise en compte des jeunes et du mouvement sportif semble, dans ce domaine, caractériser les pays nouvellement indépendants. Les gouvernants mauriciens ont en exemple les anciennes colonies françaises, dont les dirigeants ont rapidement perçu le rôle

⁴³⁴ Les *Jeux des Îles* de 1979 font l'objet d'un chapitre à part, dans le but de mettre en évidence, autant que faire se peut, les raisons à l'origine de l'instauration de cette manifestation sportive, et les conditions de déroulement. Le deuxième intérêt réside dans la possibilité de faire le parallèle avec les *Jeux* de 1985, réalisés à l'île Maurice, et de noter les évolutions, le cas échéant.

de la jeunesse et la nécessité de maîtriser son évolution. Concernant les pays de l'ex A.O.F. (*Afrique Occidentale Française*), par exemple, Bernadette Deville-Danthu démontre que « *d'une manière générale, les réformes post-Indépendance s'accompagnèrent d'un renforcement de la mainmise de l'Etat sur les jeunes mouvements sportifs* », et « *qu'en définitive, l'accession à l'indépendance des Etats signifia pour les activités sportives un renforcement de la tutelle administrative*⁴³⁵ ». La lecture du premier entretien de Raymond Rault (cf. infra p.192) semble confirmer notre point de vue. Ses propos font essentiellement référence à la jeunesse et au sport de loisirs, occultant le mouvement sportif géré par la M.S.A..

Sur le plan local, quelques rares éléments crédibles permettent peut-être d'avancer des arguments qui, à défaut de pouvoir tout expliquer, représentent, quoi qu'il en soit, une part de la réalité.

La création de ce ministère constitue tout d'abord une surprise. Les conditions économiques et sociales en cette fin d'année 1969 sont peu propices à l'engagement de dépenses dans un secteur qui n'a, à ce jour, jamais fait l'objet d'une attention soutenue.

En outre, en ce qui concerne l'organisation, compte tenu des similitudes entre les sports anglais et mauricien, nous aurions pu voir le système britannique servir de modèle de référence à l'élaboration des statuts et objectifs de ce nouveau ministère ; mais ses responsables en ont décidé autrement.

« *En Grande-Bretagne, le système de pensées et de valeurs du sport amateur britannique est basé sur la non-intervention de l'état dans ce domaine. Il n'y avait donc pas de ministre chargé des sports et encore moins d'intrusion du Foreign Office, au moins jusqu'aux années trente. Les organisations sportives, y compris la British Olympic Association, ne reçoivent pas d'argent de l'état et leur autonomie politique se manifeste d'ailleurs largement...*⁴³⁶».

Il faut attendre le rapport du *Wolfenden Committee* pour voir le sport, non scolaire, faire l'objet d'une attention plus soutenue de la part des responsables politiques, qui restent, malgré tout, très réticents quant à l'intervention des instances gouvernantes dans le monde sportif. Pourtant les auteurs de cette étude préconisent l'instauration d'une aide financière gouvernementale, gérée à leur discrétion par les responsables sportifs. Ils rappellent par cette précision, que le volontariat constitue les fondations de l'organisation

⁴³⁵DEVILLE-DANTHU Bernadette, op. cit., pp. 372, 375.

⁴³⁶ ARNAUD Pierre et Lionel, « Les premiers boycottages de l'histoire du sport », in, « Nationalismes sportifs », revue Quasimodo, printemps 1997, p. 95.

du sport britannique et que l'objectif des gouvernements doit être d'aider et non de dominer. Les *Conservateurs* n'ayant pas voulu suivre l'avis des rapporteurs, un *Advisory Sports Council*, au lieu du *Sports Development Council* préconisé dans le rapport, n'est institué qu'après le retour des *Travailleurs* au pouvoir en 1964.

Si les Anglais, au début des années cinquante, ont porté une attention particulière à la jeunesse et relancé les activités récréatives dans le cadre des collèges et auprès des jeunes non scolarisés⁴³⁷, ils n'en ont pas pour autant créé un ministère spécifique.

Cela peut expliquer que l'organisation du mouvement sportif britannique ne soit pas prise pour modèle lors de la préparation et de la mise en place de ce portefeuille à l'île Maurice. Par contre, la similitude avec l'organisation française apparaît évidente. Déjà, la dénomination est identique et la prise en considération du sport et de la jeunesse dans un unique organisme atteste d'une démarche bien différente du système britannique.

A défaut d'informations crédibles à ce jour, nous émettons l'hypothèse selon laquelle Gaétan Duval, ministre des *Affaires Etrangères* dans le gouvernement de coalition, a une part de responsabilité dans la création de ce ministère. Ce leader du *P.M.S.D.* (*Parti Mauricien Social Démocrate*) entretient de très étroites relations avec les responsables politiques français et ne cache pas son admiration pour ce pays lors de ses interventions. Son parti ayant lutté contre l'accession à l'Indépendance, la mise en place d'un ministère calqué sur le modèle français peut alors être considérée comme une nouvelle forme d'opposition, ou une tentative de rééquilibrage socioculturel face à l'hégémonie indienne à forte tendance anglophile.

Notons que seul ce ministère fait aussi souvent l'objet d'une écriture en français. Dans certains documents officiels, si l'anglais apparaît dans l'en-tête, la dénomination française reste prédominante dans la suite du texte. La photo ci-dessous démontre que, si l'anglais reste, depuis 1968, la langue officielle de l'Administration, le respect de cette règle laisse à désirer.

⁴³⁷ A partir des années cinquante, le développement de l'Etat - Providence se fait parallèlement à celui du sport et l'Etat intervient auprès des jeunes sportifs, scolarisés ou non, par l'aide financière qu'il octroie au *C.C.P.R.* (*Central Council of Physical Recreation*). Houlihan et White démontrent que cette promiscuité des élèves et de jeunes adultes, et le concept des hommes politiques, selon lequel la compétition peut réduire la violence des rues, expliquent la domination de cette catégorie de sports dans le programme d'éducation physique. HOULIHAN Barrie, WHITE Anita, *The politics of sports development, development of sport or development through sport?*, Londres, Rouledge, 2002, p. 15.



Camion publicitaire du « *Ministry of Youth and Sports* »
Jeux des Îles de l'Océan Indien 2003
Mauritius Police Magazine 2003

Quel que soit le système mis en place, la création de ce ministère est perçue comme un premier pas vers la construction d'une nation mauricienne, dont il faudrait d'ailleurs définir les contours. Le journaliste de *L'Express* du 31 décembre 1969 fait part de ses espérances dans un article au titre significatif :

« LE SPORT au crépuscule d'une mauvaise année mais à l'aube d'une prometteuse décade

III/ Ministère libérateur des forces de progrès ?

Le gouvernement de coalition a créé un ministère de la Jeunesse et des Sports. Si la coalition s'est faite parce que le pays ne peut plus se payer la division ni la haine mais parce qu'il a besoin de compréhension et de soutien, alors le peuple de Maurice doit voir dans ce nouveau ministère tant attendu le libérateur des forces de progrès jusqu'ici prisonnières d'une organisation de la société fondée sur des principes incompatibles avec le développement d'une nation.

L'important au seuil de cette nouvelle décade, c'est qu'avec ce nouveau ministère on puisse se sentir gagner par l'espérance et l'optimisme si l'on considère ce qui bouge déjà et ce qui annonce des lendemains meilleurs⁴³⁸. »

Les sportifs attendent donc de voir les réalisations du Premier ministre de la *Jeunesse et des Sports*. Habitué des



⁴³⁸ *L'Express*, 31 décembre 1969.

plateaux sportifs, il part avec un a priori positif. Ceux qui lui succéderont n'auront pas cette chance.

Raymond Rault arrive au ministère avec une côte de popularité très satisfaisante. Il cumule, en effet, différents critères permettant à chacun d'y trouver satisfaction :

- précédemment ministre de la *Sécurité Sociale* du premier gouvernement, il connaît le fonctionnement d'un ministère.
- il appartient à la communauté des Gens de couleur⁴³⁹
- membre du *Parti Travailliste*
- sportif reconnu, adhérent du *Curepipe Sporting Club*.

Raymond Rault

Ce dernier point demeure, à notre avis, le plus important⁴⁴⁰. Lors de la constitution de son gouvernement, le Premier ministre sait qu'en créant un *ministère de la Jeunesse et des Sports*, le futur responsable va devoir gérer, et tenter de faire évoluer vers une direction commune, deux mondes totalement différents, si ce n'est opposés. Celui des jeunes des villes et surtout des campagnes, et celui de la *M.S.A.*. De par son parcours caractéristique, Raymond Rault peut être crédible auprès de chaque groupe, dans la mesure où les moyens octroyés à son ministère le lui permettent.

Compte tenu du contexte économique, avec un budget très limité, il se montre donc prudent lors de son premier entretien avec le journaliste de *Samedi-Magazine*, Lindsay Rivière. A la question de savoir dans quelle mesure la jeunesse mauricienne bénéficiera de la création de ce ministère, il répond en ces termes réalistes :

« *Assez peu au départ, car il faudrait au moins 6 mois pour réformer les structures susceptibles de canaliser leur énergie, mais plus tard ce ministère devrait faire un bien immense à notre jeunesse tant sur le plan de l'organisation des loisirs que celui, essentiel, de déterminer une politique de la jeunesse*⁴⁴¹ ». Arguant du fait que « *le gouvernement est conscient du rôle très important du sport dans la vie de la nation*⁴⁴² », Raymond Rault réclame des moyens pour mettre en place des infrastructures et ses demandes apparaissent

⁴³⁹ Notons pour mieux appréhender le contexte mauricien que le *P.A.S.* (*Principal Assistant Secretary*), Raouf Bundhun, est d'origine indo-mauricienne. Cette nomination n'est pas due qu'à ses compétences, mais traduit une forme de « rééquilibrage communautaire ».

⁴⁴⁰ Le *Curepipe Sporting Club* est un des clubs de la communauté créole, *Membre Fondateur* de la *M.S.A.*.

⁴⁴¹ *Samedi Magazine*, 5 décembre 1969.

⁴⁴² *L'Express*, mars 1970. Article : « Le sport peut-il contribuer à la formation d'une nation ? »

dans le programme⁴⁴³, annoncé par le Premier ministre lors du discours du *Trône* de novembre 1970.

1. Un budget, ..., de fonctionnement !

La question des finances du ministère de la *Jeunesse et des sports* reste récurrente sur l'ensemble de la période envisagée. Un graphique analyse les différents budgets et leur utilisation. Nous jugeons opportun de le présenter, dans son ensemble, dès les premiers financements, plutôt que de façon parcellaire dans le courant de l'étude.

Nous présentons la part du budget de la *Jeunesse et des Sports* en pourcentage du total, attendu que la courbe à l'échelle, trop proche du zéro, resterait invisible.

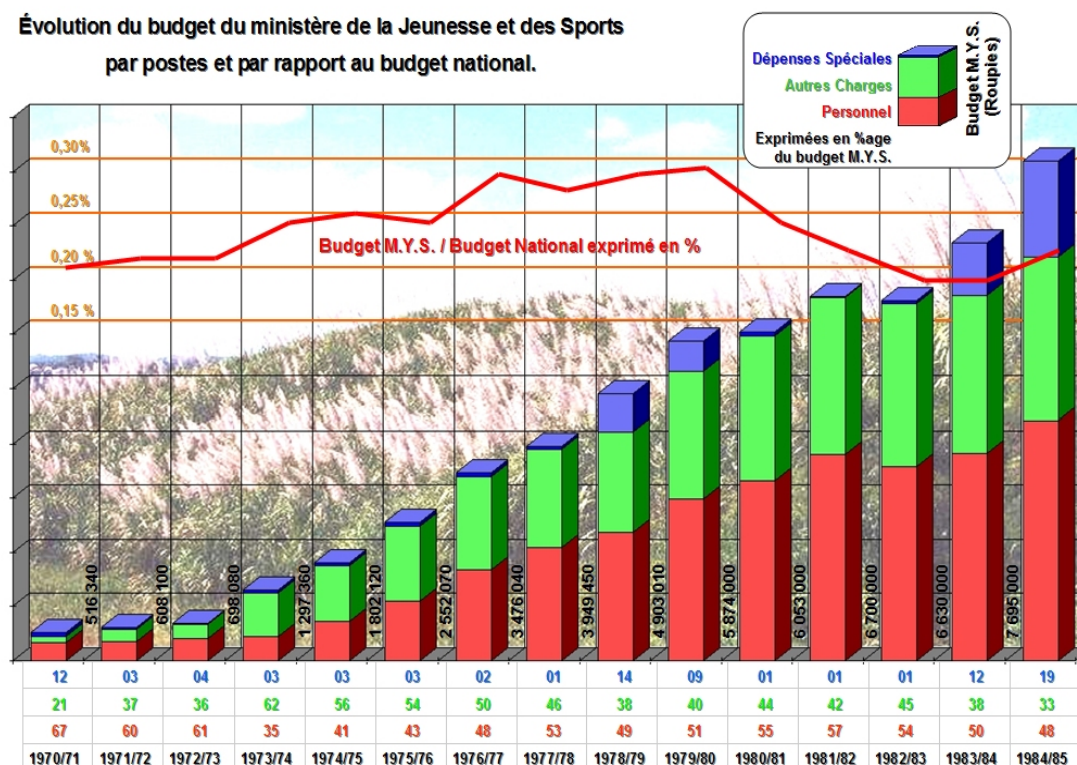
Source : Annual reports of the Ministry of Youth and Sports 1969-1980.

Capital Budget, 1970-1985

⁴⁴³ Discours du *Trône* :

Programme des *activités sportives* : un gymnase, trois stades, des pistes d'athlétisme avec l'aide de la France moniteurs prêtés par la France au début de l'année 1971 élargissement des activités des clubs de jeunesse.

Évolution du budget du ministère de la Jeunesse et des Sports par postes et par rapport au budget national.



Concrètement, la lecture du premier budget du ministère de la *Jeunesse et des Sports*, voté à l'Assemblée en juin 1970, nous informe très rapidement que les priorités du gouvernement sont ailleurs.

La lecture des chiffres ci-dessous impose deux remarques.

- Raymond Rault ne dispose pas des sommes nécessaires à la réalisation de ses objectifs.
- Son ministère a choisi de donner la priorité à l'organisation de la jeunesse mauricienne plutôt que d'investir dans des installations sportives coûteuses dont ne peut bénéficier une grande majorité de jeunes, ne serait-ce qu'en raison des problèmes de transport, par exemple.

Les données chiffrées sont effectivement significatives⁴⁴⁴ :

Dépenses de fonctionnement :

Etat : 283.185.489 roupies

Jeunesse et Sports : 516.340 roupies (Rs)

dont : conférences et festivals de jeunesse	30.000 Rs	
subventions fédérations de jeunesse	21.000 Rs	
fournitures camps de jeunesse	9.000 Rs	
équipement de sport	10.000 Rs	
Jeux du Commonwealth 1970	30.140 Rs	<i>complément après vote</i>
« <i>Personal Emoluments</i> »	347.700 Rs	<i>(salaires)</i>

« Capital Budget », c'est à dire investissements⁴⁴⁵ :

Etat : 75.705.090 Rs

Jeunesse et Sports : 215.010 Rs

Dont : centre de conférence jeunesse	75.000 Rs	
Gymnase, auditorium	140.000 Rs	service de la jeunesse

Ce choix respecte la logique attendu que le *Parti Travailleiste*, majoritaire, trouve la plus grande partie de son électorat au sein de la population indienne rurale. Organiser prioritairement les fédérations de jeunesse, traduit la volonté de les prendre en considération et de satisfaire une de leurs revendications. Concrètement, l'achat de tables de ping-pong, ou l'installation d'un terrain de volley-ball, ne nécessitent pas un investissement trop conséquent et génèrent un impact important, toutes les régions de l'île pouvant être concernées par ces opérations.

Le ministre sait qu'il n'a pas les moyens de sa politique. Mais en bon diplomate, doté d'une forte personnalité et d'une connaissance du monde sportif mauricien, que n'auront pas ses successeurs entre 1971 et 1983, il utilise à bon escient les arguments « *porteurs* » auprès de la population, mais, ne détaille pas vraiment son projet, sous peine

⁴⁴⁴ *Estimates 1971-1972* with memorandum, votés à l'Assemblée en juin 1971. Les données chiffrées correspondent aux *Estimates* de 1970-1971, après révision en cours d'année.

⁴⁴⁵ *Capital Budget 1970-1971*, voté en Assemblée le 19 juin 1970. Ces chiffres correspondent au vote 31, *other capital expenditure*. Ne sont pas pris en considération les prêts de l'Etat.

de ne pouvoir apporter plus de précisions. Ces quelques extraits, relevés dans des entretiens avec les journalistes, donnent une idée des propos tenus par Raymond Rault :

- « *Il faut que la jeunesse réalise qu'on n'obtient rien pour rien. Il nous faudra donc travailler dur afin de progresser*⁴⁴⁶ ».
- « *Le sport est une force extraordinaire. C'est un moyen d'expression où des pays que l'on considère comme des pays sous-développés, peuvent au moyen de l'effort et de la persévérance, se hisser au plus haut niveau des plus puissantes nations* ».
- « *Le sport, ..., est un moyen de dépassement de soi, une mystique de l'action, une grande fraternité. En cela, il peut et il doit être, par excellence, l'école du mauricianisme*⁴⁴⁷ ».

L'utilisation de cette notion de mauricianisme, sans la définir, permet à tout un chacun de l'interpréter à sa façon et de se satisfaire d'un tel discours.

Voilà résumés, vingt mois de gestion du ministre de la *Jeunesse et des Sports* : peu de réalisations par manque de moyens, mais un ministère parvenu, malgré cet handicap, à imposer sa présence sur le terrain et donc son utilité ; ce qui n'était pas chose aisée au départ, face à la puissante *M.S.A.*. Il convient de relever cette démarche diplomate, à défaut de plus d'efficacité, de Raymond Rault qui a su habilement orienter la majorité des ses actions vers la jeunesse et agir en complémentarité avec la *M.S.A.*, et non en concurrence.

Nous le constatons concrètement, une nouvelle fois, avec la préparation, le financement et le déroulement sans aucun problème des *Jeux du Commonwealth*. Les difficultés rencontrées les années suivantes viendront confirmer cet état de fait. Avant de changer de portefeuille, en août 1971, le ministre participe à l'élaboration du plan quadriennal.

Les prévisions pour son ministère paraissent intéressantes, avec la construction de plusieurs stades. Mais un élément important n'est pas pris en compte dès le départ et fera l'objet de vives critiques les années suivantes ; il s'agit de la formation des cadres, et par corollaire, celle des jeunes.

⁴⁴⁶ *Samedi-Magazine*, 5 décembre 1969.

⁴⁴⁷ *L'Express*, mars 1970.

2. La coopération ou l'aide internationale

Dans ce contexte difficile du ministère, la densification des relations sportives et culturelles avec la France apparaît comme un ballon d'oxygène. Cette évolution entre dans un cadre plus large du développement de l'aide française faisant suite, entre autres, au contrat de coopération technique et culturelle du vingt-deux juin 1970⁴⁴⁸, et à la demande officielle du ministre des *Affaires Etrangères*, Gaëtan Duval, en septembre 1970⁴⁴⁹. Cette année-là, et en 1971, les responsables politiques français accentuent l'aide en direction des « pays sous-développés » et plus précisément de l'île Maurice. En quelques semaines, alors qu'Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux *Affaires Etrangères*, définit les domaines de la coopération concernant l'Afrique Noire et l'île Maurice⁴⁵⁰, Xavier Deniau, vice-président de la commission des affaires étrangères vient sur place, accompagné de spécialistes, afin d'étudier les besoins culturels et techniques⁴⁵¹. Sur le plan plus spécifique du sport et de la jeunesse, la visite, le 20 janvier 1971, de William Magnien, directeur départemental du *Service de la Jeunesse* de La Réunion, permet de relancer les échanges de jeunes entre les deux îles, mais aussi avec la métropole. D'autre part, le *comité France-Île Maurice* installe une antenne de l'association à La Réunion et met en place un *Groupe Sportif Maurice-France*, dont les objectifs sont très clairement annoncés dans les journaux :

« La France a l'intention d'aider tous les clubs sportifs de l'île Maurice avec la collaboration de l'Amicale France-Maurice. Comme il a déjà été annoncé, un groupe sportif a été constitué. Il y a en ce moment un questionnaire en circulation. Tous les dirigeants de clubs sont priés de les remplir et de les retourner avant le 31 mars 1971 au président M. Cyril Lamusse c/ Chazal Dumée, Port-Louis, ou au secrétaire M. Claude Simonet, Bénarès SE. Tous ceux qui n'ont pas obtenu le questionnaire peuvent le faire en s'adressant aux membres du comité⁴⁵².

⁴⁴⁸ « L'accord est conclu pour cinq ans à partir de son entrée en vigueur.

(...) Les deux gouvernements se déclarent d'accord pour favoriser la coopération entre organisations de jeunesse, dans les domaines du sport, de l'éducation populaire et du tourisme (...)

Afin de mettre en œuvre cette coopération le gouvernement français s'efforce d'assurer :

- la mise à la disposition de l'île Maurice d'enseignants et d'experts.
- L'apport de son assistance dans les domaines de la recherche ou du développement.
- L'octroi de bourses d'étude.
- L'organisation de stages de formation professionnelle, etc... »

⁴⁴⁹ Le ministre des *Affaires Etrangères*, Gaëtan Duval, demande le renforcement de l'assistance française (il s'agit dans ce cas précis d'une aide financière pour l'agrandissement de l'aéroport).

Le Mauricien, 26 septembre 1970.

⁴⁵⁰ *Le Mauricien*, 15 janvier 1971.

⁴⁵¹ *Le Mauricien*, 10 février 1971.

⁴⁵² *Week-End*, 7 mars 1971.

Plusieurs raisons justifient cette évolution. Nous avons cité le rôle de Gaëtan Duval et l'action de la France dans la coopération mais aussi dans le maintien ou le développement de la francophonie⁴⁵³.

La situation géopolitique dans l'océan Indien commence aussi à avoir un impact important sur la croissance des relations internationales dans le secteur. La fin de la décennie confirmera cet état de fait (cf. infra, chapitre V). Dans ce cadre, l'apparition, en août 1970, de la marine soviétique dans cette zone peut aussi expliquer l'intensification de la coopération. Dans la même période, l'accord russo-mauricien sur la pêche ne fait qu'accentuer les inquiétudes des *Occidentaux*. Sur cette question, Michel Debré exprime le point de vue de la France dans un communiqué à l'A.F.P. (*Agence France Presse*) reproduit par *Le Mauricien* du 26 août 1970 : « *L'apparition de l'U.R.S.S. dans l'océan Indien a des raisons économiques et politiques. Il n'y a pas à tirer de conséquences différentes de celles que l'on tire de sa présence ailleurs. Il n'y a pas, a conclu à ce sujet le ministre de la Défense Nationale, de craintes particulières à avoir et encore moins de surprise* ». Malgré tout, les visites à l'île Maurice, durant cette période, du commandant des *Forces Françaises dans le Sud de l'Océan Indien* et d'un amiral américain, ne relèvent pas du hasard, surtout que, dans le même temps, la presse anglaise s'inquiète de « *l'infiltration russe dans l'océan Indien et de la liberté d'accès au canal de Suez*⁴⁵⁴ ».

Dans un but d'apaisement des tensions⁴⁵⁵, Gaëtan Duval présente le point de vue du gouvernement mauricien lors de la conférence de presse tenue en août 1971. Interrogé sur

⁴⁵³ Au début des années soixante-dix, l'île Maurice adhère à la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES, cf. infra p. 268).

⁴⁵⁴ *Le Mauricien*, 7 août 1970.

⁴⁵⁵ En cette période de troubles dans l'île, l'interprétation des événements peut conduire à une vision négative de la situation, avec les conséquences que cela peut avoir. C'est le cas en 1970 quand les Britanniques expriment leur inquiétude quant aux relations privilégiées de Gaëtan Duval et donc de l'île Maurice avec la France. Il y a trois points d'achoppement :

- la possible concurrence entre la France et l'Angleterre au sujet de l'île Maurice, que les Britanniques veulent éviter à tout prix.
- la présence du conseiller du Président de la république française pour les affaires africaines, Jacques Foccart, dans les discussions franco-mauriciennes.
- la méconnaissance de la situation mauricienne par l'ambassadeur en poste.

T.N.A., F.C.O. 31/632, « Political relations between France and Mauritius », 1970.

C'est aussi le cas avec Seewoosagur Ramgoolam. Un dossier, à l'époque classé secret, des archives britanniques fait état de son inquiétude, malgré les accords de coopération culturelle et technique, sur deux points précis :

- il soupçonne un accord entre le *M.M.M.* et les Franco-Mauriciens les plus pauvres en Afrique de Sud de se mettre ensemble pour créer du désordre sur l'île (lettre du 4 janvier 1971 de P.A. Carter à l'ambassade britannique à Paris).
- Il craint une agression par l'Afrique du Sud et, ou, la France. (lettre de E.G. Le Tocq du East African Department adressée à H. Smedley, private officer, le 14 janvier 1971). Un entretien France – Maurice a lieu en Afrique le 8 mars 1971 pour dissiper tout malentendu.

T.N.A., F.C.O. 31/887, « Political relations between France and Mauritius », 1971.

les raisons qui ont amené le gouvernement français à « *accorder une aide si généreuse* » à l'île Maurice, il déclare :

« *La sécurité de l'océan Indien était un facteur qui compte à l'échelon international. Il est important, pour les pays de l'Ouest, que Maurice soit stable et je crois que le meilleur moyen de combattre le communisme est le développement économique. La stabilité ne peut faire qu'une chose : aider à notre développement. Et c'est là le rôle de nos amis*⁴⁵⁶ ».

Mais quelles que soient les raisons de ce rapprochement entre la France et l'île Maurice, nous constatons que le mouvement sportif et les fédérations de jeunesse bénéficient de cette évolution, et par corollaire de cette aide. C'est heureux parce que le budget 1971 – 1972 demeure aussi faible que celui de l'année précédente. Face à cette situation, le journaliste du *Mauricien* ironise sur les 40 sous octroyés par jeune inscrit dans une fédération et demande à quoi sert ce ministère sans cadres, avec un budget ridicule⁴⁵⁷. L'aide de la France est donc la bienvenue et sur les 90 coopérants prévus chaque année (au lieu de 45 les années précédentes), deux seront rattachés au ministère de la *Jeunesse et des Sports*. Il s'agit de Gérard About et de Guy Castellano.

3. Changement de ministre et premières difficultés avec la M.S.A.

Remplacé, en août 1971, par Dayanundlall Basant Rai, ancien responsable du portefeuille de la *Sécurité Sociale*, Raymond Rault n'aura pas l'occasion de travailler avec eux. Nous constatons qu'à partir de cette date, les relations entre le ministère et la M.S.A. ou certains dirigeants sportifs commencent à se dégrader sérieusement⁴⁵⁸.

Dans les faits, l'arrivée du ministre n'est pas la cause du déclenchement de toute une série de problèmes, éléments visibles d'une situation plus que chaotique entre les instances gouvernementales et la fédération de Curepipe plus particulièrement. Au contraire, il fait preuve d'une grande prudence dans ses propos, mais en contrepartie,

⁴⁵⁶ *Le Mauricien*, 4 août 1971.

⁴⁵⁷ La contribution du ministère aux cinq fédérations de jeunesse, groupant plus de 60.000 membres, passe de 21.000 Rs à 24.000 rs, soit 40 sous par jeune contre 35 sous l'année précédente.

Le Mauricien, 2 juin 1971.

⁴⁵⁸ Cette phrase de Pierre Philogène résume les propos entendus lors de plusieurs entretiens : « *Après Rault, ministre travailliste, Basant Rai n'avait aucune notion de ce qu'était le sport, et idem après. Ce n'est que quand Jugnauth est arrivé au pouvoir en 1982 que ça a changé avec le ministre Bundhun puis avec Glover en 1983* ».

PHILOGENE Pierre, entretien du 26 mars 2002.

n'apporte pas souvent, ou ne peut apporter, de solutions concrètes aux difficultés soulevées. Il semble certain que la personnalité de Raymond Rault et son positionnement, précisé auparavant, expliquent en partie le fait que la critique ait été effective, mais plus que diplomate, pour ne pas dire aimable.

Quant à D. Basant Rai, il ne bénéficie pas de cette aura et plusieurs éléments ne jouent pas en sa faveur :

- il n'appartient pas au monde sportif
- il prend ses fonctions au moment où le *M.M.M.* ou différents mouvements comme celui d'Yves Pougnet, remettent sérieusement en question le fonctionnement communaliste de la société mauricienne, avec le mouvement sportif en première ligne.
- les responsables de la *M.S.A.* étudient une restructuration de leur organisation sur des bases plus larges et plus consensuelles, pour ne pas dire démocratiques, avec comme principale condition à cette évolution, la participation financière du gouvernement.

Ce ministre reste en poste de 1971 à 1976. C'est une période faste sur le plan de l'aide étrangère, qui a pour conséquence, avec la présence des entraîneurs, d'induire une prise de conscience débouchant sur une réflexion à propos de la situation des structures sportives de l'île.

Les quotidiens, devenus, semble-t-il, le lieu d'échanges du monde sportif, reprennent les différents points de vue sur la question. Chacun commente les faits ou utilise son droit de réponse, avec, il faut le constater, une large prédominance des



D. Basant Rai

membres du groupe des Gens de couleur de la Population Générale. C'est logique, attendu qu'ils constituent l'immense majorité des représentants des deux sports les plus médiatisés, le football et l'athlétisme, et possèdent un niveau culturel leur permettant d'aller au devant d'une critique. Cette remarque conduit à relever certaines caractéristiques qui, sans apporter une argumentation solide à notre réflexion, permettent une meilleure compréhension générale des relations au sein du milieu sportif des années soixante-dix :

- les relations intra-communautaires ne sont pas uniformes et présentent les mêmes variations, positives ou négatives, que celles rencontrées dans l'ensemble de la

population, y compris dans le groupe franco-mauricien, malgré ses efforts pour maintenir une unité apparente.

- la critique de l'action du ministère de la *Jeunesse et des Sports* et de son représentant devient plus virulente après le départ de Raymond Rault.

Nous trouvons deux explications à cet état de fait.

- après un an et demi de fonctionnement, il est temps de mettre en exergue les problèmes afin d'y apporter des solutions. Le nouveau ministre n'a pas la personnalité de son prédécesseur, ne connaît pas le monde sportif et n'appartient pas à la même communauté. Ce dernier point représente, bien sûr, un sujet de discussion parce que chacun se défend officiellement d'y faire référence. Mais la remarque revient assez souvent dans nos entretiens pour nous permettre d'en tenir compte, sans pour autant en faire une généralité. Précisons, malgré tout, qu'elle est exprimée par des membres de la Population Générale et non d'autres communautés⁴⁵⁹.

D'autre part, ces derniers auraient pu utiliser les colonnes des journaux⁴⁶⁰ pour exprimer un avis différent. Nous n'avons pas trouvé d'intervention conséquente, de leur part, pour prendre la défense du ministre ou critiquer la *M.S.A.*, par exemple. Peut-être pouvons nous mettre cela sur le compte d'un certain désintérêt vis-à-vis du phénomène sportif.

- la classe politique, dans son ensemble reconnaît que la nomination des membres d'un gouvernement mauricien représente toujours un exercice très délicat, nécessitant un savant « dosage » communautaire, religieux, castéiste,... Si, aux ministères les plus importants, sont nommées des personnes reconnues pour leurs compétences dans le domaine concerné, ce n'est pas toujours le cas des portefeuilles, comme celui de la *Jeunesse et des Sports*, qui permettent justement « un rééquilibrage diplomatique⁴⁶¹ ». Reste alors au nouveau ministre à s'entourer de personnes compétentes.

⁴⁵⁹ N'oublions pas que nos entretiens ont concerné des organisateurs ou des pratiquants du mouvement sportif, donc une majorité de membres de la population générale. Ceci pour relativiser la portée de notre propos qui mérite toutefois d'être rapporté.

⁴⁶⁰ Précisons que très souvent les articles ne sont pas signés, ce qui ne facilite pas notre tâche. Mais les critiques les plus virulentes portent en général le nom de leur auteur.

⁴⁶¹ Les *Vaish* ne sont pas satisfaits de leur représentation dans le gouvernement car, par leurs votes, ils ont favorisé l'élection des *Gran Nasyon*. Ils s'estiment floués car ils n'ont que deux représentants ; le Premier ministre et celui de la *Jeunesse et des Sports*, D. Basant Rai !

Cette pratique, généralement connue, mais discrète, apparaît exceptionnellement dans les colonnes des journaux, comme en 1976 dans *L'Express*, quand une caste s'estime lésée :

« Le Vaish sur le pied de guerre

Un meeting pour s'organiser et réclamer leur « part » au gâteau national

Les *Vaish*, caste d'agriculteurs et de commerçants (...) s'organisent afin de se constituer en un groupe de pression pour réclamer « leurs droits ». Reconnaissant qu'un des facteurs prédominants amenant la désunion parmi les Hindous est la politique et que des « crooked politicians » ont exploité le castéisme pour leurs intérêts personnels, les *Vaish*, qui prétendent qu'ils sont 275.000 à Maurice contre 165.000 *Sudras* et environ 25.000 *Brahmin* et *Maraz*, ont décidé de s'organiser et de réclamer au gouvernement « leur part »⁴⁶².

« Le *All Mauritius Vaish Movement*, qui a été lancé pour parer à toute éventualité au cas où aucun parti politique n'accorde la répartition équitable au *V.M.S.*, présentera des candidats *Vaish* dans les circonscriptions où ils ne sont pas représentés et lancera le slogan *Votez Vaish* »⁴⁶³.

- Yves Fanchette excepté⁴⁶⁴, Pierre Philogène et Jean-Roland Delaitre utilisent souvent les colonnes des journaux pour s'exprimer et peuvent agir ainsi car leur statut le permet : le premier en tant que collaborateur occasionnel du *Mauricien* et de *Week-End*, le second (mais plus rarement), en tant que directeur de la *M.B.C.*, la radio-télévision mauricienne.

Hormis la question des relations avec la *M.S.A.*, les critiques adressées au ministre relèvent essentiellement de l'absence de projets et de politique sportive nationale, contrairement à ce qui est fait pour la jeunesse. Le ministre Rault ayant donné la priorité aux *Youth Federations*, pour les raisons que nous avons exprimées, a bien signé, avec Gaétan Duval, les contrats de coopération technique, avec la France essentiellement. Mais c'est peu, compte tenu de l'importance de la demande, si l'on prend en considération le nombre de clubs sportifs et les sections de volley-ball ou de football, par exemple, des fédérations de jeunesse.

Il ressort de nos entretiens que Sir Seewoosagur Ramgoolam n'a jamais vu dans le mouvement sportif un élément essentiel de sa politique nationale. Ce dernier, sans visées physiques et hygiéniques de la population, représente plutôt un potentiel électoral dont le

⁴⁶² *L'Express*, 5 septembre 1976.

⁴⁶³ *L'Express*, 18 novembre 1976.

⁴⁶⁴ Yves Fanchette présente chaque semaine un éditorial sur le sport, intitulé *Bloc-Notes*, dans le journal *Week-End*.

Premier ministre tient compte avec la mise en place d'un ministère qui n'entre quand même pas dans les priorités de son gouvernement. Si l'on accepte ce constat, l'absence de projet devient compréhensible, et, en outre, évite le désagrément des critiques pour des promesses non tenues. Pourtant, nous avons trouvé quelques interventions dans les quotidiens interpellant le ministre de la *Jeunesse et des Sports* en place, sur la nécessité d'un projet à long terme. Ces articles ne font que reprendre l'inquiétude exprimée par Yves Fanchette dans son *Bloc-Notes*, dès février 1971. Un passage de son éditorial expose les problèmes rencontrés par le ministère dans sa difficulté à fournir des réponses cohérentes aux questions des journalistes et des sportifs.

« *Il nous a été dit que la Mauritius Sports Association a présenté un mémorandum au ministère. D'autres personnalités du monde sportif ont, elles aussi, été approchées et ont rédigé des rapports visant à la stratégie de l'avenir. Mais quoi qu'on en dise, les tiroirs ont bien gardé leurs secrets* ⁴⁶⁵ ».

L'arrivée de D. Basant-Rai s'intègre donc dans le cadre présenté ci-dessus et laisse perplexes les nombreux sportifs en attente de changements concrets, comme les trois pistes cendrées et les trois stades promis. Le contexte ne facilite pas son installation. Avec la préparation de la venue des premiers conseillers étrangers et la restructuration envisagée de la *M.S.A.*, le ministre se trouve très rapidement devant une prise de décision importante pour l'avenir de ses relations avec ses administrés.

Le manque de moyens financiers, la méconnaissance du milieu sportif et les rapports communautaires, le placent immédiatement dans une position difficile. Le premier point ne lui permet pas de tenir les quelques promesses de son prédécesseur et de satisfaire rapidement à la demande d'aide financière de la *M.S.A.*. Le second, l'amène à commettre des erreurs sur le fonctionnement du sport international et sur les limites des compétences de son ministère en matière de responsabilité. Ce qui permettrait de penser que ses proches conseillers ne maîtrisent pas suffisamment leur sujet.

La troisième raison, citée précédemment, retient notre attention, avant d'aborder le cas de la *M.S.A.*, parce que le problème reste récurrent dans la vie quotidienne des Mauriciens, quel que soit le sujet abordé ; tous les responsables, politiques ou sportifs s'accordent pour affirmer que, dans les rencontres sportives internationales, l'immense majorité des représentants de l'île Maurice appartient à la Population Générale. D'où cet objectif non affirmé du ministère, mais toujours confirmé lors de nos entretiens : il faut parvenir à une

⁴⁶⁵ *Hebdomadaire Week-End*. Bloc-Notes du 28 février 1971 intitulé : « Le vide entre les projets et les réalisations ».

représentativité sportive nationale à peu près proportionnelle à la répartition des communautés de l'île.

Cette conception de la configuration « souhaitable » du monde sportif, source de nombreux problèmes, crée les conditions d'un affrontement avec les responsables de la M.S.A., affrontement qui ne prendra fin qu'en 1984, avec la suppression de cette association.

Comme constaté précédemment, ce ministère, créé en décembre 1969, se caractérise par la faiblesse des moyens mis à sa disposition et par une orientation prépondérante vers le secteur jeunesse plutôt que vers celui du sport. Le ministre D. Basant Raï ne remet pas en question les choix de Raymond Rault et profite de l'embellie économique des années 1973 – 1974 pour augmenter l'aide de l'Etat en direction de cette jeunesse. Pas totalement ignoré, le mouvement sportif bénéficie, malgré tout, de subventions exceptionnelles pour des manifestations impliquant directement le Ministère, comme les *All African Games* (cf. infra, tableau p. 205).

Nous cherchons alors à comprendre les raisons motivant la priorité donnée par le ministère aux mouvements de jeunesse - durant la première moitié de la décennie soixante-dix - et l'orientation plus sportive prise par le nouveau ministre Ramchurn en 1976, même si la seule lecture des budgets ne permet pas d'arriver à cette conclusion.

Tout d'abord, les années 1970 à 1975 montrent qu'un effort particulier est fait en direction des fédérations de jeunesse.

Personnel mis à disposition des fédérations de jeunesse par le ministère

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Chief Youth officer	2	2	2	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Youth Organiser	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2
Senior Youth officer	2	2	2	2	2	3	3	0	0	0	4	4	4	5	7
Junior Youth officer	6	6	6	6	6	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Youth officer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	13	22	18	16

Source: Bilans financiers annuels du ministère de l'Éducation et des Affaires Culturelles et du ministère de la *Jeunesse et des Sports*, 1960 à 1985.

Archives Nationales de l'île Maurice.

Dépendant auparavant du ministère de l'*Éducation et des Affaires culturelles*⁴⁶⁶, le personnel mis à disposition reste relativement limité avant de connaître une progression, certainement à partir de 1971. Il est possible que l'évolution ait commencé plus tôt mais, durant la période du passage à l'Indépendance, les documents officiels manquent parfois de précisions.

L'encadrement augmente du fait de la progression du nombre de *Youth Clubs* et donc des membres. Nous passons de 613 clubs en 1970 à 1097 en 1976⁴⁶⁷.

L'aide financière suit le mouvement avec une hausse importante à partir de 1973, année faste sur le plan économique :

Subventions versées par le ministère de la *Jeunesse et des Sports* aux *Youth Federations* et *Youth Clubs* :

1970 : 51.000 rs

1971 : 124.000 rs

1972 : 126.000 rs

1973 : 280.000 rs

1974 : 400.000 rs

1975 : 575.000 rs

1976 : 705.000 rs.

Source : Mauritius Estimates 1984-1985. Comparative table of revenue and expenditure.

Annual report of the Ministry of Youth and Sports.

La réponse à notre questionnement s'avère difficile parce qu'elle réside dans l'interprétation de ces chiffres. Avons-nous affaire à une évolution normale de mouvements associatifs ou bien le gouvernement influence-t-il cette tendance ?

Nos entretiens et la consultation des subventions présentées ci-dessus conduisent à opter pour la deuxième proposition. Pour la plupart des personnes interviewées, les fédérations de jeunesse représentent le « réservoir électoral⁴⁶⁸ » du gouvernement travailliste. Mais nos interlocuteurs sont très majoritairement membres de la Population

⁴⁶⁶ Source : Estimates 1960 – 1986, Archives Nationales, code B6.

⁴⁶⁷ 1970 : 613 1971 : 722 1972 : 752 1973 : 885 1974 : 904 1975 : 895 1976 : 1097.

Annual reports of the ministry of Youth and Sports.

⁴⁶⁸ Terme employé par différents interlocuteurs.

Générale et précisent dans le même temps que ces électeurs appartiennent à la communauté hindoue.

Nous en revenons, une nouvelle fois, à la question *communautaire*. Effectivement, les Hindous sont très largement majoritaires dans les clubs de jeunesse, mis à part au sein de la *Plaines Wilhems Urban Youth Federation*, qui bien qu'étant la plus importante, fait figure d'exception avec un panel très varié de communautés représentées. L'orientation du ministère vers la jeunesse confirme l'implication du monde politique dans ces fédérations. Différents éléments conduisent à cette conclusion.

Tout d'abord, depuis toujours, de nombreux baïtkas servent de siège social à des clubs de jeunesse. Ce bâtiment, spécifique à la communauté hindoue, caractérise le lien ethnique de cette population.

Selon la *typologie des degrés d'organisation ethnique* de Don Handelman⁴⁶⁹, la communauté hindoue représente un exemple d'*association ethnique* par l'articulation de ses objectifs au niveau national et en particulier politique. En effet, « *le groupe est organisé (par le biais d'associations) de manière à faire valoir et à défendre ses intérêts au niveau de la société globale et en particulier auprès du pouvoir politique* »⁴⁷⁰. Le *Youth Club* est une partie de ce regroupement, de même que les *Youth Federations*, qui finissent par représenter une force potentiellement conséquente. D'où l'importance du choix des présidents de fédérations qui ressemble, en tous points, à une élection politique classique avec, dans certains secteurs, des représentants de différents partis⁴⁷¹.

Enfin, si le *gouvernement Ramgoolam* subit parfois cette puissance avec des demandes « *insistantes* »⁴⁷² de quelques responsables de clubs, nous devons constater qu'il a, grâce à ces fédérations, un potentiel conséquent pour passer le cap des difficiles années 1970 et 1971, et présenter une force réelle face à la montée du *M.M.M.*. Les organisations des clubs s'orientent nettement vers la formation de personnalités capables d'assumer des

⁴⁶⁹ Don Handelman distingue la « catégorie ethnique », le « réseau ethnique », « l'association ethnique » et la « communauté ethnique ».

HANDELMAN Don, « The organisation of ethnicity », *Ethnic Groups*, vol 1, 1977, pp 187-200.

⁴⁷⁰ BOUDET Catherine, cours de Sociologie Politique, faculté de Droit, Université de La Réunion, 2005.

⁴⁷¹ « Je sais qu'il y avait un parti politique en 1973, le *M.M.M.*, qui voulait absolument le contrôle de *Youth Federations*. Il y avait la jeunesse militante qui était venue nous contrer. Notre groupe s'appelait *TOP 13*. On les a massacrés pendant quelques années. Il n'ont jamais pu nous battre au niveau des élections pour le contrôle des fédérations ».

DRIVER Allan : entretien du 11 février 2003.

⁴⁷² Il nous a été rapporté à deux reprises que certains responsables de fédérations se permettaient de ne pas respecter les convenances habituelles et présentaient directement leurs doléances dans le bureau du ministre concerné.

responsabilités dans l'avenir. Théâtre, débats et séminaires de formation au leadership sont omniprésents durant l'année.

Mais il ne faut pas se méprendre sur les intentions des responsables politiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un endoctrinement comme cela a pu se faire dans certains pays. Deux niveaux sont à prendre en considération :

- d'une part, l'immense majorité des adhérents, qui vient au baïtka, à la « boutique », siège du club, ou à la salle communale pour jouer au carrom, au ping-pong, faire du théâtre ou apprendre la couture.
- d'autre part, les fortes personnalités en devenir, qui s'orientent vers les formations de leader. Ces derniers font leur choix politique en connaissance de cause et, nombreux sont ceux qui, comme Jean-Roland Delaitre ou Cassam Uteem, futur président de la République, ont une préférence pour le *Parti Travailleiste*, mais ce n'est pas là une règle d'or. Allan Driver, député *P.M.S.D.*, ou Toolsiraj Benydin, président des syndicats des services civils en sont la démonstration.

Le premier groupe se compose effectivement d'une très forte proportion d'Hindous. Des responsables gouvernementaux, généralement membres du *Parti Travailleiste* et de leur communauté, sont positivement perçus pour le travail effectué en vue d'améliorer les conditions de vie de ces participants. C'est en ce sens qu'ils deviennent susceptibles de représenter un potentiel électoral conséquent, un « réservoir électoral ».

En mettant la priorité sur la jeunesse, les gouvernements Ramgoolam et leurs ministres Rault et Basant Raï peuvent bénéficier d'une population fort conséquente dans ces années soixante-dix. En effet, la maîtrise de la natalité ne remonte qu'aux années soixante et, les membres des clubs de jeunesse étant admis entre quatorze et trente ans, ce sont pour beaucoup des enfants de familles nombreuses. Ils représentent donc un groupe très important qui, avec le droit de vote à vingt-et-un ans, compte de nombreux futurs électeurs dans une période très proche⁴⁷³. Nous avons là une des explications plausibles du choix gouvernemental. Une présentation plus approfondie des quelques données chiffrées disponibles, confirme les orientations ministérielles dans les années précédant les élections de 1976 et met en exergue une nouvelle tendance.

⁴⁷³ « Quant à savoir si les *Youth Federations* étaient la chasse gardée du *Parti travailleiste* : ça dépend du côté où on se met pour juger. Le gouvernement est conscient que les jeunes vont bientôt voter et il fallait aussi être du bon côté pour faire fonctionner les fédérations. Alors les gens s'arrangeaient pour connaître les ministres. Allan Driver était au *Parti Mauricien* de Duval, qui n'était pas trop opposé puisqu'il courtisait le *P.Tr.*. Donc, il était aussi du bon côté ».

VENKATACHELLUM Laurent, entretien du 16 octobre 2003.

La lecture du tableau ci-dessous autorise plusieurs constats :

- elle confirme la tendance « Jeunesse » du ministère dont nous venons de faire état. En cinq ans, le budget alloué au *Youth Clubs* et *Youth Federations* est multiplié par onze.
- il faut relativiser l'aide directe aux *Youth Clubs* parce que ce ne sont pas les 120, puis 150 roupies, d'allocation annuelle qui permettent à ces clubs de maintenir leurs activités. En outre, il est avéré que le ministère subventionne toutes les manifestations qu'il organise au profit des membres de ces associations.
- un effort relativement important est réalisé dès 1971 pour la promotion du sport dans l'île. Il ne concerne pas les clubs de la *M.S.A.*.
- la *M.S.A.* bénéficie des nouvelles capacités financières du ministère, mais dans une moindre mesure. Cette aide concerne essentiellement des prestations sportives mauriciennes à l'étranger.

**REPARTITION DES SUBVENTIONS DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS AVANT LES ELECTIONS DE 1976**

	1970/1971	1971/1972	1972/1973	1973/1974	1974/1975	1975/1976	1976/1977
Budget national	254.504.385	283.185.489	326.428.453	534.775.320	734.310.877	1.071.038.577	1.210.676.710
Budget ministère J. S.	516.340	608.100	698.080	1.297.360	1.802.120	2.552.070	3.376.040
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Subventions aux youth clubs	0	0	0	120rs x 885 106.200	120rs x 904 108.480	150rs x 895 134.250	150rs x 1097 274.250 dont 109700 pour fête Indépendance
Subventions aux Y.C. + youth federations	21.000	23.000	26.000	138.200	150.980	206.250	232.050
Promotion du sport	0	235.000	235.000	382.500	382.500	500.000	570.000
Subvention fédé. autonomes	30.140	0	21.000	8.000	0	29.154	6.000
	Jeux du Commonwealth		sport scolaire			+2000 scolaire	+4000 scolaire
subventions à M.S.A.	0	19.000	72.000	124.225 1 partie par M.S.A.	170.868	71.072	99.000
TOTAL subventions Jeunesse et Sport	51.140	277.000	354.000	652.925	704.348	808.476	911.050

Source : Mauritius Estimates 1984-1985. Comparative table of revenue and expenditure.

Annual report of the Ministry of Youth and Sports.

Budget, Estimates: 1970 à 1976

Données exprimées en roupie mauricienne.

Ces quatre points induisent quelques remarques ou hypothèses :

- l'intensification des activités et des aides financières, à partir de 1973, prouve que la faiblesse des réalisations du ministère, depuis sa création en décembre 1969, réside essentiellement dans un manque de moyens et non de volonté.
- la relative faiblesse de la promotion gouvernementale du sport dans l'île, suivie d'une croissance assez conséquente, mais ne faisant jamais référence aux notions d'hygiène et de santé des citoyens mauriciens, trouve une explication, partielle mais non négligeable, dans l'accord de défense signé avec le gouvernement britannique lors de l'accession à l'Indépendance. L'absence d'entretien d'une armée mauricienne n'impose pas la prise en charge de la préparation physique des jeunes conscrits.
- dans une mesure relativement limitée, proportionnellement au budget du ministère, le financement de quelques manifestations internationales de la *M.S.A.* représente une réponse à la demande pressante de cet organisme. Cette démarche correspond à la logique exposée par Jean Meynaud :

« Les démarches des groupes qui se vouent à la défense et à la promotion des intérêts sportifs entrent naturellement dans les schémas habituels de la pression des groupes. L'analyse de celle-ci établit qu'une part appréciable des interventions de l'Etat trouvent leur origine ou leur raison d'être dans des revendications des groupes : le domaine sportif n'échappe pas à cette norme et, qu'il s'agisse de l'octroi de subventions ou d'une autorisation pour l'usage du domaine public, les autorités officielles, à tous les niveaux, sont soumises aux réclamations des autorités sportives⁴⁷⁴ ».

Si ce comportement n'est pas une spécificité de la *M.S.A.*, cet organisme se caractérise par la répercussion médiatique de ses demandes. Attitude, qui de notre

⁴⁷⁴ MEYNAUD Jean, op. cit., p. 141.

point de vue, n'est pas courante au sein des fédérations de jeunesses ou d'autres organismes sportifs.

- La croissance du volet « promotion du sport », en 1973, tient à trois raisons très complémentaires:

- la situation économique très favorable permet de dégager un budget spécifique. Notons qu'il est particulièrement important dès la première année. Ce qui laisse supposer qu'il s'agit là d'une idée qui avait déjà fait l'objet de discussions.
- cette même situation et une certaine maturité des hommes politiques, après cinq années de gestion autonome, permettent de prendre en considération des facteurs « secondaires » comme la notion de prestige national. En effet, celui-ci « *n'est pas désormais le moindre des mobiles de l'intervention de l'Etat dans le domaine sportif(...)* Les victoires remportées dans les compétitions sportives tendent à être considérées comme des signes d'excellence et de puissance ⁴⁷⁵ ». L'exemple de la réussite de la M.S.A. sur le plan international ne peut laisser indifférent quiconque s'intéresse au mouvement sportif mauricien. Sans s'immiscer directement dans la gestion du sport, il est compréhensible que les responsables politiques et gouvernementaux favorisent sa promotion. Le problème soulevé par certains responsables d'associations tient alors à l'importance de cette aide mise en parallèle avec les difficultés de gestion des clubs.
- depuis 1970, le M.M.M. fonde son succès populaire sur la décommunalisation du sport. Ce parti politique gagne peu à peu les faveurs des électeurs en s'attaquant à un domaine que de rares responsables avaient osé aborder jusqu'à présent. Après le report des élections de 1971 à 1976, le gouvernement en place se maintient de justesse et il convient d'agir pour ne pas laisser le parti de Paul Bérenger continuer sur sa lancée.

Nous pensons que nous avons là la principale raison de l'important financement de la promotion du sport et de l'augmentation des subsides alloués aux fédérations de jeunesse à partir de 1973. Sans réaction du *Parti Travailleuse*, le M.M.M. ne se basant pas sur un électorat communautaire, représente une menace trop importante.

⁴⁷⁵ MEYNAUD Jean, op. cit., p. 135.

- il convient de replacer ces différents éléments et hypothèses avancés dans le contexte général de la politique gouvernementale. Cela permet de relativiser la portée de nos propos. Malgré un budget en forte augmentation, la place et l'importance du ministère de la *Jeunesse et des Sports*, au sein du gouvernement, n'évoluent pas. Le ministre Basant Raï n'était pas un habitué des plateaux sportifs. Il en est de même en 1976 avec son successeur Hurrydev Ramchurn. Cette méconnaissance de ce milieu, et des pratiquants eux-mêmes, reste toujours un handicap dans le contexte délicat d'une élite basée sur le communalisme.

Il n'est pas aisé de conclure : assistons-nous, avec cette évolution des moyens mis en œuvre par l'Etat, à une intrusion de la politique dans le sport ? Nous pensons malgré tout que oui ! Avec, et c'est une réalité, la mainmise du ministère sur les fédérations de jeunesse. Face à la multiplicité des organismes sportifs, le ministre n'a pas su, ou n'a pas voulu, jouer le rôle de « *facilitateur* » qui lui incombait. Son action passe presque inaperçue au niveau du monde sportif. Pourtant les activités physiques commencent à se développer, avec l'aide, entre autres, des usiniers qui mettent des terrains à disposition. Mais les journaux n'en parlent pas. Le sport qui fait vendre les quotidiens, c'est celui des quarante clubs gérés par la *M.S.A.* et plus précisément celui des huit équipes de football de première division. Les dizaines de petites équipes des clubs de jeunesse qui se rencontrent sur des terrains non homologués sont inconnues du grand public. Leurs joueurs n'ont parfois pas de chaussures de football ou une paire de « tennis » pour faire une course. Eux aussi se privent comme de nombreux supporters pour pouvoir payer une place au stade *George V* quand joue l'équipe de leur communauté⁴⁷⁶.



H. Ramchurn

Ils ne font pas parler d'eux et les autres sportifs sont loin d'imaginer l'importance de leurs effectifs. Mais c'est une réalité. Au milieu des années soixante-dix, ces clubs comprennent une multitude de pratiquants : beaucoup plus qu'au sein des clubs gérés par la *M.S.A.*.

Quelques personnes, mécontentes du fonctionnement du mouvement sportif mauricien, pour diverses raisons qui ne se rejoignent pas toujours, constatent là, une force qui, mieux

⁴⁷⁶ cf. supra, note p. 164.

VENKATACHELLUM Laurent, entretien du 16 octobre 2003.

organisée, peut faire vaciller les fondations de la *M.S.A.*. Les clubs et fédérations de jeunesse forment la base de la création des « fédérations parallèles » mises en place par le ministère. Nous verrons, plus loin, que ces « sportifs de l'ombre » existent vraiment et représenteront l'élément catalyseur du renouveau sportif.

II / La *M.S.A.* : un pouvoir au sein d'une société en mutation

Avec l'Indépendance de l'île Maurice, une ère nouvelle commence pour la *M.S.A.*. L'évolution des mentalités et l'arrivée, sur le devant de la scène politique, du *M.M.M.* modifient sensiblement le comportement de la population et de certains sportifs plus précisément. Son monopole sur le sport de haut niveau et la composition communale de ses équipes de football, font, de cet organisme, la cible privilégiée d'une partie de la population désireuse d'une modification en profondeur des relations intercommunautaires.

Même si la gestion du sport mauricien a déjà fait l'objet de remarques négatives, la période que nous examinons à présent devient, sans conteste, très mouvementée pour les responsables de la *M.S.A.*. Les critiques sont formulées par des membres appartenant à l'organisation mais aussi, et de façon de plus en plus virulente, par des personnalités extérieures. Dans ce second cas, l'influence de l'évolution politique et la mise en place d'un ministère de la *Jeunesse et des Sports* ne sont pas étrangers à ces manifestations.

Après la période sociale très difficile du passage à l'Indépendance, et malgré le calme revenu, les esprits restent échauffés et le stade est le lieu, par excellence, de l'expression de cette tension contenue. Le championnat de football de première division, avec ses équipes majoritairement représentatives de chaque communauté, donne lieu, de temps en temps, à des débordements qui, bien qu'exceptionnels, deviennent parfois violents. Mais l'onde de choc est plus importante qu'auparavant parce que ces incidents sont utilisés et argumentés par des hommes politiques, appartenant essentiellement au *M.M.M.*. Ce parti, devenu le principal parti d'opposition, fait siennes les questions de sport communautaire et de régionalisation, sujets déjà abordés mais de façon relativement timorée jusqu'à ce jour.

Dans un tel contexte, après les démêlés entre les dirigeants de la fédération de Curepipe et les responsables de la commission d'athlétisme, un nouveau problème survient, toujours sur le plan interne. Mais cette fois dans le cadre de l'activité reine, le football. Le retrait du

Racing Club de Maurice du championnat de ligue porte un mauvais coup à la renommée de la *M.S.A.*. Les incidents extérieurs, à caractère communaliste, ont des conséquences sur le fonctionnement de l'association, et, si ses représentants ne sont pas directement rendus responsables de la situation, la lettre justificative⁴⁷⁷ adressée à la presse par le secrétaire général laisse penser que des mesures auraient dû être prises pour empêcher ces débordements, des problèmes s'étant déjà produits avec les supporters des *Muslim Scouts*.

Nous mettons en avant cet exemple, attendu que le retrait du championnat de ce club, une des équipes phares de l'île, ne laisse pas indifférents les gens du monde sportif. De par son mode de fonctionnement, cet organisme ne satisfait pas tout le monde. Ses responsables l'ont perçu et savent aussi faire preuve de diplomatie, ou de discrétion et même d'un peu de démagogie si cela peut permettre de calmer les esprits. La situation la plus difficile, vécue à ce jour, reste, sans nul doute la mise en cause de la fédération par les étudiants du *H.S.C. (Higher School Certificate)*. Ceux-ci, lors d'un séminaire réunissant trois cents personnes de dix-neuf collèges différents, ont dénoncé avec virulence « *la gangrène communaliste de leurs aînés et affirmé leur volonté d'œuvrer pour un humanisme mauricien intégral* ». Ils ont, dans le même temps, fait le procès de la *M.S.A.* qui « *représente à leurs yeux l'officialisation du communalisme dans le sport. Enfin, ils dénoncent la composition communale de certaines équipes de la première division et préconisent un boycottage de toutes les rencontres sportives entre équipes communalistes. Soucieux d'enrayer cette plaie, ils (les étudiants) demandent instamment à la M.S.A. d'encourager, par tous les moyens possibles, les équipes à composition inter-communautaire* ⁴⁷⁸ ».

Force est de constater que dans les mois qui ont suivi, avec l'apaisement des tensions dans la rue, le championnat de football a repris sur les mêmes bases. C'est là une grande force du Comité directeur de cet organisme. Ses membres savent déléguer les responsabilités aux personnes ayant exactement le profil de la fonction.

⁴⁷⁷ Les propos sont graves et ne se limitent pas à expliquer une décision prise suite à un incident sur un stade de football. Le secrétaire général, certainement en raison du climat social tendu qui prévaut depuis 1968, en vient même à parler de guerre civile.

« ... *Le stade Georges V est devenu une poudrière qui peut exploser, détruisant l'harmonie sociale du pays, si les fauteurs de troubles ne sont pas punis. Nous aimons le football, mais pas assez pour en faire l'occasion d'une guerre civile. Nous avons décidé, à notre vif regret, de renoncer à jouer en public* ».

Lettre du 11 février 1970.

L'Express, 12 février 1970.

⁴⁷⁸ *L'Express*, 14 mai 1968. Article : « SAGE MAIS VEHEMENTE (*sic*). La jeunesse mauricienne balaie les toiles d'araignées ».

Si nous prenons le problème de Pierre Philogène en 1969 (cf. supra, chapitre II), après les incidents du mois d'août et la démission du président de la commission d'athlétisme, la tension a rapidement baissé, sans grands changements dans la structure et le mode de fonctionnement de la *M.S.A.*.

Mais dans le cas du retrait du *R.C.M.*, l'association est directement touchée. En effet, des *Membres Fondateurs* forment la base de ce club créé en 1961. L'impact de la décision marque les esprits, sans faire vaciller les fondations de la fédération de Curepipe qui nomme Jean Roland Delaitre à sa présidence au début de l'année 1970.

Cet homme à la forte personnalité parvient, avec cette nomination, à l'objectif qu'il s'est fixé : le prestigieux Comité directeur de la *M.S.A.*. Pour ce faire, il lui fallait être à la présidence d'un des clubs *membres*. Il a su quitter le *R.C.M.*, où la forte concurrence limitait ses chances de réussite, pour partir à la *Fire-Brigade* de Port-Louis et y obtenir la présidence du club.

Ces problèmes évoqués ont déjà été abordés mais, en ce début des années soixante-dix, le contexte dans lequel évolue le mouvement sportif mauricien semble peu propice aux modifications statutaires qui, seules, permettraient de calmer les esprits. Le nouveau gouvernement du Premier ministre Ramgoolam comprend pour la première fois un ministère de la *Jeunesse et des Sports*. Cette évolution, positive dans l'intention, marque le début d'un conflit entre cette institution et la *M.S.A.*. Les difficultés apparaissent sans cesse car, dès le départ, la définition du rôle de chaque organisme ne peut être effectuée de manière satisfaisante. Et pour cause ! La *M.S.A.* occupe depuis 1952, avec l'accord tacite du gouvernement colonial, un créneau laissé libre par celui-ci. Ses responsables ont mis en place une organisation complexe qui, pour critiquable qu'elle soit pour certains, a le mérite d'exister et de connaître sous sa forme actuelle un succès incontestable. Mais avec l'Indépendance, les mentalités évoluent parce que les prises de position avant les élections de 1967 ont souvent été argumentées autour de la question communale.

Les propos d'Yvan Martial résument clairement la situation sur ce sujet précis:

« Avant l'Indépendance, le pays était divisé en deux blocs : pro et contre l'Indépendance.

Dans un moment de crise comme ça, on ne fait pas dans les nuances. Soit on est avec Ramgoolam et pour l'indépendance, soit on est contre lui et contre l'Indépendance. C'était population générale contre l'indépendance et contre le bloc hindou. Les Musulmans étaient assez partagés. Pour un jeune Hindou, être contre l'Indépendance, c'était impossible avec la pression familiale et sociale ⁴⁷⁹».

⁴⁷⁹ MARTIAL Yvan, entretien du 2 février 2003.

Pour la majorité de la population mauricienne, la *M.S.A.* représente l'organisme de l'élite de couleur et des Franco-Mauriciens. D'où la montée en puissance de la critique visant la remise en cause de son fonctionnement communal.

Mais, même si les membres du Comité directeur prennent en considération les arguments avancés, la solution radicale proposée reste inconcevable à leurs yeux. Plusieurs critères motivant cette prise de position ne peuvent être remis en question, sur une simple décision administrative, sans que cela entraîne automatiquement une réaction assez vive. Nous relevons les plus conséquents :

- en dix-sept ans, la *M.S.A.*, devenue une association importante sur les plans humain et financier, connaît un prestige certain au delà des frontières. De nombreux bénévoles participent à son fonctionnement. Chacun y trouve une satisfaction personnelle, comme le plaisir de gérer un sport, ou pour certains, l'honneur tout simplement de participer à la vie d'une fédération de renommée nationale et même internationale.
- dans le domaine du sport proprement dit, ses affiliations aux fédérations internationales d'athlétisme, de basket-ball et de football, ainsi qu'à la *Football Association* anglaise attestent de la reconnaissance de sa compétence dans et hors de l'île.
- sur le plan matériel, l'association, investissement financier pour certains, se gère comme une entreprise, qui, à défaut de faire des bénéfices, recherche, au moins, l'équilibre des comptes. Le remboursement du prêt pour l'achat du stade *George V* s'étale sur une longue période et l'agitation sociale de la fin des années soixante, avec les matchs joués à huis clos, ont déjà mis ses comptes dans une situation plus que délicate. La remise en question du système actuel générant des profits reste inconcevable pour les investisseurs, détenteurs dans le même temps du pouvoir décisionnel.

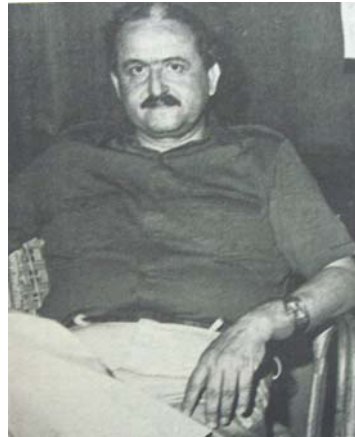
1. Jean-Roland Delaitre : une nouvelle ère pour la *M.S.A.*

Cette situation chaotique du milieu sportif dégrade l'image de la fédération. Il devient important de trouver une solution pour calmer les esprits et repartir sur une base de discussion satisfaisante pour les différentes parties prenantes, à savoir les Membres Fondateurs, la commission d'athlétisme, le ministère et les sportifs.

Nous pensons donc que l'élection, début mars 1970, de Jean-Roland Delaitre, à cette période charnière de la « vie » de la *M.S.A.*, n'est pas seulement due aux compétences dont il a fait preuve dans la gestion de la *Fire-Brigade* et à la présidence d'une fédération de jeunesse.

C'est LA personne possédant les trois caractéristiques nécessaires au maintien de l'autorité de cet organisme :

- une très forte personnalité ne craignant pas les joutes verbales. Familier des communiqués de presse, quand il les juge nécessaires, il se présente en ce sens comme un concurrent sérieux face à Pierre Philogène.
- un homme politique, proche du terrain et au fait de nombreuses informations. Sa diplomatie, alliée au trait de caractère précisé ci-dessus, en fait un atout remarquable pour l'association.
- élu sous l'étiquette du *Parti Travilliste*, c'est un lien très important avec le gouvernement et son Premier ministre, Sir Seewoosagur Ramgoolam. Il saura l'utiliser à bon escient. Nous rappelons que la majorité des membres de sa communauté sont généralement partisans du *P.M.S.D.*.



Jean-Roland
Delaitre

Son premier entretien avec un journaliste de *L'Express* atteste immédiatement que le discours sera dorénavant très direct : « *Je ne serai pas un président qui perdra son temps en balivernes*⁴⁸⁰ ». Parmi les informations qu'il apporte ce jour-là, il répond aux préoccupations de la commission d'athlétisme et définit le rôle du ministère par rapport à la *M.S.A.* :

« La logique voudrait que le ministère n'essaie pas de se substituer aux institutions sportives et qu'il n'y ait pas de double emploi. Le ministère devrait aider la *M.S.A.* à étendre ses activités. J'estime que la Maison de la Jeunesse devrait se concentrer sur les problèmes de formation des jeunes et transférer tout ce qui touche au sport à la *M.S.A.*⁴⁸¹ ».

⁴⁸⁰ *L'Express*, 3 mars 1970

⁴⁸¹ *Ibidem*.

Concrètement, après de nouvelles critiques dirigées contre cette association, ses responsables annoncent en 1971 une modification des statuts.

Pourquoi, alors que le mécontentement s'exprime depuis plusieurs années, avoir attendu pour faire cette proposition ? Nous n'avons pas pu obtenir de réponse à cette question. Il semble que, dans cette période socialement agitée, il a paru plus raisonnable aux dirigeants de la *M.S.A.* d'œuvrer dans le sens de l'apaisement social pour ne pas aggraver la situation économique déjà très difficile avec les matchs à huis clos.

Un autre critère, et non des moindres, doit être maintenant pris en considération. Il s'agit des relations avec le ministère de la *Jeunesse et des Sports*. Ce n'est que plus d'un an et demi après la création de ce portefeuille, que les responsables de la *M.S.A.* font appel à son représentant pour valider leur plan. C'est, à notre connaissance, une des premières implications demandées au ministre dans le fonctionnement de la fédération sportive.

Depuis la nomination du ministre Basant Rai, le monde du sport ressemble à un terrain de jeu sur lequel deux organismes s'opposent, au lieu de travailler ensemble. Les entretiens font ressortir que les relations ne sont pas tendues, mais chacun oeuvre de son côté pour l'obtention, ou le maintien, de prérogatives. La critique du mode de fonctionnement de la *M.S.A.* perdure, mais ses responsables ont plusieurs arguments de poids pour répondre à leurs détracteurs. En effet, il ne faut pas oublier que, quelles que soient les motivations de départ, ce sont ses responsables qui ont mis en place les premières structures du sport à l'île Maurice ; ce qui peut expliquer leur réticence à laisser la gestion à des personnes qui n'ont pas toutes fait montre de capacités dans ce domaine. Il convient aussi de souligner que le volet financier, une des bases de la fondation de cet organisme, reste une préoccupation centrale de ses responsables, surtout avec les matchs de football interdits ou joués à huis clos, en raison de l'Etat d'urgence. Avec le prêt de l'achat du stade *George V* en cours de remboursement, cette période difficile explique, partiellement, la demande d'aide présentée au ministère.

Sur le plan purement sportif, la *M.S.A.* détient plusieurs affiliations internationales. Dans le cadre de la liberté d'action du mouvement sportif, il est logique que ces affiliations restent dans le domaine privé et ne passent pas sous la responsabilité du ministère. Ce sujet ne devrait pas être un problème, mais il le devient en l'absence de définition satisfaisant des domaines de compétence, et surtout, quand des considérations extra-sportives interfèrent dans les décisions des intervenants.

C'est donc dans ce contexte que les responsables de la *M.S.A.* proposent, en août 1971, une restructuration de leur association avec comme points essentiels : une plus grande

représentativité sur le plan national et une autonomie relative des commissions, mais en contrepartie d'une subvention gouvernementale.

Nous savons, actuellement, que les faits ne se sont pas déroulés comme souhaité. Il semble donc nécessaire, pour une meilleure compréhension, de reprendre les paroles de Jean-Roland Delaitre :

« La *M.S.A.* doit certainement s'adapter aux conditions actuelles, et c'est pourquoi elle s'est crue autorisée à présenter un document officiel au gouvernement lui disant quel serait son plan si elle avait une subvention. Laquelle subvention permettrait à ce moment d'établir un calendrier sportif en début de chaque année, au lieu d'avoir à courir, comme c'est le cas actuellement, au ministère chaque fois qu'un événement majeur a lieu.

Nous pensons qu'il est nécessaire que chaque discipline reçoive une subvention adéquate(...), mais nous pensons aussi(...), que ces clubs (les clubs omnisports au sein de la *M.S.A.*) continuent à avoir tout au moins au cours d'un certain nombre d'années, un droit de regard sur ce qui se fait (...)

(...) Nous considérons que l'Etat a un rôle de coordination à jouer et que l'organisation doit rester à des associations indépendantes de toutes influences politiques. Et c'est dans cette optique donc que la *M.S.A.* repense en ce moment ses statuts pour s'adapter aux conditions nouvelles(...)

(...) Si nous devons comme tout semble l'indiquer nous étendre sur le plan national, un secrétariat avec une seule personne serait inadéquat. Il est nécessaire que la subvention s'adresse non seulement aux différentes disciplines sportives mais aussi à l'administration pour faire face à ses obligations ⁴⁸²».

Après un rappel de la position du ministère au sein du mouvement sportif, Jean-Roland Delaitre définit le rôle futur de la *M.S.A.*. Il place d'office l'organisme au sommet d'une pyramide élargie à toutes les associations sportives, dont il aurait la gestion avec l'aide financière du gouvernement. Notons au passage la notion de « *droit de regard* » maintenu « *un certain nombre d'années* ».

Cette démarche peut étonner plusieurs personnes. En effet, cette fédération représente une trentaine de clubs, seulement, alors qu'il existe des centaines d'associations sportives autonomes, ou affiliées à un club de jeunesse, ou une fédération municipale, comme la *Fédération Sportive de Port-Louis*. Si nous comprenons que ces milliers de sportifs extérieurs à la *M.S.A.* ne réagissent pas, par habitude, et ne sont certainement pas informés, plus surprenante est l'absence de réaction dans les journaux, de la part des personnes habituées à utiliser ce type de média.

Nous trouvons à ce silence deux explications cadrant avec la logique développée dans les colonnes des quotidiens :

⁴⁸² *Le Mauricien*, 12 août 1971. Article : « La MAURITIUS SPORTS ASSOCIATION fait le point . M. Jean-Roland Delaitre : *Nous pensons avoir convaincu le gouvernement à subventionner le sport* ».

- à maintes reprises les intervenants se sont inquiétés de l'immobilisme du sport mauricien et ont préconisé l'octroi de sa gestion à un organisme centralisateur, semblable à la *M.S.A.*, mais incluant l'ensemble des clubs sportifs de l'île, dans le cadre d'une gestion plus démocratique. Il ne va pas de soi de critiquer la seule proposition allant dans le sens des revendications, même si certains points seraient à discuter. Donner la responsabilité de cette nouvelle organisation à la *M.S.A.* permet de gagner beaucoup de temps et d'éviter de nombreux litiges en perspective. Il ne faut en effet jamais perdre de vue qu'elle détient plusieurs affiliations. Un autre organisme centralisateur aurait tout à prouver au niveau des fédérations internationales, à commencer par le fait qu'il est meilleur que celui dont il veut prendre la place.
- pour bien comprendre le fonctionnement du sport mauricien et interpréter de la façon la plus réaliste les soubresauts qui l'animent, il faut sans cesse se remémorer une image : le sport spectacle, celui qui attire 20.000 spectateurs au stade *George V* pour un match de football, celui qui fait vendre des journaux, ce sont les quelques clubs gérés par la *M.S.A.* ; tous situés au Centre-Ouest de l'île, sur une bande géographique de trente kilomètre entre Port-Louis et Curepipe. Sorti de ce secteur, c'est la campagne. Les nombreux sportifs s'y débrouillent sur de très rares installations au sein de petites associations qui, même regroupées dans une fédération, ne pourraient en 1971, prétendre concurrencer celle en place. Il convient, pour plus de précision, de rappeler que la plupart des personnes qui se permettent d'émettre des opinions et des critiques sur le fonctionnement du sport et parfois plus précisément de la *M.S.A.*, sont presque toujours très proches de cet organisme. Ils ne savent pas tout, mais détiennent plus d'informations que le footballeur de Souillac ou Mahébourg, par exemple. Leurs silences sont à prendre en considération autant que leurs écrits. Ils traduisent attente et diplomatie. Malgré le scepticisme de rigueur, il n'est pas question de critiquer sans avoir laissé le temps pour l'action. Rien ne semble devoir être fait qui pourrait entraver ne serait-ce qu'une partie de l'évolution tant espérée.

2. Le Comité National Olympique Mauricien

Deux paramètres, très rarement invoqués, semblent connus des responsables s'intéressant à la question du sport à l'île Maurice : le « forcing » fait par le ministère pour développer les fédérations de jeunesse et les démarches des responsables de la *M.S.A.* en vue d'obtenir l'affiliation au *Comité International Olympique*.

Sur ce dernier point, il est très surprenant de constater que la création du *Comité National Olympique Mauricien* a été réalisée dans une presque totale discrétion. Ce n'est pas là dans les habitudes des responsables de la *M.S.A.*, puisque ce sont eux dont il s'agit. Nous n'avons trouvé aucun article de journal faisant état de cet événement, qui a eu lieu dans le premier semestre de l'année 1971⁴⁸³. Il s'agit pourtant d'un vieux projet dont la première demande date de décembre 1962⁴⁸⁴. La réponse du 29 du même mois précise que l'association de Curepipe ne remplit pas les conditions d'affiliation ; la plus importante de ces conditions étant d'avoir au moins cinq sports affiliés à leur fédération internationale.

Pourquoi la demande d'adhésion au *C.I.O.* est-elle renouvelée en juin 1971⁴⁸⁵, alors que l'île et la *M.S.A.* traversent une passe difficile en raison de l'Etat d'urgence et des problèmes économiques ?

Nous n'avons pas pu obtenir de réponse de ceux qui détiennent l'information, à savoir Chintaman Ramboccus ou Ram Ruhee⁴⁸⁶. Un fait demeure indéniable : alors qu'aucun représentant ne s'est rendu à la 71^{ème} session du *C.I.O.* pour défendre les intérêts du sport mauricien, l'accord provisoire de cet organisme est suivi, peu de temps après, de propositions de changements dans l'organisation de la *M.S.A.*, qui nous laissent perplexes et dubitatifs.

⁴⁸³ Effectivement, aucune publicité n'est faite autour de cette création. Les comptes rendus des réunions de la *M.S.A.* qui auraient pu nous informer n'existent pas pour les années 1970 à 1973. Ce n'est qu'avec le rapport annuel de 1971 du ministère de la *Jeunesse et des Sports* que nous obtenons les précisions suivantes : « Un Comité National Olympique a été formé pendant l'année. Parmi les organisations sportives représentées, nous trouvons : Mauritius Sports Association, The Mauritius Amateur Weightlifting and Body Building Association, Fédération Mauricienne de Cyclisme et Mauritius Lawn Tennis Association. Le Comité a demandé son affiliation au Comité International (le texte précise *National*, mais ce doit être une erreur) Olympique ».

Report of the Ministry of Youth and Sports for the year 1971, Port-Louis, Government printer, 1973.

⁴⁸⁴ La première intention des responsables de la *M.S.A.* est de participer au tournoi de football des Jeux Olympiques de 1964 et leur demande est faite dans cette optique.

Compte-rendu de la réunion du Bureau de la *M.S.A.* du 16 janvier 1963.

⁴⁸⁵ *Le Mauricien*, septembre 1971. Article en page centrale de 21 et 9 lignes sur deux colonnes intitulé : « L'île Maurice et le *Comité International Olympique* ».

⁴⁸⁶ Chintaman Ramboccus est vice-président de la *M.S.A.* en 1971 et 1972.

Ram Ruhee est secrétaire de la *M.S.A.* et du *Comité National Olympique Mauricien* en 1972.

Nous constatons seulement que cette demande est effectuée par la *M.S.A.* parallèlement à la prévision de modification des statuts. Il nous paraît alors évident que la soudaine possibilité d'adhésion de tous les clubs pratiquant des activités sportives, n'est pas le fait du hasard, mais entre dans le cadre d'une politique bien précise dont il n'est pas fait état dans les journaux. Dans un tel contexte, il semble incontournable de reproduire une partie du communiqué paru dans les quotidiens, en janvier 1972 pour justifier notre interprétation de la situation :

« La MSA invite tous les clubs de l'île qui ne sont pas encore affiliés à elle, mais qui pratiquent une ou plusieurs des disciplines du sport suivantes (volley-ball, basket-ball, boxe, tennis de table, rugby, natation, hockey, athlétisme) et qui désirent être affiliés à ses commissions sportives de s'adresser dans les plus brefs délais mais dans aucun cas après le 24 janvier prochain au Secrétariat Général de la M.S.A., 22 rue Lislet Geoffroy, Port-Louis où de plus amples renseignements leurs seront fournis et où un formulaire d'inscription leur sera remis. Ce formulaire devra être rempli et retourné au plus tard au Secrétariat de la M.S.A. avant le 31 janvier prochain.

Tous les clubs *bona fide* qui auront retourné les formulaires dûment remplis au Secrétariat Général de la M.S.A. à la date fixée seront automatiquement affiliés aux différentes commissions de la M.S.A.

(...) La M.S.A espère que cette invitation lancée dans le cadre de sa re-structuration visant à lui donner un véritable caractère national sera entendue de tous ceux qui désirent l'organisation du sport sur des bases nouvelles, saines *mais totalement indépendantes*.

La M.S.A. invite aussi tous les groupements sportifs féminins de l'île qui voudraient se grouper en une commission qui serait chargée de l'organisation du sport féminin à travers l'île de bien vouloir se faire inscrire au Secrétariat Général de la M.S.A., 22 rue Lislet Geoffroy, Port-Louis, au plus tard le 31 janvier 1972.

Les fédérations régionales de football qui voudraient s'affilier à la commission de football de la M.S.A. sont également invitées à remplir un formulaire à cet effet au plus tard le 31 janvier 1972.

Passée cette date, aucune affiliation pour 1972 ne sera considérée ⁴⁸⁷».

A défaut d'explications de la part des responsables, ce communiqué adressé aux quotidiens permet d'émettre quelques conclusions et d'ajouter plusieurs remarques pouvant aider à une meilleure compréhension de la situation :

- c'est la *M.S.A.* qui entreprend les démarches en vue de la création du *C.N.O.M.* et de l'adhésion au *C.I.O.*. Une fois l'organisme créé, deux entités distinctes auraient pu voir le jour. Mais il n'en est rien ! Président et secrétaire général sont les mêmes personnes à la *M.S.A.* et au *C.N.O.M.*, et nous retrouvons Chintaman Ramboccus les années suivantes.

⁴⁸⁷ *Advance*, 18 janvier 1972.

- la 71^{ème} session du *C.I.O.* admet une reconnaissance *provisoire* du *C.N.O.M.*. La confirmation de cette première décision, si elle est effective, sera prononcée à l'assemblée de février 1972, tenue à Sapporo au Japon. Un *Comité Olympique* se doit d'être représentatif du sport dans son pays. Or, en 1971, la *M.S.A.* ne comprend pas beaucoup de clubs. D'où, à notre avis, cette proposition urgente d'affiliation adressée à tous les clubs de l'île⁴⁸⁸.
- compte tenu des problèmes rencontrés lors des rencontres de football, nous pouvons avancer que l'expression « *organisation du sport sur des bases nouvelles, saines mais totalement indépendantes* » reste volontairement vague pour ne pas devoir apporter des précisions sur le type d'association, par exemple ; communale ou non.
Les responsables de la *M.S.A.* savent que le prestige de leur fédération sert leur démarche et que cette opacité n'a pas de conséquence réelle sur la décision d'adhésion.
- proposition de création d'une commission prenant en considération, pour la première fois depuis vingt ans, l'organisation du sport féminin ; mais elle restera sans lendemain.
- le football, élément moteur, ne fait pas l'objet de la même offre que les autres activités. Ce ne sont pas les clubs qui sont invités à s'affilier mais les *fédérations régionales*. Nous n'avons aucune explication sur cette particularité. Le football étant la manne financière de la *M.S.A.*, il s'agit, peut-être, d'un moyen de préserver une formule qui attire les spectateurs.

⁴⁸⁸ Cette interprétation nous a été confirmée lors d'entretiens avec parfois une certaine ironie comme dans les cas suivants :

« En 1972, une note dans le journal invite tous les clubs de l'île et de Rodrigues à s'affilier à la *M.S.A.*. Tous les clubs ont accouru. Et puis plus rien. Et on apprend quelques temps après que le *C.I.O.* reconnaît le *C.N.O.M.* faisant valoir que le *C.N.O.M.*, nouvellement créé, est formé de tous les sportifs mauriciens. Tous ces clubs, le lendemain n'étaient plus inscrits. C'était du beurre et ça s'est passé sans problème (...) Le gouvernement voulait prouver à travers les *Youth Federations* que c'était lui qui représentait le sport à Maurice. Le *C.I.O.* a mis fin à la bagarre en reconnaissant le *C.N.O.M.* issu de la *M.S.A.*. C'était les mêmes personnes qui s'étaient réunies entre elles et on a fait croire que c'était deux entités différentes. C'est la même chose ».

THEODORE Jean-Gérard, entretien du 20 octobre 2003.

Le rapport du ministère de 1974 présente pour la première fois tous les clubs membres de la *M.S.A.*, c'est à dire participant aux championnats et bénéficiant de son organisation. Il semble confirmer le point de vue de J.G. Théodore ; il n'y a que quarante associations.

Report of the Ministry of Youth and Sports for the year 1972. Government Printing.

3. Les difficiles relations Ministère – M.S.A. – C.N.O.M.

Cette création du *C.N.O.M.* présente, une nouvelle fois, la complexité de l'évolution du mouvement sportif mauricien. Il y a deux, voire trois façons d'interpréter la situation du moment. Le manque d'informations à *la source* conduit à prendre en considération les différentes hypothèses envisageables et à ne pas nous limiter à un commentaire des seuls faits observés.

Dans ce cas précis, la totale autonomie du *Comité Olympique* par rapport aux instances politiques est un point très positif et un palier dans la lutte que se livrent les responsables de la *M.S.A.* et le ministère de la *Jeunesse et des Sports*.

Depuis sa création, l'effort du ministre porte essentiellement sur les fédérations de jeunesse qui, de par leurs importants effectifs, représentent un élément de convoitise pour l'ensemble des protagonistes. Cette façon de lutter contre la toute puissance de la *M.S.A.* n'a pas d'impact immédiat et n'empêche pas sa progression, mais pose les bases d'un mouvement. Jusqu'à présent, sur le plan sportif, seuls quelques stages d'encadrement dirigés par des responsables de La Réunion, ont été initiés par le ministère⁴⁸⁹.

L'élément marquant réside dans la nomination, début 1972, de deux conseillers techniques français, Gérard About et Guy Castellano. Ils viennent dans le cadre du contrat de coopération dont nous avons fait état précédemment. Le hasard fait coïncider leur arrivée avec la période de lutte de pouvoir entre le ministre Basant-Rai et la fédération de Curepipe. Dans un tel contexte, les objectifs assignés lors de leur rattachement au ministère s'avèrent difficiles à atteindre et la situation la plus sensible incombe à Gérard About. Il a pour mission d'adapter un cadre juridique à ces nouvelles fédérations, en incluant la *M.S.A.* qui, si elle ne veut pas mourir, doit y intégrer ses différents clubs. Il part au bout de deux ans, sans avoir pu satisfaire la demande du ministre.

⁴⁸⁹ « A cette époque, on travaillait avec les fédérations de jeunesse... Je me souviens qu'on allait faire des stages le week-end à Anse la Raie. C'était des stages de formation sportive... On a fait des stages d'encadrement avec les gens de La Réunion (M. Semerle, Grelot et Fouasseau). On leur demandait de venir donner un coup de main. Venez nous apprendre ce qu'on ne sait pas pour encadrer parce que ces gens là ont besoin de savoir. Après les Réunionnais, plusieurs étrangers sont venus. Ils nous ont fait comprendre que pour progresser il fallait sortir de notre isolement. La grande majorité des entraîneurs venait par la *M.S.A.*, le mouvement olympique ou les ambassades. Peu par le ministère. Le ministère est venu quand la coopération française est entrée en jeu ».

C'est à dire en 1972.

LAPIERRE Myma, entretien du 23 octobre 2003.

La tâche de Guy Castellano semble, a priori, moins délicate (formation de cadres, d'officiels et d'entraîneurs). L'entretien qu'il nous a accordé, significatif du climat régnant dans les milieux sportifs et plus précisément entre les instances dirigeantes, atteste de la complexité de la situation. Tout en relativisant quelques commentaires personnels, il apporte des éléments précis dont nous pouvons faire état et permet une meilleure approche dans la perception de ce contexte par une personne étrangère aux événements :

« En 1972, à mon arrivée, j'ai connu l'ouverture sur l'Inde. Les Hindous ayant la politique en main, ils ont essayé de dépasser ce pouvoir politique en essayant de prendre de l'envergure dans le domaine culturel dont le sport faisait partie. Cette coopération n'a jamais été brillante. C'était surtout du badminton, du tennis de table et du volley. Ca n'a pas été simple en volley car la *M.S.A.* voyait mal des entraîneurs indiens s'occuper de sélections essentiellement composées de Blancs et de Créoles. C'était la période du couple Sareen⁴⁹⁰.

Nous étions deux au ministère. Gérard About était conseiller du ministre. Moi, j'ai eu pour charge de développer l'athlétisme comme entraîneur attaché au ministère de la Jeunesse et des Sports. C'était un peu alambiqué car de suite on (avec *G. About*) aborde la question de la *M.S.A.*, très forte, repliée sur elle-même, avec Delaitre, Ruhee et Ramboccus, qui au sortir de l'Indépendance gardait ses structures, avalisées par l'enregistrement au *Registrar of Associations*, fermées avec trois clubs de base, *Dodo*, *Racing* et (...)(*oubli*), qui sont des clubs sociaux, comme les clubs anglais (...)

(...) Quand j'arrive, le grand projet du ministère est de *casser la M.S.A.*. On m'a demandé de travailler essentiellement avec les fédérations de jeunesse en athlétisme. Ils ont recruté deux cadres français : un pour casser la *M.S.A.* et moi pour apporter quelque chose sur le plan de l'animation. Substituer à la *M.S.A.*, ce conglomérat de fédérations de jeunesse et les structurer (...)

(...) L'objectif était de prendre le pouvoir sportif. Mais prendre le pouvoir sportif, c'est avoir les affiliations internationales. Et là, grosse stupeur ! Ils ont découvert que la *M.S.A.* avait toutes les affiliations. « Matou » (*surnom de J.R. Delaitre*) avait tout verrouillé. Il nous a sorti un long listing de clubs membres qui n'avaient pas le droit de vote. Le ministère n'était pas au courant qu'il y avait tant de clubs.

J'étais aussi mis à la disposition de la commission d'athlétisme de la *M.S.A.*. Je me suis proposé pour donner un coup de main dans les clubs. Le *Dodo* et la *Police* me répondent et ça marche bien. Quand le ministère a appris que Castellano entraînait des Blancs et des Créoles, on m'a demandé d'arrêter après deux mois⁴⁹¹».

Cet entretien confirme le but recherché par le ministère au travers de ses fédérations de jeunesse, mais aussi, le manque de maîtrise du sujet de la part de ses responsables. Il est en effet logique que la *M.S.A.* soit à la base de cette évolution vers la création d'un comité olympique, pour les mêmes raisons plusieurs fois évoquées : elle détient les affiliations.

⁴⁹⁰ Le couple Sareen est venu développer l'éducation physique dans les collèges secondaires ruraux privés mais non confessionnels. Pierre Philogène a été détaché du collège pour aller au lycée pour contrepartie du couple indien (expression de P. Philogène).

PHILOGENE Pierre, entretien du 26 mars 2002.

⁴⁹¹ CASTELLANO Guy, entretien du 7 mai 2004.

Mais alors, la question se pose de savoir pourquoi, avec les arguments avancés, persiste un tel silence par la suite sur une création qui est un progrès et une ouverture de l'île Maurice indépendante vers les autres pays ?

Il est difficile de donner une explication sans aucune information. Nous ne pouvons que nous limiter aux hypothèses suivantes, qu'un travail futur pourrait confirmer ou infirmer :

- il s'agit d'un choix des responsables de la *M.S.A.*. Ils ont besoin d'étoffer l'effectif des clubs pour être représentatifs sur le plan national et sont assez informés sur la situation économique de l'île pour savoir que la demande d'aide financière, conditionnant la restructuration, a peu de chance d'être satisfaite. Toutes ces affiliations deviendraient donc caduques au grand dam des clubs demandeurs. Il est alors préférable de ne pas apporter trop d'arguments pouvant entretenir la polémique.
- face à la remise en cause du pouvoir de l'association, les responsables se doutent certainement que la présence de membres du Comité directeur de la *M.S.A.* à la direction du *C.N.O.M.*⁴⁹² risque d'alimenter la critique.
- c'est peut-être, tout simplement, un choix des journalistes ou de leurs rédacteurs en chef qui n'ont pas jugé important, ou opportun, de donner une signification particulière à cet événement.

Si nous faisons abstraction des relations directes, généralement très courtoises, l'ensemble des remarques et commentaires ci-dessus atteste de la tension relationnelle entre les différents responsables du mouvement sportif.

Ce n'est pas un problème de personnes, mais une question d'objectifs et surtout de moyens. Si le ministère, la *M.S.A.* et le *C.N.O.M.* recherchent la même réussite sur le plan international, les conditions de réalisation sont totalement différentes parce que viennent se greffer les objectifs spécifiques à chaque organisme. Jean-Roland Delaitre n'a rien de personnel contre le ministre. Au contraire, ils appartiennent au même parti politique et si le ministère apporte une aide financière conséquente à son association, elle pourra réaliser son programme avec plus de facilité. Mais s'il a été élu président, c'est qu'il s'est engagé à

⁴⁹² Jean-Roland Delaitre cumule les deux présidences et Ram Ruhee les deux secrétariats. Deux sont Membres dans les deux bureaux (Rajoo Chetty et Jacques Sévremont) et d'autres sont au *C.N.O.M.* et dans les commissions sportives de la *M.S.A.* (Shantilal Dhandjee, Claude Félix et Philippe Clarenc par exemple).

respecter des conditions de fonctionnement. Sur ce plan, parvenir à dégager des bénéficiaires demeure un critère très important. Il convient de toujours garder en mémoire que la *M.S.A.*, gérante du stade *George V*, doit rembourser l'emprunt contracté pour sa construction. Toute notion de prestige mise à part, sur un plan financier, ses responsables ne peuvent pas modifier de façon conséquente un système rentable. Ils constatent, comme la plupart des personnes s'intéressant à la question, qu'un match entre Musulmans et Hindous ou Franco-Mauriciens et Créoles, remplit le stade et donc « *la caisse* »⁴⁹³. Ce n'est pas le cas d'un match des *Dodo* contre les *Faucons*.

Avec le recul de l'histoire, il semble maintenant évident que cette question financière représente un élément très important à prendre en considération dans l'interprétation des comportements des différents interlocuteurs. Cette période des années soixante-dix est délicate. Depuis 1966⁴⁹⁴, le remboursement du prêt à la compagnie Jacques Noël s'effectue difficilement. La première demande d'aide, auprès du ministère en 1972, se comprend mieux, surtout avec la multiplication des rencontres internationales. Dans le cadre de « *la lutte* » que se livrent les deux organismes pour obtenir ou conserver l'organisation du sport dans l'île, la sollicitation du ministère le place en position de force. Mais ses possibilités restent malgré tout limitées et son refus d'accorder le prêt demandé par la fédération de Curepipe⁴⁹⁵, en est la démonstration. En conclusion, un statu quo caractérise la situation et ne facilite pas l'évolution du sport.

Une explication complémentaire mérite une rapide analyse. Précédemment, le gouvernement a proposé le rachat du stade au vingtième de sa valeur, soit 1 million de roupies. C'est, à peu de chose près, le montant du crédit restant à rembourser à la société

⁴⁹³ Il y a déjà eu d'importants incidents lors de matchs de football et une proposition avait même été faite en juin 1969, par des membres de la *M.S.A.* pour supprimer les appellations communales. Aucune suite n'a été donnée à cette requête.

Procès-verbal de la réunion du Comité directeur du 20 juin 1969.

⁴⁹⁴ Un accord est conclu avec la société Jacques Noël pour ne pas effectuer le retard de paiement du prêt de l'année 1967 qui n'a pu être effectué en raison de la mauvaise situation financière de l'association.

Procès-verbal de la réunion du Comité directeur du 6 février 1969.

« La *M.S.A.* doit encore un million de roupies à une compagnie privée qui se chargea de la construction du stade. La *M.S.A.* eut trois années difficiles en 1966, 68 et 70 où pour des raisons indépendantes de sa volonté, il ne lui fut pas permis d'organiser le championnat de première division de football, championnat qui lui assure la plus grande partie de ses revenus ».

L'Express, 22 juillet 1975.

⁴⁹⁵ Cette demande de prêt est décidée lors de la réunion du Comité directeur du 9 octobre 1974. Il semblerait à la lecture des journaux que la proposition d'achat du ministère soit antérieure.

« Celui-ci (le ministère) nous avait proposé de faire l'acquisition du stade *George V* de la compagnie Jacques Noël et de nous le louer à bail. Nous avons rejeté cette formule et opté pour un emprunt remboursable en 20 ans, ce qui a été fait ».

L'Express, 21 avril 1975. Chintaman Ramboccus : « problèmes et projets de la *M.S.A.* ».

privée. Cette proposition refusée, pourquoi la *M.S.A.* décide-t-elle de rompre les liens avec la compagnie Jacques Noël pour se rapprocher du gouvernement ? La raison invoquée dans les quotidiens laisse envisager l'existence d'un élément d'information passé sous silence, d'un côté ou de l'autre. « *La M.S.A. a demandé un emprunt du gouvernement afin de se débarrasser de l'hypothèque qui pèse sur elle vis-à-vis de cette société privée, la M.S.A. préférant devoir de l'argent au gouvernement plutôt qu'à une compagnie privée. La question est encore à l'étude* ⁴⁹⁶ ».

Dans le même temps, la fédération tente de répondre aux critiques incessantes depuis le début de cette décennie. Sur le plan financier, Chintaman Ramboccus démontre dans les journaux, chiffres à l'appui, que son organisme n'est pas « *une machine voulant faire des sous* ⁴⁹⁷ » et qu'il doit faire face à de nombreux frais de fonctionnement. Son discours ne semble toutefois pas convaincant, attendu que, six semaines après son intervention, le député M.C. Leckning, lors des questions à l'*Assemblée Législative*, voudrait savoir « *si le ministre des Sports et de la Jeunesse veillera à ce que les comptes de la M.S.A. pour les cinq dernières années soient rendus publics* ⁴⁹⁸ ». L'interpellation du ministre sur les comptes d'une association représente un dernier recours prouvant que les demandes précédentes sont restées vaines. Malgré la réponse affirmative de D. Basant Rai ⁴⁹⁹, nous n'avons trouvé aucune trace de comptabilité de la *M.S.A.* dans un document officiel. Cette conclusion ne fait qu'ajouter au sentiment d'opacité ressenti dans notre tentative de compréhension du fonctionnement de cet organisme.

Nous ne pouvons que constater les faits suivants :

- malgré plusieurs rendez-vous fixés, pour des raisons personnelles, M. Chintaman Ramboccus, actuel président du *C.N.O.M.*, n'a pu nous recevoir. N'ayant pas trouvé d'informations concernant la gestion administrative et financière de cet organisme, nous aurions souhaité avoir son point de vue sur les critiques émises quant à cette gestion, et l'amalgame fait avec la *M.S.A.*. Nous rejoignons là la question du député Leckning en *Assemblée*. Ces quelques remarques de Myrna et

⁴⁹⁶ Réponse aux questions au gouvernement à l'*Assemblée Législative*. Si la question est toujours à l'étude en juillet, comment se fait-il que C. Ramboccus précise le 21 avril de la même année qu'un emprunt sur 20 ans a été contracté ?

L'Express, 22 juillet 1975.

⁴⁹⁷ *Le Mauricien*, 30 mai 1975.

⁴⁹⁸ *L'Express*, 15 juillet 1975.

⁴⁹⁹ Compte-rendu des débats de l'*Assemblée Législative* pour 1975.

Philippe Lapierre, ce dernier, membre de la commission d'athlétisme, révèlent la perception de la situation :

« Il faut rendre hommage à la *M.S.A.*. C'est eux qui s'occupaient du sport à Maurice... On s'est toujours demandé où la *M.S.A.* trouvait l'argent. On ne pouvait pas recevoir d'argent car on n'avait pas de compte en banque en athlétisme. Qui payait tout ce qui est papier, téléphone, etc... ? Tout passait par le Bureau de la *M.S.A.*. Peut-être que l'argent était laissé là-bas ? Il faudrait voir les responsables des finances. C'était des membres de la *M.S.A.* qui travaillaient à la banque qui s'occupaient des comptes de la *M.S.A.*. Quand vous arrivez et que vous posez des questions, ils ne répondent pas car ils se demandent pourquoi vous posez ces questions (...)

(...) Le *C.N.O.M.* était mélangé avec la *M.S.A.*. C'était les même personnes (...) le *C.N.O.M.* a dû participer au financement de la *M.S.A.*. Le contraire m'étonnerait, car le *C.N.O.M.* reçoit de l'argent des stages ⁵⁰⁰».

Sur ce même thème du financement, l'ancien ministre Michael Glover confirme, avec la verve qui le caractérise, la place de ces stages dans le financement mais aussi le manque de transparence dans la gestion du *C.N.O.M.* :

« Par exemple le comité olympique, ça c'est une aberration encore. On te parle de solidarité olympique pour vous aider et faire des stages. Tu sais comment ça opère ça ? Tu as deux genres de stages. Soit, on fait un stage bloqué, soit, on fait un stage où les conférenciers rentrent chez eux tous les soirs. Dans le second cas on te donne 10.000 \$. Dans le premier on te donne 30.000\$. Ça va directement au Comité Olympique. Ils ont intérêt à demander le plus de stages et des stages qui ne riment à rien... Tu n'as jamais de transparence au niveau de l'assemblée générale quand ils mettent les comptes. Parce que les personnes qui les ont élus, ce sont des gens à eux qui sont sous pression. On va te donner tel voyage. Toi tu iras ici, toi tu iras là bas (...)

(...) Moi, j'ai fréquenté ces gars là. Nébiolo, Lamine Diap (...) je connais tous ceux-là. Je sais comment ça fonctionne et tu me dis qu'on a des pistaches ! Tu crois que jamais ils n'ont pu obtenir quoi que ce soit ! (...). Moi je sais que j'ai obtenu pas mal de choses en négociant avec des gens comme ça. Et je trouve dommage que le Comité Olympique, à part d'attendre la solidarité olympique tous les ans, n'ait jamais rien fait (...) Il n'y a pas de transparence au *C.N.O.M.* ⁵⁰¹.»

- toujours sur le plan du financement, et plus précisément celui de la *M.S.A.*, les chiffres officiels ne sont confirmés, ni par le secrétaire général de l'association, Ram Ruhee⁵⁰², ni par deux responsables de l'athlétisme pour la partie concernant leur commission, Vivian Gungaram et Philippe Lapierre.

⁵⁰⁰ LAPIERRE Myrna et Philippe, entretien du 23 octobre 2003.

⁵⁰¹ GLOVER Michael, entretien du 21 octobre 2003.

⁵⁰² RUHEE Ram, entretien du 14 mars 2003.

Le tableau, ci-dessous, établi à partir des rapports annuels du ministère de la *Jeunesse et des Sports*, présente les données pour les années 1973 à 1978⁵⁰³.

Subventions du ministère de la *Jeunesse et des Sports* : 1973 -1978

	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Grants (prêt) du M.Y.S.	115000 Rs : All African Games avec MSA	2700 Rs: MNYC 109078 Rs: Commonwealth Games				
M.S.A.	115000 Rs: All African Games une partie sur fonds MSA. 9225 Rs : Volley ball champion. Afrique	9586 Rs pour athlét à Réunion 3100 Rs et 2490 Rs pour boxe à Réunion 119692 Rs : CAN au Caire	4800 Rs : athlétisme à Maurice	40000 Rs pour football au First World Youth Tournament 9000 Rs: Volley ball		
Football m.s.a.	0 Rs	21 000 Rs	28 000 Rs	28 000 Rs	28 000 Rs	0 Rs
Athlétisme m.s.a.	0 Rs	4 000 Rs	5 000 Rs	5 000 Rs	5 000 Rs	8 000 Rs

Annual Reports of the Ministry of Youth and Sports: 1973 à 1978

En noir : participation directe du ministère de la *Jeunesse et des Sports* et de la *M.S.A.* à des événements sportifs.

En rouge : subventions gouvernementales attribuées à la *M.S.A.* pour deux activités de 1974 à 1978.

M.N.Y.C. : *Mauritius National Youth Council*

C.A.N.: *Coupe d'Afrique des Nations*

Rs: Roupie mauricienne

Les chiffres des deux premières lignes prouvent que les rencontres internationales font l'objet d'un financement particulier. Les commissions du football et de l'athlétisme prises

⁵⁰³ Annual Reports of the Ministry of Youth and Sports: années 1969 à 1980.

en exemple, affichent une subvention importante sur quatre et cinq ans. Leurs responsables n'ont pas souvenir de la perception de telles sommes. Les athlètes ont un argument de poids dans la mesure où ils n'auront de compte en banque qu'à partir de 1984 et que le Comité central gérait la question financière.

Ce constat montre dans un premier point la perception des deux organismes par des personnes au fait de la situation. Si le discours devient un peu plus direct et l'information plus précise, ils rejoignent sur le fond les critiques émises assez souvent dans les journaux.

De l'exemple suivant, nous retenons que, malgré les demandes des intéressés, le manque de publication et donc de clarté dans le financement de ces organisations, limite notre information aux entretiens particuliers, avec les aléas inhérents à ce type d'enquête (cf. supra, Introduction). Que la mémoire des intéressés soit défaillante, ou, que le tableau manque de précisions quant à la destination de ces fonds, un point reste indiscutable, comme nous l'a confirmé Michael Glover ; un *annual report*, rapport officiel des comptes de l'Etat, est vérifié par la *Cour des Comptes* de l'île Maurice. Tout un chacun peut le consulter et demander l'établissement d'un rectificatif si une erreur est avérée. Cela ne fut le cas pour aucun des rapports établis entre 1969 et 1980.

Notre questionnement s'intéresse alors aux raisons ayant conduit à cette situation décrite ci-dessus. Différentes catégories de personnes susceptibles de s'intéresser à ce sujet attirent notre attention. Il convient, en effet, de ne pas oublier que le mouvement sportif gravitant autour de la M.S.A. concerne une faible partie de la population. Si de nombreux athlètes viennent participer, par exemple, à une compétition d'athlétisme organisée par cette association, très rares sont ceux qui vont se poser la question du financement de l'épreuve. Même au sein des commissions, les « curieux » ne sont pas nombreux. Si l'on excepte les fortes personnalités comme Pierre Philogène, Myrna et Philippe Lapierre, Yves Fanchette, Armand Maudave ou Vivian Gungaram, il ne reste que les membres du Comité directeur. Concernant les premiers nommés, force est de constater qu'ils appartiennent tous à la communauté créole, à la commission d'athlétisme⁵⁰⁴ et que, malgré leurs critiques et le manque de clarté dans la gestion, ils continuent à participer bénévolement à l'organisation. Nous voyons deux raisons à ce comportement :

- l'amour du sport et le plaisir de le faire partager à d'autres.

⁵⁰⁴ Ce n'est là qu'une évidence que nous tenons à souligner parce qu'une recherche future peut permettre, avec de nouveaux éléments d'information, une meilleure compréhension de la situation.

- certains, comme Myrna Lapierre⁵⁰⁵, pensent que « *ce n'est qu'en restant au sein du système qu'ils pourront peut-être faire passer leurs idées* ».

Les seconds (le Comité) représentent les intérêts de ceux qui les ont nommés, c'est-à-dire, entre autres, de ceux qui ont investi dans l'organisation. Nous pensons donc que si la demande n'est pas formulée fermement, ils ne vont pas se presser pour afficher des comptes qui, même s'ils sont équilibrés, donneront à leurs détracteurs des arguments pour relancer la critique. Fournir le strict minimum de données limite celle-ci et permet de répondre quand même d'une certaine façon à la demande, tout en maintenant une opacité satisfaisante.

Ce n'est pas le cas du ministère de la *Jeunesse et des Sports* dont les rapports annuels présentent un état assez détaillé de ses activités ainsi que de l'utilisation du budget alloué.

III / Politique de structuration du mouvement sportif mauricien ou d'opposition à la M.S.A. ?

Si les deux premiers ministres de la *Jeunesse et des Sports* ont axé les objectifs essentiellement en faveur de la Jeunesse, leurs rapports avec les dirigeants de la M.S.A. ne sont pas pour autant négatifs. Nous l'avons démontré avec Raymond Rault et D. Basant Rai adopte la même démarche. Le simple fait de constater que le président de la M.S.A. et celui du *Mauritius National Youth Council* en 1970 ne sont qu'une seule et même personne, à savoir Jean-Roland Delaitre, atteste de la réalité et de la complexité de la situation, et donc, de l'interprétation des relations humaines.

Notons, dans un même temps, que cette double responsabilité met en défaut le concept britannique de non-ingérence de la politique dans le monde sportif. En effet, « *l'idée que le sport faisait partie intégrante de la vie privée ou de la société civile, et qu'il*

⁵⁰⁵ « On est resté dans le système en se disant que les choses allaient changer, avec la communication. On n'a jamais fait de la politique. On est rentré dans le sport pour servir. On faisait du sport. On aidait les gens. Quand ça n'allait pas, on tapait sur la table, mais on était toujours là... On se battait contre ça (le système). On n'acceptait pas certaines choses mais finalement on ne faisait rien ».
LAPIERRE Myrna, entretien du 23 octobre 2003.

n'occupait pas de place dans la politique, date de la période victorienne ». Le rôle du gouvernement doit se limiter à garantir de l'ordre public et établir des conditions favorables à la stabilité économique. Il ne doit pas intervenir dans la gestion du temps des citoyens⁵⁰⁶. Concernant plus précisément les clubs de jeunesse, S. Bunt et R. Gargrave vont plus loin dans cette réflexion et posent « *la question de savoir si les mots et phrases comme la formation de bons citoyens, l'environnement sain, vrai Chrétien courageux, utilisés pour définir les objectifs des youth clubs, ont été écrits par des gens qui avaient une motivation politique, l'intention de canaliser les jeunes des clubs*⁵⁰⁷ ».

Si R. Holt et T. Mason précisent que cette vision du laisser-faire ne fut jamais mise en pratique en Angleterre, à l'île Maurice, cette conception, relativement respectée jusque là, connaît donc une première entorse avec le positionnement de Jean-Roland Delaire, bien que l'absence de critique atteste, qu'en cette période, un tel cumul de fonctions ne pose pas de problème particulier.

Constater que le ministère et la fédération curepipienne entament des discussions dans le but de développer la promotion du sport dans l'île, ne surprend donc personne. Dans la même logique, plusieurs membres de la *M.S.A.* participent à la gestion ou à l'organisation des activités des fédérations de jeunesse. Nous trouvons, par exemple, Shantilal Dhandjee du *Hindu Cadets Club*, membre de la commission d'athlétisme, au sein du comité national du *Duke of Edinburgh Award Scheme*⁵⁰⁸. Le *Youth Advisory Committee* comprend aussi dans ses rangs le footballeur et futur ministre, Michael Glover, Pierre Philogène, Ram Ruhee, secrétaire général de la *M.S.A.* ou Cassam Uteem, futur président de la république⁵⁰⁹.

Ce constat concerne le début des années soixante-dix et ne doit pas masquer la réalité. Malgré l'évolution en matière d'aide financière, dont nous avons fait état, la lecture des documents et les entretiens réalisés n'attestent à aucun moment d'une prise en main de l'organisation du mouvement sportif mauricien par le ministère. Il ne remplit pas sa fonction de « facilitateur ».

⁵⁰⁶ HOLT Richard, MASON Tony, « Le football, la fascisme et la politique étrangère britannique : L'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne, 1934-1935 », in « Sports et relations internationales », Actes du Colloque de Metz-Verdun, *C.R.H.C.U.M.*, Metz, 1994, p. 73.

⁵⁰⁷ BUNT Sidney, GARGRAVE Ron, op. cit., p38.

⁵⁰⁸ Le *Duke of Edinburgh Award Scheme* est un concours, réservé aux jeunes de 14 à 25 ans, se déroulant dans tout l'Empire britannique. Composé de plusieurs disciplines de réflexion et sportives, il met en valeur les qualités d'endurance et la personnalité des jeunes lauréats. Cela peut-être, par exemple de l'escalade ou de la descente de cascades. Les sports collectifs ne font pas partie des épreuves.

⁵⁰⁹ *L'Express*, 9 juin 1970.

Evidemment, son budget limité ne lui permet pas de construire les installations sportives dont le pays a besoin pour répondre à la demande ou d'organiser la formation d'entraîneurs ou de dirigeants pouvant intervenir au sein des clubs.

Ceci n'explique pas tout. En confirmant l'option « jeunesse » du premier gouvernement, au détriment du sport, D. Basant Rai. s'expose à la critique des responsables de clubs et de fédérations qui ne voient alors dans le ministère qu'un bailleur de fonds incapable, le plus souvent, de répondre positivement à leurs demandes.

Manquant de gestion centralisée, le mouvement sportif apparaît, vers 1974 – 1975, tel une fourmilière. De multiples organismes répondent de diverses façons à une demande d'autant plus importante que la notion de loisirs est en pleine croissance. Il y a même une Fédération des clubs sportifs des services de l'Etat (*Government Sports Federation*) mise en place par une section du ministère du Commerce et de l'Industrie. La notion de bénévolat atteint son apogée, mais la gestion de tous ces groupements sportifs ne connaît pas la même rigueur que celle de la *M.S.A.* ou du sport de l'industrie sucrière. Très peu de clubs, et en premier lieu les *Youth Clubs*, sont affiliés au *Registrar of Associations*, malgré l'obligation légale. Le ministère ne peut donc connaître la situation exacte du mouvement sportif à un moment donné. Nous le constatons à la lecture des *Annual Reports* qui font état des associations de jeunesse et des quelques fédérations en place, mais ne citent aucun chiffre sur les autres clubs.

Par contre, le caractère communal de la majorité des structures sportives reste indiscutable. Les responsables du *M.M.M.* l'ont bien perçu, et ce constat indéniable devient un argument électoral de poids à opposer au *Parti Travailleiste* et au *P.M.S.D.*, aux élections de 1976.

Si le gouvernement Ramgoolam se maintient au pouvoir après cette échéance, la sanction du vote a mis en évidence les carences du discours de son Parti face aux attentes de la population. Nous pensons trouver là une explication au changement d'attitude du ministère envers la *M.S.A.* et ses responsables. Sans faire abstraction de la personnalité d'Hurrydev Ramchurn, comme nous l'avons expliqué précédemment, le *Parti Travailleiste* ne peut pas laisser le *M.M.M.* occuper la place de la lutte contre le communalisme dans le sport, attendu que, cet argument, entre autres, a failli lui coûter les élections.

Avec l'arrivée de ce ministre correspond donc la lutte contre la suprématie de la *M.S.A.* sur la gestion des principales structures et plus particulièrement sur la représentation internationale. Il s'agit là d'une décision politique car s'opposer à la *M.S.A.*

en 1976, c'est aussi s'opposer au communalisme et, par corollaire, ne pas laisser son adversaire aux élections, seul sur le terrain de l'anticommunalisme.

Le chapitre VI, réservé au *Jeux des Îles* de 1979 et 1985, fera largement état des démêlés du ministre avec les responsables de cette fédération. Nous faisons aussi référence à des Jeux ou des compétitions internationales, avec deux équipes mauriciennes présentes pour une même épreuve. C'est là, la conclusion visible d'un travail effectué en amont avec l'aide des fédérations de jeunesse.

Effectivement, il convient d'atténuer la portée des critiques à l'encontre du ministre, entendues lors de nos entretiens. Dans la mesure où le principal pouvoir des responsables de Curepipe repose sur la possession des certaines affiliations internationales, il n'existe que deux façons de lutter contre cette hégémonie :

- empêcher ces dirigeants d'obtenir de nouvelles affiliations.
- leur faire perdre celles qu'ils possèdent.

Sur ces points là, le ministre est bien conseillé. La représentativité, premier critère important, existe déjà avec les clubs et fédérations de jeunesse. Tout comme la *M.S.A.* s'est appuyée sur ces clubs, en 1972, pour obtenir la création du *Comité National Olympique Mauricien*, puis la reconnaissance du *Comité International Olympique*, le ministère compte utiliser ces associations et leurs membres, susceptibles d'étoffer l'effectif d'une fédération, pour arriver à ses fins. Cela s'avère plus délicat avec les sportifs eux-mêmes ; les effectifs avancés par le ministère dans les *Annual Reports* sont fréquemment remis en question comme par Michael Glover, par exemple :

Question : « les rapports font état de 65.000 membres et 1.100 clubs... »

Réponse : « c'est faux. Il y avait peut-être 1.100 clubs, mais tu sais, les clubs à Maurice ! C'est une espèce de petit local, avec quinze gars qui jouent aux dominos. Ce n'était pas des sportifs. Tu avais des joueurs de football. En tout et pour tout tu avais peut-être à l'époque, 150 joueurs de première division, peut-être 250 de deuxième division, et ensuite le football régional, 2.000 à 3.000 joueurs. Et ça en régional, c'était les fédérations de jeunesse. Pas plus... (cf annexe III.2. a-d)

En 1978, on a essayé de lancer une fédération de football en demandant au gouvernement de nous aider, c'est à dire avec les fédérations de jeunesse pour obtenir du nombre. Je dis au Premier ministre de me donner son appui. C'est là qu'il fallait faire passer une loi. Il y avait Pelladoah avec moi et d'autres. Mais le ministre Ramchurn n'a pas compris qu'il fallait faire cette loi.

En fait, quand j'ai créé la fédération de football, j'avais pour objectif de prendre les rênes du Comité Olympique, pour faire bouger les choses. J'ai voulu passer par les fédérations, puis, finalement, faute d'y arriver⁵¹⁰, je suis rentré en politique à cause

⁵¹⁰ « Michael avec sa fédération voulait faire un truc pour casser la *M.S.A.*. Il partait déjà perdant. Je le lui ai dit. Mais c'est un (futur) politicien. Il était peut-être poussé par certains. Je lui ai dit très souvent qu'il avait tort. Qu'il se battait contre des moulins à vent, contre une fédération qui était reconnue. Une fois il y a eu un

de ça. Comment veux-tu faire changer les choses, si ce n'est en faisant de la politique⁵¹¹ ?

Même s'il semble nécessaire de relativiser les effectifs annoncés, il n'y a pas de commune mesure avec ceux enregistrés au sein de la *M.S.A.*. Dans un contexte économique favorable, le ministre a la possibilité, au début de son mandat, de mettre en place une structuration en s'appuyant sur les fédérations de jeunesse, dont il a été un des présidents, mais aussi sur les sportifs « *purs et durs* » de cette fédération. Or, ces derniers ne sont pas pris en considération et, en 1978, la réputation de Michael Glover ne tient pas encore à ses qualités de « meneur d'hommes » que l'on connaîtra par la suite, mais à son talent de footballeur. Professeur d'éducation physique au collège catholique du *Saint-Esprit* à Quatre-Bornes, établissement bien placé dans le « classement » national des collèges de l'île, il a en charge l'équipe de football. A ses côtés, un professeur de français, Paul Randabel complète, en athlétisme, l'encadrement d'équipes, brillant, de nombreuses années, au firmament du sport scolaire.

En cette même année, le jeune enseignant participe à la préparation d'un mémorandum destiné au ministre de la *Jeunesse et des Sports*, intitulé « *Comment démocratiser le sport ?* ». Le président du *Mauritius Council of Youth Federations* et de la *Northern Clubs Association (N.C.A.)*, Nunkishore Jankee est à l'initiative de cette démarche.

1. Les « fédérations parallèles »

Le ministère se retrouve donc à l'origine de la mise en place de regroupements sportifs, très rapidement surnommés *fédérations parallèles*.

Il s'agit là, dès le début, d'une erreur de jugement. Plutôt que de commencer par une ébauche de loi d'orientation sur le sport à l'île Maurice et d'initier des fédérations dans des activités non gérées par la *M.S.A.*, le ministre s'intéresse immédiatement aux sports déjà fédérés par cet organisme. Son discours ne soulève aucun doute :

problème en volley. Il voulait faire un truc. Je lui ai dit qu'il allait se casser les dents car c'est la fédération internationale qui va rentrer dedans. C'est ce qui s'est passé. Ils peuvent suspendre une fédération et à ce moment, Maurice ne participe pas du tout. Pareil quand il a voulu casser la *M.S.A.*. S'il y a ingérence politique, la fédération internationale dit non ».

LAPIERRE Myrna , entretien du 23 octobre 2003.

⁵¹¹ GLOVER Michael, entretien du 21 octobre 2003.

«(...) Le ministre a mis l'accent sur les divisions qui existent entre plusieurs groupes sportifs dans certaines disciplines. Son ministère a fait tout ce qui est en son pouvoir pour que ces associations, qui représentent la même discipline, se groupent en une seule et unique fédération comme c'est le cas pour le football, le volley-ball, etc. Afin d'offrir un plus grand choix aux sportifs, le ministère étudie la possibilité de lancer sur une base nationale des sports aussi variés que le cricket, le lawn tennis, le judo, le karaté, la lutte. Pour le ministère, il n'y a pas de sport urbain et de sport rural ; la décentralisation est le seul moyen de rehausser le niveau des athlètes et sportifs mauriciens ⁵¹²».

Concernant les derniers sports cités, ce projet reste sans suite, pour des raisons que nous ne connaissons pas⁵¹³. Il semble, malgré tout, difficile de proposer des sports très marqués sur le plan communautaire⁵¹⁴, sans mettre en place des conditions optima et un encadrement satisfaisant. Exception faite de la natation, c'est donc en toute logique que les premières fédérations initiées par le ministère concernent le football, l'athlétisme, le basket-ball et le volley-ball.

D'autre part, le ministre fait allusion à une réalité, (*photo ci-contre*⁵¹⁵) jamais invoquée dans les journaux ou les rares ouvrages faisant référence au sport dans l'île. Il semble effectivement qu'un fossé important existe



Course inter écoles primaires organisée par la N.C.A. et la F.N.M.A. vers 1978 Archives personnelles de N. Jankee

entre le sport rural et le sport urbain. Sinon, comment expliquer que des spécialistes d'athlétisme ne connaissent pas ce qui s'est réellement passé dans le monde sportif mauricien de la fin des années soixante-dix. En constatant que des athlètes de la campagne ont pu participer à des compétitions et certainement réaliser, parfois, des performances

⁵¹² *Le Mauricien*, 20 novembre 1977. Article : « M. H. Ramchurn satisfait des réalisations de son ministère ».

⁵¹³ Pourtant M. Nagloo et Hassan Karim avaient été pressentis pour les présidences respectives des fédérations de boxe et de tennis.

JANKÉE Nunkishore, entretien du 22 octobre 2003.

⁵¹⁴ Les Musulmans pour le cricket et les Franco-Mauriciens pour le lawn tennis.

⁵¹⁵ Cette photo a surpris d'anciens responsables d'athlétisme de la M.S.A. et du sport scolaire. Notons l'absence de chaussures pour la majorité des participants.

d'un niveau national sans que les médias y fassent une quelconque référence, nous comprenons mieux pourquoi un organisme comme la *M.S.A.*, dont le fonctionnement n'est pas un exemple de démocratie, a pu continuer jusqu'en 1984⁵¹⁶. Comment une *Fédération Nationale Mauricienne d'Athlétisme*⁵¹⁷ (*F.N.M.A.*) a-t-elle pu organiser des courses sur des stades et dans la rue, sans que les spécialistes de cette activité n'en aient connaissance ? Quant à comprendre le comportement des différentes communautés composant la population, tant en ce qui concerne l'absence de réaction pour les uns, que le manque de curiosité pour les autres⁵¹⁸, c'est là un vaste chantier que nous laissons aux sociologues et anthropologues.

Un passage de notre entretien avec Myrna et Philippe Lapierre, tous deux à la commission d'athlétisme de la *M.S.A.* à différentes périodes, permet de constater que, dans un petit pays comme l'île Maurice, des groupes sociaux peuvent vivre, à peu de distance les uns des autres, sans se côtoyer et se connaître.

Q. « Avez-vous participé à la fédération parallèle d'athlétisme ?

R. Nous sommes toujours restés à la commission de la *M.S.A.*. Mais cette fédération a voulu voir le jour ! Qu'est-ce qu'elle a organisé ?

Ah bon ! Des inter-écoles primaires ! Ce n'est pas les fédérations qui font ça, mais les municipalités. 250 gamins des écoles ; ça c'est à travers les fédérations de jeunesse et le gouvernement qu'ils ont pu faire ça. Comment ça s'appelait ?

Fédération Mauricienne d'Athlétisme !! Ils n'auraient pas pu. Ils n'ont pas l'affiliation internationale. L'association mauricienne des vétérans a vu son titre changé car il y avait *mauricienne* dedans. Peut-être à cette époque ils ont essayé de faire un truc.

Je ne me souviens pas. Ils ont du faire des petits trucs dans des coins et les journaux n'en ont pas parlé. Ce Jankee là c'est qui ? Ah oui ! C'était un coureur à l'époque ! Alors Jankee a fait quelque chose !! (*rires étonnés*). Là, je tombe des nues. Il y a un bureau, des compétitions et personne n'est au courant (...).

Jankee, tu sais comment ça se passait à cette époque là ? Il a du mettre des noms. Il était peut-être dans une région. Il a essayé de faire ça et ça n'a pas marché. Nous

⁵¹⁶ Précisons immédiatement que cette remarque ne doit pas masquer tout ce que cet organisme a apporté au sport mauricien depuis sa création en 1952.

Cf. annexe III.- 2 : - Lettre du *Principal Assistant Secretary* (*P.A.S.*) du ministre de la *Jeunesse et des Sports* au président de cette fédération.

- Statuts de cette fédération déposés au *Registrar of Associations*.

⁵¹⁸ Nous pensons précisément à Vivian Gungaram, instigateur de la relance de l'athlétisme mauricien avec Cyril Curé et Gérard Domaingue. Pour lui, cette fédération n'est restée qu'au stade du papier et n'a pas existé sur les terrains. « En 1978, ces fédérations annexes n'étaient pas enregistrées. C'était sur papier seulement. En plus la *M.S.A.* s'opposait car ils avaient l'affiliation. Côté international c'était bloqué. Mais quand le ministère reçoit une invitation de gouvernement à gouvernement, là, la fédération illégale fait une délégation et quelqu'un de cette fédération accompagne. C'est pourquoi en 1978 aux *Jeux Africains* d'Alger, dans chaque délégation de la *M.S.A.* il y avait quelqu'un de la fédération parallèle. Idem aux *Jeux des Îles* de 1979. C'est le ministère qui l'a imposé ».

GUNGARAM Vivian, entretien du 28 janvier 2003.

qui lisons tous les journaux tous les jours, on n'a rien vu dans aucun journal. Ca fait quarante ans qu'on est dans l'athlétisme et on ne connaît pas ça⁵¹⁹».

Cet entretien atteste, qu'en l'absence d'une réelle structuration du sport mauricien, différentes actions sont menées dans ce domaine, sans que l'information ne circule correctement d'un organisme à l'autre. Dans un tel contexte, plusieurs critiques formulées sur le rôle des fédérations de jeunesse dans le mouvement sportif trouvent leur justification. Nous résumons les plus fréquentes :

- les partis politiques convoitent les présidences de fédérations ; les membres des *youth clubs* représentent un électorat important.
- les opportunités d'ascension sociale qu'elles représentent motivent les candidatures aux présidences de fédérations
- le sport n'est pas la principale activité de ces fédérations.
- de nombreuses personnes « gravitent » autour des présidents espérant obtenir une place, lors d'un déplacement en dehors de l'île.

Les faits semblent confirmer la réalité de cette situation, surtout en ce qui concerne les premier et dernier points. Malgré tout, certains sports ont bien fonctionné et les relations tendues entre la M.S.A. et le ministère peuvent expliquer le manque de connaissance de ce qui se fait de part et d'autre. Les fédérations parallèles de volley-ball, de basket-ball et d'athlétisme ont, effectivement, rencontré plus de difficultés que celle de football. Mais en athlétisme, les informations en notre possession attestent d'une pratique soutenue ainsi que d'une représentativité sur le plan international. Il faut aussi insister sur le fait que la fédération de Curepipe sanctionne par l'exclusion toute participation de sportifs d'un bon niveau, ou d'un club, à une compétition organisée par une fédération parallèle. Le club de basket *Attila*, pourtant figure de proue dans le championnat, symbolise cette situation.

« Au Mauritius Youth Council nous étions très solides. Trop pour la M.S.A.. Les Anglais disent *divide to rule*. C'est ce qui a été fait avec les propositions de voyages de la M.S.A.. On m'a proposé d'y aller. J'étais actif. J'allais dans les villages expliquer la démocratisation. En 78/79, on a commencé à avoir peur de notre lutte. On avait beau essayer de faire venir des athlètes de la M.S.A., il y avait boycott. Si participation avec les fédérations de jeunesse, pas de compétitions internationales. C'est le cas pour Dakar, alors que c'était une invitation entre Etats.

Après, nous avons décidé de créer notre élite à nous, pour prendre place sur l'échiquier national. Les futures élites sont les 11-12 ans. Mais la M.S.A. ne s'en occupait pas⁵²⁰ ».

⁵¹⁹ LAPIERRE Myrna et Philippe, entretien du 23 octobre 2003.

⁵²⁰ JANKEE Nunkishore, entretien du 22 octobre 2003.

De son côté, la fédération « annexe » de football fonctionne bien, sous la direction de l'officier coordonnateur S. Pelladoah et, malgré plusieurs clubs sanctionnés, les tournois continuent. Les participants apprécient l'organisation dans toutes les régions de l'île. Pour certains matchs, les responsables locaux clôturent le tour du terrain avec des toiles en « gonis », dans le but de faire payer un droit d'entrée et gagner ainsi un peu d'argent pour les associations. Les journaux ne donnent le compte rendu de ces rencontres qu'exceptionnellement, lors d'une finale par exemple. Ce bon fonctionnement démontre que, lorsqu'une personne compétente et connaissant bien le milieu, en l'occurrence Michael Glover, prend la situation en main, obtenir la participation d'un nombre fort conséquent d'équipes ne relève plus de la gageure. Mais le niveau reste très moyen⁵²¹ et ne permet pas de concurrencer les clubs de la M.S.A., seul argument possible pour remettre en question son affiliation internationale.

La mise en place de ces fédérations parallèles ne semble donc pas résulter de la réflexion des responsables du ministère sur la façon de gérer l'organisation du sport à l'île Maurice, mais relève, au début, de la volonté de quelques sportifs mécontents du système en place. Le ministère apporte son appui, mais ne recherche pas un nouveau départ sur des bases différentes, ou ne peut, tout simplement, pas le faire. Nous parlons de possibilité, parce qu'après avoir fait campagne, en 1976, en faveur du *Parti Travailleuse*, Michael Glover demande le soutien du Premier ministre pour lancer la fédération parallèle de football et évoque déjà l'idée d'une loi sur le sport avec Hurrydev Ramchurn. Mais « *au gouvernement, il y avait des gens qui n'étaient pas d'accord pour en finir avec Delaitre et Ruhee, avec leur système*⁵²² ». Sir Seewoosagur Ramgoolam « *a fait nommer Ruhee à la M.S.A. pour sa politique. Ce n'est pas un hasard (...) Pendant tout le temps que Ruhee a été là-bas, ça a été le gouvernement travailliste et comme Ram est un Travailleuse pur, il a toujours eu le soutien politique. Donc personne ne pouvait le toucher. Il faisait la pluie et le beau temps*⁵²³ ». Sa proposition reste donc sans suite.

⁵²¹ Il faut préciser que dès qu'un joueur se distingue sur le terrain, il ne tarde pas à avoir une proposition d'un des clubs du championnat de la M.S.A.. Il est difficile de refuser de jouer dans un des clubs prestigieux qui font rêver les jeunes Mauriciens.

⁵²² JANKEE Nunkishore, entretien du 22 octobre 2003.

Notons l'identification de la fédération de Curepipe à son président ou son secrétaire général. Ce sont pourtant deux personnalités différentes, pour ne pas dire opposées dans leur tempérament, mais de toute évidence complémentaires.

⁵²³ GLOVER Michael, entretien du 21 octobre 2003.

Ces années du ministre Ramchurn, précédant les *Jeux des Îles* à La Réunion auraient pu être celles du changement en raison des conditions favorables, tant sur les plans économique⁵²⁴ que social. La remise en question du communalisme par le *M.M.M.*, les collégiens ou différents groupements sociaux, tel celui d'Yves Pougnet un peu plus tard, devient de plus en plus fréquente, que ce soit sur la place publique ou dans les colonnes des journaux. Mis à part le manque de volonté de changement réel du Premier ministre, président d'honneur de la *M.S.A.*, et le budget du ministère, toujours peu important rapporté au budget total, l'absence de réelle structuration du mouvement sportif relève en partie du ministre et de ses collaborateurs.

En effet, dans les discours, une grande majorité de responsables expriment leur accord sur l'éradication définitive du problème du communalisme. Mais auparavant, certaines conditions doivent être respectées. En ce qui concerne le ministère de la *Jeunesse et des Sports*, il ressort de nos entretiens et de la lecture des journaux qu'aucune évolution n'est possible en cette période sans la réalisation des deux points suivants :

- rééquilibrage du milieu sportif pour faire en sorte que la communauté hindoue soit mieux représentée sur les stades⁵²⁵.
- conservation de l'électorat du *Parti Travailleiste*⁵²⁶.

Dans ce but, il semblerait que les fédérations de jeunesse disposent d'une manne financière plus importante que les chiffres annoncés par les « *annual reports* ».

Pour expliquer comment cela se passe, Roland Edmond cite l'exemple d'une journée d'athlétisme, organisée par un *youth club*. Le fonctionnement, pris en charge par le club, n'apparaît pas dans le budget de la fédération. Mais pour un

⁵²⁴ Ce n'est qu'en 1978 et surtout 1979 que la fin de l'embellie économique des années précédentes se ressent réellement avec des mesures visant à contenir l'inflation.

⁵²⁵ « Toutes les participations internationales que j'ai vécues, la *M.S.A.* disait « comme on va représenter le pays avec nos athlètes, donnez-nous de l'argent. Le ministère disait « non, il faut mettre un peu d'Indiens ». Après, c'était tranché par le Premier ministre (...)

(...) Le ministère n'avait pas d'argent pour financer ses objectifs. Il essayait de développer ces *youth federations* car il voulait voir des Indiens en sport sur le plan international. Ils étaient choqués de voir l'île Maurice représentée par des Blancs et des Créoles. Après, il y a eu plus d'Indiens ».

CASTELLANO Guy, entretien du 7 mai 2004.

« Quand j'étais président de la commission de volley-ball à la *M.S.A.*, le ministre me fait remarquer que dans la sélection nationale il n'y a personne de sa circonscription et qu'il n'y a pas d'Hindou et de Musulman. Il me demande de lui rendre service et de mettre un Musulman ou un « Indien ». Je me suis emporté et je suis parti. Après je suis revenu car je le comprends. Je lui dis que je vais voir ce que je peux faire. Pour lui, c'est une question purement politique. Pour moi, c'était les douze meilleurs qui étaient là. Par la suite, nous lui avons fait plaisir car les onzième et douzième étaient des bouche-trous ».

JAUNE Yves, entretien du 30 janvier 2003.

⁵²⁶ Les responsables des fédérations de jeunesse constatent que le *M.M.M.* trouve une partie de son électorat dans les membres des clubs locaux.

spectacle culturel, le gouvernement peut apporter une subvention exceptionnelle. De plus, souvent, un match de football et quelquefois un concert, avec, autant que possible, les entrées payantes, concluent ces journées⁵²⁷.

Force est de constater que nos propos font souvent référence à des difficultés d'organisation, de relations, à des objectifs souvent assez éloignés de notre sujet de départ.

Les expressions *politique sportive*, *formation des jeunes* ou *formation des cadres*, les termes *accord*, *coopération* ne caractérisent pas notre raisonnement précédent.

Conscient de la situation, le ministre Ramchurn s'exprime ainsi en décembre 1979 : « *Le renouveau du sport à Maurice dépend d'une structure moderne. Il faut créer les infrastructures nécessaires et l'organisme nécessaire où le sportif mauricien aura son mot à dire. Le tout reposant sur une législation qui dissipera toute confusion. Il faut aussi que soit respectée l'opinion des pratiquants des différentes disciplines* »⁵²⁸.

Pourtant, dans un contexte plutôt hostile, avec l'opposition parfois larvée, parfois frontale, des responsables de la *M.S.A.*, l'*Ecole Nationale des Sports* de Vacoas a ouvert le 19 août 1978. Des techniciens français et indiens, forment, dans ce centre, les premiers cadres mauriciens en football, volley-ball, basket-ball, tennis de table, natation, lutte et athlétisme. Mais l'achat de l'équipement représente toujours un frein important dans le développement du sport pour tous dans des conditions satisfaisantes. Sur le plan financier, le ministre a obtenu la détaxe du matériel pour les clubs affiliés à son ministère⁵²⁹.

Malgré tout, il convient de préciser qu'une paire de chaussures d'entraînement, coûte 100 roupies, un maillot, 30 roupies, une paire de chaussures de football, 130 roupies⁵³⁰, sans parler d'un vélo, 4.800 roupies. Ces achats représentent, quand ils peuvent être effectués, des sacrifices importants dans une famille d'ouvrier agricole ou de pêcheur⁵³¹, dont le salaire mensuel moyen est de 617 roupies en 1979⁵³².

⁵²⁷ EDMOND Roland, entretien du 3 février 2003.

⁵²⁸ *L'Express*, 30 décembre 1979.

⁵²⁹ Les sportifs non licenciés et les scolaires n'ont pas droit aux produits détaxés.

⁵³⁰ *L'Express*, 2 juillet 1979.

⁵³¹ « La cherté du matériel est à relativiser. Dans les clubs de jeunesse, on ressentait ce problème de cherté du matériel car nous en manquions (...). Nous (les enseignants), on avait de chaussures, mais dans les autres clubs de football, de volley ou d'athlétisme, beaucoup pratiquaient pieds nus. Mais c'était aussi dans l'esprit des gens. Le sport étant un loisir, tout devait être gratuit. Et ils attendaient souvent qu'on leur donne tout dans le club ».

VENKATACHELLUM Laurent, entretien du 16 octobre 2003.

⁵³² Table 7 – Average monthly earnings by industrial group, march 1976 – n° 39, march 1985.

Ministry of Economic Development, Financial Services and Corporates Affairs, Central Statistical Office, L.S.C. Building, Port-Louis.

Et, malheureusement pour le ministre, le budget de rigueur, 1979/1980, envisage la remise en fonction de la taxe sur ces produits.

Dès 1977, les quotidiens évoquent, plusieurs fois ce problème du coût du matériel. Les sportifs prennent la question très au sérieux et MM. Cyril Lamusse, Jean-Claude Sauzier et Gaëtan Leclézio, créent, en 1980, la société *Azursport*. Les produits, fabriqués localement proposés à des tarifs très attractifs, connaissent un grand succès auprès des athlètes. « *Cette société vendait ses vêtements dans un magasin de sport, avec d'autres marques importées. Elle a cessé en 1995* ⁵³³ ». Il s'agit du complexe *Harel-Mallac* de la rue Edith Cavell.

Le tableau, page suivante, résume la situation et met en exergue la faiblesse des salaires et la cherté des équipements⁵³⁴.

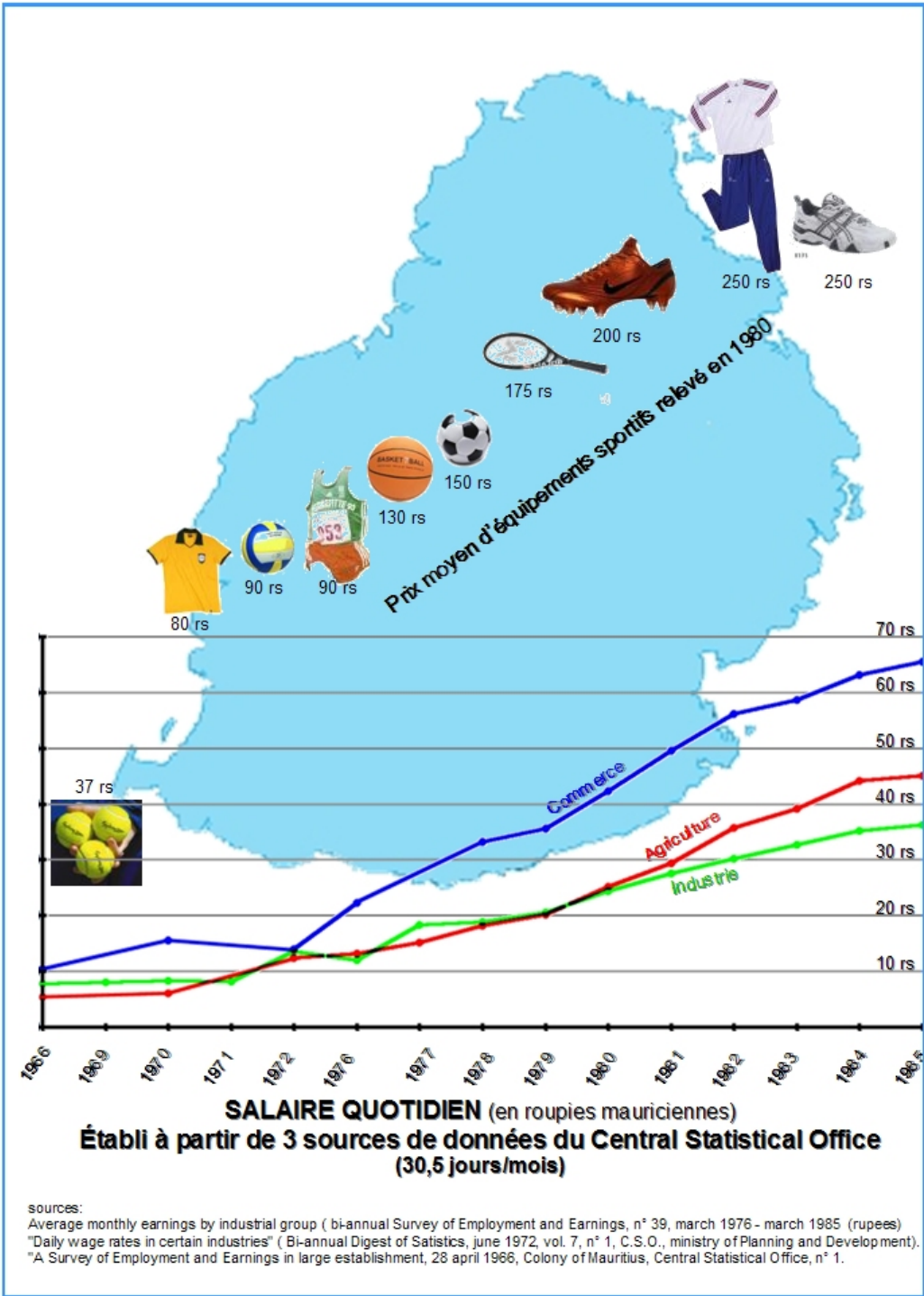
Hurrydev Ramchurn se trouve donc particulièrement en difficulté pour faire évoluer une situation avec deux constantes, communautaire et électorale, allant à l'encontre de l'objectif normalement recherché, à savoir, l'organisation de la pratique physique pour tous les Mauriciens.

Interférant dans toutes les prises de position, même les plus objectives, le problème du communalisme gangrène les possibilités d'une structuration consensuelle. Deux exemples suffisent à montrer la réalité de la situation :

- si nous pensons que seule la *M.S.A.* ne veut pas de changements parce que ses responsables ont structuré le sport à l'île Maurice et affirment qu'elle est représentative de l'ensemble de la population, d'aucun vous répondent qu'une observation plus fine fait apparaître, une nouvelle fois, à côté de cette réalité, une situation consensuelle, au sommet de cette « *pyramide sportive* ». Les dirigeants appartiennent tous aux classes aisées ou supérieures et un accord, exprimé ou tacite, permet le maintien d'une relative « *fermeture* » du groupe.

⁵³³ M. HAREL, *bref* entretien du 22 octobre 2003.

⁵³⁴ *Week-End Sports Magazine*, 1^{er} avril 1980.



- critique virulente de la nomination du directeur de l'École des Sports effectuée sur une base communautaire. Cette démarche du ministre peut se comprendre si elle

induit un certain rééquilibrage des « forces en présence ». Mais l'absence de quelques entraîneurs ayant fait leur preuve, la maladresse de M. Joynatsingh lors du discours d'inauguration⁵³⁵ et la liste des membres de l'encadrement, soumettent immédiatement cette structure à la critique de ses détracteurs. « *L'Ecole des Sports a été créée par les Hindous, pour les Hindous* ». Pourtant, son ouverture ne peut qu'être un plus pour le mouvement sportif mauricien.

Les années 1978 et 1979 ne présentent pas un contexte favorable au réchauffement des relations *M.S.A.* - ministère de la *Jeunesse et des Sports*. La position de ce dernier a évolué sur trois points depuis sa création :

- ses moyens financiers, malgré leur faiblesse, augmentent sensiblement et permettent la mise en œuvre de quelques objectifs.
- ces réalisations, son action auprès des fédérations de jeunesse et son opposition au monopole de la *M.S.A.*, renvoient une image plus positive auprès de la population.
- la lutte du *M.M.M.* contre le communalisme, et par corollaire contre la *M.S.A.*⁵³⁶, bénéficie au ministère, dans la mesure où les grands *oubliés* du sport communal restent majoritairement les Hindous.

Les responsables de la fédération de Curepipe, conscients de cette évolution, se voient contraints d'envisager une « nouvelle » restructuration qui, seule, permettrait le maintien de son statut prédominant sur le sport dans l'île. Nous avons vu précédemment que ce n'est pas la première fois que la *M.S.A.* voit sa situation remise en question (cf. Chapitre II, 1969, par exemple) et que ses responsables ont su manœuvrer pour pérenniser le fonctionnement de l'association. Mais la société mauricienne n'est plus la même qu'il y a dix ans. Maturité acquise au fil des années d'Indépendance et action du *M.M.M.*, imposent, cette fois, un réel changement.

⁵³⁵ Un journaliste de l'hebdomadaire *W.E.S.M.* démontre, preuves à l'appui, que pour son article dans le « magazine souvenir » du premier anniversaire de la création de l'*Ecole des Sports*, Missir Joynatsingh a plagié le texte dans un numéro du magazine *Afrika* de 1972.

W.E.S.M., 12 au 18 décembre 1979.

⁵³⁶ Programme gouvernemental du *M.M.M.* :

« Aide et encouragement aux mouvements de jeunesse ; augmentation du rôle du *ministère de la Jeunesse et des Sports* et de sa part du budget ; réforme de la *M.S.A.* ; augmentation du rôle des administrations régionales dans la promotion du sport, de la culture et des loisirs ; facilités accrues en termes d'entraîneurs, de stades et de piscines ; changement du rôle des « Youth Officers » après l'entraînement adéquat ; aide aux clubs de jeunesse dans le cadre de la régionalisation du sport et de la promotion du sport et des loisirs ». Manifeste du *M.M.M.* de 1977, *Jeunesse et Sports*, p. 7.

2. 1979 : La restructuration de la M.S.A.

Effectivement, à deux reprises, face à la grogne des pratiquants, les dirigeants ont envisagé la modification de leurs statuts. Mais à chaque fois, l'établissement d'un consensus ou une manœuvre judicieuse ont permis de n'en rester qu'aux prévisions.

Le rappel de la situation, présenté en septembre 1978 par Pierre Philogène, s'avère très utile. Il permet de constater que, depuis 1952, les bases du fonctionnement de l'association, à savoir les *Membres Fondateurs*, n'ont pas connu de modifications notoires. Nous reprenons donc à notre compte son questionnement dans l'article intitulé ;

« Une restructuration qui mènera à la faillite » :

« Qui sont donc ces onze membres fondateurs qui ont ainsi la main haute sur le sport mauricien ?

1. Le *Curepipe Sporting Club (C.S.C.)* qui groupe une quarantaine de membres et qui végète en 3^{ème} division de football depuis bientôt 7 ans. Pour les besoins de la cause ce club réussit à réunir une quinzaine de ses membres pour jouer le championnat de football. C'est le seul sport que ce club pratique.
2. Le *Falcon Club*, ancien grand club omnisports qui, *en pratique*, n'existe plus depuis plusieurs années.
3. Le *Hounds Club* qui, depuis la création du *Racing Club de Maurice*, est devenu un satellite de ce grand club omnisports. Il présente chaque année une équipe en championnat de 3^{ème} division.
4. Le *Père Laval Club* qui évolue en championnat de 2^{ème} division de football uniquement.
5. Le *Blue Ducks Club* qui est un club omnisports mais satellite du *Dodo*. Sa participation dans les championnats des différentes disciplines se fait de plus en plus rare.
6. Le *Muslim Scouts Sports Club* qui ne pratique que le football et évolue en 1^{ère} division.
7. Le *Hindu Cadets Clubs* qui ne pratique que le football et évolue en 1^{ère} division.
8. Le *Fire Brigade Sports Club* qui pratique le football (1^{ère} division) et le volleyball (2^{ème} division).

Et enfin 3 grands clubs omnisports, le *Dodo Club*, le *Racing Club de Maurice* et le *Police Sports Club* qui sont les seuls à vraiment mériter de présider aux destinées du sport tel qu'il se pratique chez nous à l'heure actuelle.⁵³⁷ »

Notons que le Royal College de Curepipe et le Collège de Saint-Joseph, qui étaient deux des cinq *Membres Fondateurs* en 1952, n'appartiennent plus à cette catégorie. Nous verrons dans le chapitre sur le sport scolaire que les objectifs des enseignants d'éducation physique et sportive ne cadrent plus avec ceux de la M.S.A.. Cette prise de position peut expliquer la nouvelle situation.

⁵³⁷ *L'Express*, 17 septembre 1978.

Mais en cette année 1978, plusieurs éléments expliquent l'impossibilité du maintien d'un statu quo :

- depuis la prise de position du *M.M.M.* sur ce sujet ; vives critiques des appellations et compositions majoritairement⁵³⁸ communales des équipes. Les incidents pendant les matchs et les propos racistes, tenus par les supporters, deviennent trop importants et peuvent déboucher sur de graves problèmes de société.
- de même qu'en 1962, l'accès de Ram Ruhee au Comité de direction, suivi par d'autres nominations de responsables de différentes communautés, avait pour objectif de permettre la demande d'affiliations internationales, la modification des statuts limitant la gestion démocratique de la fédération devient incontournable. Cette situation peut en effet jouer en sa défaveur si le ministère parvient à devenir plus représentatif, avec ses « *fédérations parallèles* ».

Ce deuxième point peut être rapidement et directement réglé par les responsables de la *M.S.A.*, contrairement au premier. En réalité, cette évolution s'effectue en deux temps et laisse donc planer un doute sur la réelle volonté de ces dirigeants.

La création d'un *Sports Council* en 1978, avec pour objectif la réunion des multiples associations et fédérations sportives de l'île, représente le premier temps. Le principe est louable et l'évocation de la possible instauration d'un *Conseil* similaire par Hurrydev Ramchurn, en septembre de la même année, permet de penser que les responsables sportifs connaissaient l'information depuis quelques temps. Il semble préférable, comme le fait remarquer Pierre Philogène⁵³⁹, de laisser le monde politique en dehors de la gestion du sport dans l'île. Cependant, cette création ne relève certainement pas du hasard. Les responsables de la *M.S.A.* ont besoin de renforcer la représentativité de leur organisme pour faire face au ministère et à ses fédérations.

Le *Sports Council* consiste en un comité directeur élargi aux représentants des fédérations de jeunesse et du sport scolaire, les fédérations sportives de l'industrie sucrière et des clubs des firmes privées ayant décliné l'invitation⁵⁴⁰. Après le retrait de quatre

⁵³⁸ Il faut en effet préciser que les équipes sont dites communales en ce sens qu'elles sont représentatives d'une communauté. Cela n'empêche pas la présence de joueurs catholiques, par exemple, au sein de l'équipe des Hindu Cadets et explique que les incidents ont rarement lieu sur le terrain entre les joueurs, même si nous assistons à quelques débordements n'entrant pas dans les accrochages « habituels ». Ces débordements sont généralement le fait de quelques joueurs se laissant entraîner par les cris des supporters. Car c'est au niveau des gradins, ou à l'extérieur des stades, qu'ont lieu les incidents les plus spectaculaires.

⁵³⁹ *L'Express*, 17 septembre 1978.

⁵⁴⁰ Il est intéressant de constater que le consensus des dirigeants ne fonctionne pas dans le cadre de cette restructuration. Nous aurions pu penser de prime abord que les responsables de l'industrie sucrière ou des firmes privées, auraient apporté leur soutien dans une démarche visant au maintien d'un monopole depuis longtemps aux mains des Franco-Mauriciens et des Gens de couleur. Mais tel n'est pas le cas. La

fédérations de jeunesse dès le mois suivant, la situation reste donc presque inchangée. Seule innovation importante, si le projet est respecté ; la perte du privilège de *Membres Fondateurs* pour les clubs qui ne pratiquent pas au moins trois disciplines sportives et n'ont pas au moins une équipe évoluant en première division. Quant aux modalités de votes, elles gardent une forte similitude avec le système précédent, déjà très critiqué pour son manque de réelle démocratie :

1. Chaque membre fondateur a droit à un siège au « Sports Council ». Ils représentent donc actuellement 55 % du droit de vote à ce « Sports Council ».
2. Le président, les 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, le trésorier et l'assistant trésorier ne peuvent être choisis que parmi les représentants des membres fondateurs au « Sports Council ». En d'autres mots, ils ont le monopole du Bureau de l'Association.
3. Les membres fondateurs représentent actuellement 73 % du *managing committee*.
4. A toutes les assemblées générales de l'Association où un vote est pris, le vote exprimé par le membre fondateur en vaut DIX ! Ils ont donc 110 votes à l'assemblée générale contre à peine une quarantaine aux autres. A noter, par exemple, que la M.S.S.A., qui groupe plus d'une cinquantaine de collègues, n'a qu'UN vote à l'assemblée générale.⁵⁴¹»

La réalisation de ce point du règlement en mai 1979 représente donc le second temps. Quatre clubs, les *Faucons*, les *Hounds*, les *Blue Ducks* et le *C.S.C. (Curepipe Sporting Club)*, n'ayant pu se conformer aux nouvelles règles, durant l'année écoulée, perdent leur statut de *Membre Fondateur*. Quatre clubs omnisports ayant une équipe de football d'un bon niveau : les *Dragons*, le *Mauritius Football and Hockey Club (M.F. & H.C.)*, les *Tamil Cadets* et le *Cosmos*, les remplacent.

Cette assemblée générale de mai 1979 modifie aussi un élément très important des statuts de l'association, concernant la gestion des activités des différentes commissions. En effet, elle met fin à la limitation du nombre de membres de la *M.S.A.*⁵⁴². Depuis sa création en 1962, jamais plus de quarante clubs n'ont pu bénéficier de cette appellation et donc participer aux prises de décision que ce soit en qualité de *Membre Fondateur*, *Associé* ou *Ordinaire*. Les modifications apportées en 1978 ne prennent pas en compte cet état de fait, mais le litige entre Jean-Roland Delaitre et le ministre Ramchurn, permet à Pierre

diversification des origines communautaires du patronat mauricien traduit un intérêt très variable pour le phénomène sportif. Une telle proposition aurait certainement été acceptée en 1946 ou 1952. En 1978, la prise de décision est probablement restée au niveau des dirigeants sportifs (le *Public Relations Office of the Sugar Industry*, ou *P.R.O.S.I.*, par exemple), sans que les patrons n'en soient informés.

⁵⁴¹ *L'Express*, 17 septembre 1978.

⁵⁴² Il n'a pas été possible d'obtenir plus de précisions quant au nombre exact de clubs admis. Ni les *Annual Reports*, ni les comptes rendus de la *M.S.A.* ne donnent l'information.

Philogène d'exposer la situation au sein des colonnes du quotidien *L'Express*, deux mois avant la nouvelle assemblée générale, ce qui n'est peut-être pas un hasard :

« Le ministre a pris conscience de l'anachronisme de la *M.S.A.* et nous aimerions que M. Delaitre nous prouve que la *M.S.A.*, malgré sa restructuration « trompe-l'œil », n'est pas anachronique.

La *M.S.A.* n'a pas été démocratisée et les quelques clubs membres fondateurs s'accrochent aux monopoles qu'ils se sont attribués pour diriger non seulement le FOOTBALL, mais aussi le volley-ball, le basket-ball, l'athlétisme, la natation, le tennis de table, etc... Et c'est là la cause principale d'une situation explosive qui met en effervescence le milieu sportif mauricien.

Nous avons emprunté les termes « *Fédérations parallèles* » à W.E.S.M. mais nous pensons qu'aucun parallèle ne peut être fait entre les fédérations nouvellement créées et qui sont les premières du genre et des COMMISSIONS TECHNIQUES nommées arbitrairement par le Comité central de la *M.S.A.* pour assurer l'organisation des tournois.

Seul un exemple peut illustrer convenablement les MONOPOLES injustifiés que s'attribue la *M.S.A.*. Prenons le BASKET-BALL. Sur les vingt-trois équipes qui participent aux championnats de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division de la *M.S.A.*, SIX seulement appartiennent à des clubs qui sont membres de la *M.S.A.*. Les dix-sept autres équipes appartiennent à des clubs qui non seulement ne sont pas membres de la *M.S.A.* mais NE LE SERONT JAMAIS. Nous mettons la *M.S.A.* au défi de prouver le contraire. Que la *M.S.A.* nous cite un exemple d'un club membre qui ne pratique pas le FOOTBALL !

Est-ce donc normal et logique que le basket-ball pratiqué par 23 clubs soit administré par un organisme dont six seulement de ces 23 clubs sont des membres ? Est-ce normal et logique que les grandes décisions à caractère national concernant le basket-ball soient prises par un bureau où pas un seul individu n'est directement concerné par cette discipline ? Une chose nous dépasse : comment la Fédération internationale de basket-ball a-t-elle pu affilier la *M.S.A.* ? Lui a-t-on décrit la situation telle qu'elle est ou bien lui a-t-on fait croire que tous les clubs pratiquant le basket étaient membres de la *M.S.A.* ? Il appartient à ces 17 clubs d'alerter la Fédération internationale afin qu'elle envoie quelqu'un enquêter sur place.

Ce qui est vrai pour le basket-ball l'est aussi pour le volley-ball, pour l'athlétisme, pour le tennis de table, pour la boxe, etc... et le ministre a parfaitement raison de s'élever contre le caractère non démocratique et monopolistique de la *M.S.A.* ⁵⁴³».

L'assemblée générale de mai 1979 contredit Pierre Philogène, et, à compter de ce jour, « *Tous les clubs inscrits au Registrar of Associations qui participent aux manifestations organisées par la commission de la M.S.A. dans diverses disciplines sportives, pourront, sur simple demande, devenir membre à plein droit de la M.S.A.. Cette décision, disons le tout net, ouvre la porte de la M.S.A. à un grand nombre de clubs sportifs* ⁵⁴⁴».

Si cette réunion de 1979 constitue un deuxième pas en avant vers une démocratisation du fonctionnement de la fédération curepienne, ce n'est quand même pas

⁵⁴³ *L'Express*, 18 mars 1979. Article : « Le sport à l'Île Maurice : Les causes d'une situation explosive ». Pierre Philogène.

⁵⁴⁴ *W.E.S.M.*, 22 au 26 mai 1979.

le grand bouleversement espéré par de nombreux sportifs. Il apparaît évident que ces modifications sont imposées par la lutte opposant cet organisme au ministère de la *Jeunesse et des Sports*. Malgré l'évolution du contexte social, il semble fort probable que, sans cette opposition, le statu quo aurait été maintenu, avec quelques aménagements seulement.

Avec le recul du temps, nous constatons que ces évolutions satisfont de nombreux sportifs qui ont l'impression d'avoir enfin vaincu Goliath. Finalement, peu de changements affectent réellement le sport.

Quatre *Membres Fondateurs* ont changé et tous les clubs participants peuvent devenir *membres*. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ont droit de vote en assemblée générale. En outre, leur adhésion aux « fédérations parallèles » du ministère n'est plus possible, attendu que la participation à leurs compétitions devient synonyme d'exclusion et la représentativité de la *M.S.A.* sur le plan international se trouve renforcée !

Cette « *restructuration* » a été réalisée de façon judicieuse, à l'image de la gestion de cette fédération depuis sa création en 1952 ; en réalité, elle n'a rien apporté au mouvement sportif mauricien. Nous pouvons même pousser le doute un peu plus loin et poser la question de savoir si, sans l'échéance des *Jeux des Îles* quelques mois plus tard et le nécessaire appui des sportifs pour conduire le ministre à débloquent les subventions, les *Membres Fondateurs* auraient été rétrogradés.

L'année 1979 aura mis en exergue les dysfonctionnements du sport et montré la solidité du monopole de la *M.S.A.*, mais aussi, sa possible remise en question par l'opposition d'une organisation structurée et pérenne. La réalité restant tout autre, cette fédération et ses responsables jouissent toujours d'un prestige inégalé, renforcé par la participation satisfaisante aux *J.I.O.I.*, et la nomination à la présidence du *Comité International des Jeux* de Jean-Roland Delaitre.

D'un autre côté, les « *fédérations parallèles* » s'appuient sur les *Youth Clubs* pour assurer leur fonctionnement. Il semble évident que l'adhésion, puis le retrait de ces dernières, du *Sports Council*, ne permettent pas une stabilité dans l'organisation du mouvement sportif ; stabilité, base d'une reconnaissance possible sur le plan international.

La présence de fortes personnalités, élues à la présidence des *Youth Federations*, comme c'est déjà le cas à la *M.S.A.*, atteste de la réussite de la détection et de la formation de leaders au sein des clubs de *Jeunesse*. Si Jean-Roland Delaitre, Ram Ruhee, Jacques Sèvremont, Guy Chevreau ou Chintaman Ramboccus ont été choisis pour leur adhésion à un projet commun et précis, ce n'est pas le cas des Allan Driver, Toolsyraj Benyudin, G.

Lepoigneur ou Pattak Balgobin. Avec une gestion des fédérations et l'élection des présidents relativement autonomes, les objectifs à long terme de chacun peuvent influencer certaines décisions. Cela peut se traduire par des différences de prise de position telle que le maintien de la *Moka – Flack Youth Federation* au sein de la *M.S.A.*⁵⁴⁵.

Cette entrée des fédérations de *Jeunesse* de la *M.S.A.*, rapidement suivie de leur retrait, montre la limite de leur implication dans le mouvement des fédérations sportives parallèles. Il y a en effet une contradiction entre cette adhésion et la critique du monopole et de la gestion de l'association de Curepipe.

La situation du sport mauricien conduit à constater que le ministère de la *Jeunesse et des Sports* n'est toujours pas parvenu à jouer son rôle, à savoir mettre en place les conditions matérielles et humaines, permettant une gestion et une pratique dans des situations optimisées. Au contraire, l'adhésion, aussi brève soit-elle, des fédérations de *Jeunesse* à la *M.S.A.* a pu laisser penser que le ministère cautionne un système toujours pas démocratisé, malgré une nouvelle restructuration. Deux critères persistent dans le fonctionnement de cet organisme :

- comme exposé ci-dessus, les conditions de vote au *Sports Council* restent les mêmes que celles du *Comité directeur* précédent.
- les équipes gardent leur caractère communal.

Il apparaît évident que, dans le contexte économique et politique du début des années quatre-vingt, avec la montée en puissance du *M.M.M.*, une telle organisation sportive représente un danger potentiel pour la stabilité sociale du pays.

L'évolution de la *M.S.A.*, ou l'accord de circonstance établi pendant les *J.I.O.I.*, ne modifient en rien les relations entre cet organisme et le ministère. La décennie quatre-vingt débute comme s'est achevée la précédente, avec de surcroît, un contexte économique difficile.

Depuis 1979, l'île Maurice suit le programme d'ajustement économique fixé par le *Fond Monétaire International* (*F.M.I.*), mais, la réévaluation du dollar et une campagne sucrière décevante, consécutive aux conditions climatiques exécrables, anéantissent ces efforts demandés, entre autres, à la population. La dépréciation de la roupie mauricienne de 7,8 % en 1979 et 26,5 % en 1980 se répercute sur les prix en hausse de 14,5 % la première

⁵⁴⁵ Ce maintien ne fait pas l'unanimité au sein de cette fédération. Son président, Pattak Balgobin, ne fera pas marche arrière. Il restera à la *M.S.A.* puis à la *M.F.A.* (*Mauritius Football Association*), lors du changement d'appellation en 1984. Il détient toujours, à ce jour, un poste de responsabilité au sein de cet organisme !

année et de 42 % l'année suivante. L'année 1981 marque le début d'un retour à la normale avec une nouvelle augmentation de 14,5 %⁵⁴⁶.

La détérioration des conditions de vie des Mauriciens facilite la démarche des opposants au gouvernement Ramgoolam. Face à une population plus réceptive aux critiques, la mise en cause du communalisme devient un argument électoral de premier ordre.

3. Sport et communalisme ; ou, quand la politique fausse le débat !

Le sport mauricien subit les conséquences de ce contexte, aggravées par l'absence de réelle structuration centralisée qui ne permet pas le développement d'une politique consensuelle et laisse l'accès aux différents courants parmi lesquels nous retrouvons les *pro* et les *anti-communalistes*. Le sport communal, de par sa « visibilité », focalise l'attention des hommes politiques, que ce soit pour y trouver une manne électorale ou pour le critiquer. Les amis de Sir Seewoosagur Ramgoolam ont intérêt à favoriser un vote communautaire et ne poussent pas, Hurrydev Ramchurn en tête, à la décommunalisation du sport. Le *M.M.M.* de Paul Bérenger et Aneerood Jugnauth, prône, bien sûr, le contraire.

Dans l'attente des élections législatives de 1982, le sujet crée un incident au niveau de la municipalité de Port-Louis. Ses anciens élus *M.M.M.* réagissent vivement face à la proposition d'annulation d'une motion, votée durant leur mandat, interdisant l'accès des terrains de sports de la ville aux clubs communaux. La critique débouche même sur une manifestation d'environ cinq cents personnes, issues de différents partis politiques ou d'organismes à vocation sociale, comme l'*Action Civique* d'Yves Pougnat⁵⁴⁷. Le mouvement sportif se retrouve au centre d'un problème social, parce qu'il incarne toujours l'expression visible d'une organisation sociale communautaire institutionnalisée en 1968, pour des raisons qui n'ont peut-être plus lieu d'être, douze années plus tard.

Nous avons devant nous toute la contradiction de la société et des partis politiques mauriciens dans ces années-là. La plupart des responsables sont conscients de

⁵⁴⁶ KHUSHIRAM K.C., « Wages and Economic Adjustment in Mauritius », in *Journal of Mauritian Studies*, Mahatma Gandhi Institute, Moka, 1986, vol. 1, n° 1, p. 119.

⁵⁴⁷ « Parmi les manifestants on remarquait MM. P. Bérenger, J.Cl. de l'Estrac, A. Jugnauth, K. Bhayat, d'autres députés du *M.M.M.*, des dirigeants de la *General Workers Federation* (*G.W.F.*), les pères H. Souchon et M. Labour, le Dr R. Beedassy, président du Parti Socialiste Mauricien (*P.S.M.*) et des membres de l'*Action Civique* ». *L'Express*, 8 mai 1980.

l'anachronisme d'une telle division en 1980, mais les intérêts électoraux restent prépondérants et orientent les prises de position de la majorité d'entre eux, les dirigeants du *M.M.M.* inclus. Malgré leur programme, ils ne pourront faire fi du clientélisme et du communalisme au moment des élections de 1982⁵⁴⁸. Plusieurs journalistes de *L'Express* ou de *W.E.S.M.* tiennent le même propos : le sport est devenu le leitmotiv de la question du communalisme à l'île Maurice et risque de « *faire les frais* » du règlement d'un problème beaucoup plus vaste, mais dont la gestion pourrait devenir catastrophique sur le plan électoral⁵⁴⁹.

Il faut effectivement rappeler la présence du communalisme dans le quotidien des Mauriciens, y compris dans les services de l'Etat, et pas uniquement dans le sport. Le maintien du débat communautaire sur ce seul domaine, évite d'aborder les autres cadres concernés et d'entrer dans des discussions autrement plus délicates.

D'autre part, dans leur quête d'électeurs, les politiciens favorables à la décommunalisation du sport se gardent bien d'aborder les détails, sous peine de voir une partie de leurs arguments réfutée.

Effectivement, pour les Mauriciens, les équipes de football de première et deuxième divisions, comme les *Muslim Scouts* ou les *Hindu Cadets*, représentent le sport communal. Pendant que certaines voix s'élèvent contre la critique du système dans son ensemble, Pierre Philogène, ancien membre de l'*Action Civique*, émet une opinion différente et

⁵⁴⁸ « Pour Ramgoolam, ça lui est parfaitement égal que ce soit les Blancs ou les Musulmans qui gagnent le championnat de football. Mais, en bon politicien, il voit comment son électorat réagit. S'il voit que ce sont toujours les Blancs qui gagnent, il va dire aux gens influents de la communauté hindoue de faire quelque chose.

La politique s'intéresse au sport en ce sens que le sport constitue un élément important de la tension de l'électorat ».

MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

« La résurgence de l'hydre communalisme, sous le couvert d'une bataille de principes, est en train d'aiguiser les coutelas des bagarres de tranchées, et mettre entre les Mauriciens des barrières de haine. Le politique a ses raisons d'agir ainsi : de haut en bas du pouvoir en place, l'analyse est que l'île Maurice est encore attachée (ou une grande partie, cela s'entend) au capital électoral que peut donner une telle attitude. Même l'opposition n'arrive pas à donner une assise nationale à une action d'envergure, dans le but d'éradiquer cet héritage colonial. L'enjeu est peut-être capital et toute entreprise, la plus MAURICIENNE qu'elle soit dans son inspiration, visant à rejeter le compartimentage communal, n'est pas certaine d'être comprise par une population traumatisée par un conditionnement savamment dosé et entretenu ».

W.E.S.M., semaine du 7 mai 1980.

⁵⁴⁹ « Pour nous, il ne faut pas se tromper de combat. Et nous ne croyons pas un seul instant qu'en permettant à des dirigeants politiques de faire appel à l'appartenance communale, pour obtenir des avantages électoraux, nous puissions faire progresser d'un pas la cause d'une île Maurice mauricienne, même si le sport était décommunalisé.

Et cette tentation de faire le forcing sur le sport doit tempérer les ardeurs sans solution radicale. On se retrouve ballotté au gré de la politique, et le sport entre le marteau et l'enclume, courra le risque de perdre son droit d'être une activité positive pour l'île Maurice ».

W.E.S.M., semaine du 7 mai 1980. Article : « Entre le marteau et l'enclume », non signé.

apporte une explication sur l'origine de cette situation, que nous partageons dans sa première partie:

« On ne peut dissocier le sport du social. J'ai toujours pensé que les gens se réunissent pour pratiquer le sport qu'ils aiment. S'il se trouve que dans cette région il n'y a que des Hindous ou des Chinois, c'est une sélection naturelle. Ils n'ont pas fait exprès. Pour ça, ce n'est pas du sport communal. Là où ça devient communal, c'est quand un club s'appelle *Muslim Scouts* et n'accepte que tous les Musulmans du pays...

Le *Dodo* est un club de Curepipe où les Blancs très majoritaires se sont associés socialement et sportivement. Il n'y a rien de mal là dedans. Vous allez faire du sport avec les gens que vous connaissez. Si on vous impose quelqu'un que vous n'appréciez pas, vous cessez de faire du sport.

Tous les clubs de Maurice ont des statuts comme ceux du *Rose-Hill Club* (cf. annexe I.G. - 3) avec la sélection à l'entrée. Que ce soit le *Cercle de Rose-Hill*, le *Racing*, les *Muslim* ou les *Hindu Cadets*. *Muslim* ou *Hindu* ; ce n'est pas dans leur statuts, comme les autres. De son côté, le *Registrar* vérifie que dans les statuts rien ne soit anticonstitutionnel. Jamais quelqu'un n'a porté un rejet d'adhésion à un club devant un tribunal. Et pour cause !

Un Noir, ou un Musulman, accepté au *Dodo* sera toujours un étranger. Et pareil dans d'autres communautés. Donc, personne ne veut y adhérer⁵⁵⁰».

Il faut malgré tout relativiser la portée de ces propos.

- s'agissant de Port-Louis, par exemple, l'existence des quartiers communautaires comme ceux des Chinois au centre ou des Musulmans à Plaine Verte, n'impose aucunement la composition d'équipes communales et ne relève que du choix des responsables du club et des joueurs.
- l'histoire a prouvé que l'intégration de Gens de couleur dans des clubs de Blancs ou celle de Blancs dans des clubs de Créoles, d'Hindous ou de Musulmans est une question d'option et de volonté, et non de logique. Le *Mautitius Turf Club* de l'île Maurice, fonctionne sur un mode consensuel entre élites uniquement et confirme la véracité de nos propos. Rappelons, aussi, que des joueurs de différentes religions composent les équipes des *Muslim Scouts* et des *Hindu Cadets*. Mais, en 1980, voir au « club house » des associations nommées par Pierre Philogène, des personnes de communautés différentes, relève de l'exceptionnel et se limite à des personnalités très précises, comme M. Shantilal Dhandjee, par exemple. Il y a parfois un pas entre le terrain et le bar très difficile à franchir !
- les propos tenus concernent quelques associations comparables à celles citées. Il ne convient pas d'en faire une généralité. Parmi les activités pratiquées par l'ensemble

⁵⁵⁰ PHILOGENE Pierre, entretien du 14 octobre 2003.

des communautés⁵⁵¹, les championnats de basket-ball ou de volley-ball, comprennent des équipes communales. Cette situation a toujours existé et reste une source de rancœur⁵⁵² et d'animosité depuis longtemps, mais les rencontres n'ont jamais donné lieu à de graves incidents de type racial ou ethnique comme cela s'est produit en football (le problème le plus important reste le retrait des *Trotters* lors d'un match de volley-ball contre le *Dodo-Club*, en 1975).

En résumé, il ressort de nos entretiens et de la lecture de journaux que les propos d'un Mauricien, se rapportant au sport communal, font essentiellement allusion au football, et plus concrètement à certaines équipes et à leurs supporters, et, dans une moindre importance, à la discrimination lors du recrutement.

Dans le stade, la zone problématique se situe dans les tribunes et non sur le terrain, où les incidents ne sont que la conséquence des tensions créées par les invectives des spectateurs. La résurgence de la question communaliste réactive des comportements déjà connus. Les insultes à caractère racial ne sont pas une nouveauté au stade *George V*. Certains, comme Yvan Martial, utilisent l'expression « *souape de sécurité* » pour expliquer ces comportements. « *On passait un dimanche à s'insulter, à se dire tout ce qu'on avait dans la tête, et pendant la semaine, on avait de quoi travailler pacifiquement. Il y a un petit peu de mise en scène là dedans. Un genre de défoulement. Tout n'a pas été parfait mais rien à voir avec le hooliganisme du Paris-Saint-Germain par exemple* »⁵⁵³. Mais dans le contexte social tendu de 1980, les incidents se multiplient dans les tribunes et sur le terrain. Difficile de déterminer les conséquences réelles des différents articles de journaux ou des actions d'associations, comme l'*Action Civique*, tentant d'expliquer la situation. Servent-ils à apaiser les esprits ou, au contraire, relancent-ils le débat partisan ?

Deux idées fortes reviennent dans les discussions : la nécessité de décommunaliser le sport et la régionalisation, moyen le plus sûr d'y parvenir.

Faisant abstraction de l'argumentation politique développée dans le programme du *M.M.M.*, l'*Action Civique* retient notre attention, attendu que ce mouvement n'a pas pour

⁵⁵¹ Le tennis ou le yachting restent représentatifs de la communauté franco-mauricienne.

⁵⁵² « Lorsqu'en 1953 j'ai regagné mon île natale après six ans d'adolescence vécus en France, je désirais pratiquer le basket-ball à un niveau respectable.

Or, à cette époque, les seules équipes de basket-ball valables étaient celles du *Dodo*, des *Faucons*, des *Dragons*, des *White Eagle* et du *Typhoon*.

Les barrières communales ne me permettaient pas de me joindre à ces équipes et de pratiquer le basket-ball à un bon niveau ».

L'Express, 13 mai 1980. Article : « Le sport communal : au nom de quelle liberté ? », signé PHILOGENE Pierre, membre d'*Action Civique*.

⁵⁵³ MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

objectif « *direct* ⁵⁵⁴ » la campagne électorale à venir. Son action débute avec la création du club des *Trotters* au début des années soixante-dix ⁵⁵⁵. Un des fondateurs, Pierre-Yves Pougnet, est un Franco-Mauricien, volleyeur de haut niveau, militant de la première heure pour la décommunalisation et la régionalisation du sport.

Si nos recherches ne font pas ressortir de filiation politique marquée pour l'*Action Civique*, la proximité des convictions des responsables du club des *Trotters* et des thèses du *M.M.M.* semble difficilement réfutable ⁵⁵⁶. Pour autant, devant l'absence de concordance des avis, nous n'irons pas jusqu'à affirmer, comme Jean-Gérard Théodore, que cette association est une émanation du parti de Paul Bérenger ⁵⁵⁷.

Le deuxième objectif cité ci-dessus est présenté comme l'un des moyens de lutte contre le communalisme.

« Pour que des personnes se regroupent, elles doivent partager certains points communs : nous pensons que l'appartenance à une région représente un critère de regroupement qui doit pouvoir remplacer le critère de communauté ethnique dans la pratique (...). Les clubs à base communale ne vivent pas avec leur temps et seront appelés à disparaître ⁵⁵⁸ ».

Après avoir boycotté une rencontre de volley-ball contre une équipe communale de la *M.S.A.*, les dirigeants de ce club mettent en pratique leurs idées et fondent l'*Amicale Villes – Villages* en novembre 1972, avec pour principal objectif l'amélioration des relations entre les habitants des zones rurales et ceux de la ville. Le sport représente un moyen d'atteindre ce but, et des démonstrations de volley-ball et de basket-ball visent la popularisation de ces activités et le développement de leur pratique « à grande échelle » afin de déboucher, plus tard, sur une élite d'un bon niveau. Notons que cette organisation connaît rapidement une certaine reconnaissance avec l'appui de la *N.C.A.*, fédération de *Jeunesse* du Nord et des responsables de la propriété de *Belle-Vue Harel* ⁵⁵⁹. Mais P.Y. Pougnet admet « *qu'ils sont certainement allés trop vite, tant au sein des Trotters que dans l'Amicale Villes – Villages* ». Face à « *l'institution M.S.A.* », un ministère peu actif et avec

⁵⁵⁴ Rama Poonnoosamy appartient aux *Trotters* et sera ministre du gouvernement *M.M.M.*.

⁵⁵⁵ Ce club est enregistré au *Registrar of Associations* le 31 décembre 1972, mais fonctionne déjà depuis plusieurs mois.

⁵⁵⁶ Rama Poonnoosamy, futur élu sur la liste *M.M.M.* est un membre important de cette association.

⁵⁵⁷ « Les *Trotters*, ça a été encore un mouvement des militants *M.M.M.* : Rama Poonnoosamy (pourtant au *P.I.* aux élections de 1976 !), Pierre-Yves Pougnet, (...) Ce n'était pas qu'un club sportif. C'était une vitrine du *mauricianisme*. On voulait prouver, à travers le club des *Trotters*, qu'en prenant le pouvoir, le *M.M.M.* allait pouvoir décommunaliser le sport. C'était une tentative de mise en pratique de cette philosophie ». THEODORE Jean-Gérard, entretien du 20 octobre 2003.

⁵⁵⁸ *L'Express*, 13 mai 1980, interview de PUGNET Pierre-Yves.

⁵⁵⁹ *Week-End*, 15 février 1972.

une population qui, ayant grandi dans ce système, réagit lentement, le mouvement s'essouffle, sans que pour autant l'*Action Civique* disparaisse.

a. Le rôle joué par la *M.S.A.* dans le maintien du communalisme

Malgré son ancienneté, le thème de la décommunalisation remplit les colonnes des journaux, en mai 1980, après les graves incidents du match de football opposant les *Muslim Scouts* aux *Tamils Cadet* ; contestant une décision de l'arbitre, plusieurs joueurs des *Scouts* l'ont roué de coups sur le terrain.

Cette aggravation de la situation dans les stades place une nouvelle fois la *M.S.A.*, mais aussi, le ministère *de la Jeunesse et des Sports*, dont nous avons remarqué la relative discrétion dans ces mêmes périodiques (*Week-End* et *L'Express*, par exemple) depuis quelque temps, dans une position délicate et instable.

La suppression du communalisme reste un élément central du programme politique du *M.M.M.*. Prôner le maintien du communautarisme au sein de la société mauricienne dans les années quatre-vingt n'est donc pas un thème porteur avec l'échéance des législatives de 1982. Le *Parti Travailleiste* et son ministre Hurrydev Ramchurn se gardent bien de commettre cette erreur, mais se trouvent, par corrolaire, écartés d'un débat auquel s'intéresse fortement l'électeur mauricien.

Mêmes situation et attitude des responsables de la *M.S.A.*, dont il convient de rappeler que le président d'honneur n'est autre que Sir Seewoosagur Ramgoolam. Pourtant certaines critiques, comme celle du commissaire de la municipalité de Port-Louis, Azad Dhomun⁵⁶⁰, deviennent acerbes. Mais, contrairement à ce que nous avons constaté les années précédentes, les quotidiens ne matérialisent plus l'arène du débat, et nous n'avons pas trouvé la réponse des responsables de la fédération de Curepipe.

Quelles que soient leurs convictions, il leur semble difficile, voire impossible, de prendre parti en faveur de la décommunalisation. Une évidence certaine caractérise le sport spectacle à l'île Maurice : les matchs opposant des équipes communales remplissent les

⁵⁶⁰ Après la suspension de l'équipe de football des *Muslim Scouts* du championnat de première division de la *M.S.A.*, le commissaire de la municipalité de Port-Louis, Azad Dhomun, a déposé une motion à ce sujet. Considérant que « les sanctions sont trop sévères à l'égard d'un club sportif qui a apporté une importante contribution à la promotion du sport », il demande l'arrêt de toute collaboration de la municipalité avec la *M.S.A.*, et la suppression des privilèges dont elle jouit jusqu'à présent pour l'organisation de diverses manifestations sportives.
L'Express, 8 avril 1980.

stades et rarement les autres rencontres⁵⁶¹. Rappelons que quelques personnes ont investi dans cet organisme et dans l'achat du stade *George V*. Tant pour la gestion financière du sport national et international, que pour satisfaire les attentes de ces « investisseurs », la modification du fonctionnement du mouvement sportif pourrait être catastrophique.

Le retrait de l'équipe de football du *Dodo Club* du championnat de première division, en mai 1980, aggrave cette position inconfortable des responsables de la *M.S.A.*.

Il représente un événement considérable dans le monde sportif mauricien. Jean-Pierre Lenoir parle d'un « *retrait éminemment politique, au sens qu'Aristote a donné à ce terme, c'est à dire concernant directement le fonctionnement global de l'individu dans la Cité*⁵⁶² ». L'origine de cette décision ne se trouve effectivement pas dans les derniers incidents du stade *George V*. Le président en exercice, René Noël, s'explique lors d'une conférence de presse :

« Que voyons-nous aujourd'hui ?

Le stade *George V* est devenu un chaudron et les spectateurs se tiennent mal et utilisent des propos injurieux à l'adresse de tout le monde, ou encore lancent des projectiles causant des blessures aux joueurs et même aux arbitres. Ces faits s'étaient traduits par une répugnance croissante de nos membres à assister aux matches de première division, s'exposant ainsi à des avanies de toute sorte. Il y a également la réticence des joueurs de participer à ces matches du fait de se voir pénaliser, parfois injustement.

Dès lors, il n'y a plus de saines compétitions, il n'y a plus de plaisir ; le racisme lève de plus en plus sa tête. D'où notre décision de nous retirer. Cela n'a pas été facile mais nous souhaitons que le choc qu'elle a créé se traduise par des réflexions et qu'il aboutisse à une prise de conscience et à rétablir la situation⁵⁶³.

Le départ du *Dodo Club* du championnat de football, après la radiation de l'équipe des *Muslim Scouts*, représente un coup dur pour la *M.S.A.*, parce qu'il s'agit d'un des clubs fondateurs de la fédération, et le seul qui soit toujours resté parmi l'élite. Ce retrait remet en question le prestige de la Fédération. Cette association, *club* au sens britannique du terme, connue pour ses résultats dans différentes pratiques sportives, brille aussi par la qualité des membres qui le composent. Le sport n'est qu'une partie des activités et, l'élite franco-mauricienne se retrouvant dans les salons du club, ou le prestigieux *Bal du Dodo*, raconté par Geneviève Dormann, confirment son aura au sein la société mauricienne. Avec ses deux clubs satellites que sont les *Blue-Ducks*, mais aussi, et à un autre niveau, le

⁵⁶¹ Malgré l'exactitude de cette affirmation, il convient de noter que plusieurs matches, comme les finales de football du championnat de l'industrie sucrière, attirent plus de spectateurs que certaines rencontres de première division de la *M.S.A.*. Il semble possible d'envisager, dans cet état de fait, l'expression d'un rejet de la violence et du communalisme.

⁵⁶² LENOIR Jean-Pierre, entretien du 7 février 2003.

⁵⁶³ *L'Express*, 28 mai 1980. Conférence de presse de René Noël du 27 mai.

*Curepipe Starlight*⁵⁶⁴, le *Dodo Club* a participé à l'évolution du sport, et son arrêt des compétitions de football démontre que les litiges incessants, entre le ministère et la *M.S.A.*, ont eu lieu au détriment d'une étude de fond des problèmes et d'une action concertée au niveau de la sécurité des rencontres de football.



W.E.S.M.
28 mai
1980

L'année 1981 reste une année de transition avec la perspective des élections législatives de juin 1982, décisives pour les futures orientations politiques, économiques et sociales du pays. Le projet du *M.M.M.*, très novateur par rapport aux réalisations en cours, reçoit, d'après les estimations effectuées, un accueil favorable d'une majorité de la population.

Devant une telle situation, la préparation des élections par le gouvernement en place, devient l'axe principal afin d'inverser cette tendance défavorable. Il paraît évident

⁵⁶⁴ « On est un club qui a un *membership* bien précis ethniquement, mais qui se projette de façon forte sur l'environnement immédiat. A tel point que depuis pas mal d'années, le club aide beaucoup. Par exemple, avant qu'il y ait toutes ces bagarres dans le domaine du foot, on aidait un club de Curepipe. C'était le *Curepipe Starlight*. C'était un club aidé financièrement et même avec des prêts de joueurs de chez nous ; parce qu'on croit plus à la régionalisation du sport qu'à un sport sur des bases ethniques. Dans ce club *Starlight*, il n'y avait aucun critère ethnique. C'était surtout des Créoles car Curepipe est une ville essentiellement créole ».

LENOIR Jean-Pierre, entretien du 7 février 2003.

que les priorités se trouvent dans d'autres domaines que le mouvement sportif. D'autant que la lutte pour la décommunalisation du sport, devenue cible de choix du *M.M.M.*, et les problèmes relationnels entre le « ministère » et des responsables de la *M.S.A.*, sujets toujours porteurs dans les colonnes de journaux, incitent plus à la discrétion qu'à l'action.

Dès le mois de mars 1981, l'éditorialiste de l'hebdomadaire *W.E.S.M.* tire un premier bilan des treize premières années du ministère *de la Jeunesse et des Sports*.

A plus d'un an des élections et dans une période de l'année peu propice aux rétrospectives, la démarche laisse quelque peu perplexe. Présageant des résultats probables du scrutin, le journaliste espère-t-il encore influencer les décideurs ? Sur un laps de temps aussi court et des propos aussi négatifs, cela relève plutôt d'un message destiné au prochain ministre. Quelques passages donnent une idée de la teneur et du ton de l'article :

« Demain, l'île Maurice fêtera ses treize années d'indépendance...

Treize années pendant lesquelles le sport mauricien a attendu son sauvetage, et ne devant sa survie qu'à l'enthousiasme et au bénévolat de quelques dirigeants.

Ceux-ci n'auront pas trouvé la compréhension et l'appui nécessaires auprès des hautes instances, qui dispensent la manne essentielle (l'argent) à toute subsistance.

Ces treize ans pour nous auront culminé par un mémorable gâchis, avec des conflits de personnalité et des coups bas indignes d'un milieu sportif qui se respecte.

Ne remuons pas trop ce passé car rien de positif ne peut sortir des situations vécues avant et pendant les premiers Jeux de l'Océan Indien, les premiers du nom. Mais gardons toujours en mémoire notre engagement envers les athlètes de l'O.I. (*océan Indien*) que nous avons conviés, par ministre interposé, à la grande fête du sport pour 1983.

S'il nous faut faire un détour avant d'effacer ces treize années durant lesquelles la déception est venue plus souvent qu'à l'ordinaire, c'est qu'une dette est restée impayée envers nos sportifs : celle de pouvoir bénéficier d'installations sportives, dignes des résultats obtenus.

Cette dette, elle continuera à peser sur toute action future, tant les décisions politiques et les dépenses de prestige ont permis que s'envolent les promesses.

Il ne semble pas que la politique de main tendue proposée par la *M.S.A.* pour le bien-être des sportifs ait été bien comprise. En retour, cet organisme a eu droit à une levée de boucliers en règle de la part d'un journaliste étranger, expulsé de sa patrie qui, tel un mercenaire, n'a pas hésité à faire un papier pour plaire à ses hôtes (...)

(...) Evidemment, nous souhaitons que, de part et d'autre, soit fait le constat du gâchis, résultant de l'incapacité de présenter une politique nationale. Les « copies carbone » ne s'adaptant pas nécessairement à Maurice, il est temps qu'un dialogue vrai s'installe dans les milieux du sport pour laisser dans les officines partisans l'intrigue et la politique de l'autruche (...)

(...) Les histoires d'amour-propre bafoué, de jalousies mesquines, les sportifs mauriciens en ont soupé. Ils ne réclament que leur dû : le minimum qu'une patrie doit offrir à ses fils.

L'a-t-on jamais compris et comprendra-t-on jamais que le carrousel des temps peut un jour s'arrêter, et que le moment de vertige passé, l'heure des comptes pourra sonner⁵⁶⁵.

Après une période plus calme, les articles « *question-réponse* » réapparaissent dans les colonnes des journaux. Mais en ce début des années quatre-vingt, cette pratique semble maintenant désuète et n'a plus réellement l'impact recherché, tout au moins, auprès des personnes interrogées à ce sujet. Les trois exemples proposés ci-dessous présentent un aperçu de ce mode de fonctionnement original.



Week-End Sports Magazine 24 et 29 avril 1981

Dans ce premier bilan très loin d'être exhaustif, l'hebdomadaire *W.E.S.M.*, émanation du quotidien *Le Mauricien*⁵⁶⁶, épargne relativement Jean-Roland Delaire et la *M.S.A.*. Des quelques points auxquels il est fait référence ou allusion, le plus important reste, sans conteste, l'absence d'une politique nationale des sports à l'île Maurice.

⁵⁶⁵ *W.E.S.M.*, 11 mars 1981. Non signé.

⁵⁶⁶ Rappelons que le directeur du *Mauricien* est le beau-frère de Jean-Roland Delaire, président de la *M.S.A.*.

Raymond Rault, en 1969, a l'excuse de la faiblesse de son budget et de la jeunesse du gouvernement. Tel n'est pas le cas des deux ministères suivants qui profitent, de façon toute relative il convient de le reconnaître, de l'embellie économique du pays. Pourquoi les deux ministres Basant Rai et Ramchurn n'ont-ils pas proposé un projet à moyen ou long terme ?

Nous ne cautionnons pas l'idée, de quelques personnes interrogées, de ramener la réponse à cette question aux seules notions de compétence, de prestige, de volonté, de moyens, de clientélisme, etc... Nous pensons qu'il y a une part de vrai dans tout ceci, mais, qu'en définitive, la principale raison se trouve au niveau du Premier ministre.

Les quelques lignes réservées au sport dans le programme gouvernemental attestent de l'absence d'une réelle volonté d'organisation planifiée. L'argument, plusieurs fois entendu, s'appuyant uniquement sur le manque d'intérêt de Sir Seewoosagur Ramgoolam au sujet du mouvement sportif, s'avère relativement exact mais n'explique pas tout.

L'absence de politique nationale du sport à l'île Maurice relève d'un choix délibéré du gouvernement mauricien. Rien, de prime abord, n'empêchait une planification à court terme avec des objectifs raisonnables. Face à la réalité de la situation, nous avançons plusieurs explications possibles et, peut-être, complémentaires, résultant de l'ensemble des entretiens effectués et documents consultés:

- Sir Seewoosagur Ramgoolam assume toujours la fonction de président d'honneur de la *M.S.A.*. Les responsables de cet organisme connaissent l'originalité et le particularisme de leur situation⁵⁶⁷ et savent qu'une politique sportive nécessitera une révision de leurs statuts. Le peu d'enthousiasme à partager leur monopole semble avoir été perçu par le Premier ministre, et nous conforte une nouvelle fois dans notre approche consensuelle des relations entre les hautes personnalités mauriciennes. Malgré toutes les critiques émises à l'encontre de la *M.S.A.*, elle perdurera seize années après la déclaration d'Indépendance. Difficile de penser qu'il n'y a pas eu d'entente au sommet⁵⁶⁸ pour maintenir le statu quo autant que faire se peut.
- l'organisation du sport représente une source potentielle de problèmes sur le plan communautaire.

⁵⁶⁷ Il est en effet peu commun de trouver un organisme fédérateur instauré en période coloniale et détenteur de plusieurs affiliations internationales, maintenu « en l'état » après l'Indépendance.

⁵⁶⁸ Nous pensons évidemment au Premier ministre et aux *Membres Fondateurs* de la *M.S.A.* qui ont investi financièrement dans l'association et détiennent le pouvoir décisionnel.

Planifier les pratiques physiques compétitives revient à organiser la « vitrine » *du communalisme* à l'île Maurice. Le sport, partie visible du communautarisme mauricien, reste un sujet sensible et s'intéresser à l'évolution de sa structuration, avec la montée en puissance du *M.M.M.*, devient une prise de risque, que ne semble pas avoir voulu assumer le gouvernement de Sir Ramgoolam.

- la mise en place d'une totale organisation, des plus jeunes aux plus âgés, nécessite du temps. Les quelques réalisations effectuées montrent l'existence d'un blocage dû au vécu de la population, conforté par le communalisme constitutionnel présent au quotidien. Or, majoritairement, le sport a souvent été l'adage de membres de la Population Générale. Quand il s'avère qu'au sein des sélections nationales, et des équipes de moindre niveau, des responsables politiques hindous comptent le nombre de leurs coreligionnaires et demandent parfois un « *aménagement* », cette démarche atteste de l'absence d'une volonté généralisée d'œuvrer de concert vers un même et unique objectif ; le développement du sport mauricien.

Dans la suite logique de la critique sur l'absence de politique sportive, le journaliste fait état du manque d'infrastructures. Cette évidence corrobore la remarque précédente. Sans projets cohérents, quels critères orientent le choix d'une piscine, d'un stade de grand ou petit terrain ? Sur quelles communes réaliser ces constructions ? Sachant qu'un stade faillit voir le jour à Rose-Belle⁵⁶⁹, uniquement parce qu'à l'époque, il s'agissait du village d'un ministre de la *Jeunesse et des Sports*, alors que la demande est très supérieure dans des municipalités plus importantes, nous pensons, tout en relativisant notre propos, que l'attente d'une concertation, malgré ses désagréments, a pu être bénéfique aux sportifs mauriciens⁵⁷⁰. Si de telles constructions avaient été effectuées, elles seraient certainement restées sous exploitées, de par leur situation, au détriment de zones plus nécessiteuses dans ce domaine.

Mais qu'en est-il de la *M.S.A.*, détentrice d'un pouvoir d'organisation de plusieurs sports sur un plan national et ayant déjà construit un stade pour le football, dans les propos

⁵⁶⁹ « A l'époque du ministre Basant-Rai, les Sareen (ou un autre des indiens présents) voulaient faire un stade d'athlétisme à Rose-Belle, car c'était le village du ministre (pour ses électeurs). Ils voulaient mettre une piste en tartan de 8 couloirs, dans une région excentrée où il pleut et où il y a du vent. Ils ont bien fait le stade mais avec de l'herbe ».

CASTELLANO Guy, entretien du 7 mai 2004.

⁵⁷⁰ Il est exact que les infrastructures construites les années suivantes ont été réalisées dans un plus grand respect de la demande et de la logique, et satisfaire ainsi un nombre de sportifs bien plus important.

du journaliste ? Il aurait pu relever l'absence d'investissement de cet organisme dans d'autres types de structures.

De ce problème d'infrastructure émane aussi, le doute planant sur la réalisation des *Jeux des Îles de l'Océan Indien* en 1983. L'île Maurice a présenté sa candidature et obtenu l'organisation des *Jeux*, sur proposition du *Comité National Olympique Mauricien*⁵⁷¹, après accord du gouvernement. Mais depuis la passation de drapeau, entre le préfet de La Réunion et le ministre Ramchurn, le 2 septembre 1979, et malgré l'accord de coopération⁵⁷² entre le ministère, la *M.S.A.* et le *C.N.O.M.*, signé peu de temps après, l'immobilisme caractérise la situation. Pourtant, un éditorialiste rappelle fort justement, un an plus tard, le soutien assuré de la France⁵⁷³ « *qui tient beaucoup à ce que Maurice honore ses engagements* »⁵⁷⁴. Effectivement, l'Etat français confirme son aide financière et humaine, sans plus de précisions⁵⁷⁵ et le 18 décembre 1981⁵⁷⁶, le ministre Ramchurn annonce donc, au siège du *Racing Club de Maurice*, l'organisation des *Jeux* à la date prévue initialement, à savoir, 1983.

Avec les élections législatives dans six mois, il semblerait que la France cherche à poser les fondations assurant la réalisation des *Jeux*, quel que soit le gouvernement en place, confirmant par là même son positionnement au niveau sportif et culturel dans cette zone de l'océan Indien.

Quelques précisions, fournies lors de la conférence de presse du ministre, six jours plus tard, nous informent, essentiellement, qu'aucun stade ne sera construit et que les épreuves se dérouleront dans les infrastructures existantes qui ne connaîtront que quelques

⁵⁷¹ « Du moment que le Comité Olympique a demandé l'aval du gouvernement avant de présenter la candidature de l'île Maurice pour les prochains *Jeux*, il me semble qu'il est entendu que ce sera un comité mixte du *ministère de la Jeunesse et des Sports* qui travaillera en collaboration en vue de ces *Jeux*... » *W.E.S.M.*, Interview de Jean-Roland Delaitre, septembre 1979.

⁵⁷² « ... le comité ministériel (créé pour régler le litige des *Jeux* de 1979), le *ministère de la Jeunesse et des Sports*, la *M.S.A.* et le *C.N.O.M.* travailleront désormais en étroite collaboration pour assurer le développement du sport à Maurice. C'est ainsi que le comité central de la *M.S.A.* a ratifié une recommandation du *Bureau* de cet organisme visant à donner un siège à chaque commission nationale de la *M.S.A.* à un officiel du ministère... » *W.E.S.M.*, fin 1979.

⁵⁷³ Nous avons étudié les raisons de cet engagement précédemment.

⁵⁷⁴ *W.E.S.M.*, 3 septembre 1980.

⁵⁷⁵ « Les deuxièmes *Jeux des Îles de l'Océan Indien* se dérouleront à Maurice en 1983 avec la participation probable de huit pays de la région... L'organisation de cette manifestation sportive sera financé par le gouvernement français et celui de l'île Maurice dans une proportion à être déterminée par les techniciens des deux pays ».

Conférence de presse d'Hurrydev Ramchurn du 23 décembre 1981.

L'Express, 24 décembre 1981.

⁵⁷⁶ *L'Express*, 22 décembre 1981.

améliorations. Notons le flou maintenu par le ministre quant à l'ensemble des opérations à venir. Il n'est pas question de piscine, ni de « cité olympique⁵⁷⁷ » ou de salle couverte, par exemple. Même silence sur le rôle du *C.N.O.M.*, responsable de l'organisation, et de la *M.S.A.*, en charge de la préparation de nombreux athlètes, totalement occultés de la conférence de presse.

Nous constatons une nouvelle fois la détérioration des relations entre ces organismes et le ministère. Dans ce mélange de conflit de personnes, entre Hurrydev Ramchurn et Jean-Roland Delaitre, et d'intérêts entre les trois organismes, et malgré les « *bonnes dispositions* » prises juste après les *Jeux* de 1979, la critique évolue et sort des limites de l'île, avec la parution d'un article de trois pages dans la revue à diffusion internationale « *Jeux d'Afrique*⁵⁷⁸ ».

Le journaliste, particulièrement virulent envers la *M.S.A.*, la qualifie de *Mafia* qui aurait opté pour une « *nouvelle forme d'apartheid* », et critique Jean-Roland Delaitre, dont « *il faut dorénavant se méfier dans le monde de l'Afrique sportive* ».

Cette nouvelle aggravation des relations s'avère délibérée, dans la mesure où le rédacteur en chef du mensuel, Fekrou Kidane, a pris ses informations auprès du ministre et de ses services, et n'a de toute évidence pas rencontré les responsables de la *M.S.A.*.

La lecture des trois pages, les photos de H. Ramchurn avec le journaliste, ne prêtent à aucune équivoque (cf. annexe III – 3 a, b et c). Le ministre, par cet article, prend ses distances avec les responsables de la *M.S.A.* et recherche une reconnaissance sur le plan international, quitte à donner une image ambiguë du mouvement sportif mauricien.

La position de Sir Seewoosagur Ramgoolam semble plus délicate. Par sa présence sur une photo de ce mensuel en compagnie de son ministre et du journaliste, il cautionne la démarche de H. Ramchurn, mais certainement pas les propos de l'article, dont il n'a pas dû connaître la teneur avant la parution du mensuel.

Nous avons là une attitude, plusieurs fois observée, du Premier ministre dans le domaine du sport. Appartenant à la génération d'Hindous ayant grandi sans réelle culture

⁵⁷⁷ Parmi les plans classés sans suite, il y a la proposition, par Gaëtan Duval, de candidature de Curepipe comme ville organisatrice avec la création d'une « cité olympique » sur les versants du Trou aux Cerfs. *W.E.S.M.*, fin 1979.

⁵⁷⁸ « DOSSIER EXPLOSIF : Au cœur du sport mauricien ». *Mensuel Jeux d'Afrique*, n° 30, février 1981, pp 10-12.

Il est surprenant de constater le silence des médias mauriciens au sujet de cet article. Exception faite d'une courte remarque dans un texte d'un volume assez important, nous n'avons pas trouvé de critique sur ces propos. Hormis l'intention de ne pas faire de publicité à un journal et surtout à un article passé relativement inaperçu du fait de sa parution à l'étranger, nous ne voyons pas d'autre explication.

sportive, son manque d'intérêt dans ce domaine, maintes fois rappelé et confirmé par nos interlocuteurs, le place parfois dans des situations dont il semble ne pas percevoir le réel impact médiatique. Cela se ressent dans sa relative discrétion concernant l'approche des problèmes de fond dans ce domaine. Difficile de connaître exactement ses orientations souhaitées. Sur un plan social, son maintien à la présidence d'honneur de la *M.S.A.* et la lutte précoce du *M.M.M.* contre le communalisme dans le sport, peuvent expliquer l'absence d'un positionnement clair sur cette question.

Cette relative indifférence affichée permet à Sir Seewoosagur Ramgoolam de ne pas se trouver en opposition avec une quelconque communauté. C'est ainsi que nous analysons, par exemple, le maintien en poste de son ministre de la *Jeunesse et des Sports*, malgré quelques erreurs largement médiatisées⁵⁷⁹, ou tout simplement cet article de *Jeux d'Afrique* peu valorisant pour l'île Maurice et son Premier ministre.

Nous pensons fort plausible la réflexion suivante : en caricaturant un tant soit peu, dans l'esprit des Mauriciens, un ministre défend les intérêts de son portefeuille, mais aussi ceux de sa communauté, et la *M.S.A.* est majoritairement la fédération des Blancs et des Créoles. Par conséquent, quel que soit le positionnement du Premier ministre, il est assuré de mécontenter une communauté, erreur à éviter à l'approche d'élections qui s'annoncent très difficiles pour le *Parti Travailleiste*.

b. le sport dans l'industrie sucrière : le communalisme n'est pas une fatalité !

Après la période des années quarante et cinquante, le sport de l'industrie sucrière profite de l'évolution des relations avec le public et de la création, par les 21 *Sucreries* et le *M.S.I.R.I. (Mauritius Sugar Industry Research Institute)*, du *Public Relations Office of the Sugar Industry*⁵⁸⁰ (*P.R.O.S.I.*), le 1^{er} mars 1968 à la *Plantation House*. La mission du premier président, Paul Eynaud, et de ses collaborateurs, consiste, essentiellement, à « répondre aux questions du public sur l'industrie sucrière et à éliminer progressivement

⁵⁷⁹ Nous faisons référence, entre autres, aux *Jeux des Îles* de 1979 et à la demande d'affiliation internationale rejetée par l'*International Amateur Athletics Association (I.A.A.A.)*.

⁵⁸⁰ Bureau des relations publiques de l'industrie sucrière.

le climat de méfiance qui entoure cette industrie⁵⁸¹ ». Dans ce même numéro de la revue du *P.R.O.S.I.*, Freddy Appassamy présente les raisons d'une telle situation : « *Il n'est un secret pour personne que l'opinion publique à Maurice est grandement influencée par ce que pense et ce que dit la classe politique. Or, à Maurice, pour des raisons qu'il ne convient pas d'analyser ici, la classe politique avait conditionné l'opinion publique contre l'industrie sucrière, et capitalisait tout à coup sur l'hostilité coriace qu'elle avait réussi à créer à l'égard de cette industrie* ».

Chaque *Sucrerie* crée un poste de *Public Relations Officer* (*P.R.O.*), ces derniers étant regroupés, en 1971, au sein du *Sugar Industry Public Relations Officers' Team* (*S.I.P.R.O.T.*). Le sport ne représente qu'une partie des actions du *P.R.O.S.I.*, mais plusieurs de ces *P.R.O.* sont des acteurs du monde sportif ; nous pouvons citer Antoine Grenouille, Pierre Philogène, Philippe Lapierre, Cyril Monty, Daniel Capiron, Edouard Bigara, François de Grivel, Claude Ricaud, Albert Mamet, Balah Apadoo, etc...

Sous leur impulsion, le *P.R.O.S.I.*, et surtout son directeur, Freddy Appassamy, met en place cette même année, le *Sugar Industry Central Sports Committee* (*S.I.C.S.C.*). Son premier président, Cyril Monty, *P.R.O.* de la *Lonrho Limited*, explique que, dans ces premières années 70, la situation économique difficile aggrave les conditions de vie des ouvriers et laboureurs habitant dans les camps sucriers. Le sport a été, selon ses termes, un moyen pour la jeunesse de « *prendre son mal en patience et de se créer des occasions d'amitiés en attendant que les structures appropriées, en voie de préparation par le gouvernement post-indépendance, soient disponibles (...)*⁵⁸² ».

Cet organisme instaure, dès sa première année d'existence, un championnat de football régionalisé (Nord, Sud, Est et Ouest), réunissant les meilleures équipes en finale au stade de Rose-Hill. Volley-ball, cross-country et athlétisme⁵⁸³ commencent, eux aussi, mais connaissent un moindre succès.

Le cadre de ces activités se trouve conforté par des statuts très précis, préparés en 1977 par les *P.R.O.* et finalisés par Pierre Philogène. Ce dernier a quitté l'enseignement au *Royal College* de Port-Louis pour entrer dans l'industrie sucrière, avant d'être nommé, en septembre 1975, *P.R.O.* de la sucrerie *Mont-Désert/Alma Sugar Estate*.

L'importance de ce texte réside dans sa définition précise des conditions de la pratique physique au sein des usines, et dans son acceptation par tous les établissements.

⁵⁸¹ *P.R.O.S.I. Magazine*, n°s 390-391, juillet-août 2001, « Histoire d'un défi ».

⁵⁸² *P.R.O.S.I. Magazine*, n° 342, juillet 1997, « Entretien avec Cyril Monty, OBE ».

⁵⁸³ Il faut ajouter la pétanque et le tennis-volley qui est, précise Pierre Philogène, un sport d'origine mauricienne.

En effet, face à des situations financières inégales et des perceptions du mouvement sportif propres à chaque directeur, ces statuts mettent en place les règles communes, comme la fourniture d'un équipement type pour les participants, et distinguent le nécessaire *sport pour tous* du *sport de compétition*, qui est un dérivatif.

Le premier (*le sport pour tous*)« laisse entendre que l'industrie doit prévoir des facilités et de l'équipement, pour que les employés puissent pratiquer les sports de leur choix pendant leur temps de loisir. Le sport de compétition permet à l'élite de chaque établissement de s'unir en équipes représentatives pour défendre les couleurs de l'entreprise. Le but visé est donc, tout d'abord, de s'assurer que TOUS les employés pratiquent un sport quelconque. La compétition ne vient qu'après (...) ⁵⁸⁴ ».

Le fonctionnement social de ces activités en fait aussi son originalité dans la mesure où, malgré quelques hésitations dans les premiers temps, les différentes catégories d'employés et communautés parviennent à fonctionner conjointement.

Dans le football, par exemple, plusieurs joueurs de l'industrie sucrière participent au championnat de première division au sein d'équipes communales, et jouent en corporatif aux côtés de joueurs d'autres groupes sociaux. De même, les trois catégories de l'usine, à savoir, les employés agricoles, les artisans et les cadres peuvent se retrouver dans une même équipe sans poser de réel problème. Cela donne même lieu à quelques situations cocasses comme ce « travailleur-spectateur (*qui*), pris par l'ambiance du jeu s'écria un jour ; *Tapez do Harel* (Tire Harel). Il se fit immédiatement reprendre par un de ses camarades qui lui lança ; *Harel ? Ziste pou tantôt hein. Dimain, missié Harel* (Harel ? Juste pour cet après-midi, hein. Demain, ce sera monsieur Harel) ⁵⁸⁵ » ; monsieur Harel étant un cadre franco-mauricien de l'usine.

L'usine sucrière ne représente pas pour autant un microcosme au sein de la société mauricienne, et chaque catégorie possède son club-house particulier et ses jours d'entraînement, pendant lesquels elle organise les activités à sa guise. Mais, dans la perspective de la compétition, un regroupement a lieu une fois par semaine, suivi du match le dimanche.

Cyril Monty rappelle avoir conduit une sélection de football de la *Lonrho Ltd.* à La Réunion, et des joueurs de différentes communautés partageaient les chambres d'hôtel à Saint-Louis et Saint-Denis⁵⁸⁶.

⁵⁸⁴ *L'Express*, 15 février 1978 : Pierre Philogène, « L'organisation sportive dans l'industrie sucrière : Le sport pour tous ».

⁵⁸⁵ *P.R.O.S.I. Magazine*, n° 339, avril 1997.

⁵⁸⁶ *P.R.O.S.I. Magazine*, n° 342.



Equipe de football de *Mont-Loisir*, composée de laboureurs, d'artisans
et de trois hauts cadres de l'usine sucrière années 80
Archives personnelles : M. Antoine Grenouille

Dans certaines manifestations sportives, comme les *Jeux du Nord*, il arrive que quelques « *grands patrons* » participent à des compétitions individuelles comme le tennis, mais cela reste quand même de l'ordre de l'exception. Notons que les finales de ces *Jeux* ont toujours été honorées de la présence du Premier ministre en poste.

Une deuxième caractéristique du fonctionnement social de l'industrie sucrière réside dans le prêt des terrains aux petits clubs, proches de la propriété. Il s'agit, très souvent, des *Clubs de Jeunesse*. Le *P.R.O.* de l'usine leur accorde un « *créneau horaire* » au même titre que les équipes de salariés.

Les responsables du sport dans l'industrie sucrière rencontrés, sont assez critiques sur les problèmes communaux vécus au sein du championnat de la *M.S.A.*. « *Une des raisons de la réussite de l'industrie sucrière est qu'il n'y a jamais eu d'argent derrière ça. Personne ne s'est enrichi. Deuxièmement, la politique n'a jamais eu droit d'entrée, ce qui n'est pas le cas à la M.S.A.. Les problèmes communaux de la M.S.A., c'est voulu politiquement* ⁵⁸⁷ ».

⁵⁸⁷ GRENOUILLE Antoine, entretien du 12 mai 2006.

Ce point de vue justifie la prise de position du S.I.C.S.C. en 1979, lors de la restructuration de la M.S.A.. L'organisme industriel refuse la proposition d'adhésion au *Sports Council* créé par l'association de Curepipe. « *En nous invitant, on ne nous faisait pas la part belle. On voulait nous inviter pour profiter de nos infrastructures, car la M.S.A., n'a pas d'autre installation que le stade George V (dont elle n'est pas propriétaire du terrain). Les seules vraies infrastructures étaient aux Casernes de Port-Louis et dans l'industrie sucrière. Ça, on l'a compris tout de suite. On était les dindons de la farce et nos objectifs étaient très différents*⁵⁸⁸ ».

Il faut enfin remarquer que la notion de bénévolat, si caractéristique du milieu sportif des années soixante à quatre-vingt, est, aussi, bien réelle dans le monde du sport corporatif. Notons, par exemple, le travail exemplaire de deux instituteurs : Christian Grenouille, à l'usine de Labourdonnais, auquel il est rendu hommage dans une revue de *P.R.O.S.I. Magazine*, et Lewis Louison, à la *Sucrierie* de Solitude, responsable plus tard, du sport scolaire.

Le sport dans l'industrie sucrière atteste d'une évolution des mentalités et conduit à deux remarques :

- derrière la question communautaire mauricienne, se pose le problème de classe sociale. Si, dans les années cinquante, les postes à responsabilité étaient presque tous occupés par des membres du groupe des « Blancs », ce n'est plus le cas dans les années soixante-dix, quatre-vingt. La fréquentation du club-house des cadres par des gens des différentes communautés ne présente pas de difficulté particulière.
- Des équipes non communales peuvent attirer la foule au stade de Rose-Hill qui ne compte pas 15.000 places, comme le *George V*, mais dont les 4.500 sièges sont souvent tous occupés.

En conclusion, il convient de se demander pourquoi le sport de l'industrie sucrière, et plus précisément le football, ne connaît jamais la situation des championnats de l'élite au sein de la M.S.A.. Nous venons de constater que le problème ne vient pas des participants, parfois acteurs dans les deux organismes. Il reste essentiellement au niveau des spectateurs. Se pourrait-il qu'il s'agisse de deux publics différents ? Nous ne le pensons pas.

Nous émettons l'hypothèse suivante :

⁵⁸⁸ GRENOUILLE Antoine, *ibidem*.

Il s'agit majoritairement des mêmes personnes, mais qui viennent assister aux matchs dans deux états d'esprit différents. Dans le cas de l'industrie sucrière, monsieur « X » vient supporter son équipe préférée, ou tout simplement regarder un beau match de football. Lors d'une rencontre du championnat de la *M.S.A.*, le même monsieur « X » devient Hindou, Musulman, Tamoul, Créole ou Franco-Mauricien et vient encourager les joueurs de sa communauté.

Ces remarques conduisent, en toute logique, à la question suivante :

Pourquoi, alors que le fonctionnement du sport corporatif apporte un démenti à tous ceux qui considèrent le communalisme comme une fatalité avec laquelle il faut vivre, le sport d'élite de la *M.S.A.* ne reprend-il pas ce modèle à son compte ?

Conclusion chapitre III

Le mouvement sportif de cette décennie soixante-dix évolue de façon particulièrement chaotique. Parmi les divers organismes fonctionnant avec plus ou moins de succès, ceux qui ont retenu notre attention attestent d'une situation particulièrement délicate dans le cas de la *M.S.A.* et du ministère de la *Jeunesse et des Sports*.

L'approche des élections de 1982 se fait dans un contexte sportif confus. Le non-respect des règles internationales, qu'il s'agisse de séparation du sport et de la politique, de la représentation mauricienne à l'étranger, etc..., est une situation maintenue pour conforter des intérêts personnels, claniques ou communautaires.

Les différentes décisions, prises de part et d'autre, débouchent sur la mise en place de quelques fondations susceptibles d'avoir un retentissement de grande ampleur, mais dont les réalisations restent sans envergure, cachées derrière les problèmes entre responsables nationaux du sport mauricien. Les affiliations du ministère au *Conseil*

Supérieur du Sport en Afrique (C.S.S.A.)⁵⁸⁹, à la *Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française* (CONFEJES)⁵⁹⁰ et du *Comité Olympique Mauricien* à l'A.C.NOA. (*Association des Comités Nationaux Olympiques*) sont effectuées durant cette décennie. Le C.S.S.A. (créé en 1966), émanation de l'*Organisation de l'Unité Africaine* (O.U.A.) est « *un véritable organe politique, d'animation et de coordination plutôt que de gestion du sport africain. Il coiffe l'A.C.N.O.A., pour la préparation et la participation aux Jeux Olympiques ou l'organisation de stages sportifs* ⁵⁹¹ ». C'est aussi un organe de lutte contre la discrimination raciale.

Nous retrouvons une nouvelle fois le complexe obsidional du mouvement sportif mauricien, chaque organisme se trouvant alternativement dans le rôle de l'assiégé. Après la M.S.A., harcelée pour obtenir la modification de statuts entre 1976 et 1979, le ministère pour les J.I.O.I. de 1979, cette fois, c'est le *Comité National Olympique Mauricien* (C.N.O.M.), qui, en mauvaise posture, parce que dépendant du C.S.S.A. et donc du ministère, se doit de réagir. Le boycottage des *Jeux Olympiques* de Montréal, à la demande des instances africaines, lui fournit l'occasion d'inverser les rôles. Les responsables du C.N.O.M. n'ont engagé aucun sportif mauricien à cette manifestation⁵⁹² et ne peuvent donc pas répondre favorablement à une décision politique qu'ils ne partagent pas obligatoirement. L'*Africa Sports Day* de 1981 représente le deuxième événement marquant organisé dans le cadre de la C.S.S.A.. De la lecture des colonnes des quotidiens relatant cette organisation ressort un certain malaise de par la position ambiguë du sport mauricien. Il reste encore caractérisé par une organisation communale alors que ses responsables politiques appellent au boycott des manifestations sportives auxquelles participent des pays ne rejetant pas le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud.

D'un autre côté, la CONFEJES se veut complémentaire du C.S.S.A. et s'en distingue par ses membres. Il s'agit là d'un regroupement linguistique et non géographique, créé en 1969, dont l'impact reste très limité à l'île Maurice, avant 1984. Son action prioritaire orientée vers la programmation de l'éducation physique en milieu scolaire, et essentiellement dans le primaire, ne cadre pas du tout avec le système éducatif mauricien en cette période (cf. infra, chapitre V). C'est donc dans son second secteur de

⁵⁸⁹ L'île Maurice, représentée par le Principal Assistant Secretary du ministre de la *Jeunesse et des Sports* et du président du C.N.O.M., s'affilie au C.S.S.A. en 1971.

⁵⁹⁰ Sans avoir la date précise d'affiliation, la première participation mauricienne à une conférence de la CONFEJES est en 1971. Le premier rapport du ministère n'y fait pas référence.

⁵⁹¹ FATES Youcef, op. cit., p. 79.

⁵⁹² Ce sont en réalité des membres des mouvements de jeunesse qui sont invités à Montréal, pour un rassemblement mondial.

prédilection, la jeunesse et les actions socio-éducatives, que cet organisme paraît avoir une action plus concrète. Mais, avant la parution du *Sports Act* de 1984, il convient d'admettre la large prédominance des textes et des intentions sur la réalité tangible sur le terrain.

Nous retenons de cette fin de décennie, que l'hydre du communautarisme surgit sans cesse dans le quotidien des Mauriciens et crée une instabilité du monde sportif dont les répercussions auront certainement un effet sur les élections de 1982.

Chapitre IV

1982 – 1985 La réelle structuration du mouvement sportif mauricien

Après une décennie soixante-dix assez mouvementée dans le milieu sportif, nombre de ses acteurs se demandent quelle orientation prendra la situation dans les années à venir. Le sport sortira-t-il vainqueur de ce bras de fer incessant entre le ministère, la *M.S.A.* et le *C.N.O.M.* ?

Les Mauriciens ne sont plus dans le même état d'esprit qu'en 1968. Sans parler de naissance d'une nation ou de mauricianisme, ils ont découvert l'autonomie et compris la nécessité de regrouper les différentes forces, dans l'acception apolitique du terme, pour nourrir une population toujours plus nombreuse. Le mouvement sportif profitera-t-il de cette démarche consensuelle pour respecter l'engagement pris par leur ministre de la *Jeunesse et des Sports*, d'organiser les *Jeux des Îles de l'Océan Indien* en 1983 ? La structure coalescente, plutôt qu'unitaire, de ce consensus ne présage rien de positif dans ce cadre précis ; journaux du début des années quatre-vingt et entretiens confirment cette présomption.

Les avis de personnes concernées par le sujet, concordent sur la nécessaire modification du système en place afin de prendre en considération l'ensemble des acteurs de ce milieu. La situation politico-économique, avec les élections législatives en 1982, représente l'élément déterminant d'une éventuelle évolution (première partie). L'orientation politique du nouveau gouvernement *M.M.M.*, démontre une évidente volonté de changement, mais il faut attendre un an de plus pour voir, pour la deuxième fois, un sportif obtenir le portefeuille de la *Jeunesse et des Sports*. Contrairement à Raymond Rault en 1969, Michael Glover arrive dans un contexte favorable. Préparation de la loi sur le sport et des *J.I.O.I.* de 1985 sont au centre de ses préoccupations. En donnant la priorité au sport, il parvient, avec ses collaborateurs, à mettre en place une

structure unitaire. Si les *Jeux* font l'objet, comme déjà précisé, du chapitre suivant (cf. chapitre V), la démarche vers la structuration et les réactions qu'elle entraîne, méritent toute notre attention (deuxième partie).

I / Un contexte politico-économique difficile et un *M.M.M.* confronté à la dure réalité du communautarisme

Perspective des élections de juin 1982 et contexte économique morose font de ce début des années quatre-vingt une période d'intense agitation et de tractations en tous genres.

Depuis les Législatives de 1976, la faible majorité de la coalition du Premier ministre survit, sans cesse au bord de la rupture⁵⁹³. Après les élections partielles de Triolet, en 1970, dans le fief de Sir Seewoosagur Ramgoolam, et la victoire d'un des leaders de l'opposition *M.M.M.*, Dev Virahsawmy, le discours de ce parti, sur la lutte des classes et contre le communalisme, reçoit un accueil très favorable. Ses jeunes dirigeants⁵⁹⁴ obtiennent les faveurs d'une majorité de la population aux élections locales, mais restent dans l'opposition jusqu'au scrutin des *Législatives* de 1982. Malgré les idées développées, le *M.M.M.* reste taxé de parti anti-Hindou, pendant que la création du *Parti Socialiste Mauricien (P.S.M.)* d'Harish Boodhoo affaiblit un peu plus un *Parti Travailleiste* déjà miné par les problèmes internes. Expulsé du *P.Tr.* en 1979, celui-ci se rallie rapidement au parti de Paul Bérenger et apporte cette « caution hindoue » qui lui faisait défaut.

⁵⁹³ « Avec seulement 36 députés contre 34 au *M.M.M.*, tout déplacement ministériel (les membres du Gouvernement devant tous être des élus du parlement, sauf le ministre de la justice) peuvent le faire chuter. Aussi, Sir S. Ramgoolam s'emploie-t-il à attirer des élus du *M.M.M.* au sein du Gouvernement ».
LAU THI KENG Jean-Claude, op. cit. p. 20.

⁵⁹⁴ Le *M.M.M.* est formé en 1969 par un Franco-Mauricien d'une famille modeste, Paul Bérenger, un Télégou, Dev Virahsawmy et un Musulman, Jooneed Jeerooburkhan.
BOWMAN Larry, *Mauritius, Democracy and development in the Indian Ocean*, San Francisco, Westview Press, 1991, p. 71.

Cette décision supprime tout suspense quant aux résultats du scrutin de 1982⁵⁹⁵. Dans un tel contexte politique, la conjoncture économique ne permet pas au gouvernement sortant de d'argumenter sa campagne électorale sur un bilan positif : 21 % de chômeurs recensés, une inflation galopante de 30 % par an, un effondrement du cours du sucre et ... trois années de cyclones. Sur le plan sportif, dans de telles circonstances, le programme ambitieux du plan de 1975 à 1980 n'a pu être appliqué⁵⁹⁶.

Malgré quelques tentatives de déstabilisation, les dirigeants du *M.M.M.* font preuve de modération et, contrairement à leurs idéaux de départ, prennent en considération la tendance au vote communal. L'inquiétude d'avoir un premier ministre franco-mauricien⁵⁹⁷ s'efface avec l'assurance de voir nommer un Hindou à ce poste, en la personne du président du parti, Sir Anerood Jugnauth,.

L'alliance *M.M.M.* – *P.S.M.* remporte donc les Législatives du 11 juin 1982 avec 62% des voix. Compte tenu du système électoral en place, elle obtient les soixante sièges du Parlement (42 pour le *M.M.M.* et 18 pour le *P.S.M.*).

Les observateurs extérieurs constatent que, dans une situation transitoire délicate, le pays fait preuve d'une maturité politique certaine, avec un changement de gouvernement caractérisé par le fair-play et la diplomatie. Mais le désaccord survient au niveau des nouveaux élus, après trois mois de gouvernement. Sur le plan économique, le *F.M.I.* maintient l'austérité imposée sous le précédent gouvernement et ne permet pas au ministre de l'économie, Paul Bérenger, de lancer les mesures en faveur de la population, promises pendant la campagne électorale et le secteur social connaît les mêmes difficultés. Les

⁵⁹⁵ Les problèmes sont multiples. Nous relevons les principaux :

- âge avancé des élus du *P.Tr.* (60 ans en moyenne contre 30 ans aux responsables du *M.M.M.*) moins bien perçus par les jeunes électeurs.
- « tensions internes » pour succéder à S. Ramgoolam âgé de 81 ans.
- tensions castéistes. Les *Vaish* reprochent au Gouvernement de favoriser les nominations des hautes castes.
- désaccord sur la politique à long terme.

BOWMAN Larry, op. cit, p. 77.

⁵⁹⁶ Ce plan prévoyait une enveloppe de 15 millions de roupies dont 11 millions pour construire des installations sportives :

- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| - youth Centre à Phoenix | 2.000.000 |
| - extension Youth Training Centre | 400.000 |
| - Indoor Sports Centre | 2.000.000 |
| - others Youth Centres | 800.000 |
| - stadia | 6.500.000 |
| - youth and Sports development | 1.000.000 |
| - others projects | 1.800.000 |

“Mauritius 1975 –1980, 5 – years plan, for social and economic development”, chap. 27 et 45, p. 128, 191, 192, *M.G.I.* (*Mahatma Ghandi Institute*).

⁵⁹⁷ Notons que le vote communal ne fonctionne pas en faveur de Paul Bérenger. Les voix des électeurs franco-mauriciens iront très majoritairement vers le *P.M.S.D.* et dans une moindre mesure au *P.Tr.*.

responsables du *M.M.M.* doivent se rendre à l'évidence. Ils éprouvent d'énormes difficultés pour faire passer la lutte des classes avant les considérations ethniques, qui reviennent au premier plan à chaque situation nouvelle. Après les critiques d'Harish Boodhoo sur l'aide financière de la Libye, très mal acceptées par les Musulmans, de leur côté, les Hindous perçoivent l'introduction du créole à la radio et à la télévision, comme une atteinte à la pratique des langues orientales.

La coalition, après être passée très près de sa rupture dès le mois de septembre 1982, volera en éclats sur ces questions communales qui sapent les relations entre Paul Bérenger et Sir Anerood Jugnauth, avec pour point d'orgue la démission des ministres *M.M.M.* en mars 1983.

En effet, le Premier ministre hindou peine à s'imposer face à la très forte personnalité du franco-mauricien P. Bérenger. Sous la pression de H. Boodhoo et des leaders de sa communauté, Sir A. Jugnauth s'oppose de plus en plus à son ministre de l'économie. La diffusion de l'hymne national en créole sur les ondes de la *M.B.C. Radio* et l'utilisation de cette même langue à la radio et à la télévision, lui fournissent l'opportunité de provoquer les responsables du *M.M.M.*

Après la victoire écrasante des élections de juin 1982, quelques hauts-fonctionnaires ont été renvoyés, et, parmi eux, Jean-Roland Delaitre, le directeur général de la *M.B.C.*. Son remplaçant, Gaëtan Essoo, est le responsable de la diffusion de l'hymne national en créole ; hymne que le parti de Paul Bérenger envisage de le faire jouer pour la fête de l'Indépendance le 12 mars. Sir Aneerood Jugnauth parvient à éviter cet événement et révoque le nouveau nommé. Suite à cette décision, le ministre de l'économie et dix de ses collègues quittent le gouvernement.

Fallait-il démissionner Jean-Roland Delaitre de son poste à la *M.B.C.*? Qui est visé ? Le directeur de la radio-télévision, ou le responsable sportif de la *M.S.A.* et du *C.N.O.M.* ?

Nous pensons que sa personnalité et son charisme sont la cible du *M.M.M.*. Il incarne, à lui seul, une grande partie des critiques émises pendant la campagne électorale.

- il ne veut pas entendre « du patois⁵⁹⁸ » sur les ondes de « sa⁵⁹⁹ » radio, dit-il, faisant référence au créole.

⁵⁹⁸ « Il y a une décennie, la publicité en créole, par exemple, était interdite à la *M.B.C.-T.V.* ! Pas plus tard qu'en 1971, le Directeur Général de la *M.B.C.-T.V.* (Jean-Roland Delaitre) s'exprimait en ces termes à propos du créole :

Aucun programme fixe n'est prévu en patois créole, mais il arrive de temps en temps, pour des raisons diverses, que nous présentions des programmes dans ce dialecte ».

- il gère un mouvement sportif basé sur l'argent et des équipes communales.

Son limogeage se justifie, à leurs yeux. Voilà une icône qu'il faut détrôner et une forte personnalité dont la maîtrise des sujets et un sens du professionnalisme effacent les quelques absences de diplomatie. C'est certainement sur ce point que cette décision des responsables du *M.M.M.* ne fait pas l'unanimité. Lors de nos entretiens, certaines personnes ne partageaient pas ses idées, mais toutes étaient d'accord pour le présenter comme un homme de conviction. Yvan Martial, fait partie de ceux-là et s'exprime ainsi :

« Delaitre a été l'homme du mouvement sportif mauricien. D'abord parce qu'il était le plus actif. Ensuite, il était journaliste et député travailliste. Donc il avait ses entrées à l'Hôtel du Gouvernement.

Au Mauricien, et à Advance aussi, il avait son mot à dire.

Il est passé à la M.B.S. et est devenu très vite directeur. Il a eu un pouvoir, une influence, très grands, qu'il a mis, honnêtement je crois, au service du sport ; au service de ses conceptions du sport.

En 1982, le M.M.M. commet l'énorme bêtise de le licencier en tant que directeur de la radio. C'est une erreur fondamentale dont nous continuons à porter les conséquences aujourd'hui. Si le M.M.M. avait été plus intelligent, si Paul Bérenger avait été plus intelligent, il aurait fait confiance à Jean Delaitre et il se serait rendu compte que Jean Delaitre aurait servi un gouvernement M.M.M. avec la même loyauté qu'au service du P.Tr.. Il aurait eu une télévision de qualité au service de l'Etat.

Bérenger a fait table rase et mis ses hommes. Ca a été la catastrophe nationale. Le premier directeur est un très bon cinéaste. Mais faire un film et gérer la M.B.C. T.V., ... !!!⁶⁰⁰».

Pourquoi s'en prendre d'abord à l'homme dans son métier, plutôt que dans son rôle bénévole au sein du mouvement sportif tant décrié par le Parti ? Tout d'abord, parce que l'occasion se présente rapidement avec le problème de l'hymne en créole. Ensuite, parce qu'il est seul. Alors que l'attaquer dans ses responsabilités sportives, signifie s'en prendre à la *M.S.A.* et au *C.N.O.M.*. Le choix du nouveau ministre devient, peut-être, significatif d'un contexte dont l'évolution prévue doit se faire selon le rythme convenu. La perspective des *Jeux des Îles* présente une explication envisageable.

Avec l'accord du Gouverneur, Sir Aneerood Jugnauth met en place une nouvelle majorité. Le *P.S.M.* devient le *Mouvement Socialiste Mauricien* (*M.S.M.*) et fonde

ASGARALLY Issa, « Histoire et Linguistique : Langues, Colonialisme et Sous-Développement, Tentative de description de la superstructure linguistique de l'île Maurice de 1721 à 1982 », *Journal of Mauritian Studies*, vol. 1, n° 1, 1986, Mahatma Gandhi Institute, p. 143.

⁵⁹⁹ « Jean-Roland Delaitre : quand il y avait un cyclone, c'est lui qui intervenait du matin au soir pour dire ce qu'il y avait à faire. Il était le cyclone. Il était Maurice. Il s'était imbriqué avec la radio ! ».

GARINET Pierre, entretien du 15 janvier 2004.

⁶⁰⁰ MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

l'*Alliance* avec le *P.Tr.* et le *P.M.S.D.*. Le nouveau gouvernement effectue l'intérim dans l'attente des élections législatives du 21 août 1983

Seuls deux ministres *M.M.M.* conservent une responsabilité ministérielle. Kader Bhat, un proche de P. Bérenger, précédemment critiqué par son leader, et le ministre de la *Jeunesse et des Sports*, le docteur Diwakar Bundun nommé au portefeuille de l'*Emploi et de la Sécurité Sociale*. Son remplaçant est le représentant de l'*Organisation Fraternelle / Les Verts*, Sylvio Michel, ancien journaliste à *La Vie Catholique*.

II / Le ministère de la Jeunesse et des Sports des années 80

Pour connaître l'importance d'un ministère au sein d'un gouvernement mauricien, différentes informations permettent une évaluation assez précise, au moins dans le domaine du sport :

- le classement gouvernemental : le ministère de la *Jeunesse et des Sports* arrive en dernière position.
- les rapports du ministre avec le monde sportif : compte tenu des difficultés qui l'attendent, il semble préférable que le ministre soit quelqu'un de connu sur les terrains de sport, maîtrisant les « finesses » du fonctionnement pour agir à bon escient.
- sa communauté : ce critère a peu de conséquences si la personne fait rapidement ses preuves. Dans le cas contraire, la critique et sa généralisation arrivent à grands pas. La première cible reste, bien sûr, la communauté hindoue, la moins présente sur les plateaux sportifs. Les précédents ministres, Basant Rai et Hurrydev Ramchurn, ont subi la vindicte de nos interlocuteurs..

Après la victoire de l'alliance *M.M.M.* – *P.S.M.*, en 1982, les prévisions gouvernementales annoncent un changement d'attitude des politiciens vis-à-vis du monde sportif. Le ministre pressenti, Rama Poonosamy, est un habitué des stades, surtout connu pour sa participation dans l'équipe de volley-ball des *Trotters*, avec Yves Pougnet.

Mais l'équilibre communautaire, castéiste ou géographique⁶⁰¹ n'étant pas satisfaisant, le portefeuille des *Arts, de la Culture et des Loisirs* lui incombe, tandis que celui de la *Jeunesse et des Sports* revient au docteur Diwakar Bundhun, qui, bien que spécialiste en médecine sportive, fréquente peu les plateaux sportifs mauriciens.

Que dire de son successeur, Sylvio Michel !! « *Sylvio est sportif comme moi je suis couturier. On se connaît bien. Sylvio Michel a dû être ministre trois ou quatre mois. Ce n'est pas sa priorité. Je crois qu'il est devenu ministre de l'administration régionale. C'est plus dans son centre d'intérêt. Il fallait un ministre. On l'a nommé. Je le dis en toute amitié*⁶⁰² ».

L'intéressé lui-même confirme ces propos d'Yvan Martial :

« Je suis devenu ministre des sports par accident. J'avais le choix car il y avait des ministres démissionnaires. J'ai pris les sports car c'était le dernier dans la hiérarchie et, comme c'était la première fois qu'on me demandait d'être ministre, je ne voulais pas prendre un ministère qui ne soit pas à ma portée. Après les élections de juin 1983, j'ai perdu, mais on m'a redonné un ministère. Je voulais reprendre le sport, mais on a mis Glover à ma place⁶⁰³ ».

Ces deux ministres ont en commun d'avoir posé les fondations d'une première structuration du mouvement sportif mauricien, dans son ensemble. Bien sûr, tout n'a pas changé, parce que l'apprentissage des compétences et connaissances en ce domaine relève de trois critères :

- avoir le temps d'apprendre puis d'agir
- faire passer la volonté de changement auprès des acteurs et des responsables
- avoir la chance d'arriver dans un contexte favorable.

Il est sûr que le temps a manqué à ces deux ministres pour distinguer l'ensemble des *tenants* et des *aboutissants* d'un milieu, encore peu familier, quelque temps auparavant.

La réelle volonté de tout changer n'est pas évidente. Il semble que certaines considérations extra-sportives freinent partiellement l'évolution tant attendue. Sinon,

⁶⁰¹ Effectivement, en plus du partage proportionnel et équilibré entre le *M.M.M.* et le *P.S.M.*, entre les différentes communautés puis le respect des castes, il faut aussi un équilibre géographique. Le mauvais classement du ministère de la *Jeunesse et des Sports* dans la hiérarchie gouvernementale explique cette modification par rapport aux prévisions.

⁶⁰² MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

⁶⁰³ MICHEL Sylvio, entretien du 3 février 2003.

comment expliquer le maintien d'une structure comme la *M.S.A.*, tant décriée avant les élections.

Nous partageons le point de vue de Sylvio Michel sur l'absence de programme réel au début du mandat du gouvernement *M.M.M. – P.S.M – O.P.R.*. (*Organisation du Peuple Rodriguais* ⁶⁰⁴). Derrière le souhait exprimé des trois « D » : *Décommunalisation*, *Décentralisation* et *Démocratisation*, les moyens matériels ne suivent pas.

C'est là un point important à prendre en considération. Le contexte économique difficile et cette absence de réelle volonté de changement peuvent expliquer le manque de témérité des orientations prises par le ministre Bundhun :

« J'avais le choix pour appliquer le programme de l'actuel gouvernement. L'un était d'arrêter net toutes les activités sportives pour mettre sur pied une nouvelle structure qui permettrait un nouveau départ, tandis que l'autre était d'opter pour le changement dans la douceur, sans forcer la main à qui que ce soit. Pour ne pas pénaliser les nombreux sportifs mauriciens, nous avons pris la juste et sage décision de tableur sur la deuxième option. Celle-ci nous a d'ailleurs donné raison puisque tout le monde a voulu spontanément apporter sa contribution d'une façon ou d'une autre pour remettre le sport mauricien sur les bons rails ⁶⁰⁵».

Nous pensons que le contexte socio-économique morose et la modicité des moyens octroyés à ce ministère, compte tenu des objectifs fixés pendant la campagne électorale, imposent cette option au ministre. A cela s'ajoutent les *Jeux des Îles* que ce gouvernement s'est engagé à mettre en place.

Telle que se présente la situation, il semble impensable de les envisager dans une relation conflictuelle, comme ce fut le cas en 1979. Plusieurs éléments permettent de penser que ce consensus « forcé » avec les responsables de la *M.S.A.* et du *C.N.O.M.* reste difficile à assurer régulièrement. En effet, des « piques » partent de temps en temps ⁶⁰⁶ pour nous rappeler que la fédération de Curepipe n'a jamais eu les faveurs des membres du *M.M.M.*.

De leur côté, les responsables de la *M.S.A.*, Ram Ruhee et Chintaman Ramboccus, sont de très fins diplomates et ont compris que le changement de gouvernement ne signifie

⁶⁰⁴ Ce Parti d'opposition de l'île Rodrigues a choisi de s'associer au nouveau gouvernement.

⁶⁰⁵ *W.E.S.M.*, 30 décembre 1982. « Interview du Dr Diwakar Bundhun : Objectif prioritaire ; les trois D ».

⁶⁰⁶ D. Bundhun profite d'un discours d'ouverture d'un stage d'entraîneur, en présence de Chintaman Ramboccus, président de la *M.S.A.*, pour se dire écoeuré par l'attitude des dirigeants de cet organisme. *W.E.S.M.*, début novembre 1982.

pas, à ce jour, la suppression de leur organisme. Comme en 1969 et en 1979, quand les statuts de l'association risquent d'être, partiellement - si ce n'est totalement - remis en question, ils envisagent une nouvelle restructuration de l'organisme. Cette fois, c'est son président qui, dans un bilan de l'année 1982, exprime sa satisfaction sur le déroulement de l'année écoulée et informe la presse des objectifs pour les mois à venir.

Plusieurs passages de cet entretien de Chintaman Ramboccus démontrent qu'à défaut d'avoir été un grand sportif, sa diplomatie et ses capacités d'adaptation en fonction du contexte et des personnes, s'avèrent remarquables et expliquent sa longévité au sein du *Comité Central* de la *M.S.A.* :

« M. Ramboccus a tenu à mettre en exergue que la *M.S.A.* est appelée à être le partenaire privilégié du ministère de la *Jeunesse et des Sports* dans l'optique d'une nouvelle politique sportive visant au développement du sport mauricien en général (...)

Depuis la nomination du Dr Bundhun comme ministre de la *Jeunesse et des Sports*, les relations entre le ministère et la *M.S.A.* sont normalisées (...)

La *M.S.A.* se met à l'entière disposition du ministre et de ses techniciens. Nous voudrions être les partenaires privilégiés du ministère de la *Jeunesse et des Sports* dans le cadre de la réforme de tout ce qui touche au sport (...)

La *M.S.A.* travaille depuis pas mal de temps sur un projet qui rejoint en partie l'idée émise par le ministre de la *Jeunesse et des Sports*, lors de nos rencontres en juillet et en août dernier : c'est-à-dire, l'autonomie des commissions de la *M.S.A.*. La *M.S.A.* est heureuse de constater que les commissions possèdent actuellement des cadres valables qui sont à même de gérer seuls leurs disciplines respectives... Les modifications des statuts de la *M.S.A.* sont à l'étude (...)

(...) Ce qui explique que le projet est en gestation et les commissions étaient une étape transitoire dans le fonctionnement de la *M.S.A.*. Aujourd'hui le moment est venu de les laisser voler de leurs propres ailes. C'est dans la ligne même de la politique tracée par la *M.S.A.* depuis de nombreuses années (...)

(...) La *M.S.A.* est d'avis que les commissions avec les cadres bénévoles qui ont aujourd'hui l'expérience voulue peuvent se tenir debout toutes seules et c'est pourquoi nous irons de l'avant avec notre projet d'associations autonomes (...) ⁶⁰⁷».

La lecture de ces passages, tirés d'un article d'une page, conduit à poser deux questions et argumenter quatre commentaires:

- si tout semble assez simple, pourquoi cela n'a-t-il pas été effectué auparavant, du temps où le *Parti Travailleiste*, majoritaire au gouvernement, était bien représenté à la *M.S.A.* ?

⁶⁰⁷ *W.E.S.M.*, 30 décembre 1982. Article : « M. Chintaman Ramboccus (Président de la *M.S.A.*) – La *M.S.A.* est appelée à être le partenaire privilégié du ministère ».

- est-ce parce que cela n'allait pas dans le sens des intérêts des responsables de la *M.S.A.* ?
- les bénévoles de 1969, qui réclamaient plus d'autonomie pour la commission d'athlétisme, par exemple (cf. supra chapitre I), n'ont peut-être pas apprécié d'apprendre qu'en 1982 « *les commissions possèdent actuellement des cadres valables qui sont à même de gérer seuls leurs disciplines respectives* ».
- dans le même ordre d'idée, il convient de se demander si, sans l'arrivée du *M.M.M.*, entre autres, les responsables de la *M.S.A.* auraient mis fin à l'étape transitoire des commissions, commencée en 1952. Les faits présents et surtout passés, permettent, objectivement, de penser que non. Mais le doute subsiste parce que les données, sur le plan international, ont évolué vers plus de respect des normes. Le maintien des affiliations à des commissions, et non à des fédérations nationales, affiliées au *Comité Olympique* du pays, n'était pas du tout assuré de perdurer ad vitam aeternam.

Les temps ont changé et les quotidiens ne sont plus le lieu de débats qu'ils étaient dans les années soixante-dix. L'information, plus concrète et moins commentée, permet de constater qu'à présent, ministère et *M.S.A.* se livrent un duel diplomatique, dans lequel chacun connaît bien les forces et les faiblesses de l'autre.

Le statu quo n'est plus de mise et les responsables de la fédération de Curepipe savent les jours de leur organisme comptés. Il reste, pour l'instant, en place, le ministère ayant besoin de leur compétence et ne possédant pas les moyens financiers de sa politique.

« La *M.S.A.* à l'instar d'autres organisations doit accepter la politique du gouvernement. Etant dans un pays démocratique, je crois qu'il existe bien des personnes dévouées au sein de la *M.S.A.* qui pourraient nous permettre de faire un grand pas en avant en nous donnant leur appui.

En d'autres mots, vous voulez dire que la *M.S.A.* est condamnée à disparaître ?

Il y aura bien sûr un *Comité National* qui gèrera le sport dans son entité.

Et le *Comité Olympique Mauricien* ?

Je ne sais même pas s'il existe un tel comité à Maurice. Cela peut paraître étrange, mais c'est ainsi »⁶⁰⁸.

Diwakar Bundhun

⁶⁰⁸ *W.E.S.M.*, 30 décembre 1982. « Interview du Dr Diwakar Bundhun : Objectif prioritaire ; les trois D ». Le ministre confirmera plus tard qu'il est exact qu'il ne connaissait pas l'existence de *C.N.O.M.*, six mois après sa nomination .

Dans un tel contexte, il devient important de se positionner, autant que possible, pour conserver un statut équivalent dans le « nouveau cadre du sport mauricien ». Le C.N.O.M., organisme indépendant de l'Etat, présente une bonne solution, à condition d'y être élu.

Des trois « D⁶⁰⁹ », le décret le plus facile à préparer est celui de la *Décommunalisation*. Reste que son application, et surtout son évaluation, posent problème. Rama Poonosamy, en tant que membre de l'*Action Civique*, connaît bien cette question et présente une liste de propositions :

- « aucune équipe ne devrait porter un nom communal.
- les statuts de ces clubs ou équipes ne devraient pas être sujets à des considérations communales,
- et aucune arrière-pensée communale ne devrait animer les dirigeants ou sportifs de ces clubs ».

Même si Diwakar Bundhun prend les devants et précise que le respect de ces critères dépend d'un changement de mentalité au niveau national, la sensibilité du sujet provoque une déferlante de critiques issues de tous côtés : y compris du ministre Sylvio Michel, qui pourtant appliquera la même politique que son prédécesseur.



D. Bundhun

Le concept de *décommunalisation* peut, dans une certaine mesure, être comparé à celui de mauricianisme, en ce sens qu'à défaut de définition concrète, adaptée à la situation mauricienne, cette notion devient galvaudée et provoque scepticisme et mécontentement. Le monde sportif, caractérisé par le bénévolat et le volontariat, doit bénéficier d'une relative souplesse pour ne pas aller à l'encontre de la logique du terrain.

« *Quand vous faites une équipe nationale de football 90 % créole ! Ça, il faut l'accepter. En athlétisme, c'est la même chose. Pareil en basket.*

*Il faut tenir compte de la réalité locale. Savoir comment les gens fonctionnent. Par exemple, si vous faites une équipe à Port-Louis, à Roche-Bois ou Plaine-Verte, vous allez avoir une équipe ethnique de chacun de ces quartiers*⁶¹⁰».

⁶⁰⁹ Décommunalisation, Décentration, Démocratisation.

⁶¹⁰ MICHEL Sylvio, entretien du 3 février 2003.

Tous les sportifs rencontrés ont tenu le même dialogue. Il y avait dans les clubs, des *Hindu Cadets* ou des *Muslim Scouts*, des joueurs de différentes confessions. Enlever les termes Hindu et Muslim n'a pas apporté de changement notable. Les supporters s'identifient à une équipe parce qu'elle représente leur communauté. L'élément important n'est pas le joueur lui-même, mais le maillot qu'il porte, symbole d'une appartenance commune.

Le changement d'appellation n'a donc pas présenté un problème et certains clubs ont même effectué la modification avant la parution du décret. Mais il ne s'agit là que d'associations de football, de volley-ball, etc..., purement sportive. Le problème se présente différemment pour les clubs omnisports à vocation sociale. Les membres y pratiquent une ou plusieurs activités et profitent des installations du club pour venir en famille, ou partager du temps entre personnes ayant des affinités. La question ne se pose pas aux clubs de la *Police* ou à la *Fire-Brigade*, associations pluri-communautaires. Par contre, si le *Dodo Club*, le *Racing Club de Maurice* ou le *Triveni Club* n'ont pas à changer leur dénomination, et si leurs statuts ne présentent pas de clauses restrictives particulières à l'adhésion⁶¹¹, ces clubs ne se cachent pas de réunir des personnes appartenant pour une très grande majorité à une même communauté.

C'est là un fait qu'il ne nous appartient pas de juger. Mais il semble compréhensible que des personnes réunies selon certains critères ne veuillent pas qu'on leur impose un regroupement différent. Les responsables du *Dodo Club* savaient que ce changement arriverait rapidement et ont pris les devants dès 1980 en retirant leur équipe du championnat de football de la *M.S.A.*, seule pratique présentant un danger sur le plan social.

Le *Racing Club de Maurice* en fait autant quelques mois plus tard. Situation différente pour le *Triveni* attendu qu'il n'a pas d'équipe de football et reste plus un cercle qu'un club multisports.

Fin décembre 1982, le ministre Bundhun, qui ne sait pas encore qu'il ne terminera pas son mandat, tire un bilan positif de ses six premiers mois de travail.

Mais, son successeur, Sylvio Michel, ne partage pas cet optimisme :



Sylvio Michel

⁶¹¹ Ils n'auraient pas pu être acceptés au *Registrar of Associations*.

« J'étais un ministre qui distribuait des coupes et des trucs et des équipements un peu partout. Mais qui n'avait pas un programme. J'étais entouré de personnes qui ne pensaient qu'à leurs intérêts. Je constate aujourd'hui que les mêmes personnes sont toujours là, alors qu'il fallait donner la chance à d'autres personnes qui avaient la compétence, qui voulaient prouver leurs capacités ⁶¹²».

A la mi-octobre de cette année 1982, le journaliste de l'hebdomadaire *W.E.S.M.* confirme et partage ce point de vue :

« Lorsqu'on sait qu'il se trouve dans le secteur privé des cadres de grande valeur tels les Michael Glover, Pierre Philogène, Vivian Gangaram, Cyril Esther, Mamade Elahee, Dan Seebaluck, Pouba Moutou, Jean-Gérard Théodore et autres Linda Montille, on mesurera l'ampleur du mal fait (et que l'on continue à faire) à notre sport lorsqu'on s'est privé de telles compétences ⁶¹³».

Sylvio Michel a tort de ne pas partager l'optimisme de son prédécesseur, parce que, si la réalisation des trois « D » s'annonce plus longue que prévue, deux paramètres, malgré tout très positifs, marquent le sport mauricien :

- les deuxièmes *Jeux des Îles* auront bien lieu à l'île Maurice.
- une législation sur le sport est en préparation.



Distribution de matériel sportif par le ministre Sylvio Michel.

Nous distinguons parmi les responsables d'association Yves Jaune (barbu !) et, debout, derrière, Pierre Garinet

La réalisation des *J.I.O.I.* faisant l'objet d'une réflexion future, les conditions qui ont prévalu à l'étude de la première loi sur le sport de l'île Maurice retiennent notre attention tant par leurs modalités que par les personnes qui ont participé à son élaboration.

L'histoire semble démontrer que la bonne personne est arrivée au bon moment, et représente une opportunité d'évolution du mouvement sportif.

⁶¹² MICHEL Sylvio, entretien du 3 février 2003.

⁶¹³ *W.E.S.M.*, 13-19 octobre 1982.

1. La préparation de la loi

Il convient immédiatement de préciser que cette loi, premier « *Sports Act* » de l'île Maurice, résulte de la volonté et de la persévérance des ministres de la *Jeunesse et des Sports* et de la majorité des sportifs soucieux du devenir de leur passion.

Jusqu'au changement de majorité au Parlement, en 1982, le blocage relevait de trois origines :

- la faiblesse du budget du ministère
- le manque de coopération de la *M.S.A.* qui appréhendait une modification de son statut dominant et une perte des revenus du football
- l'absence d'encouragements du Premier ministre, président d'honneur de la *M.S.A.*.

Seuls les deux derniers points ont changé. Le troisième, par choix politique, et le second, par obligation.

Le sport n'a pas été une préoccupation première de Sir Seewoosagur Ramgoolam et les problèmes, avec la *M.S.A.*, le *C.N.O.M.*, occasionnés par H. Ramchurn, lors de la préparation des *J.I.O.I.* de 1979, ont dû le conforter dans son opinion.

Son ministre est, malgré tout, responsable de l'initiative favorisant l'évolution. Il crée les conditions propices à l'étude d'une loi, en demandant au ministère des *Affaires Etrangères* de la France d'autoriser la venue d'un conseiller technique au profil bien défini. Une fois sur place, celui-ci perçoit assez vite le contexte et, son tact et sa diplomatie lui permettront, en accord avec les Mauriciens, et avec un peu de chance⁶¹⁴, de mener au bout le projet :

Il s'agit de Pierre GARINET.

Pourquoi nous arrêter sur le travail de Pierre Garinet, après avoir survolé celui de Guy Castellano ? Deux raisons principales justifient notre démarche :

- Guy Castellano est un technicien du terrain, alors que, de par ses fonctions, Pierre Garinet porte un regard plus distant sur les hommes.
- une des consignes de travail données à Guy Castellano par les responsables du ministère fut de « *casser la M.S.A.*⁶¹⁵ ».

Pierre Garinet vient pour construire.

⁶¹⁴ Effectivement, la conjoncture économique de l'île Maurice retrouve une évolution favorable en 1984, ce qui permet une amélioration du budget du ministère de la *Jeunesse et des Sports* et rend possible la réalisation des mesures préconisées dans le *Sports Act*.

⁶¹⁵ Nous y avons fait référence précédemment.

Le récit de sa venue à l'île Maurice situe déjà le personnage et confirme les difficultés éprouvées par le ministre Ramchurn dans la gestion de son portefeuille :

« Je crois que lorsqu'il y a une évolution dans une société ce n'est pas du à un individu ou un groupe, mais c'est dans l'air du temps. Souvent les mêmes gens pensent les mêmes choses aux mêmes époques.

La première fois que je suis allé à Maurice, c'est en 79/80. J'étais allé pour la *C.O.N.F.E.J.E.S.* car Maurice faisait partie de la *Conférence des ministres francophones de la Jeunesse et des Sports*. C'était déjà un signe pour un pays anglophone au niveau gouvernemental.

Là, j'ai rencontré le ministre Ramchurn et on a beaucoup discuté. J'ai essayé de comprendre comment fonctionnait ce pays. On philosophait plus qu'on parlait technique. Je lui expliquais un peu comment marchait le monde dans le domaine sportif avec des exemples aussi variés que les pays d'Asie, d'Afrique, etc... Maurice était donc très empreint de son passé colonial anglais, avec son organisation qui était un aboutissement logique du système colonial anglais. Ramchurn me dit que ça lui plairait que les choses changent mais qu'il ne sait pas comment faire. « Il faudrait qu'on arrive à mieux s'inscrire dans le mouvement sportif international mais vraiment je ne vois pas comment faire. Pourriez vous venir travailler à Maurice ? Comment faut-il faire pour que vous veniez travailler à Maurice ? »

A l'époque j'étais en poste au Bénin. J'étais directeur des études de l'*Institut National des Sports*. Je lui dis comment procéder...

J'ai été nommé à Maurice dans une période où les ministres se succédaient. Quand je suis arrivé en 82, Ramchurn était parti. J'ai rencontré Diwakar Bundhun puis Sylvio Michel ⁶¹⁶».

Dès les premiers contacts avec ces ministres, trois paramètres fournissent de solides informations sur les modalités de travail et la démarche à envisager afin de parvenir à l'objectif final, qui est :

- l'instauration d'une loi organique régissant le fonctionnement du sport à l'île Maurice
- une réelle volonté d'agir pour faire évoluer les structures
- aucune intention de remettre en cause le statut de la *M.S.A.*. Elle paraît « *sacrée et incontournable. Ce serait comme faire la révolution de toucher à la M.S.A.* ⁶¹⁷».
- présence de mouvements sportifs en dehors de cette fédération.

Les démarches de Chintaman Ramboccus, dont nous avons fait état ci-dessus, confirment l'impression première de Pierre Garinet. Il faut prendre le temps de préparer un dossier solide, afin d'aboutir à l'application d'une loi prenant en considération l'ensemble des données du monde sportif, ses acteurs, et la logique économique du pays.

⁶¹⁶ GARINET Pierre, entretien du 15 janvier 2004.

⁶¹⁷ GARINET Pierre, *ibidem*.

Il apparaît très rapidement que les responsables de la *M.S.A.* ne sont pas encore décidés à concevoir un nouveau fonctionnement du mouvement sportif dans lequel ils pressentent une remise en cause de leur statut dominant, bien qu'ayant deux alliés importants avec Diwakar Bundhun et Sylvio Michel. L'approche, peut-être trop consensuelle, des deux ministres traduit en effet une crainte devant « *la machine M.S.A.* », et met en évidence ce que des mots n'ont peut-être pas encore réussi à traduire : *la puissance de cet organisme*.

Se profilent derrière les responsables que nous connaissons, quelques personnalités influentes du monde politique, mais aussi et surtout, économique.

Depuis le début de cette étude, nous constatons cet état de fait. L'ossature primitive de la *M.S.A.*, devenue réticulaire, dépasse largement son cadre sportif originel. Elle est maintenant une puissance au sein de l'Etat mauricien. Ses responsables, et par corollaire, ceux du *C.N.O.M.*, ont acquis, avec le temps et l'organisation de manifestations sportives prestigieuses, tant au plan national qu'international, un pouvoir politique et social indiscutable. Ce ne sont pas les ministres de la *Jeunesse et des Sports*, auxquels nous avons fait référence, qui nous démentiront.

Mais dans un second temps, il faut relativiser la portée de notre propos, attendu que les gouvernements successifs ont joué le jeu de la *M.S.A.* en ne mettant pas, face à ses responsables, les conditions de réussite, à savoir :

- un homme du terrain
- un minimum de moyens pour agir concrètement
- une volonté affichée de changement

En septembre 1982, Diwakar Bundhun n'est pas cet homme de terrain que les Mauriciens attendaient, mais il travaille en étroite coopération avec Rama Poonosamy et Pierre Garinet. Sans plus de moyens qu'auparavant, la volonté gouvernementale semble bien réelle.

Le conseiller technique français a l'avantage d'une approche pertinente et neutre, et surtout, d'avoir, à ses côtés, un ministre tout à son écoute. De plus, il a l'intelligence de ne jamais se mettre sur le devant de la scène. Il n'est jamais conseiller du ministre, mais conseiller « auprès » du ministre, et, son nom n'apparaîtra sur un document officiel⁶¹⁸. Ce positionnement clair, dès son arrivée, lui permet de travailler en complémentarité avec les officiels du ministère et d'être suivi dans les démarches qu'il préconise.

⁶¹⁸ Un jour, le quotidien *L'Express* a publié un article intitulé « La loi Garinet ». Le conseiller français a fait rectifier dès le lendemain avec un titre en gros caractères.

C'est là, un élément important dans l'analyse de l'évolution de la situation. Cette relation de confiance permet la mise en place d'un processus sur de solides fondations ; processus qui ne pourra être remis en question dans la mesure où les intéressés eux-mêmes en sont les auteurs.

Dans cette responsabilisation de tous les intervenants du monde sportif mauricien réside la nouvelle « arme » du ministre de la *Jeunesse et des Sports*. Dès le mois de janvier, le statut de *partenaire privilégié* du ministère dont faisait état Chintaman Ramboccus un mois auparavant, se retrouve sujet de discussion. La diplomatie reste de rigueur et les messages subliminaux remplacent les attaques frontales, responsables du discrédit dont le sport fait l'objet.

Compte tenu de leurs responsabilités dans l'histoire du mouvement sportif mauricien, il est logique, si ce n'est évident, de considérer la *M.S.A.* et le *C.N.O.M.* comme deux entités particulières dans l'ensemble des associations sportives. L'annonce des consultations⁶¹⁹ dans le cadre de la préparation de la loi ne fait aucune référence à la première nommée et projette de réactiver la seconde. Cette démarche volontaire et délibérée du ministre, rappelle avec courtoisie que, dorénavant, le ministère assumera son rôle d'organisateur.

Les modalités relationnelles entre ces organismes changent de façon notable. Nul emportement verbal, nulle agressivité, qui ont fait le « bonheur » des journalistes et rempli les colonnes des journaux. Juste un petit article dans un quotidien, à côté des avis de décès, mais, à nos yeux,



Annnonce des entretiens précédant l'élaboration du *Sports Act*
L'Express 31 janvier 1983

⁶¹⁹ « Objectif changement : De nouvelles structures dégagées pour le sport ».
« (...) cette législation (...) fera provision pour la mise sur pied d'une fédération pour chaque discipline sportive... Les fédérations seront coiffées par le comité olympique national que le ministre projette de réactiver (...) »
Les milieux concernés sont aussi d'avis qu'une telle structure permettrait une meilleure organisation et mettra fin à la pagaille dans le domaine du sport ». *L'Express*, 31 janvier 1983.

important, parce que nous savons par les personnes concernées que le message est passé.

La mise en place de nouvelles structures provoque une réaction normale des personnes pressentant la remise en cause définitive de leur statut dominant. Malgré quelques évolutions récentes, plusieurs de nos interlocuteurs perçoivent toujours les statuts de la *M.S.A.* comme coloniaux. « *Après avoir accédé à son Indépendance, après une plus grande ouverture sur le monde, Maurice ne pouvait qu'évoluer et faire peu à peu craquer le gilet colonial dans lequel il était installé* ⁶²⁰ ».

Malgré le réalisme, sur un plan général, de cette métaphore de Pierre Garinet, certaines institutions sportives, pour diverses raisons évoquées précédemment, n'ont pas suivi. L'arrivée au gouvernement de la nouvelle majorité *M.M.M. / P.S.M. / O.P.R.* ne fait que mettre en exergue le fossé existant entre la gestion du sport mauricien et celle de quelques pays au régime politique similaire.

Sans que cela puisse être perçu comme un comparatif ou, pire, un regard négatif porté sur les autres responsables de la *M.S.A.* ou du *C.N.O.M.*, nous pouvons citer trois qualificatifs, souvent repris par les mêmes interlocuteurs auxquels nous faisons référence ci-dessus, pour décrire Jean-Roland Delaitre: droit, honnête et se battant pour le sport mauricien.

Parmi les réactions auxquelles nous faisons allusion, celle du président du *Comité Olympique*, suite à cet article et à la proposition de présentation d'un projet de structures de base du sport, est assez vive. L'homme, déjà blessé par son limogeage du poste de directeur général de la *M.B.C.* par le nouveau gouvernement, se voit, une nouvelle fois, attaqué dans ses fonctions de direction au sein du mouvement sportif, par un ministre de ce même gouvernement.

La violence des propos ⁶²¹ tenus à l'encontre d'un membre du gouvernement atteste de l'inquiétude des responsables du *C.N.O.M.*, et surtout de la *M.S.A.*, quant au devenir des organisations qu'ils ont façonnées depuis plusieurs années. Même si, en bon tacticien, Jean-Roland Delaitre termine sur des propositions de travail, cette lettre ouverte à Diwakar Bundhun ne présage rien de bon pour les entretiens à venir.

⁶²⁰ GARINET Pierre. Courrier adressé à un homme politique mauricien. Copie de ce mail que l'auteur nous a aimablement adressé le 17 janvier 2004.

⁶²¹ Voici quelques exemples du contenu de la lettre de Jean-Roland Delaitre :

« On apprend à tout âge et en toute position (...)

Il s'agit en fait d'une charte de l'organisation pour plusieurs décennies et que votre ministère, dans sa naïveté, qualifie de short paper (...)

Votre ministère fait preuve d'une inconséquence et d'un cynisme (...)

W.E.S.M., semaine du 3 février 1983.

Cette invitation au ministère a donc pour but de permettre aux personnes intéressées de présenter leurs idées et desiderata et d'établir un contact direct entre les différents protagonistes. Des représentants de la M.S.A. sont bien présents et nous relevons, parmi les particuliers, quelques personnalités connues dans le monde sportif comme Pierre Philogène, Rajoo Chetty ou le député Michael Glover.

De l'avis des responsables de l'Etat, la décentralisation du sport a déjà bien évolué positivement et il est temps de passer aux autres « D » du programme, *Décentralisation* et *Démocratisation*. Mais, plusieurs personnes, dont le ministre lui-même, relativisent cet optimisme. La baisse spectaculaire de la fréquentation des stades, lors des rencontres de première, deuxième et troisième divisions, explique ce manque d'enthousiasme.

Si le thème de la régionalisation devait permettre la prise en compte des deux derniers critères évoqués ci-dessus, sa tentative d'instauration se heurte immédiatement au problème des infrastructures et de l'encadrement, largement insuffisants dans les régions rurales.

La priorité revient donc à la consultation des responsables sportifs mauriciens, afin d'ordonner l'évolution recherchée. Le calendrier de ces réunions, prévues en février et mars 1983, n'étant pas respecté, elles ne commencent que sous la responsabilité du nouveau ministre Sylvio Michel, nommé fin mars 1983.

Cinquante cinq groupes ou associations, et de nombreuses personnes concernées par la question sont entendues, à raison de quatre à cinq entretiens quotidiens. Chacun peut donner son avis sur les éléments positifs et négatifs du fonctionnement, et, surtout, émettre des propositions sur l'organisation future du sport à l'île Maurice. Parmi tous ces gens, « *s'exprime un certain Michael Glover, qui a une organisation de football complètement antagoniste avec la M.S.A.* ⁶²² ».

Le nombre impressionnant de participants⁶²³ montre la place importante des activités physiques dans la vie de nombreux Mauriciens, mais atteste aussi que la demande d'expression, bien réelle, n'avait pu être satisfaite jusqu'à présent.

De l'ensemble de ces consultations, les responsables du ministère retiennent quinze idées essentielles et prioritaires, regroupées dans un projet de loi devant être présenté au Conseil des ministres de juin de cette année. La rupture de la coalition *M.M.M. / P.S.M. /*

⁶²² GARINET Pierre, entretien du 15 janvier 2004.

⁶²³ Par exemple, nous trouvons pêle-mêle les *Fédérations de Jeunesse*, les regroupements communaux, comme la *Fédération Sportive de Port-Louis*, les organismes des *A.U.A.* (*Association of Urban Authorities*) ou les fédérations parallèles, dont nous avons fait état.

O.P.R. entraîne l'organisation de nouvelles élections législatives pour août 1983, et bien sûr, le report de l'étude de ce dossier.

Notre problème de sources, évoqué en première partie de cette étude (cf. supra, Introduction) resurgit avec le dossier, intitulé : « *Les quinze points sur lesquels tout le monde mauricien est d'accord pour faire évoluer l'organisation sportive à Maurice* ». Nous n'avons pas pu obtenir, ni consulter une copie, autant au ministère, qu'au *Comité Olympique* ou auprès d'anciens responsables de la *M.S.A.*. Après l'obtention de l'Indépendance, l'archivage des documents restera logiquement, et pour quelques années encore, secondaire, par rapport aux priorités nationales.

Parmi les points les plus importants de ce document, l'instauration d'un *Comité Olympique* et de fédérations, totalement indépendants, laisse peu de place à un organisme comme la *M.S.A.*. Avec le changement dans l'air du temps, ne pas l'accompagner serait une erreur que ne commettent pas les responsables de cette fédération. D'où leur participation à ces réunions. Mais ils ne sont pas les seuls à se poser des questions sur l'avenir. Après les *J.I.O.I.*, les futures fédérations seront gérées par un comité directeur élu. « *Ce désir de démocratie, s'il est compréhensible, est un point délicat : peut-être l'une des réserves émises dans certaines disciplines moins populaires où l'on retrouve des bonnes volontés en dehors des clubs, qui ne souhaiteraient pas faire face aux implications des élections* ⁶²⁴ ». Nul doute que la crainte de ces « *bonnes volontés* » concerne les activités comme le tennis. Affronter les élections signifie pour ces personnes la reconduction du système en place, ce qui va à l'encontre du principe de démocratisation du ministère. Nous retrouvons dans ce cas la situation des fédérations parallèles et des affiliations. Le journaliste ne peut reprocher au Comité directeur, élu, d'une fédération, d'être majoritairement composé de membre d'un groupe communautaire.

La structuration du mouvement sportif doit prendre en considération les différents paramètres, sociaux ou économiques, les attentes de chacun, et ne pas enlever « A » pour mettre « B ». L'intervention d'une personne, non impliquée dans la complexité des relations humaines mauriciennes, permet le maintien d'une avancée constructive et consensuelle du projet de loi.

Pour répondre aux besoins nouveaux, ce dernier prend en compte, dès le début, la question des infrastructures et de l'encadrement. Concernant leur financement, un journaliste propose l'instauration d'une taxe sur les paris et sur les billets d'entrée au stade.

⁶²⁴ *W.E.S.M.*, 25 au 31 mai 1983. Article : « C'est en bonne voie ».

Cette éventualité originale mettrait fin à un secret connu de tous ; malgré l'interdiction officielle, de nombreux amateurs de football misent de l'argent sur les résultats des matchs, mais aussi sur la première équipe qui marque, ou même le dernier corner tiré, par exemple ! L'emplacement officieux des quelques bookmakers se situe dans un coin, en bas d'une des tribunes. Acquis des Britanniques, bien ancré dans les mœurs mauriciennes, cette pratique reste tolérée parce que, à l'exception de très rares incidents – certains joueurs, soudoyés, ne jouant pas réellement leur match - elle ne provoque aucun désagrément dans le déroulement du championnat.

Ne suivant pas cette idée, le ministère compte essentiellement sur l'aide étrangère. Il semblerait, en effet, que la situation économique du pays, malgré une courbe croissante, ne laisse pas encore une marge suffisante pour libérer les moyens nécessaires à la structuration du mouvement sportif. Il faut aussi se douter que les membres influents de la *M.S.A.* ne doivent pas faciliter cette recherche de financement.

La démarche des deux ministres Bundhun et Michel, conseillés par Pierre Garinet, représente une première étape et atteste d'une détermination certaine. Mais entre le projet et la mise en application, ces deux obstacles de taille, la question du financement et l'attitude des responsables de la *M.S.A.* et du *C.N.O.M.*, se dressent face à eux.

La présence du *Parti Travailleiste* dans la nouvelle coalition gouvernementale, mise en place pour les élections d'août 1983, peut ramener ces responsables dans le giron du gouvernement. Il n'est donc pas certain que les efforts de concertation fournis par les multiples intervenants débouchent sur la mise en application du projet de loi.

Avec les nombreuses discussions, nous savons que les motivations de certains acteurs du fonctionnement et de l'évolution du sport mauricien, durant cette période, dépassent largement le cadre sportif proprement dit. C'était une autre époque et nous n'avons aucun jugement à porter sur ce sujet. Mais nous pensons que nous pouvons trouver là une justification à l'absence de documents consultables.

Il ne faut pas négliger, non plus, que notre statut d'étranger peut aussi expliquer cette retenue. Pierre Garinet, malgré son poste de conseiller auprès du ministre, a connu aussi quelques problèmes. *« Il y avait des imbrications qui étaient totalement incompréhensibles entre la M.S.A. et le C.N.O.M. de l'époque. J'ai demandé les textes sur la M.S.A.. D'une opacité totale. Impossible de savoir quels étaient les textes qui régissaient le fonctionnement de la M.S.A. et du C.N.O.M. ».*

2. Le ministère Glover

a. Le personnage

Au cours de ses études au *Collège Royal*, Michael Glover se distingue déjà par ses qualités physiques et sa réussite en football et en athlétisme. Membre du *Stade Olympique* dès 1956, il fait rapidement partie du Onze mauricien. En 1964, de retour d'Angleterre, après cinq ans d'études couronnées par un diplôme de professeur d'éducation physique, il commence sa carrière au collège *John Kennedy*. Il brille toujours en sport collectif avec son équipe du *Racing Club de Maurice* et la sélection nationale, et transmet ses connaissances dans le cadre du sport scolaire initié en 1962. Il enseigne à partir de 1967 au collège *Saint-Esprit* de Quatre-Bornes dont l'équipe de football sera plusieurs fois sacrée championne des *Intercollèges*⁶²⁵. Son départ de l'établissement d'Etat fut motivé par l'interdiction, faite à la *M.S.A.*, d'effectuer un déplacement en Rhodésie, pays cautionnant l'apartheid. La fédération sportive faisant fi de la demande du ministre, ce dernier interdit la participation des fonctionnaires. Michael Glover, tenant absolument à honorer sa sélection, démissionne de son poste.

Avec l'évolution de son île, il s'insurge, dès 1974, contre le fonctionnement de la *M.S.A.*.



Stade *George V*
Week-End octobre 1971

⁶²⁵ W.E.S.M., 31 août – 6 septembre 1983.

« Ces gens là (les responsables de la M.S.A.) ont gagné de l'argent sur notre dos, car nous, les joueurs, nous n'avons rien gagné. Je jouais au football pour des pistaches. Quand j'étais au Stade Olympique, c'était des 15.000 à 20.000 personnes au George V ⁶²⁶ ».

Le lancement de la fédération parallèle de football a pour objectif de changer ce système. « J'ai voulu passer par les fédérations, puis finalement, faute d'y arriver, je suis entré en politique à cause de ça. Comment veux-tu changer les choses, si ce n'est en faisant de la politique (...). En 1976, j'ai fait la campagne électorale pour le Parti Travailliste, mais rien n'a changé au niveau du sport. (...) il fallait faire une loi ! ⁶²⁷ ».

Candidat aux élections législatives de 1982, Michael Glover est battu, mais nommé parmi les *Best Losers* avec Gaëtan Duval, Nicole François et M. France Roussety. Lors de la rupture de l'accord *M.M.M. / P.S.M. / O.P.R.*, huit mois plus tard, Sir Aneerood Jugnauth a besoin de ces quatre voix correctives pour conserver une majorité face à Paul Bérenger. Cette situation permet à cet enseignant d'être en bonne position parmi les « ministrables », après les élections d'août 1983, et de pouvoir donner son avis sur le portefeuille proposé.

b. Son action

Pour la première fois, depuis sa création, en 1969, le « Patron » du ministère de la *Jeunesse et des Sports* est un sportif accompli et reconnu par les siens. Mais il s'en est fallu de peu pour qu'il n'en soit autrement. « Michael, je le vois se battre pour refuser le ministère de Terres et du Logement, ou la Santé, en disant : non, je suis un sportif ⁶²⁸ ».

Dès son installation, deux dossiers importants sont sur son bureau : les *Jeux des Îles* dont l'organisation a été fixée pour août 1985 et la loi sur le sport.

Le deuxième point représente l'actualité immédiate et, très rapidement, le ministre reprend le travail effectué par ses prédécesseurs.

Si Jean-Roland Delaitre (président du *C.N.O.M.*) louait la qualité des relations des dirigeants du sport civil avec le ministre Sylvio Michel, qu'en sera-t-il avec l'organisateur de la fédération parallèle de football. Nous pourrions avoir face à face deux fortes

⁶²⁶ GLOVER Michael, entretien du 21 octobre 2003.

⁶²⁷ GLOVER Michael, ibidem.

⁶²⁸ MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

personnalités, mais ils n'auront pas l'occasion de se mesurer. Les débats ont lieu essentiellement avec la M.S.A., et concernent plus précisément Chintaman Ramboccus et Ram Ruhee. En outre, Michael Glover, a lui aussi un avis positif sur Jean-Roland Delaitre :

« Delaitre était quelqu'un qui voulait faire avancer le sport. Ce n'était pas un homme à sous. C'était quelqu'un d'intègre. S'il m'a combattu en 78, c'est qu'il a du comprendre qu'il y avait un lobby et qu'il ne pouvait pas s'imposer. S'il avait senti qu'il avait les coudées franches, il aurait peut-être encouragé le Sports Act. Mais il ne pouvait pas. Ils (les responsables de la M.S.A.) voulaient tout contrôler. C'est toujours la M.S.A. qui contrôlait tous les sports. Il n'a jamais pensé que ça pouvait évoluer. Pourquoi ça a changé ? Parce-qu'en 82 il y a un nouvel homme qui est fort, qui dit non messieurs, on va changer, il faut qu'il y ait une loi sur le sport, qu'on régionalise. Donc à partir de là, ils restent tranquilles ⁶²⁹».

La question se règle rapidement. D'un commun accord, le Premier ministre Sir Aneerood Jugnauth, Michael Glover et Pierre Garinet, décident que ce dernier sera le porte-parole unique du gouvernement au niveau des discussions avec la M.S.A..

Le choix du diplomate Garinet face au fougueux ministre s'avère judicieux lors des premières discussions avec le secrétaire général de la M.S.A., Ram Ruhee. Ce dernier comprend rapidement que la période consensuelle des précédents ministres est arrivée à terme et qu'il faut « *se battre* » pour conserver un statut de premier ordre au sein de la nouvelle organisation.

« Les réunions ont commencé à être organisées et il a vu que ce ministère de rigolos risquait de convaincre du monde. Alors, tous les week-ends, il invitait des gens dans les hôtels de luxe en bord de mer. Des gens compétents, aussi bien de la majorité que de l'opposition, pour les convaincre qu'il y avait au ministère de la *Jeunesse et des Sports* des rigolos qui risquaient de les embêter profondément... A chacune de ces réunions préliminaires, nous restions fort civils, mais chacun jugeait l'adversaire ⁶³⁰».

Signalons la différence d'information selon la source : ministère ou M.S.A.. Il se peut tout simplement qu'il y ait un décalage temporel entre la première réunion et le compte rendu du *Comité* consulté ! Mais, quoi qu'il en soit, l'arrivée de Michael Glover crée un malaise au sein des membres :

« *Contrairement à la promesse faite par le ministre sortant, M. Michel, le présent ministre ne fera pas de consultations avec les membres de la M.S.A. et a informé de son intention de créer des Fédérations Autonomes et Officielles. Il procède aussi à la régionalisation. La loi passera en novembre* ⁶³¹».

⁶²⁹ GLOVER Michael, entretien du 21 octobre 2003.

⁶³⁰ GARINET Pierre, entretien du 14 janvier 2004.

⁶³¹ Compte rendu du Comité de Direction de la M.S.A.. Réunion du 26 octobre 1983.

Pour le secrétaire général de la fédération de Curepipe, si une période prend fin, a priori, la « porte reste ouverte » pour participer à cette nouvelle organisation et conserver un statut identique.

Le Comité directeur de la *M.S.A.* organise une assemblée générale spéciale le 21 décembre 1983 sur le thème : « *La législation sur le sport* ». Il s'agit, essentiellement, d'une réunion d'information, à laquelle sont conviés les présidents des clubs affiliés, les membres des commissions et du *Sports Council*,...

Nous reproduisons une partie du texte lu à l'assistance :

« Le ministère de la *Jeunesse et des Sports* demande à la *M.S.A.* son opinion sur le projet de loi (...)

(...) La *M.S.A.* a toujours dit qu'elle n'était pas opposée à la création de fédérations mais est anxieuse de préserver ses droits et a une obligation morale envers ses membres qui ont agi depuis longtemps. Ils n'accepteraient pas d'être éliminés des nouvelles fédérations. Le ministre a promis que la *M.S.A.* serait traitée comme un partenaire privilégié (...)

(...) Il est clair cependant que l'intention est de tuer la *M.S.A.* (...) ⁶³²».

Après ce 21 décembre, la situation s'améliore et les bases de discussions posées. Ram Ruhee veille, dès lors, à ce que le « *partenaire privilégié* » sorte le moins lésé possible des tractations à venir. Il fait un grand pas en direction du ministère en acceptant la proposition des statuts du *Comité National Olympique Mauricien*, présentée par Pierre Garinet, au nom du ministre Glover.

Ce même conseiller ne nous surprend plus en nous expliquant que, par la suite, les textes d'application de la loi concernant le *Comité Olympique* et les fédérations sportives n'ont pas été seulement le fruit des réflexions des spécialistes, mais qu'ils ont été aussi l'objet de longues négociations entre « *un Ram Ruhee très malin et un Michael Glover très politique* » (...). *Et je te donne et je te reprends, et je t'accorde ceci (...). Avec les juristes chaque terme était longuement pesé, tortillé, analysé. Avec les juristes les allers-retours ont été très nombreux. Peu à peu on est arrivé à faire passer quelque chose qui organisait la vie sportive mauricienne, avec un Comité Olympique et des fédérations, olympiques et non olympiques, avec un système de voix* ⁶³³».

L'officialisation du *Physical Education and Sport Act* de juillet 1984 marque un grand moment dans la vie de nombreux sportifs et personnes de convictions. Tous y voient

⁶³² Compte rendu du Comité de Direction de la *M.S.A.*. Assemblée générale spéciale du 21 décembre 1983.

⁶³³ GARINET Pierre, entretien du 15 janvier 2004.

la fin d'une organisation ayant marqué et développé le mouvement sportif mauricien. Cette loi est, en effet, d'abord connue pour avoir mis fin au fonctionnement de la *M.S.A.*. Pour la majorité, pour partie silencieuse, de ces pratiquants, nous assistons à une nouvelle étape importante du lent processus de décolonisation, commencé le 12 mars 1968, et même un peu avant. Une minorité voit cet événement comme un terme mis à de nombreuses années d'efforts en faveur du sport dans l'île et ressent une certaine amertume. Mais tous savent que le système mauricien fonctionnait en décalage par rapport aux autres pays « *avancés* » auxquels ils sont logiquement en droit de comparer leur Etat, et, en gestionnaires avertis, les plus prévoyants se sont déjà organisés sur d'autres bases.

Nous voyons plus loin que si, effectivement, l'organisation du sport « civil » demeure importante, les autres secteurs ne sont pas pour autant oubliés.

De l'absence de prise en considération de ce sujet au moment des discussions sur l'accession à l'Indépendance, découle la tension vécue lors de la préparation de la loi. S'il apparaît normal que les Britanniques et les personnes en place à la *M.S.A.* ne se soient pas manifestés, la situation gérée par le gouvernement *M.M.M. / P.S.M.*, élu en juin 1982, résulte de la faiblesse des différents ministères de la *Jeunesse et des Sports* précédents et des objectifs, débordant trop souvent du cadre sportif. Ce choix politique de l'époque complexifie la tâche du nouveau ministre, tenu d'effectuer des changements radicaux, pour redémarrer avec un ensemble cohérent.

Il sait que le ministère n'a pas une bonne image auprès des sportifs. Les problèmes relationnels, lors de l'organisation des *J.I.O.I.* de 1979, y sont pour quelque chose. Dans l'attitude intéressée de certains responsables réside aussi une importante explication.

« Au départ, dans les années cinquante, le sport est une question purement bénévole. C'est l'amour du sport qui pousse quelqu'un à sortir de chez lui pour siéger dans un comité ou participer à une organisation. Il paye de sa personne et même de sa poche. Avec le succès, graduellement, d'autres considérations, pas forcément pécuniaires, mais une influence politique ou sociale, avoir une bourse, un stage à l'étranger, accompagner un déplacement sportif (...), vont ramener dans les centres décisionnaires des gens qui n'auront pas cette pureté d'intention de départ ⁶³⁴ ».

La plupart de nos interlocuteurs expriment le même point de vue qu'Yvan Martial. Comme dans toute situation problématique, il convient de ne pas en faire une généralité, mais les nombreux exemples, repris par les quotidiens, suffisent à ternir la réputation du ministère de la *Jeunesse et des Sports*.

⁶³⁴ MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

C'est là une raison des multiples critiques dont les *Youth* et *Sports Officers* font l'objet. La réorganisation du ministère est donc une des premières décisions mises en application. La *National Sports Training School* (*N.S.T.S.*) de Vacoas, fermée compte tenu du « *gaspillage de temps et de ressources* ⁶³⁵ » qu'elle représente, est remplacée par un *Sport Training Centre*, principalement réservé aux athlètes de haut niveau. Concernant les membres de l'encadrement, le point de vue du ministre est sans concession :

« Je me suis occupé du sport de haut niveau en premier car il fallait avoir des locomotives.

J'ai cassé un truc que Ramchurn avait mis en place. Il a employé des *Sports Officers* qui avait eu leur diplôme d'éducation physique en Inde... Dès leur retour Ramchurn, les a mis à Vacoas (à l'*Ecole des Sports*). Chacun son bureau, et ils ont fait de la formation d'entraîneurs. Imagine un peu quel mal ils ont fait ! Je suis arrivé, j'ai tout fermé. J'ai dit « messieurs votre rôle c'est d'aller dans les régions encourager les gens à pratiquer le sport ⁶³⁶ ».

Même démarche concernant les *Youth Officers* des fédérations de jeunesse. Nous assistons à une séparation totale des départements *Sport et Jeunesse* au sein du ministère.

« Les *Youth Officers* sont plus ou moins des agents politiques. Eux, ils faisaient beaucoup de sport. Parce que vis-à-vis de la jeunesse, qu'est-ce que tu veux qu'ils fassent, si ce n'est d'organiser des compétitions sportives. Mais pour moi le sport c'est la masse. C'est l'école. Ce sont les professeurs de sport, au primaire et au secondaire, qui doivent faire ce travail. Officier de jeunesse, c'est un travail spécifique (drogue, délinquance,...). Quand je suis arrivé, ils étaient des serveurs des fédérations de jeunesse. Quand les responsables des fédérations venaient au ministère, si le ministre ne les recevait pas, ils tapaient un coup de pied dans la porte du ministre et menaçaient le ministre. A mon arrivée j'ai donc séparé la Jeunesse et les Sports ⁶³⁷ ».

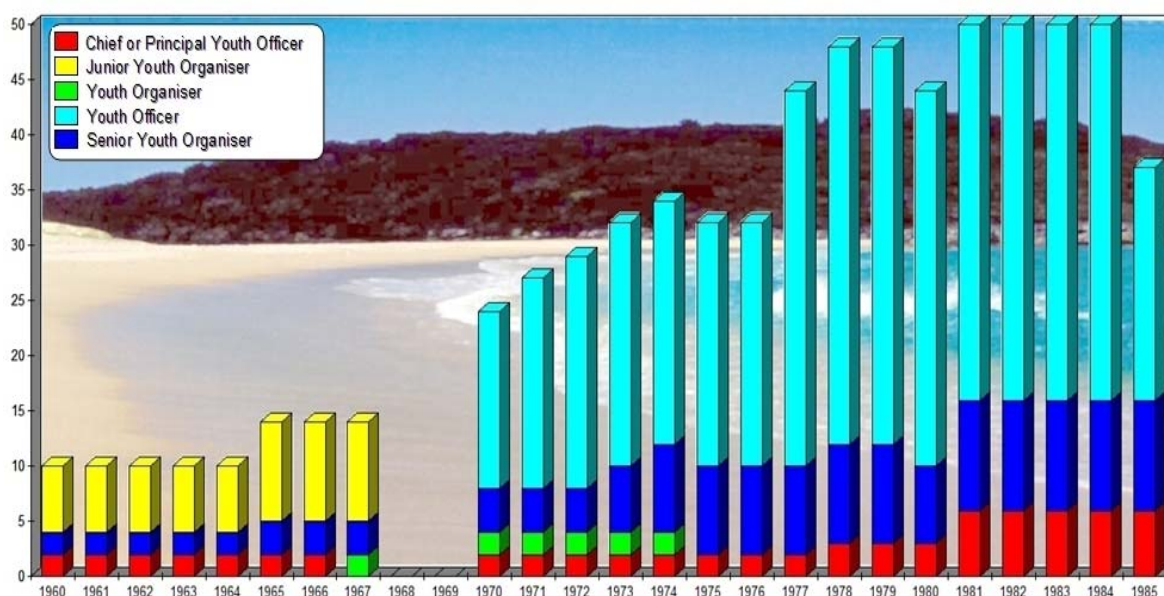
L'arrivée d'un sportif à la direction du ministère entraîne, de toute évidence, un bouleversement dans la mesure où la perception du contexte et les relations sont vraiment différents. Michael Glover peut porter un regard de spécialiste sur les différentes situations. Il s'appuie sur ses conseillers, mais ceux-ci donnent leur avis sur les propositions, alors qu'avant ils pouvaient en être les initiateurs. Dans un second temps, il ne faut pas oublier la perspective des *Jeux des Îles* en août 1985. La courte échéance et la préparation des athlètes nécessitent la mise en place rapide d'un cadre optimisant les chances de réussite, c'est à dire de médailles.

⁶³⁵ L'Express, 28 décembre 1983. Article : « Le ministre de la Jeunesse et des Sports face à la presse ».

⁶³⁶ GLOVER Michael, entretien du 21 octobre 2003.

⁶³⁷ GLOVER Michael, ibidem.

S'il y a une part de règlement de comptes dans ces décisions, nous la considérons minime. Sylvio Michel demeure une exception dans la mesure où le court laps de temps de son passage au ministère a été essentiellement occupé à la préparation de la loi. Mais si d'aucuns reconnaissent à Diwakar Bundhun la paternité du lancement de cette étude, ils le critiquent aussi pour avoir effectué un « *certain rééquilibrage communautaire*⁶³⁸ » dans ses services, au détriment de l'efficacité. Si l'on peut juger sévères les propos d'Yvan Martial, sur le fond, ils ne souffrent aucune discussion. Dans le milieu sportif, majoritairement composé de membres de la Population Générale, la volonté, plus ou moins affichée, de modifier cet état de fait, au détriment de l'efficacité, n'était un secret pour aucun Mauricien intéressé par la question. Michael Glover porte les mêmes regard et jugement sur ce sujet ; ce qui explique cet important remaniement.



Personnel mis à disposition des Fédérations de Jeunesse et payé par le ministère de l'Education et des Affaires Culturelles (1960 à 1969) et le ministère de la Jeunesse et des Sports (1970 à 1985).

Source : Bilans financiers annuels du ministère de l'Education et des Affaires Culturelles (1960 à 1969) et du ministère de la Jeunesse et des Sports (1970 à 1985).

⁶³⁸ « Pendant que des gens comme Rama Poonosamy parlent d'introduire, mais trop rapidement, l'idée d'un sport décommunalisé et régionalisé, le ministre Bundhun commence un peu à refaire les fédérations sportives en ajoutant des Hindous, mais qui ne connaissent pas grand chose à ces activités sportives ». MARTIAL Yvan, entretien du 1^{er} février 2003.

Parallèlement à cette première évolution importante, les pourparlers concernant le projet de loi sur le sport arrivent à terme. Le *Physical Education and Sport Act* doit être présenté à l'Assemblée en mars 1984.

Il s'agit là d'une évolution très importante dans l'histoire du mouvement sportif mauricien. Son analyse ne peut qu'enrichir notre connaissance du contexte et permettre une meilleure compréhension des événements et donc de l'évolution des structures du mouvement sportif.

III / Le Physical Education and Sport Act 1984

« Le but du Sport Act est, à partir d'une certaine réalité mauricienne, d'atteindre par des moyens démocratiques et libéraux une efficacité organisationnelle semblable à celle des pays sportivement développés ».

Le sous-titre officiel de cet Acte est très explicite : « To provide an organisational structure in the field of Physical Education and Sport » (*proposer une organisation structurelle dans le domaine de l'éducation physique et du sport*). Le problème est de savoir par quels moyens. En voici les principes essentiels :

1. Pour un sport, une (et une seule) fédération sportive.
2. Existence de 3 fédérations multisports, l'une pour le sport scolaire et universitaire, la seconde pour le sport corporatif, la troisième pour le handisport.
3. Indépendance de ces fédérations de tout pouvoir politique, religieux, gouvernemental ou commercial.
4. Institutionnalisation d'une gestion démocratique par un système électif et des modalités bien définies sur lesquelles veillent le *Registrar of Associations* et le ministère de la Jeunesse et des Sports.
5. Obligation de baser la vie fédérale sur l'existence des clubs membres, eux-mêmes organisés régionalement en comités. Dans les 13 régions sportives, les comités régionaux s'avèrent donc les antennes régionales de la fédération sportive nationale.
6. Suivant le même principe qui veut qu'une fédération devienne l'émanation des 13 comités régionaux, eux-mêmes émanation des clubs, progressive installation des règles permettant au Comité National Olympique de devenir l'émanation des fédérations sportives non-olympiques.
7. Création du Mauritius Sports Council, organisme-conseil du M.Y.S. (Ministry of Youth and Sports), notamment chargé d'aider à la promotion sportive par une aide aux fédérations.

8. Collaboration maximale du M.Y.S. avec les fédérations par la construction et l'aménagement d'installations sportives à vocation nationale et à vocation régionale, par l'aide à la formation et au recyclage des cadres et par le montage de stages sportifs à Maurice et à l'étranger ; collaboration avec le Ministère de l'Éducation pour le développement de l'éducation physique et sportive à l'école ⁶³⁹».

Ce rapide aperçu fait ressortir les principaux objectifs de cette loi, les différents domaines concernés ainsi que quelques modalités d'application.

Compte tenu des problèmes de responsabilité de gestion et d'organisation du sport à l'île Maurice, dont nous faisons état depuis de nombreuses pages, constater la présence de l'expression *Physical Education*, dans l'intitulé de la loi, est presque surprenant. C'est oublier que l'éducation physique mauricienne doit s'entendre selon l'acception britannique du terme, c'est à dire prioritairement axée sur le sport. Sa présence, dans ce que les Mauriciens appellent dès à présent, « *la loi sur le sport* », est donc totalement logique.

Le sous-titre de cette loi, énoncé ci-dessus, précise que le texte a été motivé par l'absence d'organisation satisfaisante du monde sportif mauricien. Cette formule de présentation est à l'image de l'impression laissée par la lecture du fascicule de douze pages ⁶⁴⁰; la mise en place d'une organisation du sport prenant en considération l'ensemble des pratiquants et plaçant « *les garde-fous* » afin d'éviter de retrouver la situation controversée qui a, pour partie, motivé l'étude de ce texte.

Le graphique, page suivante, présenté dans la revue annuelle de 1984 du *Racing Club de Maurice*, club du ministre Glover, permet une vue d'ensemble de la loi. Quelques éléments font l'objet d'une attention particulière et le texte original, placé en annexe (cf. annexe IV-2), apporte les compléments d'informations nécessaires.

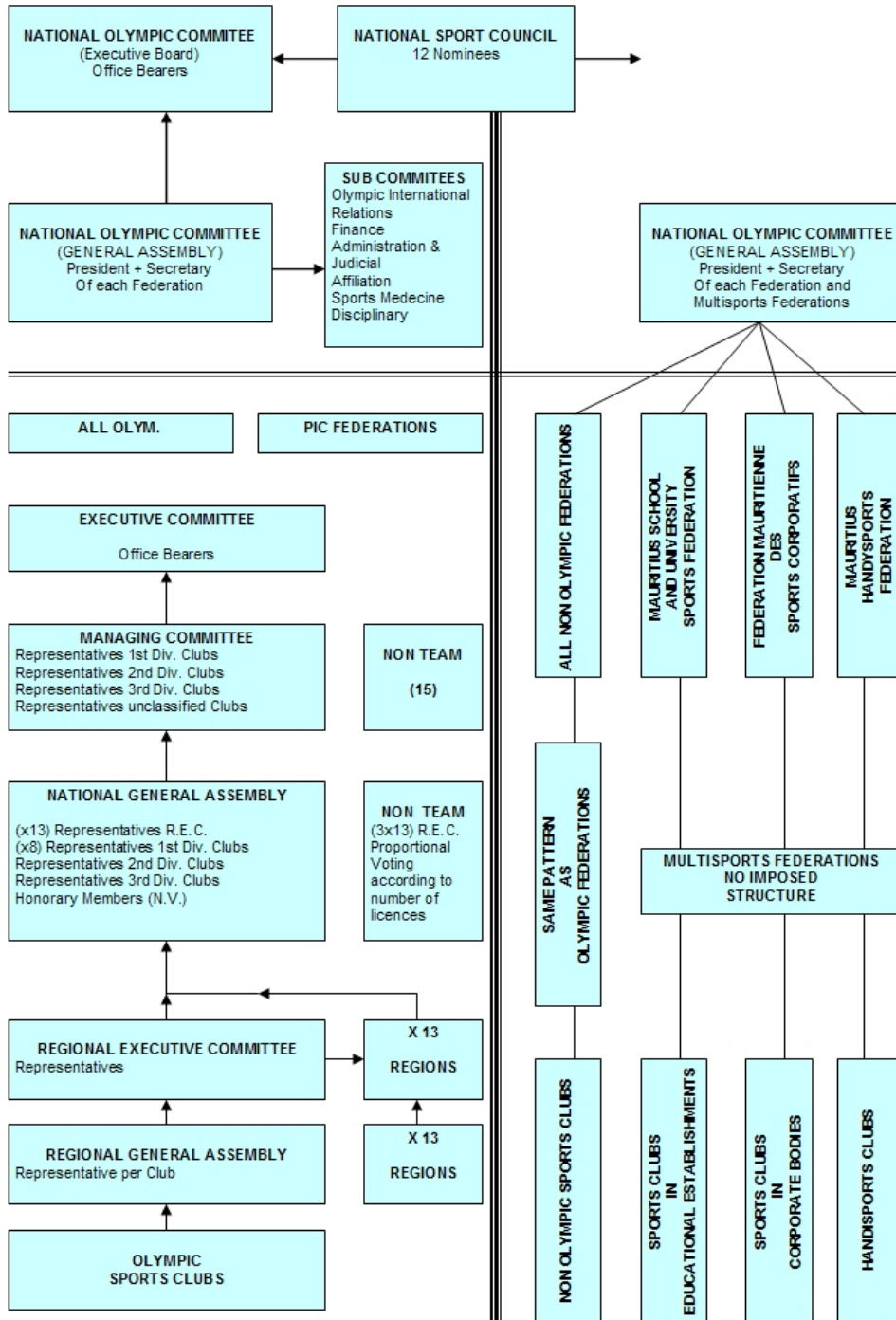
Organigramme et précisions précédentes permettent alors un examen et une analyse plus détaillés.

⁶³⁹ Plaquette commémorative des actions du ministère de la Jeunesse et des Sports de 1983 à 1987. *Mauritius Sports Council*.

⁶⁴⁰ *Physical Education and Sport Act 1984*, Act 26 of 1984 – 1 July 1984, p. 1.

LEGISLATION SUR LE SPORT

ORGANIGRAMME



Le premier élément, apparaissant à la lecture du texte, est la mise en place d'un système mettant un point final au fonctionnement de la *M.S.A.*. Sans que cela soit mentionné, elle n'a plus de raison d'être dans la nouvelle organisation. Une fédération autonome, créée pour chaque sport sous la supervision du ministère, fonctionne sous l'égide du *C.N.O.M.* et détient d'office les affiliations internationales.

Toutes les fédérations sportives, existantes ou nouvelles, disposent de trois mois, à compter de l'application de la loi, pour s'inscrire en tant que telles auprès du ministère, sous peine d'être dissoutes. Par cette démarche, elles reconnaissent accepter les règles spécifiées dans la loi. Les clubs sportifs sont tenus au même délai pour se mettre en règle auprès de ces nouvelles fédérations.

Cet ultimatum impose aux responsables de la *M.S.A.* de ne pas tarder pour mettre leur organisme en conformité, pour ne pas risquer de perdre la gestion du football. En ce point réside une explication de la rapide mise en place de nouveaux statuts et du changement de l'appellation *M.S.A.* en *M.F.A.* (*Mauritius Football Association*), dès le 2 avril 1984 ; la raison principale tenant à « l'accord » (le terme de consensus conviendrait peut-être mieux) verbal passé, entre Pierre Garinet et Ram Ruhee.

Après des années de joutes orales, de critiques, de mises au point dans les journaux, etc..., cette dissolution de l'organisme curepien semble si simple que la question se pose immédiatement de savoir pourquoi elle n'a pas eu lieu plus tôt. Quelques éléments de réponse permettent une meilleure compréhension sans pour autant que cette liste soit exhaustive :

- pendant de nombreuses années, cette fédération s'est avérée nécessaire pour organiser, développer et améliorer le niveau du sport mauricien sur les plans national et international.
- le pouvoir économique et politique, relativement important, de certains responsables a permis de bloquer toute évolution allant dans le sens d'une dissolution.
- absence de réelle volonté des plus hauts responsables de l'Etat de mettre fin à cet organisme pourtant très critiqué et source de conflits. La mise en place d'une loi a déjà été proposée par le même Michael Glover en 1978, mais l'idée n'a jamais été retenue.

- avec le gouvernement d'alliance d'août 1983, sans Sir Seewoosagur Ramgoolam, et un *Parti Travailleiste* affaibli, la *M.S.A.* perd un soutien qui lui a souvent été utile depuis sa création en 1952.
- avec la décommunalisation dans le sport, la fréquentation des stades a connu une très importante baisse. L'avantage financier, élément moteur de certains investisseurs les premières années, semble devenu négligeable.
- Michael Glover, sur les conseils de Pierre Garinet, agit avec diplomatie, établit un consensus avec Ram Ruhee et Chintaman Ramboccus et met en place les conditions favorables assurant leur maintien à la direction du *C.N.O.M.*.
- la personnalité de Michael Glover a instauré crainte et confiance :
 - sportif connaissant le système depuis longtemps, il a déjà mené une action avec sa fédération parallèle de football et sait quels peuvent être les points faibles et les points forts sur lesquels il peut compter ou faire pression.
 - il connaît personnellement les acteurs du terrain et certains jeunes responsables ont pu être ses élèves au collège *Saint-Esprit*. Une confiance réciproque s'installe et limite le blocage du nouveau système mis en place. En effet, un refus de coopération de certaines fédérations, comme le tennis ou le cyclisme, aurait pu ternir l'image de ce nouveau ministère auprès de la population et des instances sportives internationales et mettre en péril l'organisation des *J.I.O.I.* d'août 1985. Ce ne fut pas le cas ; au contraire, il a reçu un soutien important dans la préparation de ces *Jeux*.
 - la famille Glover est une référence à l'île Maurice. Sans donner un blanc-seing au nouveau ministre, il part avec un a priori positif d'une grande partie du monde sportif, mais aussi financier.
 - il appartient à la communauté la plus représentée dans le milieu du sport. Dire que les relations ministère - monde sportif apparaissent moins conflictuelles quand le ministre appartient au groupe majoritaire de ce milieu est un constat induit par la lecture des comptes-rendus et commentaires journalistiques. Cette réalité, pas toujours facile à admettre, transparait, plus qu'elle n'est exprimée, dans les différents propos de nos interlocuteurs. Il en fut de même pour Raymond Rault et Sylvio Michel, durant son bref passage au ministère. Ils n'ont pas eu de problèmes relationnels avec les athlètes.

Le deuxième élément remarquable réside dans le nombre de sections consacrées au *Comité Olympique National Mauricien* : 10 sur 24 !

La logique semble respectée dans la mesure où les fédérations sportives, dorénavant autonomes, fonctionnent sous la supervision du *Comité*. Mais depuis sa création, le *C.N.O.M.* reste assimilé à la *M.S.A.* et l'importance des précisions apportées à la gestion de cet organisme atteste de la persistance de cette comparaison et de la crainte du législateur de laisser une possibilité d'interprétation erronée.

La loi doit empêcher de retrouver la situation des années soixante-dix – quatre-vingt. Quelques responsables d'avant sont toujours en place, soit par la volonté du législateur, comme vu précédemment, soit par quelques aménagement ou interprétation de textes⁶⁴¹. Sans envisager un retour au système précédent, la réalité de la situation et une certaine inquiétude, pour ne pas dire une inquiétude certaine, expliquent que la gestion du *C.N.O.M.* et son financement soient autant détaillés et laissent peu de place à l'improvisation. La différence devient spectaculaire, par exemple, comparée aux trois fédérations multisports qui n'occupent qu'une page. L'importance du texte sur le *C.N.O.M.* permet de prévenir, légalement, toute tentative d'interprétation susceptible de revenir à la situation antérieure.

Malgré cet ensemble de précautions⁶⁴², la mise en place d'un organisme, non prévu dans les premières ébauches de la loi, vise l'apport d'un « élément sécuritaire » supplémentaire : il s'agit du *Sports Council*.

Ce *Conseil* a les faveurs des responsables sportifs mauriciens. Le paradigme britannique a sans nul doute inspiré les instigateurs de cet organisme. C'est à notre connaissance le troisième mis en place à l'île Maurice.

Le tout premier, celui de la *M.S.A.*, dont nous avons fait état dans les années soixante-dix, était un élément de la lutte entre cet organisme et le ministère de la *Jeunesse et des Sports*.

Plus tard, après la victoire du *M.M.M.* de juin 1982, un *Mauritius Sports Council* est enregistré en novembre de la même année, mais aucune information sur son action ou

⁶⁴¹ « Le problème c'est qu'après les négociations un système de combines s'est plus ou moins réinstallé là dedans pour essayer de modifier l'organisation du système pour que les gens en place puissent y rester ». GARINET Pierre, entretien du 15 janvier 2004.

⁶⁴² « Il a fallu être extrêmement opiniâtre car les gens de la *M.S.A.* se sont défendus bec et ongles, par tous les moyens, pour empêcher que cela se fasse ». Garinet Pierre, entretien du 15 janvier 2004.

ses réalisations n'est consultable. Il semble avoir été rayé peu de temps après du *Registrar of Associations*⁶⁴³.

Ce troisième *Sports Council*, inscrit dans la loi de 1984, apparaît comme un « contrepoids » à la puissance envisagée du *Comité Olympique*. Sa brièveté change de la description de ce dernier et retient notre attention :

- sa présentation occupe seulement trois sections sur une demi-page. Le manque de précisions contraste avec les détails de l'organisme précédent et permet une interprétation adéquate si cela s'avère nécessaire.
- douze membres nommés pour deux ans par le ministre de la *Jeunesse et des Sports*, composent son bureau. La nomination du premier président, connaissance de longue date du ministre, en la personne de Pierre Philogène, ne relève pas du hasard.
- quatre lignes précisent les ressources financières et leur utilisation. Il en faut dix-huit sur ce même item pour le *C.N.O.M.*.
- le détail de ses fonctions, assez précis, permet de mettre en évidence l'importance de son rayon d'action, potentiellement complémentaire des fonctions du *Comité Olympique*.

La présentation de ce texte de loi atteste des difficultés passées, de la crainte de l'avenir, et par corollaire, de l'inquiétude de ses responsables, et confirme la recherche d'un fonctionnement du sport totalement différent à l'île Maurice.

⁶⁴³ « MAURITIUS SPORTS COUNCIL 23 / 11 / 82

to Mr N. Jankee (President)

La Paix Piton

Dear Friend,

I have pleasure to inform you that the Mauritius Sports Council has now been registered and has a legal entity.

It is expected that we shall draw up a plan of work for the future. As the collaboration of each member federation, (...), the respective federations in each discipline is most essential, we hope to meet for an open discussion on matters affecting each discipline. Representations to be made to the government will also be discussed. It is hoped that each affiliate will be represented by at least its president, secretary and treasurer.

You are therefore kindly invited to attend the meeting which will be held on Monday 29th, November, 1982 at 4.15 p.m. at Baroda Building, 7th floor, Port-Louis.

Yours faithfully

A.S. Bheeroo Secretary."

("Cher ami, j'ai le plaisir de vous informer que le Mauritius Sports Council est enregistré et a un statut légal. Un plan de travail pour le futur sera mis en place. De même que la collaboration de chaque membre, (...) et qu'une fédération spécifique à chaque discipline est essentielle. Nous souhaitons vous rencontrer pour une discussion sur ce sujet, de même que sur la représentation auprès du gouvernement. Il est souhaitable que chaque fédération soit représentée par ses président, secrétaire et trésorier. Vous êtes cordialement invités à assister à la réunion du lundi 29 novembre 1982...).

Archives personnelles de Nunkishore Jankee.

Le ministre Glover fait preuve d'une détermination et d'une opiniâtreté inconnues jusque là dans les instances gouvernementale du sport mauricien. Sans un budget à la hauteur de ses ambitions - le pôle financier de la mise en place de cette loi semble délaissé au regard des objectifs recherchés - et malgré toute sa bonne volonté, il aurait dû limiter les actions de son gouvernement

Mais, le contexte économique plus favorable et l'organisation des *J.I.O.I.* pour lesquels son gouvernement s'est engagé sur le plan international, présentent autant d'éléments d'explication de la réussite du lancement de la loi.

« L'année 1982 semble être une année charnière, annonçant un meilleur avenir mauricien... La dévaluation de septembre 1981, le nouveau programme d'assistance du F.M.I. de décembre 1981, et celui de la Banque Mondiale, vers la même date, aident à freiner les tendances par trop déficitaires de l'économie et à contrôler l'inflation qui passe de 42 % en 1980 à 11,4 % en 1982...

Avec une croissance réelle en 1982 de 5,7 % on devrait être sur le chemin de la relance...⁶⁴⁴ ».

Cette tendance se confirme les années suivantes et, malgré les soubresauts de 1981 à 1983, le pays a fait preuve, sur la scène internationale, d'une grande maturité politique et d'un sens affirmé de la démocratie. Ce critère, auquel viennent se greffer quelques évolutions opportunes⁶⁴⁵, conforte la confiance des pays étrangers et facilite le développement de l'aide internationale.

Le tableau page suivante met en exergue l'évolution des finances du pays de 1980 à 1985 et des moyens octroyés au ministère de la *Jeunesse et des Sports*. Les données concernant le capital sont très incomplètes mais montrent les ambitions, les efforts (et certainement aussi, les déceptions) des détenteurs de ce portefeuille au sein des différents gouvernements.

⁶⁴⁴ PATURAU Joseph-Maurice, « L'Île Maurice (1981-1982) », in, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, vol. IX, 1982-1983, éd. du C.N.R.S., Paris, p. 493 et 501.

⁶⁴⁵ Cessation de l'embargo sur l'approvisionnement en vivres et en main d'œuvre à destination de Diego – Garcia.

Relance de la zone franche
Expulsion des diplomates libyens.

BUDGET DU MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS				
EVOLUTION ET PLACE DANS LE BUDGET GENERAL				
	BUDGET GENERAL		MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
	Recettes	Dépenses	Budget fonctionnement	Investissements en capital effectués
1980-1981	2.163.055.716	2.525.190.459	6.053.000	100.050
1981-1982	2.352.801.246	3.052.445.114	6.700.000	1.200.040 Dont 1.000.000 pour développement jeunesse et sport et 200.000 pour stades
1982-1983	2.928.644.800	3.709.755.247	6.630.000	Pas d'archives
1983-84 estimation	3.242.000.000	4.163.000.000	7.695.000	5.400.040 + 2.700.644
1984-85 estimation	3.575.000.000	4.230.000.000	9.200.000	25.410.262 Dont 25.000.000 pour J.I.O.I.

Source : *Mauritius Estimates* 1984-1985, "Comparative table of revenue and expenditure" pour les données générales.

Estimates with memorandum présentés à l'Assemblée Législative de 1978 à 1985, pour les données concernant le ministère de la *Jeunesse et des Sports*.

Données exprimées en roupie mauricienne.

Si, par exemple en 1980, Hurrydev Ramchurn propose la construction d'un centre de *Jeunesse* (2.000.000 de roupies), d'un gymnase (2.500.000 roupies) et d'un stade (1.500.000 roupies), aucune de ces trois demandes n'est satisfaite. La conjoncture économique défavorable explique certainement le budget vraiment disproportionné obtenu (30 roupies sur ces trois dossiers et 100.050 roupies pour l'ensemble du « Capital Budget 1980-1981 »). Il apparaît de plus en plus évident aux spécialistes sportifs, s'exprimant dans les journaux, que les *Jeux des Îles* ne pourront avoir lieu en 1983, faute d'infrastructures. Ce n'est qu'avec le budget, présenté par Michael Glover et ses collaborateurs, le 26 octobre 2003, que nous notons une évolution très favorable ; c'est la première fois, depuis

la création du ministère de la *Jeunesse et des Sports*, en décembre 1969. Encore faut-il souligner que le montant important alloué est justifié par la préparation des *J.I.O.I.*. Mais 200.000 roupies sont réservées, sur une autre « *ligne budgétaire* » à la construction, ou l'amélioration, d'un stade.

Le budget 1978 - 1979 met en évidence une première, mais toute relative, progression⁶⁴⁶ des finances du ministère et la croissance reste minime les années suivantes, proportionnellement à celle de l'économie nationale⁶⁴⁷.

Les années 1983, 1984 et 1985 marquent indubitablement un tournant dans la prise en compte du mouvement sportif au niveau de gouvernants. Le pourcentage de progression du budget de fonctionnement devient supérieur à celui de l'ensemble des ministères et atteste d'une réelle volonté politique. Le tableau général des finances du pays (cf. annexe IV.- 2) montre une nouvelle orientation du ministère vers le sport au détriment, pour l'instant, des *Youth Federations*, dont le nouveau ministre ne semble pas apprécier le fonctionnement⁶⁴⁸.

Les investissements en capital peuvent concerner la construction d'installations sportives, l'achat de véhicules, la promotion du sport, l'investissement pour des manifestations importantes comme les *J.I.O.I.* ou des dépenses exceptionnelles⁶⁴⁹.

C'est d'ailleurs sur cette ligne budgétaire que l'évolution devient remarquable. Avant la décision définitive d'organisation des *Jeux*, de nombreuses voix s'élevaient dans les milieux sportifs pour affirmer que cette occasion semblait inespérée pour enfin obtenir des infrastructures dignes du niveau des sportifs du pays. Les deux premiers budgets du ministre Glover leur donnent raison.

Nous constatons que la mise en place de certaines structures peu onéreuses, comme la modification de l'organisation des *Fédérations de Jeunesse*, s'effectue rapidement. Sans pour autant parler de règlement de comptes, il est évident que le ministre Glover désire avancer rapidement avec la perspective des *Jeux des Îles* et, certainement, envoyer un

⁶⁴⁶ 1977 - 1978 : 3.949.450 roupies

1978 - 1979 : 4.903.010 roupies.

⁶⁴⁷	National	Jeunesse et Sports
1979 - 1980 :	1.808.775.010	5.874.000
1982 - 1983 :	3.716.048.000	6.630.000.

Source : Estimates with memorandum, Archives de Maurice, dossier B6.

⁶⁴⁸ Si le budget alloué à la promotion du sport passe de 743.000 rs en 1981 à 1.004.000 en 1983, celui des fédérations de jeunesse stagne à 570.000 rs sur ces mêmes années.

⁶⁴⁹ Par exemple, le rachat, par l'Etat mauricien, des droits de la *M.S.A.* sur le stade *George V* a été inclus dans le « Capital Budget » de 1974 - 1975, pour un montant de 1.150.000 roupies.

signal fort aux bailleurs de fonds potentiels auxquels il fait appel très rapidement. La France tient le premier rôle dans cette aide. Alors qu'en mars 1982, malgré 167 millions de francs de financements divers, seul du matériel sportif pour les clubs de jeunesse est prévu, après les élections d'août de la même année, le ministre de la *Coopération et du Développement*, Jean-Pierre Cot, confirme la participation de la France dans l'organisation des *J.I.O.I.* et « *le désir de mettre en place la piscine qui fait actuellement défaut* ⁶⁵⁰ ».

Nous pensons que l'attitude responsable de l'ensemble des Mauriciens, électeurs et candidats, élus et battus, tous partis politiques confondus, pendant la période d'instabilité de 1982 et 1983, contribue fortement à rassurer les pays susceptibles d'apporter une aide financière. Les 17,36 millions de roupies de l'aide étrangère, sur les 25 millions nécessaires, sans compter les dons directs, attestent de cette réalité. Nous relevons, sans pouvoir l'expliquer, l'absence de l'Inde dans cet effort en vue de l'organisation des *Jeux*. Peut-être, ses responsables préfèrent-ils mettre l'accent sur d'autres domaines que celui du sport ! Mais cette opinion resterait à démontrer et n'engage que nous.

Enfin, parmi les éléments qui contribuent à la réussite des *Jeux* et à la préparation, puis l'application progressive de la loi structurant le mouvement sportif, abstraction faite de la personnalité du ministre, nous relevons trois points :

- l'amélioration de la situation économique de l'île permet de prendre réellement en considération le sport dans le budget national.
- la nomination de Sir Aneerood Jugnauth comme premier ministre. Yves Fanchette⁶⁵¹ pense qu'avec Sir Seewoosagar Ramgoolam, le sport n'aurait pu connaître l'essor qui est le sien à partir de 1984. Il n'a pas perçu l'évolution du mouvement sportif dans le monde et le décalage existant entre celui-ci et l'organisation mauricienne.

Le ministre des *Finances*, Seetannah Lutchmeenaraidoo, joue un rôle important dans le développement du sport mauricien, en appuyant fortement les demandes du ministre Glover.

- le nouveau ministre de la *Jeunesse et des Sports* profite du travail préliminaire effectué par ses deux prédécesseurs, conseillés par Pierre Garinet. Lorsqu'il prend son poste, une ébauche est déjà tracée et il pensera à associer ses collègues à la réussite du travail de son équipe.

⁶⁵⁰ *Advance*, 1^{er} septembre 1982.

⁶⁵¹ FANCHETTE Yves, entretien du 11 mai 2006.

- Michael Glover s'entoure des personnes qu'il estime compétentes dans le domaine pour lequel il leur propose d'avoir une action, *sans prendre en considération l'appartenance communautaire*⁶⁵². Cette attitude évite l'opposition « automatique » par une partie de la population, comme cela se constate régulièrement dans le cadre de la politique. La Population Générale étant majoritaire dans le monde sportif, le recrutement de la majorité des collaborateurs, au sein de ce groupe, ne fait que respecter la logique. Il est donc parfaitement normal d'assumer la critique sur ce point, comme l'on reproche à la communauté hindoue d'être trop importante dans certains services publics, alors que ce n'est, dans la plupart des situations, que le reflet de sa représentativité au sein de la population dans son ensemble.

Conclusion chapitre IV

Après la mise en place des bases d'une première structuration du mouvement sportif mauricien, avec le *Sport Committee of Curepipe*, en 1946, et surtout la *M.S.A.* en 1952, cette période 1982 -1985 représente une deuxième étape, attendue par de nombreuses personnes.

En toute logique, comme nous avons, à présent, affaire à un organisme national, elle se caractérise essentiellement par une prise en considération immédiate de l'ensemble de la population et des objectifs très différents de ceux présentés trente ans plus tôt. Cette importante précision permet une interprétation correcte de notre propos. Il convient, en effet, de ne pas oublier que, malgré leur envergure nationale et internationale, le *S.C.C.*, puis la *M.S.A.*, sont restés des organismes privés, gérés de façon « autonome » par un comité central de direction. Si nous avons fait état de certaines critiques, il n'est pas pour

⁶⁵² La liste des membres de son entourage permet d'avancer une telle affirmation. Mais il convient immédiatement de la relativiser. Michael Glover reste, comme tout Mauricien, marqué par son éducation et son vécu. Aucune raison ne permet de le soustraire aux conclusions de notre démonstration précédente ; à savoir, l'appartenance au quotidien de la population de la question du communalisme (dans ces années, au moins). Malgré cette « ouverture », quelles qu'en soient les raisons, nous ne retrouvons pas une répartition communautaire proportionnelle au sein du ministère.

autant concevable de reprocher à ses représentants de n'avoir pris en compte qu'une partie de la population. Rien ne l'imposait dans les statuts de leur association.

Nous rappelons (cf. supra, chapitre II) que « (...) *les buts de la M.S.A. étaient de promouvoir la pratique du Sport, d'organiser des rencontres sportives sur le plan national aussi bien que sur le plan international et de faire respecter les lois et règlements qui régissent les différents sports*⁶⁵³.

Le contexte diffère avec le *Comité National Olympique Mauricien*, tenu de prendre en charge la gestion des fédérations et des sportifs sur l'ensemble du territoire. Nous pensons que, si les deux organismes avaient été bien distincts, la *M.S.A.* n'aurait pas connu les attaques et critiques qu'elle a subies.

Nous avons montré que dans le contexte économique favorable de 1984 - ce qui fut aussi le cas en 1974 - diplomatie, et surtout volonté politique, permettent au ministère concerné d'assumer pleinement sa fonction dans le domaine de la jeunesse et du sport. Cette démonstration prouve que les gouvernements de Sir Seewoosagur Ramgoolam avaient bien délibérément choisi l'option « jeunesse », décidant de ne pas réellement prendre en charge le sport mauricien.

C'est au niveau de la répartition des responsabilités entre le ministère et le *C.N.O.M.* que le système a été défaillant. L'organisation et le déroulement des *Jeux des Îles*, de 1979 et 1985, sont la partie visible de ce problème et justifient, à ce titre, leur présentation au sein d'un même chapitre particulier. Mais, notre étude se limitant à certaines structures, il convient de rappeler le rôle sous-jacent des différents organismes communaux, intercommunaux ou régionaux, sans le travail desquels la réalité que nous présentons serait tout autre.

⁶⁵³ Archives de la *M.S.A.*, *Mauritius Football Association (M.F.A.)*, Chancery House, Port-Louis.

CHAPITRE V

LE MONDE SCOLAIRE ET LE SPORT

Dans un système colonial, l'observation du milieu éducatif revêt souvent un intérêt spécifique par les multiples informations d'ordre général, ou plus précisément sociologiques, qu'elle permet d'obtenir. La colonie mauricienne ne déroge pas à la règle et le monde scolaire n'aurait pas fait l'objet d'un chapitre particulier, si l'éducation physique et sportive, matière non comprise dans le curriculum académique, était restée au niveau des instructions officielles, c'est-à-dire, proche du néant.

Dans les premiers temps de notre étude, nous avons mis en évidence le statut particulier de la colonie mauricienne au sein de l'Empire britannique. Plusieurs domaines, économique, éducatif, organisation sociale, etc..., attestent de cette réalité et conduisent parfois, au début du XX^{ème} siècle, à s'interroger sur l'opportunité d'ajouter à l'expression novatrice de Catherine Boudet⁶⁵⁴, « *colonisateurs-colonisés* », employée pour qualifier la position des Franco-Mauriciens, celle de « *doublement-colonisés* », pour distinguer les membres des autres groupes et communautés. Dominés sur le plan socio-politique par les Britanniques, ils le sont aussi, majoritairement, dans le secteur économique par les « oligarques » franco-mauriciens.

L'enseignement se fait le reflet de cette situation. « *The Royal College occupied a position in Mauritius which, so far as can be judged, was different from any similar institution in the other Crown Colonies* »⁶⁵⁵. Jusqu'aux années 1960, environ, ces différences de statut profitent essentiellement, mais pas uniquement, à la communauté franco-mauricienne, « soutenue » par l'Eglise.

Société dominante et société de loisirs fonctionnent généralement de pair. Le milieu scolaire reflète cette situation, avec deux paramètres originaux sur le plan sportif :

⁶⁵⁴ BOUDET Catherine, Thèse, 2004, op. cit., p. 2.

⁶⁵⁵ « Le Royal College détenait un statut à l'île Maurice qui, autant que l'on puisse en juger, était différent de toute institution similaire dans les autres colonies de la Couronne ».

RAMDOYAL Ramesh Dutt, *The development of education in Mauritius, 1710-1976*, The Mauritius Institute of Education, Port-Louis, Imprimerie commerciale, 1977, p. 95.

- développement conséquent des activités physiques dans les établissements majoritairement composés d'élèves de la Population Générale (et essentiellement du groupe franco-mauricien). Il s'agit des deux *Royal Colleges* et des établissements confessionnels catholiques.
- de par la composante identitaire commune, forte imbrication des sports fédéraux et scolaires.

Notre interrogation épistémologique, fortement influencée par ce constat, oriente cette étude vers les deux axes centraux que l'histoire de l'éducation à l'île Maurice et celle du sport scolaire, constituent.

Effectivement, seule la connaissance de l'évolution de l'enseignement et de la population scolaire permet la perception, la conception et l'interprétation objective, du sport en milieu éducatif. La détermination de l'origine sociale des élèves, en fonction de leur établissement d'accueil, permet, le cas échéant, de mettre en évidence les conditions d'enseignement et le type de pratique sportive exercée.

Dans cette société tripartite telle que nous la définissons jusqu'aux années soixante, le modèle britannique d'éducation physique parvient-il à jouer un rôle d'acculturation, ou doit-il composer avec les modèles « indigènes » (première partie)?

Dès la première structure sportive mise en place en 1946 (le *S.C.C.*), deux établissements scolaires siègent au Comité directeur, suivis par quatre autres collèges. Précédant l'évolution socio-politique et statutaire de la colonie, et les problèmes de la *M.S.A.*, dont nous avons longuement fait état, des enseignants d'éducation physique décident la mise en place d'une structure sportive réservée aux étudiants.

Pourquoi ce changement ? Vise-t-il une rupture avec l'organisation en place, ou n'est-il que l'expression d'une vision différente de la société dans un cadre consensuel ? Le rapide succès de ce nouveau concept signifie-t-il une réelle progression de l'ensemble du sport scolaire ? A la fin des années soixante-dix, une réponse affirmative à cette question ne fait plus l'unanimité. Nous envisageons donc la présentation de cette évolution et des différents éléments communautaires, économiques ou politiques, susceptibles de conduire vers une meilleure connaissance du monde sportif mauricien dans sa globalité (deuxième partie).

I. Le système éducatif mauricien

1. Une évolution fortement marquée par le colonialisme

Si l'école est traditionnellement un lieu d'acculturation pour le colonisateur, et qu'il en est ainsi à l'île Maurice, le contexte impose de déterminer le colonisateur auquel nous faisons référence. L'histoire de l'enseignement mauricien demande effectivement de relativiser cette affirmation, attendu que la bataille des langues, par exemple, n'est qu'une concrétisation de la prédominance de la communauté anglaise et de la population de descendance française. Les Franco-Mauriciens et la langue française ont toujours été à l'avant-garde de l'éducation, avec l'accord tacite des Britanniques⁶⁵⁶. L'utilisation de ce vocable, ou de l'anglais, comme langue d'enseignement établit une barrière sociale que les membres des autres communautés n'ont pu franchir pendant longtemps⁶⁵⁷.

A notre connaissance, Jean-Dominique Ariette fonde en 1743, à Port-Louis, la première école de l'île, avant que de nombreux établissements scolaires ouvrent par la suite, dont certains pour les enfants d'esclaves dans les domaines sucriers⁶⁵⁸.

L'acte de capitulation de 1810 précisant que « *les habitants conservent leurs Religions, Lois et Coutumes* », les Britanniques éprouvent, depuis, les pires difficultés pour instaurer l'anglais comme langue véhiculaire. Ils commencent par l'imposer dans les Cours

⁶⁵⁶ « Contrairement au discours colonial et néo-colonial, et à l'idée qu'il est parvenu à répandre, le pays colonisateur n'essaie pas d'élargir la connaissance de sa langue à la population colonisée. Il ne permet qu'à une minorité qui le servira d'accéder à cette connaissance. Les langues anglaise et française symbolisent pour l'ensemble de la population, la puissance économique et politique ».

DURAND Jean-Pierre et Joyce, 1978, op. cit., p. 114.

« D'autre part, les frustrations des « gens de couleur » tenus à l'écart par l'oligarchie blanche (avec la complicité ambiguë des autorités britanniques) soucieuse de monopoliser l'accès aux postes, à la culture française et aux gratifications sociales de toutes sortes, ont développé dans ce groupe un très fort désir d'accession à la maîtrise de la langue et de la culture française, si bien que le groupe blanc francophone a été stimulé dans sa loyauté linguistique par la concurrence du groupe francophone des « gens de couleur »... Ce n'est qu'en 1850 qu'un professeur d'anglais arrive dans l'île, mais jusqu'en 1914 on peut aligner les plaintes continuelles des gouverneurs et des commissions d'enquête contre les retards de l'anglicisation des institutions en général et de l'éducation en particulier ».

BAGGIONI Daniel, ROBILLARD Didier de, op. cit., pp. 25 et 31.

⁶⁵⁷ « A l'école de Pointe-aux-Sables, les instituteurs sont emplis de bonne volonté (...) ils ont tant de mal à imposer une discipline à la marmaille turbulente du village ! Comment pousseraient-ils le zèle plus loin qu'à faire réciter les leçons, corriger les devoirs, traduire en créole les mots anglais des livres ?

Traduire, surtout. N'est-ce pas ici le plus urgent ? Tous les livres, en effet, sont rédigés en anglais – la langue de personne dans cette île. April, Peter et moi, représentons alors les seuls élèves de l'école dont la langue maternelle soit le français (...)

(...) à l'époque il n'y avait pas d'Indienne à l'école de Pointe-aux-Sables »

La période de ce roman se situe dans les années 1950. Pointe-aux-Sables est un village de pêcheurs. Les autres enfants de l'école sont donc, très majoritairement, si ce n'est uniquement, des Créoles Mozambik.

HUMBERT Marie-Thérèse, *La Montagne des Signaux*, Paris, Stock, 1994, pp. 57 et 129.

⁶⁵⁸ DUKHIRA Chit, op. cit., p. 130.

de justice ou en nommant un recteur anglais et deux enseignants métropolitains⁶⁵⁹, mais se heurtent immédiatement à la population francophone :

« Il faudrait signaler que deux facteurs vont s'opposer à ce processus glottophage : l'Eglise catholique et une partie de la population métis. En effet, la langue française étant étroitement associée à la religion catholique (la Bible est en français et les offices se font dans cette langue), tout effort de faire disparaître le français se heurtait ainsi à cet obstacle de taille. En outre, quelques métis (sang-mêlé) se trouvant à la frontière entre les esclaves noirs et les colons blancs, n'hésitaient pas à renier les premiers et à s'associer à ces derniers dans l'espoir d'améliorer leur situation. Et l'un des moyens par lesquels cette assimilation se faisait était l'apprentissage et la maîtrise de la langue française. Ainsi, par intérêt et par nécessité, une couche de métis adoptait le français et durant la colonisation anglaise, conservera précieusement cette langue avec les « Franco-Mauriciens », ses modèles⁶⁶⁰ ».

Après leur installation sur l'île, ils développent réellement⁶⁶¹ les écoles primaires dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Mais, seul le *Royal College* de Port-Louis, et plus tard celui de Curepipe, permettent à la population de couleur d'accéder aux études secondaires⁶⁶². Celui de la capitale représente le premier établissement scolaire secondaire britannique dans l'île. Avec la direction « assurée par un Anglais, et l'anglais la langue d'enseignement⁶⁶³ », son accès fut exclusivement réservé aux Blancs jusqu'en 1829, puis ouvert aux premiers élèves de couleur en 1832. Le Collège Royal fut le premier établissement aux structures totalement anglicisées⁶⁶⁴, expérience unique, les autres établissements conservaient leur organisation et leur mode de fonctionnement initial

⁶⁵⁹ RAMDOYAL Ramesh, op. cit., p. 96.

⁶⁶⁰ ASGARALLY Issa, « Histoire et Linguistique : Langues, Colonialisme et Sous-Développement, Tentative de description de la superstructure linguistique de l'île Maurice de 1721 à 1982 », *Journal of Mauritian Studies*, vol. 1, n° 1, 1986, Mahatma Gandhi Institute, p. 137.

⁶⁶¹ La première ouvrant en 1823 dans le quartier ouest de Port-Louis.

DUKHIRA Chit, op. cit., p. 130.

⁶⁶² En 1920, 200 des 480 élèves du Royal College de Port-Louis sont d'origine indienne. Mais ce ne sont pas des fils d'immigrants mais de planteurs et de commerçants, dont une grande partie est chrétienne.

SETTAMA Corinne, op. cit., p. 48.

⁶⁶³ Rada Tirvassen précise que cette décision est prise dans un contexte peu favorable à l'administration coloniale anglaise. « On peut raisonnablement penser que les Anglais voulaient éviter l'affrontement avec un groupe économiquement puissant. Les calculs tactiques n'étaient pas étranger à la politique d'anglicisation de l'enseignement ».

TIRVASSEN Rada, « Les langues d'enseignement à Maurice – Facteurs historiques du choix contemporain », *Journal of Mauritian Studies*, vol. 3, n° 1, Moka, 1989, p. 42. (cité par Doumenc Sakir C., p. 47).

⁶⁶⁴ « Farquhar brought about some changes ; for example, military classes introduced by Decaen were replaced by british sports and games ». (Farquhar apporta quelques changements ; par exemple, les classes militaires introduites par Decaen (*gouverneur français*), furent remplacées par des sports et des jeux britanniques).

Gouverneur britannique Farquhar : 1810-1821 et 1822-1823.

BUNWAREE Sheila S., *Mauritian Education in a Global Economy*, Rose-Hill, île Maurice, éd. de l'Océan Indien, 1994, p. 80.

(français).⁶⁶⁵ ». Ouvert dans le premier XIX^{ème} siècle, il remplace l'*Ecole Centrale* instituée par les Français. A ses débuts, il n'a pas l'aura que nous lui connaissons, compte tenu des difficultés rencontrées par les enseignants face à ce problème de langue d'enseignement. Mais le Collège Royal reste le seul autorisé à octroyer, dès 1818, « *des aides financières, les Bourses d'Angleterre, aux meilleurs étudiants de l'établissement, ce qui leur ouvrit l'accès aux universités britanniques ; cette démarche allait permettre la constitution de la première élite spécifiquement mauricienne, créole et hindouiste, qui devait prendre une part active à l'instauration de l'indépendance*⁶⁶⁶ ».

D'un autre côté, les rares établissements confessionnels hindous ou musulmans, créés dans les années vingt, se heurtent aussi à la question du langage ainsi qu'aux collèges catholiques et anglicans, installés depuis le siècle précédent. En fonction de l'importance numérique de leurs membres, leur influence en milieu éducatif aurait dû être plus conséquente, mais, comme « *dans la plupart des situations coloniales, on observe une action missionnaire parallèle à l'entreprise colonisatrice, ou complémentaire de celle-ci. L'action des églises peut être plus ou moins marquée par le prosélytisme religieux ; mais elle s'accompagne presque toujours de diverses œuvres humanitaire : écoles, hôpitaux (...). Que ce soit par les conversions religieuses qu'elles opèrent ou par les services qu'elles assurent, les églises jouent elles aussi le rôle d'agents socialisateurs (...)*⁶⁶⁷ ». Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'Église de l'île Maurice concentre son action sur le milieu scolaire et, de façon fort conséquente, auprès de la population franco-mauricienne. Seule, l'émergence d'une classe politique, composée de membres d'autres religions, permet, après cette période, une ouverture progressive de ses écoles et collèges.

Colette Doumenc Sakir résume en quelques lignes cette puissance de l'Eglise catholique :

« L'influence de l'Eglise catholique ne s'exprimait pas ouvertement sur le problème des langues, mais sur l'appartenance confessionnelle de la population scolarisable. Comme l'indique D. Prithipaul, en 1890, l'Union Catholique exprima le souhait que l'instruction des enfants des deux sexes, qui pratiquaient la religion catholique, soit délivrée dans des établissements entièrement catholiques, et demanda au gouvernement l'aide financière que ces institutions éducatives nécessitaient.

L'Eglise catholique demeurait (et demeure encore aujourd'hui) un groupe de pression très important sur les autorités qui souhaitaient ménager la susceptibilité des propriétaires sucriers, groupe économiquement dominant et de confession

⁶⁶⁵ DOUMENC SAKIR Colette, « Education et Stratification sociale – Les communautés hindouistes et créoles de l'île Maurice », Thèse de sociologie, GUTH Suzie (ss la dir. de), Université Marc Bloch, Strasbourg, 2001, p. 45.

⁶⁶⁶ DOUMENC SAKIR C., *ibidem*.

⁶⁶⁷ ROCHER Guy, *op. cit.*, tome II, p. 234.

catholique. La requête de l'Union Catholique fut accordée, et bénéficia de 65 % des fonds gouvernementaux destinés à l'éducation ⁶⁶⁸».

Celle-ci s'exprime aussi par le nombre d'associations de type « patronage » en fonction dans les années cinquante ⁶⁶⁹. La liste est impressionnante pour une petite île, peuplée majoritairement d'Indo-Mauriciens :

- Ames vaillantes (deux groupes)
- Jeunesse Etudiante Chrétienne (J.E.C.) féminine
- J.E.C. masculine
- Scouts (1st St Louis I et IV Mauritius)
- Jeunesse Indépendante Catholique (J.I.C.) féminine
- J.I.C. masculine
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.) féminine
- J.O.C. masculine
- Cercle des artisans catholiques
- Action Catholique Féminine (A.C.F. : cercle Sainte-Monique)
- Cercle Notre-Dame (Jeunes Foyers)
- Association des Brancardiers
- Girl Guides (II et 19 Mauritius)

A ces regroupements, il convient d'ajouter ceux fondés au sein des établissements scolaires comme le *Cercle Saint-Augustin* du collège *Saint-Joseph* ou le *Cercle Sainte-Geneviève des Couvents de Lorette*. Le premier comprend 60 membres en 1932 et crée deux troupes de scouts (1st et 3rd Mauritius), le second, 40 participantes ⁶⁷⁰.

L'Eglise détient un tel monopole sur l'enseignement que, pour obtenir l'accès à ses établissements, de nombreuses conversions ont lieu, tant au niveau des élèves que des enseignants. Il s'agit plus particulièrement des *Couvents de Lorette*, établissements très convoités dans la mesure où les deux *Royal Colleges* n'accueillent pas les filles. Les *Frères des Ecoles Chrétiennes*, arrivés depuis l'île Bourbon en décembre 1859, semblent moins rigides sur les critères d'admission dans leurs établissements, mais la fermeture de leurs écoles gratuites pour regrouper les enseignants dans le nouveau collège *Saint-Joseph*, construit en 1877 à Curepipe, traduit, à cette période, une volonté de s'adresser à l'élite et, donc, majoritairement à la population franco-mauricienne ⁶⁷¹.

⁶⁶⁸ DOUMENC SAKIR C., op. cit., p. 49.

⁶⁶⁹ SEVENE-BERICHON Joseph, *Autour d'un clocher*, éd. Esclapion, île Maurice, 1954, pp. 71-72.

⁶⁷⁰ GIBLOT DUCRAY Charles, *Histoire de la ville de Curepipe. Notes et anecdotes*, Port-Louis, Mauritius, éd. Esclapion, 1941, p. 188.

⁶⁷¹ NAGAPEN Amédée, *La fondation du diocèse de Port-Louis 1847*, Port-Louis, éd. Diocèse de Port-Louis, 1997, p. 125.

De fait, cette situation a facilité l'installation des établissements des *Frères des Ecoles Chrétiennes* et des sœurs des *Loreto Convents*. Ils sont les premiers associés au *Royal College* de Port-Louis et à celui de Curepipe créé en 1870, pour la préparation des examens sur un programme et une méthode uniformisés. Dès cette période, le problème de compréhension de la langue d'enseignement et la possibilité pour une minorité de payer des cours privés après le collège, faussent le fonctionnement du concours des bourses d'étude et limitent les chances de réussite des enfants des classes populaires.

« On doit aux colons français d'avoir amorcé la mise en place d'une organisation éducative et contribué au développement de l'instruction, demeurant néanmoins une structure accessible à une part négligeable de la population.

La période britannique fut la plus importante en terme d'extension et de structuration de l'éducation. Mais aux exigences du développement de l'instruction, lié à une volonté manifeste d'anglicisation du pays, les Britanniques durent associer et gérer les contraintes qu'imposait une société pluri-culturelle. La démocratisation de l'éducation en terme d'accessibilité fut progressivement assurée, grâce aux efforts fournis à la fois par les autorités politiques, mais aussi grâce aux institutions religieuses, qui oeuvrèrent à instruire et éduquer les franges de population qui en demeuraient exclues ⁶⁷²».

Le système éducatif anglais sert de modèle, avec le concours du *Certificat of Primary Education* (*C.P.E.*) à la fin du cycle primaire. Ce palier, très sélectif, permet l'accès aux deux collèges d'Etat et à l'enseignement gratuit. Seuls, les garçons sont admis dans les deux *Royal Colleges*. (les filles n'accéderont au secondaire d'Etat qu'en 1951, avec l'ouverture du *Queen Elizabeth College*, à Rose-Hill).

Après cette première étape scolaire, le plus difficile reste à venir avec le concours de la *Bourse d'Angleterre* réservé, jusqu'en 1947, à l'élite (2 % de reçus) des deux établissements publics.

Si la fin de la guerre marque effectivement un tournant dans le système éducatif mauricien, ce n'est pas pour autant un bouleversement, attendu qu'une telle organisation ne permet pas à tout un chacun d'accéder à la culture. Cette situation, avec peu d'élèves de couleur franchissant le problème de la langue et la barrière des concours, conduit Joyce et Jean-Pierre Durand à conclure que « *jusqu'à ces dernières années (1978), seuls les fils des Franco-Mauriciens et des fonctionnaires britanniques recevaient un enseignement secondaire* ⁶⁷³ ». Malgré ce constat, le département de l'Education de cette colonie demeure l'un des rares, dans l'Empire, à profiter des mesures décidées en Angleterre et

⁶⁷² DOUMENC SAKIR Colette, op. cit., p. 43.

⁶⁷³ DURAND J.P. et J., op. cit., p. 125.

plus précisément de la loi Butler, basée sur le Beveridge Report de 1942, aussi appelée *Education Act*, de 1944.

Les éléments les plus importants de ce texte se résument ainsi :

- scolarité obligatoire de 5 à 14 ans (puis 15 ans en avril 1947)
- enseignement gratuit pour les établissements financés par les *Local Education Authorities*
- répartition des élèves suivant leurs capacités (décelées en moyenne à onze ans) entre les *Grammar Schools*, les *Secondary Moderns* et les *Technical Schools* (« mais tout le monde savait que les enfants les plus doués entraient dans les *Grammar Schools* »)⁶⁷⁴.

En Angleterre, dans les faits, cette loi n'apporte pas de modifications fort conséquentes au sein du monde éducatif⁶⁷⁵. Les établissements privés, toujours peu nombreux, gardent leur prestige parce que « *l'enseignement public anglais souffre de la comparaison avec son rival privé, qui n'a jamais cessé de recueillir les faveurs des élites cultivées et des classes aisées*⁶⁷⁶ ».

Cette loi, préparée par le gouvernement *Conservateur*, puis mise en application par les *Travailleurs*, devient à l'île Maurice l'*Education Ordinance*.

Si, désormais, l'enseignement dans la colonie respecte le *Code de l'Instruction Publique*, même constat que pour la métropole, avec quelques variantes ; les enfants de travailleurs hindous ou d'artisans créoles ne peuvent accéder à l'éducation au même titre que les autres élèves. Même si l'on dispense un enseignement en langue vernaculaire dans de nombreuses écoles, seuls ceux des familles favorisées peuvent espérer continuer leurs études. Au niveau primaire, les précisions, quant à la réussite scolaire par catégorie sociale ou communautaire, ou par zone géographique, relèvent de l'impossible avant les résultats de la *Standard Six*, compte tenu de l'interdiction de redoublement aux précédents niveaux.

Notons deux différences importantes dans l'application du décret à l'île Maurice :

- pas de scolarité obligatoire (ce n'est qu'en 1993 que cette obligation sera votée pour une réelle application, quatre ans plus tard)

⁶⁷⁴ THERY Michèle, BARNETT Dounia, BONNEROT Luce, PRUNET Monique, *Initiation à la civilisation britannique*, THERY M. (ss la dir. de), Paris, Armand Colin, 1999, 4^{ème} éd., p. 199.

⁶⁷⁵ « La seule matière obligatoire imposée par le gouvernement et le parlement en 1944 fut, non pas la langue nationale, l'anglais, ni encore moins l'outil scientifique prioritaire, les mathématiques, mais comme nous le savons, l'enseignement religieux ».

LEMOSSÉ Michel, *Le système éducatif anglais depuis 1944*, Paris, PUF, 2000, p. 18.

⁶⁷⁶ LEMOSSE Michel, *ibidem*, p. 11.

- pas de *Modern Schools* et *Technical Schools* dans la colonie en cette période. Les seconds commenceront en 1965 avec le *John Kennedy College*.

L'application de la Constitution de 1947 met un terme à l'alignement sur le système éducatif mauricien des réformes décidées en métropole. Dans l'échec de certaines de ces évolutions, comme la mise en place en 1965 du collège unique, la *Comprehensive School*, peut aussi résider une explication complémentaire de la situation scolaire mauricienne dans les années soixante-soixante-dix.

L'enseignement des langues orientales progresse, à partir de 1953, par la mise en place d'une formation effectuée au *Teacher's Training College* de Beau-Bassin. Mais, à la fin des années soixante, les résultats de cette mesure ne traduisent pas les attentes initiales. Les 4/5^{ème} des collégiens fréquentant les établissements privés non subventionnés⁶⁷⁷ ne peuvent toujours pas accéder au concours de la bourse d'Angleterre, faute d'enseignement de l'ensemble des matières.

Force est de constater que l'évolution du système éducatif ne bouleverse pas les hiérarchies traditionnelles. Il reste, cependant, assez souple pour permettre à quelques rares Indo-Mauriciens ou Créoles, enfants d'ouvriers ou de laboureurs, de réussir leurs études au niveau supérieur et ainsi créer une nouvelle classe capable de défendre les intérêts des populations défavorisées.

Avant l'instauration du système ministériel en 1957, l'enseignement reste rattaché à l'*Educational Department*. Un *Liaison Officer* mauricien occupe bien un poste dans ce Département, mais n'a aucun pouvoir décisionnel et dispose de peu de moyens pour améliorer les conditions d'hygiène des 16.000 et 26.000 élèves, fréquentant respectivement les cinquante écoles primaires gouvernementales et soixante quinze *G.I.A.* (grant in aid) schools. Ces données de l'année 1941 sont établies pour la préparation du rapport Ward, base de l'*Education Act* de cette même année, lui-même renforcé par le texte évoqué précédemment, et qui fera référence ; l'*Education Ordinance of 1944*.

Mettre de l'ordre dans l'enseignement, compte parmi les principaux objectifs de ce texte. Les directeurs d'écoles *G.I.A.* doivent enfin rendre des comptes et l'examen de fin de primaire devient commun à l'ensemble des établissements.

Dans cette même optique, la politique de « *l'Education pour Tous* », préconisée par le rapport Meade, entre en application et induit très rapidement une augmentation des

⁶⁷⁷ DURAND J.P. et J., op. cit., p. 127.

effectifs ; hausse d'autant plus importante que la lutte contre le paludisme progresse rapidement vers l'éradication.

Effectifs dans le primaire et nombre d'établissements

Année	Effectif	Nbre Ecoles
1956	85.446	
1957	89434	
1958	102.291	
1959	115.629	184
1960	126.173	195

Année	Effectif	Nbre Ecoles
1967	136.960	152
1968	139.412	190
1969	143.080	191
1970	146.859	210
1971	148.682	228
1972	151.614	229
1973	150.656	228
1974	148.142	233
1975	145.424	234
1976	139.439	235
1977	136.019	236
1978	133.342	244
1979	125.165	254
1980	123.710	256
1981	130.145	258

Sources : - « Triennial survey of Education in Mauritius for the years 1958-60 »

Colony of Mauritius, Port-Louis, Government Printer, 1962, p. 2.

- Ramdoyal Ramesh, op. cit., p. 125.

- Bi-Annual Digest of Statistics, June 1972 (à 1985), Central Statistical Office.

Concomitant du problème d'effectifs, celui de la langue d'enseignement ne connaît pas de solution. Le cycle primaire comprend six années de la Standard I à la Standard VI et, si, jusqu'à la Standard IV, le maître peut utiliser la langue la plus appropriée à son public scolaire, les autorités maintiennent leur préférence pour l'emploi du français plutôt que du créole.

Nous constatons que, dans le cas de l'île Maurice, les Britanniques font une exception à leur politique coloniale. L'utilisation de la langue vernaculaire et

l'enseignement de l'anglais en deuxième langue, ne sont pas respectés attendu que la difficulté, dans cette colonie, réside dans la détermination de cette première, tant les dialectes sont nombreux (cf. annexe V-1). Malgré plusieurs solutions envisagées à différentes périodes, « *we do not believe that we exaggerate when we say that the greatest handicap to successful education in Mauritius is that imposed by the multiplicity of language in use* ⁶⁷⁸ ». Le maintien de l'anglais et du français comme seules langues autorisées lors des examens de passage dans le Secondaire, crée un malaise entre les communautés, avec les enfants d'origine indienne défavorisés par les conditions du concours. Une analyse des données du recensement de 1962 démontre qu'effectivement, l'immense majorité des élèves de la première année du primaire ne maîtrise aucun de ces deux langages ⁶⁷⁹.

Ce problème n'est pas le seul paramètre responsable de l'échec scolaire et la critique touche aussi la qualité de l'enseignement. La formation des enseignants des écoles privées manque de rigueur et les établissements, eux-mêmes, ne respectent pas toujours les normes minima d'hygiène. Ces deux critères expliquent la diminution du nombre d'écoles entre 1960 et 1973, malgré une augmentation des effectifs ⁶⁸⁰.

Concernant l'enseignement de l'éducation physique dans le primaire, le programme de 1960 ne comprend pas d'horaire spécifique dans le cursus scolaire et, seuls les futurs enseignants des écoles gouvernementales et *G.I.A.* bénéficient d'un an de formation générale dans l'ensemble des disciplines, au *Teachers' Training College*, avec, dans leur curriculum, un enseignement dans cette matière. Mais, même si un encadrement était effectué par quelques personnes, dont un certain monsieur Rabot ⁶⁸¹, qui avaient suivi une formation, lors de leur passage dans l'armée, celui-ci reste irrégulier.

Situation totalement différente dans le secondaire avec l'enseignement payant, excepté pour quelques élèves ayant obtenu une bourse annuelle. Parmi les établissements, classés par niveau, très peu permettent d'aller au bout du cursus, c'est à dire au *Cambridge*

⁶⁷⁸ « Nous ne croyons pas exagérer en disant que le plus grand handicap à la réussite de l'éducation à Maurice est celui qu'impose la multiplicité des langues parlées ».

RAMDOYAL Ramesh, op. cit., p. 132.

⁶⁷⁹ RAMDOYAL R., ibidem, p. 136.

⁶⁸⁰ Le nombre d'établissements primaires diminue de 529 à 260 alors que les effectifs progressent de 124.029 à 152.000.

RAMDOYAL Ramesh, ibidem, p. 127.

⁶⁸¹ VENKATACHELLUM Laurent, entretien du 16 octobre 2003.

Higher School Certificate (*H.S.C.*). Les demandes d'accession dans les onze collèges d'Etat et *Aided*, dix fois supérieures au nombre de places, induisent la prolifération de collèges privés plus ou moins convenables.

Le cycle secondaire comprend sept années d'étude de la Form I à la Form Upper VI, dans des collèges accessibles d'après le classement au concours de fin de primaire. L'enseignement en Standard Six du primaire relève essentiellement, pour ne pas dire uniquement, de la préparation à cette épreuve, agrémenté de cours privés payés, parfois au prix de sacrifices, par les familles. Fonctionnement identique au collège, à l'approche de la fin du cursus pour préparer le *H.S.C.* ; mais peu d'établissements proposent un enseignement de niveau Form VI et Upper, permettant de présenter l'examen.

Dans la mesure où toute personne, même sans aucune qualification, peut, en respectant un minimum de règles, ouvrir un collège, les niveaux restent très disparates, et les chances de réussites excessivement faibles dans les « *non-aided schools* ». Ces établissements ne formant pas jusqu'à la Form Six, il apparaît évident que dans de telles conditions, très rares sont les élèves des classes populaires accédant aux « *Star Schools* », et terminant dans les tout premiers du classement, condition sine qua non d'obtention d'une bourse d'études⁶⁸².

Jusqu'aux années soixante, le *Teacher's Training College* de Beau-Bassin n'organise aucune formation pour les enseignants du secondaire: seul, un stage de deux semaines en août est proposé aux professeurs du *Privé*. La majorité des enseignants des collèges d'Etat, et seuls, quelques-uns professant dans les meilleurs établissements privés, essentiellement confessionnels catholiques, ont suivi une formation « diplômante » en Angleterre.

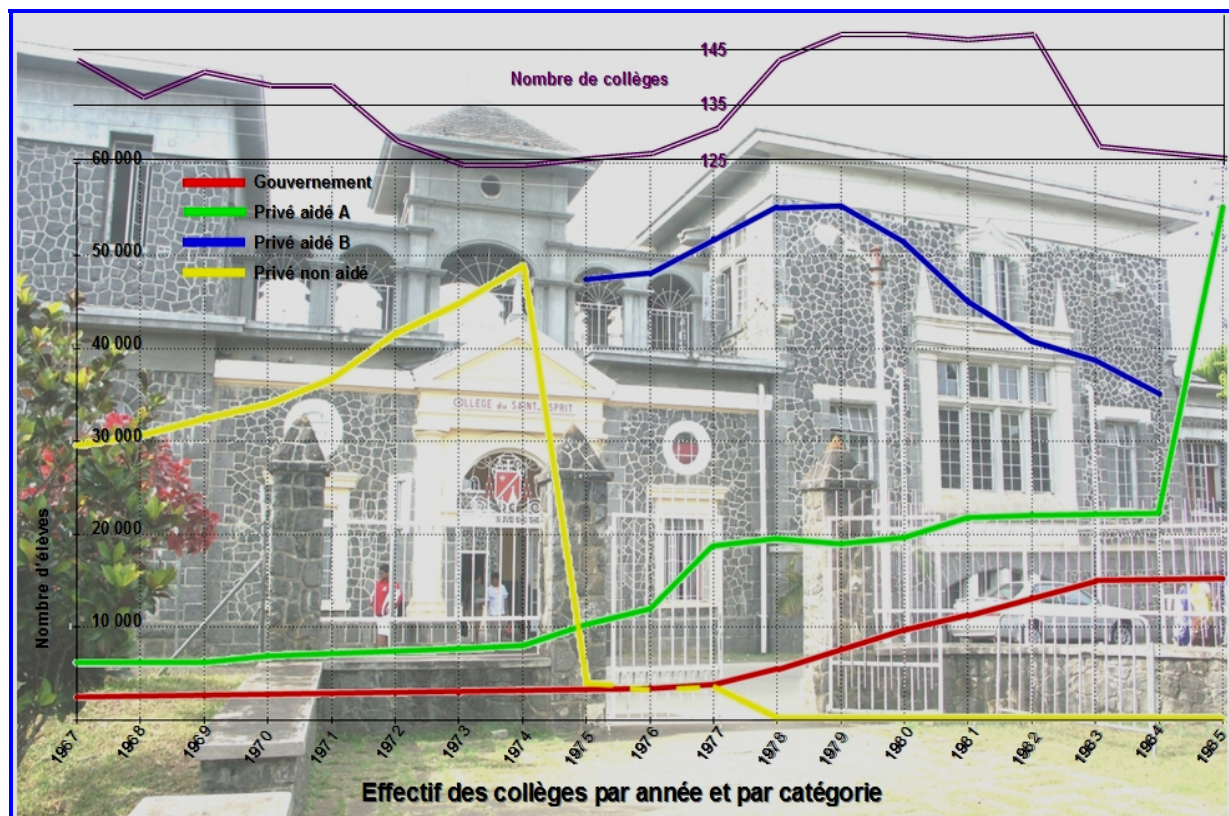
Face à une telle situation, l'éducation devient une priorité de l'île indépendante, avec le plan quadriennal de 1971 à 1975. Si le primaire bénéficie des avancées avec des effectifs par classe et par enseignant passant de 32 en 1970 à 22 en 1985, grâce à la progression de l'encadrement⁶⁸³, l'évolution du secondaire s'effectue plus lentement. Seule

⁶⁸² En 1960, 4 garçons et 2 filles terminant en tête du Cambridge H.S.C. obtiennent une bourse d'étude pour l'Angleterre (ces chiffres passent à 8 pour les garçons et 7 pour les filles en 1975). L'Inde et l'Alliance Française octroient des bourses pour étudier dans leur pays. Ce nombre de bourses est supérieur à celui des Britanniques, mais n'a pas la même aura.

⁶⁸³ Données du Central Statistical Office, Housing and population census of Mauritius, Ministry of Economic Planning and Development, L.I.C. building, Port-Louis, 1990.

la mise en place de la gratuité de l'enseignement en 1976 permettra de constater une réelle évolution.

Le graphique suivant présente une photographie de la situation des collèges dans les années soixante et conduit à quelques remarques :



- Sources : - « Triennial survey of Education in Mauritius for the years 1958-60 »
 Colony of Mauritius, Port-Louis, Government Printer, 1962, p. 9.
 - Ramdoyal Ramesh, op. cit., p. 141.
 - Bi-Annual Digest of Statistics, June 1972 (à 1985), Central Statistical Office.

- entre 1959 et 1974, le gouvernement, colonial puis indépendant, ne prend en considération, par une aide financière (collèges gouvernementaux et « *Aided* »), qu'environ 20 % des élèves du secondaire.
- l'accession à l'Indépendance ne marque pas une évolution notable. Au contraire, la participation du nouvel Etat devient inférieure à celle du Département Colonial de l'*Education*, en 1959 : passage de 23 % en 1959 à 18 % en 1974.
- l'inversion de cette réalité en 1975 correspond à l'application du Plan de 1971 – 1975 pour l'*Education et la Culture*. Le nombre de collèges « *Aided* » passe de 13 à 94, et le budget, à ce poste alloué, de 2,5 à 9,2 millions de roupies.
- la diminution du nombre d'établissements, en 1971, correspond à la fermeture de collèges privés jugés insalubres et inefficaces
- la réforme établissant la gratuité de l'enseignement secondaire, instaurée en 1977, et l'ouverture de 12 *Junior State Secondary Schools*, dont 9 en milieu rural⁶⁸⁴, expliquent le passage de 3608 à 73 élèves dans les collèges « *non Aided* », à la rentrée scolaire de janvier 1978.
- la baisse du nombre de collèges en 1983 peut résulter d'une réorganisation de la répartition des élèves. Il semble qu'avec la crise économique, les gouvernements de 1982 et 1983 se sont trouvés dans l'obligation de partiellement appliquer le projet du *M.M.M.* de fermeture d'écoles secondaires privées⁶⁸⁵. Nous ne savons pas si la baisse des effectifs influence cette décision, ou n'en est que la conséquence.

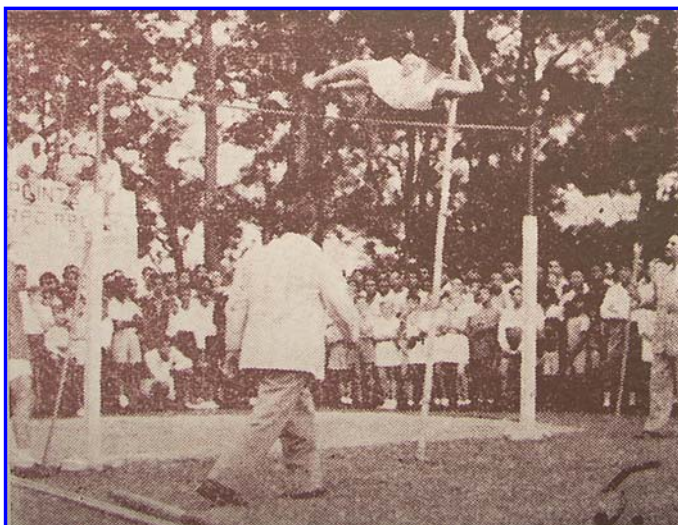
⁶⁸⁴ DUKHIRA Chit, op. cit., p. 201.

⁶⁸⁵ Rada Tirvassen précise qu'il « fut question de réduire le nombre d'écoles secondaires privées et de rendre la scolarité payante, mais (qu') aucune de ces décisions ne fut traduite dans les faits ». Les chiffres attestant du contraire, il est possible que des données plus précises, par type d'établissement par exemple, expliquent cette différence d'interprétation.

TIRVASSEN Rada, op. cit., p. 21.

2. Une éducation physique parcellaire et typiquement britannique

Les « *Star Schools* » demeurent les seuls établissements disposant d'installations sportives suffisantes pour effectuer les quarante minutes d'éducation physique, prévues quotidiennement dans le curriculum, et capables d'assurer un enseignement relativement satisfaisant. La pratique concerne surtout les sports collectifs et l'athlétisme.



Les Sports du collège Saint-Joseph 1952

Pour l'ensemble des garçons et les filles des Couvents de Lorette, la préparation du « *Sports Day* » (cf. annexe V.- 2 a-b), ou celle des compétitions de la *M.S.A.* et des *inter-Loreto*, représente l'objectif principal d'une matière non évaluée. Les six Couvents de Lorette organisent des inter-collèges et des rencontres avec les autres établissements gérés par le *Bureau de l'Enseignement Catholique (B.E.C.)*. Dans ce deuxième exemple, les collèges de garçons (*Saint-Joseph*, *Saint-Andrews*, *Saint-Mary's* et *Saint-Esprit*) participent aussi aux épreuves.

Sur le plan sportif, si les entretiens laissent parfois apparaître le *Duke of Edinburgh Award Scheme* dans les objectifs possibles des enseignants, la pratique de ce défi contre soi-même en pleine nature, part conséquente des épreuves de ce concours, ne pouvant être réalisée dans le cadre scolaire, reste, malgré tout, une activité principalement pratiquée dans les clubs de jeunesse⁶⁸⁶.

⁶⁸⁶ CHETTY Rajoo, « Physical education in secondary schools », revue du Collège Royal de Curepipe, Royal College Magazine, 1962, p. 32.



Inter-Loreto au Loreto Convent de Curepipe 1966

Au début des années soixante, de retour d'Angleterre, les quelques enseignants diplômés tentent de faire évoluer la situation. C'est l'objet, par exemple, de l'article de Rajoo Chetty, dans la revue de son établissement, le *Royal College de Curepipe*. Constatant que de nombreuses personnes posent la question de l'intérêt de la pratique des activités physiques, effectuée au détriment de la préparation des concours, il tente de justifier la place de l'éducation physique dans le curriculum. Sa démonstration s'appuie sur « *les nouvelles idées développées dans les forums des universités américaines et françaises* » et présentées lors d'un stage encadré par C. Allatt, *lecturer in physical education* au *Saltby College* de Birmingham, ayant pour objet de présenter « *la définition moderne de l'éducation physique*⁶⁸⁷ ». Mais, dans ce contexte de compétition basée sur des matières académiques, il veille, malgré tout, à ne pas heurter la conception de l'enseignement qu'en ont les parents⁶⁸⁸ :

« Many would be tempted to ask, why we should spend time on physical activities to the detriment of studies which would earn us our certificate...

⁶⁸⁷ CHETTY Rajoo, op. cit., p. 32.

⁶⁸⁸ « Nombreux sont ceux qui seraient tentés de demander pourquoi nous perdons du temps dans la pratique d'activités physiques, au détriment des études qui nous permettent d'obtenir notre certificat (...) (...) Les étudiants développeraient la connaissance de leur corps et se rendraient compte que la santé physique est une part importante de leur bien-être. Il est exact de penser qu'une bonne santé physique favorise la réflexion intellectuelle ». CHETTY Rajoo, *ibidem*.

Students should develop an understanding of their own bodies and should sense that physical fitness is an important part of the student's well being. There is reason to believe that intellectual keenness is favourably affected by physical health ».

L'éducation physique permettant à l'élève de préparer ses examens dans des conditions optimales, il faut donc mettre l'accent sur l'acquisition et le maintien de la forme physique sans spécialisation dans un sport particulier. L'instauration de la *Mauritius Secondary Schools Sports Association* (*M.S.S.S.A.*), en 1962, conduit, en toute logique, Rajoo Chetty à évoquer les bienfaits de la pratique de l'athlétisme et du football en inter-collèges, parce qu'elle correspond à cet objectif et développe une communauté d'esprit chez les collégiens.

La conclusion de ce professeur satisfait parents et direction du collège, mais représente aussi une solution. Sans programme, sans évaluation, comment motiver des élèves à qui l'on explique qu'ils sont en train de pénaliser la gestion du temps relatif à la préparation de leur concours. Les entraînements pour les compétitions de la *M.S.S.S.A.* fixent enfin un objectif concret et font office de programmation annuelle, même si la sélection laisse de nombreux élèves sur le côté.



Rajoo Chetty

Bien que suivi dans sa démarche par ses rares collègues, tous ne sont pas satisfaits, loin s'en faut, de la place octroyée à l'éducation physique. Manque d'installations, de formation de cadres, enseignants non diplômés utilisés à d'autres tâches ; autant de griefs conduisant l'un de ces professeurs en titre à prendre son stylo pour établir une mise au point.

Il s'agit de Michael Glover, de retour d'Angleterre depuis six ans. Déjà connu pour ses talents de footballeur, cette première intervention dans les colonnes des quotidiens permet de découvrir une autre facette du personnage et ses conceptions de l'enseignement.

Dans le passage ci-dessous, il répond à un article d'Yves Fanchette, paru dans ce même journal quelques jours auparavant:

« L'éducation sportive à Maurice implique le ministère de l'Éducation et des Affaires culturelles alors que le sport proprement dit dépend du ministère de la Jeunesse et des Sports. Que font les deux institutions en question pour promouvoir le sport chez nous ? Quasiment rien, pour la bonne et simple raison que le sport n'a pas grande importance pour eux.

Dans ton bloc-notes tu parles de former des moniteurs pour le cycle primaire (...) excellente idée ! Dis-toi bien que Pierre Philogène et moi, avions fait cette

suggestion au ministère de l'Éducation dès notre retour d'Europe. Le ministre avait semblé faire un premier pas en convoquant les trois professeurs d'éducation physique de l'île à une réunion au Queen Elizabeth College. Le but de cette réunion était justement de décider comment former des moniteurs et monitrices du cycle primaire et secondaire. Mais les messieurs du ministère n'ont pu comprendre que nous osions réclamer de l'argent pour ces cours. Cette réunion fut donc la seule et unique (...) Cela se passait il y a quatre ans (1967) !

Un autre point plaide certainement en faveur du ministère de l'Éducation : en dix ans, le collège technique John Kennedy et de nombreuses écoles primaires ont été construits. Pas une seule de ces écoles n'est pourvue d'installations sportives ou même de terrains de jeux (...) par contre, nous y trouvons des salles de dessin et de musique !

Subirons-nous encore longtemps le système colonialiste anglais avec sa « Youth House » ? (...)

(...) Il est regrettable de constater qu'à Maurice nous avons et nous aurons toujours le « complexe » de l'étranger. Même mauvais, l'entraîneur ou le moniteur étranger sera toujours meilleur que le Mauricien. Pourquoi réclamer à cor et à cri des moniteurs français alors que nous avons sur place des gens tout aussi compétents ! (...)

Certes, il y a beaucoup à faire pour le sport à Maurice. Le problème hélas est l'apathie du gouvernement envers cette discipline. Ceux qui s'intéressent sincèrement à l'éducation sportive et non à la gloriole constatent avec peine que les années passent et que nous perdons du terrain sur les Africains⁶⁸⁹ ».

Le ton de cet article correspond bien au personnage que nous connaissons plus tard, avec les fédérations parallèles puis au ministère. Membre du *Parti Travailleiste*, sa critique du gouvernement se fait pourtant virulente. Dans la mesure où les rares enseignants qualifiés en éducation physique, conscients du problème de formation que connaît leur pays, désirent prendre en charge la situation, il semble compréhensible qu'ils n'apprécient pas de voir des étrangers intervenir sur ce sujet. Mais cette argumentation, et par corollaire ce courroux sont à relativiser. A notre connaissance, en ce qui concerne les Français, leur action se limite au ministère de la *Jeunesse et des Sports*. Seul un couple indien, les Sareen, intervient, dans les années soixante-dix, au sein des établissements secondaires ruraux, pour développer l'éducation physique. Durant leur séjour, Pierre Philogène se trouve détaché de son poste pour encadrer, avec eux, les stages et les cours, organisés pendant trois mois à raison de deux séquences hebdomadaires. Mais les enseignants stagiaires n'ont pas vraiment adhéré à un « *programme basé sur ce qui se fait en Inde, avec des jeux inconnus en Europe et à Maurice*⁶⁹⁰ ».

⁶⁸⁹ WEEK-END, 24 avril 1971. « L'éducation sportive – Une lettre de Michael Glover ».

⁶⁹⁰ PHILOGÈNE Pierre, entretien du 26 mars 2002.

Cette absence d'adhésion peut s'expliquer par le phénomène d'acculturation et la mise à l'index de pratiques non européennes par le colonisateur. La réappropriation des culturelles ancestrales interviendra quelques années après.

Dans le contexte social mauricien, quels motifs conduisent le ministre à ne pas donner suite à la proposition de Pierre Philogène et Michael Glover, pour, plus tard, accepter l'intervention du couple ? Faut-il n'y voir qu'une raison financière, ou élargir le panel de réponses possibles, ou probables, à la question communale ? Les principaux intéressés n'ayant pas invoqué ce sujet, la question reste, à ce jour, sans réponse.

Le statu quo règne dans l'enseignement de l'éducation physique et sur les plateaux sportifs des collèges. Chacun fait ce qu'il peut, en fonction de ses capacités, de sa participation aux inter-collèges et des installations à sa disposition.

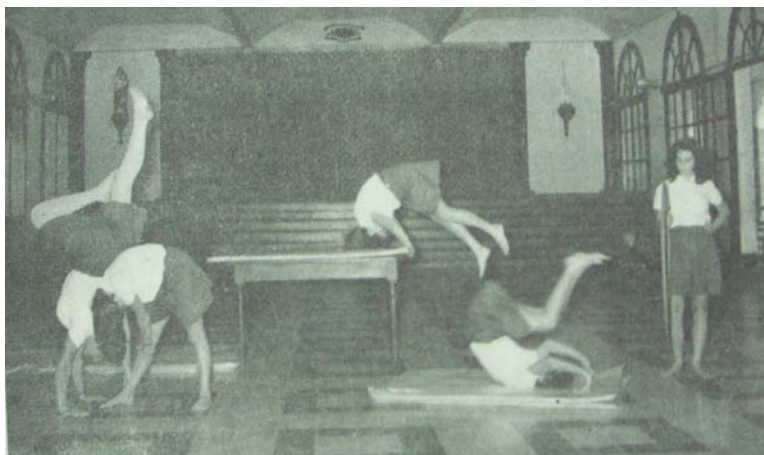
Les séances de quarante minutes se limitent à une demi-heure sur le terrain avec une quarantaine d'élèves en moyenne⁶⁹¹. Le programme, visé en début d'année par le recteur du collège, n'est qu'une formalité, l'éducation physique restant une matière secondaire. Il respecte le rythme des championnats de la *M.S.S.S.A.* avec par exemple, le cross, le football et le volley-ball au premier trimestre, dès février, et l'athlétisme au second, en juin. Dans la mesure où chaque activité n'implique pas les mêmes élèves, si une classe comprend trois footballeurs, normalement, le cours ne doit pas être réservé à une formation correspondant à leur niveau. Les entraînements se déroulent le matin, avant la classe, ou le soir, après le dernier cours, dans des créneaux horaires hors emploi du temps des professeurs et non payés. La forte croissance des affiliations de collèges et des charges afférentes à l'organisation, a pour conséquence la remise en question du bénévolat, base du fonctionnement du sport scolaire, et explique la chute progressive des établissements d'Etat (cf. infra), dans les classements des championnats de la *M.S.S.S.A.*.

L'absence d'évaluation, et par corollaire, de motivation pour de nombreux élèves, présente un autre problème. Comment pousser les étudiants hindous, par exemple, vers la pratique sportive, quand le discours tenu par la famille va à l'encontre de celle-ci ? La compétition reste encore le plus sûr moyen d'éviter les nombreuses dispenses pour raisons diverses. L'objectif principal des interclasses, de la préparation du *Sport Day* du collège ou des autres établissements, demeure la motivation des élèves. Nous sommes évidemment très loin des conceptions françaises de l'éducation physique, preuve en est, si nécessaire, de l'utilisation du sport comme élément d'acculturation. Si quelques enseignants essaient

⁶⁹¹ Ces chiffres évoluent en fonction du statut de l'établissement. En août 1970, le syndicat des managers d'établissements privés secondaires avancent ces chiffres surprenants sur le rapport élève / enseignant diplômé:

collège d'Etat	: 23
collège subventionné	: 50
collège privé	: 200

de développer de nouvelles pratiques, comme la gymnastique, avec Pierre Philogène, rares sont ceux qui vont jusqu'à noter leurs élèves. C'est le cas de Paul Ducray aux collèges *Bhujoharry*, puis *Saint-Joseph* (et quelques fois aux Couvents de Lorette pour des séances de préparation spécifique), ou de Myrna Lapierre⁶⁹² au *Queen Elizabeth College* et au *Couvent de Lorette* de Rose-Hill. Mais cette évaluation ne compte pas dans la moyenne des matières présentées aux examens, appelées « matières *curriculaires* ».



Séance de gymnastique dans un Couvent de Lorette
1966 Revue du Couvent

Michael Glover, les professeurs des *Couvents de Lorette*⁶⁹³, et quelques enseignants, appliquent le *House System* britannique. Chaque classe est divisée en équipes, ou « *House* », de différentes couleurs, et un élève entré en Form I dans la « *Green House* », par exemple, y restera jusqu'à la Form VI, quel que soit son niveau. Ces compétitions, ou *inter-houses*, se déroulent pendant les récréations mais, dans certains collèges, comme le *C.R.P.L.* ou le *C.R.C.*, les rencontres, ou « *Games* », ont lieu le mercredi après-midi. Dans

⁶⁹² « Je mettais des notes à mes élèves, mais ce n'était pas pris en compte en fin d'année. Ça pouvait leur servir des fois pour trouver un job comme moniteur dans un hôtel. Il faut savoir que toutes nos filles qui ont fait beaucoup de sport chez nous, ont été les premières hôtesse de l'air, car elles avaient appris l'allemand et savaient nager. Idem pour les premières guides, car c'était le premier collège à faire allemand. Le sport a été un facteur d'avancement pour beaucoup. »

LAPIERRE Myrna, entretien du 23 octobre 2003.

⁶⁹³ Résultats du cross du Couvent de Lorette de Rose-Hill en 1984 :

Poussins	House	Benjamins	House	Minimes	House	Cadettes	House	Jr/Sr	House
D. Gaëtan	Jaune	G. Isabelle	Bleu	J. Henrison	Bleu	L. Curpanen	Rouge	F. Bellone	Rouge
N. Lam	Jaune	A. Assy	Rouge	K.Louis	Jaune	N. Mauguere	Bleu	R. Darga	Jaune
U. Jaulimsing	Rouge	N. Benoit	Bleu	M. Maniacara	Jaune	C. Jean-Pierre	Bleu	D. Joseph	Rouge

Revue du Couvent de Lorette de Rose-Hill 1984.

les établissements privés, des enseignants d'autres matières participent en prenant en charge l'arbitrage ou la gestion d'une équipe.

D'autres, comme Paul Ducray⁶⁹⁴ une nouvelle fois, travaillent parfois « *en plateau* » ; tous les élèves alignés effectuant des mouvements d'ensemble. Chaque année, pour les festivités de la commémoration de l'Indépendance, cet enseignant prépare ce type d'enchaînement avec environ cent cinquante élèves des institutions catholiques.



Préparation de l'enchaînement pour le 12 mars, par les élèves des Couvents de Lorette
professeur : Paul Ducray 1966 Revue du Couvent

Force est de constater qu'à défaut de textes donnant une orientation pédagogique, chacun fait comme il veut et comme il peut, en fonction de ses élèves et des installations disponibles. Seules les rencontres de la *M.S.S.S.A.* apportent une certaine unité, de façade, à une matière peu valorisée.

Après avoir démontré, précédemment, l'évolution de la perception de l'éducation physique en Angleterre, dans les années soixante, suite aux rapports *Albemarle* et *Wolfenden*, et surtout avec la création du *Central Council of Physical Recreation (C.C.P.R.)*, nous constatons le statu quo du contexte mauricien dans ce domaine. L'absence

⁶⁹⁴ Pour la fête de la Saint-Louis, ou du collège Bhujoharry, Paul Ducray, en 1963 présente un mouvement d'ensemble aux Casernes Centrales, en présence du maire M. Raymond Hein et de son adjoint, M. Laval Lan Fat Po. Toutes les filles de cet établissement effectuent une danse rythmée, préparée avec Paul Ducray qui les accompagne au piano, le son étant relayé par un haut-parleur. Chaque élève danse avec un ballon gonflé à l'hélium qu'elle lâche à la fin de l'enchaînement.

Revue du collège Bhujoharry, 1963.

DUCRAY Paul, entretien du 12 mai 2006.

de volonté gouvernementale pérennise un système éducatif ne requerrant pas de compétences pédagogiques spécifiques et explique ce retard. Ce manque de formation de l'immense majorité des moniteurs d'éducation physique limite, par conséquent, l'éventail des activités pratiquées.

Nous constatons, dans un même temps, le paradoxe entre le maintien de la dépendance envers les anciens colonisateurs, pour la question du concours des bourses d'études, et la totale autonomie concernant la programmation et l'évaluation de certaines matières. Depuis le début des années soixante-dix, se pose en Angleterre le problème de l'évaluation de l'éducation physique. Le principe de la notation majoritairement acquis, la principale difficulté réside dans la définition de la matière à examiner ; éducation physique, danse, sport, activités d'extérieur...⁶⁹⁵. Cette tendance semble se développer dans les années 1978 – 1979, et cette période correspond, à l'île Maurice, à une évolution du recrutement des enseignants mauriciens (cf. infra). Pourquoi le sujet de l'évaluation n'est-il même pas envisagé ? Pourquoi le département « *physical education* » du *Mauritius Institute of Education (M.I.E.)* n'a-t-il pas fait la proposition au ministère ? A défaut d'informations précises, nous pouvons envisager quelques éléments de réponses, bien loin, évidemment, de présenter une liste exhaustive :

- le statut précaire de la majorité des enseignants d'éducation physique ne leur permet pas de représenter une force syndicale capable d'influencer les décisions gouvernementales. Par corollaire, même faiblesse du département *Physical Education* du *M.I.E.*.
- les recteurs des « *Star Schools* » n'ont pas intérêt à changer un système qui leur permet de maintenir leurs prérogatives.

Dans les années soixante-dix commencent effectivement à arriver les premiers professeurs formés au *M.I.E.*⁶⁹⁶. A l'enseignement gratuit, instauré à la rentrée de janvier 1977, correspond la nomination, en collège, de nombreux enseignants d'éducation physique. Cette évolution change les relations entre les professeurs attendu que le phénomène d'intégration des nouveaux ne semble pas se passer au mieux pour bon nombre d'entre eux. Nous retrouvons là la question culturelle, avec de jeunes collègues d'origine

⁶⁹⁵ CARROLL Robert, « C.S.E. Examinations in physical education - recent trends », « *British Journal of Physical Education* », vol. 10, n° 3, may 1979.

⁶⁹⁶ Le *M.I.E.* est créé en 1973 et dépend du ministère de l'Education.

indienne, qui ne vont peut-être pas assez vers les « anciens » ; ces derniers, par méconnaissance de la situation, restent assez critiques envers des enseignants aux diplômes obtenus ailleurs qu'en Europe et qu'ils n'ont pas côtoyés sur les terrains de sport. Cette situation crée une certaine amertume et, comme souvent à l'île Maurice, quand il y a un problème, la question communautaire revient sur le devant de la scène. Ce passage de l'entretien avec Mike Jangeerkhan demeure très représentatif de la grande majorité des interviews qui ont régulièrement débouché sur la question communale. Démontrant que la société mauricienne indépendante a besoin de temps pour parvenir à un climat relationnel dénué de préjugés forgés pendant la période coloniale, il mérite, à ce titre, d'être présenté. Cet enseignant, pourtant connu des milieux sportifs, assume des responsabilités nationales dans les milieux du scoutisme.

A une question, à priori anodine, sa réponse exprime l'amertume de ce qu'il a vécu :

Question : « Des enseignants des années soixante disent ne pas connaître les gens du *M.I.E.* car ils ne les ont jamais vus sur les terrains. Qu'en pensez-vous ? »

Réponse : « Ce n'est pas vrai... J'étais entraîneur et membre de l'association des entraîneurs d'athlétisme. Après, je suis devenu moniteur d'éducation physique non qualifié. J'ai eu la chance d'aller en Inde, car ce n'est pas cher. A mon retour je suis resté dans le giron de l'athlétisme.

Certains, comme M. Awootar, je suis d'accord. Il faisait du sport, mais on ne le voyait pas. Les autres, quand on analyse, étaient sur les terrains, mais pas au niveau national. Dans le temps, il n'y avait pas vraiment d'installations. Qui faisait de l'athlétisme dans le passé ? Je ne vais pas remettre le point là où il ne faut pas, et relever le caractère communal, mais c'était toujours le Créole qui faisait de l'athlétisme. C'est la culture et la tradition. Les Chinois ne faisaient que du basket. Les Blancs de l'athlétisme. Où sont-ils ? Maintenant ils font de la planche à voile. Le jour que le petit noir va rentrer dedans, ils vont cesser. Je prends le tennis. Où sont les Blancs aujourd'hui, à part la demoiselle Giraud ? Sur les terrains privés. Ils pratiquent toujours les sports mais plus en club. S'il y a à critiquer, on peut critiquer tout un chacun. Mais il faut voir les réalités. Les asiatiques allaient beaucoup plus vers l'éducation ⁶⁹⁷».

Si cette réponse dépasse le cadre de la question, elle est significative de l'incompréhension et du manque de connaissance de chacun, de part et d'autre. Il est évident que de telles conditions relationnelles ne favorisent pas l'évolution de la place de l'éducation physique dans le système éducatif mauricien.

Mike Jangeerkhan cite le directeur du *département Education Physique* du *M.I.E.*, Anand D. Awootar, à l'origine d'une première association d'enseignants ; la *Mauritian Association for Health, Physical Education and Recreation* (*M.A.H.P.E.R.*), dont le « *but*

⁶⁹⁷ JANGEERKHAN Mike, entretien du 15 octobre 2003.

est de développer le culte de l'aptitude physique et promouvoir, sur une base générale, l'éducation physique et récréative⁶⁹⁸». A. Awootar s'est inspiré du système de l'A.H.P.E.R., découvert pendant son séjour au *Springfield Collège* aux Etats-Unis.

La présentation des objectifs de l'association montre que celui-ci et ses amis proposent une autre éducation physique et que ce peut être enfin une évolution vers une plus grande prise en considération de cette matière dans le *curriculum* des primaires et secondaires. Comme pour tout changement, il est préférable de réunir un maximum de personnes favorables au projet ! La présentation reprise par *L'Express* ne nous semble pas aller dans cette direction :

« Les jeunes n'ont pas les facilités nécessaires pour se développer physiquement du fait qu'on a une mauvaise conception de l'éducation physique, associée à tort avec le physical training imposé dans l'armée. Il est à déplorer également que les disciplines sportives qui contribuent à l'épanouissement physique de l'homme, sont trop souvent marquées par l'esprit de compétition qui annihile la compréhension et le développement du caractère que suscite l'éducation physique propre.

Dans le but de combler cette lacune, la *M.A.H.P.E.R.* se propose de relever ce défi et mettre à la portée de tout le monde, riche ou pauvre, jeune ou vieux, des jeux et des activités récréatives appropriés. Elle y organisera des stages de formation, des séminaires et publiera des brochures afin d'éveiller les bienfaits que procure une éducation physique efficace. Des compétitions seront organisées à divers niveaux.

Le principe est louable et les neuf objectifs présentés après la réunion du comité de direction laissent présager un avenir constructif à cette association. Mais, il convient d'admettre que la présentation manque de diplomatie envers les initiateurs de l'éducation physique à l'île Maurice. Donc, il ne faut pas s'étonner si ces derniers - les Britanniques exceptés -, majoritairement créoles, interprètent cette nouvelle organisation comme une démarche visant à regrouper les collègues d'origine indienne ayant passé leur diplôme en Inde ou en U.R.S.S.⁶⁹⁹.

En conclusion, malgré les nombreuses adhésions « d'étudiants-enseignants⁷⁰⁰ » lors des premières réunions, il semble qu'ils n'ont pas donné suite à ce projet, une fois dans leur

⁶⁹⁸ *L'Express*, 18 avril 1978. « L'Institut de Pédagogie lance la *M.A.H.P.E.R.* ».

⁶⁹⁹ Quelques enseignants rencontrés, ayant connu cette organisation, semblent contredire cette interprétation.

⁷⁰⁰ Mike Jangeerkhan emploie cette expression parce que de nombreux enseignants non diplômés viennent suivre des cours au *M.I.E.* pour présenter un examen. A l'île Maurice, le salaire est fonction du nombre de diplômes.

établissement ; de son côté, le *M.I.E.* n'a pas eu les moyens d'effectuer un suivi de l'évolution⁷⁰¹. L'existence de la *M.A.H.P.E.R.* n'aura été que de courte durée.

Cette tentative reste la seule, à notre connaissance, dans le milieu de l'éducation physique. Classée sans suite, elle est même ignorée par certains enseignants présents à cette époque. Cette matière reste donc délaissée par les instances gouvernementales sur le plan des orientations pédagogiques. Cela ne veut pas, pour autant, signifier que rien n'est fait pour parvenir à fournir un cadre de travail aux enseignants. Nous n'avons pas trouvé de documents allant dans ce sens, hormis un texte répertorié dans les archives du *Mauritius Sports Council*, dont nous pensons qu'il a servi de document de travail ou d'information, dans la mesure où il s'agit d'évaluation aux examens⁷⁰².

Avec la nomination de Michael Glover en 1983, le ministre de l'*Education*, Armoogum Parsuramen, présente un programme sur dix ans dans lequel cette discipline fait l'objet d'une page, au grand dam, certainement, du ministre de la *Jeunesse et des Sports* qui aurait souhaité inclure l'éducation physique dans son ministère, pour octroyer à cette matière, un rôle concret au sein du curriculum.

Le texte ne présente pas d'objectifs évaluable, mais atteste d'une évolution dans la perception de l'éducation physique au sein des établissements scolaires :

« Sports and physical education⁷⁰³

We have increased the time allocated in primary schools movement education. Full support is being given to sports in secondary schools to improve their sports facilities and purchase equipment and materials. We are conscious of the need to establish the teaching of physical education within a well organised structure, with clear objectives and well defined support schemes ».

⁷⁰¹ Laurent Venkatachellum a assisté à la première réunion pour la création de l'association au gymnase du *M.I.E.*.

VENKATACHELLUM Laurent, entretien du 16 octobre 2003.

⁷⁰² A défaut d'utilité pour une matière non évaluée, ce document est très original, et le trouver à l'île Maurice estampillé du tampon du M.S.C. est surprenant.

Il s'agit de la circulaire n° 36 du 12 janvier 1971 du ministère de la *Jeunesse et des Sports* français, concernant les épreuves sportives des examens en Algérie.

⁷⁰³ « Nous avons augmenté le temps alloué à l'éducation physique dans les écoles primaires. Nous sommes en train de mettre en place les conditions optimales pour améliorer les installations sportives et acheter des équipements et du matériel pour le sport dans les collèges. Nous sommes conscients du besoin de mettre en place un enseignement de l'éducation physique dans une structure bien organisée, avec des objectifs clairs et des plans d'application bien définis ».

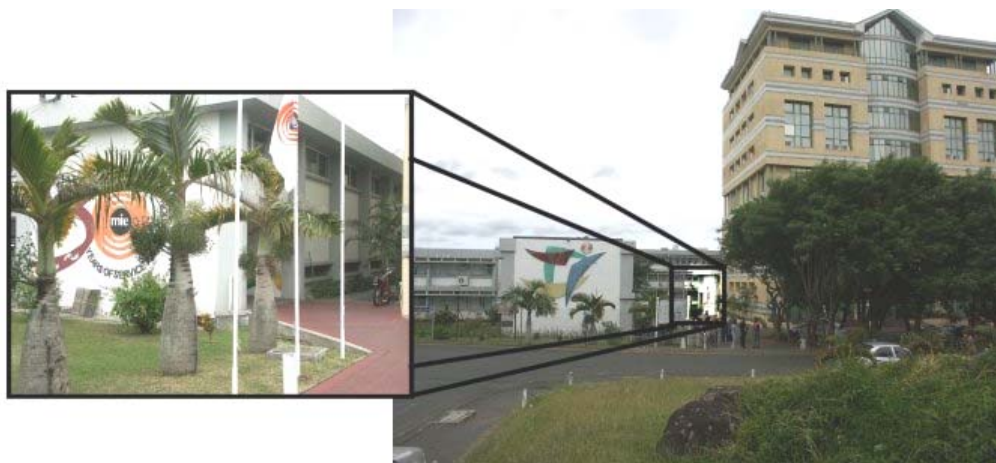
PARSURAMEN Armoogum, *Our children, our future, our hope – Education in Mauritius. 1983-1993 (a decade of progress)*, Singapour, non daté, p. 100.

Le ministre rappelle immédiatement « *la nécessité, pour les parents, d'accepter le fait que l'éducation physique et sportive appartient à l'éducation et peut bénéficier aux enfants. Sans la compréhension et la coopération des parents, des étudiants et des enseignants, les objectifs ne pourront pas être atteints* ».

Ce texte est resté au niveau des intentions, de même que l'évolution espérée. Une étude effectuée en coopération avec le rectorat de La Réunion, au début des années quatre-vingt, implique quatre enseignants français venus étudier le fonctionnement mauricien, avant que leurs homologues ne fassent le déplacement. Le constat est édifiant : manque de formation et absence d'évaluation de cette matière ne permettent pas aux enseignants mauriciens d'obtenir une reconnaissance au sein de l'équipe pédagogique. En 2006, le système n'a pas changé. Un bon sportif, détenteur d'un brevet de secouriste peut travailler dans un établissement privé. Le département *Physical Education* du *M.I.E.* qui devrait faire une formation initiale avec les nouveaux diplômés sortant des collèges, ne peut qu'apporter un minimum de connaissances théoriques à ces enseignants du privé, qui, une fois un diplôme acquis, font leur possible pour entrer dans les collèges d'Etat et devenir fonctionnaires.

Au sein du campus universitaire de Réduit, le bâtiment du département éducation physique se fait le reflet de leur statut au sein du milieu éducatif.

Photos ci-dessous : à gauche ; le bâtiment du *Physical Education Department* (2 bureaux et un « gymnase » !) - à droite, sa situation au sein du *M.I.E.*



M.I.E. et Université (une partie) en mai 2006

Quelques chiffres situent le statut de l'éducation physique dans les collèges (cf annexe V - 3) :

- années 70 : *Couvent de Lorette* de Rose-Hill (caractérisé, comme tous les *Couvents* par l'option sportive) ; environ 1000 élèves – 1 enseignante

De très nombreux établissements ont ni éducation physique, ni sport.

- 2006 : *Mauritius College* : 1200 élèves – 3 enseignants (diplômés).

Avec un système éducatif basé sur les matières d'examen et de concours, tant que l'éducation physique ne sera pas évaluée, elle restera secondaire et ne sera prise en compte, ni par les parents, ni par les élèves. Le pourcentage de réussite aux épreuves du curriculum est important pour la renommée de l'établissement. Seule l'évolution dont nous faisons état ci-dessus peut infléchir la politique des recteurs, attendu que, même dans les collèges dotés de matériel et d'enseignants, nous assistons à des séances sportives mais, rarement, à de l'éducation physique. Dans ce cadre-là, le sport scolaire représente pratiquement la globalité des objectifs pédagogiques ; l'éducation physique relevant de la seule initiative personnelle de certains enseignants.

II. Le sport scolaire

1. Collèges et clubs : une histoire ancienne

Le sport occupe une place importante dans les temps de loisirs d'une partie de la population de la colonie mauricienne et les Britanniques ne sont pas, bien sûr, étrangers à ce phénomène. Si notre étude met en évidence une participation, certes inégale, de l'ensemble des communautés, dans la première moitié du XX^{ème} siècle, les informations écrites relatent la pratique d'une seule partie de la population : celle des communautés blanche et métisse.

Le rédacteur du « Mauritius Almanach » de 1938 – 1939 décrit le sport comme une activité connaissant, depuis quelques années, un « *enthousiasme, affectant l'ensemble des communautés, dont l'origine tient certainement aux efforts déployés par les autorités du Royal College pour intéresser les élèves au sport. Monsieur Lamb, le Sports Master du College a été très influent et un entraîneur efficace* ⁷⁰⁴ ».

Nous constatons, à la lecture de cette revue, que plusieurs clubs sportifs sont répertoriés dans la catégorie : « *Sociétés sociales et scientifiques* ». Nous y retrouvons les sports caractéristiques de la bourgeoisie mauricienne de l'époque, à savoir : le golf, le tennis, les courses de chevaux, le yachting et quelques clubs multisports comme le *Dodo Club* ou le *Police Football Club*. Anglais et Franco-Mauriciens composent l'immense majorité des comités de direction de ces associations.

La pratique sportive fait partie intégrante de la vie quotidienne de cette population, et nous la retrouvons, tout naturellement dans les établissements scolaires recevant, majoritairement, les enfants de ces familles : les deux *Royal Colleges* et le collège *Saint-Joseph*. Ils organisent des rencontres sportives avec les clubs civils, mais le point d'orgue de l'année reste l'organisation du « *Sports Day* » du collège. Les loisirs restant peu fréquents, de nombreuses personnes répondent favorablement à l'invitation.

Nous pouvons citer l'exemple de la fête sportive du collège des Frères du 21 octobre 1922 :

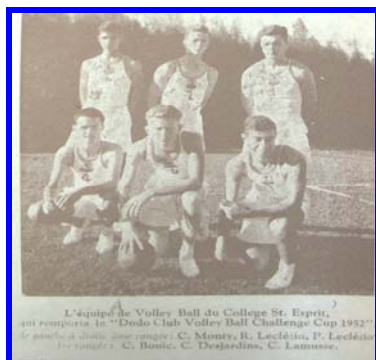
Les représentants des grands clubs de Curepipe (*Club de Curepipe, Auto Club...*) sont présents ainsi que plusieurs personnalités étrangères, dont le Consul de France. De très beaux lots offerts par souscriptions ont été choisis au *Comptoir Franco-Mauricien*.

⁷⁰⁴ «The Mauritius Almanach», 1938 – 1939, p. 27.

Le « *spectacle – compétition* », organisé et présidé par le Frère Girardus, assisté de son trésorier, le Frère Adrien, et de Charles Lamb dans le rôle de « *starter* », se compose de 29 épreuves. Il comprend, par exemple, quatre courses de cyclisme, la course en sac, le tir à la corde, et les concours en athlétisme, avec entre autres, le saut en hauteur, les courses de vitesse ou celles de haies⁷⁰⁵.

Pour le collège, cette journée sportive constitue un apport financier pour l'année et permet de fédérer les élèves autour d'un objectif commun. « *Le Cher Frère Directeur, sachant que les Jeux sont un moyen pour conserver le bon esprit dans un collège, encourage beaucoup les jeux parmi les élèves. Aussi introduit-il le « volé-ball » parmi les grands. Bientôt on jouera le « diabolo », jeu d'équilibre et d'adresse. Les échasses se préparent aussi ainsi que le jeu des boucliers*⁷⁰⁶».

Exception faite de cette organisation sportive particulière, les collégiens participent à des rencontres ou tournois organisés avec les clubs de la ville. Il s'agit essentiellement de football, de hockey, de volley-ball, de rugby, ou de basket-ball. Paradoxalement, une activité comme le tennis reste représentative d'une catégorie de la population et ne connaît pas un grand succès de par le coût du matériel et celui des installations. Sur le plan social, sa pratique, cantonnée dans le club ou sur le court familial, présente l'avantage de permettre le choix de ses adversaires, ce qui ne serait plus le cas au collège.



Collège du Saint-Esprit : équipes de volley-ball en 1952 et de football en 1971
(avec Michael Glover, 2^{ème} debout à gauche)
Revue Maurice Sports

⁷⁰⁵ Archives du Collège Saint-Joseph de Curepipe, année 1922.

⁷⁰⁶ Ibidem.



Elèves du Couvent de Lorette de
Curepipe en 1966 Revue du Couvent



Elèves du Couvent de Lorette de
Rose-Hill : fin années 60 Revue du Couvent

Les photos mettent en évidence l'appartenance de la plupart de ces sportifs à la Population Générale, avec une très grande majorité de Franco-Mauriciens. Que ce soit à la fin des cours ou après le travail, tous peuvent se retrouver au club, que ce soit au *Dodo Club*, ou au *Hounds* par exemple. Trois remarques s'imposent⁷⁰⁷:

- le recrutement du collège du *Saint-Esprit* évolue entre 1952 et 1971 vers plus de mixité communautaire.
- Le *Couvent de Lorette de Curepipe* reste encore, en 1971, majoritairement fréquenté par des élèves franco-mauriciennes, attendu qu'il s'agit du collège le plus « côté » et qu'il se situe dans le secteur résidentiel de cette communauté.
- Le *Couvent de Lorette de Rose-Hill*, édifié dans une commune à dominante « créole », est plus facilement accessible à toutes les communautés depuis, déjà, plusieurs années.

Le *Royal College* de Curepipe, ou le collège *Saint-Joseph*, sont impliqués depuis longtemps dans ce mouvement sportif de la ville. C'est donc tout naturellement que nous les retrouvons parmi les Membres Fondateurs de la *M.S.A.*. Cette création, évolution somme toute logique, ne semble pas représenter un événement de première importance pour les Frères du collège, puisque le registre des archives n'en fait état à aucun moment.

Avec l'instauration de la *M.S.A.*, les rencontres, plus fréquentes et plus régulières, comprennent un nombre d'équipes participantes en progression. Dès la première année, le

⁷⁰⁷ Ces photos, représentatives, ne font qu'imager les informations apportées par des enseignants de ces établissements.

collège du *Saint-Esprit* rejoint l'organisation et effectue sa première rencontre de football le 31 janvier 1952 contre le *C.S.C.* (*Curepipe Sporting Club*), dans le cadre de la *Jubilee Cup*. Là aussi, la liste des joueurs est significative du recensement de cet établissement dans ces années là :

- Guy Lagesse
- Noël de Spéville
- Gilbert Antelme
- Alain d'Unienville
- Robert Dalais
- Gilbert Rivalland
- Henri de Fleuriot
- Hector Espitalier-Noël
- José Rivalland
- Jean Noël de Fleuriot
- Jean de Fleuriot⁷⁰⁸

Les représentants des collèges se distinguent par leur omniprésence aux réunions du Bureau et leur participation active à la gestion de la *M.S.A.*. Certains assument d'ailleurs des responsabilités, comme le Frère Rémy du collège *Saint-Joseph*, déjà président du comité de basket-ball en 1957, ou le Père Lewis, du collège *Saint-Esprit*, membre du comité de hockey, tandis que Paul Domaingue du *Royal College* de Curepipe participe à celui d'athlétisme.

Mais cette situation ne perdure pas indéfiniment et quelques éléments d'analyse, trouvés essentiellement dans les comptes rendus de réunions ou des brochures de matchs, permettent d'entrevoir une explication quant à l'évolution de la place des collèges au sein de cet organisme.

- le nombre des collèges au sein de la *M.S.A.* évolue peu et ce sont des établissements représentatifs d'une certaine catégorie de la population ou d'un certain niveau d'études. Le *Saint-Mary's College*, ouvert en avril 1955, est admis lors de la réunion du 17 décembre 1959 et devient Membre Associé. En ces années là, son recrutement (sur le plan communautaire) reste identique à celui du collège *Saint-Joseph*⁷⁰⁹. La candidature du *Royal College* de Port-Louis est acceptée lors de la réunion du 4 avril 1960. Contrairement à son homologue de Curepipe, les origines

⁷⁰⁸ Revue « Spiritus » du collège Saint-Esprit, 1952.

⁷⁰⁹ Lors de cette réunion, tenue en présence du secrétaire, Yves Espitalier-Noël, le *Trinity College* postule au même titre que le *St Mary's College*. Nous ne savons pas si cette candidature est retenue ce jour-là, mais il est établi que ce collège participe à des rencontres (cf infra). Même remarque pour le collège New Eton le 20 janvier 1961. Ces deux collèges doivent être affiliés, sans devenir Membres de la *M.S.A.*, car le New Eton College participe au championnat de basket-ball en 1963. *Le Cernéen*, décembre 1963.

socio-ethniques des élèves sont nettement plus diversifiées, mais il reste un établissement *réserve* à l'élite scolaire mauricienne. Cette admission est dans la logique du fonctionnement de la *M.S.A.* ; nous avons vu, lors de l'analyse de son évolution que cet organisme pratique déjà une politique d'ouverture communautaire (cf. annexe II-3) depuis quelques années⁷¹⁰, en vue de l'obtention des affiliations internationales et de l'admission au *Comité International Olympique*⁷¹¹.

- les collèges ne pratiquent pas dans le championnat de première division de football, élément phare de la *M.S.A.*. Ils présentent donc un moindre intérêt par rapport aux équipes vedettes, mais ce sont des clubs omnisports et leur présence dans les championnats des autres activités s'avère nécessaire.
- il semblerait que le jeune âge des joueurs de certaines équipes de collège pose un problème aux responsables du football. Même si l'organisation n'est pas encore des plus rigoureuse, l'écart d'âge entre certains joueurs doit créer une certaine appréhension pour les responsables.

Ceci doit expliquer la première intervention écrite du 25 avril 1958, signée par le secrétaire R. d'Unienville : « Je propose :

- a) Que les équipes de football des écoles et collèges ne soient pas autorisées à prendre part à des tournois où elles seront en compétition avec des équipes adultes.
- b) Que la *M.S.A.* tienne un ou deux tournois de football par an, spécialement réservés aux écoles et collèges.
- c) Que le Comité d'administration demande au comité de football de s'occuper des détails, (...), afin que le ou les tournois, (...), puissent être tenus dès la saison 1958/1959.



Harry Brophy

⁷¹⁰ Sur l'ensemble des membres des comités sportifs, nous comptons six personnes d'origine indienne sur quarante trois. Notons, au passage, la présence de Chintaman Ramboccus au sein du comité de tennis de table !

Plaquette de présentation du match « Mauritius – Wanderers Club », 1957.

⁷¹¹ La première demande est faite en décembre 1962.

- d) Que les statuts de l'Association soient, aux effets ci-dessus, modifiés en conséquence⁷¹² ».

Si cette première proposition reste sans suite immédiate, l'idée est lancée. L'évocation, en réunion du Comité, des difficultés relationnelles d'Harry Brophy, présente une nouvelle occasion de considérer la situation de ces équipes. Le *Team Manager* de la sélection mauricienne est parallèlement chargé de travailler avec les enseignants responsables du football dans les collèges. Mais la cohabitation se passe mal au collège *Saint-Joseph*, et très mal avec Arthur Steele du *Royal College de Curepipe*.

Ces problèmes et l'idée avancée par R. d'Unienville conduisent le secrétaire du comité de football, Harold Glover à s'exprimer ainsi au nom de son comité :

« *Le Comité de Football informe le Comité de la M.S.A. :*

Pour cette année, les 3 collèges membres sont maintenus dans leur division respective (...) Le Comité de Football compte mettre sur pied un tournoi inter-collèges avec les collèges Bhujoharry, St Andrews, St Mary's, Trinity, la School de Port-Louis (c'est à dire le Royal College de Port-Louis , R.C.P.L.). Et les deuxièmes équipes des collèges membres de la M.S.A. participeraient à ces tournois⁷¹³ ».

Nous constatons que la *M.S.A.* envisage d'étendre son rayonnement sur les collèges, avec la prise en compte d'établissements importants comme celui d'Alex Bhujoharry de Port-Louis, qui, à notre connaissance, n'a pas encore postulé pour adhérer à cet organisme. Mais, déjà connu pour sa vocation sportive, il peut permettre d'étoffer un championnat spécifique aux scolaires.

Cette admission de collèges supplémentaires au sein d'un championnat particulier reste une nouvelle fois dans la logique des responsables de la *M.S.A.*.

L'objectif de cet organisme demeure la gestion du sport à l'île Maurice et l'obtention de bénéfices avec l'organisation de rencontres spectaculaires. Si, sur ce deuxième point, les collèges ne sont pas un bon exemple, sur un autre plan, ils confortent la représentativité de la fédération en vue de l'obtention des affiliations internationales. D'où, la mise en place d'un regroupement spécifique permettant d'augmenter le nombre d'associations participantes, sans pour autant les inclure au sein des Membres gestionnaires de la *M.S.A.*.

Mais, dès le début des années soixante, les enseignants vivent relativement mal cette mainmise sur leur gestion. Déjà dépendants des décisions des responsables de Curepipe,

⁷¹² Réunion du Comité de la *M.S.A.* du 25 avril 1958, Registres de la *M.S.A.*.

⁷¹³ Réunion du Comité de la *M.S.A.* de décembre 1958.

les responsables des collèges ne peuvent s'organiser comme ils le désirent. Par exemple, en avril 1960, alors que le collège *Saint-Joseph* est invité à La Réunion pour jouer des rencontres amicales en volley-ball, basket-ball et football, la *M.S.A.* refuse la participation à cette dernière activité, ses relations avec la *Ligue Réunionnaise de Football* étant suspendues jusqu'à nouvel ordre⁷¹⁴. Même situation pour la venue du collège *Saint-Michel* de Tananarive, tenu de remplir toutes les conditions avant d'être autorisé à jouer des matchs à l'île Maurice⁷¹⁵.

La lecture des comptes rendus des réunions du Comité de la *M.S.A.*, et les différentes interventions relevées, laissent transparaître l'impression générale suivante : les collèges ont, pour diverses raisons évoquées, leur place dans la fédération, mais en ce début des années soixante, une définition correcte de leur statut semble difficile. Les deux propositions des membres du Comité, expriment cette gêne. Dans le même ordre d'idée, Bertie Bathfield, *physical instructor*, est chargé d'organiser le projet de faire jouer les collèges en lever de rideau des matchs de première division au stade *George V.* Mais survient alors le problème des risques d'accident. Le statut des collégiens ne leur permet pas d'être couverts par l'assurance de la *M.S.A.*. C'est ensuite le climat pluvieux de Curepipe qui complique la situation, avec les directeurs de collèges se plaignant que trop souvent, les matchs de collèges, précédant ceux de première division, sont annulés pour ne pas abîmer la pelouse détrempée⁷¹⁶ !

Ce malaise ressenti par les enseignants des collèges, se perçoit dans le communiqué adressé au *Comité* de la *M.S.A.* en octobre 1962 :

« Tous les collèges, à l'exception du *St Mary's College* ont jusqu'ici déclaré au Comité de football ne plus vouloir reprendre la *Ligue des Collèges* à cette période, précédant les examens de fin d'année. Ils suggèrent que la Ligue soit abandonnée et recommence en janvier. Le Collège Royal de Port-Louis suggère qu'un *Comité* composé de représentants des collèges soit constitué par la *M.S.A.* pour prendre charge de la *College League* qui ne serait pas alors jouée en lever de rideau des rencontres au stade *George V.* Monsieur Giraud dit que sur cette question, le *Comité de Football* voudrait avoir des directives de la *M.S.A.*.

⁷¹⁴ Réunion du Comité de la *M.S.A.*, 4 avril 1960.

⁷¹⁵ Réunion du Comité de la *M.S.A.* du 22 juillet 1960.

L'accord n'est obtenu qu'un an plus tard, et ce collège ne pourra pas effectuer le déplacement car, cette fois, c'est la fédération malgache qui oppose son veto.

Réunion du Comité de la *M.S.A.* du 2 juin 1961.

⁷¹⁶ Pierre Philogène, membre du *Racing Club de Maurice*, est nommé au *Comité Central* de la *M.S.A.* en tant que représentant du basket. Il enseigne aussi au Collège Royal de Port-Louis, dont le directeur se plaint du non-respect du règlement par les dirigeants de la *M.S.A.*.

Réunion du Comité de la *M.S.A.* du 9 juillet 1962.

La *M.S.A.* donne son accord avec soin à monsieur Giraud et au Comité de Football d'adopter la procédure à suivre ⁷¹⁷».

« Le secrétaire de la *M.S.A.* donne des précisions sur les mesures arrêtées au sujet de la reprise en 1963 du tournoi de Ligue des Collèges ⁷¹⁸».

Contrairement à ce qui se passe à la *M.S.A.*, le football n'est pas le sport de prédilection des établissements scolaires. Le volley-ball, surtout chez les filles, et le basket-ball sont aussi couramment pratiqués, mais l'athlétisme, ayant toujours été l'apanage des écoles et collèges, l'île Maurice, ne déroge pas à la règle. C'est donc en toute logique que les professeurs d'éducation physique et sportive des collèges *Membres* siègent majoritairement à la commission d'athlétisme de la fédération de Curepipe ⁷¹⁹.

Ces différents éléments confirment la nécessité, en fin d'année 1962, d'une gestion particulière du sport scolaire. Il apparaît d'ores et déjà, que quelques fortes personnalités, parmi les enseignants, envisagent de façon positive une certaine autonomie par rapport à l'organisation actuelle, centralisée autour du football. Ce n'est donc pas un hasard si nous retrouvons Myrna Lapierre, du *Queen Elizabeth College (Q.E.C.)* et Pierre Philogène du *R.C.P.L.* dans le groupe de six professeurs, réunis chez la première citée pour poser les bases d'une organisation du sport scolaire.

2. Une organisation du sport scolaire hors du commun

Se retrouvent, chez cette enseignante, les représentants des cinq collèges fondateurs du sport scolaire mauricien dénommé *M.S.S.S.A. : Mauritius Secondary Sports Schools Association* :

- *Royal College de Port-Louis*, monsieur Pierre Philogène
- *Royal College de Curepipe*, monsieur Rajoo Chetty
- *Collège Saint-Joseph*, Frère Alphonsus

⁷¹⁷ Réunion du Comité de la *M.S.A.* du 5 octobre 1962.

⁷¹⁸ Réunion du Comité de la *M.S.A.* du 26 novembre 1962.

⁷¹⁹ Nous trouvons dans le Comité d'athlétisme de 1963 :

- Frère Alphonsus, collègue *Saint-Joseph*.
- Henri Staub, collègue *du Saint-Esprit*. Paul Randabel était inscrit sur la liste mais a été rayé.
- Y. Gunny, *Royal College de Port-Louis*.
- Rajoo Chetty, *Royal College de Curepipe*.

Réunion du Comité de la *M.S.A.* du 12 mars 1963.

- Collège *du Saint-Esprit*, père Desmond Keegan (c'est le nom le plus souvent avancé mais les documents ne permettent pas d'en certifier l'exactitude).
- Collège *Saint Mary's*, Frère Dermot.
- *Queen Elizabeth College*, madame Myrna Lapierre. Cet établissement n'est pas immédiatement inclus dans l'organisation, faute d'opposition. Ce sera fait dès 1963, avec l'entrée en lice des *Couvents de Lorette*.

Pour une meilleure compréhension de la situation, il convient de prendre en considération le contexte socio-politique de ce début des années soixante.

Ces enseignants rentrent d'études ou de stages en Angleterre, ce qui reste encore exceptionnel à cette époque. Ils portent un regard novateur sur le sport et l'éducation physique dans leur île, matière totalement délaissée par le département de l'Education, même si ce dernier dépêche parfois un représentant pour les finales des rencontres inter-collèges, organisées par quelques enseignants et la *M.S.A.*⁷²⁰.

Il faut préciser, à la décharge des instances gouvernementales, qu'en décembre 1956, dans la mesure où des collèges participent aux championnats de la *M.S.A.*, le Directeur de l'*Instruction Publique* a proposé à cet organisme une aide financière pour engager à temps partiel un entraîneur. L'objectif serait la préparation des athlètes scolarisés, en vue de leur participation aux *Jeux de l'Empire* en Australie. C'est à cette période que l'Anglais Harry Brophy est engagé, mais à temps complet et par la seule *M.S.A.*. Il intervient dans les quelques collèges, en complément des « *Physical Teachers* », ce qui n'est pas sans poser des problèmes relationnels, comme nous l'avons précisé ci-dessus. Cette proposition gouvernementale, classée sans suite, marque le début et la fin de l'intervention des instances officielles dans la gestion du sport dans l'île et ce jusqu'en 1969, date de la création du ministère de la *Jeunesse et des Sports*.

Sur le plan politique, les discussions sur l'évolution du statut de l'île vers l'autonomie et le développement du concept de nation mauricienne peuvent avoir influencé la décision de ces enseignants, conscients dès à présent de la mainmise de la *M.S.A.* sur le sport et du caractère communal de cette organisation. Nos entretiens n'ont pas mis en évidence un lien direct, entre ce contexte d'accession à l'Indépendance et la prise d'autonomie des responsables du sport scolaire. Nous relevons donc simplement la

⁷²⁰ Le premier championnat inter-collèges – interclubs semble avoir eu lieu en 1961 au stade de Rose-Hill. Comme les responsables ne voulurent pas faire d'éliminatoires, il y eut 5 collèges et 5 clubs, car la piste du stade comportait 5 couloirs.

THEODORE Jean-Gérard, entretien du 5 février 2003.

similitude des faits, susceptibles de faire l'objet d'une étude plus approfondie ultérieurement : une colonie accédant à l'Indépendance au sein du Commonwealth et un Comité des collèges s'autogérant au sein de la M.S.A..

Sur le plan social, l'objectif de ces cinq enseignants réunis chez madame Lapierre est clair : « *développer le sport scolaire pour tous, en dehors de toutes considérations communautaires*⁷²¹ ». C'est là, un point très important de cette décision de prise d'autonomie des collèges par rapport à la M.S.A.. Le Frère Maurice du collège *Saint-Joseph* explique que les contentieux inter-ethniques peuvent apparaître au sein même de l'établissement quand les propos raciaux, entendus à la maison, sont repris par les enfants. Ayant fait jouer un élève de couleur dans l'équipe de football du collège, un joueur blanc a perturbé la rencontre à un point tel que l'arbitre vient lui en faire la remarque :

« He (Frère Maurice) trained College team with good success and when St Joseph's teams played in open competition he took the field himself. In one such game he played a coloured boy, perhaps the first. Afterwards, the referee, an Englishman from H.M.S. Mauritius remarked, " I have never seen such a disgraceful display of racial discrimination during a game, one white player contrived to get his coloured team mate into trouble with the opposition over and over again". Those who have played the game will know - and the referee was on the spot and as a foreigner had no axe to grind »⁷²².

Parmi les membres fondateurs de la M.S.S.S.A., nous avons rencontré Myrna Lapierre et Pierre Philogène, et nos recherches nous ont conduit à dialoguer avec de nombreux *Frères des Ecoles Chrétiennes*. Nous pouvons affirmer sans aucun doute possible que toutes ces personnes sont horrifiées par des propos racistes ou des comportements tendant vers la ségrégation raciale. Sans comparer l'organisation communale du sport avec de tels comportements déviants, il est évident que la mise en

¹⁷ Cette démarche ne restera pas sans suite. Sylvie Tourreau précise en 1998 qu'il « existe à Maurice des groupements associatifs qui traduisent l'existence de relations intercommunautaires et les combinent. Le pacte de telles associations repose sur la neutralisation de la ségrégation communautaire mais aussi sur la laïcité ».

TOURREAU Sylvie, « Les courses hippiques à l'île Maurice, Tentative d'expression d'une nation », thèse de doctorat en Ethnologie, Bernard Champion (ss la dir. de), Université de La Réunion, 1998, p. 12.

⁷²² « Il entraînait l'équipe du collège avec un certain succès, et quand l'équipe jouait un match amical, il participait lui-même. Lors d'un tel match, peut-être pour la première fois, il fit jouer un joueur de couleur. Après le match, l'arbitre, un Anglais du H.M.S. Mauritius fit cette remarque : « Je n'ai jamais un manifestation aussi honteuse de discrimination raciale pendant un match, un joueur blanc a trouvé moyen de mettre ses copains de couleur dans l'embarras vis à vis de l'adversaire, pendant tout le match ». Ceux qui ont joué en étaient conscients, et l'arbitre était ennuyé, car, étant étranger, il ne pouvait pas intervenir dans ce cas précis».

BROTHER ANTHONY Furniss, F.S.C., *The Brothers of the Christian Schools in Mauritius 1859 – 1990*, Evêché, Port-Louis, 1991, p. 73.

place d'une organisation sportive par ces personnes ne peut se faire que sur une base multi-communautaire.

Sur le terrain, hormis le *R.C.P.L.*, les collèges se trouvent sur un secteur géographique restreint (zone de Curepipe) afin de faciliter la gestion des rencontres et des déplacements. Force est de constater qu'au départ le « *melting pot* » recherché est difficilement réalisable du fait du recrutement scolaire des établissements concernés. Mais déjà, l'organisation, limitée au football et à l'athlétisme, se distingue d'une certaine façon par l'absence d'équipes à appellation communale. La fréquentation des collèges concernés implique une présence très majoritaire des élèves de la population générale et plus précisément un pourcentage de Franco-Mauriciens largement supérieur à leur représentation dans l'île, mais cela ne se traduit pas du tout sur les terrains par des rencontres intercommunales.

D'ailleurs cette situation évolue très rapidement avec, dès 1963, la participation des collèges *New Eton* de Rose-Hill, *Bhujoharry* de Port-Louis, des filles du *Q.E.C.* et de quatre *Loreto Convent* de Curepipe, Quatre-Bornes, Rose-Hill et Saint-Pierre⁷²³.

Ce changement n'est que la première étape d'une évolution progressive vers la prise en compte de la presque totalité des établissements secondaires de l'île. Les notions de volontariat et de bénévolat inculquées par les Britanniques forment et restent la base de cette organisation. Tout établissement entrant dans le système doit les respecter, et les enseignants des cinq collèges fondateurs ont mis en place des statuts, règlementant le fonctionnement de l'organisation. Ceux-ci, n'ont rien d'officiel, dans la mesure où la *M.S.S.A.* n'est pas inscrite au *Registrar of Associations*. Partiellement calqués sur ceux de la *M.S.A.*, ils stipulent « *qu'il y a toujours au moins un professeur d'un collège fondateur au sein du bureau central pour veiller au respect de cette règle et des objectifs de départ* ».

Cette précision du règlement, rappelée par Myrna Lapierre lors d'un entretien, nous conduit à deux réflexions :

- conscients de ce qui se passe parfois dans d'autres organisations, les responsables du sport scolaire savent que le système peut être détourné au profit de certaines personnes et ce au détriment des élèves.

⁷²³ Les sœurs des Couvents de Lorette organisent depuis plusieurs années, au sein de leurs six établissements, des compétitions en volley-ball, basket-ball et athlétisme, appelées « Inter-Loreto ».

- cette prise de conscience s'exprime par un manque de confiance envers la mise en place d'un système issu, de toute évidence, des règlements de la *M.S.A.*, que d'aucuns qualifient de coloniaux.

Il est donc surprenant de constater qu'une telle organisation parvient à fonctionner avec ces statuts et uniquement sur la base du volontariat. C'est pourtant bien le cas, malgré un nombre croissant de collègues. Nous pensons que cette réussite est due à la situation politique et, seul, le contexte d'accession à l'Indépendance a permis le bon fonctionnement d'une telle organisation. Nos entretiens font ressortir, dans une très grande majorité, cette fierté des Mauriciens de prouver au monde, ou, au moins, aux pays de la région, leur capacité à prendre en mains les affaires de leur île. C'est d'ailleurs une fois cette situation établie que la *M.S.S.S.A.* commencera à connaître de réels problèmes de gestion.

Dès sa création, la *M.S.S.S.A.*, placée sous la tutelle du ministère de l'*Education*, se gère en autonomie ; aucun budget n'étant prévu par le gouvernement. Le financement, effectivement, représente le deuxième élément susceptible de faire échouer l'organisation. La vente des licences et les affiliations s'avérant insuffisantes, le développement industriel de l'île arrive à point nommé et des sponsors assurent l'équilibre financier, avec en premier lieu la firme *Phoenix Camp Minerals*, déjà en contrat avec la *M.S.A.*. Par la suite, le succès populaire des finales de championnats de football et d'athlétisme, facilite le règlement de ce problème, essentiellement, avec l'accès payant au stade.

Lorsque les statuts de la *M.S.S.S.A.*⁷²⁴ sont déposés officiellement au *Registrar of Associations* en février 1972 et, enregistrés en décembre de la même année, quinze établissements participent aux différentes rencontres organisées. L'objectif consiste à réunir un nombre plus important de collègues, mais seuls de rares établissements disposent des installations sportives et des enseignants qualifiés pour encadrer les élèves. D'autre part, en cette période, le fait que les compétitions concernent essentiellement les catégories juniors et seniors limite l'éventail aux seuls établissements dépassant les Forms IV et V.

Ces deux éléments mis à part, l'Association se distingue des autres fédérations par certains critères bien spécifiques que nous citons ou rappelons :

- les équipes ne sont pas communales.
- il n'y a pas d'incidents notoires dans les stades.

⁷²⁴ Le premier président de l'association officiellement reconnue est Pierre Philogène. Lorsqu'il en parle, il supprime le terme *Mauritius* et cite la *S.S.S.A.*. Mais au Registrar, l'appellation officielle est bien *M.S.S.S.A.*.

- l'ambiance dans ces stades, rythmée par les chorales des collèges, atteste de la possibilité de gérer des rencontres ou des compétitions dans un climat non passionnel⁷²⁵.
- les filles occupent le même plan d'égalité que les garçons au sein de l'association.
- licence obligatoire pour participer aux rencontres organisées par la M.S.S.S.A..

Mais si le contexte amical perdure, les moyens ne sont pas les mêmes et, devant cette évidence, et l'ouverture à des catégories d'élèves plus jeunes, la tentation est grande de tricher pour arriver à la hauteur des collèges phares. En effet, nous retrouvons toujours les *Star Schools* aux premières place des championnats de la M.S.S.S.A.. L'exemple des résultats d'athlétisme des années 1971 et 1973, présentés ci-dessous est éloquent :

Si l'on excepte le lycée français Labourdonnais et les quatre collèges d'Etat, les établissements catholiques montrent que leur choix d'enseignement ne délaisse pas l'éducation sportive et leurs bons résultats aux concours des bourses attestent d'aucune antinomie entre les matières académiques et l'éducation physique.

FILLES :

1971

1. Couvent de Lorette Curepipe
 2. Couvent de Lorette Quatre-Bornes
 3. Bon et Perpétuel Secours
 4. Couvent de Lorette Vacoas
 5. Labourdonnais
 6. Couvent de Lorette Saint-Pierre
 7. Q.E.C.
- Collège Notre-Dame

1973

1. Couvent de Lorette Quatre-Bornes
 2. Couvent de Lorette Curepipe
 3. Eden College
 4. Couvent de Lorette Vacoas
 5. Q.E.C.
 6. B.P.S.
 7. Couvent de Lorette Rose-Hill
- Couvent de Lorette Saint-Pierre

⁷²⁵ « L'ambiance était telle que ça vous prenait à la gorge. Et l'on doit se rendre compte que pour les acteurs, c'était un élément de plus à compter avec (...).

(...) Nous serions des plus injustes de dire que nous sommes retournés déçus. Non. Nous avons trouvé trop d'éléments positifs pour le dire. Et qui plus est, nous ne finirons jamais de regretter que par exemple nous ne retrouvions régulièrement sur notre stade (*George V*) ces chorales de l'ambiance et de l'amitié (...)

(...) Il est un fait, et cela se répète toujours, que cette camaraderie du stade, qui unit sans distinction aucune les jeunes, est l'un des éléments les plus positifs dans la construction de l'île Maurice de demain. Et même si là se situait le seul bien des rencontres inter-collèges, l'expérience aura valu d'être vécue ».

FANCHETTE Yves, *Week-End*, avril 1971.

GARCONS :

1971

1. Saint-Esprit
2. Saint- Mary's
3. Saint-Joseph
4. John Kennedy
5. Collège Royal Port-Louis
6. Labourdonnais
7. Collège Royal Curepipe

1973

1. Saint-Esprit
2. Saint-Joseph
3. Saint-Mary's
4. Collège Royal Curepipe
5. Collège Royal Port-Louis
6. Labourdonnais
7. Curepipe College
8. John Kennedy

Concernant les falsifications au niveau des licences, c'est un triste aveu d'échec pour les organisateurs, le mauvais exemple venant des autorités de certains collèges. Elles « ont fourni de fausses dates de naissance, faisant ainsi d'un junior première année un cadet deuxième année, ou d'un cadet première année un minime deuxième année ⁷²⁶ ». Pierre Philogène soulève une nouvelle fois le problème de l'absence de formation des personnes responsables de l'éducation physique dans les collèges, laissant supposer que des spécialistes auraient eu un comportement différent. Il doit y avoir une part de vrai dans ces propos, mais le système, lui-même, conduit à la perversion, avec des enseignants non diplômés, tributaires des décisions de leur chef d'établissement et sans réelle possibilité d'expression.

L'enseignement gratuit instauré fin 1976 et son corollaire, à savoir la gestion des collèges privés par la *Private Secondary Schools Authority* (*P.S.S.A.*), ne font qu'aggraver cette dépendance. Le système mis en place fait appel à la bonne foi des responsables des collèges et du sport. Sur le nombre, il est évident que tous ne sont pas toujours respectueux des textes, attendu que grande est la tentation d'obtenir de plus importantes subventions, et cela se fait au détriment du bon fonctionnement de la *M.S.S.S.A.*.

La *P.S.S.A.* octroie des aides financières aux établissements privés en fonction de cinq critères, dont le troisième a pour intitulé : « *nombre et qualité des installations sportives* ⁷²⁷ » (cf. annexe VI.4 a-b). Si les installations fixes ne sont sujettes à aucune discussion, il n'en est pas de même du matériel de sport, plusieurs fois répertorié, pour des

⁷²⁶ PHILOGENE Pierre, article : « Notre sport scolaire est bien malade ! » *L'Express*, 18 mai 1975.

⁷²⁷ « Développement de l'E.P.S. depuis la fondation de la P.S.S.A. La P.S.S.A. et son fonctionnement ». Présentation écrite de monsieur N.P. LALLAH, Coordinateur de l'E.P.S. à la P.S.S.A., 17 mai 2002.

établissements différents, sur les fiches des « enquêteurs » de la P.S.S.A.⁷²⁸. Participation aux activités de la M.S.S.S.A. et performances réalisées par les élèves sont aussi prises en considération⁷²⁹. D'où la tentation, pour les enseignants non titulaires, de satisfaire aux desiderata de chefs d'établissements moins scrupuleux. Un autre système très courant consiste à faire venir un footballeur, ou un athlète, de bon niveau, dans son établissement. Ce n'est pas dévoiler un secret de dire que certains élèves de collèges n'allaient pas en cours et n'apparaissaient qu'aux entraînements et aux matchs⁷³⁰.

En effet, il ne faut pas oublier que les établissements privés, non inclus parmi les *Star Schools*, se livrent une concurrence sévère au moment des inscriptions. Les meilleurs collèges de l'île sont aux premières places des championnats de la M.S.S.S.A.. Se trouver proche de cette élite dans les différents classements représente un critère de référence. A considérer la publicité payée dans les journaux, avant et pendant la période d'inscription, procurer quelques facilités à un sportif pour le faire venir dans son collège, semble d'un meilleur rapport sur le plan financier, même s'il s'agit d'un peu détourner le règlement.

Nous constatons, après ces propos, que l'enseignement mauricien et son sport scolaire fonctionnent à deux vitesses. Cela ne justifie pas les entorses au règlement mais peut les expliquer.

Malgré ces quelques remarques, la M.S.S.S.A. continue sa progression dans la voie fixée au départ par ses promoteurs. La connotation non communale se renforce à chaque adhésion d'un nouveau collègue mais la structure devient de plus en plus importante et les difficultés de gestion plus fréquentes ainsi que les critiques. Pourtant, en cette fin des années soixante dix, l'association semble pouvoir établir un bilan positif. L'ouverture

⁷²⁸ En fonction du planning de contrôle du matériel, celui-ci, après présentation devant le contrôleur est apporté dans un établissement attendant le passage de cette personne. Cette pratique n'est pas généralisée mais n'est pas un secret pour autant. Hormis la fraude qui est critiquable, c'est surtout la preuve que ces établissements ne font pas l'effort d'investir dans le matériel de sport et utilisent les failles du système sans pour autant le faire progresser.

⁷²⁹ « In others schools, P.E. (Physical Education) teachers have to bear pressure from management as participation in the competitions mean incoming funds through participation and performance grants from the P.S.S.A. » (« Dans d'autres collèges, les enseignants d'éducation physique doivent supporter la pression de la direction, car la participation aux compétitions signifie une rentrée de fonds, avec les subventions de la P.S.S.A. proportionnelle au nombre de participants et à leurs performances »).

L'absence de précisions dans les dates ne nous permet pas d'être catégorique, mais il semblerait que l'auteur fasse référence à une période proche de la création de la P.S.S.A., c'est à dire fin 1977.

BOOLAKEE Tara, « The impact of the Mauritius Secondary School Sports Association (M.S.S.S.A.) in mauritian secondary schools », B. Ed in Physical Education, School of Applied Sciences, ss dir. Dr Anand D. Awootar, University of Mauritius and Mauritius Institute of Education, october 2000, p. 8.

⁷³⁰ Nous avons personnellement connu un footballeur mauricien, pratiquant dans un club de La Réunion, qui auparavant a été inscrit dans un collège privé bien connu à l'île Maurice, uniquement pour renforcer l'équipe de l'établissement. Cette anecdote nous a été confirmée par un dirigeant actuel de la *Mauritius Football Association*.

internationale dès 1971, puis l'année suivante avec une tournée de soixante dix sportifs à La Réunion⁷³¹, représentent un premier critère important. Le panel d'activités proposées s'étoffe, de même que le nombre de collèves qui atteint cinquante sept en février 1978⁷³². Ce n'est plus la petite organisation entre amis de 1962. Il y a deux divisions en football avec un total de 90 matchs disputés sur trois mois, des championnats de basket-ball, volley-ball, badminton ou tennis de table. 9 matchs de football sur les 28 de première division sont retransmis par la télévision⁷³³!

Si cet organisme est véritablement devenu une institution dans les milieux scolaire et sportif, nous relevons dans nos entretiens ou dans les journaux, l'absence totale de référence au ministère de l'éducation. La *M.S.S.S.A.* fonctionne en autonomie, avec l'aide épisodique du ministère de la *Jeunesse et des Sports*. Si son adhésion à la *M.S.A.* peut être un élément positif pour la gestion des installations sportives ou des arbitres, son statut au sein du monde sportif décisionnel mauricien en est fortement ébranlé. Avec la restructuration de 1979, la *M.S.S.S.A.* obtient deux sièges et un seul vote. En contrepartie, elle perd le bénéfice des vingt voix des collèves *Royal* de Curepipe et *Saint-Joseph*, déchus de leur statut de Membres Fondateurs.



Week-End-Sports Magazine, 18 juin 1980

⁷³¹ Ce déplacement est réalisé grâce à l'aide financière du ministère de la *Jeunesse et des Sports*

⁷³² *L'Express*, 13 février 1978.

⁷³³ *W.E.S.M.*, 24 au 30 janvier 1979.

Le sport scolaire se retrouve, en contrepartie, sujet aux mouvements d'humeur dont nous avons fait état, entre ces deux organismes. Très significative, la photo page précédente montre, concrètement, les conséquences possibles de ces mauvaises relations. Dans ce cas précis, des dizaines de jeunes collégiens, toutes communautés confondues, pâtissent de la situation, lors des finales d'athlétisme.

Le calendrier de la saison 1979 explique le déroulement sur l'année. L'importance du nombre de matchs ou de compétitions permet de comprendre l'impact que peut avoir une telle démarche du ministère. Notons que, comme demandé au début auprès des instances de la M.S.A., le troisième trimestre, temps de préparation des concours, comprend très peu d'activités.

CALENDRIER DE LA SAISON 1979

Premier trimestre

Football : 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} divisions. Six-a-Side (tournoi à six pour les garçons mais aussi pour les filles). Rajoo Chetty Cup.

Cross-Country: Garçons à Curepipe - Filles à Quatre-Bornes

Basket-ball : Garçons (vendredi), Filles (lundi)

Volley-ball : Garçons (mardi), Filles (mercredi)

Natation : 2 festivals au H.M.S. (piscine de l'armée britannique à Vacoas)

Deuxième trimestre

Basket et Volley à continuer

Tennis de Table (festival et tournoi)

Badminton (festival et tournoi)

Athlétisme (2 divisions)

Troisième trimestre

Haltérophilie – Mr Inter-Collèges

Festival de *Skateboard*

Groupe d'âge	Garçons	Filles
Minimes	64/65	65/66
Cadets	62/63	63/64
Juniors	60/61	61/62
Seniors	59	59/60

Les catégories, masculine et féminine, connaissent un décalage d'un an par rapport aux règles scolaires internationales. C'est une erreur commise au moment de la création de l'organisme, qui posera problème aux responsables lors des rencontres dans la zone océan Indien et aux « *Universiades* ».

En football, les matchs, autres que ceux des seniors, se déroulent sur les terrains des collèges, à l'exception des collèges *Saint-Joseph* et *Royal* de Curepipe qui, tant qu'ils étaient *Membres Fondateurs* de la *M.S.A.*, bénéficiaient parfois du stade *George V*.

Ce n'est pas un hasard si le ministère attaque la *M.S.S.S.A.* sur l'athlétisme. Ses responsables savent qu'il s'agit de l'activité phare de cette association. Elle attire les foules au stade et le niveau est plus que satisfaisant puisque de nombreux athlètes de collège participent aux *Jeux des Îles de l'Océan Indien* à La Réunion en 1979⁷³⁴.

Le tableau ci-dessous met en évidence le faible écart entre les performances réalisées lors des inter-collèges et celles des *J.I.O.I.* Même les records des *Jeux* restent assez proches, à part quelques exceptions comme le javelot garçon. Par contre, dès qu'un athlète de haut niveau européen ou mondial entre en compétition, nous constatons que le sport dans les îles de l'océan Indien est loin d'être compétitif sur le plan mondial. Sur le 10.000 m des *Jeux* de 1979, l'international français, Jean-Louis Prianon, laisse le second à plus de 1mn23s. En série du 400 m, Alain Heitz, (hors concours), arrive avec plus de 3 secondes d'avance sur le premier poursuivant. Hormis cette remarque, qui s'explique par le passé colonial et l'isolement des îles, les manques d'encadrement et d'infrastructures⁷³⁵, la différence apparaît plus importante dans les concours. Nous pensons qu'il y a deux explications complémentaires à cette situation :

- jusqu'au retour de l'*E.N.S.E.P.*⁷³⁶ de Paul Ducray dans les années cinquante, les courses sont très en vogue, mais pas les concours. Leur pratique reste donc relativement récente et le matériel a longtemps relevé de l'artisanat personnel plutôt que du professionnalisme. Les javelots en bambou avec une pointe d'acier ou les lattes de haies posées sur deux dossiers de chaises n'étaient pas des exceptions.

⁷³⁴ « La moitié des sélectionnés mauriciens aux Jeux des Îles de l'Océan Indien étaient des étudiants ».

W.E.S.M., janvier 1980, entretien avec Myrna Lapierre, présidente de la *M.S.S.S.A.*.

⁷³⁵ L'évolution reste lente mais constante et dépend de la croissance du pays. En 1971, par exemple, le sauteur à la perche peut se réceptionner sur des mousses, au lieu du sable habituel, parce qu'une société de matelas s'est installée sur l'île. Les activités, comme la natation, nécessitant des installations plus onéreuses et difficiles à gérer peinent à progresser (cf. annexe V. 5).

⁷³⁶ Ecole Nationale du Sport et de l'Éducation Physique. Située en France, à Vincennes, dans la banlieue de Paris.

- dans la suite logique de la situation exposée, l'effectif des formateurs spécialisés dans ces activités reste très faible. Même au niveau des juges, les erreurs n'étaient pas exceptionnelles, avec, par exemple, un coureur disqualifié pour avoir cassé une ou deux haies pendant la course⁷³⁷.

PERFORMANCES EN ATHLETISME					
Tableau comparatif					
Catégorie Junior/Senior	1961	1970	1979 Inter- collèges	J.I.O.I. 1979 Maurice	J.I.O.I. 1979 Record
100 m H.	11''	11''2	11''2	11''57	11''50 Sey
100 m F.			13''3	12''35	12''35 Mau
200 m H.	22''2	23''	22''8	24''01	22''80 Sey
200 m F.			26''9	25''60	25''19 Sey
400 m H.	50''5	53''	51''	51''28	49''17 Sey
400 m F.			59''	58''36	57''38 Réu
800 m H.	1'59''3	2'02''4	2'01''3	1'55''4	1'55''1 Réu
800 m F.			2'22''7	2'19''06	2'19''06 Mau
110 m haies H		16''8	15''2	15''06	15''06 Mau
100 m haies F			17''8	16''82	15''57 Réu
4x100 m H.			44''2	43''08	42''01 Réu
4x100 m F.			52''5	49''	
1500 m H.	4'12''2	4'20''1	4'19	3'57''8	3'57''8 Mau
1500 m F.			5'01''9	4'55''4	4'55''4 Mau
3000 m H.	9'23''		9'30''4		
Hauteur H.		1m80	1m80	1m85	1m97 Réu.
Hauteur F.			1m61	1m65	1m65 Mau
Longueur H.		6m14	6m46	7m18	7m18 Mau
Longueur F.			4m57	5m31	6m00 Réu
Triple saut H.		12m03	12m88	14m97	14m97 Mau
Perche H.		3m20	3m15		
Poids 12 lb G.		13m61	14m84	13m08	13m18 Réu
Poids F.			11m02	10m60	10m60 Mau
Javelot 800g G		41m07	50m02	59m22	65m12 Réu
Javelot F.			33m82	33m48	34m20 Réu
Disque 1,5 kg G		34m45	38m24	40m08	41m62 Réu
Disque F.			29m70	34m88	34m88 Mau

Sources :

- Journaux

- « 6^{èmes} Jeux des Îles de l'Océan Indien, Résultats depuis 1979, République de Maurice, 2003 ».

Sey : Seychelles Mau : île Maurice Réu : La Réunion

⁷³⁷ DUCRAY Paul, entretien du 3 février 2003.

Enfin, tandis que le sport mauricien recherche une structuration et la reconnaissance des instances gouvernementales, l'athlétisme prouve que le travail accompli, parfois avec « *les moyens du bord* », reste de qualité. Alors que la France a accordé au département de La Réunion la possibilité de préparer les *J.I.O.I.* dans les meilleures conditions possibles, les Mauriciens, avec la préparation désastreuse dont nous avons fait état, parviennent à égaler les Français au nombre de victoires. Une explication réside dans la forte participation des scolaires. Tenus à l'écart de ces problèmes, ils ont pu s'entraîner correctement avec leurs professeurs, pour beaucoup, impliqués dans les *Jeux*.

Le succès des championnats scolaires d'athlétisme est remarquable et sans égal dans cette activité depuis la *Journée de l'Athlète* de Paul Ducray, de 1957 à 1961. Le stade de Rose-Hill affiche complet pendant les deux journées et des places sont vendues au marché noir. L'organisation, typiquement britannique, atteste de l'impact des études suivies par les responsables. Un article, paru dans le quotidien *L'Express* en juin 1980, résume l'ambiance et le climat précédant ces compétitions. Les qualifications se déroulent durant deux semaines et les finales sur un week-end, avec une retransmission télévisée en direct quand cela est possible :

« Ces journées d'athlétisme ont longtemps été considérées comme le temps fort du sport mauricien. Même à l'époque des premiers jeux, quand le nombre de spectateurs était assez faible, les premières suffisant alors à les contenir tous. Cette foule de jeunes, imbus de principes de fair-play et de respect de l'adversaire, était citée en exemple aux adultes des gradins du stade Georges V⁷³⁸ comme un début de l'entité mauricienne. L'événement a au fil des années, pris de l'importance, et c'est une organisation massive, tant au niveau de la M.S.S.A. qu'au niveau des supporters de collèges, qui est mise en branle pour ce week-end inhabituel.

Drapeaux et banderoles, tee-shirts et chapeaux, tout ce qui décore cette marée humaine demande un travail intensif à ces jeunes qui vivent à l'heure des inter-collèges plusieurs jours avant la rencontre.

D'ailleurs, la participation d'un collège oscillant autour d'une trentaine d'athlètes, il est difficile de sous-estimer l'importance que ces institutions attachent à ces inter-collèges⁷³⁹ ».

⁷³⁸ Le stade *George V* est le stade des rencontres de football entre clubs communaux organisées par la *M.S.A.*. Lors de ces matchs, les insultes à caractère raciste proférées envers les joueurs et les supporters de l'équipe adverse sont chose commune.

⁷³⁹ *L'Express*, 29 juin 1980 : « Les inter-collèges : baromètre social ».



Les supporters du Saint Esprit manifestant (dans l'ordre) dans les rues de Curepipe.

740

W.E.S.M. 3 juin 1981

Le déroulement des épreuves finales d'athlétisme s'appuie sur le cérémonial olympique avec l'entrée des athlètes dans le stade, derrière leur porte-drapeau, et la prestation de serment. L'objectif est clair et annoncé. Il s'agit de concourir dans un esprit de fair-play et de convivialité, faisant abstraction de toute référence communaliste. L'esprit de la compétition britannique perdure. Ce ne sont presque que des épreuves individuelles, mais les élèves se battent pour l'équipe, « *le team, le collègue. C'est très british. C'est fondamental ici : le team, le fighting spirit. On se bat pour les points. Ça avait une grande valeur éducative et sportive. Il n'y a qu'à voir au niveau de l'océan Indien, Maurice, avec le peu de gens qualifiés qu'il a, tient la dragée haute quasiment dans tous les sports* »⁷⁴¹. Il n'est pas rare de voir un élève blessé, au départ d'une épreuve, qui abandonne très rapidement mais, marque un point pour son équipe. Tous les documents consultés confirment la popularité de cette compétition, et la retransmission télévisée des épreuves, à la



⁷⁴⁰ Pour le lecteur surpris de voir les collégiens du collège *du Saint-Esprit* à Curepipe (alors que leur établissement se trouve à Quatre-Bornes), les enseignants mauriciens expliquent cette situation par le fait qu'une majorité d'élèves de ce collège habite Curepipe à cette époque. Ils descendent à Rose-Hill, à pied et en occupant la nationale, soit, près de dix kilomètres !

⁷⁴¹ CASTELLANO Guy, entretien du 7 mai 2004.

fin des années 1970, n'influence pas la fréquentation du stade ; les spectateurs y viennent pour l'ambiance.

Ces rencontres scolaires montrent que le phénomène du communalisme n'est pas présent à tous les niveaux de la société mauricienne. Si les jeunes sont capables de faire abstraction des questions communautaires pour supporter l'équipe de leur collège, cela signifie que ces mêmes jeunes peuvent en faire autant, plus tard. Si ce n'est pas le cas, c'est que des éléments extérieurs sont venus polluer, et donc modifier, cette façon de percevoir les gens. Dans ce contexte, la politique et les intérêts électoraux sont susceptibles de représenter les plus importants de ces critères.



Présentation des équipes et discours d'ouverture par Myrna Lapierre.
Finale des championnats d'athlétisme organisés par la M.S.S.A.
W.E.S.M. 1979

Dans ce pays marqué par les références communales, des centaines de jeunes passent du temps à préparer une fête, dont ils ne seront pas les acteurs principaux. Qu'attendent-ils de ces finales ? Une victoire ou un bon classement de leur collège ! Tout ce qui permet de rehausser ou, pour certains, de maintenir le prestige de l'établissement, devient positif. Un collège réputé attire les bons élèves et les professeurs les plus

compétents. Dans le domaine du sport, les établissements recevant les meilleurs élèves représentent aussi les modèles de réussite. C'est déjà là, un élément de motivation conséquent.

Un constat important s'impose à nous et semble faire l'unanimité auprès des personnes s'étant exprimées sur ce thème : *la compétition n'est, à aucun moment, devenue une lutte entre communautés.*

Il semble certain qu'une explication de ce succès réside aussi dans le classement des établissements au niveau national et, de ce fait, tempère les propos précédents. La motivation des supporteurs et des sportifs relève d'une lutte de prestige qui tient, pour partie, d'un combat social, pour ne pas dire de classes. Un journaliste de *L'Express* se demande, à juste titre, si après ces journées d'athlétisme, « *le jeune a appris à connaître l'autre et ses problèmes ou reste-t-il renfermé sur sa propre réalité ? Celui du collègue gagnant voit rarement plus que la désorganisation et le laisser-aller ou encore le chauvinisme chez l'autre. Celui de l'autre bord n'attribue sa défaite qu'à sa condition sociale et n'en devient que plus aigri* ⁷⁴² ». Ce sont certainement là des éléments de réponse à prendre en considération, mais qu'il faut les relativiser ; les commentaires de personnes présentes sur le terrain attestant des relations amicales entre athlètes de différents établissements.

3. Le sport scolaire victime de son succès doit évoluer

Si, à partir des années quatre-vingt, l'ambiance se détériore, le problème apparaît essentiellement au niveau des supporteurs dans les gradins. Phénomène de société ou laxisme des responsables des collèges ? Le mauvais comportement de certains spectateurs résulte certainement de l'évolution d'un ensemble de paramètres dont les responsables sportifs n'ont pas pris la mesure exacte.

Un élément fort conséquent à ne pas oublier pour une interprétation objective de la situation, réside dans les orientations pédagogiques des chefs d'établissement. La condition sociale des élèves des collèges, classés « B », et sans classement, (cf. supra) influence incontestablement la motivation des supporteurs et des sportifs. Mais certains établissements, comme les collèges *Eden* ou *La Confiance*, prouvent que, lorsque le sport a

⁷⁴² *L'Express*, 29 juin 1979.

pris toute sa place à côté des matières académiques, il devient possible de s'élever à la hauteur des « *Star Schools* ».

Enfin, après avoir essayé de comprendre l'apparition, puis l'évolution, des comportements négatifs sur le stade, il faut relever un absent de marque, ayant une part de responsabilité dans cette évolution : le gouvernement et ses ministères de l'*Education* et de la *Jeunesse et des Sports*. Cette discrétion nous interpelle, dans ce contexte de critique du sport communal et de suppression des appellations communautaires, première démarche entreprise pour tenter d'y mettre fin. Le sport scolaire représente un très bon exemple, et prouve que le sport communal n'est pas une fatalité, mais une réalité d'un récent passé colonial, maintenue pour des raisons purement financières et politiques. Sans aller plus loin dans le questionnement, pour rester dans les limites de notre étude, nous pouvons poser le problème suivant : pourquoi cet argument n'est-il pas mis en avant par les responsables de cette évolution ?

Cette absence gouvernementale laisse perdurer la gestion, basée sur le volontariat, d'un organisme devenu très important. Quel que soit le système et avec toute la bonne volonté des organisateurs, il est un moment où le bénévolat trouve ses limites. La multiplication des organisations et des intervenants rend tous les jours, plus nombreux, les motifs de critique. Celle-ci ne cesse de prendre de l'ampleur dans les rangs des directeurs d'établissements et, parfois même dans celui des professeurs d'éducation physique et des moniteurs de sport. Ce malaise, ressenti par les élèves – suite à ces désaccords s'affichant au grand jour - lors des inter-collèges de juin 1981, peut être là aussi un élément explicatif de la détérioration de l'ambiance dans les gradins.

Cette évolution résulte tout simplement, des mutations de la société mauricienne et de son ouverture au monde extérieur par le développement, entre autres, des médias et du tourisme. Les phénomènes de



Séparation des supporters lors d'un match de football au stade George V, avec des policiers dans la zone neutre !
W.E.S.M. mai 1983

violence dans les stades, malheureusement devenus communs dans l'île, ne sont pas une spécificité mauricienne, puisqu'on les constate aussi lors de la retransmission de certains

matchs de football étranger télévisés. D'autre part, les développements de la Zone Franche et la croissance de l'emploi des femmes, modifient le fonctionnement de la cellule familiale, avec certaines différences en fonction des communautés et donc de leurs cultures. Si les Hindous, par exemple, maintiennent un très fort lien parental, nous pensons que la cellule familiale créole a tendance, comme à La Réunion, à se distendre, avec les grands-parents séparés des enfants et petits enfants. Ces derniers sont donc, dans certaines situations, livrés à eux-mêmes, et cela peut expliquer quelques comportements déviants dans les gradins.

Le gouvernement mauricien aurait peut-être gagné en popularité et en sécurité publique en s'investissant dans la gestion du sport scolaire. Son absence peut relever du climat économique défavorable depuis 1976, mais aussi de choix pédagogiques majeurs, axés sur les concours et les matières dites « *académiques* ».

Le maintien de cet axe et la non intervention de l'Etat dans le sport scolaire peuvent représenter une explication à cette évolution du début des années quatre-vingt ; mais ce n'est pas la seule. Trois éléments sont à prendre en considération :

- l'ampleur prise par la *M.S.S.S.A.* remet en question le bénévolat et rend de plus en plus difficile l'obtention d'un consensus sur les options à prendre dans l'immédiat et pour les années à venir. Les démêlés de l'équipe dirigeante avec le ministère de la *Jeunesse et des Sports* ont pu être accentués par le projet de construction d'un complexe omnisports, sans participation aucune de l'Etat, et ont certainement contribué à motiver le changement des responsables à l'assemblée générale de janvier 1981.
- le contexte social du début des années quatre-vingt devient favorable à l'évolution des systèmes instaurés sous la période coloniale, sans toujours prendre en compte la situation de façon totalement objective. Dans le cas du sport scolaire, treize ans après l'accession à l'Indépendance, les mêmes collèges terminent aux premières places, que ce soit chez les filles ou chez les garçons. Parmi les sélectionnés pour les *Gymnasiades* de Turin en juin 1980, huit filles sur les neuf sont élèves aux *Couvents de Lorette* et dix garçons sur les quatorze viennent des collèges *du Saint-Esprit* et *Saint-Joseph*. Les nombreux représentants d'établissements qui ne sont pas de niveau pour lutter, faute d'installations adéquates et de personnel compétent, votent pour le changement.
- les nouveaux enseignants commencent à se regrouper, comme à l'occasion des réunions de la *M.H.A.P.E.R.*, par exemple, et expriment leur mécontentement face à

ce qu'ils perçoivent comme une mainmise de quelques collèges sur le sport scolaire.

L'élection du nouveau bureau de la *M.S.S.S.A.*, en 1980, marque l'évolution de l'association selon un modèle identique à la situation politique du pays, c'est-à-dire marqué de nombreux soubresauts, d'alliances, créées et aussitôt rompues, mais avec, au final, le désir de parvenir à un consensus permettant le maintien de l'organisation. Myrna Lapiere, dernière représentante des enseignants Membres Fondateurs, Rajoo Chetty étant passé au ministère de l'*Education*, n'est pas reconduite dans ses fonctions de présidente, mais reste parmi les membres du Bureau. Le groupe « *d'opposants* », représenté par Gassen Descann, Roland Edmond et R. Peroumal, obtient la présidence et la gestion de l'association. Jacques Malié, ancien secrétaire, reste dans le Bureau, mais des organisateurs des premières années, se sentent exclus par ce vote, semblant regrouper les collèges d'Etat et Privés contre les Confessionnels. Le retrait des équipes des collèges *Saint-Joseph* et *Saint-Mary's* de toutes les compétitions en janvier 1981 - leurs responsables ne cautionnant plus le fonctionnement de l'association - traduit ce sentiment. Cette décision confirme la fin d'une époque, et aurait pu avoir de graves conséquences pour la survie du sport scolaire mauricien, si les enseignants des collèges confessionnels, réunis en comité restreint, avaient concrétisé leur désir de fonder une fédération parallèle.

Cette évolution peut être perçue comme l'affirmation de la personnalité du sport scolaire mauricien par rapport à son passé colonial. Elle est, sans nul doute, influencée par le contexte politique avec l'accession au pouvoir des représentants du *M.M.M.*, mais cela n'explique pas tout. L'analyse des résultats des collèges d'Etat montre leur recul permanent dans les classements des championnats du sport scolaire.

Cette affirmation, dont nous faisons état, peut se résumer en quelques remarques non exhaustives :

- les bons résultats passés des collèges privés et des établissements publics dits « *traditionnels* ⁷⁴³ », sont dus essentiellement à l'investissement personnel de certains enseignants. En 1983, ceux-ci ne sont plus très nombreux.

⁷⁴³ Avec la création de nombreux collèges en zone rurale plus particulièrement, dénommés *Junior Secondary Schools* (*J.S.S.*), les deux *Royal Colleges* et le *Q.E.C.*, à dominante littéraire, sont qualifiés d'établissements traditionnels.

- la gestion des collèges privés par la *P.S.S.A.* en 1977 a induit des comportements déviants, mais a aussi motivé quelques chefs d'établissements et leurs moniteurs de sport.
- avec le développement de la notion de fonctionnariat, le bénévolat a atteint ses limites. La plupart des nouveaux enseignants diplômés d'éducation physique ont une perception différente de leur profession. Tous n'ont pas été formés en Angleterre ou en France et n'ont peut-être pas envie de copier un système qui les a, pour certains, laissés sur la touche pendant leur cursus scolaire.

Deux personnalités représentatives de ce passé de la *M.S.S.S.A.*, confirment, arguments à l'appui, cette réalité.

Paul Randabel, professeur de français au collège *Saint-Esprit* et entraîneur de l'équipe d'athlétisme, démontre, pour répondre à ses détracteurs, que depuis 1977,

« Le temps où l'on pouvait choisir (*son collège*) étant révolu, le secret de cette exceptionnelle série réside dans l'animation de base. Le seul privilège que le jeune obtient en s'inscrivant au Saint-Esprit est, je l'admets, la tradition. Lorsqu'un gosse entré en Form I, a goûté à l'ambiance des Inter-collèges, il a tout de suite envie de faire partie de l'équipe du collège.

Mais à partir de ce désir, il y a une conception du travail d'équipe, et surtout une confiance totale entre l'athlète et l'entraîneur. Je peux compter sur une équipe de bénévoles pour mettre à exécution un programme d'entraînement préparé de façon scientifique ⁷⁴⁴».

Il étaye son argumentation de façon irréfutable avec l'exemple du cross remporté depuis deux ans par un collège privé « non traditionnel ». Nul besoin de matériel pour la préparation et pourtant de 1973 à 1981, le collège *Saint-Esprit* a toujours terminé premier. La volonté d'un enseignant et de sa direction a suffi pour rééquilibrer la compétition. Se pose aussi la question de la formation des moniteurs de sport des collèges privés. En général, ils ne sont pas diplômés et assurent d'autres tâches en plus des cours d'éducation physique. Si par surcroît, la politique de l'établissement n'est pas de favoriser la pratique sportive, ils ne sont pas en position de défendre leurs idées.

La situation est différente dans les établissements publics où l'ouverture de la formation vers l'U.R.S.S. ou l'Inde se traduit par un recrutement plus représentatif de l'éventail communautaire de l'île Maurice. L'orientation de ces étudiants vers ces pays est d'abord motivée par la question financière.

⁷⁴⁴ *W.E.S.M.*, 22 au 26 juin 1983 : « Paul Randabel, la face des intercollèges pourrait changer ».

Mike Jangeerkhan, directeur du département *Physical Education* au *Mauritius Institute of Education (M.I.E.)*, explique qu'il était simple moniteur de sport dans un collège privé, n'ayant eu ni la bourse anglaise, ni la bourse française. Il a eu l'opportunité d'aller compléter ses études en Inde parce que c'était financièrement possible. De retour, il est le premier enseignant d'éducation physique diplômé d'origine indienne⁷⁴⁵.

Dès leur nomination, ces nouveaux professeurs se heurtent à différentes difficultés que Rajoo Chetty, responsable de l'éducation physique et du sport dans les collèges d'Etat au ministère de l'*Education*, présente dans un entretien à l'hebdomadaire *W.E.S.M.*.

« Je crois qu'il serait bon ici de faire une démarcation entre les collèges d'Etat traditionnels et les *J.S.S.*. Je le dis clairement : les « anciens » qui ont beaucoup plus d'expérience devraient en principe travailler avec leurs athlètes de façon plus intensive pour qu'ils atteignent un certain niveau...

Tous ceux qui travaillent dans les *J.S.S.* (je veux parler des professeurs d'éducation physique) sont des nouveaux, sans grande expérience et de plus, ils ont à faire face à d'énormes problèmes. Ils ont bien souvent des élèves qui viennent d'une des classes plus défavorisées de la population, donc qui ne peuvent se permettre d'avoir les équipements nécessaires. Il y a aussi la réticence des parents de voir leurs enfants pratiquer le sport au collège...

Il faut bien le dire, les cours d'éducation physique sont bien souvent des bouche-trous. Après avoir complété l'emploi du temps des autres sujets, le temps libre est bien souvent réservé à l'éducation physique⁷⁴⁶.

Ce passage de l'article rappelle le blocage culturel et institutionnel des familles du monde rural ; culturel, avec cette conception du sport qui leur reste souvent étrangère, institutionnel, le système des concours de fin de primaire ou secondaire laissant peu de temps aux loisirs sportifs.

En résumé, que ce soit au niveau des enseignants, des conceptions de l'enseignement, des objectifs des familles ou du contexte politique, toutes les conditions sont remplies pour ne pas maintenir le statu quo dans le fonctionnement du sport scolaire. Le nouveau ministre de la *Jeunesse et des Sports*, nommé en juillet 1983, fut un des premiers animateurs du sport scolaire et président de la *M.S.S.S.A.*. Professeur au collège de *Saint-Esprit* où il s'occupe des équipes de football, il est au fait de la question.

Devant la tâche qui l'attend, le problème de Michael Glover se résume à faire ressortir les priorités. Deux arguments jouent en défaveur du sport scolaire dans l'immédiat :

- le ministre est attendu sur la réalisation des *Jeux des Îles* d'août 1985.

⁷⁴⁵ JANGEEKHAN Mike, entretien du 15 octobre 2003.

⁷⁴⁶ W.E.S.M., 27 juin au 3 juillet 1983 : « Rajoo Chetty, que les anciens prennent leurs responsabilités ».

- le sport scolaire dépend officiellement du ministère de l'*Education*.

Mais les collèges sont aussi de grands pourvoyeurs de sportifs de haut niveau et le sport scolaire représente l'une des trois *Multisport Federations* du *Physical Education and Sport Act* de 1984. Cela permet, malgré les nombreux projets à l'étude, de le prendre en compte très rapidement. Le nouveau président de la *M.S.S.S.A.*, Roland Edmond, et Michael Glover, mettent l'accent sur la formation des plus jeunes avec l'ouverture aux primaires. Dès la saison 1985, les catégories pupilles et benjamins sont prises en considération avec l'aide du ministère de la *Jeunesse et des Sports*. Mais si le *P.E.S.A.* instaure le sport scolaire dans le primaire, il établit une distinction au niveau de la gestion.

Déjà indépendants avec la suppression de la *M.S.A.*, les collèges sont gérés distinctement au sein de la nouvelle *Mauritius School and University Sport Federation*. Toujours rattachés au ministère de l'Éducation pour l'éducation physique, leur affiliation à la fédération multisports leur permet de bénéficier de l'élan que va connaître le sport mauricien sous l'ère Glover, avec comme premier objectif la préparation des *Jeux* de 1985.

Conclusion chapitre V

Les mutations de la société mauricienne de 1945 à 1985 ont influencé, plus inconsciemment que consciemment, les décisions des enseignants à l'origine du développement du sport scolaire.

Nous avons montré que dans un premier temps, largement tributaire des clubs civils, il reflète la situation politique et la partition communautaire de l'île. Plus tard, l'évolution des années 60 est représentative d'un état d'esprit commun aux personnes impliquées, et non d'une démarche visant à casser un système. Les idées nouvelles de quelques enseignants, une vision moins structurée de la société, le désir d'agir pour « son île » en pleine mutation, sont autant d'éléments qui permettent au sport scolaire d'accéder

à l'autonomie et d'exprimer, sans heurts, une vision différente des relations intercommunautaires, tout en se maintenant au sein de l'organisme fédérateur qu'est la *M.S.A.*.

Connaissant les problèmes rencontrés par la *M.S.A.* (suite aux émeutes raciales les matchs sont suspendus en 1956,1964, 1969, 1975), cette option anticomunaliste dès les débuts de la *M.S.S.S.A.* s'avère judicieuse et, dans un second temps, met en exergue deux caractéristiques de cette période :

- si la présence du Premier ministre à quelques remises de médailles aux vainqueurs des compétitions de la *M.S.S.S.A.* atteste de la popularité de cet organisme, les subventions accordées par son gouvernement restent minimales. En contrepartie, cette « *autonomie forcée* » permet de constater que sur l'ensemble de la période aucune ingérence politique n'a été relevée dans la gestion et l'organisation.
- l'absence de tensions inter-communautaires alors qu'elles persistent dans les championnats fédéraux⁷⁴⁷ confirme que le communalisme est un phénomène de société et qu'il peut être fortement atténué par un discours et une pédagogie appropriés.

Mais le monde du sport scolaire n'est pas pour autant un milieu clos et « aseptisé ». Les problèmes de la société mauricienne semblent s'y exprimer sur le plan des classes sociales plus que sur celui des communautés. La régionalisation des années quatre-vingt présente peut-être une solution au mal-être, exprimé un peu violemment, par certains élèves lors des compétitions, mais elle ne peut être efficace qu'avec le développement des infrastructures et un encadrement qualifié.

⁷⁴⁷ EDENSOR Tim, KOODORUTH Ibrahim, « Football and ethnicity in Mauritius ; (re)producing communal allegiances », University of Mauritius, 2002

CHAPITRE VI

Les Jeux des Îles de l'Océan Indien

L'analyse des contextes de préparation puis de déroulement des *Jeux* de 1979 et 1985, totalement différents, représentent un apport conséquent dans la connaissance de l'évolution de la société mauricienne et de son mouvement sportif. Notre attention se porte essentiellement sur l'impact de ces organisations au niveau de l'île Maurice. Nous faisons volontairement abstraction du problème de la définition de la Charte et de la question de la participation des Réunionnais vivant en métropole ou des Mauriciens, stagiaires de *haut niveau* en France. Ce sujet polémique, essentiellement entre La Réunion et l'île Maurice, reste récurrent, et relève de motivations extra-sportives qu'il ne nous appartient pas de juger.

Les *Jeux* de 1979 représenteront toujours, pour les Mauriciens, le premier événement sportif d'envergure nationale, et nécessitant la coopération des différentes instances de gestion du sport. Les problèmes relationnels entre ces dernières ne permettent pas de valoriser le travail des entraîneurs au sein des petites structures, pourtant responsables d'une prestation honorable et suffisamment motivante pour envisager l'organisation des prochains *Jeux* en 1983 !

I / Les *Jeux* de 1979

Pendant que les Mauriciens cheminent de façon chaotique dans la structuration de leur mouvement sportif, au milieu des années soixante-dix, les Réunionnais, plus avancés dans ce domaine, proposent l'organisation de rencontres sportives sur le modèle des *Jeux Caribéens*.

Cette annonce passe totalement inaperçue à l'île Maurice. Ni les journaux, ni le ministère, ni la *M.S.A.* ou le *C.N.O.M.* n'en font état. Ce type d'information relève des

Comités Olympiques. Celui de l'île Maurice a donc dû la recevoir. Mais, en l'absence d'archives disponibles, seules les personnes présentes à l'époque auraient pu nous renseigner⁷⁴⁸, et ce n'est pas le cas.

Il convient, dans un premier temps, avant de prendre en considération le déroulement de la manifestation, de comprendre les raisons et l'objectif de sa création et la place de l'île Maurice au sein de ce contexte. Quel intérêt, pour les îles de la zone, peut représenter une participation à ces *Jeux* ? Quel peut en être l'apport pour l'île Maurice, alors que des rencontres inter-îles se déroulent depuis de nombreuses années dans différents sports comme le football, le basket ou le tennis ? Quelles conséquences la participation, puis l'organisation de la gestion administrative de ces *Jeux*, a-t-elle sur les relations entre le ministère de la *Jeunesse et des Sports* et les deux organismes cités ?

1. Une affaire purement réunionnaise

Sudel Fuma⁷⁴⁹ démontre que certains responsables politiques locaux de l'île Sœur perçoivent le réel impact de la structuration du sport réunionnais sur la société. La Réunion, dans ce domaine, possède une longueur d'avance sur son homologue mauricienne, et présente un cadre rendant envisageable une organisation d'envergure internationale.

Il convient, cependant, d'admettre, pour satisfaire les sportifs « *du terrain* » (les pratiquants et non les dirigeants), que ce concept des *Jeux des Îles de l'Océan Indien (J.I.O.I.)* est, à l'origine, une demande de la « *base* » depuis plusieurs années. « *C'est une vieille affaire que le monde sportif de La Réunion évoque depuis bien longtemps. Chaque rencontre internationale bilatérale ou triangulaire avec nos voisins se terminait depuis*

⁷⁴⁸ Nous avons déjà fait part de nos tentatives infructueuses d'entretien avec Chintaman Ramboccus.

⁷⁴⁹ FUMA Sudel, *Sport et départementalisation – la naissance d'un phénomène de société (1946 – 1970)*, O.D.S., Saint-Denis de La Réunion, 1990.

bientôt deux décennies (les Mauriciens font référence à des entretiens datant de 1949⁷⁵⁰)
par le souhait d'une confrontation plus globale et plus significative ⁷⁵¹ ».

Les « Mauriciens » n'ont pas tort, attendu qu'effectivement, une première organisation a vu le jour à Madagascar, en novembre 1952, à la fin des épreuves du *Championnat d'Athlétisme de l'Océan Indien*⁷⁵², comptant pour la *Coupe* du même nom. Le rapport du délégué de la M.S.A., Reynolds Dove, paru dans le magazine de l'association, atteste d'une structuration bien avancée :



Membres Fondateurs et Affiliés de la M.S.A.
Maurice Sports Magazine novembre 1952

1^{er} rang : Serge Henry (Fondateur), Reynolds Dove (Fondateur), Rév. Père Cummings (collège du *Saint-Esprit*, Affilié)

2^d rang : Roland Armand (Wings, Affilié), Claude Espitalier-Noël (Fondateur), Guy Leclos (Fondateur), Marcel Nayna (*Fire-Brigade*, Affilié)

⁷⁵⁰ « Beaucoup d'eau ont coulé sous les ponts depuis la première évocation, en 1949, de l'idée de jeux rassemblant la jeunesse de l'océan indien ». Revue des Sixièmes Jeux des Îles de L'Océan Indien, programme souvenir, Île Maurice, Cathay Printing Ltd, août 2003, p. 11.

⁷⁵¹ Rapports du Comité d'organisation des premiers Jeux des Îles de l'Océan Indien, La Réunion, juillet 1980.

⁷⁵² Notons que ce championnat est cautionné par le *Comité International Olympique*. Le drapeau est visible sur les photos et cette reconnaissance semble importante car Potin, l'auteur de l'article, le fait remarquer. Treize athlètes mauriciens font le déplacement. Revue « Maurice Sports », 1952, p. 4-6.

« Au cours d'une réunion tenue au bureau du Commissaire Général aux Sports de Madagascar, le mardi 4 novembre, les projets d'avenir pour l'attribution des Coupes de l'Océan Indien sont discutés. Sont présents à cette réunion, M. Roger Erhel, Commissaire Général aux Sports, M. Saint Maurice, Président du *Comité Central des Sports* de Madagascar, M. J.P. Barboni, Membre de ce Comité, M. Antonio Aranjó, Représentant du Mozambique et MM Philippe Clarenc et Reynolds Dove, représentants de Maurice. Assiste aussi à la réunion, M. Pierre Marion, représentant de la *Mauritius Broadcasting Service*.

M. Erhel suggère que les *Coupes de l'Océan Indien* soient disputées, à l'avenir, sur la base de *Jeux Régionaux* qui sont sous le patronage du *Comité International Olympique*... Les pays participants doivent avoir des *Comités nationaux olympiques*, également reconnus par le *C.I.O.* ...

En ce qui concerne les pays de l'Océan Indien, ces jeux pourraient être organisés sous le titre de « *JEUX DE L'OCEAN INDIEN* ». Les pays participants seraient possiblement Madagascar, Maurice, Kenya, Mozambique, Réunion, Natal, etc. M. Erhel se propose de se mettre en relation avec les dirigeants sportifs de ces pays, en vue d'obtenir leur adhésion définitive et avec ceux des autres pays de l'Océan Indien pour les inviter à participer au mouvement.

Les *Jeux de l'Océan Indien* comprendraient le Basket, la Natation, le Volley-Ball, le Tir, l'Aviron, la Boxe et l'Escrime, en sus de ceux pour lesquels des coupes sont déjà disputées, notamment le Football, l'Athlétisme, le Rugby, la Voile et le Tennis ;

Un Comité est constitué pour élaborer un projet de règlement et s'occuper de toute la question d'organisation. Ce Comité prendra le nom de « *Comité Général des Jeux de l'Océan Indien* » et se compose pour l'instant de deux représentants de Madagascar : MM. Saint Maurice et Bonino, deux représentants de Maurice : le Président et un Membre du *Comité de la Mauritius Sports Association*, deux représentants du Mozambique et deux représentants du Kenya. M. Roger Erhel accepte d'agir comme Secrétaire provisoire de ce *Comité* et se charge de convoquer par correspondance, l'élection d'un Président.

Le *Comité* serait heureux d'avoir comme Présidents d'Honneur : le Haut Commissaire de Madagascar, le Préfet de La Réunion, le Gouverneur de Maurice, celui du Kenya et des autres pays participants ⁷⁵³ ».

Nous constatons l'avancement de l'idée des *Jeux régionaux*. Elle a fait l'objet de discussions préalables pour permettre au *Commissaire Général aux Sports* de Madagascar de présenter un projet aussi précis. Le choix des pays participants laisse penser que les responsables de la toute nouvelle *M.S.A.* ont donné leur avis ! En effet les footballeurs du *Natal* et du *Grupo Desportivo* de la capitale du Mozambique, Lourenço Marques, ont rencontré l'équipe mauricienne quelques mois auparavant.

Mais cette proposition d'organisation reste sans suite. Nous n'avons pas trouvé d'informations complémentaires et la limitons à une analyse dont la véracité ne peut certainement pas être mise en doute, mais qui laisse peut-être de côté d'autres éléments d'explication.

⁷⁵³ Magazine « Maurice Sports », n° 3, Janvier 1953, Mauritius Printing, p. 6.

L'évolution du statut du territoire d'outre-mer malgache vers l'autonomie en 1956 et l'Indépendance en 1960 peuvent expliquer le peu d'intérêt porté à ce genre de manifestation, dépendante de l'ancien colonisateur, par le gouvernement du président Tsiranana et son département des sports.

Cette première organisation avortée ne reste pas pour autant sans suite et le regroupement des ligues sportives de l'île de La Réunion au sein d'un *Comité Régional Olympique et Sportif* (*C.R.O.S.*) représente le premier pas vers la reprise de ce concept. Il vise une gestion plus centralisée du sport réunionnais dans son ensemble et, aussi, l'organisation de regroupements compétitifs avec les pays de la zone sud-ouest de l'océan Indien.

Mais, dès la structuration du mouvement sportif⁷⁵⁴, le facteur politique apparaît déjà, bien présent au sein des clubs et de certaines ligues.

La création de ces *Jeux* représente donc un élément de gestion politique de la situation sociale de La Réunion et de la place de la France dans l'océan Indien, durant cette année 1974 et jusqu'à la réalisation des premiers *Jeux* en septembre 1979.

* Sur le plan interne, une grande partie de la population vit dans des conditions difficiles, voire précaires. La politique des grands travaux des années soixante induit d'importantes mutations, mais « *la société réunionnaise connaît à l'évidence de fortes disparités entre ceux qui profitent et ceux qui subissent ces années d'expansion* ⁷⁵⁵ ». De son côté le *Parti Communiste Réunionnais* demande l'accession de l'île à l'autonomie et lutte farouchement contre la politique de Michel Debré. L'appui du *Mouvement Militant Mauricien* de Paul Bérenger et Dev Virashwmy entre autres,

⁷⁵⁴ « Le contrôle du mouvement sportif associatif ne se résume pas à la nomination aux postes-clés de fonctionnaires acquis à la cause de la politique de la droite. Il passe en amont par une maîtrise absolue des structures du mouvement sportif associatif. A La Réunion, le processus de structuration du mouvement sportif est parfaitement contrôlé par l'Etat ».

« Le terrain de football constitue également la scène de l'affrontement politique *P.C.R.* (*Parti Communiste Réunionnais*) / Debré (...). La rivalité se déplace du terrain de football aux organismes dirigeants. Le club, la ligue deviennent le lieu de ses débats, de ces règlements de compte. Un bon exemple de cet affrontement politique est fourni avec la création des inter-quartiers de football au Port, municipalité communiste, en 1973. La dimension sociale et politique de cette proposition crispe la ligue de football sur une position de réserve, voire d'opposition (...) Le compagnonnage *J.I.R.* (*Journal de l'Île de La Réunion*) – *Ligue Réunionnaise de Football* est étiqueté à droite de l'échiquier politique, dans la défense des intérêts de Michel Debré et dans un combat contre le communisme ».

COMBEAU-MARI Evelyne, *Sport et décolonisation, La Réunion de 1946 à la fin des années 60*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 375 et 387.

⁷⁵⁵ COMBEAU Yvan, EVE Prosper, FUMA Sudel, MAESTRI Edmond, *Histoire de La Réunion – de la colonie à la région*, Paris – Saint-Denis, SEDES – CRESOI, 2001, p. 169.

donnent l'opportunité à Paul Verges et ses collègues de porter le débat sur la scène internationale. Si l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la république en 1974, traduit une nouvelle conception de la gestion de l'île, la remise en question de son statut ne figure à aucun ordre du jour.

* Sur le plan régional, et donc international, cette période de 1974 à 1979 reste un passage difficile et particulièrement complexe à gérer. Deux problèmes épineux pour le gouvernement français doivent être mis en exergue pour expliquer le rôle, si petit soit-il, que peuvent jouer les *J.I.O.I.* dans ce contexte.

- Madagascar :

Depuis la « Révolution » de mai 1972 et les accords de coopération franco-malgache de juin 1973, cette dernière année « *aura été à bien des égards le point final d'une page d'histoire des relations franco-malgaches, (...), achevée, trois quart de siècle plus tard dans la désillusion et (sur le plan des rapports gouvernementaux) une réelle méfiance réciproque*⁷⁵⁶ ». Didier Ratsiraka, à la tête de la nouvelle République Démocratique Malgache instaurée en janvier 1976, crée une situation politique et diplomatique très inconfortable pour le gouvernement français. Dénonçant la présence française à Mayotte, il apporte « *son soutien à la jeune République comorienne*⁷⁵⁷ » qui « *a pratiquement rompu ses relations avec la France*⁷⁵⁸ ». De même, il réitère, en 1973, puis en 1976, la revendication de souveraineté de son pays sur les îles de Juan de Nova, Europa, les Glorieuses, Bassas de India et Tromelin ; cette dernière île, aussi reconnue par l'île Maurice comme étant sa propriété⁷⁵⁹.

Sur le plan politique, l'ouverture aux pays socialistes, commencée en 1974 avec des accords de coopération avec la Chine et l'U.R.S.S., s'intensifie en 1976. Cette situation ne peut qu'inquiéter le gouvernement français.

⁷⁵⁶ CADOUX Charles, « Esquisse d'un panorama politique des pays de l'océan indien », in, Annuaire des Pays de l'Océan Indien, t. I, 1974, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1976, p. 51.

⁷⁵⁷ CALVET J.L., « Madagascar », in, Annuaire des Pays de l'Océan Indien, t. III, 1976, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1978, p. 374.

⁷⁵⁸ MAESTRE Jean-Claude, « L'expérience révolutionnaire d'Ali Soilih aux Comores (1976 – 1978) », in, Annuaire des Pays de l'Océan Indien, t. IV, 1977, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1979, p. 25.

⁷⁵⁹ ORAISON André, MICLO François, « A qui appartient le récif de Tromelin ? », in, Annuaire des Pays de l'Océan Indien, t. III, 1976, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1978, p. 269.

Et ce, d'autant plus que « le gouvernement malgache s'efforce de regrouper autour de lui les forces progressistes de la région, accueillant à deux reprises, en visite quasi-officielle, le leader du M.M.M. mauricien, M. Berenger, saluant immédiatement le coup d'état aux Seychelles et l'arrivée au pouvoir de M. Albert René, soutenant discrètement - et avec prudence - le *Parti Communiste Réunionnais* et le groupe *Témoignage Chrétien de La Réunion*. L'idée d'une conférence des partis progressistes des îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien est ainsi lancée au début de l'année, à la suite d'une rencontre du Président Ratsiraka et de M. Bérenger ; faute de temps pour le gouvernement malgache, pour la préparer, elle ne se concrétisera qu'en 1978 - et aux Seychelles, Madagascar tenant à se garder de donner l'impression de vouloir exercer un quelconque leadership sur les autres îles - comme certains, notamment à La Réunion, seraient prêts à lui reprocher ⁷⁶⁰ ».

Mais si les relations avec l'île Maurice ne sont pas, bien sûr, des meilleures, celles avec la France deviennent ambiguës parce que « *Madagascar démontre qu'une diplomatie militante n'interdit pas une politique de coopération tous azimuts* ⁷⁶¹ ». Tout en critiquant la politique française dans l'océan Indien, Didier Ratsiraka profite du fait que des pays, comme l'ancienne métropole, essaient d'éviter que la Grande Île ne bascule dans le camp des « démocraties populaires », comme Cuba, pour bénéficier de leur aide économique et culturelle.

- La zone océan Indien:

Nous avons constaté (cf. supra) que les premiers mouvements soviétiques dans cet océan, même s'ils ne concernaient officiellement que des accords de pêche, ont créé une certaine tension. Les conflits dans la « *corne de l'Afrique* » (Ethiopie, Somalie), la réouverture du canal de Suez prévue pour juin 1975, l'agrandissement des bases militaires - soviétique de Berbera ⁷⁶² et américaine de Diégo-Garcia - représentent autant de raisons pour la France de s'inquiéter de la remise en question de son statut de puissance riveraine acquis depuis trois siècles. L'extension de la « Guerre Froide » à cette zone du globe, depuis la guerre arabo - israélienne, ne peut qu'accentuer ce sentiment ⁷⁶³ .

⁷⁶⁰ CALVET J.L., op. cit., p. 365.

⁷⁶¹ CALVET J.L., ibidem, p. 382.

⁷⁶² Cet agrandissement ne sera pas un investissement positif parce que les Soviétiques, prenant parti contre la Somalie dans le conflit opposant ce pays à l'Ethiopie, quittent Berbera en 1977.

GUEBOURG Jean-Louis, « De l'usage stratégique des petites îles de l'océan indien par les grandes puissances depuis la Seconde Guerre Mondiale », in, *Dynamiques dans et entre les îles du sud-ouest de l'océan Indien (XVIIe - XXe siècle)*, Revue Historique de l'océan indien, N° 1, A.H.I.O.I., Graphica, Saint-André, 2005, p. 377.

⁷⁶³ « C'est en effet une crise du Tiers-Monde, à savoir la guerre arabo-israélienne de 1973-1974 qui, ironiquement, a fait durcir cette démarche et étendu la « guerre froide » à l'Océan Indien... La France n'a

Malgré les pourparlers visant à faire de l'océan Indien une zone de paix, « l'année 1976 a vu s'intensifier la compétition aéronavale dans ce secteur, où l'Union soviétique et la France ont déployé des flottes de guerre comparables en importance ⁷⁶⁴ ».

Cette présentation de la situation « géo-politico-économique » des îles du sud-ouest de l'océan Indien conduit à deux conclusions empruntées respectivement à Claude Rucz et Charles Cadoux :

Les différents arguments avancés attestent d'une instabilité certaine de cette région après la période de décolonisation. Une raison, parmi d'autres, réside dans le fait que « la spécificité des civilisations et de l'histoire de chaque Etat de l'océan indien occidental est telle que la région forme non pas une zone de solidarité, mais une zone de rencontre (...) Il n'existe pas de solidarité régionale, mais diverses solidarités extra-régionales qui se superposent ⁷⁶⁵ ».

D'autre part, « Le devenir politique, et sans doute économique, de la zone des Mascareignes dépend largement de la réponse qui sera apportée par les responsables du pouvoir à la question, partiellement évoquée jusqu'ici, de savoir s'il vaut mieux agir séparément ou ensemble. Chacun pour soi (et contre l'autre) ou coopération ? Que sera devenu en l'an 2000, c'est à dire dans deux décennies, le « triangle » Madagascar – Réunion – Maurice ? Les choix opérés vont désormais directement engager – ou hypothéquer – son avenir ⁷⁶⁶ ».

La France réagit face à cette évolution, avec comme élément moteur, le développement de la coopération technique et culturelle, suivi de la confirmation de

jamais démenti son désir de garder « pignon sur mer » malgré son retrait de Madagascar après la révolution de 1972, des Comores à partir de 1975, et comme souverain à Djibouti en 1977. La continuité française dans l'Océan, qui s'étend avec efficacité jusqu'aux Indes d'un côté et au Mozambique, l'occupation têtue des îles éparses et australes, et l'action humanitaire de la flotte lors des catastrophes naturelles ou politiques (comme aux Seychelles en 1981) sont, à Washington d'une part minimisées comme des manifestations de vanité périmée, mais appréciées d'autre part en raison de leur utilisation mercantile dans ces eaux compliquées ».

ALLEN M. Philip, « Les Etats-Unis et l'océan Indien : le réveil d'une politique de puissance », in, Annuaire des Pays de l'Océan Indien, vol. X, 1984 – 1985, éd. du C.N.R.S., Paris, p. 238 - 240.

⁷⁶⁴ PRATS Yves, « L'évolution stratégique », in, Annuaire des Pays de l'Océan Indien, t. III, 1976, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1978, p. 296.

⁷⁶⁵ RUCZ Claude, « Les pays de l'océan indien et les organisations internationales », in, Annuaire des Pays de l'Océan Indien, t. IV, 1977, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1979, p. 279.

⁷⁶⁶ CADOUX Charles, op. cit., p. 59.

l'organisation des *Jeux de Îles de l'Océan Indien* par le Président Giscard d'Estaing, lors de son séjour à La Réunion, le 20 octobre 1976.

a. A qui propose-t-on de participer ? Quelle île a les moyens de participer ?

Questions importantes, attendu que réaliser des *Jeux* ne comprenant que les « petites îles » de la région ne peut satisfaire, a priori, que les intérêts de la France :

- un objectif structurel et politique spécifique au département français
- affirmation d'une implantation française prédominante dans cette zone sud-ouest de l'océan Indien.

Dès l'intervention du chef de l'Etat français, les différents ministères concernés s'activent pour débloquer les fonds nécessaires pour la construction des infrastructures sportives, simultanément aux propositions de participation adressées à chaque gouvernement des îles concernées. Mais, une telle organisation demeure vouée à l'échec sans la participation d'au moins une des deux îles importantes, à savoir Madagascar et Maurice. Or, il ne faut pas compter sur la première dont les rapports avec l'ancienne métropole restent très tendus. Ce n'est que fin 1977 que l'on constate une relative normalisation des relations franco-malgaches avec la mise en place d'une commission mixte. Le soutien continu au *Parti Communiste Réunionnais* freine une évolution positive de l'attitude adoptée envers les organisateurs des *J.I.O.I.*, parce que Paul Verges et ses partisans critiquent violemment la mise en place de ces *Jeux*.

En effet, de la première annonce de cette manifestation au dernier jour de compétition en septembre 1979, et même après, l'organe de presse du *P.C.R.*, *Témoignages*, n'aura de cesse de montrer du doigt une organisation qu'il juge colonialiste.

« Il (*Témoignages*) considérait que le gouvernement français recherchait, en y accordant des moyens extraordinaires, la caution des athlètes des pays sous-développés. Cette éclatante manifestation de prestige de la France éloignait les sportifs de ces pays de leurs responsables politiques, souvent d'accord avec les positions des pays de l'*Organisation de l'Unité Africaine* (*O.U.A.*).

L'*O.U.A.* remettant en question la présence française dans la zone océan indien et, demandant la décolonisation de cette zone. L'organisation des *Premiers Jeux des*

Îles et la participation effective de ces Etats signifiaient alors, pour elle, leur accord implicite avec la départementalisation de La Réunion⁷⁶⁷».

Une fois passée la tension entre la France et la Grande Île, créée par les propos agressifs de Didier Ratsiraka, en juillet 1978, au sommet de l'*O.U.A.* au Soudan, les relations franco-malgaches s'améliorent et Madagascar annonce sa participation au début de l'année 1979. Mais ses responsables sportifs doivent tout annuler à deux mois du début des compétitions, se trouvant, a priori, dans l'impossibilité d'assurer le règlement des billets d'avion. Il semble, en réalité, qu'un nouveau discours du Président malgache soit à l'origine de ce changement, l'aide de la France n'étant plus, par conséquent, à l'ordre du jour. Preuve si besoin est ; le cas des Comores. La confirmation tardive de leur venue les conduit à se heurter au même problème. Ses responsables se voient proposer une solution avec le transport de tous les athlètes et accompagnateurs par un avion de l'armée française.

Reste le cas de l'île Maurice !

Nous avons fait état précédemment du problème de la faiblesse des sources écrites à l'île Maurice (cf. Introduction). Concernant les *J.I.O.I.* de 1979, c'est le vide presque complet ! Hormis quelques articles de journaux dans les quatre mois précédant les jeux, nous n'avons trouvé, pour 1977 et 1978, aucun document rapportant une quelconque information sur ce sujet. Même l'élection de Jean Roland Delaitre à la présidence du *Comité International des Jeux* (*C.I.J.*) passe, à notre connaissance, sous silence. Si une information a pu nous échapper dans les nombreux journaux consultés, nous pouvons en revanche attester, à coup sûr, que les comptes rendus des réunions de la *M.S.A.* ne font à aucun moment référence aux *J.I.O.I.*. Il s'agit pourtant de l'organisme en charge de la préparation d'une majorité des sportifs mauriciens.

La remise en cause de la participation mauricienne, quelques jours avant le début des épreuves, faute de subventions, n'a jamais été envisagée, auparavant, durant les années de préparation. Nous pensons que la proposition d'adhésion au *Comité des Jeux* a été adressée, comme il se doit, directement au président du *C.N.O.M.*, Jean Roland Delaitre. Mais, bien que l'absence de documents consultables ne permette aucune vérification de cette hypothèse, il semblerait que ses piètres relations avec le ministre n'aient pas facilité le passage de l'information par la voie officielle. Comme à chaque

⁷⁶⁷ GEREONE Jean-paul, *Jeux de Îles de l'Océan Indien – Du rêve à la réalité... 1979 – 1998*, Saint-Denis, Réunion, éd. Little Grey, 1998, p. 38.

fois, se pose la question de la raison de ce blocage. Plusieurs éléments de réponse, potentiellement complémentaires, apparaissent :

- lorsqu'un événement sportif se déroule en dehors de l'île, la couverture médiatique est très largement inférieure à celle connue habituellement. Ce constat s'explique par le mode de communications inter-îles, essentiellement effectué par télécopieur. Si les journaux n'ont pas de correspondant sur place, l'information ne peut parvenir. De toute façon, malgré la présence à La Réunion de reporters du *Mauricien*, au regard de la faiblesse des comptes rendus des épreuves⁷⁶⁸ pendant les *J.I.O.I.*, il apparaît évident que les journalistes, soit, n'ont pas perçu l'impact que pouvaient avoir ces jeux inter-îles sur la vente des journaux, soit, ont jugé que ces jeux étaient plutôt l'affaire des Réunionnais et n'intéresseraient que relativement le lecteur mauricien. Nous pensons la deuxième proposition plus proche de la vérité parce que les spécialistes ont très vite constaté que les épreuves proposées seraient largement à l'avantage de l'équipe réunionnaise.
- le fonctionnement interne du *C.N.O.M.* et la *M.S.A.* se fait généralement de façon autonome, sans renfort de publicité. Les apparitions médiatiques de Jean-Roland Delaitre ou Chintaman Ramboccus ont souvent pour seul objectif de répondre aux critiques et de faire en sorte que ces organismes ne se retrouvent pas sous le feu des projecteurs trop longtemps. Tel n'est pas le cas pendant les années 1977 et 1978 et la limite, au strict minimum, des relations avec le ministère ne doit pas faciliter une transmission satisfaisante de l'information. Mais les journalistes auront du travail, à l'approche des *Jeux*, avec le litige opposant le *C.N.O.M.* au ministre de la *Jeunesse et des Sports*.

b. Le déroulement

Les *J.I.O.I.* de 1979 sont placés sous le signe du sport, bien sûr, mais aussi de l'amitié entre les populations des îles de la zone. De l'avis de tous les participants, la réussite complète de ce dernier point contraste avec la faiblesse des performances sportives.

⁷⁶⁸ Voir le tableau comparatif en fin de chapitre sur la couverture médiatique des *Jeux* de 1979 et 1985, par la presse mauricienne.

Sur un plan très général, à défaut de connaître ce qui se passe au niveau d'autres Jeux régionaux comme les *Jeux du Pacifique Sud* ou les *Jeux Caribéens*, le succès des *J.I.O.I.* dans la zone sud-ouest de l'océan Indien semble incontestable. La France a réussi son « pari ». Le sport parvient à confirmer le renouveau des liens avec les Comores et Madagascar, et à rapprocher les Seychelles et les Maldives du pôle commun que représente l'amitié entre les peuples des différentes îles.

Sur le plan interne, La Réunion sort grande bénéficiaire de cette organisation avec une « récolte » de médailles impressionnante et des infrastructures sportives sans équivalentes dans la zone. Le recul du temps permet de confirmer l'utilisation du sport par les responsables politiques locaux, Michel Debré en tête, pour « détourner l'attention des citoyens d'une situation politique fâcheuse, ou de problèmes auxquels les gouvernants ne sont pas capables de faire face ⁷⁶⁹ ». Ces *Jeux* visaient aussi à atténuer l'impact d'un *P.C.R.* toujours plus puissant auprès des couches sociales défavorisées. Tout a été mis en œuvre pour arriver à ces fins :

- engagement de très importants moyens financiers
- une couverture médiatique proche de la saturation pour certains
- une implication maximum de la population
- la participation de l'Église de La Réunion ⁷⁷⁰, même si la présence de cette dernière n'est pas vraiment une surprise. Perdre, en effet, la lutte contre le parti communiste ; mais surtout, il ne faut pas oublier que les Catholiques sont fortement impliqués dans le développement du mouvement sportif à La Réunion, à l'image du Très Cher Frère Polycarpe, à l'origine du développement de l'athlétisme au Centre de l'Association Pour l'Enfance Coupable et Abandonnée (*A.P.E.C.A.*) à Bourg-Murat ⁷⁷¹.

L'effort fourni par la France dans l'organisation des *Jeux* rappelle aux pays de la zone son statut sur la scène mondiale. A priori le message est passé ! Mais n'est-ce pas trop

⁷⁶⁹ MEYNAUD J., cité par BROHM Jean-Marie, sociologie politique du sport, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, Nle Ed., 1992, p. 278.

⁷⁷⁰ A la demande de organisateurs des *Jeux des îles*, l'Evêque de La Réunion, Monseigneur Aubry, a préparé un poème intitulé « Au printemps de îles », lu lors de la cérémonie d'ouverture.

Revue « Eglise à La Réunion », n° 3, 1979, p. 13.

Les n° 2 et 4 de cette revue comprennent aussi un article sur les *J.I.O.I.*. La couverture du n° 4 présente le coureur de fond Raymond Tangatchy, « le coureur aux pieds nus ».

⁷⁷¹ CALVINI Claude, « Sport et éducation physique dans l'enseignement catholique à La Réunion », mémoire de D.E.A. ss la dir. d'Évelyne Combeau-Mari, Université de La Réunion, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, département Histoire, Saint-Denis, 1999.

pour des pays comme l'île Maurice, Madagascar ou les Seychelles ? En plaçant la barre très haut, les responsables français ne risquent-ils pas de mettre un terme à l'organisation de ces *Jeux* ? « *Les autres délégations (autres que celle de La Réunion), un peu ulcérées, se demandaient parfois, si elles n'étaient pas tombées dans une sorte de guet-apens*⁷⁷² ». Nous partageons ce point de vue de Jean-Paul Géréone tout en relativisant la portée de ses propos.

Nous considérons qu'il existe deux niveaux de réflexion :

- sur un plan politique ; oui, les pays de la zone, l'île Maurice en tête, ont servi les intérêts, régionaux de la France et internes à La Réunion !
- sur le plan sportif ; la réponse se doit d'être nuancée.

Par exemple, nous pouvons poser la question de l'opportunité du choix de la natation, sachant qu'il n'y a aucune piscine de 50 mètres dans les îles participantes. Seuls les Mauriciens ont une fédération de natation, et encore est-elle créée l'année des *Jeux*⁷⁷³ ! L'entraînement des nageurs ne peut avoir lieu que dans un bassin de 25 yards (soit 22,85 mètres), ou dans celui de radoub de la société *Taylor Smith*, à Port-Louis ! Malgré ce handicap, 14 nageurs et 9 nageuses participent aux épreuves. Sans faire abstraction du désagrément (et le terme reste peut-être faible) subi par ces sportifs et leurs dirigeants, cette épreuve provoque une réaction d'orgueil et les *Jeux* de 1985 montreront les nets progrès effectués dans cette discipline.

L'écrasante supériorité de La Réunion devient, dès lors, un élément positif dans la zone sud-ouest de l'océan Indien. Que ce soit par amour propre ou pour toute autre raison, le mouvement sportif des îles entre dans une spirale positive que les décideurs locaux essaient de suivre, dans la mesure des moyens envisageables. Il convient de reconnaître que si la France a, comme nous l'avons dit, « *placé la barre très haut* » en 1979, elle apportera une aide fort conséquente dans l'organisation des seconds *J.I.O.I.* à l'île Maurice.

⁷⁷² GEREONE Jean-Paul, op. cit., p. 31.

⁷⁷³ *Mauritius Amateur Swimming Association.*

2. Quels apports pour l'île Maurice ?

Quand la participation aux *J.I.O.I.* est envisagée, l'île Maurice connaît une mauvaise passe dont fin reste imperceptible:

- succession de cyclones et scandales politiques
- augmentation du chômage ; le pays doit appliquer les mesures d'austérité préconisées par le *Fond Monétaire International* et la *Banque Mondiale*.

Dans de telles conditions, organiser le déplacement de plus de deux cents personnes semble relever de la gageure. Mais l'acceptation par le *C.N.O.M.* est dans la logique de l'évolution du mouvement sportif depuis 1946. *Le S.C.C.*, puis la *M.S.A.*, confortée plus tard par le *C.N.O.M.*, ont parfois demandé l'aide financière du ministère, mais jamais son avis avant de prendre une décision. Dans le cadre des *J.I.O.I.*, le gouvernement ayant donné son aval, tenir le ministre à l'écart de l'organisation ne peut que provoquer son courroux et relancer les joutes verbales entre les différents organismes. Il ne faut pas occulter cet épisode, compte tenu de ses conséquences sur l'avenir du mouvement sportif mauricien.

Mais il convient tout d'abord de prendre en considération les performances des Mauriciens à La Réunion et les bénéfices, sur différents plans, que l'île retire de sa participation aux *Jeux*.

a. Les performances

Porter un jugement objectif sur les résultats sportifs des Mauriciens s'avère difficile. Avec une préparation en nul point comparable à celle des Réunionnais (celle-ci a dû paraître totalement démesurée aux yeux des participants des autres pays), ils semblent pâtir des problèmes internes à La Réunion et de l'intervention du chef de l'Etat français :

« Enfin, je peux vous indiquer aussi que le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports fera un effort particulier pour vous donner l'occasion d'organiser dans des conditions favorables les *Premiers Jeux Sportifs de l'Océan Indien*. Alors,

naturellement, si ces Jeux sont organisés, à l'exemple des *Jeux Olympiques*, c'est évidemment pour que vous les gagniez ⁷⁷⁴».

Les propos du Président Giscard d'Estaing, pris à la lettre, permettent d'envisager une aide matérielle conséquente de la métropole. Une partie de cette manne financière sert à l'encadrement et la préparation des athlètes qui, de ce fait, devient digne d'une grande compétition internationale.

Les sportifs mauriciens habituellement supérieurs aux Réunionnais, au moins en athlétisme et en football, le constatent rapidement à leurs dépens. C'est la première fois, depuis que les deux îles se rencontrent dans ce dernier sport, que La Réunion sort vainqueur du derby. Pourtant, les perdants ne démeritent pas, mais il faut se rendre à l'évidence : formation et préparation spécifiques, réalisées par un encadrement « professionnel » font défaut à l'île Maurice. La leçon est passée et les *Jeux* suivants prouveront qu'elle a été retenue.

Nous constatons, malgré tout, une faiblesse dans l'utilisation des résultats de cette première compétition. Les problèmes relationnels entre le *C.N.O.M.* et le ministère semblent totalement occulter l'importance d'une analyse de leur impact sur la population et les élus mauriciens. Quelle a été l'influence des *Jeux* sur le nombre de licenciés dans les clubs sportifs, activité par activité ? Quels critères sont à l'origine de la supériorité d'ensemble des Réunionnais ? Quelle est la part de l'encadrement, de l'entraînement, des installations,...., dans cette réalité ? Aucune étude effectuée ne permet d'analyser le réel impact de ces *Jeux*.

Sur les terrains et stades, les spécialistes tirent les conclusions qui s'imposent et connaissent les solutions. Ils peuvent rapidement établir un premier constat permettant d'envisager l'avenir avec plus de sérénité : malgré de très importants moyens financiers et humains, les performances des Réunionnais n'atteignent, malgré tout, que très rarement un niveau européen ou international ⁷⁷⁵.

Dans le domaine extra-sportif, force est de constater que les athlètes mauriciens ne doivent leurs résultats qu'à leur travail personnel et à leurs entraîneurs. La très faible couverture médiatique, surtout avant les *Jeux*, n'a pas permis un investissement de la

⁷⁷⁴Valéry Giscard d'Estaing, discours du 20 octobre 1976 à Saint-Denis.

⁷⁷⁵GEREONE Jean-Paul, op. cit., p. 113.

population derrière ses représentants. Les problèmes entre le ministère et le *C.N.O.M.* ont occupé les pages des journaux, remettant en question dans le même temps la participation et occulté une information plus enthousiaste, vecteur de mobilisation des supporteurs. Dans de telles conditions, il s'avère très difficile d'organiser un séjour dans l'île Sœur pour aller encourager ses représentants. En revanche, ceux qui ont pu effectuer le déplacement ont prouvé que la notion d'entité mauricienne est une réalité. Une nouvelle fois, nous ne nous risquons pas à parler de nation mauricienne ou de mauricianisme. Mais quelque chose a changé depuis 1968 ! Ce ne sont plus seulement les supporteurs du *Dodo* ou du *Racing Club de Maurice* qui affrètent un avion, comme ce fut le cas lors de la tournée de ce dernier club à La Réunion ; sans données réellement objectives, nous pouvons avancer, d'après les photos, parues essentiellement dans les journaux réunionnais, et à partir de nos entretiens, que les représentants de la Population Générale ne détenaient plus le monopole des Mauriciens ayant fait le déplacement à La Réunion à l'occasion des *Jeux*.

De là à dire que le mouvement sportif mauricien se porte très bien et bénéficie à l'ensemble de la population, il y a un grand pas que nous ne franchissons pas.

b. Le « feuilleton » Ministère contre *C.N.O.M.*

Les sportifs pâtissent de la lutte continuelle entre le ministère et la *M.S.A.*. C'est là la seule conclusion objective à retenir d'une situation à peu près inchangée depuis 1971. Nous parlons de *M.S.A.* et non de *C.N.O.M.*, parce qu'en toute logique, il convient d'admettre que, dans ces années là, ces deux organismes, gérés par les mêmes personnes, sont structurellement liés.

Nous assistons à une lutte de pouvoir entre le ministère et son représentant, d'un côté, et, de l'autre, ces deux organismes, représentés par Jean-Roland Delaitre, président du *Comité International des Jeux*. Le problème demeure effectivement inchangé depuis huit ans, mais la situation sociale a évolué et, si le *M.M.M.* n'a pas gagné les élections de 1976, ses idées connaissent à présent une large diffusion et de plus en plus de défenseurs. Parmi eux, se trouvent les partisans de la suppression du sport communal à l'île Maurice. Or, pour une majorité de la population s'intéressant à la question, la *M.S.A.* reste l'organisme représentatif de ce sport communal.

Donc, que le ministre de la *Jeunesse et des Sports* s'attaque à la fédération de Curepipe, par la lutte contre le communalisme par exemple, peut être perçu différemment qu'en 1971. Même s'il « *marche sur les plate-bandes* » du *M.M.M.*, il dispose de plus d'éléments en sa faveur pour étayer son argumentation. Si le contexte semble plus propice à une remise en question du fonctionnement du mouvement sportif mauricien, cet organisme a, pendant ce temps, évolué jusqu'à devenir une institution nationale, voire internationale. S'y opposer, et même chercher à l'éliminer, peut être un choix qu'il ne nous appartient pas de discuter, mais dont nous pouvons analyser les conditions. Pour avoir des chances de réussite, il faut :

- avoir de *solides* connaissances personnelles et de terrain
- être nommé ministre dans un contexte socio-économique favorable
- savoir gérer sans erreur différents facteurs. Parmi les principaux, nous relevons les suivants :
 - avoir une connaissance parfaite de la question, c'est-à-dire du monde sportif mauricien.
 - bien percevoir ses interlocuteurs. Que l'on partage leur point de vue ou non, Jean-Roland Delaitre et Ram Ruhee, discret mais toujours là, maîtrisent leur sujet ; c'est à dire une organisation du sport mauricien selon leurs idées, mais aussi celles de ceux qui ont investi dans la *M.S.A.*.
 - bénéficier d'une situation économique favorable permettant la réalisation des projets. Malgré les bonnes années entre 1973 et 1975, nous constatons la faible évolution des infrastructures sportives.

Le ministre Hurrydev Ramchurn, nommé à l'occasion des élections de 1976, a plusieurs atouts en mains.

- le résultat de ce scrutin a exprimé, de la part d'une partie importante de la population, le souhait d'un changement des modalités relationnelles au sein de la société mauricienne⁷⁷⁶.
- du côté financier, « *la croissance économique mauricienne, après des progrès spectaculaires en 1973 et 1974 et un palier en 1975, a repris une allure de*

⁷⁷⁶ Nous employons le conditionnel parce que, entre le souhait et le vécu quotidien, l'écart ne peut être comblé du jour au lendemain. Nos entretiens ont souvent prouvé cette différence entre le discours et la réalité. Par exemple, nous avons constaté parfois que telle personne nous expliquant son souhait de voir se développer les liens intercommunautaires, est la première à ne pas appliquer sa théorie.

*croisière en 1976*⁷⁷⁷». La situation demeure donc favorable, malgré les prédictions de lendemains difficiles annoncées par Joseph Maurice Paturau, si des mesures d'austérité pour freiner les consommations non essentielles et restreindre les augmentations de salaires ne sont pas prises.

Mais le ministre ne parvient à traduire cet avantage dans la réalité, et cela, au moins pour deux raisons ; la difficile perception du mouvement sportif et de ses pratiquants et un ministère ne faisant pas partie des priorités gouvernementales.

La *M.S.A.* détient une certaine forme de pouvoir de par son prestige, ses affiliations internationales et les étroites relations consensuelles entretenues par ses dirigeants avec les hauts responsables, des secteurs Privé et Public, dans les milieux extra-sportifs. Il ne faut jamais oublier le titre de président d'honneur de cet organisme du Premier ministre Sir Seewoosagur Ramgoolam. S'il n'a jamais accordé au sport une place prédominante dans le processus de développement de la nouvelle nation mauricienne, il est toujours resté très proche de ses responsables, Jean-Roland Delaitre et Ram Ruhee, membres du *Parti Travailleuse* depuis longtemps. Cette amitié s'avèrera plus forte que certaines relations politiques de circonstance.

Hurrydev Ramchurn ne s'entoure pas des membres de « la vieille garde » du monde sportif, bien au courant de la situation, comme Michael Glover, débutant en politique mais, déjà, dans le giron du ministre. Celui-ci ne semble pas avoir eu l'opportunité de profiter des conseils des Yves Fanchette, Pierre Philogène ou Armand Maudave par exemple. Ceux qui connaissent les rouages du fonctionnement, qui savent que, sans les principales affiliations, rien de conséquent n'est possible sur un plan international.

Mais cette situation relève aussi de la responsabilité du Chef du gouvernement. Le jeu du rééquilibrage communautaire et castéiste ne lui a pas permis de nommer un ministre appartenant au monde sportif et issu de la communauté créole, très largement majoritaire dans ce milieu là.

Le nouveau responsable du portefeuille des sports commence donc son mandat dans un contexte de scepticisme affiché. Ses objectifs, annoncés et résumés dans sa conférence de presse du 20 novembre 1977, démontrent qu'il n'est pas allé au devant des « sportifs de la première heure », les Lapierre, Jean-Gérard Théodore, etc..., et ceux cités précédemment. Ils n'apparaissent pas dans les fameuses « *fédérations parallèles* ». Ils ont participé à la

⁷⁷⁷ PATURAU Joseph-Maurice, « L'île Maurice, Chronique économique et démographique », op. cit. p. 289.

mise en place d'un système dont ils critiquent parfois des modalités de gestion, mais qui fonctionne grâce à eux. Vouloir le casser sans leur aval et leur soutien, oblitére, dès le départ, les chances de succès de la démarche.

C'est pourtant ce qu'annonce le ministre, à mots à peine couverts, dans cette intervention du 20 novembre 1977. La dernière phrase du compte rendu représente une attaque directe contre ces personnes, déjà occupées par l'étude de l'organisation des *J.I.O.I.* de 1979.

« *Enfin, le ministre a confirmé la participation mauricienne aux Jeux d'Alger et aux Jeux du Commonwealth prévus pour 1978*⁷⁷⁸ ». M. Ramchurn a, de toute évidence, pris soin de ne jamais citer la *M.S.A.*. Il insiste même sur la participation mauricienne à d'autres compétitions sans parler des *Jeux des Îles*, alors que Jean-Roland Delaitre a été élu président de *Comité International des Jeux* un mois auparavant. Même si un seul quotidien fait état de cet événement, l'intervention du ministre, informé de la situation, ne relève absolument pas du hasard. Chaque mot semble mûrement réfléchi.

Sur le moment, les informations en notre possession ne font pas état d'une réaction des responsables du *C.N.O.M.*. L'absence de nombreuses précisions, quant au déroulement des *Jeux*, limite l'argumentaire d'une réponse. Ce n'est qu'un an plus tard, en octobre 1978, que, le nombre d'activités et les modalités de participation définitivement fixés, la sélection des compétiteurs et leur préparation commencent réellement. Nous retrouvons dès lors, en toute logique, la question de l'organisation des *J.I.O.I.* dans les quotidiens et, plus précisément, dans les colonnes de l'hebdomadaire *Week-End Sport Magazine* (*W.E.S.M.*), dont la parution commence courant 1978.

Signalons l'absence d'information à propos des *J.I.O.I.* dans les quotidiens *Advance* et *L'Express* pour les années 1976 et 1977. En revanche, quelques articles relatent les performances des Mauriciens aux *Jeux d'Alger* et d'*Edmonton*, patronnés par le ministère avec la participation de la *M.S.A.*. Même si la presse mauricienne n'est pas très « *marquée* » politiquement, nous constatons là, une différence de perception de l'importance des événements. Rappelons que Jean-Roland Delaitre assume des responsabilités au sein du *Mauricien*, ainsi que son frère Janot, journaliste à l'hebdomadaire sportif *W.E.S.M.*, supplément hebdomadaire du quotidien. *L'Express*, s'il ne fait pas état des *Jeux des îles*, annonce, malgré tout, l'élection du directeur de la

⁷⁷⁸ Le Mauricien, « M. H. Ramchurn satisfait des réalisations de son ministère », article du 20 novembre 1977.

télévision mauricienne au bureau de la *Confédération Africaine d'Athlétisme*, le 19 juillet 1978.

Cette omniprésence de Jean-Roland Delaitre relève-t-elle de l'ambition personnelle ou de la stratégie de la toile d'araignée pour limiter les possibilités futures du ministère ? Si l'on ne peut totalement éliminer le premier point, le second cadre parfaitement dans la politique de la *M.S.A.* ou du *C.N.O.M.*.

Parallèlement, nous retrouvons en cette période l'utilisation des journaux, comme « *centres de discussion* », telle que nous l'avons présentée précédemment (en 1969). Sauf que dans le cas présent, l'hebdomadaire *W.E.S.M.* tient lieu de forum et semble, très souvent, faire office d'organe de presse de la *M.S.A.*.

C'est donc dans les colonnes de ce journal que le ministre, entre autres, est interpellé dès octobre 1978⁷⁷⁹, pour tenter de connaître ses intentions au sujet des *J.I.O.I.*. Le journaliste, dont le nom n'est toujours pas cité, réussit en quelques brèves lignes, très riches d'enseignements, à présenter les différents acteurs et rappeler le rôle de chacun :

« Les premiers Jeux des Iles »

« Les premiers Jeux des îles de l'océan indien auront lieu dans dix mois, du 25 août au 2 septembre 1979 à l'île sœur.

Les responsables mauriciens des diverses disciplines inscrites à ces Jeux ont été, au dire du président du *Comité National Olympique Mauricien*, motivés pour la préparation de leurs représentants. Des circulaires à ce sujet ont été envoyées depuis le début de l'année par l'organisme précité.

Le *CNOM* a pris récemment les choses en main et s'est réuni par deux fois pour prendre connaissance des conditions requises pour la qualification dans chacune des treize disciplines au programme. On sait que Maurice a donné son accord pour participer à toutes les épreuves. C'est aussi très bien.

Les responsables des disciplines ont été invités à fournir au *CNOM* pour sa prochaine réunion en décembre prochain le plan d'entraînement qu'ils préconisent afin que les représentants mauriciens soient au summum de leur condition en août 1979. C'est mieux.

Ce plan pour être efficace doit non seulement mettre en évidence la préparation de l'athlète, mais aussi et surtout les moyens qui devront être mis en œuvre pour qu'il (*le plan*) soit une réussite. Et, lorsqu'on parle des « moyens » nous entendons le matériel, les stages de perfectionnement à Maurice et à l'étranger et tout le côté administratif pour libérer les responsables techniques des disciplines et leur permettre de mener en bien leur tâche.

La question que l'on se pose à ce stade, est de savoir si le ministère des Sports est suffisamment motivé pour qu'il mette ces moyens à la disposition de Comité Olympique... ?

De plus, le ministère de la *Jeunesse et des Sports* sait-il que les succès éventuels mauriciens dépendront de ces athlètes et de leurs entraîneurs ? (ii) Que ces moyens

⁷⁷⁹ *W.E.S.M.*, 26 octobre 1978.

doivent être mis à la disposition des responsables dès à présent alors que débute l'entraînement et non pour quinze jours ou un mois avant les Jeux ? (iii) Que ces Jeux soient la priorité des priorités pour le sport de compétition mauricien jusqu'à août 1979 ?

D'autre part, si les responsables sont motivés, ont-ils pu porter aux autres cette bonne nouvelle ? Les participants éventuels sont-ils eux aussi motivés ? Savent-ils qu'on attend d'eux assiduité et régularité à l'entraînement ? Savent-ils qu'on attend d'eux des sacrifices ?

Autant de questions auxquelles on aimerait bien connaître les réponses ».

La date de l'événement précisée, pour saisir la nécessité d'une réaction rapide, personne n'est oublié : à commencer par les responsables des disciplines, suivis du ministre de la *Jeunesse et des Sports* et des sportifs. Chacun reçoit son « *carnet de route* » et connaît son programme !

Le ton différent de ce numéro de *W.E.S.M.*, dicté par la nécessité de faire passer un message, mal perçu jusqu'à ce jour par les intéressés, habitués à voir les pages des journaux utilisées comme tribunes de discussion, surprend. Chaque phrase de cet article conduit à penser que l'auteur se fait le porte-parole des inquiétudes et *desiderata* des responsables du *C.N.O.M.*⁷⁸⁰. Il commence par la date des *Jeux* qu'il juge nécessaire de rappeler pour une prise de conscience de l'urgence de l'action. Suit un rappel des réalisations passées du Comité et des consignes transmises aux responsables des disciplines. Ce paragraphe n'intéresse pas réellement le lecteur, peu préoccupé de savoir qu'il leur a été demandé de présenter un plan mettant en évidence la préparation de l'athlète et les moyens à mettre en œuvre. Ce n'est qu'une liaison préparant l'introduction de l'élément principal de cet article, à savoir, le rôle exact du ministère dans cette préparation. Vient enfin, sous la forme d'une leçon de morale, l'expression d'une inquiétude quant à la motivation des sportifs. Les responsables du *C.N.O.M.* ont pris un engagement sur le plan international et constatent qu'à dix mois des *Jeux*, la dynamique attendue n'est déclenchée dans aucun des secteurs concernés.

Cet article représente un rappel destiné à chaque parti concerné, mais aussi une façon de prendre la population à témoin dans le cas d'un échec de l'organisation de ces *Jeux* au

⁷⁸⁰ La position de l'hebdomadaire dans le conflit ministère contre *M.S.A.* et *C.N.O.M.* est précisé dans le numéro du 8 au 14 août 1979 : « *W.E.S.M.* a au cours de cette année pris position dans le conflit qui oppose le ministère de la J. et S. et le Comité National Olympique Mauricien. Sans équivoque aucune, nous avons milité (et militerons toujours) pour un sport de compétition libre de toute influence politique. Attachés à l'olympisme, à l'idéal prôné par Pierre de Coubertin, il était naturel que notre conception du sport (de compétition) se rapproche du *C.N.O.M.* et donc se situe à l'antipode de celui du *M.J.S.* ». *W.E.S.M.*, 8-14 août 1979.

niveau mauricien. D'où la conclusion mettant les intervenants concernés devant leurs responsabilités :

« *Autant de questions auxquelles on aimerait bien connaître les réponses* ».

Ce mode d'information prouve son efficacité, attendu que la réception du message s'avère parfaite et les réponses satisfaisantes, sauf du côté du ministère.

Même procédure utilisée trois semaines plus tard, mais cette fois, nous ne sommes plus dans l'informatif avec un questionnement destiné à plusieurs interlocuteurs. La cible est précisée et, le temps pressant, le titre direct ne prête pas au doute quant au destinataire ;

« *Quel rôle joue le ministère mauricien des sports⁷⁸¹ ?* ».

Le plan de l'article ne change pas. Une première partie présente le travail effectué et comprend une précision très importante pour la suite des événements :

« Le Comité National Olympique a, pour sa part, écrit au ministère de la Jeunesse et des Sports, l'avisant officiellement de la tenue des Jeux de Îles de l'Océan Indien en août-septembre 1979⁷⁸², lui demandant des fonds pour la mise en chantier des programmes d'entraînement des diverses fédérations/commissions (une somme de Rs 130.000 a été demandée pour l'ensemble des treize disciplines au programme des Jeux)... ». *Rs= roupie mauricienne*

Ensuite, le cadre placé, et connaissant ce qui se trame au ministère, le temps n'est plus aux questions, mais à la critique, preuves à l'appui. Le ton a changé et le journaliste (se faisant certainement le porte-parole des responsables du *C.N.O.M.*) déplace le problème sur le champ politique, en rappelant au ministre le pouvoir d'une population mécontente :

« ... nous nous joignons aux milliers de jeunes qui ont les yeux tournés vers le ministère pour demander une réponse (*au sujet de l'aide financière demandée*) à brève échéance, dans un sens ou dans l'autre. M. le ministre, ne ratez pas le coche !!! ...

... M. le ministre, on attend vos explications !! Si votre ministère continue de boycotter, ne trouvez pas drôle que les sportifs se détachent de vous et vous boycottent à leur tour ».

⁷⁸¹ W.E.S.M., 22 novembre 1978.

⁷⁸² Cette importante information est confirmée par le compte rendu de la réunion de la *M.S.A.* du premier décembre 1978, ce qui *officialise*, si besoin était le lien *M.S.A.* – *C.N.O.M.*.

Une demande de support financier a été effectuée auprès du ministère de la *Jeunesse et des Sports*. Mais « des membres informés de la *M.S.A.* signalent que le ministère travaille sur différents projets dans le but de s'opposer à la *M.S.A.* ». Conscients de ces tensions et de ses conséquences sur l'organisation des *J.I.O.I.*, « le *C.N.O.M.* cherche des sponsors et a déjà trouvé *Adidas* ».

Compte rendu de la réunion du bureau de la *M.S.A.* du 1^{er} décembre 1978.

Ces termes de « sommation », employés dans ces quelques lignes, attestent de l'exaspération des organisateurs mauriciens des *Jeux*. Le ministre doit répondre aux questions du *C.N.O.M.*, quel que soit son point de vue. Mais dans le même temps, les conseils ou conséquences envisageables restreignent de façon drastique le choix des réponses.

Il faut être « fort » pour se permettre de tenir de tels propos à un ministre. Nous employons ce terme avec l'acception « mauricienne » que nous lui octroyons, c'est à dire puissant ; une puissance acquise par une position au sein de la société, des relations très influentes, dépassant le cadre communautaire. Il ne s'agit pas, dans cette situation, d'une démarche démocratique, parce que cette puissance ne nécessite pas automatiquement le soutien d'une majorité de la population pour exister.

C'est donc sur cette notion de représentativité que se trouve une des principales raisons du problème entre le ministère et les deux fédérations ; chaque parti s'estimant être le représentant du monde sportif mauricien. Le ministère avance le nombre d'adhérents dans les fédérations de jeunesse, effectivement très largement supérieur aux sportifs affiliés à la *M.S.A.*. Ce dernier organisme répond que les adhérents de ces clubs sont essentiellement « *des joueurs de carrom* ». La consultation des Annual Reports du ministère atteste que les activités principales sont moins sportives que théâtrales ou éducatives.

Fort de « *cet appui* », le ministre ne répond pas aux demandes des responsables du *C.N.O.M.*. Commence alors un bras de fer entre le ministère et les deux organismes sportifs, comme ce fut déjà le cas auparavant, avec deux différences notables, induisant une conclusion totalement différente de ce qui s'est passé précédemment.

Il s'agit, tout d'abord de la perspective des *Jeux des Îles*. Ce n'est plus simplement « *le problème des Mauriciens* ». Le *C.N.O.M.* a pris un engagement sur le plan international et la remise en cause de sa participation dans des *Jeux*, cautionnés par le *Comité Olympique International*, nuirait fortement à son prestige. Si l'amalgame est fait entre les deux organisations, la *M.S.A.* n'a pas effectué les changements de statuts annoncés au début des années soixante-dix et reste pour la population, l'élément majeur, bien que non représentatif de la majorité des sportifs, de l'organisation du sport. Par

conséquent, sans que cela soit dit ou écrit, nous ne percevons pas, lors des entretiens ou dans les journaux, l'appui de la population derrière le *C.N.O.M.* et les *Jeux des Îles*.

La Constitution mauricienne de 1968 a officialisé le fonctionnement de la société sur des principes communautaires. Avec la majorité de la population d'origine indienne, il semble logique, dans une certaine mesure⁷⁸³, de constater une relative uniformité dans le comportement des sportifs et non sportifs appartenant aux deux groupes principalement concernés, celui des Hindous et celui de la Population Générale. Le Premier ministre ne s'exprime pas ouvertement en faveur des *J.I.O.I* et le ministre de la *Jeunesse et des Sports* connaît un litige avec les organisateurs. Il ne faut pas dans de telles conditions attendre un soutien massif de la frange indienne de la population. Nous trouvons là une explication à l'intervention des responsables de la *M.S.A.* auprès de Sir Seewoosagur Ramgoolam en avril 1979.

La situation devient très délicate, avec l'approche inéluctable du début de la manifestation, pendant que les relations ne s'arrangent pas et pis, s'aggravent, débouchant sur des situations ubuesques comme la représentation de l'île Maurice par deux équipes lors d'une même rencontre⁷⁸⁴ internationale, hors de l'île.

Rien d'étonnant, dans de telles conditions, de voir Jean-Roland Delaitre ou Ram Ruhee, entre autres, s'adresser directement au Premier ministre et de même, celui-ci abonder dans leur sens. Nous avons déjà précisé que ces trois personnalités sont des amis de longue date.

Mais, et c'est là la deuxième différence, Hurrydev Ramchurn ne semble pas décidé à changer ses projets. « *Avec l'aide de ses techniciens, le ministère de la Jeunesse et des Sports veut brûler les étapes pour s'attaquer à l'empire de la M.S.A.* ⁷⁸⁵ ». Après la création de l'*Ecole Nationale des Sports* et la mise en place de quelques fédérations⁷⁸⁶, « *le ministère compte aller de l'avant et a pris contact avec plusieurs personnes pour la création prochaine de fédérations de football⁷⁸⁷ et de basket⁷⁸⁸* ».

⁷⁸³ Il faut absolument se garder de généraliser une situation quelle qu'elle soit. Nous avons montré l'extrême complexité de la société mauricienne. Il est un fait attesté par les adhésions et la logique ; comme la plupart des Clubs de Jeunesse se situe en milieu rural, la majorité de leurs adhérents appartient à la communauté hindoue.

⁷⁸⁴ C'est par exemple le cas en Zambie en avril 1979 où l'île Maurice est représentée par deux sélections de volley-ball lors du tournoi qualificatif de la zone 7.

⁷⁸⁵ *W.E.S.M.*, 24 janvier 1979.

⁷⁸⁶ *Fédération Nationale de Volley-ball* et *Fédération Nationale de Natation*, par exemple.

⁷⁸⁷ A l'occasion de la mise en place de la « *fédération parallèle de football*, nous voyons arriver sur le devant de la scène publique un professeur d'éducation physique du collège du *Saint-Esprit*, jusqu'alors

En revanche, contrairement à ce qu'avance le journaliste de l'hebdomadaire *W.E.S.M.*⁷⁸⁹, après l'intervention de Sir Seewoosagar Ramgoolam, le règlement des problèmes ne représente pas un fait acquis.

Le ministre persiste dans la même voie malgré les critiques, un premier échec sur le plan international⁷⁹⁰, et l'absence d'un soutien unanime au sein de son *ministère*. Son propre secrétaire parlementaire, Harris Ramphul, a dénoncé, avant le Premier ministre, le fonctionnement de ses services et les orientations prises⁷⁹¹.

Hurrydev Ramchurn ne prend pas en considération les différents conseils ou reproches et sait pertinemment qu'avec l'organisation directe de la gestion du sport, il outrepassé ses fonctions. Une telle attitude peut paraître « *suicidaire* », mais nous percevons une logique dans la démarche du ministre ; réalité confirmée par l'attitude de son secrétaire parlementaire. Depuis sa nomination à ce poste, il s'attache à saper les fondations de la *M.S.A.*⁷⁹² et un échec ne signifie pas la remise en question de l'objectif fixé. Plusieurs pratiques sportives ne sont pas dans le giron de cet organisme et peuvent faire l'objet de demande d'affiliation internationale. Notons aussi que le monde sportif évolue et que, dans sa lutte contre le pouvoir de cette fédération, le ministre ne s'appuie plus uniquement sur le soutien majoritaire des membres de la communauté indienne.

essentiellement connu pour ses qualités de footballeur au sein de l'équipe du *Stade Olympique* : il s'agit du futur ministre de la *Jeunesse et des Sports* : Michael Glover.

⁷⁸⁸ *W.E.S.M.*, 14 mars 1979.

⁷⁸⁹ « Le rideau est, semble-t-il, tombé sur le conflit qui a opposé depuis le début de l'année, le ministère de la *Jeunesse et des Sports* et la *Mauritius Sports Association*. L'arbitrage du *P.M.* (Premier ministre), sollicité par la *M.S.A.*, a résulté en une prise de position nette et sans équivoque de celui-là qui a déclaré qu'il ne fallait pas mêler sport et politique. Ainsi, les pions de l'échiquier sportif à Maurice paraissent à présent bien définis et la solution finale (...)

(...) Maintenant que le ministère a été mis dans le coup, il faut mettre les bouchées doubles et réaliser le plus difficile : rattraper le temps perdu. »

W.E.S.M. du 4 avril 1979.

⁷⁹⁰ Le ministre s'est vu prononcé une fin de non recevoir à sa demande de reconnaissance du ministère comme seul représentant du football mauricien auprès de la *F.I.F.A.*. La *M.S.A.* reste l'organisme reconnu et il n'est pas envisagé de lui retirer son affiliation.

⁷⁹¹ « La majorité des officiels du ministère ne luttent que pour obtenir un meilleur statut. Et le ministre ne se doute pas du tout de ce qui se trame autour de lui. En plus, il est mal conseillé (...)

(...) Notre ministère devrait se limiter à financer et à coordonner toutes les activités (...) Au niveau de l'organisation, nous ne sommes pas de taille à nous battre contre la *M.S.A.*, l'industrie sucrière et les firmes privées. C'est pour cela qu'il nous faut limiter notre action à la coordination et au financement (...)

(...) Il se passe beaucoup de choses au ministère et certains ne voient pas d'un bon œil mon ingérence dans ce qu'ils appellent « leurs affaires (...) »

(...) Le ministère de la *Jeunesse et des Sports* peut fonctionner à plein rendement s'il accepte son rôle secondaire ».

W.E.S.M., 7 mars 1979, « Le ministère doit se limiter à la coordination ». Interview d'Harris Ramphul.

⁷⁹² « Certains veulent à tout prix passer au premier plan. En organisant des tournois, ils pensent qu'à la longue, ils parviendront à supplanter la *M.S.A.*. Saviez-vous qu'ils ont divisé l'île en 40 zones et qu'un tournoi inter-zones se déroule actuellement ? Non. Voilà à quel point nos activités n'intéressent personne ».

W.E.S.M., 7 mars 1979, « Le ministère doit se limiter à la coordination ». Interview d'Harris Ramphul.

L'opposition au monopole de l'association de Curepipe dépasse maintenant le cadre communautaire. L'exemple de la composition du bureau de la fédération « parallèle » d'athlétisme, la *Mauritius National Athletics Federation*, présentant un panel de communautés, caractérise cette évolution :

Président : M.N. Jankee

1^{er} vice-président : Max Marot

2^{ème} vice-président : Monique Rayeroux

Secrétaire : S.P. Balgobin

Assistant-secrétaire : D.K. Kondapah

Trésorier : J. Hitié

Assistant-trésorier : G. Lepoigneur

Public Relations Officer : I. Jhomun

Le changement tient essentiellement au mode de formulation des critiques. Contrairement aux années soixante-dix, point de remarques individuelles ou d'origine communautaire, comme avec les responsables de l'athlétisme par exemple. A présent, un front commun d'opposition au fonctionnement de la *M.S.A.* existe et le ministre a bien perçu ce mouvement et sa force potentielle. Lors de cette démarche assez risquée, tous les intéressés ne partagent pas son point de vue, Harris Ramphul le premier⁷⁹³. Dans cette lutte de pouvoir au sein, et à l'extérieur, du ministère, chacun, sportif, dirigeant ou homme politique, se positionne, avec le secret espoir d'être du bon côté lorsque le « *bras de fer* » prendra fin.

Après un tel constat, l'absence de réaction du Premier ministre peut laisser perplexe. Son ministre des sports :

- ne prend pas en compte sa décision en faveur de la *M.S.A.*
- persiste dans son action contre cet organisme
- n'aide pas le *C.N.O.M.* dans la préparation des *J.I.O.I.*

⁷⁹³ Cette position anachronique du secrétaire parlementaire ne peut durer. Effectivement, Harris Ramphul change de discours quelques mois plus tard (en août 1979) et prend le parti de défendre le point de vue de son ministre, au grand dam des responsables de la *M.S.A.* et du *C.N.O.M.* qui voient dans cette décision la possibilité d'accentuer le fossé qui les oppose au ministre.

Pourquoi lui laisse-t-il la gestion de la situation ?

L'explication politique reste sans nul doute prépondérante. Depuis les élections de 1976, le *Parti Travailleiste* demeure en posture délicate puisque seul son accord avec le *P.M.S.D.* lui permet de conserver la gestion des affaires du pays. Ce parti, battu par le *M.M.M.*⁷⁹⁴ aux élections partielles dans son fief de Curepipe, ne représente plus l'allié idéal pour le maintien du cap politique dans ces temps difficiles.

Si, comme précisé ci-dessus, les opposants à la *M.S.A.* viennent maintenant de l'ensemble des communautés, les Indo-Mauriciens restent majoritaires et composent toujours une partie fort conséquente de l'électorat du Premier ministre, qu'il prend soin de ne pas décevoir. Cette tâche s'avère délicate durant cette période d'agitation sociale et politique, marquée par la contestation du leader au sein même du *Parti Travailleiste*. Lors d'un meeting réunissant près de 25.000 personnes, Harish Boodhoo⁷⁹⁵ en vient à demander le départ du Chef du gouvernement mauricien. Il semble évident que dans un tel contexte, et même si celui-ci ne se désintéresse pas d'un problème aux possibles répercussions internationales, ses priorités sont ailleurs.

Notons que, quelle que soit la gravité de la situation, Sir Seewoosagur Ramgoolam laisse agir son ministre et nous n'avons pas trouvé de remise en question de sa fonction à quelque moment que ce soit. N'oublions pas que malgré toutes ces difficultés, et ce n'est pas fini, Hurrydev Ramchurn restera en poste jusqu'aux élections de 1982. Il faut bien que ce maintien se justifie par une certaine reconnaissance du travail effectué, de la part de son supérieur.

Sur un autre plan, nous avons déjà précisé l'absence du sport des priorités politiques de Seewoosagur Ramgoolam. Depuis 1976, la *M.S.A.*, avec ses clubs communaux, crée des problèmes sociaux aux conséquences néfastes pour l'image du Premier ministre auprès de la population. Bien qu'il en soit le président d'honneur, un soutien trop appuyé peut devenir un argument pour ses opposants !

Notre analyse nous conduit à penser que cette attitude représente le résultat d'une réflexion à long terme. La restructuration effective de cette fédération et surtout la

⁷⁹⁴ *L'Express*, 27 juin 1979.

⁷⁹⁵ Harish Boodhoo, membre du *Parti Travailleiste*, ancien instituteur, fonde en 1978, au sein du parti, le « Groupe des Contestataires », pour lutter contre la corruption de certains responsables politiques et la léthargie du gouvernement.
DUKHIRA Chit, op. cit., p. 204.

résolution du problème du financement des *Jeux* par les membres du Parlement et non plus par le Premier ministre seul, attestent de la réelle prise en considération du point de vue de ses responsables, mais aussi d'un partage des responsabilités avec les membres de l'Assemblée.

Cette période de préparation des *Jeux* correspond, comme nous l'avons vu précédemment (cf. chapitre III), à la réforme des statuts de la *M.S.A.*, annoncée en mai 1979. Aux raisons avancées, il convient d'ajouter le problème de l'échéance de cette manifestation. L'intervention du Premier ministre n'ayant pas connu de suite positive, une autre action doit être menée et, seule une *M.S.A.* plus forte, c'est-à-dire avec l'appui d'une plus grande partie de la population, peut renverser l'opinion et conduire Hurrydev Ramchurn à aider le *Comité Olympique* dans la préparation des *Jeux*.

Si nous constatons des changements dans le monde sportif mauricien, le ministre de la *Jeunesse et des Sports* tient toujours le même discours et, malgré quelques efforts de temps à autre⁷⁹⁶, chaque partie reste sur ses positions. Il persiste, et, dans la logique du système qu'il a mis en place, envoie des « sélections mauriciennes » participer à des rencontres internationales, au grand dam des organisateurs des *J.I.O.I.* en attente d'une réponse positive à leur demande d'aide financière. Dans le même temps, les journaux se font les rapporteurs de cette situation qui, de l'avis général, risque de prendre une tournure encore plus politique avec la remise en question de la participation aux *Jeux* parfois annoncée par le ministre⁷⁹⁷.

Comme dans un film à suspense, à l'approche de la manifestation, la tension monte dans les reportages journalistiques. S'ils rapportent les joutes verbales des principaux propos du ministre et de Jean-Roland Delaitre, les journalistes, en général bien informés, se doutent du dénouement de « l'intrigue ». Il paraît fort improbable que les Mauriciens ne participent pas aux *J.I.O.I.*, parce qu'il en va de la renommée de la *M.S.A.*, du *C.N.O.M.*,

⁷⁹⁶ Par exemple, le directeur de l'*Ecole Nationale des Sports*, Missir Joynathsingh, est invité à participer aux réunions de préparation des *Jeux* à l'île de La Réunion.

⁷⁹⁷ « Dans le conflit qui oppose le ministère de la *J. et S.* à la *M.S.A.* et le *C.N.O.M.*, le ton est monté d'un cran à la fin de la semaine dernière. Utilisant la presse gouvernementale (*c'est-à-dire le quotidien Advance !*), le ministre de la *J. et S.* a d'abord déclaré que le gouvernement était contre toute participation mauricienne aux *J.I.O.I.*, puis il a haussé les enchères en réclamant ni plus ni moins la démission de Jean-Roland Delaitre des instances sportives où ce dernier siège ».

W.E.S.M., 8 au 14 août 1979.

« Il n'y aura pas de participation mauricienne au *Jeux de Iles de l'Océan Indien* car le gouvernement qui seul aurait pu prendre une décision pour la participation d'une équipe nationale à ces Jeux a été tenu à l'écart ».

Advance, 3 août 1979.

du ministère de la *Jeunesse et des Sports*, et tout simplement du prestige de l'île Maurice sur la scène sportive internationale. Malgré la quasi-assurance de partir pour La Réunion⁷⁹⁸, le manque de préparation physique et psychologique des sportifs demeure très problématique. Même s'il ne reste que quinze jours avant le début des *Jeux*, l'aide financière du ministère doit, en partie, contribuer à parfaire la formation des athlètes.

Avant que le litige soit réglé, et il devra l'être obligatoirement avant le 25 août, date du début des *Jeux*, l'hebdomadaire *W.E.S.M.* « fait feu de tout bois » sur les actions du ministère. Ce périodique, qui ne cache pas son parti pris⁷⁹⁹, reprend dès la mi-juillet les différents griefs portés à l'encontre de ce même ministère et les quelques exemples suivants attestent de la sévérité de certains jugements :

« Dispersion des effectifs dans la phase cruciale de la préparation ».

« Le *M.J.S.* (ministère de la *Jeunesse et des Sports*) se sent à l'étroit dans le rôle qui devrait être le sien ».

« Le *M.J.S.* a gaspillé son énergie et ses fonds en créant des fédérations fantoches ».

« Il est impensable que l'on fasse une seule athlète bénéficier de tant de stages alors que 68 sportifs ont été appelés pour défendre nos couleurs aux *J.I.O.I.* ».

« La France et la Libye ont fait preuve de largesse dans ce sens (*don d'équipements*). Mais le scandale que le grand public ignore, c'est que nos athlètes s'entraînent au stade de Rose-Hill avec des moyens de fortune, avec des engins qui datent de la préhistoire et des haies qui ne serviraient même pas à soutenir une tonnelle de choux⁸⁰⁰ ».

Si la proximité de la compétition inter-îles justifie cette critique acerbe, il convient de se demander à qui elle s'adresse. Compte tenu de l'ampleur du désaccord et de la réaction du ministère aux attaques précédentes⁸⁰¹, il semble évident que quelques remarques supplémentaires n'amèneront pas le ministre à changer de discours.

⁷⁹⁸ « Au lieu de donner à nos athlètes la possibilité de s'épanouir graduellement, et le désir de se battre, l'incertitude continue à planer quant à leur participation à ces *Jeux*. Ils ont certes la garantie du *C.N.O.M.*, qu'ils feront le voyage... ».

W.E.S.M., 1-7 août 1979.

⁷⁹⁹ « *W.E.S.M.* a, au cours de cette année, pris position dans le conflit qui oppose le ministère de la *J. et S.* et le *Comité National Olympique Mauricien*. Sans équivoque aucune, nous avons milité (et militerons toujours) pour un sport de compétition libre de toute influence politique. Attachés à l'olympisme, à l'idéal prôné par le baron Pierre de Coubertin, il était naturel que notre conception du sport (de compétition) se rapproche du *C.N.O.M.* et donc se situe à l'antipode de celui du *M.J.S.* ».

W.E.S.M., 8-14 août 1979.

⁸⁰⁰ *W.E.S.M.*, 18-24 juillet 1979.

⁸⁰¹ Le ministre a respecté le programme, fixé par ses services, sur le plan international, sans tenir compte des *J.I.O.I.*, pour lesquels il considère avoir été tenu à l'écart des prises de décision. Des sportifs ont donc participé aux *Spartakiades* à Moscou ou à un stage d'entraînement au Gabon, par exemple.

Dans le même ordre d'idée, il semble nécessaire de prendre un peu de distance pour replacer le problème dans le contexte mauricien du moment. Seul l'hebdomadaire spécialisé *W.E.S.M.* relate précisément les problèmes relationnels entre le ministère et la *M.S.A.* et le *C.N.O.M.*. Les journaux « généralistes » se font l'écho de cette situation, mais le peu de colonnes relatant la situation en relativise l'importance face aux problèmes quotidiens de la population. Si nous prenons l'exemple du quotidien *Advance*, en 1979, année des *Jeux*, il faut attendre le 10 juillet pour voir un premier article y faire référence.

L'insistance des journalistes de l'hebdomadaire se comprend dans la mesure où ils ont clairement affiché leurs idées, arguments potentiels futurs de la politique des responsables des deux organisations en vue de l'obtention de la subvention espérée.

Le problème essentiel dans cette situation, parfois ubuesque, relève du domaine politique et du positionnement, pas toujours facile, du Premier ministre sur cette question.

Nous assistons à une lutte de pouvoir entre deux fortes personnalités, Hurrydev Ramchurn et Jean-Roland Delaitre. Leurs forces, opposées, tendent à se neutraliser. Le ministre n'a pas la connaissance du sujet et des « ficelles » du président du *C.N.O.M.*. D'où ses maladresses. Mais, il a pour lui le contexte social et politique, et paradoxalement, son principal allié reste encore le *M.M.M.* et sa lutte contre le communalisme.

Son adversaire présente un profil inverse. Il connaît tous les rouages du système et bénéficie du prestige d'une organisation qui a fait ses preuves sur le plan international et attire les foules sur l'île. Mais force est de constater que réunir 20.000 spectateurs dans un stade pour une grande rencontre de football ne signifie pas avoir la majorité de la population derrière soi pour vous soutenir. La *M.S.A.* a eu beau modifier ses statuts au mois de mai de cette année 1979, et reléguer quelques *Membres Fondateurs* au second plan, l'organisation, pour être rentable, demeure fondée sur le concept, aujourd'hui remis en cause, du communalisme.

Sir Seewoosagur Ramgoolam arbitre ce « combat ». Sa première intervention, plutôt en faveur du *C.N.O.M.*, classée sans suite par son ministre, aggrave une situation déjà difficile, avec une remise en question au sein même de son parti. Il a besoin de tous les appuis, sans pour autant « se mettre à dos » l'autre partie de l'électorat. Toute action forte en faveur de la *M.S.A.* revient à apporter sa caution aux défenseurs du communalisme. Et ce n'est pas le meilleur choix en ce moment. Malgré ce contexte, sa

présence au sacre des *Hindu Cadets* en championnat de football n'est pas passée inaperçue aux yeux du journaliste de *W.E.S.M.*, qui s'exprime, immédiatement après, en ces termes :

« Les observateurs politiques ont attribué la démarche du *P.M.* (Premier ministre) à une tentative de cautionner la victoire en championnat du *Hindu Cadets* en fonction d'un capital politique très bon à prendre (...)

(...) Naturellement, au départ, il y a le cautionnement du communalisme dans le sport... Mais au delà de cette démarche - consciente ou pas - du *P.M.*, qui était accompagné de son ministre de la *Jeunesse et des Sports*, il nous faut forcer le débat qui a été escamoté à ce jour, du côté du *G.M.* (gouvernement mauricien).

Car, si l'on peut tirer un capital d'une victoire sportive, on reconnaît ipso facto aux organisateurs dudit tournoi un certain mérite et une compétence effective⁸⁰² ».

Dans cette période difficile pour le Premier ministre, ses principes de séparation du sport et de la politique sont battus en brèche, attendu qu'il était accompagné de son ministre Ramchurn. Comment interpréter cette simple apparition sur un stade ? Par sa présence lors d'un match entre deux équipes communautaires, le Chef du gouvernement apporte-t-il son appui aux responsables de la *M.S.A.*, organisateurs de cette manifestation ? Faut-il en conclure que, pour gagner quelques points de popularité, il cautionne le sport communaliste ? Ou, au contraire, la présence de son ministre de la *Jeunesse et des Sports* à ses côtés atteste-t-elle de sa prise de position en faveur de la politique de ce dernier ?

A défaut de connaître les réponses, nous pensons que cette attitude difficile à interpréter est représentative de l'embarras causé au Premier ministre, homme de consensus, par cette situation conflictuelle.

Sa difficulté à prendre position officiellement, sans que cela ait de conséquence sur son électorat, peut expliquer la nouvelle orientation des responsables sportifs, pressés par le temps qui passe, d'aboutir à une solution rapide. Leur demande de règlement du conflit par un comité ministériel permet de déplacer la responsabilité de la décision finale du seul Seewoosagur Ramgoolam vers un groupe d'élus de différentes communautés, avec certainement l'espoir de trouver un accord, mais aussi l'idée de limiter l'impact sur sa côte de popularité, en perte de vitesse ces derniers temps.

Le Conseil des ministres du 14 août 1979 nomme un Comité



Sir Harold Walter

⁸⁰² *W.E.S.M.*, 25-31 juillet 1979. Article : « S.S.R. devrait renvoyer l'ascenseur ».

pour régler le « *litige ministère de la Jeunesse et des Sports / M.S.A. – C.N.O.M., en ce qui concerne les Jeux des Îles de l’Océan Indien* ⁸⁰³ ». Dirigé par Sir Harold Walter, ministre des *Affaires Etrangères*, il se compose des ministres Jagatsingh, Ghurburrun et Bussawon. La nomination de quatre très fortes personnalités du gouvernement afin de gérer un problème essentiellement relationnel dans un ministère, que l’on peut qualifier de « *secondaire* », montre l’exaspération et la crainte des répercussions néfastes possibles sur l’opinion publique.

La démarche s’avère efficace. Une seule réunion⁸⁰⁴ de ce comité ministériel, en présence des deux parties concernées, suffit à régler les problèmes afférents aux sélectionnés dans chaque discipline, et le gouvernement donne son accord pour le financement du déplacement vers La Réunion.

Cette présentation de l’évolution des tensions entre le ministère et le *C.N.O.M.* sur la période de préparation des *J.I.O.I.* met en évidence, si besoin était, le pouvoir de la *M.S.A.*, associée, en toute logique, aux réunions de conciliation. Elle montre aussi une nouvelle fois combien la compréhension des relations sociales ou politiques mauriciennes s’avère difficile et délicate. Il convient, cependant, de ne pas occulter les différents éléments explicatifs susceptibles d’apporter un complément argumentaire à notre interprétation des faits, et qui pourraient faire l’objet d’une nouvelle étude. Nous pensons par exemple à l’influence des relations entre l’*Independence Party* et le *Parti Mauricien Social Démocrate* sur les prises de décision d’un Premier ministre *travailliste* en période de crise politique. Ou, sur un autre plan, que représente réellement l’impact des relations

⁸⁰³ *W.E.S.M.*, 16-22 août 1979. Article : « La délégation mauricienne ».

⁸⁰⁴ « Je me souviens, en 1979 il y a eu une grande manifestation dans la salle du Hall pour que le gouvernement tranche. Car le gouvernement voulait toujours avoir la main haute sur les décisions prises par la *M.S.A.*. Le gouvernement n’a jamais compris que les affiliations c’était la *M.S.A.*. Ils se sont toujours cassés le nez. Le ministère n’était pas assez fort à cette période là. Quand on a fait une sélection le ministère a trouvé qu’elle n’était pas bien faite et voulait ajouter des gens. Pas des athlètes. Des membres du ministère, en parallèle à ceux de la *M.S.A.*. On a fait une grande réunion et le gouvernement a demandé à chaque discipline de présenter son dossier. C’était une affaire assez grave. Finalement Ramgoolam a dit « j’ai écouté tout le monde. Je ne vois pas de problème. Le travail a été bien fait ». Delaitre a parlé en dernier en tant que président de la *M.S.A.* et du *C.I.J.*. En fin de compte, ils ont fait rentrer des membres des fédérations de jeunesse. Ces fédérations, c’était la force des politiciens. Ils sont partis à La Réunion comme électricien,... Ca, c’était quelque chose de terrible ».

LAPIERRE Philippe, entretien du 23 octobre 2003.

maçonniques, particulièrement conséquentes à l'île Maurice⁸⁰⁵, sur le déroulement et la gestion de ce litige ?

Notre conclusion sur cette question des *J.I.O.I.* s'attache à percevoir leur apport potentiel au niveau de la population. Abstraction faite des raisons politiques, économiques ou sociales à l'origine de la création des *Jeux*, ces derniers restent avant tout un spectacle sportif auquel les Réunionnais ont assisté avec enthousiasme. Ce qui n'est pas le cas des Mauriciens dont deux centaines seulement ont pu se permettre d'effectuer le déplacement⁸⁰⁶.

Rétrospectivement, il convient de poser la question de l'intérêt d'une participation à ces *Jeux* pour un petit pays récemment indépendant. Notre analyse actuelle ne permet pas d'oser une explication relevant de la gestion interne de la population ou de conceptions hygiénistes du mouvement sportif⁸⁰⁷. Concernant la progression de la pratique physique, malgré l'absence d'étude précise sur le sujet, nous pouvons avancer que les retombées restent modestes. Il n'est fait état dans aucun journal d'une progression des inscriptions dans les clubs ou d'un nouvel engouement visible d'une pratique de loisirs peu onéreuse, comme le jogging par exemple. Seuls deux sports semblent connaître une amélioration significative avec des affiliations de clubs au *Registrar of Associations* dans l'année suivant les *Jeux*⁸⁰⁸. Il s'agit de la natation (4 clubs) et des sports de combat (5 clubs).

Deux raisons peuvent expliquer les faibles « *retombées* » des *Jeux* de 1979 sur la pratique sportive dans l'île :

- l'impossibilité d'assister aux épreuves et de s'enthousiasmer avec ses sportifs reste de loin la plus importante. La couverture médiatique aurait pu pallier cette carence mais cela n'a pas été le cas. Pourtant, la *M.B.C.* (*Mauritius Broadcasting Corporation*) radio et télévision, dont le directeur n'est autre que Jean-Roland Delaitre, fait un effort sans précédent. En radio, un journal des *Jeux* de dix minutes est présenté tous les matins et quelques épreuves retransmises. En télévision, la

⁸⁰⁵ Voir sur ce sujet l'ouvrage de Rivaltz Quenette : *La Franc-maçonnerie à l'île Maurice*, Port-Louis, île Maurice, éd. La Vauverdoise, 1988.

⁸⁰⁶ *Advance*, 28 juillet 1979.

⁸⁰⁷ Dans l'imbroglio relationnel et conflictuel entre le *C.N.O.M.*, la *M.S.A.* et le Ministère, à ce jour, il semble impossible de déterminer si les responsables gouvernementaux ont eu des visées extra-sportives telles que l'utilisation du sport comme « *instrument potentiel d'une nationalisation des masses* » et « *vecteur d'hygiène sociale* » (expression de M. Luc ROBÈNE). Notre connaissance du « terrain » nous permet de penser que ce n'est pas le cas. Mais seule une recherche scientifique complémentaire permettrait l'obtention d'une réponse objective.

⁸⁰⁸ Ce simple constat nous permet de supposer et non d'affirmer qu'il existe un lien de cause à effet entre les *Jeux* et ces affiliations.

programmation inclut une rétrospective d'une vingtaine de minutes en fin de journée ainsi que les cérémonies d'ouverture (à 23h00 !) et de clôture. Notons tout de même que nos entretiens laissent apparaître une certaine critique sur les reportages télévisés et la carence en images présentant les sportifs mauriciens. Si cette remarque est avérée, il convient aussi de préciser qu'il s'agit de reportages tournés par des cameramen réunionnais, et d'abord destinés aux habitants de « *l'île Sœur* ».

Le récepteur de télévision n'étant pas encore un produit courant en 1979, les quotidiens restent de loin la première source d'informations des Mauriciens. Mais de ce côté aussi nous relevons la relative faiblesse de la couverture médiatique. *L'Express*, qui a pourtant un correspondant sur place, n'octroie jamais plus d'un tiers de page intérieure aux comptes rendus des épreuves. Il est édifiant de noter qu'aucun des trois principaux journaux ne présente un article sur les *Jeux* le jour de leur ouverture. Seul l'hebdomadaire *W.E.S.M.* rend compte régulièrement des résultats des compétitions. Cette attitude caractéristique des rédacteurs en chef prouve que les problèmes relationnels entre Jean-Roland Delaitre et le ministre de la *Jeunesse et des Sports* étaient plus « *porteurs* » que les résultats en demi teinte des sportifs mauriciens.

- l'absence de réactivité des instances sportives, à savoir le *C.N.O.M.*, la *M.S.A.* et le ministère, principaux bénéficiaires désignés, a priori, d'une participation réussie à ces *J.I.O.I.*. Les premiers pour asseoir leur prestige et redorer leur « *blason* » terni par les critiques des anti-communalistes. Le second pour montrer qu'il est devenu un ministère de tout premier ordre dont il faut tenir compte tant son impact auprès de la population peut être important.

Sur le plan international, l'annonce de la prise en charge des prochains *Jeux* par le gouvernement et le *C.N.O.M.* représente un élément très positif après les atermoiements concernant sa participation, à une semaine du début.

Malgré le constat de faible progression dont nous faisons état ci-dessus, au plan mauricien, après un comportement des sportifs jugé satisfaisant, compte tenu des aléas de leur préparation, l'organisation des *J.I.O.I.* de 1983 à l'île Maurice peut s'avérer devenir un facteur de croissance de la pratique sportive, si perdue la coordination entre les différents partenaires, instaurée par le *Comité ministériel*.

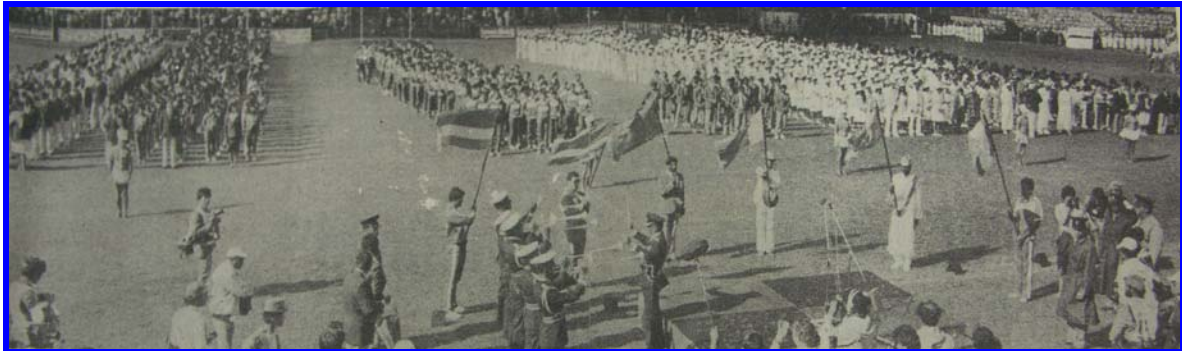
Sur le plan social, retenons que cette période donne une nouvelle fois l'opportunité de constater la complexité de l'interprétation des relations humaines à l'île Maurice. Les enregistrements des entretiens rapportent ce que le locuteur désire exprimer. Mais, une fois le micro fermé, ce-dernier précise certains silences volontaires. Il s'agit, la plupart du temps, d'une information connue de beaucoup, comme une appartenance maçonnique, par exemple, mais qu'un accord tacite limite à ce cercle de personnes. Il en ressort aussi que pour comprendre et expliquer les rapports sociaux, qu'ils soient conflictuels ou non, toute recherche se doit de prendre en considération le castéisme et la franc-maçonnerie. Respectant la discrétion demandée par nos interlocuteurs, nous nous permettons uniquement de signaler l'appartenance de Sir Seewoosagur Ramgoolam à la *Grande Loge de France*, aux côtés de plusieurs responsables du mouvement sportif mauricien. Nous sommes informés de l'intervention directe, à Paris, des autorités françaises de cette Loge auprès du Premier ministre mauricien, pour confirmer la participation de l'île Maurice aux *Jeux des Îles*. Ces propos vont dans le sens de l'explication présentée sur le rôle de la France et la motivation de ses représentants gouvernementaux, quant à l'organisation d'une manifestation sportive internationale dans l'océan Indien.

Toujours dans le but de mieux comprendre ou interpréter les prises de position des hommes politiques ou des responsables sportifs mauriciens, la prise en considération des critères communautaires et intra-communautaires, devient, à présent, nécessaire.

Dans le cas de Sir Seewoosagur Ramgoolam, malgré son statut, son appartenance à la caste des Vaish ne fait pas de lui un *Gran Nasyon*. Sans retrouver le tissu relationnel du sous-continent indien, cette situation influence les relations et, peut, certes exceptionnellement, expliquer le dénouement de certaines situations problématiques. Il convient donc de faire référence à ce critère en essayant de trouver le juste milieu entre l'influence de ces relations « indirectes » et la prise de position, ou de décision, tout simplement dictée par le raisonnement cartésien.

Le sujet abordé impose à notre propos un manque certain de clarté compte tenu de l'impossibilité de citer les exemples en notre possession. Mais la définition des différents concepts présentés au début de notre étude permet de comprendre que les précisions apportées ci-dessus constituent la trame de fond des relations sociales des personnes détenant certaines responsabilités, quel que soit le domaine, politique, sportif, économique ou social, et qu'il faut les prendre en considération pour espérer approcher au plus près la vérité.

II / Les Jeux de 1985



Cérémonie d'ouverture des *Jeux* de 1985
L'Express 24 août 1985

La réalisation de ces *Jeux* sur le territoire mauricien, et surtout leur réussite, confirment, avec le *Physical Education and Sports Act*, le franchissement d'un point de non-retour et l'acquisition d'une maturité enfin reconnue par les instances politiques, du mouvement sportif.

Il s'agit là, sans conteste, d'un événement marquant de l'histoire de ce nouveau pays. Avec la réalisation de ces *Jeux*, les Mauriciens démontrent leur capacité à établir un consensus sur les plans social, politique et même économique, quand l'image de la nation sur la scène internationale peut souffrir d'une mauvaise organisation. Par exemple, Paul Bérenger, leader de l'opposition, décrète une « *trêve politique* » durant tout le temps de la préparation et du déroulement de la manifestation - *pour ne pas nuire à la réussite d'un événement de niveau international*. Cette responsabilité générale, assurée de façon magistrale, peut expliquer, partiellement, l'obtention, depuis cette période, de l'organisation de nombreux congrès ou manifestations de première importance.

Les détenteurs du pouvoir économique mauricien perçoivent rapidement les intérêts d'une réussite de ce premier événement de portée internationale. Ils répondent à l'appel du ministre Glover et apportent l'élément indispensable à cette organisation, à savoir l'argent. Directement intéressés - comme les professionnels du tourisme - ou non, de nombreux

chefs d'entreprises ont compris que la réussite de ces *Jeux* ne pouvait qu'entraîner une dynamique positive dans un pays dont l'économie redémarre positivement depuis deux ans. Ce qui ne signifie pas pour autant que nous avons là le seul motif de leur implication. La simple participation à un événement suivi à l'extérieur de l'île ou l'aide apportée à un ami ne sont pas du tout à négliger.

Cet ami est le ministre, dont le rôle et la personnalité demeurent aussi prépondérants dans l'attitude de ces patrons. Contrairement à ses prédécesseurs, pour les avoir eu comme élèves au collège du *Saint-Esprit*, ou côtoyés sur les terrains, nombreux sont ceux qu'il connaît personnellement. Il sait à qui il s'adresse et perçoit les opportunités à saisir. Il sait, par exemple, que tel directeur acceptera de sponsoriser le tennis, et non le football, sa fille étant dans l'équipe nationale.

L'évolution notoire réside dans l'implication immédiate du gouvernement dans l'organisation et le financement. Dès le départ, aucune tergiversation ou problème de personnes, comme en 1979. De son côté, la France persiste dans sa politique de développement des relations entre les îles de cette zone de l'océan Indien et confirme sa participation financière, totale dans la construction de la piscine olympique de Beau-Bassin, et partielle dans le stade d'athlétisme du Réduit. D'autres pays, comme la Corée, apportent leur contribution sous forme de dons en matériels sportifs ou électroniques par exemple. Des stages dans plusieurs pays d'Europe et la venue d'entraîneurs étrangers, favorisent aussi la préparation des athlètes⁸⁰⁹. Les relations de Ram Ruhee avec le monde sportif allemand permettent à l'équipe mauricienne d'avoir un co-entraîneur avec Mamade Elahee et de suivre un stage de perfectionnement quelque temps avant les *Jeux*. La préparation sportive de cette manifestation reste sans comparaison aucune avec celle de 1979. Même si le tableau récapitulatif des stages de la décennie soixante-dix (cf. annexe

⁸⁰⁹ Par exemple, les aides obtenues pour l'année 1984 sont les suivantes :

- Boxe, 15 jours de stage, Frankie Lesage, Conseiller technique français.
- Athlétisme, 15 et 20 jours, athlètes et officiels, Jacques Dudal, Conseiller technique français.
- Judo, 5 jours, officiels, M. Bini, Conseiller technique français.
- Cyclisme, 2 jours, François Nativel, Commissaire *Union du Cyclisme International* (*U.C.I.*).
- Athlétisme, 7 jours, Hussien Ali, *International Amateur Athletics Association* (*I.A.A.F.*), formation d'officiels.
- Volley-ball, 15 jours de stage en Russie, 16 personnes.
- 8 minibus, Corée du Sud.
- 15 vélos, Communauté française de Belgique.
- 1 ring de boxe, République Fédérale d'Allemagne.
- Athlétisme, rassemblement de 80 athlètes à Anse la Raie, financé par des sociétés mauriciennes.

Bulletin d'information des *J.I.O.I.* de 1985, n° 2.

VI-1) ne présente que les organisations du ministère, 1979 fait piètre figure, comparée à 1985.

Le rôle du ministre devient prépondérant dans la réussite de ces Jeux⁸¹⁰. C'est un « gagneur ». Il connaît les chances de médailles de l'île⁸¹¹ et la *modification* de la *Charte des Jeux* devient un point de litige, surtout avec les représentants de l'île Sœur. Michael Glover refuse de subir l'écrasante domination de La Réunion comme en 1979. Il arrivera à ses fins !

Le choix des principaux partenaires du comité d'organisation, réalisé dans la même optique de réussite, devient très significatif. Nous retrouvons les amis de longue date, qui ont déjà fait leurs preuves sur la mise en place de manifestations sportives et sur leurs compétences dans le domaine sportif. Confiance et efficacité sont les maîtres mots caractérisant ces personnes dont quelques noms reviennent fréquemment dans cette étude :

- Sir Maurice Rault, Président du Comité organisateur
- Yves Fanchette, Commissaire général des *Jeux*
- Kris Lutchmeenarraïdo, responsable financier
- Pierre Philogène, responsable technique
- Myrna Lapierre, responsable du protocole
- Jacques Malié, Recteur du collège *Saint-Esprit*, maire du village des *Jeux*.
- Lieutenant colonel Dan Bhima, président de la *Mauritius Football Association*

Toujours sur le plan de la préparation, les responsables prennent en compte deux problèmes survenus lors des *Jeux* de 1979 : le manque de fair-play des spectateurs réunionnais et d'objectivité d'une partie de la presse de l'île Sœur, plus précisément en ce qui concerne les reportages télévisés auxquels l'île Maurice était assujettie, faute de moyens audiovisuels assez conséquents.

⁸¹⁰ Dans son allocution prononcée lors de la réception du drapeau des Jeux, M. Ndremandjary, ministre de la *Jeunesse et des Sports* malgache exprime le sentiment de nombreuses personnes en décernant à Michael Glover la médaille d'or honorifique de l'organisation des *Jeux*.
L'Express, 3 septembre 1985.

⁸¹¹ « Pour les *J.I.O.I.*, Jean-Roland Delaitre attaquait les Réunionnais sur qui a le droit de participer ou non. Glover a pris le relais mais dans un but précis. Je veux que ce soit comme ça car je pourrai faire venir tel ou tel qui est en Australie ou qui joue dans une équipe de volley en France, etc... Ca rapportera des points à Maurice. A partir de là, tout était bon. Les Réunionnais jouaient le même jeu. On négociait. Je te lâche ça, tu me lâches ça et puis je ne dirai rien sur Mayotte. A chaque *Jeux*, c'est pareil ».
GARINET Pierre, entretien du 15 janvier 2004.

Il convient de préciser la présence constante d'une légère rivalité entre les deux îles, les Mauriciens attribuant la supériorité ostentatoire de nombreux Réunionnais à l'aide financière de la métropole, alors qu'eux sont fiers de leur autonomie. L'écrasante domination française aux *Jeux* de 1979 a laissé un goût amer, d'autant plus acide que le *Onze mauricien* a subi sa première défaite de l'histoire des rencontres contre La Réunion.

Cet esprit de revanche n'entame pas le fair-play des organisateurs et de nombreux responsables de l'organisation feront le tour des collègues pour rappeler la conduite à tenir dans les gradins ; ces consignes seront, dans l'ensemble, respectées. L'attitude indigne de supporters mauriciens, sifflant les Réunionnais en tennis de table, fait immédiatement l'objet de critiques dans la presse du lendemain.

Le problème des commentaires télévisés se règle par un accord de coopération fort conséquent entre les télévisions des deux îles. Les journalistes des deux organismes effectueront de concert les présentations et reportages quotidiens ⁸¹².

Ces *Jeux* de 1985 se déroulent sans problème majeur et représentent une réussite, tant sur le plan de l'organisation que de la fréquentation des stades. Un « déclic », indéniable, s'est produit au niveau de la population, derrière ses représentants, du premier au dernier jour, dans toutes les activités. Mais quelle catégorie de la population ? Nous n'avons pas la réponse. Que penser des titres des journaux : « *naissance d'une nation mauricienne* », « *le XI local renforce le sentiment d'appartenance à la nation mauricienne* ⁸¹³ » ? Qu'est-ce qu'un sentiment d'appartenance à une nation ? Faudrait-il encore définir auparavant la « nation mauricienne ». Est-elle perçue de la même façon dans toutes les communautés ? Nous ne le pensons pas.

Les expressions « *nation mauricienne* », « *mauricianisme* », apparaissent dans différents écrits, mais restent des concepts, à notre connaissance, sans définition

⁸¹² « Coopération régionale.

1,5 millions de téléspectateurs pour les *Jeux des Îles*.

Les stations de télévision de La Réunion et de l'île Maurice consacreront chaque soir, pendant la durée des *J.I.O.I.*, une émission complète.

Plus de 1,5 millions de téléspectateurs des îles sœurs de l'océan Indien assisteront aux différents programmes des *Jeux de Îles* (...). Le magazine conjoint consacré aux résultats sera sur le petit écran à partir de 20h15 alors que trois émissions seront programmées chaque jour du 25 août au 1^{er} septembre. L'une des interventions sera en direct alors que les deux autres seront en différé. L'aide de la France et de *R.F.O.* (Réunion) a été sollicitée pour la réalisation de ces émissions. La *M.B.C. tv* consacra quelques 52 heures d'émission en direct sur les différents sites des *Jeux* et *R.F.O.* n'aura d'autre recours que de piquer les émissions de la *M.B.C.*.

De plus *R.F.O.* relaiera les *Jeux* sur le continent africain ».

L'Express, 20 et 23 août 1985.

⁸¹³ *L'Express*, 30 août 1985.

scientifique. Cette absence de conceptualisation ne relève d'ailleurs peut-être pas du hasard. Le sujet est délicat et, en définir les contours en toute objectivité, peut ne pas recueillir un large consensus.



« Une île enfin fière de ses sportifs et de son drapeau »
Après la victoire des footballeurs en finale *L'Express* août 1985

Nous avons tenu les mêmes propos que le journaliste de *L'Express*, cité ci-dessus, à un membre de la Population Générale, que nous ne citerons pas ! La réponse est claire et sans détour : « *Avant de parler de mauricianisme, allez sur le bord de la route voir les gens qui ovationnent l'équipe de football. Peut-on affirmer que toutes les communautés sont représentées ?* » La réponse est effectivement négative, parce que les photos des journaux consultés (cf. photo ci-dessus), seuls éléments en notre possession, ne permettent pas de prendre objectivement position. L'absence actuelle de conceptualisation nous conduit à éluder cette difficulté ; la description de ces *Jeux* ayant déjà fait l'objet de travaux d'étudiants en *S.T.A.P.S.* à l'Université de La Réunion⁸¹⁴. Notre approche, essentiellement

⁸¹⁴ - YU-KUI Alain, « Des Jeux de la convivialité aux Jeux de la performance ; *J.I.O.I.* 1979 – 1998 », mémoire de maîtrise en *S.T.A.P.S.*, E. Combeau-Mari (ss la dir de), Tampon, Université de la Réunion, 2000.

- CADET Yann, « Diplomatie et politique aux *Jeux des Îles de l'Océan Indien* », mémoire de licence en *S.T.A.P.S.*, E. Combeau-Mari (ss la dir de), Tampon, Université de la Réunion, 1998.

comparative, s'intéresse plus précisément à l'évolution des performances en athlétisme, si changement il y a, à la couverture journalistique des compétitions et à la composante communautaire dans les différentes activités des *Jeux* de 1979 et 1985.

1. Athlétisme : « bien, mais peut mieux faire ! »

La lecture du tableau ci-dessous permet d'émettre quelques conclusions sur la prestation des athlètes mauriciens. Nous avons choisi l'athlétisme parce que c'est, avec le football, l'activité la plus populaire de cette compétition inter-îles et les performances autorisent un jugement plus objectif que dans d'autres pratiques.

Sur un plan général, nous notons une amélioration des performances entre 1979 et 1985, mais les écarts restent souvent minimes. Si 22 épreuves sur 32 étudiées connaissent un progrès, il n'est réellement significatif que dans les courses de longue durée et les concours.

Au classement final, les résultats de 1979 paraissent meilleurs mais il faut tenir compte de la présence des athlètes malgaches en 1985. Dans l'hypothèse d'un classement sans Madagascar, le tableau n° 1 montre que les hommes permettent à l'île Maurice de terminer à son avantage par rapport à 1979.

Enfin, les performances des filles restent sensiblement du même niveau que celles des garçons sur les deux manifestations.

Ces différentes remarques autorisent quelques conclusions :

- compte tenu de la préparation catastrophique des *Jeux* de 1979, les résultats sont satisfaisants et attestent du bon niveau de l'athlétisme mauricien. Nous pensons qu'il y a un lien de cause à effet avec l'athlétisme scolaire, activité florissante depuis ces dernières années.
- en contrepartie, les performances de 1985 ne sont que relativement meilleures, dans la mesure où :
 - cette fois, la préparation s'est révélée satisfaisante

- LAFOSSE Didier, « Rétrospective des *J.I.O.I.* de 1979 à 1993 : constat des résultats et analyse », mémoire de licence en *S.T.A.P.S.*, E. Combeau-Mari (ss la dir de), Tampon, Université de la Réunion, 1998.

- la compétition se déroule devant le public mauricien dont le soutien sans faille à ses représentants a étonné de nombreux observateurs.
- ces performances moyennes peuvent être relativisées par l'objectif principal ; terminer premier ! Mais, même sans compter Madagascar, les résultats en courses restent, dans l'ensemble, plus faibles, contrairement à la situation des concours.
- l'aide technique des entraîneurs étrangers bénéficie en premier lieu aux concours et non aux courses. La pratique de longue date de ces dernières, alors que les lancers et sauts ont été introduits plus tardivement dans l'île, permet des améliorations potentielles et une marge de progression plus importante quant au niveau des performances.

Tableau n° 1

		CLASSEMENT				
		Premier	Second	Troisième	Non classé	Total
1979	Hommes	6	7	3	3	19
	Femmes	7	2	3	1	13
	Total	13	9	6	4	32
1985	Hommes	6	4	5	4	19
	Femmes	4	5	1	3	13
	Total	10	9	6	7	32
1985 sans Madagascar	Hommes	10	5	0	4	19
	Femmes	5	4	1	3	13
	Total	15	9	1	7	32

Tableau n° 2 (page suivante)

En 1985, seuls les trois premiers de chaque épreuve sont répertoriés. Cette même année, les séries des courses ne sont pas présentées, comme c'est le cas en 1979. Quand il n'y a pas de Mauricien dans les trois premiers, nous mettons « + » ou « - » suivi de la performance du troisième et comptons l'athlète de l'île comme « non classé » dans le tableau n° 1.

La colonne entre les résultats des deux *Jeux* précise s'il y a eu, en 1985, un progrès, une baisse, ou si le changement n'est pas significatif.

TABLEAU COMPARATIF des RESULTATS en ATHLETISME
PERFORMANCE et CLASSEMENT

Athlétisme	J.I.O.I. 1979			J.I.O.I. 1985	
HOMMES		place			place
100 m	11''57	4	+	+ 10''92	nc
200 m	23''02	série	+	22''34	3
400 m	51''28	série	+	49''77	2
800 m	1'55''4	2	+	+ 1'53''21	nc
110 m haies	15''06	1	=	14''99	1
400m haies	54''16	1	-	54''50	3
4x100 m	43''08	2	+	41''93	3
4x400 m	3'22''8	3	+	3'20''82	2
1500 m	3'57''8	1	-	+ 4'01''25	1
3000 m steeple	9'58''8	3	++	+ 9'27''	nc
5000 m	15'32''4	2	++	15'10''19	2
10000 m	32'25''3	2	+	31'24''11	3
Marathon	2h 48' 22''	2	+	2h 36' 24''	4
Hauteur	1m85	3	++	1m98	2
Longueur	7m18	1	-	6m90	3
Triple saut	14m97	1	-	- 14m88	nc
Poids 12 lb	13m08	2	+	13m36	1
Javelot 800g	59m22	2	++	65m30	1
Disque 1,5 kg	40m08	2	++	44m86	1
Décathlon	5918 pts	1	-	5724 pts	1
FEMMES					
100 m	12''35	1	=	+ 12''20	nc
200 m	25''60	3	+	+ 24''95	nc
400 m	58''36	2	=	58''30	2
800 m	2'19''06	1	+	2'10''70	1
100 m haies	16''82	3	=	+ 15''98	nc
4x100 m	49''	2	=	48''25	2
4x400m	3'57''	1	+	3'55''79	1
1500 m	4'55''4	1	+	4'40''40	1
Hauteur	1m65	1	-	1m60	1
Longueur	5m31	4	+	5m45	2
Poids	10m60	1	++	12m14	2
Javelot	33m48	3	++	41m90	3
Disque	34m88	1	++	39m74	1

Tableau n° 2

Source : « 6^{èmes} Jeux des Îles de l'Océan Indien, Résultats 1979 à 1998 ».

Ne sont prises en compte que les activités présentes sur les deux Jeux et dont nous avons les résultats chiffrés.

2. Couverture journalistique

Nous avons relevé de façon approximative, mais réaliste, la surface réservée à la couverture des *Jeux des Îles* par différents journaux.

Le journal *Advance*, le plus « consulté » par la communauté hindoue, retient notre attention pour cette raison, même s'il n'existe plus en 1985.

En 1979, l'édition par le quotidien *Le Mauricien* d'un complément sportif hebdomadaire, *Week-End Sport Magazine*, explique sa faible couverture de l'événement. Concernant *W.E.S.M.*, contrairement aux très nombreux articles parus auparavant sur les problèmes relationnels entre le ministère et le *C.N.O.M.*, peu de résultats sont commentés pendant la durée des *Jeux* de 1979 et les comptes rendus font plus état du chauvinisme des supporters réunionnais et des problèmes d'interprétation des règlements sportifs que des épreuves proprement dites. En 1985, cet hebdomadaire ne paraît plus.

La faible quantité d'informations présentées en 1979 laisse dubitatif et rappelle une réflexion de Pierre Philogène. A la question de savoir pourquoi la commission d'athlétisme de la *M.S.A.* reste dans le giron de cet organisme malgré leurs fréquents désaccords, il répond : « *Pour bouger, il faut qu'il y ait un mouvement de foule derrière vous. Les gens n'étaient pas intéressés par la chose. Nous n'étions que quelques mordus* ⁸¹⁵ ».

Cette remarque, avérée au début des années soixante-dix, est certainement à relativiser en 1979, mais peut être un élément de réponse à notre questionnement. Les journalistes, au contact de la population, savent qu'en cette année 1979, cette première compétition n'atteindra pas l'aura espérée. Nous pensons que cet état de fait est dû à la conjonction possible de plusieurs critères :

- 1979 représente une période difficile pour la population très préoccupée par sa situation économique. Ces premiers *Jeux* manquent d'opposition avec l'absence de Madagascar et se résument trop souvent un duel avec La Réunion. Cette opposition tournant beaucoup trop souvent à l'avantage des Français ne réussit pas à capter l'attention du lecteur.
- il n'y a pas eu de campagne promotionnelle pour les valoriser.

⁸¹⁵ PHILOGENE Pierre, entretien du 14 octobre 2003.

- les journalistes ont trop mis en exergue les problèmes relationnels entre le ministère et le *C.N.O.M.* et délaissé le côté sportif pour que le public s’y intéresse subitement.
- les transmissions entre les deux îles ne sont pas de très bonne qualité. Le téléscripteur, moyen encore le plus utilisé, prend du temps. Les informations paraissent souvent avec deux jours de décalage et perdent de leur intérêt.
- les *Jeux* ne se déroulent pas à l’île Maurice !

« *La preuve a été faite à l’île Maurice que le public était nécessairement le treizième homme et que son absence crée d’entrée un déséquilibre difficilement surmontable* ». Cette affirmation, du 2 septembre 1985, du journaliste réunionnais Pierre-Yves Versini s’avère très juste pour les *Jeux* de 1979, quant à l’intérêt que leur portent les Mauriciens. Que ce soit pour les grands matchs de football ou les finales d’athlétisme du sport scolaire, malgré la retransmission télévisée, en 1979, *le Mauricien* va au stade. De plus, ceux qui ont la chance de posséder un téléviseur ne voient que des reportages effectués par la télévision réunionnaise mettant en valeur les sportifs de *l’île Sœur*.

L’organisation de 1985, présente un contraste très surprenant avec une situation totalement différente. Il s’agit d’un challenge à relever et l’ensemble du gouvernement prend conscience de la nécessité de réussir. Les voyants économiques sont « passés au vert » et il faut profiter de cette embellie pour confirmer, ou affirmer, le sérieux des gouvernements mauriciens sur la place internationale.

La recherche d’aide technique⁸¹⁶ et matérielle offre l’occasion de développer des relations avec différents pays comme la Corée, la République Populaire de Chine, les Etats-Unis ou le Japon. Les *Jeux* présentent l’opportunité de « *faire ses preuves* » et les retombées économiques peuvent s’avérer conséquentes dans le domaine touristique. Les responsables politiques l’ont compris et s’attachent à ce que cette manifestation devienne une vitrine du savoir-faire mauricien, tant sur la capacité à respecter des délais de contrat qu’au niveau de l’accueil.

Cette manifestation ne doit pas se dérouler dans l’indifférence de la population. Il faut que celle-ci se sente concernée par cet événement. L’information passe dans les écoles

⁸¹⁶ Dès 1983, suite aux accords passés, un spécialiste de tennis de table chinois, M. Fang Wen, vient encadrer un stage pendant que l’américain Mike Slavin fait de même en basket. Le Japon et l’U.R.S.S. sont aussi pressentis pour apporter leur aide.
W.E.S.M., 24 avril 1983.

et les collègues pour sensibiliser les élèves, et surtout dans la presse écrite qui va faire de cette manifestation sportive un événement sans précédent à l'île Maurice.

Des deux principaux quotidiens, les responsables de *L'Express* décident très tôt que cet événement peut générer de nouveaux lecteurs et, dès le mois de juillet, rares sont les jours sans un article sur les *J.I.O.I.*. Quand, sur la même période, en 1979, *Advance* n'avait pas publié une page entière sur le sujet, six ans plus tard *L'Express* y consacre 68 pages, 2 *Unes* et un éditorial. *Le Mauricien* commence lentement, avec 20,5 pages et 5 *Unes* jusqu'à la veille de la cérémonie d'ouverture.

Les contenus des articles sont clairs ; aucun problème évoqué, aucun différend entre les responsables ; seulement des informations sur l'organisation et le déroulement de la manifestation, les sportifs, ou leurs adversaires, et leur préparation. Si Jean-Roland Delaitre n'a plus de responsabilité à la télévision mauricienne, ses relations au niveau de *L'Express* et du *Mauricien* ont pu forcer le zèle de quelques journalistes, mais nous pensons que ces professionnels ont saisi l'importance de l'événement et la possibilité d'augmenter les ventes en adoptant une attitude positive, à l'image des organisateurs.

L'approche est donc assez originale et plaisante, avec la présentation des compétiteurs par activité et leurs chances de réussite. Cette démarche permet à l'ensemble de la population de constater la réalité du sport mauricien, que beaucoup ne doivent pas connaître, par manque de temps ou d'attention à porter sur ce sujet. Même si l'analyse de la représentation des communautés dans cette compétition, présentée dans les pages suivantes, ne fait pas ressortir d'évolution notable par rapport aux années soixante, nous pensons que la parution de ces portraits a dû modifier quelques idées reçues.

Alors que l'adoption de la Charte des *Jeux* a posé problème entre l'île Maurice et La Réunion au sujet de la participation de certains sportifs métropolitains ou mahorais, les propos sur *l'île Sœur*, dans les journaux mauriciens, restent très modérés, exception faite du football, comme nous le constaterons plus loin. Les journalistes réunionnais ayant été critiqués pour leur parti-pris dans les commentaires des *Jeux* de 1979, nous pouvons affirmer que les professionnels de la presse écrite locale ont fait preuve d'objectivité dans leurs commentaires et critiqué, quand cela s'est avéré nécessaire, le public pour son manque de fair-play.

Sur le compte rendu des épreuves, *Le Mauricien* opte pour une couverture conséquente, essentiellement pendant la compétition. Sur neuf jours de cérémonies et de compétitions, ce journal imprime, sur le sujet, 11 pages intérieures, 6 *Unes* et 88 pages en éditions spéciales, ce qui reste encore unique à ce jour, à notre connaissance. De son côté

L'Express édite 57 pages et 1 *Une*. Par exemple, le premier jour, ce quotidien consacre 8 pages sur 12 à l'ouverture de la compétition, pendant que le sujet occupe 20 pages du *Mauricien*.

Les rédacteurs en chef de ces journaux ont vu juste. Les *Jeux des Îles* de 1985 sont une réussite sportive, populaire (presque tous les stades et gymnases affichent complet) et commerciale, en ce qui les concerne. Cet élan de participation de la population n'est pas que le fait du hasard ou des campagnes médiatisées des organisateurs. Il correspond à une attente, au départ, d'une partie de la population. Quelle en est la raison ? Nous nous contenterons de formuler deux hypothèses susceptibles d'une étude prochaine plus approfondie :

- nous ne sommes plus en 1950 ou 1960 et, sans renier leur culture, les relations intercommunautaires sont plus développées avec les nouvelles générations.
- l'expansion du tourisme et le développement de la zone franche, par exemple, ont créé de nombreux emplois et, par corollaire, une hausse de la demande de loisirs. Avec un premier événement sportif, sans précédent dans l'histoire de l'île, accessible à tout le monde, à toutes les communautés, sportif ou non, chacun peut y trouver une satisfaction personnelle.

Nous terminons cet examen de la couverture journalistique des *Jeux* par ce constat ; dans ce bel ensemble de chauvinisme bien maîtrisé, les commentaires des matchs de football se distinguent, dans *L'Express*, par quelques piques adressées aux Réunionnais. Ce derby entre les deux îles reste toujours un événement particulier. Les Mauriciens, souvent vexés, à juste titre, par l'arrogance de certains touristes réunionnais, les ont toujours dominés dans le « sport-roi » comme le qualifie Évelyne Combeau-Mari, à savoir le football ; sauf à la finale des *Jeux des Îles* à La Réunion !

Six ans plus tard, rien n'est oublié et les commentaires dénigrent discrètement la sélection réunionnaise, comme lors du match de qualification contre Madagascar⁸¹⁷. Titre et article ne laissent planer aucun doute et rappellent ce dicton : « Le silence est le plus grand des mépris » :

« Finale avant la lettre cet après-midi au George V.

(...) un des matchs les plus importants sinon le plus important de son histoire.

⁸¹⁷ Il y a deux poules en football. La poule A comprend l'île Maurice, Madagascar et les Seychelles. Le groupe B est « plus facile » avec La Réunion, les Comores et les Maldives.

(...) Une victoire ou au pis un nul arrangerait manifestement les affaires de la sélection nationale et équivaldrait presque à une médaille d'or assurée, car on voit mal comment elle pourrait perdre la finale face à n'importe quel adversaire du groupe B ⁸¹⁸».

La sélection mauricienne gagne brillamment ce match, mais l'attitude inhabituelle du public, beaucoup plus exubérante, attire précisément, et à juste titre, l'attention du journaliste et conforte notre point de vue : sport et question sociale restent intimement liés à l'île Maurice et le moindre événement peut conduire à des conclusions parfois excessives comme après cette victoire.

« *Le XI local renforce le sentiment d'appartenance à la nation mauricienne* »

« *Une île enfin fière de ses sportifs et de son drapeau* »

« *Naissance d'une nation mauricienne* »

« *ène sel lepep, ène sel l'équipe* » (*un seul peuple, une seule équipe* ; le journaliste fait référence au slogan du *M.M.M.* prônant la fin du communalisme).

Ces différents titres sous-entendent qu'enfin, lors de ce match, l'appartenance communautaire s'est effacée pour laisser éclater un enthousiasme commun, ce qui s'avère exact ; effacée mais pas disparue. Ce qui aurait pu permettre de parler de nation mauricienne naissante, si tant est, que le parallèle soit établi entre communautés et ethnicité. Dans ce cas nous rejoindrions la théorie de Connor : « *quand le sentiment (de former un peuple) se manifeste, il faut cesser de parler d'ethnicité pour parler de nationalisme* ⁸¹⁹ ». Mais nous avons montré la complexité de ces différents concepts et le côté fugace d'un match de football ne permet pas de conclure à l'évolution de la société mauricienne. Passé l'enthousiasme d'un journaliste, il faut revenir à la réalité et constater que ce comportement relève de l'exceptionnel, et que rien ne permet d'établir la présence simultanée des différentes composantes de la population mauricienne. Se demandant si *le Sport est une affaire d'Etat ou une question nationale*, Philippe Liotard apporte une réponse concise confirmant notre prise de position :

« La rythmicité propre aux compétitions sportives permet aux supporters de football de (re)devenir français lorsque l'Olympique de Marseille ou le Paris Saint-Germain sont en finale de Coupe d'Europe. Ils ne sont plus auxerrois ni stéphanois, ni messins, ni montpelliérains, ni alsaciens, ni catholiques, ni musulmans, ni blancs ni noirs. Ou plutôt ces caractères identitaires s'effacent derrière la cause commune qui devient celle de la France. Les rivalités internes tendent à disparaître pour encourager ensemble l'équipe d'une ville française en lutte avec une équipe étrangère. L'unité

⁸¹⁸ *L'Express*, 29 août 1985.

⁸¹⁹ CONNOR (1978), cité par Streiff-Fenart J. et Poutignat P., op. cit., p. 94.

nationale s'opère derrière l'équipe ou le champion pour lesquels la victoire est espérée.

(...) Cette illusion fonctionne également parce que les nations sont inscrites en permanence dans une *compétition imaginaire*.(...)

(...) Mais l'unité nationale inventée par la rencontre sportive demeure illusoire pour une autre raison. Elle est ponctuelle. La manière dont les individus définissent leur identité est en effet soumise aux circonstances. L'événement sportif international rend prioritaire l'identité nationale et assure les conditions permettant d'imaginer une nation unifiée. Mais cela ne dure que le temps de l'événement.

Le nationalisme sportif est un nationalisme de l'instant, celui du match ou de la course⁸²⁰».

A notre connaissance, cette attitude extravertie inhabituelle, au sein d'une population aussi importante que diverse, n'a été constatée que quatre fois, et toujours dans le domaine du sport. Cette victoire sur Madagascar exceptée, l'opposant est à chaque fois La Réunion : finale de ces *Jeux* de 1985, celle de 2003 et victoire de Gabriel Anazor au Tour cycliste de l'île de La Réunion. Cette situation confirme la rivalité sportive entre les deux îles, mais ne permet en aucun cas de conclure à une quelconque évolution fondamentale du tissu social mauricien.

Passée l'euphorie de cette victoire, ce même journaliste n'oublie pas les Réunionnais, qu'il annonce déjà perdants, paraphrasant l'hymne national français en deux temps. Une première fois le matin du match et la seconde, le lendemain, après la victoire mauricienne. Les Britanniques ont réussi à inculquer au Mauricien une passion telle du football, qu'il semblerait que lors de certains matchs, la logique de raisonnement n'existe plus.

« *Le football est le sport national mauricien. On aurait pu gagner autant de médailles qu'on veut dans les autres sports (aux J.I.O.I. de 2003), aux yeux des Mauriciens, si nous avions perdu la finale contre La Réunion, ces Jeux auraient été un échec*⁸²¹ ». Ce constat de Pierre Philogène, autorise une meilleure interprétation des propos suivants du journaliste de *L'Express* (qu'il convient immédiatement de relativiser) :

« Allons z'enfants... ! »

La médaille la plus prisée des Jeux.

Cet instant là, cela fait six ans qu'on l'attend. Six ans passés à ruminer sur notre sort, six ans passés à nous rappeler sans cesse le camouflet subi à La Réunion...

La sélection mauricienne de football revendique et mérite d'aborder cette finale avec l'étendard de favori et cet honneur là, La Réunion hésite à le lui contester car

⁸²⁰ LIOTARD Philippe, « Le sport au secours des imaginaires nationaux », dans « Nationalisme sportif », revue *Quasimodo*, printemps 1997, p. 20-22.

⁸²¹ PHILOGÈNE Pierre, entretien du 14 octobre 2003.

le groupe « B », hein, c'est du vulgaire football du dimanche matin par rapport à ce qui s'est passé dans le groupe « A ».

« Le jour de gloire est arrivé ! »

C'est effectivement le jour de gloire des footballeurs, et, par delà les superlatifs, nous constatons que, la victoire acquise, la tension dirigée contre La Réunion baisse immédiatement et ses représentants sont gratifiés d'un excellent match valorisant ainsi les footballeurs mauriciens si besoin était. Dans ce contexte, le « point de vue » de René Noël, ancien président du *Dodo Club* et de la *M.S.A.*, paru dans *L'Express* retient notre attention.

Sa démarche est remarquable. C'est une sommité reconnue et respectée de l'île qui prend le temps d'écrire pour remercier les organisateurs et la population pour le plaisir qu'il a éprouvé lors de ces *Jeux*. Il s'agit là d'un élément important dans l'interprétation de la complexité de la société mauricienne. En parlant « *d'une nation qui dans sa diversité sait s'unir et vibrer à l'unisson*⁸²² », René Noël rappelle que tous les membres de cette société plurale sont avant tout mauriciens. En dehors des contentieux du quotidien, cet événement démontre la capacité d'union de la population dans certaines circonstances. Il a jugé nécessaire que quelqu'un le dise.

Force est de constater que les articles d'avant match, comme celui présenté ci-dessus, s'ils ne vont pas dans le sens d'une amélioration des relations inter-îles, peuvent œuvrer vers un rapprochement communautaire.

Les raisons exposées précédemment expliquent l'importante différence entre la couverture des *Jeux* de 1979 et ceux de 1985. Il faut souligner que les rédacteurs en chef ont bien perçu le climat dans l'île à l'approche de la manifestation. Sans occulter l'aspect commercial d'un quotidien quand il se vend bien, il s'avère nécessaire de souligner le rôle des journaux dans la réussite de cette manifestation.

⁸²² *L'Express*, 2 septembre 1985.

COUVERTURE DES J.I.O.I. PAR LES JOURNAUX

1979 : Jeux du 26 août au 2 septembre

1985 : Jeux du 25 août au 2 septembre

	<i>Le Mauricien</i> 1979	<i>Advance</i> 1979	<i>L'Express</i> 1985	<i>Le Mauricien</i> 1985
1 ^{er} juillet			0,5	
2			1	
3			1,5	
4			1,5	
5			1,5	
10		Premier article sur JIOI 1/10	0,5	
12			1,5	
13			0,5	
14			1	
15			1	
16			0,5	
17		1/5 haltéro	0,5	
18			0,3	
19			1	
20			1,5	
21		1/20 haltéro	1,7	
22			1	
23			0,5	
24			2	0,5
25		1/10 haltéro	1	
26			1	
27		1/15	1	
28		1/10	1,5 + Une	
29			1	
30			1	
31			1,5	
	<i>Le Mauricien</i> 1979	<i>Advance</i> 1979	<i>L'Express</i> 1985	<i>Le Mauricien</i> 1985
1 ^{er} août			1	0,5
2		1/8 foot	1	
3		1/5 Une + 1/5	0,5	
4			1 + Une	
5			1	
6		1/8 pb mys-cnom	0,5	
7			1,5	0,5
8		1/8 pbs Une + ¼	1	
9		1/10 pbs	1	
10			1	
11			1,5	
12			2	1
13		1/20	1,5	1,3
14			1,5	
15 août			1,5	1

16			2	0,5
17		1/8	2	0,5
18		1/10 Une ; pbs	2	
19			3	1
20			2	2 + Une
21		1/10	2	2,3 + Une
22			3,5	3 + Une
23			3,5	3 + Une
24			3,5 + Editorial	3 + Une
	Le Mauricien 1979	Advance 1979	L'Express 1985	Le Mauricien 1985
25 août ouverture 85		1/8 annonce ouverture	5 +1/3 Une / 12p.	
26 août ouverture 79	RIEN	RIEN	8 /12 pages	3 + Une + 16pages Ed. Spéciale (E.S.)
27	RIEN	RIEN	7 / 12	1 +Une + 16 E.S.
28	0,3 relate céré monie et succès	1/5 première médaillé	7 / 12	1,5+Une + 16 E.S.
29	0,5	1/10 fb	6 / 12	1,5+Une + 16 E.S.
30	0,3	1/10 résultats	6 / 12	1 + 16 E.S.
31	0,5	1/10 résultats	6 / 12	Une (sur foot) + 8 E.S.
1^{er} septembre	RIEN	1/8	6,5 /12 dont 2,5 sur victoire foot	
2 clôture 79 et 85	RIEN	RIEN	5,5	2,5 + ½ Une
3		1/8 clôture		0,5 + Une

réalisation : l'auteur

En 1984, le journal *Advance* cesse sa parution.

1/3 signifie un tiers de page intérieure sur les *J.I.O.I.*.

Pb : signifie *problèmes*

M.Y.S. : *ministry of Youth and Sports*

Une: première page

3. Composante communautaire

Tout d'abord, il convient de préciser que l'attribution d'une communauté à chaque sportif a été effectuée avec des Mauriciens des milieux sportif et non sportif (cf. annexe VI.-2). Certaines nuances ont pu nous échapper. Ce peut être le cas d'un athlète d'origine indienne, baptisé, par exemple. Que ces personnes ne se sentent pas outragées et acceptent d'ores et déjà nos excuses.

Au sein de la Population Générale, nous distinguons le groupe franco-mauricien parce qu'il se particularise nettement par ses pratiques et son mode associatif. Cette démarche devient impossible pour le groupe Créole, compte tenu de la grande subjectivité de nuances avancées.

L'observation du tableau récapitulatif présenté page 424⁸²³ met en exergue quelques caractéristiques relevées de façon non exhaustive dans le but de donner une image représentative des pratiquants du mouvement sportif, et de constater si les changements structurels de ce dernier apportent déjà des modifications, et dans ce cas, lesquelles :

- la lecture du total général des deux sessions font apparaître l'absence totale de représentativité de la distribution communautaire de l'île.
 - la communauté hindoue reste très largement sous-représentée. Nous avons démontré précédemment (cf. chapitre I) que le rapport au sport des membres de cette communauté explique cet état de fait. Nous ne constatons pas d'évolution caractéristique pendant les six ans.
 - La présence Musulmane est proportionnelle à son effectif au sein de la population (environ 16 %). Le faible nombre de féminines se trouve donc compensé par une présence supérieure des hommes.

La non-participation des filles en 1979 correspond à leurs conceptions religieuses. Relativement nombreuses dans les *Couvents de Lorette*, par exemple, elles pratiquent comme les autres élèves, mais dans l'enceinte de l'établissement et non à l'extérieur⁸²⁴. Notons une légère évolution en 1985 avec 5 participantes, dont 2 en natation !

⁸²³ La liste nominative des participants de 1979 et 1985 est placée en annexe.

⁸²⁴ LAPIERRE Myrna, entretien du 23 mars 2002.

- l'apparition du basket féminin dans la compétition explique la représentation conséquente de la communauté chinoise cette même année.
- La présence importante de la Population Générale lors des deux manifestations trouve son explication dans l'histoire du mouvement sportif de la colonie. Les chiffres les plus significatifs sont ceux du groupe franco-mauricien avec plus de 30 % des participants en 1979. Nous avons montré son rôle prépondérant au sein de la *M.S.A.* et par corollaire du *C.N.O.M.*. Cette situation explique le choix, avec La Réunion, en particulier, d'activités comme le rugby ou le yachting, peu concurrentielles sur cette zone de l'océan Indien. La suppression de ce sport collectif en 1985 ne justifie que partiellement la baisse de participants masculins. Le retrait du *Dodo-Club* du championnat de football en 1980 et la « liquidation » de la *M.S.A.* quatre ans plus tard ont profondément modifié le comportement d'une partie de ce groupe, et mis un terme à ce que certains interlocuteurs qualifiaient toujours de sport colonial. Notons que les Créoles compensent cette baisse. Nous ne pensons pas que cela soit dû à la compétition intracommunautaire, mais plutôt à l'amélioration des conditions de vie et au développement des loisirs sportifs. L'évolution structurelle du mouvement sportif en 1984 ne doit pas encore influencer les paramètres.

Les filles connaissent la même situation que les garçons et, leur présence est d'autant plus remarquée qu'elles côtoient rarement des partenaires des trois autres communautés.

- l'examen des différentes pratiques montre une distribution très particulière des communautés et peu d'évolution entre 1979 et 1985. Cette vue d'ensemble relativise certaines conclusions des journalistes concernant les relations intercommunautaires, évoquées précédemment au sujet de la finale gagnée par l'équipe nationale de football.

Il s'agit de sélections nationales représentatives du sport mauricien. Notre analyse prend surtout en considération les activités à effectif conséquent ou celle limitées, pratiquement, à une seule communauté, comme le rugby. Par exemple, le faible nombre de participants ne permettant pas d'émettre un jugement objectif, l'absence d'Hindous en tennis de table n'est pas relevée.

Les rares évolutions de 1985, essentiellement chez les filles, ne sont pas vraiment significatives et l'examen des deux compétitions ne permet donc pas de conclure à un réel changement des mentalités. A cette date, la suppression des appellations communales des clubs n'a pas encore d'effet sur le comportement des sportifs. Yachting, rugby et tennis restent l'apanage du groupe franco-mauricien. De même la communauté chinoise ne semble pas s'ouvrir de façon significative sur d'autres activités que celles qu'elle domine depuis longtemps : le tennis de table, l'haltérophilie et le basket-ball. Elle reste très majoritaire dans ce dernier sport qu'elle a introduit dans l'île en 1940, mais les deuxièmes *Jeux* attestent d'une ouverture, autant chez les garçons que chez les filles. Cette légère évolution apparaît sensiblement en haltérophilie. Mais si les *Chinois* partagent « leurs » activités avec d'autres populations, l'inverse n'est pas valable et ils restent quasi inexistantes en volley-ball, boxe, cyclisme, football et même athlétisme.

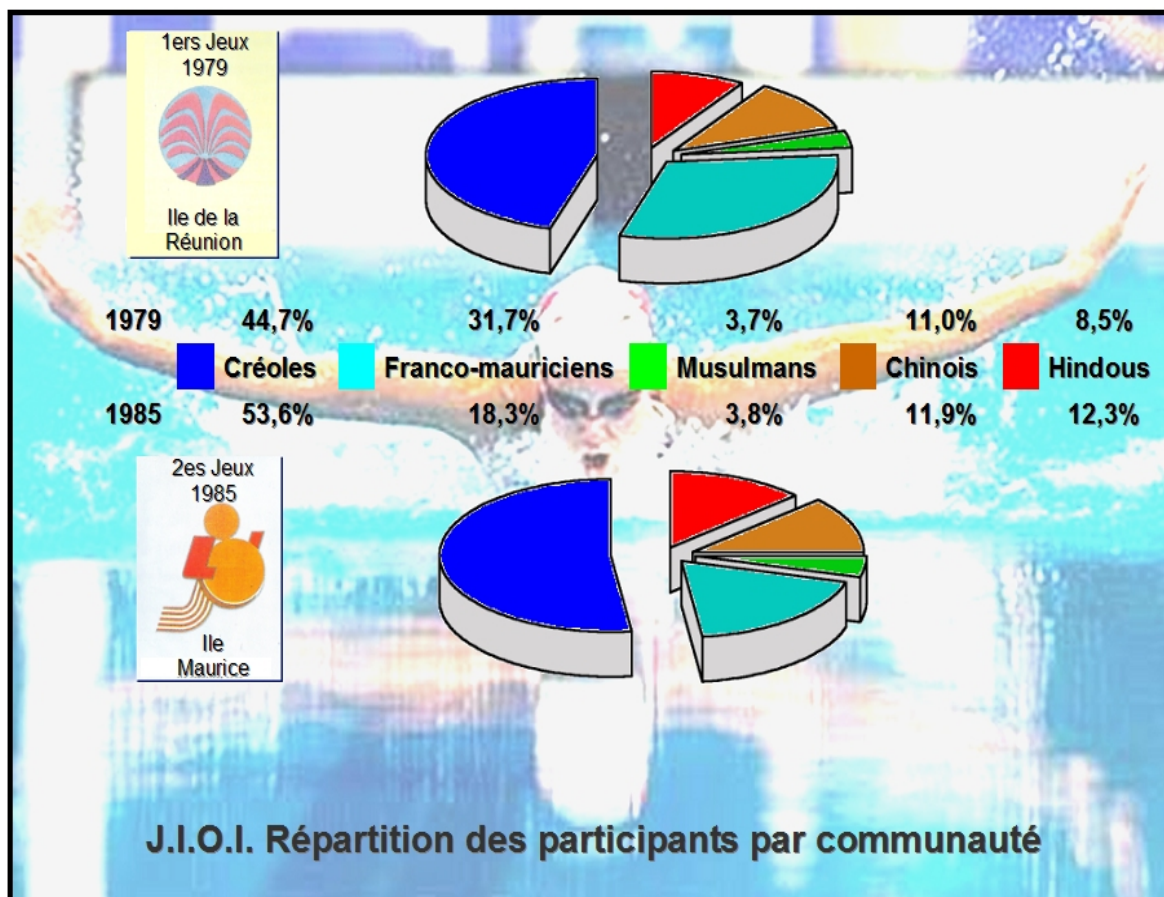
Il est difficile de porter un jugement sur la pratique sportive des Musulmans compte tenu de leur participation, relativement limitée, à ces *Jeux*. De leur côté, les Hindous ne semblent pas se spécialiser et sont présents, soit en 1979, soit en 1985, dans la plupart des sports, les trois du groupe franco-mauricien exceptés.

Les filles sont, en toute logique, relativement nombreuses dans les deux organisations phares de la *M.S.S.S.A.*, à savoir le volley-ball et l'athlétisme, avec une très forte prédominance de la Population Générale. Si culture et religion expliquent le faible nombre de représentantes hindoues et musulmanes, les filles de la communauté chinoise semblent procéder de la même manière que leurs homologues masculins.

La comparaison des listes de participants des *Jeux* de 1979 et 1985 ne fait pas ressortir de changement important. La période est assez courte et la modification des structures sportives avec le *Physical Education and Sports Act*, trop récente pour être déjà ressentie au niveau des sélections. Nous percevons quand même un certain recul de la participation franco-mauricienne dans les seconds *Jeux*, qui peut être interprété comme un repli communautaire. L'impression générale reste, qu'avec la chute du « bastion *M.S.A.* »,

l'histoire du sport mauricien a tourné une page. Certains s'accoutument de cette évolution, d'autres non.

TABLEAU COMPARATIF DE LA REPRESENTATION COMMUNAUTAIRE ENTRE LES JEUX DES ÎLES DE 1979 ET 1985



J.I.O.I. PARTICIPANTS ET COMMUNAUTES

1979

1985

ACTIVITE	Sexe	Ch	H	M	PG	
					fm	C
TOTAL ATHLETISME		1	4	0	19	46
garçons		1	0	0	10	31
filles		0	0	0	9	15
TOTAL BADMINTON		3	1	1	2	3
garçons		1	1	1	2	2
filles		2	0	0	0	1
TOTAL BOXE	garçons	0	0	0	1	10
TOTAL CYCLIS.	garçons	0	3	0	1	10
TOTAL HALTER	garçons	5	2	1	0	1
TOTAL TENNIS		1	0	0	8	0
garçons		0	0	0	4	0
filles		1	0	0	4	0
TOTAL NATATION		3	2	1	5	14
garçons		3	0	1	4	7
filles		0	2	0	1	7
TOTAL T.T.		5	0	1	0	2
garçons		4	0	1	0	0
filles		1	0	0	0	2
TOTAL BASKET		9	0	0	1	2
garçons		9	0	0	1	2
TOTAL FOOT	garçons	0	5	3	2	10
TOTAL VOLLEY		0	5	2	4	14
garçons		0	5	2	0	6
filles		0	0	0	4	8
TOTAL YACHTING		0	0	0	11	0
garçons		0	0	0	11	0
filles		0	0	0	0	0
TOTAL RUGBY	garçons	0	0	0	22	0

ACTIVITE	Sexe	Ch	H	M	PG	
					fm	C
TOTAL ATHLETISME		0	7	1	11	36
garçons		0	5	0	6	24
filles		0	2	1	5	12
TOTAL BADMINTON		3	2	1	2	3
garçons		1	1	1	2	2
filles		2	1	0	0	1
TOTAL BOXE	garçons	0	1	0	1	8
TOTAL CYCLIS.	garçons	0	0	0	3	7
TOTAL HALTER.	garçons	4	1	0	0	5
TOTAL TENNIS		1	0	0	8	1
garçons		0	0	0	5	1
filles		1	0	0	3	0
TOTAL NATATION		1	6	2	7	10
garçons		1	3	1	2	7
filles		0	3	1	5	3
TOTAL T.T.		5	0	2	1	1
garçons		3	0	1	0	1
filles		2	0	1	1	0
TOTAL BASKET		14	2	0	1	6
garçons		7	2	0	1	3
filles		7	0	0	0	3
TOTAL FOOT	garçons	0	4	1	1	16
TOTAL VOLLEY		0	4	1	1	17
garçons		0	4	1	1	7
filles		0	0	1	1	10
TOTAL Voile Planche à Voile		0	0	0	8	1
garçons		0	0	0	7	1
filles		0	0	0	1	0
TOTAL JUDO	garçons	0	4	1	0	11

1979

1985

ACTIVITE	Sexe	Ch	H	M	fm	C
TOTAL GENERAL	246	27	22	9	76	112
Total GARÇONS	189	23	20	9	57	80
Total FILLES	57	4	2	0	19	32

ACTIVITE	Sexe	Ch	H	M	fm	C
TOTAL GENERAL	235	28	31	10	44	122
Total GARÇONS	169	16	26	6	28	93
Total FILLES	66	12	5	4	16	29

Ch : Chinois, H : Hindous, M : Musulmans, PG: Population Générale,
fm: Franco-Mauriciens, C : Créoles

Conclusion chapitre VI

L'analyse des *Jeux* de 1979 et 1985 permet de constater l'évolution du mouvement sportif mauricien. Les changements apparaissent plus sur le plan structurel que sur les performances réalisées et semblent confirmer la faiblesse de la formation des jeunes. La progression des résultats des compétiteurs des autres îles met en évidence, non une régression, mais une stagnation du niveau mauricien, nettement supérieur auparavant. La même analyse, effectuée entre ces *Jeux* et ceux de 1993 à Madagascar, devrait permettre de constater les effets du *Sports Act*.

Cette étude comparative confirme notre propos sur les théories de Jean-Marie Brohm. Les *Jeux des Îles* de 1985 fascinent les Mauriciens « *au point de leur faire perdre conscience de leur appartenance de classe ou des conflits politiques* ». Cette conception s'avère tout à fait exacte, mais elle peut être interprétée positivement. Cette « *perte de conscience* » peut, en contrepartie, conduire, à l'évidence, à la possibilité de relations sociales différentes. En revanche, nous ne pensons pas un instant qu'en 1985, des hommes politiques, quel que soit leur parti, aient eu dans l'idée d'utiliser les *Jeux* pour « *agglomérer les classes sociales comme un ciment pour les détourner de leur vieille lutte séculaire* », et ce, pour deux raisons :

- la société plurale focalise la tension sur les relations communautaires. Le *M.M.M.* introduit cette notion en 1970, mais ne parvient pas à bâtir son succès sur ce thème.
- à l'île Maurice, la « *vieille lutte séculaire* » se limite à une dizaine d'années. Les responsables du *M.M.M.* se voient obligés de moduler leurs principes initiaux pour espérer arriver au pouvoir. La lutte des classes, passant par la suppression du communalisme, doit céder du terrain au profit de ce dernier.

En revanche, ces manifestations confirment les propos de cet auteur, comme ceux de Jean Meynaud ou John Hargreaves. Sport et politique restent intimement liés. Nous l'avons constaté en 1979. L'intervention, en 1985, du président malgache Didier Ratsiraka interdisant à son équipe nationale de jouer le match de classement⁸²⁵ « *pour justifier l'excellence des relations bilatérales* »⁸²⁶, représente une nouvelle fois l'élément visible d'une situation sous-jacente.

⁸²⁵ Pendant le match de qualification contre l'équipe mauricienne, le gardien de but malgache, lors d'une sortie, a agressé et blessé, l'attaquant local en lui sautant dessus les deux pieds en avant. Malgré les excuses des responsables malgaches et de leur ministre des *Sports*, présent sur place, le président a interdit la participation de la « Grande Île » au prochain match.

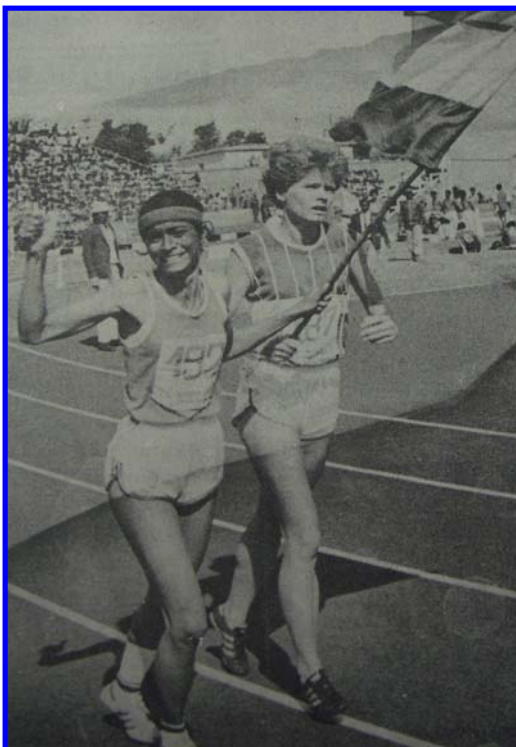
⁸²⁶ *L'Express*, 1^{er} septembre 1985.

Enfin, sur le plan sociétal, ces *Jeux* confirment différents constats établis depuis le début de cette analyse des structures sportives mauricienne.

Pas plus que sur le terrain de football, le problème communal ne se pose pas sur le stade d'athlétisme, en natation ou en basket.

La photo ci-contre n'est qu'un exemple comportemental saisi dans un contexte similaire pendant toute la durée des compétitions. Tout tend à prouver que le communalisme dans le sport peut n'être que la conjonction de différents facteurs sociaux ou économiques et qu'il ne convient pas de traduire en conception des relations humaines d'une personne, son comportement en société.

En revanche, à l'extérieur du stade, lors des *Jeux* de 1985, quarante bus endommagés par les supporters mauriciens et deux chauffeurs blessés, confirment le mal-être d'une partie de la population. Mais, notons que ces incidents se produisent uniquement à la sortie des matchs de football joués par l'équipe nationale. Les rencontres internationales ne sont pas des duels intercommunautaires et nous constatons que les comportements peuvent être identiques. Ce constat donne une orientation à notre conclusion générale.



Sheila Seebaluck et Annabelle Nairac
J.I.O.I. 1985 *L'Express* août 1985

CONCLUSION GENERALE

Lorsque le 25 juin 1812, le colonel Draper organise la première journée de courses hippiques de l'Isle de France, l'histoire ne retient pas qu'à défaut de chevaux, les jockeys montèrent des poneys, ou que le *Champ-de-Mars* était déjà bondé⁸²⁷. Cette date concrétise l'instauration d'une association, le *Mauritius Turf Club*, créée pour rapprocher Anglais et Français et faciliter la gestion de cette nouvelle possession britannique.

« La raison d'être de ce vaste groupement est l'organisation de courses de chevaux dans un esprit de cohésion et d'entente entre les membres des différentes communautés composant l'île Maurice. Cette intention formulée dès la fondation du club (...) n'a jamais disparu des statuts (...). Fort de cet engagement souscrit entre les membres il y a 184 ans, le M.T.C. se veut encore aujourd'hui laïc et apolitique et ne tolère en son sein aucune dissension ouverte ayant pour motif l'appartenance communautaire, la religion, les idées politiques et les rivalités familiales⁸²⁸ ».

Il est un fait qu'entre 1945 et 1985, contrairement aux rencontres de football, plusieurs fois suspendues en raison de l'Etat d'urgence, les courses ne cessèrent jamais, quelle que soit la situation politique et sociale de l'île. Nul article virulent ou règlement de comptes ne s'affiche dans les colonnes des journaux. L'explication ne se trouve pas au niveau communautaire, attendu que, s'il n'y a aucun membre de couleur jusqu'en 1966, la situation évolue rapidement après cette date, et certains adhérents appartiennent aussi à la M.S.A..

La personnalité de quelques responsables de la fédération de Curepipe, les statuts de celle-ci et l'évolution de ses objectifs, expliquent, partiellement, ce retard dans l'évanescence de la matrice coloniale au sein de cet organisme, par rapport au M.T.C., et, par corollaire, les incidents. Cette comparaison met en évidence le comportement différent de mêmes personnes en fonction des projets fixés, et trouve là, sa limite.

Le groupement de Franco-Mauriciens dans le milieu des courses de chevaux permet de « *retrouver les siens autour d'une activité ludique mais aussi d'affirmer l'existence de leur groupe minoritaire en réalisant un spectacle de dimension nationale* ⁸²⁹ ».

⁸²⁷ NAGAPEN Amédée, op. cit., p. 64.

⁸²⁸ TOURREAU Sylvie, op. cit., pp. 35-36.

⁸²⁹ TOURREAU Sylvie, op. cit., p.45.

Si les courses relèvent de la gestion relationnelle du colonisateur avec l'élite, détentrice du pouvoir économique, de son côté, le sport devient un élément d'acculturation de la population mauricienne.

Ces liens tissés avec l'élite permettent l'implantation des activités physiques codifiées, au sein des classes populaires. A notre connaissance, les Mauriciens n'ont jamais fait l'objet d'une attention particulière de la part des Britanniques quant à leur intégration massive dans l'armée de l'Empire, et, sa délitescence, après la Seconde Guerre Mondiale, ne modifie en rien cet état de fait. Malnutrition, malaria et culture indienne, détournent l'action du colonisateur, dans le domaine sportif, vers la population franco-mauricienne, minoritaire.

Le développement des activités au sein de ce groupe, et - par réflexe identitaire ou mimétisme - dans celui des Métis, permet, au fil des années, leur dissémination réticulaire à partir de deux noyaux centraux, la *M.S.A.* et les collègues.

Dans un premier temps, le *Sports Committee of Curepipe* participe à l'affirmation de l'identité du groupe Blanc et de son rôle de gestionnaire des affaires coloniales, de concert avec la métropole. Ce n'est pas une volonté consciente et délibérée de la part de ces dirigeants sportifs mauriciens, qui avant toute chose, pensent à leur pratique physique. Mais les travaux des historiens⁸³⁰ démontrent l'action des colonisateurs dans le développement de structures sportives et accèdent notre conclusion sur le rôle facilitateur, et non dénué d'intérêts, des Britanniques à l'île Maurice.

Dans le cas de l'Inde, par exemple, l'implantation du cricket, que nous qualifions de « *directe*⁸³¹ », aboutit à une opposition redoutable des colonisés pour battre l'occupant ; même appréhension dans certaines colonies françaises. A l'île Maurice, et dans le domaine sportif, les Anglais bénéficient de la possibilité de participer sans avoir à s'exposer.

Leur principe, « diviser pour régner », se trouve facilité par la pluralité de la société, à un point tel que nous avons, quelques rares fois, entendu l'expression *régime d'apartheid*, pour désigner les structures du mouvement sportif mauricien. Cette qualification, dégradante pour la société mauricienne, ne prend pas en considération la réalité des relations dans la société plurale de l'époque et n'a aucune signification à l'île Maurice, dans la mesure où la ségrégation, si ségrégation il y a, fonctionne dans les deux

⁸³⁰ Nous pensons aux travaux d'auteurs déjà cités, Combeau-Mari Évelyne, Deville-Danthu Bernadette, Benoit André-Jean et Fates Youssef, et à l'ouvrage de Jacques DUMONT, *Sport et assimilation à la Guadeloupe. Les enjeux du corps performant de la colonie au département (1914-1965)*, Paris, L'Harmattan, 2002.

⁸³¹ Relation Britanniques-Indiens, sans population ou communauté « tampon ».

sens⁸³². En 1946, un Blanc du *Dodo Club* n'adhère ni au *Stade Olympique*, de la communauté créole, ni au *Triveni Club* des Hindous. Rappelons aussi que la première sélection mauricienne de football mise en place par les cadres des *Dodo* et des *Faucons*, comprenait des joueurs de couleur. Même si quelques situations ségrégationnistes sont exceptionnellement constatées, la logique et le raisonnement y mettent fin assez rapidement⁸³³. Perdurent, comme dans toute société, des extrémistes irréductibles que l'on remarque plus facilement. Mais, comme le rappelle, avec une touche d'humour, Pierre Bonieux : « *il y en a qui sont encore au temps de l'esclavage, qui ont un esprit gros comme ça ! Ils sont absolument contre (l'ouverture des clubs communautaires). Ils vont disparaître. La nouvelle génération a l'esprit plus ouvert. Je pense que d'ici une dizaine d'année, quand tous ces dinosaures auront disparu, y compris moi, ce sera mieux pour le bien du sport (rires)* »⁸³⁴.

Par contre, l'observation de l'ensemble de la population mauricienne démontre que, malgré les travaux des chercheurs attestant que le mouvement sportif se présente généralement comme le reflet de la société, l'équilibre des forces en présence sur l'île contredit leur conclusion. Le nombre de pratiquants explique ce décalage. La barrière sociale, ou financière, limite l'accès aux clubs sportifs dont les faibles effectifs ne rendent pas compte d'une société majoritairement miséreuse dans ces années-là. Cela ne justifie pas pour autant la cessation de toute activité par cette minorité pratiquante.

La situation est toute autre, en 1952, lors de la mise en place de la *M.S.A.*. Nous relevons trois éléments nouveaux et prépondérants, permettant d'émettre une première conclusion :

- la Constitution de 1947 confirme le partage du pouvoir politique et permet la discussion sur le statut de la colonie.
- les rencontres sportives, organisée par cette *M.S.A.*, comprennent des équipes de différentes communautés.

⁸³² L'apartheid ne définit que le régime politique de *ségrégation systématique des gens de couleur*, en Afrique du Sud, aboli en 1990.

⁸³³ Nous faisons référence à deux exemples :

- les matchs de football contre l'équipe du Natal, contre deux sélections mauriciennes : une de joueurs blancs et une de joueurs de couleur. Les premiers ont perdu et les seconds gagné.
- Lors d'un match d'une équipe réunionnaise de rugby contre le *Dodo Club* à l'île Maurice – dans les années cinquante - les dirigeants du club mauricien auraient demandé aux Réunionnais de ne pas placer de joueurs de couleur en première ligne de la mêlée !

VALLES Bernard, entretien du 16 mai 2006. Bernard Valles a participé à ce match.

⁸³⁴ BONIEUX Pierre, entretien du 6 février 2003.

- Des dirigeants de ces clubs nouvellement intégrés participent à la gestion de la Fédération.

Cette structuration **d'un** mouvement sportif représente un élément de l'adaptation de la communauté dirigeante, très majoritairement franco-mauricienne, face à la redistribution des rôles et pouvoirs, découlant de cette nouvelle Constitution. Ces responsables appartiennent à une catégorie sociale habituée aux aléas politiques, climatiques, ou autres, et possèdent les qualités d'adaptabilité et de réactivité leur permettant de maintenir, autant que faire se peut, leur statut. Les situations extrêmes peuvent aboutir à l'émigration vers l'Afrique du Sud, par exemple. Dans le milieu sportif, « *pouvoir et organisation sont (ainsi) indissolublement liés l'un à l'autre. (...) L'organisation (en l'occurrence la M.S.A.) rend possible le développement de relations de pouvoir et en fonde la permanence* ⁸³⁵ ».

Ajoutant à cela la théorie de Giovanni Busino, « *l'économie est devenue la finalité suprême de notre société (...). L'économie a tout envahi, tout pénétré, tout transformé, tout usuré. Elle est pouvoir* ⁸³⁶ », nous constatons l'importance de la mutation. Elle signifie une passation de pouvoir entre colonisés et colonisateur, concrétisée par la cessation progressive du *King George V Jubilee Trust Fund*, unique financement britannique du sport mauricien.

Pour autant, le concept d'acculturation perdure attendu que l'ouverture à quelques clubs d'autres communautés ne peut qu'intensifier le développement des pratiques exogènes au détriment des activités traditionnelles indiennes ou africaines (elles aussi importées !). Mais, l'évolution statutaire en cours modifie les positionnements, et la situation instaurée par les Britanniques profite aux responsables de la *M.S.A.*.

Le succès de la mise en place de cette structure s'appuie sur quatre constats :

- les matchs entre équipes communales connaissent la plus grande affluence au stade.
- la gestion du sport communal est rémunératrice. Le prêt effectué pour la construction du stade *George V* confirme cette conclusion.
- les dynamiques sociales évoluent vers une dépendance des clubs, toutes communautés confondues, envers les dirigeants de la *M.S.A.*.
- les responsabilités dans le sport confortent le pouvoir.

⁸³⁵ CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système – Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1994, p. 78.

⁸³⁶ BUSINO Giovanni, *Élites et élitisme*, Paris, Que-sais-je ?, n° 2692, 1992, p. 74.

Rien ne s'oppose à cette réussite. L'attention étant focalisée sur les Conférences de Londres et la place de chaque communauté dans les nouveaux statuts en discussion, le sport communal s'installe durablement, sans réelle opposition, et la première évolution, en 1962, confirme la révision des objectifs initiaux.

Nous considérons que cette année 1962 marque l'entrée de la politique dans le monde sportif mauricien. Les facteurs communaux et les intérêts de quelques-uns précèdent ou orientent les décisions purement sportives. Or dans les sociétés pluralistes, « *une fois que les thèmes communaux priment, l'instabilité devient inhérente à la démocratie politique* ⁸³⁷ ».

Plusieurs évolutions de la fédération durant la décennie attestent d'orientations, à priori anodines, qui, une fois cumulées, donnent une situation instable. Ce n'est pas une volonté délibérée, mais une absence de vision à long terme, due à un nouvel objectif prépondérant : l'affiliation aux fédérations internationales et la création d'un *Comité Olympique*.

La nomination de Ram Ruhee au secrétariat général est un acte politique, mais reste sans conséquence sur les problèmes inter-communautaires que devront affronter les dirigeants de la *M.S.A.*. Ceux-ci ne sont, bien sûr, pas responsables du climat social de la colonie, mais nous pensons que la violence exprimée dans les stades aurait pu ne pas atteindre un tel paroxysme si les trois points suivants avaient fait l'objet d'une réflexion et d'une prise de conscience :

- une immense partie de la population n'est pas prise en compte par cette structure déjà auréolée d'un certain prestige.
- intégrer une seule équipe hindoue, une seule équipe musulmane, une seule équipe tamoule, dans le championnat de football, a concentré l'attention, et parfois l'animosité, d'une communauté entière sur onze joueurs seulement ; c'est rentable financièrement, avec un stade comble, mais risqué socialement !
- les hommes politiques utilisent ces deux situations à des fins électoralistes.

Or, les enseignants des collèges n'apprécient pas cette évolution de la *M.S.A.*. Si les statuts de cette fédération limitent leurs réactions, ils démontrent, au sein de leur *M.S.S.S.A.*, que le sport communal n'est pas une fatalité et que fonctionner différemment ne relève pas de l'utopie.

⁸³⁷ LAU THI KENG Jean-Claude, op. cit., p. 35.

Si nous avons expliqué et justifié les bases communales des créations du S.C.C. puis de la M.S.A., la stratégie des années soixante, liant sport, argent et politique, et axée autour du seul football, est bien à l'origine des incidents et de la dégradation des conditions de jeu au stade *George V*. Dans l'anonymat des gradins et de la foule, le match de football devient un exutoire, l'expression de la tension créée par les politiciens, jouant la carte du vote communautaire. Volley-ball ou basket-ball, activités d'opposition entre équipes communales, n'attirent pas le même public, ne présentent pas d'intérêt financier, et ne connaissent pas ces problèmes. Il est édifiant de constater le fossé créé entre le football et les autres sports.

L'opacité des financements de la M.S.A., puis du C.N.O.M., confirmée par l'absence d'informations orales et écrites, ne permet pas de préciser notre hypothèse de départ (*des intérêts économiques sont rapidement apparus dans la gestion du football*). La réponse est cependant affirmative, attendu que ce fait n'est contesté par aucun des protagonistes interrogés, présents à cette période. Il n'est, par contre, pas possible, à ce jour, d'ajouter une quelconque information sur l'utilisation de ces fonds (à l'exception du remboursement du stade *George V*), personne ne tenant les mêmes propos.

La M.S.A. atteint son apogée durant la décennie soixante-dix. Prise à partie, avec le C.N.O.M., par les responsables du M.M.M., les membres d'*Action Civique*, ou les collégiens, leurs responsables font preuve d'une coordination exemplaire : Jean-Roland Delaitre attaque, Chintaman Ramboccus explique calmement, pendant que Ram Ruhee négocie le consensus. Ces trois personnalités sont les gestionnaires du sport mauricien de 1970 à 1982 et caractérisent la répartition des pouvoirs économiques et politiques, réalisée entre les élites mauriciennes, à l'avènement de l'Indépendance. Ils sont le lien entre les financeurs et le gouvernement, pour ne pas dire Sir Seewoosagur Ramgoolam.

Effectivement, l'existence du ministère de la *Jeunesse et des Sports* reste une énigme pour nous et, de toute évidence, un problème pour le Premier ministre. Mais, la conservation de ce portefeuille, avec la même dénomination, alors qu'il aurait pu ne s'occuper que de la *Jeunesse*, fait ressortir deux éléments :

- le ministère représente le lien avec la jeunesse et peut faire passer le message électoral au sein de ses clubs.
- l'organisation du sport mauricien n'a pas de structures réellement démocratiques. Si le Premier ministre n'est pas un grand sportif, l'homme politique sait cela. Les tensions communales relancées par la progression du M.M.M. doivent être atténuées par des mesures adéquates. Le maintien en poste du ministre Ramchurn

confirme cette orientation. Le démettre de ses fonctions signifie donner raison aux « organisateurs du sport communal ». Laisser s'installer des fédérations « parallèles » satisfait une partie de la population et permet de réguler la tension, entretenue par les partis politiques adverses.

Ce qui se passe, avant le déblocage des fonds, lors des *Jeux des Îles* de 1979, demeure caractéristique des relations communautaires verticales et transversales, décrites précédemment (Cf. supra : *Introduction*). Les relations verticales sont, dans le cas présent, le fait des membres de la communauté hindoue, Sir S. Ramgoolam, Hurrydev Ramchurn, Ram Ruhee et Chintaman Ramboccus. Le consensus, établi entre les directions élitaires, faisant abstraction de toute appartenance communautaire, représente les relations transversales. Il peut impliquer des ministres de toutes communautés ou des responsables financiers tels que les sponsors, par exemple.

L'ouverture progressive des archives à Londres permet de constater que ce modèle d'entente, élitaire et « *a-communale* », n'est pas nouveau et a précédemment facilité les négociations sur l'Indépendance⁸³⁸.

Toujours sur un plan relationnel, la société plurale reste une caractéristique coloniale et l'accession à l'autonomie pendant les années soixante, devrait laisser entrevoir un début de perméabilité des différents segments coalescents⁸³⁹. Si tel est le cas, il semble incontestable que la *M.S.A.* ne bénéficie pas de cette évolution.

Il en va différemment dans l'industrie sucrière et la *M.S.S.S.A.*. Le sport communal n'est plus, dans les années soixante-dix, une fatalité. C'est une volonté de certains responsables essentiellement politiques, mais aussi, économiques. Le sport scolaire, qui a pris ses distances avec la *M.S.A.*, dès 1962, en est la preuve, et les incidents de 1980 ne relèvent pas du communalisme. De son côté, l'industrie sucrière montre l'exemple parfait de mixité sociale et communale, même s'il reste quelques « *dinosaures récalcitrants* », selon l'expression de Pierre Bonieux.

Si ces deux organisations connaissent un fonctionnement et une réussite sensiblement identiques, l'explication réside aussi dans leurs conceptions des relations humaines

⁸³⁸ Voir sur ce sujet, les travaux de Jocelyn Chan Low.

⁸³⁹ « Le terme de pluralisme est aujourd'hui certainement au bout de son chemin par un double mouvement : le concept a perdu de sa capacité analytique en ce qui concerne les sociétés dites pluralistes (P.L. Van Den Berghe préfère considérer le pluralisme comme une variable plutôt qu'un type de société) et en même temps, les mouvements migratoires des ex-colonies vers des métropoles industrielles ont mis en évidence l'existence de la multi-ethnicité au cœur même des sociétés dites développées ».

LAU THI KENG Jean-Claude, op. cit., p. 38.

VAN DEN BERGHE P.L., « L'ethnicité en Afrique », Revue internationale des sciences sociales, XXIII (4), n° spécial, « Dimension de la situation raciale », 1971, U.N.E.S.C.O., pp. 539-550.

convergentes et dans certaines caractéristiques des membres de l'encadrement. Plusieurs anciens enseignants occupent les postes de *P.R.O. (Public Relations Officer)* de l'industrie sucrière. Nous pouvons citer, entre autres, Pierre Philogène, Philippe Lapierre, Christian Grenouille ou Lewis Louison.

Force est de constater, à ce stade de notre étude, que les quelques structures sportives examinées ont toutes un point commun. Elles possèdent de très fortes personnalités à leur direction. Toutes répondent présentes pour les *J.I.O.I.* de 1979 et 1985, et certaines encadrent toujours les *Jeux* de 2003 : Myrna Lapierre, Ram Ruhee, Chintaman Ramboccus, Yves Fanchette, Krish Lutchmenarraïdoo, Jacques Malié, ..., et Michael Glover.

Nous avons expliqué les raisons de la réussite de Michael Glover. Une dernière discussion avec des responsables sportifs de l'époque, fait ressortir que la nomination de Diwakar Bundhun, au poste de ministre de la *Jeunesse et des Sports* en 1982, représente, peut-être, une chance pour la structuration du mouvement sportif mauricien. Avant les élections, ce portefeuille était réservé à Rama Poonoosamy. Ce dernier, « pilier » du *M.M.M.*, est un sportif et un gagnant, comme Michael Glover. Mais sa réussite aurait été compromise dès le départ pour deux raisons :

- l'opposition de Rama Poonoosamy à la *M.S.A.* et au sport communal date, au moins, de l'époque de sa participation au sein de l'équipe de volley-ball des Trotters qui refusa de rencontrer celle des *Dodo*. L'appui financier de grands groupes dirigés, entre autres, par des Franco-Mauriciens, dont a bénéficié Michael Glover pour les *J.I.O.I.* de 1985, ne lui aurait probablement pas été accordé.

Michael Glover n'est pas au *M.M.M.*. Son positionnement politique « *central* » et son aura, lui offrent un tissu réticulaire de premier ordre.

- Michael Glover bénéficie d'une situation économique favorable, ce qui n'était pas du tout le cas en août 1982. Il a eu les moyens de défaire mais aussi de faire. Sans cet avantage, nous pensons que, compte tenu de l'organisation des structures sportives mauriciennes en 1984, la seule volonté politique n'aurait pas suffi. Preuve en est, la difficulté de mise en application de la totalité du *P.E.S.A. (Physical and Education Sports Act)*, due à une opposition larvée, reconstituée.

Le passé colonial explique, sans la justifier, l'absence d'organisation du mouvement sportif dans l'île, puis la mise en place d'une structure fondée sur des statuts coloniaux et une organisation communale. Le maintien de cette situation après l'accession à

l'Indépendance résulte bien de la volonté des dirigeants de la *M.S.A.*, cautionnée par un accord tacite du Chef du gouvernement. Une fois ce cadre en place, seules une volonté politique et une situation économique favorable, représentent les conditions sine qua non d'une remise en question de La structure sportive mauricienne, et l'instauration de fédérations prenant en compte l'ensemble de la population.

Ces conditions sont présentes en 1973-1974 et, malgré les incidents inter-communautaires des années précédentes et le succès des revendications anticommunalistes du *M.M.M.*, la décision politique n'est pas prise. Sir Seewoosagur Ramgoolam était un homme de dialogue. Il aurait pu rallier à sa cause l'ensemble du monde sportif, toutes communautés confondues, derrière un projet consensuel et deux objectifs principaux :

- mise en place de structures sportives pour tous
- mise en place de championnats de football plus étoffés, avec l'introduction de nouvelles équipes obligatoirement pluri-communautaires (sans supprimer celles existantes).

Mais, la proximité des élections de 1976, et les sondages en faveur du *M.M.M.*, n'ont pas permis d'envisager cette possibilité.

Nous avons, en première partie, précisé les limites de cette étude. Trois secteurs de recherche ont donc été volontairement laissés en attente de recherches futures :

- la connaissance des structures locales (communales, comme la *Fédération Sportive de Port-Louis*, ou intercommunales, telle l'*Association des Autorités Urbaines*) et de toutes les petites associations connexes.
- le sport féminin. Majoritairement, mais pas exclusivement, limitée au groupe franco-mauricien, la pratique féminine n'a pas fait l'objet d'une attention soutenue au sein des structures examinées ; exception faite du sport scolaire dont nous faisons état. Mais l'évolution semble conséquente dans le courant des années soixante-dix (cf. annexe C.-1).
- le sport à l'île Rodrigues. Ce n'est que vers les années quatre-vingt que les journaux font référence aux athlètes rodriguais. La création du ministère de Rodrigues, en 1976, ne change en rien la connaissance du monde sportif de cette île, et les *Annual Reports* et *Capital Budgets* restent aussi succincts qu'auparavant. Ce qui ne signifie pas, pour autant, absence d'informations.

Avec les travaux de M. Awootar, la présente étude représente un élément de base dans l'ensemble de la recherche. L'étude de ces trois structures – et de leurs réseaux – peut être une prochaine étape. Quelle modification, ou nuance, leur connaissance apporterait-elle à nos conclusions ? L'importance réside dans la composante sociale et comportementale de ces structures et dans leurs rapports au pouvoir. Histoire et Culture, finement entremêlées, ne peuvent évoluer que lentement. Pour le moment, notre période de travail fait ressortir une réalité que seules de nombreuses années pourront modifier ; au moins dans les prochaines années à venir, les sportifs de haut niveau appartiendront toujours majoritairement à la Population Générale et qui plus est, en prenant en considération les Rodriguais. Mais les Mauriciens forment « *un peuple issu du colonialisme d'hier et qui ne cesse d'édifier sa personnalité autonome de demain*⁸⁴⁰ ». Si les relations sociales changent, « *il faut donner du temps au temps* ». Le récent assouplissement des conditions d'adhésion au *Dodo Club*, avec l'acceptation de « *cousins germains* » ou « *voisins immédiats* »⁸⁴¹ de proche appartenance culturelle ou religieuse, marque une évolution et confirme ce dicton.

⁸⁴⁰ NAGAPEN Amédée, « Esclavage et Marronnage dans le roman Georges d'Alexandre Dumas – L'apport des chroniques de J.G. Milbert », in, TEELock Vijaya (ss la dir. de), *Maroonage and the Maroon Heritage in Mauritius*, Réduit, île Maurice, University of Mauritius Press, 2005, p. 57.

⁸⁴¹ Jean-Pierre Lenoir utilise ces expressions significatives pour répondre brièvement et de façon explicite à notre question : « Est-ce que des membres de toutes communautés peuvent adhérer au Dodo Club ? ». Ces termes imagent son propos et se limitent à ce cadre là.

SOURCES ECRITES et ORALES

BIBLIOGRAPHIE

Références sur la méthode

Ouvrages

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, L'enquête et ses méthodes : l'entretien, François de Singly (ss la dir. de), Paris, Nathan, 1995.

BLOCH Marc, *Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien*, édition critique préparée par Etienne Bloch, Paris, Armand Colin, 1993.

CHAUVEAU Agnès, TETART Philippe, (ss dir. de), *Questions à l'histoire des temps présents*, Bruxelles, éd. Complexe, 1992.

CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système - Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1994.

FREUND Andreas, *Journalisme et mésinformation*, éd. La Pensée Sauvage, 1991.

LE GOFF Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, éd.1988.

PROST Antoine, Douze leçons sur l'histoire, Paris, Seuil, 1996.

QUIVY Raymond, VAN CAMPEHOUDT Luc, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2^{ème} éd., 1995.

ROUSSO Henry, *La hantise du passé*, Paris, éd. Textuel, 1998.

Travaux et Communications

CROSSICK Geoffrey, « Qu'est-ce que l'histoire sociale ? », in, *L'Histoire, la Sociologie et l'Anthropologie*, MICHAUD Yves (ss la dir. de), Paris, Poches Odile Jacob, 2002.

FRANK Robert, « Questions aux sources du temps présent », in, CHAUVEAU Agnès, **TETART Philippe**, (ss dir. de), *Questions à l'histoire des temps présents*, Bruxelles, éd. Complexe, 1992.

Références sur l'Histoire

Histoire Générale

Ouvrages

BOUCHE Denise, *Histoire de la colonisation française, Flux et reflux, 1815-1962*, t. II, Paris, Fayard, 1991.

FERRO Marc, *Histoire des colonisations – des conquêtes aux indépendances, XIII^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1994.

MIEGE Jean-Louis, *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1973.

Histoire britannique et indienne

Ouvrages

CHASSAIGNE Philippe, *La Grande-Bretagne et le monde de 1815 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2003.

GRIMAL Henri, *De l'Empire au Commonwealth*, Paris, A. Colin, 1999.

MARKOVITS Claude, *Histoire de l'Inde moderne, 1480-1950*, Paris, Fayard, 1994.

MARX Roland, *De l'Empire au Commonwealth, 1850 – 1994*, Paris, Ophrys-Ploton, 1995.

Travaux et Communications

MARKOVITS Claude, « Les grands capitalistes indiens », in, LOMBARD Denys, AUBIN Jean (ss la dir de), *Marchands et hommes d'affaires dans l'océan Indien et la mer de Chine : XIII^{ème} au XX^{ème} siècle*.

GRANT W.L., « La colonisation britannique aux tropiques », *Revue économique internationale*, Bruxelles, mars 1909.

Histoire dans l'océan Indien

Ouvrages

COMBEAU Yvan, EVE Prosper, FUMA Sudel, MAESTRI Edmond, *Histoire de La Réunion – de la colonie à la région*, Paris – Saint-Denis, SEDES – CRESOI, 2001.

Travaux et Communications

ALLEN M. Philip, « Les Etats-Unis et l’océan Indien : le réveil d’une politique de puissance », dans, *Annuaire des Pays de l’Océan Indien*, vol. X, 1984 – 1985, éd. du C.N.R.S., Paris.

ORAISON André, MICLO François, « A qui appartient le récif de Tromelin ? », in, *Annuaire des Pays de l’Océan Indien*, t. III, 1976, Presses Universitaires d’Aix-Marseille, 1978.

Histoire de l’île Maurice

Ouvrages

ADDISON John, HAZAREESINGH Kissoonsingh, *A new history of Mauritius*, Rose-Hill, revised edition, Editions de l’Océan Indien, 1989.

BENOIT André-Jean, *Sport colonial, une histoire des exercices physiques dans les colonies de peuplement de l’océan Indien, La Réunion – Maurice, des origines à la fin de la seconde guerre mondiale*, Paris, L’Harmattan, 1996.

BERTHELOT Lilian, *Beau-Bassin, pan d’histoire – Profil de Centenaire*, Pailles, île Maurice, éd. Le Printemps, 1997.

BOWMAN Larry, *Mauritius, Democracy and development in the Indian Ocean*, San Francisco, Westview Press, 1991.

BURRUN Breejan, *Histoire des religions des îles Maurice et Rodrigues*, Vacoas, île Maurice, éd. Le Printemps Ltée, 2002.

DIDIER Marcel, *Pages Africaines de l’île Maurice*, Centre Culturel Africain, éd. Mahatma Gandhi Institute, Moka, île Maurice, 1987.

DINAN Monique, *Une île éclatée. Analyse de l’Emigration Mauricienne 1960-1982*, Mauritius, Best Graphics Ltd, 1985.

DUKHIRA Chit, *History of Mauritius - Experiments in democracy*, New Delhi, Brijbasi Art Press, 2002.

DURAND Joyce et Jean-Pierre :

- *L'Île Maurice, quelle indépendance ? La reproduction des rapports de production capitalistes dans une formation sociale dominée*, Paris, Anthropos, 1975.
- *L'Île Maurice et ses populations*, Bruxelles, éd. Complexe, 1978.

FAVOREU Louis, *L'Île Maurice*, Paris, Berger-Levrault, 1970.

GIBLOT DUCRAY Charles, *Histoire de la ville de Curepipe. Notes et anecdotes*, Port-Louis, Mauritius, éd. Esclapon, 1941.

HAZAREESINGH Kissoonsingh, *Profil de l'Île Maurice*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1976.

HEIN Philippe, *L'économie de l'Île Maurice*, Paris, l'Harmattan, 1996.

LEHEMBRE Bernard, *L'Île Maurice*, Paris, Karthala, 1984.

MOUTOU Benjamin, *Île Maurice : récits de son histoire contemporaine*, Port-Louis, Alfran Co, 2000.

NAGAPEN Amédée :

- *Histoire de la Colonie, Isle de France-Île Maurice, 1721-1968*, Port-Louis, éd. Diocèse de Port-Louis, 1996.
- *La fondation du diocèse de Port-Louis 1847*, Port-Louis, éd. Diocèse de Port-Louis, 1997.

PARATIAN Rajendra, *La république de l'Île Maurice, Dans le sillage de la délocalisation*, Paris, l'Harmattan, 1994.

PAUL Louis-José, *Deux siècles d'histoire de la police à l'Île Maurice, 1768-1968*, Paris, l'Harmattan, 1997. (consulté)

PROSPER Jean-Georges, *L'île Maurice au sommet de la vague économique francophone*, Paris, l'Harmattan, 1993.

SELVON Sydney, *L'Histoire de Maurice des origines à nos jours*, Rose-Hill, Mauritius Printing Specialists, 2003.

SMITH-SIMMONS Adele, *Modern Mauritius - The Politics of Decolonization*, Bloomington, Indiana University Press, 1982.

TEELOCK Vijaya,

- *Bitter Sugar – Sugar and Slavery in 19th Century Mauritius*, Mahatma Gandhi Institute, Moka, île Maurice, 1998.

- *Maroonage and the Maroon Heritage in Mauritius*, (ss la dir. de) Réduit, île Maurice, University of Mauritius Press, 2005.

TINKER Hugh, *A New System of Slavery – The export of Indian Labour Overseas, 1830 – 1920*, London, Oxford University Press, 1974.

TOUSSAINT Auguste :

- *Histoire des îles Mascareignes*, Paris, Berger-Levrault, 1972.
- *Une cité tropicale, Port-Louis de l'île Maurice*, Paris, 1966, Presses Universitaires de France.

Travaux et Communications

ASSIDON Elsa, « Île Maurice : ajustement et développement : 1979-1989 », Revue Tiers-Monde, tome XXXI, n° 122, avril-juin 1990.

BOISSON J.M., LOUIT M., « Les élections législatives du 20 décembre 1976 à l'île Maurice : l'enjeu économique et politique », in, *L'île Maurice, sociale, économique et politique (1974-1980)*, C.E.R.S.O.I., G.R.E.C.O. Océan Indien du C.N.R.S., Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1984.

BRUNEAU Geneviève, « Île Maurice : de la colonisation britannique à la dé-colonisation », thèse de Langues, Littératures et Civilisations des Pays Anglophones, RITZ Régis (ss la dir. de), Université de Bordeaux III, 1984.

CADOUX Charles, « Esquisse d'un panorama politique des pays de l'océan indien », in, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, t.I, 1974, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1976.

CALVET J.L., « Madagascar », in, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, t. III, 1976, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1978.

CHAN-LOW Jocelyn :

- "L'île Maurice dans les années soixante: un survol", in, *Les années soixante dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : La Réunion, Madagascar, Maurice, Mayotte*, Revue Historique des Mascareignes, n°4, A.H.I.O.I., Saint-Denis, 2002.

DUPON Jean-François, « La société mauricienne », revue juridique et politique, indépendance et coopération, n° 3, juillet septembre 1969.

EPINAY Adrien d', Government Gazette, Mauritius, 9 octobre 1824.

GUEBOURG Jean-Louis, « De l'usage stratégique des petites îles de l'océan indien par les grandes puissances depuis la Seconde Guerre Mondiale », in, *Dynamiques dans et entre les îles du sud-ouest de l'océan indien (XVIIe - XXe siècle)*, Revue Historique de l'océan indien, N° 1, A.H.I.O.I., Graphica, Saint-André, 2005.

KHUSHIRAM K.C., « *Wages and Economic Adjustment in Mauritius* », in *Journal of Mauritian Studies, Mahatma Gandhi Institute, Moka, 1986, vol. 1, n° 1.*

LAMUSSE Roland, « 1974 : une année record », in, *L'île Maurice, sociale, économique et politique (1974-1980)*, C.E.R.S.O.I., G.R.E.C.O. Océan Indien du C.N.R.S., Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1984.

LEBON Annie, « La Z.F.I.E. de l'Île Maurice : analyse critique et perspectives », mémoire de maîtrise de sciences économiques, ss dir. Guy Rapanoel, Université de La Réunion, 1989.

NAGAPEN Amédée, « Esclavage et Marronnage dans le roman Georges d'Alexandre Dumas - L'apport des chroniques de J.G. Milbert », in, TEELock Vijaya (ss la dir. de), *Maroonage and the Maroon Heritage in Mauritius*, Réduit, île Maurice, University of Mauritius Press, 2005.

PATURAU Joseph-Maurice :

- « L'île Maurice, Chronique économique et démographique », in, *L'île Maurice, sociale, économique et politique (1974-1980)*, C.E.R.S.O.I., G.R.E.C.O. Océan Indien du C.N.R.S., Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1984.
- « L'île Maurice (1981-1982) », in, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, vol. IX, 1982-1983, éd. du C.N.R.S., Paris.

PERRIN Jean-Claude, « L'économie de l'île Maurice entre le deuxième et le troisième plan de développement », in, *L'île Maurice, sociale, économique et politique (1974-1980)*, C.E.R.S.O.I., G.R.E.C.O. Océan Indien du C.N.R.S., Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1984.

PRATS Yves, « L'évolution stratégique », in, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, t. III, 1976, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1978.

RAUVILLE Hervé de, « Le retour de l'île Maurice à la France », *La Revue Critique des Idées et des Livres*, Paris, t. XXVIII, n° 166, 10 juin 1920.

RUCZ Claude, « Les pays de l'océan indien et les organisations internationales », in, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, t. IV, 1977, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1979.

Références sur le sport et l'Histoire du sport

Ouvrages

BOUET Michel, *Signification du sport*, Paris, Editions Universitaires, 1968.

BROHM Jean-Marie, *sociologie politique du sport*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, Nle Ed., 1992.

CORBIN Alain, *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995.

DEVILLE-DANTHU Bernadette, *Le sport en noir et blanc - du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

DUMONT Jacques, *Sport et assimilation à la Guadeloupe. Les enjeux du corps performant de la colonie au département (1914-1965)*, Paris, L'Harmattan, 2002. (consulté)

ELIAS Norbert, DUNNING Eric, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

FATES Youcef, *Sport et tiers-monde*, Paris, P.U.F., 1994.

MEYNAUD Jean :

- *Sport et politique*, Paris, Payot, 1966.

- *Les Groupes de pression*, Que sais-je ?, P.U.F., 1965.

POCIELLO Christian, *Sports et société, approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, 1981.

Travaux et Communications

ARNAUD Pierre, « La sociabilité sportive – Jalons pour une histoire du mouvement sportif associatif », in, ARNAUD P. (ss la dir. de), *Les athlètes de la République – Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Toulouse, Privat, 1987.

ARNAUD Pierre et Lionel, « Les premiers boycottages de l'histoire du sport », in « Nationalismes sportifs », revue Quasimodo, printemps 1997.

DEFRANCE Jacques, « La politique de l'apolitisme », in, *Sport et Politique*, Politix, vol. 13, n° 50, Hermes Sciences, Paris, 2000.

DUMONS Bruno, POLLET Gilles, « Églises chrétiennes et sport international dans la première moitié du XX^{ème} siècle », in, *Jeux et Sports dans l'histoire*, tome 1, C.T.H.S., Paris, 1992.

GARRIGOU Alain, « La naissance du mouvement sportif associatif sous la III^{ème} république en Dordogne », in, *La naissance du Mouvement Sportif Associatif en France*, ARNAUD P., CAMY J., Lyon, P.U.L., 1986.

LANFRANCHI Pierre, « Entre initiative privée et question nationale. Genèse et évolution des politiques sportives en Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie) », in, *Sport et Politique*, Politix, vol. 13, n° 50, Hermes Sciences, Paris, 2000.

LIOTARD Philippe, « Le sport au secours des imaginaires nationaux », in, « Nationalisme sportifs », revue Quasimodo, printemps 1997.

MARROIS Michel, « Les analyse de la dimension politique du sport : un examen critique », Département de science politique, Université de Montréal, n° 23, juillet 1988.

PEYRONEL Valérie, « Sport et ségrégation communautaire en Irlande du Nord », in *Revue française de civilisation britannique*, vol. X, n° 4, « Sports et enjeux identitaires dans les îles britanniques, Paris, C.R.E.C.I.B., Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2000. (consulté)

TOLLENEER Jan, « La Fédération Internationale Catholique d'Education Physique (1911-1998) », in *Sport, Culture et Religion, les patronages catholiques (1898-1998)*, Actes du colloque de Brest, ss

dir. de CHOLVY Bernard et TRANVOUEZ Yvon, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 1999.

Grande-Bretagne

Ouvrages

BALE John, CRONIN Mike, *Sport and postcolonialism*, Oxford, ed. Berg, 2003.

BRAILSFORD Dennis, *British sport, a social history*, Cambridge, The Lutterworth press, 1992.

BUNT Sidney, GARGRAVE Ron, « The politics of youth clubs », Leicester, National Youth Bureau, 1980.

CARRINGTON Ben, Mc DONALD Ian, *Race, Sport and British Society*, London, Routledge, 2001.

FISHWICK N., *English football and society (1910-1950)*, Manchester University press, Manchester, 1989.

HARGREAVES John, *Sport, power and culture: a social and historical analysis of popular sports in Britain*, Polity press, Cambridge, 1986.

HILL Jeffrey, *Sport, leisure and culture in the twentieth century britain*, New-York, Palgrave, 2002.

HOLT Richard, MASON Tony, *Sport in Britain 1945 – 2000*, Oxford, Blackwell Publishers Ltd, 2000.

HOBSBAWM Eric, TANGER T., *The invention of tradition*, Londres, Canto, 1983.

HOOLIHAN Barrie, *Sports, policy and politic*, Londres, Rouledge, 1997.

HOOLIHAN Barrie, WHITE Anita, *The politics of sports development, development of sport or development through sport?*, Londres, Rouledge, 2002.

MANGAN James A. (Tony): *Athleticism in the Victorian and Edxwardian public School: the emergence and consolidation of an educational ideology*, Cambrige, Cambridge University press, 1981.

MASON Tony, *Association football and english society*, Brighton, Harvester, 1980.

POLLEY Martin, *Moving the goalposts : a history of sport and society since 1945*, Londres, Routledge, 1998.

TRANTER Neil, *Sport, economy and society in Britain, 1750-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

VAMPLEW W., *The turf: a social and economic history of horse racing*, Londres, Allen Lane, 1976.

WIGGLESWORTH Neil, *The evolution of english sport*, Londres, Frank-Cass, 1996.

Travaux et Communications

BARNETT Leonard Palin, « What's the use of Youth Clubs ? *M.A.Y.C.* suggest an answer. », Methodist Youth Department, London, 1955, National Library, shelfmark 08282.f.131.

HILL Jeff., "Cocks, cats, caps and cups : a semiotic approach to sport and national identity", revue *Culture, sport and society*, n° 2, été 1999.

HOLT Richard, MASON Tony, « Le football, la fascisme et la politique étrangère britannique : L'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne, 1934-1935, in, *Sports et relations internationales, Actes du Colloque de Metz-Verdun*, C.R.H.C.U.M., Metz, 1994.

MANGAN J.A., « Christ and the Imperial Games Fields : Evangelical Athletes of the Empire », *The British Journal of Sports History*, vol. 1, n° 2, London, Frank Cass, sept. 1984.

MIGNON Patrick, « Culture du consensus et football en Grande-Bretagne », in, *Sport et Politique*, Politix, vol. 13, n° 50, Hermes Sciences, Paris, 2000.

MILLS James, DIMEO Paul, « When gold is fired it shines: sport, the imagination and the body in colonial and postcolonial India », in, BALE John, CRONIN Mike, *Sport and postcolonialism*, Oxford, ed. Berg, 2003.

YOUTH SERVICE DEVELOPMENT COUNCIL, « Youth and community work in the 70s : proposal by the Youth Service Development Council », London, H.M.S.O., 1969.

PORTER Roy, « Les Anglais et les loisirs », in, Corbin Alain (ss la dir. de), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995.

Inde

Ouvrages

CASHMAN Richard, *Patrons, Players and the Crowd: The Phenomenon of Indian Cricket*, New Delhi, 1980.

Travaux et Communications

BUTALIA Pankaj, « Who's being taken for a ride », dans, revue *SEMINAR*, « The monthly symposium », n° 279, novembre 1982, published Ramesh THAPAR, Delhi, 1982, pp. 30-34.

GOVERNMENT OF INDIA, «Case studies of selected youth clubs, Programme, Evaluation, Organisation , 1967 », New Delhi, printed by the Manager Government of India press, 1969.

KAPADIA Novy, « Finance and facilities », in, revue *SEMINAR*, « The monthly symposium », n° 279, novembre 1982, published Ramesh THAPAR, Delhi, 1982, pp. 17-19.

KUMAR Ashwini, « What needs to be done », in, revue *SEMINAR*, « The monthly symposium », n° 279, novembre 1982, published Ramesh THAPAR, Delhi, 1982.

KURIAKOSE P.T., « A story of success – Cases Histories of Successful Youth Clubs », New Delhi, édité par Vihwa Yuvak Kendra, Data Centre, 1979, National Library, London, shelfmark V 23671. OIOC.

MANGAN James A. (Tony), « Eton in India : the Imperial diffusion of a Victorian educational ethic », in, *History of education*, n° 7, 1978.

PEARSON M. N., « Recreation in Mughal India », *British Journal of Sports History*, 1984, n° 3.

RUFFIE S., GLEYSE J, « Pratiques physiques et colonisation à Pondichéry : la spécificité culturelle et le rôle des organisations

spirituelle », in, Combeau-Mari E. (ss la dir. de), *Sports et loisirs dans les colonies, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, SEDES – B.U.F., 2004.

THOMAS George, « The case for gulli-danda », in, revue *SEMINAR*, « The monthly symposium », n° 279, novembre 1982, published Ramesh THAPAR, Delhi, 1982.

SARKAR Ajit, « Absence de l'Inde ? Entretien avec Ajit Sarkar », in, Outre-Terre, Revue française de géopolitique, n° 8, « Des peuples et des jeux – Géopolitique du sport », Ramonville, éd. Erès, 2004.

SINHA A.C., « Youth Movments in north-east India », New Delhi, Har-Anand, 1995. National Library, London. (consulté)

Histoire du sport dans l'océan Indien

Ouvrages

COMBEAU-MARI Evelyne, *Sport et décolonisation, La Réunion de 1946 à la fin des années 60*, Paris, L'Harmattan, 1998.

FUMA Sudel, *Sport et départementalisation – la naissance d'un phénomène de société (1946 – 1970)*, O.D.S., Saint-Denis de La Réunion, 1990.

LECKNING Jean-François, *L'odyssée du sport mauricien*, Ile Maurice, Caractère Ltée, 2003.

GEREONE Jean-Paul, *Jeux des îles de l'Océan Indien, Du rêve à la réalité...1979-1998*, Saint-Denis, Réunion, éd. Little Grey, 1998.

Travaux et Communications

AWOOTAR Anand Dayasing, "History of Physical Education and Sports in Mauritius", thèse de doctorat, ss dir de, Professor Mohamad Miyan, Doctor of Philosophy, Faculty of Education, Jamia Millia Islamia, New-Delhi, Inde.

BOOLAKEE Tara, « The impact of the Mauritius Secondary School Sports Association (M.S.S.S.A.) in mauritian secondary schools », B. Ed in Physical Education, School of Applied Sciences, Dr Anand D. Awootar (ss la dir. de), University of Mauritus and Mauritius Institute of Education, october 2000.

CADET Yann, « Diplomatie et politique aux *Jeux des Îles de l'Océan Indien* », mémoire de licence en *S.T.A.P.S.*, E. Combeau-Mari (ss la dir de), Tampon, Université de la Réunion, 1998.

CALVINI Claude :

- « Sport et éducation physique dans l'enseignement catholique à La Réunion », mémoire de D.E.A., Evelyne Combeau-Mari (ss la dir. de), Université de La Réunion, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, département Histoire, Saint-Denis, 1999.
- « L'autonomie du sport scolaire à l'île Maurice – 1948-1968 », in, P.A. Lebecq (ss la dir. de), *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires aux XX^{ème} siècle*, tome 1, « Les pratiques affinitaires », Paris, L'Harmattan, 2004.
- « Décolonisation et structuration du mouvement sportif mauricien – 1947-1967 », in, Combeau-Mari E. (ss la dir. de), *Sports et loisirs dans les colonies, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, SEDES – B.U.F., 2004.

FANCHETTE Yves, « Histoire du sport à Maurice », Module 3, Brevet d'Etat de Cadre Sportif, « Environnement de la pratique sportive », non daté.

LAFOSSE Didier, « Rétrospective des *J.I.O.I.* de 1979 à 1993 : constat des résultats et analyse », mémoire de licence en *S.T.A.P.S.*, E. Combeau-Mari (ss la dir de), Tampon, Université de la Réunion, 1998.

YU-KUI Alain, « Des Jeux de la convivialité aux Jeux de la performance ; *J.I.O.I.* 1979 – 1998 », mémoire de maîtrise en *S.T.A.P.S.*, E. Combeau-Mari (ss la dir de), Tampon, Université de la Réunion, 2000.

Références sur l'enseignement

Ouvrages

AWOOTAR Anand Dayasing, *Education and the Sports World, a look at the future*, Le Réduit, Mauritius, M.I.E., 1980.

Brother Anthony Furniss, F.S.C., *The Brothers of the Christian Schools in Mauritius 1859 – 1990*, Evêché, Port-Louis, 1991.

BUNWAREE Sheila S., *Mauritian Education in a Global Economy*, Rose-Hill, île Maurice, éd. de l'Océan Indien, 1994.

LEMOSSE Michel, *Le système éducatif anglais depuis 1944*, Paris, P.U.F., 2000.

RAMDOYAL Ramesh, *The development of education in Mauritius, 1710-1976*, The Mauritius Institute of Education, Port-Louis, Imprimerie commerciale, 1977.

PARSURAMEN Armoogum, *Our children, our future, our hope – Education in Mauritius. 1983-1993 (a decade of progress)*, Singapour, non daté.

PRITHIPAUL Dulavi, *A comparative analysis of French and British colonial policies of education in Mauritius (1735 – 1889)*, Port-Louis, île Maurice, Imp. Idéale, 1976.

Travaux et Communications

CARROLL Robert, « C.S.E. Examinations in physical education - recent trends », *British Journal of Physical Education*, vol. 10, n° 3, may 1979.

COMBEAU-MARI Evelyne, « Les politiques d'éducation physique et sportive à La Réunion de 1946 à la fin des années 60. Les effets d'une départementalisation », Thèse de doctorat en S.T.A.P.S., Université de Lyon 1, 1994.

LALLAH N.P., « Private Secondary Schools Authority, Développement de l'E.P.S. depuis la fondation de la P.S.S.A. La P.S.S.A. et son fonctionnement », 17 mai 2002.

TIRVASSEN Rada, « Les langues d'enseignement à Maurice – Facteurs historiques du choix contemporain », *Journal of Mauritian Studies*, vol. 3, n° 1, Moka, 1989.

PUDARUTH Kabita, " The place physical education enjoys in State Secondary Schools of Mauritius", mémoire pour l'obtention du

Bachelor of Education, s.d. de M. Ramkurrun, School of Applied Sciences, Mauritius Institute of Education, Réduit, novembre 2000.

SANDIFORD Keith, STODDART Brian, « The elite schools and cricket in Barbados : a study in colonial continuity », “The International Journal of History of Sport”, vol. 4, n° 3, déc. 1987, Frank-Cass, Londres.

Références sur l'identité

Ouvrages

ANENDEN-NARSIMLOO Ananda Davi, *The Primordial Link, Telegu ethnic identity in Mauritius*, Mahatma Gandhi Institute, Moka, 1990.

ARNO Toni, ORIAN Claude, *Ile Maurice : une société multiraciale*, Paris, L'Harmattan, 1986.

BEEGUN Goolhamid, *Problems of Muslims in Mauritius*, The Mauritius Urdu Academy, Port-Louis, Alpha Printing, 1968.

BEEJADHUR Aunauth, *Les Indiens à l'Ile Maurice*, Port-Louis, La Typographie Moderne, 1935.

BENOIT Gaëtan, *The Afro-Mauritians : an essay*, Moka (île Maurice), Mahatma Gandhi Institute, 1985.

CAHEN Michel, *Ethnicité politique – Pour une lecture réaliste de l'identité*, Paris, L'Harmattan, 1994. (consulté)

CARPANIN-MARIMOUTOU Jean-Claude, BAGGIONI Daniel, *Formes – Sens / Identités*, Saint-Denis, Nouvelle Imprimerie Dionysienne, 1989.

DANIÉLOU Alain, *Approche de l'hindouisme*, Les cahier du mleccha, Paris, Kailash, 2005.

DUMONT Louis, *Homo hierarchicus, le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, 1966.

EMRITH Moomtaz:

- *The Muslims in Mauritius*, Port-Louis-Paul Machay, 1967.
- *History of the Muslims in Mauritius*, Vacoas, ed. Le Printemps, 1994.

ERIKSEN Thomas Hylland:

- *Us and Them in Modern Societies, Ethnicity and Nationalism in Mauritius, Trinidad and Beyond*, Oslo (Norvège), Scandinavian University Press, 1992.
- *Common Denominators: Ethnicity, Nation-building and Compromise in Mauritius*, New-York, Berg, 1998.

FANON Frantz, *Peau noire, Masques blancs*, éd. du Seuil, Paris, 1952.

HAZAREESINGH Kissoonsingh, *Histoire des Indiens à l'Île Maurice*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1973.

HUMBERT Marie-Thérèse :

- *A l'autre bout de moi*, Paris, Stock, 1979.
- *La Montagne des Signaux*, Paris, Stock, 1994.

JAHANGEER-CHOJOO Amenah, *La Rose et le Henné – Une étude des Musulmans de Maurice*, Mahatma Gandhi Institute, Moka (île Maurice), 2004.

LAU THI KENG Jean-Claude, *Inter-ethnicité et politique à l'Île Maurice*, Paris, L'Harmattan, 1991.

LY TIO FANE Hugnette, *La diaspora chinoise dans l'océan Indien occidental*, Aix-en-Provence, G.R.E.C.O. – Océan Indien, 1981.

MAALOUF Amin, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998.

MARTIAL David, *Identité culturelle à l'Île Maurice, Regards sur une société plurielle*, Paris, L'Harmattan, 2002.

MARTINIELLO Marco, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, Que sais-je ?, n° 2997, P.U.F., 1995.

MATHUR H., *Indians and politics 1834 – 1934, Indians overseas : the Mauritians experience*, Réduit, Mahatma Gandhi Institute, 1984.

NARAYANAN Vashuda, Comprendre les religions – Hindouisme, Singapour, Grund, 2004.

NG FOONG KWONG James, *Les Hakkas à l'Île Maurice*, Université de Maurice (U.O.M.), nov. 1989.

ROCHER Guy, *Introduction à la sociologie générale*, t. 3, *Le changement social*, Paris, H.M.H., 1968.

RUGHOONUNDON Sheila, *La femme mauricienne...son cheminement*, Editions Capucines, Quatre Bornes, Mauritius, 2000.

SCHNAPPER Dominique, *La relation à l'autre – Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, N.R.F. Gallimard, 1998.

SEN Kshiti Mohan, *Hinduism*, Penguin, 1961, Paris, Payot, 1962.

SMITH M.G., *The plural society in the British West Indies*, Berkeley, University of California Press, 1974.

STREIFF-FENART Jocelyne, **POUTIGNAT Philippe**, *Théories de l'ethnicité*, Paris, P.U.F., 1995.

UNNUTH Abhimanyu, *Le culte du sol*, Vacoas, Île Maurice, éd. Le Printemps, 1972.

Travaux et Communications

ALBER Jean-Luc :

- « Vivre au pluriel, Production sociale des identités à l'île Maurice et à l'île de La Réunion », Université de La Réunion, URA. 1041 du CNRS, 1990.
- « Métissage et verrouillage ethnique à l'Île Maurice : emploi d'une notion et pratiques sociales », collectif Métissage, Linguistique et Anthropologie, t. 2, U.R.A. 1041, C.N.R.S., Saint-Denis, Université de La Réunion, 1991.

ASGARALLY Issa, « Histoire et Linguistique : Langues, Colonialisme et Sous-Développement, Tentative de description de la superstructure linguistique de l'île Maurice de 1721 à 1982 », *Journal of Mauritian Studies*, vol. 1, n° 1, 1986, Mahatma Gandhi Institute.

BENEDICT Burton:

- « Indians in a plural society, A report on Mauritius », Londres, Her Majesty's stationnery office, (Colonial research studies n° 34), 1961.
- « Mauritius - Problems of a plural society », New York, 1969.

BENOIST Jean :

- "L'insularité comme dimension du fait social", in *Iles tropicales: insularité, "insularisme"*, colloque de Bordeaux-Talence d'octobre 1986, collection "Iles et archipels" n° 8, C.R.E.T., Université de Bordeaux III, 1987.
- « La diaspora indienne », in, *L'Inde grande puissance mondiale*, Paris, C.H.E.A.M., 1988.

BOUDET Catherine :

- « Emeutes et élections à Maurice », Politique Africaine, dossier « Pouvoirs sorciers », n° 79, Oct. 2000.
- « Les Franco-Mauriciens, entre Maurice et l'Afrique du Sud : identité, stratégies migratoires et processus de recommunautarisation », thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université Montesquieu, Bordeaux IV, I.E.P., C.E.A.N., déc. 2004.

BOUGLE Célestin, « Essais sur le régime des castes », Paris, 1908, in, DUMONT Louis, *Homo hierarchicus, le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, 1966.

BULLIER Antoine J., "La communauté franco-mauricienne du Natal en Afrique du Sud", in, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, vol. VIII, 1981.

BENEDICT Burton, « Stratification in plural Societies », *American Anthropologist*, vol. 64, n° 6, 1962.

CHAN-LOW Jocelyn, « Etre Métis dans une île pluriethnique. Statuts et identités des « créoles » de l'île Maurice », in, *Métis et Métissages dans le Sud Ouest Occidental de l'Océan Indien*, Laboratoire SEDET, Université Paris 7, 23-24 novembre 2001.

CHAZAN-GILLIG Suzanne, « Ethnicité et libre échange dans la société de l'île Maurice », actes du séminaire du 28 novembre 1997, Institut Austral de Démographie.

CHAZAN-GILLIG Suzanne, WIDMER Isabelle, « Circulation migratoire et délocalisations industrielles à l'île Maurice », in, « Sociétés contemporaines », n° 43, Paris, L'Harmattan, 2001.

CHAUDENSON Robert, « La situation linguistique dans les archipels créolophones de l'Océan Indien », in, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, 1974.

COPANS Jean, « Le communalisme du sens commun », revue Politique africaine, n° 10, Juin 1983.

DEWRANAIN Karuna, « Le système des castes chez les hindi-speaking de l'île Maurice », mémoire de maîtrise de Lettres, Daniel Baggioni (ss la dir. de), Université de La Réunion, 1990.

DOUMENC SAKIR Colette, « Education et Stratification sociale – Les communautés hindouistes et créoles de l'île Maurice », Thèse de sociologie, GUTH Suzie (ss la dir. de), Université Marc Bloch, Strasbourg, 2001.

ERIKSEN Thomas Hylland, « Ethnicity, class, and the 1999 Mauritian riots », 8 juin 2004, à paraître, publié par MAY Stephen et MODOOD Tarik, Cambridge University Press.

FURNIVAL J.S.:

- *Colonial policy and practics. A comparative study of Burma and Netherlands India*, Cambridge, Cambridge University Press, 1948.
- *Netherlands India, A Study of Plural Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1944.

GENTILE Astrid de, *Les Franco-Mauriciens ; étude ethnogéographique. Evolution et transformation socio-économique de la communauté franco-mauricienne à l'île Maurice*, thèse de doctorat, M. Singaravelou (ss dir. de), U.F.R. de Géographie Tropicale, Université de Bordeaux III, mai 1997.

- GERBEAU Hubert, CARTER Marina**, « Etat et communautarisme : le cas de l'île Maurice », *Cultures et Conflits*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- GUTH Suzie**, « Un paradigme perdu – La coalescence des segments », in, GUTH Suzie (ss la dir. de), *Une sociologie des identités est-elle possible ?*, Paris, L'Harmattan, Mutations et complexité, 1994.
- HANDELMAN Don**, « The organisation of ethnicity », *Ethnic Groups*, vol 1, 1977, pp 187-200.
- JAFFRELOT Christophe**, « L'Etat face aux communautés », in, *Etat et communautarisme*, revue Cultures et Conflits, n° 15/16, L'Harmattan, hiver 1994.
- JUMEER Musleem**, « Les Indo-Mauriciens de foi islamique à l'île Maurice », in, *Rencontre avec l'Inde, La diaspora indienne à Maurice*, t. 28, n° 2, Conseil indien pour les relations culturelles, 1999.
- KUPER Leo**, « Plural Societies : Perspectives and Problems », in, *Pluralism in Africa*, KUPER Leo, SMITH M.G. (ss la dir de), Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1969.
- MOORE John**, « Le sport et les minorités ethniques en Grande-Bretagne », in, *Revue française de civilisation britannique*, vol. X, n° 4, « Sports et enjeux identitaires dans les îles britanniques, Paris, C.R.E.C.I.B., Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2000.
- MOOTOOSAMY A.K.**, « L'image de la société mauricienne à travers les romans et les contes », thèse de doctorat sous la direction du professeur Charles Dédéyan, U.E.R de Lettres Modernes, Université de La Sorbonne Paris IV, 1981.
- OODIAH Malenn D.**, « Communalisme / Ethnicité : théories, concepts, notions, analyses : revue critique et nouvelles perspectives », *Journal of Mauritian Studies*, vol 2, n° 2, Moka, Mahatma Gandhi Institute, 1988.
- PEERTHUM Satteanund**, « La formation des classes sociales à Maurice », *Journal of the Mauritius Institute of Education*, n° 6, juin 1983.
- REY Maurice A.**, « Employeurs et employés, 1^{er} juillet 1944 », Dodo Club – Conférences, La Nouvelle Imprimerie Coopérative, Port-Louis, 1945.

SETTAMA Corinne, « Indians and the making of Mauritius, peace against aggression : 1834 – 1934 », Maîtrise d'Anglais, ss. dir. de Féral Claude, Université de La Réunion, département Lettres et Sciences Humaines, sept. 1995.

SMITH M.G., “ Institutional and Political Conditions of Pluralism” in, *Pluralism in Africa*, KUPER Leo, SMITH M.G. (ss la dir de), Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1969.

SOUPE Paul :

- « Aspects sociolinguistiques du français parlé à l’Ile Maurice », Mémoire de maîtrise, juillet 1979, non référencé, consultable au S.C.D. de l’Université de La Réunion de Saint-Denis, côte IOI MAU 804.0 SOU.
- « L’ethnicité : discours officiels, discours populaires et ségas », in, *Vivre au pluriel*, Université de La Réunion, Saint-Denis, 1990.

VAN DEN BERGHE P.L., « L’ethnicité en Afrique », Revue internationale des sciences sociales, XXIII (4), n° spécial, « Dimension de la situation raciale », 1971, U.N.E.S.C.O..

VIJAYAKRISHNAN Vasodeven, « Les mécanismes de structuration du mouvement migratoire mauricien en France », thèse de doctorat en Géographie, RAISON Jean-Pierre (ss la dir. de), Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1993.

Références diverses

Ouvrages

AGULHON Maurice, *Le cercle de la France bourgeoise (1810-1848), étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Cahier des Annales, Colin, 1977.

BAGGIONI Daniel, ROBILLARD Didier de, *Ile Maurice une francophonie paradoxale*, Paris, L’Harmattan, 1990

BASTIDE Roger, *Le prochain et le lointain*, Paris, éd. Cujas, 1970.

BOURDIEU Pierre :

- *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- *Choses dites*, Paris, éd. de Minuit, 1987.
- *La distinction – Critique sociale du jugement*, Paris, éd. de Minuit, 1979.

BREVILLE Tristan, *Le dernier train – un romanquête*, éd. Musée de la Photographie, Port-Louis, île Maurice, 2005.

BUSINO Giovanni, *Elites et élitisme*, Paris, P.U.F., Que-sais-je n° 2692, 1992.

CHAZAL Malcom de, *Petrusmok*, Port-Louis, Edition de la Table Ovale, 1979.

DECUPPER Annie, *Boutik Sinoi*, Saint-André, Graphica, 2003.

DINAN Henriette, *Mémoire, miroir*, éd. de la Vie Catholique, île Maurice. non daté.

DUMAS Alexandre, *Georges*, Édition de Léon-François Hoffmann, Paris, Folio-Gallimard, 1974.

LENOIR Jean-Pierre, *La plume et le corsaire*, les Editions du Dattier, 2000.

NG TAT CHUNG Serge, *Terre d'orages*, Centre Nelson Mendéla pour la Culture Africaine, Port-Louis (île Maurice), 2003.

RAMGOOLAM Seewoosagur, *Our struggle*, Delhi, ed. Vision Book Private, 1982.

RENAUD Pierre, *Pour une même bâtardise*, Trou d'Eau Douce (île Maurice), éd. Alma, 1995.

SEVENE-BERICHON Joseph, *Autour d'un clocher*, éd. Esclapon, île Maurice, 1954.

SIRINELLI Jean-François, *Intellectuels et passions françaises*, Paris, Fayard, 1991.

WEBER Max, *Économie et société /2 – L'organisation et les puissances dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Pocket – Plon, 1995 (1^{ère} éd. 1971).

QUENETTE Louis, Rivaltz, *La Franc-maçonnerie à l'île Maurice*, Port-Louis, île Maurice, éd. La Vauverdoise, 1988.

RAINAUD Jean-Marie, *Le problème constitutionnel de l'île Maurice*, annales de la Faculté de Droit d'Aix en Provence, 1965, n° 5, Paris Cujas, 1966.

RAMDOYAL Ramesh, *L'île Maurice à travers ses fêtes*, Rose-Hill, île Maurice, Editions de l'Océan Indien, 1993.

Travaux et Communications

BOUDET Catherine, « L'émergence de la démocratie consociative à Maurice (1948-1968) », in, Annuaire des Pays de l'Océan Indien, t. XVII, 2001-2002, éd. Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2003.

HOTTINGER Julian T., LIJPHART Arend, « Les démocraties consociatives, Introduction », Revue Internationale de Politique Comparée, vol. 4, n° 3, 1997.

LIJPHART Arend, « Changement et continuité de la théorie consociative », Revue Internationale de Politique Comparée, vol. 4, n° 3, 1997.

MAESTRE Jean-Claude, « L'expérience révolutionnaire d'Ali Soilih aux Comores (1976 – 1978) », in, Annuaire des Pays de l'Océan Indien, t. IV, 1977, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1979.

SREEKEESSOON A., « A critical appraisal of youth centres in Mauritius », mémoire pour l'obtention du B.S.C., ss la dir. d'Ibrahim Koodoruth, Faculty of social studies and humanities, University of Mauritius, may 2000.

TOURREAU Sylvie, « Les courses hippiques à l'île Maurice, tentative d'expression d'une nation », thèse de doctorat en ethnologie, s.d. de Bernard Champion, Université de La Réunion, 1998.

JOURNAUX ET PERIODIQUES

Bulletin of Physical Education, vol. 1, n° 1, imprimerie du Sri Aurobindo Ashram, Pondichéry, 1949.

Eglise à La Réunion, revues n° 2, 3 et 4, 1979.

First Mauritius Muslim Scouts Magazine, 1948. National Library, Londres, cote *p.p. 1102. aus.*

Jeux d'Afrique, n° 30, février 1981.

Journal of the Mauritius Institute of Education, n° 6, june 1983, "History of Mauritius".

La revue historique de l'île Maurice, tome IV, juillet 1955, « A Century of Cricket in Mauritius », P.J.B.

P.R.O.S.I. Magazine, Revue de l'industrie sucrière.

- n° 342, juillet 1997, « Entretien avec Cyril Monty, OBE ».
- n° 344, sept. 1997 : « Le sport dans l'industrie sucrière. Une pratique établie depuis très longtemps », GRENOUILLE Antoine.
- n°s 390-391, juillet-août 2001 : « Histoire d'un défi ».

The International Journal of History of Sport, vol. 4, n° 3, déc. 1987, Frank-Cass, Londres.

The Mauritius Almanach, 1938 – 1939.

Virginie, revue, Ile Maurice, 1979, n° 20.

REVUES

Bhujoharry, Revue du college, 1963.

Bulletin d'information des Jeux des Îles de l'Océan Indien de 1985.

Couvent de Lorette de Rose-Hill, revue annuelle, 1984.

Loreto Convent, Rose-Hill, Port-Louis, Curepipe, Saint-Pierre, Mahébourg, revues annuelles, 1966 et 1967.

Magazine du Racing Club de Maurice, 1964, 1971, 1984.

Manifeste du M.M.M. de 1977.

Maurice Sports, magazine de la M.S.A., 1952 à 1954.

Mauritius 1975 -1980, 5 -years plan, for social and economic development, *M.G.I. (Mahatma Ghandi Institute)*.

Programme officiel des deuxièmes Jeux des Îles de l'Océan Indien – île Maurice (24 août – 2 septembre 1985), Maurice Almanach Ltd, Port-Louis, 1985.

Rapport des 6^{èmes} Jeux des Îles de l'Océan Indien, Résultats depuis 1979, République de Maurice, 2003 ».

Reports of the Ministry of Youth and Sports: 1969 à 1980. Port-Louis. Government Printer.

Reuves des J.I.O.I., Sixièmes Jeux des Îles de l'Océan Indien, Île Maurice, Cathay Printing Ltd, 2003.

Rose-Hill Club, Revue annuelle, année 1959.

Sports Committee of Curepipe, revue annuelle, année 1951, « Le sport international de l'île Maurice ».

Rapports du Comité d'organisation des premiers Jeux des Îles de l'Océan Indien, La Réunion, juillet 1980.

Royal College Magazine, revue du Collège Royal de Curepipe, 1962.

Spiritus, revue annuelle du collège Saint-Esprit, 1952, 1953, 1967 à 1977.

« **Triennial survey** of Education in Mauritius for the years 1958-60 », Colony of Mauritius, Port-Louis, Government Printer, 1962.

Quotidiens et hebdomadaires

Advance :

- 1952
- 1962, 1966, 1968, 1969
- 1970 à 1974, 1976, 1979
- 1982

L'Express de Maurice :

- 1968, 1969
- 1970 à 1985

Le Mauricien :

- 1962, 1965, 1967, 1969
- 1970, 1971, 1977
- 1981, 1984, 1984, 1985
- 1999 : 19 décembre

Le Cernéen :

- 24 octobre 1924
- 1952, 1953
- 1962, 1963

Le Moniteur : 7 mars 1877.

Samedi Magazine, 5 décembre 1969.

Star, 1979

The Nation, mars à juin 1997

Week-End : 1971 à 1973, 1976

Week-End Sports Magazine, 1978 à 1983.

ARCHIVES

The National Archives, Londres:

C.O: Colonial Office

C.O. 167: Colonial Office and predecessors: Mauritius, Original correspondence.

C.O. 323: Colonies, general: original correspondence.

C.O. 1023: Hong-Kong and Pacific Department: Original correspondence.

F.C.O.: Foreign and Commonwealth Office

F.C.O. 31: Commonwealth Office and Foreign and Commonwealth Office: East Africa Departments: registered Files (P. and JE series) 1967-1974.

C.B.: Records of the National Playing Fields Association, 1920-1970.

D.O.: Dominions Office, Commonwealth

- C.B. 3/37, "Sports Council press statement, 14 juillet 1965"
- C.O. 167/914/14, Mauritius Labour Party: working conditions of Indians labourers. 1939 / 1940.
- C.O. 167/924/6, Annual report of Mauritius Education Department, 1945-1946.
- C.O. 167/958/7, Visite du gouverneur Blood dans la république française de Madagascar.
- CO 167/952/4, Colonial Development Welfare.
- CO 167/952/3, Indians in Mauritius.
- C.O. 876 / 91, Colonial Sports Club
- CO 1023/127, Reports on Social Welfare in Mauritius, 1950/1951.
- C.O. 1023/141, Development and Welfare: ten years plan
- C.O. 1023/127, Reports on Social Welfare in Mauritius, 1950/1951.
- D.O. 214 / 75 / 47, *East Africa and Mauritius Association*.
- D.O. 35 / 10564, Colour discrimination and apartheid in recreation and sport.
- F.C.O. 31 / 632, Relations between Mauritius and France.
- F.C.O. 31 / 636, Economic interests of France in Mauritius.
- F.C.O. 31 / 887, Political relations between France and Mauritius, 1971.
- F.O. 31 / 1077, Message de l'East Africa and Mauritius Association au Foreign and Commonwealth Office.
- F.O. 31 / 1228, Political relations between France and Mauritius, 1971.

Archives de Maurice:

- Colony of Mauritius :
 - Capital Budget : 1962/63, 1966/67, 1967/68
 - Draft Estimates 1967/68, B6, Ministry of Education and Cultural Affairs.
- Mauritius :

*Capital Budget : 1969/70, Service under the general control of the minister of Education and Cultural Affairs.

* Capital Budget : 1970 à 1985 (manque 1973), Ministry of Youth and Sports.

*Draft Estimates: 1970 à 1985 (manque 1973), Ministry of Youth and Sports.

Archives de Maurice et National Library :

Reports of the Ministry of Youth and Sports : 1969/70 à 1980.

Archives du collège *du Saint-Esprit* de Quatre-Bornes

Archives du collège *Saint-Joseph* de Curepipe :

- « Prospectus et programme » de 1890.
- Dossier 1932-1981.

Archives de la *Mauritius Sports Association*, Mauritius Football Association (*M.F.A.*), Chancery House, Port-Louis.

Archives du Mauritius Sports Council, Belle-Rose

Central Statistical Office, L.I.C. building, Port-Louis:

- Population Census of Mauritius
- Bi-Annual Digest of Statistics, (1972 à 1985), Central Statistical Office.

Nunkishore Jankee : archives personnelles.

Rapport Abermale 1960.

SOURCES ORALES

- **BONIEUX Pierre**, (80 ans), directeur de société à la retraite. Ancien président du *Rose-Hill Club*. Entretien du 6 février 2003 à Quatre-Bornes, au siège de sa société.
- **CASTELLANO Guy**, professeur d'éducation physique et sportive au lycée Leconte de Lisle à La Réunion, ancien conseiller technique à l'île Maurice de 192 à 1975 et de 1984 à 1992. Entretien du 7 mai 2004, à son domicile.

- **CHAN LOW Jocelyn**, professeur d'Histoire à l'Université de Maurice, entretien téléphonique du 7 août 2003.
- **DUCRAY Paul**, (77ans), professeur d'éducation physique et sportive à la retraite, diplômé de l'*Ecole de Joinville* en France, ancien membre de l'équipe de *France Universitaire* d'athlétisme, diplômé de kinésithérapie de l'école Rouhet à Nice. Entretiens des 3 février 2003 et 12 mai 2006, à son bureau.
- **DRIVER Allan**, ancien président de Youth Federation, directeur d'imprimerie. Entretien du 11 février 2003, au siège de sa société.
- **EDMOND Roland**, professeur d'éducation physique et sportive au lycée Labourdonnais de Curepipe, ancien président de la *M.S.S.S.A.*. Entretien du 3 février 2003, au lycée.
- **ELAHEE Mamade**, (76 ans), ancien joueur et entraîneur du *Muslim Scouts Sport Club*, ancien sélectionneur national en football. Entretien du 14 août 2005, au bureau du ministère de la Jeunesse et des Sports, Port-Louis.
- **FONTAINE Karine**, enseignante à La Réunion, fille de Guy FELIX, ancien physiothérapeute de la sélection de football de Maurice. Entretien du 9 février 2005, à son domicile.
- **GARINET Pierre**, Professeur agrégé, Conseiller technique au ministère français des *Affaires Etrangères*, Conseiller auprès du ministre de la *Jeunesse et des Sports* de l'île Maurice de 1982 à 1991. Entretien du 15 janvier 2004, à son domicile (Toulon).
- **GLOVER Michael**, ancien professeur d'éducation physique et sportive, ministre de la Jeunesse et des Sports de 1984 à 1997. Entretiens des 6 août 2002 et 21 octobre 2003, dans les bureaux du *Comité d'Organisation des Jeux des Îles*, Rose-Hill.
- **GRENOUILLE Antoine**, *Public Relation Officer* de l'industrie sucrière, rédacteur de la revue *P.R.O.S.I. Magazine*. Entretien

du 12 mai 2006, chez Myrna et Philippe Lapierre, à Beau-Bassin .

- **GUNGARAM Vivian**, ancien membre du Comité d'athlétisme de la *M.S.A.*. Actuel président de la *Fédération Mauricienne d'Athlétisme*. Entretien du 28 janvier 2003, au siège de la Fédération à Réduit.
- **HARRIS Baby**, 85 ans, ancien footballeur du club de *l'Immaculée Conception*. Entretien du 11 août 2005, à son domicile.
- **HUET Cyril**, Responsable de la Police à la retraite, ancien footballeur et dirigeant de l'équipe du *Police Sporting Club*. Entretien du 11 août 2005, à son domicile.
- **JANGEERKHAN Mike**, directeur du département Physical Education au *M.I.E. (Mauritius Institute of Education)*. Entretien du 15 octobre 2003, au *M.I.E.*.
- **JANKEE Nunkishore**, officier de police, ancien président du *Mauritius Council of Youth Federations*, de la *Northern Clubs Association* et de l'*Association Mauricienne d'Athlétisme*. Entretien du 22 octobre 2003, à son bureau.
- **JAUNE Yves**, ancien responsable du volley-ball et ancien cycliste. Entretien des 2 août 2002 et 31 janvier 2003, au siège de la fédération mauricienne de cyclisme.
- **LAPIERRE Myrna** : professeur d'éducation physique, membre fondateur de la *Mauritius Secondary Sports School Association*. Membre du Comité d'organisation des *Jeux des Îles* de 1985. Entretiens du 7 août 2002 et du 23 octobre 2003, à son domicile.
- **LAPIERRE Philippe** : enseignant puis *P.R.O.* dans l'industrie sucrière à Rivière du Rempart, membre du comité d'athlétisme de la *M.S.A.*, entraîneur d'athlétisme diplômé de l'*A.A.A.* de Grande Bretagne, ancien entraîneur national d'athlétisme. Entretien du 23 octobre 2003, à son domicile.

- **LENOIR Jean-Pierre**, ancien président du *Dodo Club*, dernier rédacteur en chef du quotidien *Le Cernéen*. Entretien du 7 février 2003, à son magasin.
- **LOUISON Lewis**, enseignant à la retraite, ancien président de la *M.S.S.S.A.*, bénévole dans les sports de l'industrie sucrière. Entretien du 10 janvier 2002, au siège de la *M.S.S.S.A.* à Rose-Hill.
- **MALIÉ Jacques**, ancien président de la *M.S.S.S.A.*, membre du *Comité d'Organisation des Jeux des Îles* de 1985, enseignant, puis Recteur du collège *Saint-Esprit*. Entretiens des 20 mai 2004, à son domicile, et du 12 mai 2006, au collège.
- **MARTIAL Yvan**, ancien rédacteur en chef du quotidien *L'Express de Maurice*. Entretien du 1^{er} février 2003, à son domicile.
- **MAUDAVE Armand**, ancien président du Comité d'athlétisme de la MSA. Enseignant au Collège Royal de Curepipe de 1951 à 1955, puis de 1958 à 1967. Ancien diplomate, puis représentant de l'île Maurice à l'*O.N.U.*. Cadre de société. Entretien du 15 octobre 2003, à son bureau de Moka.
- **MICHEL Sylvio**, ministre des *Affaires Maritimes et de la Pêche*, ancien ministre de la *Jeunesse et des Sports*. Entretien du 3 février 2003, au ministère.
- **Ng TAT CHEUNG Serge**, Recteur du collège Saint-Joseph et romancier. Entretien du 20 mai 2004, au collège.
- **ORJOON Aly**, journaliste à la retraite et ancien dirigeant de Youth Club à Quatre-Bornes. Entretien du 19 janvier 2003, à la Mairie de Quatre-Bornes.
- **PHILOGENE Pierre**, 15 ans professeur d'éducation physique au *Collège Royal* de Port-Louis (1960-1975). Responsable des relations publiques dans l'industrie sucrière à Mon-Désert/Alma et Savannah. Président du *Comité Central des Sports de l'Industrie Sucrière*, ancien président du *Mauritius*

Sports Council. Ancien membre des Comités de Basket et d'athlétisme de la *M.S.A.*. Membre du Comité d'organisation des *Jeux des Îles* de 1985. Entretiens des 26 mars 2002 et 14 octobre 2003, à son domicile.

- **ROY Rajiv**, Recteur du Mauritius College. Entretien du 21 mars 2002, au collège.
- **RUHEE Ram**, secrétaire général de la *M.S.A.* de 1962 à 1984, membre d'honneur de la *Confédération Africaine de Football*, membre d'honneur de la *Fédération Internationale de Football Association* (*F.I.F.A.*), membre du Comité Technique de la *F.I.F.A.*, membre du *Comité International Olympique*. Entretiens des 14 janvier et 19 octobre 2003, au siège du *C.N.O.M.*.
- **THEODORE Jean-Gérard**, journaliste sportif au quotidien *Le Mauricien*, ancien sportif de haut niveau. Entretiens du 5 février, au journal, et du 20 octobre 2003, dans une cafétéria.
- **VALLES Bernard**, enseignant à la retraite. Entretien du 16 mai 2006, à La Réunion.
- **VENKATACHELLUM Laurent**, professeur d'éducation physique à la retraite. Entretien du 16 octobre 2003, à son domicile.

Liste des TABLEAUX et GRAPHIQUES

	page
- Carte de l'île Maurice	40
- Dénomination des groupes sociaux de 1735 à 1962	45
- Stratification sociale de la Population Générale	51
- Taxonomie des identités ethniques	53
- Proportion de Musulmans au sein de la population	56
- Composantes de la population musulmane au fil des recensements	57
- Secteurs géographiques d'origine de la population indienne	59
- Evolution des budgets du ministère de la Jeunesse et des Sports	190
- Personnel mis à disposition des fédérations de jeunesse par le ministère	201
- Répartition des subventions du ministère de la Jeunesse et des Sports avant les élections de 1976	205
- Subventions du ministère : 1973-1978	226
- Prix des équipements sportifs et salaires moyens	240
- Personnel mis à disposition des fédérations de jeunesse 1960-1985	297
- Organigramme de la législation sur le sport	299
- Budget du ministère de la <i>Jeunesse et des Sports</i> Evolution et place dans le budget général	306
- Effectifs dans le Primaire et nombre d'établissements	320
- Effectifs dans les collèges par année et par catégorie	323
- Tableau comparatif des performances en athlétisme	356
	469

- Classement des <i>J.I.O.I.</i> par sexe	409
- Tableau comparatif des résultats en athlétisme aux <i>J.I.O.I.</i>	410
Performances et classements	
- Couverture des <i>J.I.O.I.</i> par les journaux	418-419
- Répartition des participants aux <i>J.I.O.I.</i> de 1979 et 1985	423
par communauté	
- <i>J.I.O.I.</i> 1979 et 1985 participants et communautés	424

Liste des PHOTOS

	Page
- Visages mauriciens	54
- Patinoire de Rose-Hill 1958	87
- Equipe de basket des <i>Flying Dragons</i> 1952	90
- Finale de basket <i>Wild Cats – Dragons</i>	91
- Equipe de basket des <i>Hellenics</i>	91
- <i>Chan stadium</i>	92
- Annonce du championnat d'athlétisme du <i>K.G.V.J.T.F.</i>	97
- Equipe de football de la <i>Fire-Brigade</i> 1942	99
- Régis Jean	128
- Mamade Elahee et Marc Gallet	129
- Sélection mauricienne de football 1951	130
- Sélection mauricienne de rugby 1952	132
- Michael Glover	133
- Armand Maudave	140
- Paul Ducray	144
- Le château du <i>Racing Club de Maurice</i> en 1964	170
- Harry Latour et Ram Ruhee	175
- Camion publicitaire du ministère de la Jeunesse et des Sports	188
- Raymond Rault	189
- Basant Raiï	197
- Hurrydev Ramchurn	208
- Jean-Roland Delaitre	213
	470

- Course inter- écoles primaires	233
- Retrait du <i>Dodo-Club</i> du championnat de football	255
- Exemple d'utilisation des quotidiens	257
- Diwakar Bundhun	280
- Sylvio Michel	281
- Distribution de matériel de sport par le ministre	282
- Annonce des entretiens précédant l'élaboration du Sports Act	288
- Foule au stade <i>George V</i>	291
	page
- Les Sports du collège <i>Saint-Joseph</i>	325
- Inter-Loreto 1966	326
- Rajoo Chetty	327
- Séance de gymnastique Couvent de Lorette	330
- Préparation enchainement pour le 12 mars	331
- M.I.E.	336
- Collège du <i>Saint-Esprit</i> : volley 1952, football 1971	339
- Elèves des <i>Couvents de Lorette</i> de Curepipe et Rose-Hill	340
- Harry Brophy	342
- Réquisition de matériel par le ministère	353
- Défilé des supporters 1981	358
- Télévision pour la <i>M.S.S.S.A.</i>	358
- Présentation des équipes aux finales <i>M.S.S.S.A.</i>	359
- Séparation des supporters au stade <i>George V</i>	361
- Membres Fondateurs et Affiliés de la <i>M.S.A.</i>	370
- Sir Harold Walter	398
- Cérémonie d'ouverture des <i>J.I.O.I.</i> de 1985	403
- Supporters après la victoire mauricienne en football	407
<i>J.I.O.I.</i> 1985	
- Sheila Seebaluck et Annabelle Nairac <i>J.I.O.I.</i> 1985	426

Liste des SIGLES

- A.C.N.O.A. : Association des Comités Nationaux Olympiques
- A.P.E.C.A. : Association Pour l'Enfance Coupable et Abandonnée
- A.U.A. : Association of Urban Authorities
- B.E.: Bachelor of Education
- B.E.C.: Bureau de l'Enseignement Catholique
- C.A.M. : Comité d'Action Musulman
- C.I.J. : Comité International des Jeux
- C.I.O. : Comité International Olympique
- C.C.R.P.T. : Central Council of Recreative Physical Training
- C.R.C. : Collège Royal de Curepipe
- C.N.O.M.. : Comité National Olympique Mauricien
- CONFEJES : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française
- C.P.E. : Certificate of Primary Education
- C.R.P.L. : Collège Royal de Port-Louis
- C.S.C. : Curepipe Sporting Club
- C.S.S.A.: Conseil Supérieur du Sport en Afrique
- F.M.I.: Front Monétaire International
- H.S.C. : High School Certificate
- I.A.A.A.: International Amateur Athletics Association
- J.I.O.I.: Jeux des Îles de l'Océan Indien
- K.G.V.J.T.F.: King George V Jubilee Trust Fund

- M.A.A.: Mauritius Athletics Association
 - M.A.A.A.: Mauritius Amateur Athletics Association
 - M.A.H.P.E.R.: Mauritius Association for Health, Physical Education and Recreation
 - M.M.M.: Mouvement Militant Mauricien
 - M.S.A.: Mauritius Sports Association
 - M.S.M. : Mouvement Social Mauricien
 - M.S.S.S.A. : Mauritius Secondary Schools Sport Association
 - M.T.C.: Mauritius Turf Club
 - M.Y.S.: Ministry of Youth and Sports
 - O.P.R.: Organisation du Peuple Rodriguais
 - O.U.A. : Organisation de l'Unité Africaine
 - P.G.C.E. : Post Graduate Certificate of Education
 - P.M.S.D.: Parti Mauricien Social Démocrate
 - P.R.O. : Public Relations Officer
 - P.R.O.S.I.: Public Relation of the Sugar Industry
 - P.S.M.: Parti Social Mauricien
 - P.S.S.A.: Post Secondary Schools Authority
 - P.Tr.: Parti Travailleiste
 - R.C.M.: Racing Club de Maurice
 - S.C.C.: Sports Committee of Curepipe
 - S.I.C.S.C.: Sugar Industry Central Sports Committee
 - S.I.P.R.O.T.: Sugar Industry Public Relation Officer' Team
 - W.E.S.M.: Week-End Sports Magazine
 - Y.A.C.: Youth Advisory Council
 - Y.M.C.A.: Young Mens's Christian Association
 - Y.M.F.A.: Young Muslims Football Association
-

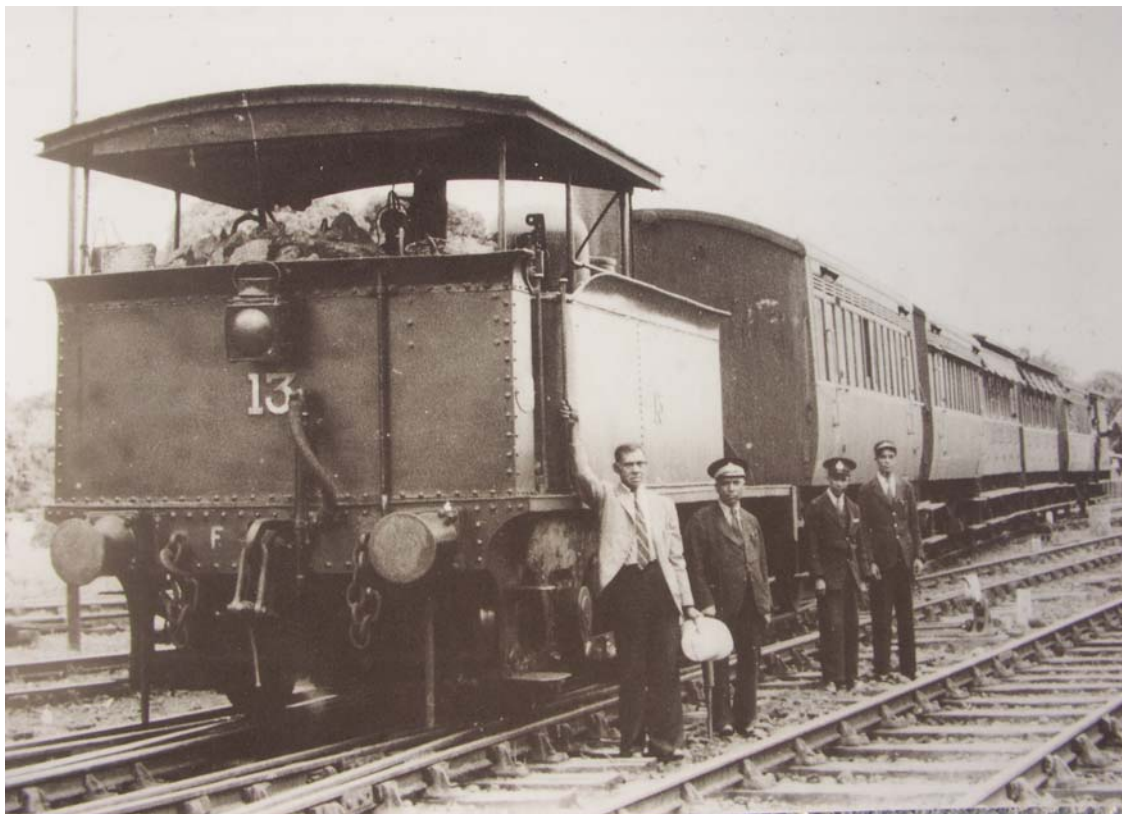
ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Introduction Générale	page
- I.G.-1, Le train Port-Louis – Curepipe et le salon de première classe	A.1
- I.G.-2 a-j, Les statuts et règlements du <i>Rose-Hill Club</i>	A.2-A.10
Chapitre I	page
- I.- 1, La Boutik Sinoi	A.11
- I.- 2, Les Baïtkas	A.12
- I.- 3 a-g, Lettre d'Hutchinson sur les conditions de vie des laboureurs indiens à l'île Maurice	A.13-A.19
- I.- 4, Course de relais au Champ de Mars	A.20
- I.- 5, Bataillon de couleur de l'armée britannique	A.21
- I.- 6 a-c, Revue du First Mauritius Muslim Scouts 1949	A.22-A.24
Chapitre II	page
- II.- 1, Sélection mauricienne de football, tournoi de l'océan Indien 1952	A.25-A.26
- II.- 2. a-k, Le sport international 1951, tournée du Natal	A.27-A.37
- II.- 3 a-c, Comité de la M.S.A, plaquette de présentation du match contre le <i>Wanderers Club</i>	A.38-A.40
- II.- 4 a-c, Sélection mauricienne de football / Natal « Our Football »	A.41-A.43
- II.- 5 a-g, Journée de l'athlète Paul Ducray	A.44-A.50
- II.- 6 a-d, Sports de la Police et fête de la Saint-Louis	A.51-A.54
- II.- 7 a-e, Championnat individuel d'athlétisme M.S.A. 1961	A.55-A.58
- II.- 8, Tableau du <i>L.E.A.</i>	A.59
- II.- 9, Evolution du château du <i>Racing-Club de Maurice</i>	A.60
- II.- 10, Convocation du comité de la M.S.A. 1959	A.61
- II.- 11 a-b, Curriculum Vitae M. Shantilal Dhandjee	A.62-A.63
- II.- 12 a-g, Statuts de la <i>M.A.A.A.</i>	A.64-A.70

Chapitre III	page
- III.- 1. a-d, Annual Report of the Ministry of Youth and Sports	A.71-A.74
- III.- 2. a-h, Statuts de la Fédération Nationale Mauricienne d'Athlétisme (ou M.A.A.)	A.75-A.83
- III.- 2 a-c, Article de Fekrou Kidane dans <i>Jeux d'Afrique</i>	A.84-A.86
Chapitre IV	page
- IV.- 1, Physical Education and Sport Act	A.87-A.98
- IV.- 2, Tableau récapitulatif des budgets et de leur utilisation	A.99
Chapitre V	page
- V.- 1, Les différents vocables indiens déclarés et recensés	A.100
- V.- 2. a-b, Les <i>Sports</i> des Couvents de Lorette	A.101-A.102
- V.- 3., Bâtiments et installations sportives dans différents collèges	A.103
- V.- 4. a-b, Fiches d'évaluation pour subvention P.S.S.A.	A.104-A.105
- V.- 5. a-b, Evolution des installations sportives	A.106-A.107
Chapitre VI	page
- VI.- 1. a-e, Tableau des entraîneurs	A.108-A.112
- VI.- 2 a- h, Liste des participants aux Jeux des Îles de l'Océan Indien de 1979 et 1985, par activités et par communautés	A.113-A.120
Conclusion	page
- C.- 1, Evolution du sport féminin	A.121

Annexe I.G.- 1 Le train Port-Louis-Curepipe – le compartiment de 1^{ère} classe



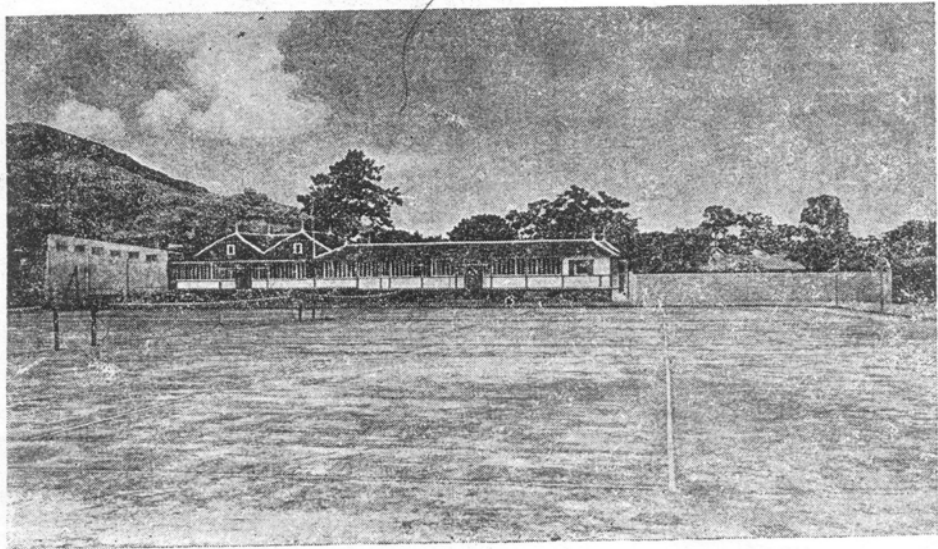
Le train de voyageurs : M. Bonomaully et ses collègues
Document : Musée de la Photographie – île Maurice



Le salon du wagon de 1^{ère} classe
Document :
Musée de la Photographie – île Maurice

Photos extraites de l'ouvrage de BREVILLE Tristan :
LE DERNIER TRAIN – Un Romanquête
Avec l'aimable autorisation de l'auteur

Annexe I.G. – 2. a Statuts et règlements du Rose-Hill Club



ROSE-HILL CLUB



1

ROSE HILL CLUB

NOTES HISTORIQUES

Notre Club, dont le nom actuel ne date que de 1932, est cependant au moins centenaire. Il y a tout lieu de croire qu'il existait déjà en 1831 et, probablement, même avant. Bien peu parmi nous en connaissent l'histoire et le but de ces notes est de retracer brièvement, à l'intention de nos membres présents et futurs, son origine, et les progrès de son évolution au cours de cette longue période qui nous en sépare.

Le document le plus ancien qui ait été retrouvé est le procès-verbal d'une Assemblée Générale tenue à l'Hôtel d'Europe, à Port Louis, le 14 mai 1856 et à laquelle le Mauritius Cricket Club et le Union Cricket Club décidèrent de fusionner et de continuer leurs activités sous le nom de The Mauritius Cricket Club que portait alors notre Club et qu'il conserva jusqu'en 1931.

Le Mauritius Cricket Club existait donc déjà en 1856 et il semblerait qu'il n'était que la continuation du Mauritius Club dont l'existence, en 1831, est établie par un avis paru dans The Mauritius Gazette du 21 mai de cette année, qui se lisait comme suit :

« Un grand match sera disputé au Champ de Mars le 23 Mai entre une équipe du Mauritius Club et onze Officiers des 29^e et 82^e régiments, et le prix en sera de £ 500 »

Le siège social du Club était à Port Louis et son terrain de jeu au Champ de Mars.

Dès 1877, il avait été question d'acquérir un terrain aux Plaines Wilhems, mais ce projet ne fut réalisé qu'en 1892 après que le pavillon du Club au Champ de Mars ait été détruit par le cyclone du 29 Avril.

Le site choisi fut un terrain de 4½ arpents, faisant partie de la propriété Stanley, et qui fut acheté de Sir Cécilcourt Antelme pour Rs. 1,350. Il n'était autre que celui que nous occupons encore.

Au début il fallut se contenter d'une paillote, mais vers la fin du siècle il fut possible d'ériger un pavillon plus durable qui est celui qui forme la partie sud de notre bâtiment actuel. Celui formant la partie nord, construit en 1901, fut relié au premier en 1936 et agrandi, en profondeur, en 1954.

Au cours du premier demi-siècle de son histoire, seul le cricket était joué au Club, d'où le nom de Mauritius Cricket Club. C'est en 1893, à une Assemblée Générale tenue le 18 juillet, qu'il fut décidé de créer une section tennis dirigée par un Comité Spécial. Un championnat à être disputé annuellement fut institué sur l'initiative de ce comité qui, par la suite, fit fonction de Comité du Championnat jusqu'à la formation de The Mauritius Lawn Tennis Association en 1910.

Une coupe pour les simples messieurs et une autre pour les simples dames furent offertes par les membres et dans les quelques années qui suivirent, le Club offrit trois autres coupes pour le double-messieurs, le double-dames et le double-mixte.

Lors de la création de The Mauritius Lawn Tennis Association, le Club consentit à transférer à ce nouvel organisme la garde et la propriété de ces trophées qui se disputaient déjà depuis bien des années.

La première réunion du Comité de l'Association eut lieu le 5 septembre 1910. Celui-ci comprenait, outre les délégués de notre club, ceux du Vacoas Lawn Tennis Club, du Mau-

2

ritius Military Gymkhana Club, du Sporting Club de St Pierre et du Club de Quatre Bornes, aujourd'hui disparu.

A l'unanimité une résolution fut votée à l'effet que le Mauritius Cricket Club, en raison du rôle primordial qu'il avait rempli dans le développement du tennis à Maurice et, pour avoir, de plus, bien voulu faire don de ses trophées à l'Association, aurait statutairement deux représentants au Comité de l'Association et serait exempté de tous droits d'entrée et de cotisation présents ou futurs.

La section tennis ne connut pas toujours le même succès, mais elle réussit à se maintenir et elle était très prospère au début de la première guerre mondiale. Le Club connut alors des moments difficiles, le nombre de membres diminuant sans cesse, en raison des circonstances, mais il put être maintenu grâce à l'assistance financière généreusement offerte par Messrs Blyth Brothers & Co.

Ses activités, qui avaient complètement cessé pendant la guerre, furent reprises en 1920, mais ce n'est qu'un an plus tard que la section tennis fut de nouveau ouverte. Une section football, ouverte en 1924, fut fermée en 1927, n'ayant pas rencontré beaucoup de succès.

De 1927 à 1929 le nombre des membres diminua considérablement, ceux-ci étant attirés par d'autres Clubs occupant une situation plus centrale, notamment le Vacoas Lawn Tennis Club et le Mauritius Military Gymkhana Club. La situation financière du Club devint précaire et même alarmante et le 26 avril 1929 les membres étaient convoqués à une Assemblée Générale à laquelle la dissolution du Club fut proposée.

Le projet de dissolution ne fut pas, cependant, discuté à cette assemblée, les membres présents ayant accepté, sur la demande du Président, le capitaine John Ireland, de renvoyer la séance afin de permettre au Vice-Président Mr. Paul Hein de soumettre une solution qu'il avait en vue et qui permettrait au Club de continuer à vivre.

Le 9 mai, les membres, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, acceptaient à l'unanimité une motion du Vice-Président à l'effet :

- 1^o de fermer la section cricket
- 2^o de vendre une partie du terrain afin d'alléger la situation financière
- 3^o de verser, aux membres particulièrement intéressés au cricket, une compensation de Rs. 2,500 qui leur permettrait de créer un terrain de cricket ailleurs.

La section cricket devant être fermée, il fut aussi décidé que le Club changerait de nom. Par suite de difficultés légales, ce n'est qu'en 1932 qu'il fut possible de donner effet à cette dernière décision et le Club prit alors son nom actuel de Rose-Hill Club.

Pour les mêmes raisons, aucune vente ne put être effectuée dans l'intervalle, ce qui n'empêcha pas le groupe cricket de recevoir la compensation promise sans avoir à attendre, un groupe de la section tennis ayant spontanément offert d'en faire l'avance au Club.

Pour rembourser cette avance et s'acquitter envers Messrs Blyth Brothers & Co. de la somme de Rs. 2,250 que le Club restait leur devoir, il fallut vendre une portion de terre de 2 A 93 P pour le prix de Rs. 6,000.

Il fut, heureusement possible par la suite, au fur et à mesure que l'occasion s'en présentait, de racheter une bonne partie des terrains vendus :

en 1936 une portion de 123 toises, où se trouve le squash court, pour Rs 330.

en 1943 une portion de 760 toises, où fut construite une nouvelle rangée de courts côté sud, pour Rs. 2,140.

en 1950 la portion se trouvant entre les nouveaux courts et la rue capitaine Bruce mesurant 46½ perches pour Rs. 15,000.

3

Annexe I.G. - 2. c Statuts et règlements du Rose-Hill Club

Les coupes « Louis Larcher » qui se disputent depuis 1937 furent offertes au Club par celui dont elles portent le nom, pour être disputées annuellement, en simple, l'une par les dames et l'autre par les messieurs.

Avec l'assentiment du donateur, il fut décidé que les membres seraient autorisés à inviter leurs amis à y participer et que tous joueurs ayant remporté un championnat ou ayant atteint la finale d'un championnat au cours des cinq années précédentes en seraient exclus. Cette formule s'avéra heureuse et encouragea les jeunes à y prendre part en grand nombre.

Dès leur institution, ces deux tournois constituèrent, en fait, les championnats des juniors dont plusieurs des gagnants ont inscrit par la suite leurs noms au palmarès national du tennis.

Le nombre des membres du Club ne cessa de s'accroître pendant la décennie suivant la deuxième guerre mondiale, et il en fut de même des activités du Club qui étaient étendues à des domaines nouveaux.

En 1949 furent institués notre rallye-automobile et notre dîner annuels. Le temps était révolu des AT HOME qui, pendant un demi-siècle, avaient réuni fréquemment les membres et leurs amis au cours d'après-midis mi-sportives, mi-mondaines. Les jeux d'équipe n'étant pas pratiqués, les membres s'isolaient de plus en plus en petits groupes indifférents les uns vis-à-vis des autres, et l'esprit de solidarité, essentiel entre les membres d'une institution pour que celle-ci vive et prospère, n'existait pratiquement plus.

Il fallait le rénover, le raviver. Ce but fut atteint par l'occasion offerte aux membres de se réunir lors du dîner annuel qui contribua beaucoup à faire revivre la camaraderie parmi les membres.

Le Rallye, sans avoir jamais réuni un très grand nombre de concurrents a, dès le début, attiré ceux qui savent apprécier le caractère intellectuel de cette épreuve.

Depuis 1957, un second dîner est organisé au cours de la dernière semaine de l'année et se prolonge, comme le premier, d'ailleurs, qui a lieu en juin, par une danse très appréciée de la jeunesse.

En 1951 faisaient en même temps leur apparition le Squash et le Volley-ball.

Le squash court, dès son inauguration connut un vif succès et n'a cessé d'être, depuis, un des principaux attraits du Club.

Le volley-ball n'occupe jusqu'ici qu'une place modeste parmi nos activités, mais il a quand même suffisamment de fervents pour justifier sa continuation.

En 1955, une tentative fut faite pour faire réapparaître le croquet qui avait connu une grande vogue au Club de 1907 à 1914, mais ce jeu, trop lent pour notre époque, ne réussit à attirer qu'un petit nombre de joueurs et fut discontinué.

Enfin, en décembre 1958, était inauguré une piste de patinage qui fut reçue avec enthousiasme, et en quelques semaines de nouvelles admissions venaient porter le nombre de nos membres au chiffre record de 310. De plus les jeunes, enfants, frères et sœurs de membres étant très nombreux parmi les patineurs, il fut décidé de créer une section de « juniors » qui a déjà réuni 65 adhérents. Ceux-ci paient une quotité réduite et n'ont pas le droit de vote.

Avant de terminer je me dois de revenir à quelque vingt ans en arrière pour situer un événement qui a fait date dans les annales du tennis à Maurice.

C'était en 1936. La Mauritius Lawn Tennis Association qui n'avait pas de terrain propre voulait s'organiser pour ne plus avoir à dépendre de la bonne volonté des Clubs affiliés qui, d'ailleurs, ne lui avait jamais fait défaut.

L'offre que lui fit notre Club de mettre à sa disposition, moyennant une location nominale, l'emplacement qu'il

4

occupe encore à l'entrée du club, et qui convenait tout-à-fait à ses besoins, fut acceptée. Aménagé par la M. L. T. A. selon les principes modernes, ce terrain devint tout de suite le centre du tennis et, par conséquence inévitable, le Rose-Hill Club, qui avait été le berceau du tennis mauricien reprit, dans ce domaine, la place qu'il avait occupée pendant longtemps.

Et nous voilà au temps présent qui bien vite se confondra avec le passé, et c'est avec confiance que je me tourne vers l'avenir qui, j'en suis certain, continuera à nous apporter, sans cesse, de nouvelles réalisations.

PAUL HEIN
Président.

Rose-Hill,
Janvier 1959.

ROSE HILL CLUB

AU 31 MARS 1959

COMITÉ

Président — MAJOR PAUL HEIN
Vice-Président — M. J. HENRI G. DUCRAY
Secrétaire-Honoraire — Capitaine J. A. RAYMOND PILOT
Asst. Secrétaire-Honoraire — M. E. MAURICE DOGER DE SPEVILLE
Trésorier-Honoraire — M. JEAN CHASTEAU DE BALYON
Asst. Trésorier-Honoraire — M. CYRIL MAMET
Membres — Messieurs GUY SOUCHON
PIERRE LACOSTE
et CHRISTIAN KCENIG

Membre Honoraire — M. ALAIN RADENAC

MEMBRES

MESSIEURS

Adam, Philippe L.	Chevreau de Montléhu, Rivaltz
Adam, Raymond	Clarenc, Gaston
	Clarenc, Philippe
Baissac, Didier	Colin, François
Baissac, Robert jr	Colin, Jean
Bax, Raoul	Colin, A. Jean
Bonieux, André	Colin, Pierre A.
Bonieux, Jean	Colin, Pierre B.
Bonieux, Pierre	Commarmond, André de
Bouchet, Emmanuel	Couacaud, Louis jn (en congé)
Bouvet, Ernest	Couve, France
Brouard, Jean	Cugnet, Henri
Cayeux, J. Ange	D'Arifat, Cyril de Labauve
Cayeux, Maxime	D'Arifat, Jean de Labauve
Chasteau, Gaëtan	(en congé)
Chasteau de Baylon, Jean	D'Arifat, Maxime de Labauve
Chauveau, Jean	Daruty de Grandpré, Jean

5

Annexe I.G. - 2.d Statuts et règlements du Rose-Hill Club

Daruty de Grandpré, Noël jr	Garrioch, Clency	Koenig, Régis	Lincoln, Gérauld
Daruty de Grandpré, Philippe jn	Gébert, Lindsay F.	Koenig, René	
Desmarais, Georges	Gersigny, Georges Brousse de	Koenig, Roger	Mac Grégor, Eddy
Desvaux de Marigny, Gérard	Gersigny, Pierre Brousse de	Koenig, Roland	Maingard de Ville-ès-Offrans, Amédé H.
Desvaux de Marigny, Mario	Giraud, Claude	Koenig, Serge	Maingard de Ville-ès-Offrans, Paul
Desvaux de Marigny, Roland	Giraud, Jacques	Koenig, Sylvain	Maingard de Ville-ès-Offrans, René H.
D'Hotman de Villiers, Rivaltz	Guérin, Eric		
Ducler des Rauches, Roland	Gufflet, Alain	Labat, Maxime	
Ducler des Rauches, Philippe		Lacoste, Jacques	
Ducray, J. Henri GIBLOT	Halbwachs, Gaëtan	Lacoste, Pierre	Mamet, Cyril
Ducray, Jacques GIBLOT	Halbwachs, Jean	Lagesse, Claude	Mamet, Pierre
Ducray, Raymond GIBLOT	Halbwachs, Robert	Lagesse, Jacques	Mamet, Roger
Dufourq, Roger	Hardy, Jean	Lamusse, Jacques	Margéot, Macquet, Noël
Dufourmentel, Dr Gérard	Hardy, Jean Claude	Lamusse, Jean-Pierre	Margéot, Raymond
Dumée, P. R. de C.	Hardy, L. Maxime	Lamusse, Patrick	Marousseem, Cyril de
D'Unienville, Christian	Hardy, Maxime jr	Lamusse, Raymond	Marousseem, Jean de
Dupont, Serge de Rivalentz	Hardy, Roger	Lamusse, Raymond jn (en congé)	Maujean, Gérard
Saint Antoine	Harel, Raoul jn		Maujean, Patrick
Duvivier, Jacques	Hein, Major Paul		Maurel, Roland
Duvivier, Jean	Hein, J. Paul		Mayer, Dennis
Duvivier, Philippe	Hein, Raymond Q.C. CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR		Mazery, Gilbert
Espitalier Noël, Alain	Humbert, Guy	Langlois, Alain	Mazery, Roland
Espitalier Noël, Benoit		Langlois, Christian	Menagé, E. Robert
Espitalier Noël, Hector		Langlois, Gaston jn	Mervén, Jacques
Espitalier Noël, Philippe		Langlois, Gérard	Mervén, Jean
Espitalier Noël, Roland		Langlois, Joseph	Montocchio, Roger
Eynaoud, George		Langlois, Philippe	
Falbaire, Henri de	Jollivet, Alain	Langlois, Raoul	
Fayd'herbe, Ernest jr	Joly, Philippe	Langlois, Robert	
Fontenay, Pierre de	Jullienne, Edgard	Larcher, Jean	
Froberville, Robert de		Larcher, Louis	Nairac, André c.s.e. Q.C.
		Larcher, Pierre	Nanclas, Marcel de
		Lavoipierre, Paul	Noël, Raoul
		Le Breton, Ernest	Noël, Robert
		Leclézio, Henry	
		Leclézio, Joseph	Paturau, Hector
		Lesur, Guy	Paturau, Maurice
		Lesur, Paul Edouard	Paturau, Raymond
		Lesur, Roger	Piat, Michel
		Lesur, Victor	Pilot, Jacques
		Le Vieux, Loïs	Pilot, Philippe

Pilot, J. A. Raymond	Rousset, Pierre		
Pitot, Yvan			
Poupinel de Valencé, Jean	Sauzier, Christian		
Poupinel de Valencé, Roger	Sauzier, Gilbert		
	Schaub, Marc		
Raffray, Maurice	Senneville, Serge de		
Raffray, Raymond	Sornay, Paul de		
Raffray, Robert	Souchon, Claude		
Ravel, Gérard de	Souchon, Guy		
Ravel, Guy de	Souchon, Pierre		
Ravel, Roger de	Spéville, E. Maurice Doger de		
Rey, Clément	Staub, France		
Rey, Eddy	Staub, Jacques D.		
Rey, Gérard	Staub, Léopold		
Rey, Guy			
Rey, G. Louis	Taylor, Dennis		
Rey, Jacques	Tennant, Frédéric		
Rey, Maurice	Tennant, Jean		
Rey, Noël	Tennant, Roger		
Rey, Paul	Thévenau, Maxime		
Rey, Robert	Toulorge, Cyril		
Rouillard, Edouard Jr.			
Rouillard, Guy	Ulcoq, Louis (Jr.)		
Robillard, Guy de			
Robillard, Raymond de	Wiehe, J. André		
Rousset, Paul	Wiehe, Georges jn.		

217

D A M E S

Baissac, Mme André	Durand, Melle Jacqueline
Bathfield, Melle Odile	
Bax, Jacqueline	Gébert, Mme Alain
Bax, Melle May	Gébert, Melle Alix F.
Bonieux, Melle Andrée	Giraud, Mme Claude
Bonieux, Mme Pierre	Goupille, Melle Alix
Bourgault, Melle Lucie	Goupille, Mme Philippe
Brown, Melle Evelyne	
	Hardy, Mme Jean
	Hardy, Melle Marcelle
Chazal, Mme Gaëtan de	Hardy, Melle Maryse
Couacaud, Mme Jean	Hardy, Mme Roger
Couacaud, Melle Jeanne	Hardy, Melle Thérèse
Couacaud, Melle Nelly	Harel, Mme Raoul jn
	Hein, Mme Paul
D'Agnel, Melle Jacqueline	Hein, Mme J. Paul
Daruty de Grandpré, Mme J. Philippe	
Desjardins, Mme Roger	Jullienne, Mme Edgard
Desmarais, Mme Guy	
Desvaux de Marigny, Melle Colette	Koenig, Melle Camille
Desvaux de Marigny, Mme Léon	Koenig, Mme Claude
Desvaux de Matigny, Mme Maxime	Koenig, Mme Francis
	Koenig, Mme Guy
Desvaux de Marigny, Mme Roland	Koenig, Melle Marie Hélène
D'Hotman de Villiers, Melle France	Koenig, Mme René
	Koenig, Melle Sybille
D'Hotman de Villiers, Melle Josiane	
Ducler des Rauches, Mme Roland	Lacoste, Melle Eva
	Lacoste, Mme Jacques
Ducray, Mme J. Henri GIBLOT	Lagesse, Melle Hilda
Ducray, Mme Jacques GIBLOT	Lamusse, Melle Axelle
Ducray, Mme Raymond GIBLOT	Lamusse, Mme Joseph
Dumée, Mme P. R. de C.	Lamusse, Melle Renée
D'Unienville, Mme Christian	Lamusse, Mme Patrick
D'Unienville, Mme Henri	Langlois, Melle Josiane
	Lanier, Melle Elizabeth
	Larcher, Melle Clémence
Marrier jn	Larcher, Mme Louis

Annexe I.G. - 2.e Statuts et règlements du Rose-Hill Club

GAGNANTS DU RALLYE AUTOMOBILE

1949	Mme Pierre Bonieux
1950	„ „ „
1951	Jacques G. Ducray
1952	Mme Robert Noël
1953	Mme Pierre Bonieux
1954	Philippe Montocchio
1955	Mme Pierre Bonieux
1956	Raymond G. Ducray
1957	Jean Hardy
1958	Mme Marc Schaub

STATUTS

TITRE PREMIER

Dénomination — Siège
Durée — Sceau & Objet de l'Association

Article 1er

La Société actuellement connue sous la dénomination de « ROSE-HILL CLUB » sera désormais une Association du même nom régie par l'Ordonnance No. 45 de 1949. — Son siège est à Rose Hill, Rue Sir Charles Bruce.

Article 2ème

La durée de l'Association sera illimitée.
Elle aura son sceau portant son titre.

Article 3ème

Les buts de l'Association sont les suivants :
Encourager, parmi ses membres, la pratique du sport, le développement du sport à Maurice, l'organisation de tournois, les rencontres sportives, et toutes activités se rattachant aux sports en général; promouvoir au développement intellectuel et moral de ses membres et de la jeunesse mauricienne en général; encourager l'entraide parmi ses membres aider à l'organisation et au développement d'institutions charitables.

9

TITRE DEUXIÈME

Composition de l'Association
Conditions d'Admission — Quotités

Article 4ème

L'Association se compose :

- De membres ordinaires.
- De membres temporaires.
- De membres honoraires.
- De présidents d'Honneur.

Article 5ème

Les membres ordinaires sont ceux dont la quotité annuelle sera pour les Messieurs de trente roupies et pour les Dames de quinze roupies à compter du premier avril mil neuf cent cinquante.

Tout membre ordinaire, élu après le premier octobre d'une année quelconque, paiera la moitié de la quotité pour l'année en cours, mais au cas où il démissionnerait au cours du semestre durant lequel il aura été élu, sa démission ne pourra être acceptée qu'autant qu'il se sera acquitté de la totalité de la quotité annuelle.

Les membres temporaires sont les étrangers de passage dans la colonie qui seraient membres pour une période n'excédant pas six mois et dont la quotité mensuelle sera de trois roupies pour les Messieurs et de deux roupies pour les Dames.

Le titre de « Membre Honoraire » est celui attribué par le Comité de Direction pour toute durée n'excédant pas trois mois et par l'Assemblée Générale soit pour une durée excédant trois mois, soit à titre définitif à tout étranger de marque, de passage dans la colonie, ainsi qu'à toute autre personne ayant rendu des services importants à l'Association.

Le titre de « Président d'Honneur » est celui attribué par l'Assemblée Générale soit pour une durée déterminée ou définitivement à tout Gouverneur de la Colonie, ainsi qu'à tous autres personnages distingués.

Les membres temporaires, les membres honoraires et les présidents d'Honneur ont les mêmes droits que les membres ordinaires, sauf ce qui sera dit à l'Article suivant :

Article 6ème

Les Dames, les membres temporaires, les membres honoraires, et les présidents d'Honneur n'auront pas droit de vote, ne pourront proposer l'admission de nouveaux membres et ne seront pas éligibles comme membres du Comité.

Article 7ème

Toute personne désirant être admise comme membre de l'Association devra faire présenter sa candidature par deux membres de l'Association ayant droit de vote qui lui serviront de parrains.

Les noms de tous candidats comme membres de l'Assemblée seront entrés dans un registre spécial tenu à cet effet, lequel registre devra être signé par les parrains de chaque candidat et il ne sera procédé à l'élection du candidat qu'autant que le registre ait été préalablement signé par les dits parrains.

Le cinq de chaque mois, le secrétaire honoraire devra afficher, au Pavillon de l'Association, les noms des candidats et de leurs parrains et les membres devront voter pour ou contre toute nouvelle admission sur un bulletin spécial qui sera déposé dans une urne.

Les noms des candidats devront être affichés pendant au moins quinze jours et aucune élection ne sera valide sans que quinze membres au moins aient voté.

Un bulletin contre annule quatre bulletins pour.

Le dépouillement se fera par le secrétaire honoraire et au moins deux autres membres du Comité.

Un procès-verbal constatant le résultat du dépouillement devra être signé par ceux qui y auront procédé.

Le Secrétaire fera savoir aux parrains du candidat si la candidature de ce dernier a été agréée ou non.

10

Annexe I.G. - 2.f Statuts et règlements du Rose-Hill Club

Il ne sera pas nécessaire de faire constater l'admission d'un membre par aucun acte. Le fait que son nom figure au registre des membres fera foi, même en justice.

TITRE TROISIÈME*Administration***Article 8ème**

L'Association sera administrée par un Comité de Direction comprenant neuf membres de l'Association.

Il est composé de (a) un Président, (b) un Vice-Président, (c) un Secrétaire, (d) un Assistant Secrétaire, (e) un Trésorier, (f) un Assistant Trésorier, et de trois autres membres.

Les fonctions sont entièrement gratuites.

Les noms des membres du Comité, avec en regard leur fonction respective, devront être affichés au pavillon de l'Association par le Secrétaire aussitôt leur nomination.

Le Vice-Président, l'Assistant Secrétaire et l'Assistant Trésorier remplaceront de droit le Président, le Secrétaire et le Trésorier respectivement en cas d'empêchement quelconque de ceux-ci sans que les tiers soient juges de cet empêchement.

Article 9ème

Tous les membres du Comité de Direction sont élus chaque année par acclamation en Assemblée Générale Annuelle. Cependant sur la demande d'au moins cinq membres présents, le vote devra avoir lieu par bulletin secret.

Les membres ainsi nommés resteront en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle subséquente.

Ils sont rééligibles.

En cas de démission collective des membres du Comité de Direction, il sera pourvu à leur remplacement par une assemblée générale spéciale, convoquée à cet effet dans les huit jours suivants par le Secrétaire ou le Secrétaire adjoint

qui, nonobstant leur démission, sont expressément chargés des convocations à cette Assemblée Générale Spéciale.

Les nouveaux membres seront élus de la même manière que celle prévue ci dessus et ils resteront en fonction pour le temps restant à courir sur la durée du mandat confié à leurs prédécesseurs.

Il est pourvu par le Comité de Direction au remplacement de ses membres décédés ou démissionnaires ou révoqués.

Les membres ainsi nommés demeureront en fonction pendant le temps restant à courir sur la durée du mandat qui avait été confié à leurs prédécesseurs.

Cependant au cas où se produiraient ainsi plus de trois vacances dans le cours d'une même année, le Comité devra faire confirmer toute nouvelle nomination par l'Assemblée Générale dans un délai d'un mois à compter du jour où les membres auront été remplacés pour la dernière fois.

Article 10ème

Le Comité de Direction se réunira au moins une fois tous les trois mois et plus souvent si le Président le juge nécessaire.

Le Comité de Direction se réunira également si trois au moins de ses membres le demandent.

Les convocations seront signées du Secrétaire ou du Secrétaire adjoint et devront être adressées aux membres trois jours au moins avant chaque réunion.

Elles devront être expédiées sous pli recommandé ou par un livre de distribution « Despatch Book ».

Les convocations devront porter un Ordre du Jour et aucune question, motion ou proposition, autre que celles figurant à l'Ordre du jour, ne pourra être discutée.

Le quorum des réunions sera de trois membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

11

La déclaration du Président qu'une résolution a été votée est tenue pour preuve du fait et sans appel; il en est de même si la proposition a été rejetée. Les décisions prises aux séances du Comité de Direction doivent être constatées par des procès-verbaux transcrits dans un registre spécial et signé du Président et du Secrétaire de la séance à laquelle le procès-verbal est lu et adopté.

Article 11ème

L'absence d'un membre du Comité de Direction de trois séances consécutives sans excuse considérée valable par les autres membres du Comité de Direction entrainera de plein droit sa déchéance comme membre du Comité de Direction et autorisera le Comité de Direction à lui nommer un remplaçant.

Article 12ème

Le Comité de Direction ou l'un ou plusieurs de ses membres ainsi que les Auditeurs pourront être révoqués par une majorité de deux-tiers des membres présents ou représentés à une Assemblée Générale Spéciale convoquée à cet effet.

Pour cette séance spéciale, l'Assemblée ne délibérera valablement que si elle réunit au moins trois-cinquièmes des membres de l'Association ayant droit de vote.

TITRE QUATRIÈME**Pouvoirs & Attributions du Comité de Direction et de ses Membres****ANNÉE FINANCIÈRE***Cautionnement & nomination des Auditeurs***Article 13ème**

Le Comité de Direction doit gérer et administrer toutes les affaires et tous les biens de l'Association.

Il prend toutes mesures d'ordre et d'administration nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de

l'Association Il établit tous règlements nécessaires, les modifie, abroge et remplace ainsi qu'il y aura lieu, mais en se conformant aux présents Statuts et aux dispositions de la loi.

Ces règlements approuvés par le « Registrar of Association » dont il est question en l'Ordonnance No. 45 de 1949 devront être affichés au Pavillon de l'Association.

Le Comité de Direction aura tous pouvoirs nécessaires pour louer à bail ou autrement les biens de l'Association, prendre ou donner tous immeubles à loyer ou à bail, faire faire toutes réparations et constructions, accepter toutes donations et tous legs, consentir toutes subrogations et toutes cessions de priorité, consentir avec ou sans paiement tous désistements de privilège, hypothèque et autres droits et toutes mainlevées d'inscription saisies et oppositions.

Transporter toutes créances échues ou non échues, avec ou sans garantie, souscrire, négocier et endosser toutes valeurs vendre tous immeubles, toutes actions et tous biens meubles, corporels ou incorporels, faire tous règlements, tous emplois de fonds, contracter toutes assurances, faire toutes acquisitions et tous échanges d'immeubles ou d'actions ou de biens meubles, obliger l'Association à effectuer le paiement de tous prix d'acquisition, aux époques et de la manière convenues, prendre tous engagements, obliger l'Association, contracter tous emprunts, hypothéquer tous immeubles, donner tous meubles en gage ou nantissement, consentir et accepter toutes prorogations de délai, tenir pour signifiés à l'Association tous transports et subrogations, traiter, transiger et compromettre, exercer toutes poursuites, défendre à celles intentées, se désister, faire appel même devant le Conseil Privé, de tous jugements, fournir caution, obtenir tous jugements, les faire exécuter par tous les moyens et voies de droit, même par la saisie immobilière, poursuivre toute licitation, ouvrir tous comptes en banque, passer et signer tous actes, élire domicile en un mot faire tout ce qui sera utile et nécessaire et exercer tous les pouvoirs que l'Association possède comme corps constitué

12

Annexe I.G. - 2. g Statuts et règlements du Rose-Hill Club

(sauf les pouvoirs spécialement conférés par la loi ou par les présentes au Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier et Assistants de ces derniers)— les pouvoirs ci-dessus n'étant nullement limitatifs, mais simplement énonciatifs.

Pourtant lorsqu'il s'agira de vendre ou d'acheter des biens immobiliers dont la valeur excéderait cinq mille roupies ou d'hypothéquer pour quelque montant que ce soit les biens immobiliers de l'Association, le Comité de Direction devra, au préalable, obtenir l'assentiment d'une Assemblée Générale des Membres de l'Association.

Par dérogation, le Comité pourra au cours de l'année mil neuf cent cinquante acquérir de Madame Paul Pulvéris (née Villemont) sa campagne de Rose-Hill, rue Sir Charles Bruce No. 7, de la contenance de quarante six perches et demie pour le prix de quinze mille roupies payable comptant et hypothéquer tous les biens immobiliers de l'Association, y compris la dite campagne pour une somme n'excédant pas vingt mille roupies ainsi que pour ses intérêts, frais et accessoires.

Il est bien entendu que le Trésorier ou l'Assistant Trésorier devra intervenir dans tous actes et documents où l'Association aurait de l'argent à toucher et en conséquence toucher seul toutes sommes revenant à l'Association.

Le Comité aura le droit de nommer des sous Comités et désigner les représentants de l'Association au Comité du « Mauritius Lawn Tennis Association ».

Le Comité pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un ou plusieurs de ses membres ou à toutes personnes de son choix, révoquer ces délégations.

Le Comité pourra engager et rémunérer un ou plusieurs employés pour les besoins de l'Association.

Article 14ème

Les décisions et les actes du Comité seront sous le contrôle et sujets à la révision de l'Assemblée Générale.

Appel de toute décision du Comité de Direction ne

pourra être fait que par écrit signé par dix membres au moins de l'Association.

Cet appel devra être soumis à une Assemblée Générale spécialement convoquée par le Secrétaire.

Cette Assemblée Générale représentant trois-cinquièmes des membres de l'Association ayant droit de vote pourra, mais à la majorité de deux-tiers au moins des membres présents ou représentés, invalider ou modifier la décision du Comité contre laquelle il aura été fait appel.

Cette restriction ne concernera pas les tiers qui traiteront avec l'Association qui n'auront le droit d'exiger aucune justification à cet égard et n'encourront non plus aucune responsabilité.

Article 15ème

Toute contestation ou tout différend qui pourrait surgir entre l'Association et l'un de ses membres sera jugé à une majorité de deux-tiers des membres ayant droit de vote présents ou représentés à une assemblée générale spéciale, laquelle statuera aussi sur les réclamations qui pourraient être faites par toute personne étrangère à l'Association par l'intermédiaire d'un de ses membres.

Le quorum dans ces cas sera de dix membres.

Article 16ème

Tout membre ayant à se plaindre d'un autre membre ou de l'invité d'un membre ne pourra le faire que par lettre écrite au Comité et remise au Secrétaire.

Article 17ème

Le Président du Comité de Direction (qui est aussi celui de toute Assemblée Générale) présidera toutes les réunions.

En son absence ou en cas d'empêchement de sa part, le Vice-Président le remplacera, et, en l'absence de ce dernier ou en cas d'empêchement de sa part, les membres présents choisiront un Président parmi eux. **13**

Le Président maintient le bon ordre au sein des réunions, veille à ce que seules les questions portées à l'Ordre du Jour soient traitées et fait respecter les Statuts et les règlements de l'Association.

Article 18ème

Le Secrétaire ou en cas d'empêchement, l'Assistant Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances du Comité de Direction et des assemblées générales.

Il tient un registre où sont inscrits les noms, prénoms et adresses des membres de l'Association et des membres du Comité de Direction (dans ce dernier cas avec en regard l'indication de leur fonction) la date de l'admission des membres de l'Association et de ceux du Comité de Direction. Il fait la correspondance, les convocations et généralement tout ce qui relève de cette fonction.

En cas d'absence du Secrétaire et de l'Assistant Secrétaire d'une réunion du Comité de Direction ou d'une assemblée générale, le Président choisira un Secrétaire parmi les membres pour ce cas spécial.

Article 19ème

Le Trésorier ou en cas d'empêchement, l'Assistant Trésorier reçoit toutes sommes dues ou revenant à l'Association à quelque titre que ce soit et délivre tous reçus pour raison des sommes encaissées par lui, il signe toutes traites, les acquitte

Il paie tous prix d'acquisition et en général toutes sommes dont l'Association peut être débitrice soit en argent ou par chèques ou mandats signés par lui.

Il tient un livre de recettes et dépenses qui sera tenu à la disposition de tout membre du Comité de Direction.

Il présente un Etat de Situation à chaque Assemblée Générale Annuelle.

L'Année financière commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Il doit déposer à une ou plusieurs des banques établies

dans la Colonie, au nom de l'Association, toutes sommes généralement quelconques encaissées par lui, à l'exception d'une somme n'excédant pas cinq cents roupies qu'il pourra conserver dans la caisse pour les dépenses courantes et les besoins urgents de l'Association.

Article 20ème

Le Trésorier et l'Assistant Trésorier, avant d'entrer en fonction, fourniront chacun, deux cautions solvables de cent roupies chacune.

Article 21ème

Les livres, les registres, les comptes, les inventaires, les Etats de Situation, la comptabilité en général de l'Association seront examinés à n'importe quel moment et au moins une fois l'an par deux auditeurs nommés tous les ans au scrutin secret ou par acclamation à l'Assemblée Générale Annuelle. Ces Auditeurs pourront être révoqués ainsi qu'il est stipulé à l'Article 12ème.

Les auditeurs sont rééligibles.

Ils seront choisis parmi les membres de l'Association ou en dehors d'eux.

Ils soumettent, s'il y a lieu, leurs observations écrites après examen des livres à l'Assemblée Générale la plus proche.

Au cas où l'un d'eux ou tous les deux seraient empêchés d'auditer les comptes aux époques voulues, le Comité de Direction nommera provisoirement ou définitivement pour tout le temps restant à courir un ou deux autres auditeurs pour les remplacer.

Dans ce cas, le Comité de Direction soumettra cette nomination à la ratification de l'Assemblée Générale la plus proche. **14**

TITRE CINQUIÈME**Dettes - Radiation - Exclusion - Démission****Article 22ème**

Toute dette de quelque nature que ce soit envers l'Association devra être acquittée par les membres dans le courant du mois suivant celui où elle aura été contractée.

Le Trésorier en fera la réclamation au début de chaque mois, mais la non réception de cette réclamation ne pourra être invoquée par un membre pour excuser un retard au règlement de sa dette.

De même les quotités devront être régulièrement acquittées dans le courant du mois qui en suivra la réclamation.

Les noms des membres, qui n'auraient pas payé leur dette y compris leur quotité, dans le délai prescrit, seront affichés, ainsi que le montant de leur dette, jusqu'à ce qu'ils se soient mis en règle et au cas où ils ne s'acquitteraient pas après un mois d'affichage, ils seront rayés comme membres de l'Association, et le Comité pourra employer les moyens légaux à leur égard s'il le juge convenable.

Article 23ème

L'exclusion est prononcée en Assemblée Générale sur la proposition du Comité de Direction, pourvu qu'au moins la moitié des membres de l'Association ayant droit de vote soient présents ou représentés à la réunion et que trois quarts au moins des membres présents ayant droit de vote soient en faveur de l'exclusion.

1º.—Contre les membres qui seraient frappés d'une condamnation infamante.

2º.—Contre ceux qui se seraient rendus coupables d'un acte contraire à l'honneur.

3º.—Contre ceux qui auraient causé aux intérêts de l'Association un préjudice volontaire et dûment constaté.

Un membre ainsi expulsé ne pourra jamais redevenir membre de l'Association.

La non réception de la circulaire par un ou plusieurs membres n'invalidera pas les décisions prises à la réunion.

Les convocations devront porter un Ordre du Jour.

Article 28ème

Sauf les cas où un quorum plus grand est prévu par la loi ou les présents Statuts, une Assemblée Générale peut être tenue et délibérer valablement lorsque les membres présents ayant droit de vote sont au nombre de six au moins.

Article 29ème

Tout membre ne pouvant assister à une Assemblée Générale soit ordinaire ou extraordinaire pourra se faire représenter par un autre membre, muni d'un pouvoir écrit; un seul et même membre pourra représenter plusieurs membres absents et il aura autant de voix, en sus de la sienne, qu'il représente de membres.

Tous pouvoirs détenus par un membre devront être remis au Président ou au Secrétaire avant la réunion.

Article 30ème

Sauf pour les cas spéciaux prévus par la loi ou par les présents Statuts, toutes les décisions prises aux Assemblées Générales par la simple majorité des voix lient l'Association.

Le vote a lieu par bulletin secret si cette manière de voter est requise par au moins cinq membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

La déclaration du Président qu'une résolution a été votée est tenue pour preuve du fait et est sans appel.

Il en est de même si la proposition a été rejetée.

Les décisions prises en Assemblée Générale devront être constatées par des procès-verbaux signés du Président et du Secrétaire de la séance à laquelle le procès-verbal est lu et adopté.

Article 24ème

La démission, la radiation et l'exclusion ne donnent droit à aucun remboursement. Les héritiers ou ayants droit des membres décédés ne peuvent avoir droit à aucun recours contre l'Association à raison des sommes versées à titre de quotités ou de dons.

Article 25ème

Toute démission pour être valable devra être donnée par écrit au Secrétaire et ce dernier n'est autorisé à l'accepter qu'autant que le membre présentant sa démission soit en règle avec la caisse de l'Association.

Tout membre démissionnaire devra s'acquitter de la totalité de la quotité de l'année en cours.

Article 26ème

Tout membre qui, après avoir démissionné, voudrait être admis à nouveau comme membre de l'Association devra remplir les mêmes formalités que celles prévues pour sa première admission.

Tout ancien membre dont le nom aurait été rayé d'après l'Article 22 ne sera rééligible que s'il acquitte son ancienne dette.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**Article 27ème**

L'Assemblée Générale annuelle sera tenue dans les deux mois suivant la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut aussi être convoquée à titre extraordinaire et spécial par décision du Comité ou par une demande écrite faite au Secrétaire et signée par dix membres de l'Association au moins.

Les membres seront convoqués au moins cinq jours avant la réunion soit par avis publiés dans deux journaux de la Colonie ou par circulaire adressée par pli enregistré aux membres ayant droit de vote.

15

Article 31ème

Au cas où une Assemblée Générale ne pourrait avoir lieu faute de quorum, les questions portées à l'Ordre du Jour seront tranchées à une réunion subséquente qui sera tenue huit jours après la date fixée pour la première réunion, quel que soit le nombre de membres présents à cette réunion, toujours sauf les cas spéciaux prévus par la loi ou les présents Statuts.

Article 32ème

Aucune question, motion ou proposition, autre que celles figurant à l'Ordre du Jour, ne pourra être discutée.

Tout membre désirant faire une motion à l'Assemblée Générale Annuelle devra en communiquer le texte écrit au Secrétaire au plus tard le trente et un décembre précédant cette Assemblée. Le Secrétaire devra faire figurer cette motion à l'Ordre du Jour.

Article 33ème

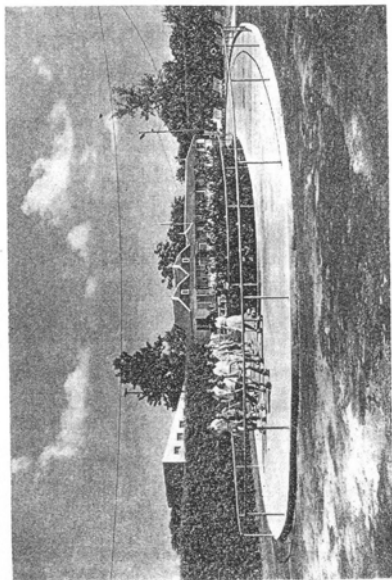
Tous extraits des procès-verbaux des Assemblées Générales ainsi que des réunions du Comité de Direction seront signés par le Président et par le Secrétaire du Comité de Direction.

TITRE SIXIÈME**Actes Judiciaires****Article 34ème**

L'Association représentée par le Comité de Direction poursuit et est poursuivie, intente toutes actions et y défend sous la dénomination de « ROSE HILL CLUB ».

Tous actes judiciaires ou extra judiciaires sont valablement servis à la requête du Secrétaire ou signifiés du Secrétaire.

16



PISTE DE PATINAGE

PISTE DE PATINAGE

RÈGLEMENTS

1. La piste est ouverte aux membres et à leurs invités tous les jours de 8 heures à 11.30 heures et de 16 heures à 19.30 heures.
2. Le droit de piste est de 50 sous par matinée ou après-midi pour les membres et d'une roupie pour les invités.
3. Aucun invité ne sera admis sur la piste sans la présence au Club d'un membre par qui il aura été invité.
4. Une quantité limitée de patins est à la disposition des membres comme de leurs invités à raison de 50 sous par personne par matinée ou après-midi.
5. Toute personne, avant de pénétrer sur la piste, doit se munir d'un ticket délivré au bar.
6. Il est *strictement défendu* de patiner avec un verre, une chopine ou une cigarette allumée en main.
7. Le banc adossé au squash court est *strictement réservé* à ceux chaussant ou enlevant leurs patins. Ceux désirant s'arrêter un moment pour se reposer ou régler leurs patins doivent faire usage des bancs se trouvant du côté du tennis.
8. Le sens unique est de rigueur. Un coup de sifflet indique un changement de sens.

17

TENNIS

RÈGLEMENTS

Quand il n'y aura qu'un ou deux courts ouverts, le double aura toujours priorité sur le simple.

Quand il y aura au moins trois courts ouverts, le simple aura priorité sur le double pour le court le plus rapproché du pavillon et le double aura priorité sur le simple pour tous les autres courts. Sur le Hard court et le court en gazon de la M.L.T.A. le simple et le double auront égalité de droits.

Priorité ne voulant pas dire exclusivité, un double ou un simple n'aura pas le droit de jouer un long set ou de commencer un nouveau set, sur n'importe quel court, s'il y a d'autres joueurs qui attendent.

Les membres pourront inviter d'autres personnes à jouer au Club en payant un fee d'une roupie par homme invité et de cinquante sous par dame invitée.

Tout membre faisant des invitations est tenu de signer le livre d'invités dans lequel le ou les noms de ses invités seront entrés.

Aucun invité ne pourra être admis sans la présence au Club du membre qui l'aura invité.

Tout joueur paiera un « boy fee » de vingt cinq sous par après-midi ou matinée.

SQUASH

RÈGLEMENTS

1. Les membres devront se faire inscrire au Club, pas plus d'une semaine à l'avance, sur un livre réservé à cet effet.

Aucun membre ne pourra se faire inscrire d'avance pour une période excédant 30 minutes par matinée ou après-midi.

Cependant un membre se trouvant au Club pourra avoir l'usage du Court pour une nouvelle période de 30 minutes au cas où celui-ci serait libre.

2. Le « fee » est de 0,50 sous par membre pour chaque période de 30 minutes.

Le « fee » pour un invité sera d'une roupie pour la même période.

3. Aucun invité ne pourra être admis sans la présence au Club du membre qui l'aura invité.
4. Le Squash Court sera ouvert tous les jours de 8 heures à 20 heures.

VOLLEY BALL

RÈGLEMENTS

1. Tout membre pourra réserver le Court pour une période de deux heures à condition qu'il y ait au moins six personnes participant à la partie.
2. Le Court fee est de .25 cs. par membre et de .50 cs. par invité.
3. Aucun invité ne pourra être admis sans la présence au Club du membre qui l'aura invité.

18

Annexe I.- 1 La boutique sinoi





**BAÏTKA de
CAMP DIABLE**



**BAÏTKA
DE
CAMP CAROL**



Annexe I. - 3 a Lettre d'Hutchinson sur les commentaires des journaux indiens concernant les conditions de vie des laboureurs indiens à l'île Maurice

2 24/40

EXTRACT

Superintending Engineer,
Development Circle,
Meerut.

29.6.39

My dear Excellency,

I enclose a cutting from the "Daily Herald" which appeared on June 26th, a similar article was also published in the "Pioneer" on the same day.

I thought you would be interested to see the kind of rubbish which is being published in India about Mauritius.

.....

Yours sincerely,

(Sd) F.H.Hutchinson

1	2 cms	The National Archives	ins	1	2
Ref: CO 167/914/14					
<small>Please note that this copy is supplied subject to the National Archives terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the "Terms and Conditions of supply of the National Archives" leaflet displayed at and available from the Record Copying counter.</small>					

CONFIDENTIAL / TO HINDUIS CONF. OF 24.1.40

PLIGHT OF INDIANS IN MAURITIUS

TREATED AS WORSE THAN SLAVES

MEMORANDUM TO SWAMI BHAWANI DAYAL

CALCUTTA, JUNE 24.- Swami Bhawani Dayal, President of the Natal Indian Congress, has received from Mauritius a memorandum on the subject of the miserable condition of Indian labourers in the island.

The memorandum details the many sufferings and indignities to which Indians there are daily subjected and requests Swami Bhawani Dayal to draw the attention of the people and the Government of India to these conditions.

The Memorandum runs:

Mauritius has a population of four among the many countries of the world where Indians have settled. It is the first country to which, a century ago, Indians from the different parts of India chose to go out under the indenture system of labour.

Mauritius has a population of four lacs out of which seventy per cent are Indians. An overwhelming majority of Indian population consists of labourers. Ever since the historical year of their immigration (1834) the Indians have been toiling hard to contribute to the prosperity of the country. As a result of their incessant labours, the sugar industry - which is the main industry of the land - began to flourish as it never did before; the

/different

-2-

different parts of the country have been connected with one another by a network of railways; wild forests and marshy places have been rendered inhabitable. It demanded unexampled diligence on the part of Indian to achieve so much.

INHUMAN TREATMENT

By way of reward, the sons of the soil have been singled out for the most inhuman treatment ever meted out by man to man. Working under grim conditions as they do, the labourers are reduced to dragging their wives along with them to the fields to work for hours together for a few annas. If they happen to absent themselves from work even a day, it becomes a problem how to keep the wolf from the door. After the day's hard labour, the labourers come back to their tiny hovels situated amidst the most insanitary surroundings only to curse their fate, being so miserable as not to be destined to enjoy a single moment of happiness even when at home. These lank creatures walking the earth like so many shadows have been feeding and clothing their oppressors for more than a century. While the mill owners are filling their coffers and leading the most luxurious lives, the labourers working under them go about almost naked. They are denied minimum amount of comfort. Many a big family of no fewer than half a dozen members is known to live in a hut hardly sufficient for one person. The miserable plight of these hut-dwellers can better be imagined than described.

TALE OF WOE

The history of the Indians in Mauritius is one long tale of woe. It is pathetic to say the least. Putting up with the insults offered to them in season and out of season by their masters who consider them no better than helots, the poor Indians have made Mauritius what it is to-day.

The state of affairs is going from bad to worse. Owing to a dearth of high minded and self-less Indian leaders, the cause of the labourers is finding no advocate. Dr. Cure, a non-Indian gentleman, whose name is associated with all liberal movements in Mauritius, is, however, trying his best to alleviate their sufferings. He has seen that the ill-treatment meted out to the labourers is more than flesh and blood can bear.

The labourers remained unorganised till as late as 1935, when the doctor founded the Mauritius Labour Party with branches throughout the length and breadth of the Country. The labourers flocked round him in their thousands. In a very few years the party came to have 30,000 members, a very big figure for Mauritius. The member are drawn from all communities.

The party has been growing by leaps and bounds so that it has become an eyesore to the capitalists who are the last to show signs of helping such movements. The accounts of the Party are subjected to the severest scrutiny whereas the richest associations of the land are having their own without any hindrance from any quarter

/whatsoever

- 4 -

whatsoever. The doctor and his followers are having a very hard time. The Secretary of the Party was deported sometime ago. The labourers, harmless and peaceful persons, are unnecessarily intimidated. On one occasion fire was opened on them and some six labourers met with instant death and many more received severe wounds.

REPRESENTATIVES IN COUNCIL

For some time they began to heave a sigh of relief. It was thought that they would not go unheard their suffering would soon be alleviated. Two gentlemen belonging to the Indian community were chosen to represent labourers in the Council and six other gentlemen appointed 'labour Inspectors' to look after their interests. But curiously enough, all the eight gentlemen have absolutely nothing to do with the labourers. Not one of them is connected with the labour movement. The Indian community is not altogether devoid of the class of people that could, if only they would, take up the cause of the labourers.

No effort is being spared to nip the labour movement in the bud. It is receiving check after check.

Many are the disadvantages under which the Indians are labouring. They have no organ through which they could ventilate their grievances. No one among them is in a position to approach the national
/leaders

leaders of India. Whereas the Indians of South Africa, East Africa and other places are receiving a patient hearing, the atrocities perpetrated in the unarmed labourers of Mauritius have left everybody cold. Six men have been shot dead and many more severely wounded and yet it seems as if nothing serious enough had happened in Mauritius to call forth a word of protest from India.

MR. ANDREW'S PROMISED VISIT

Mr. C. F. Andrew had promised to visit the island. If he finds it difficult to start at once, it is up to the Congress to send without any further delay a delegate to Mauritius. We take this opportunity to make a special request to Babu Rajendra Prasad, the Congress President, to see to it that steps are immediately taken to put a period to the sufferings of the Indians in Mauritius. The cup of their misery is full.

The Government of India too owe a duty in these troublous times. It is amazing that so great an upheaval as that witnessed in these days in Mauritius is being taken no notice of by the Government of India. Why is it that they have completely neglected Mauritius? Callous indifference can go on further. It was a long time ago that Kunwar (now Sir) Maharaj Singh was sent to Mauritius as Agent. From that time we have been clean forgotten. It does not behove the Government, who agreed to send out labourers from India to Mauritius, to sit idle when Indians are being killed right and left

/in

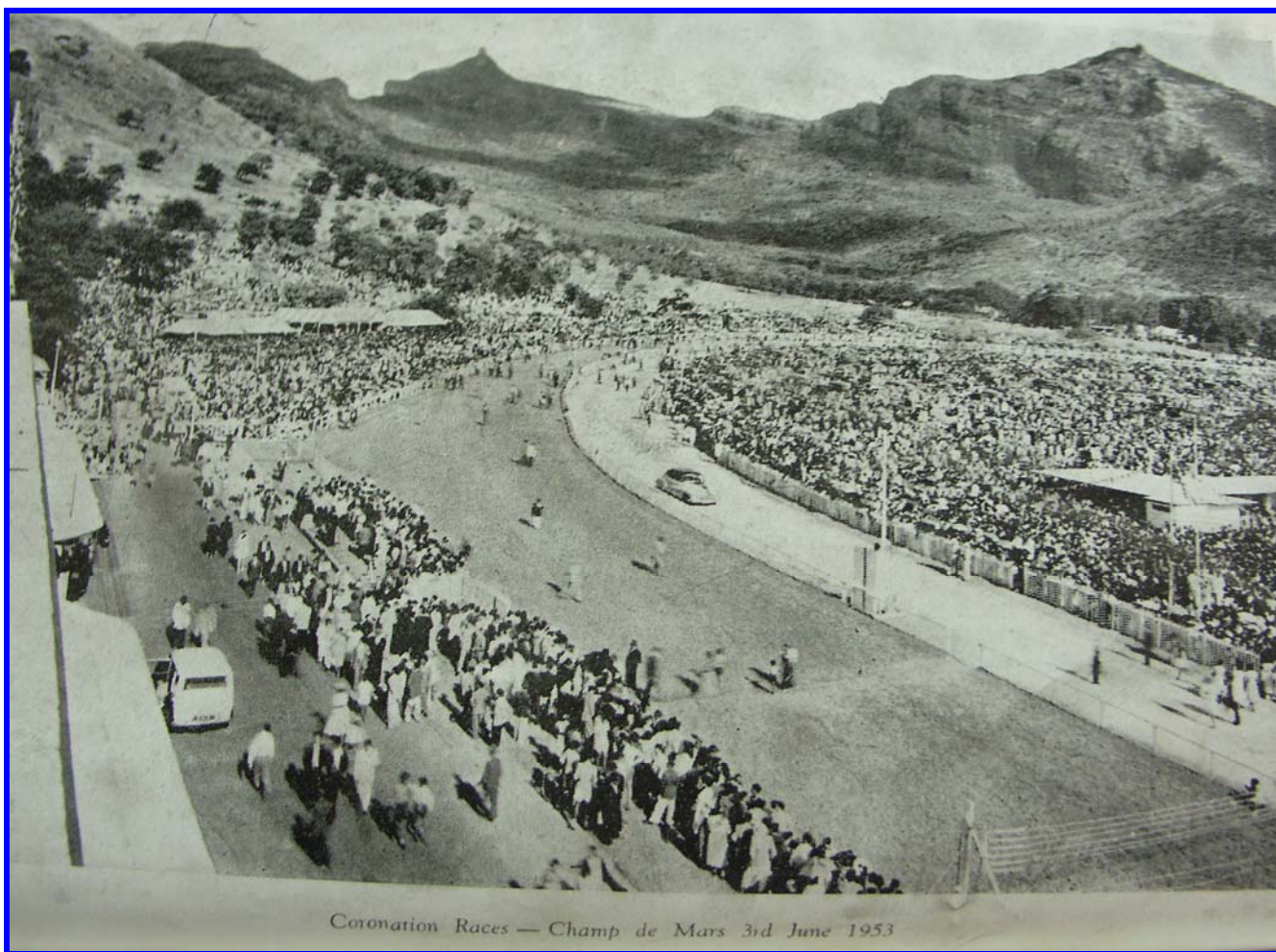
Annexe I. - 3 g Lettre d'Hutchinson sur les commentaires des journaux indiens concernant les conditions de vie des laboureurs indiens à l'île Maurice

-6-

in this country. How comes it about that the wail of countless Indian from across the seas leaves them so unaffected? - A.P.

1	2 cms	The National Archives	ins	1	2
Ref: CO 187191414					
<small>Please note that this copy is supplied subject to the National Archives terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the "Terms and Conditions of supply of the National Archives" leaflet displayed at and available from the Record Copying counter.</small>					

Annexe I. 4 Préparation d'un relais entre deux courses de chevaux, au Champ de Mars à Port-Louis



Archives de la Police

Annexe I. - 5

LE BATAILLON DE COULEUR DE L'ARMÉE BRITANNIQUE BASEE A L'ÎLE MAURICE



Archives de la Police : non daté

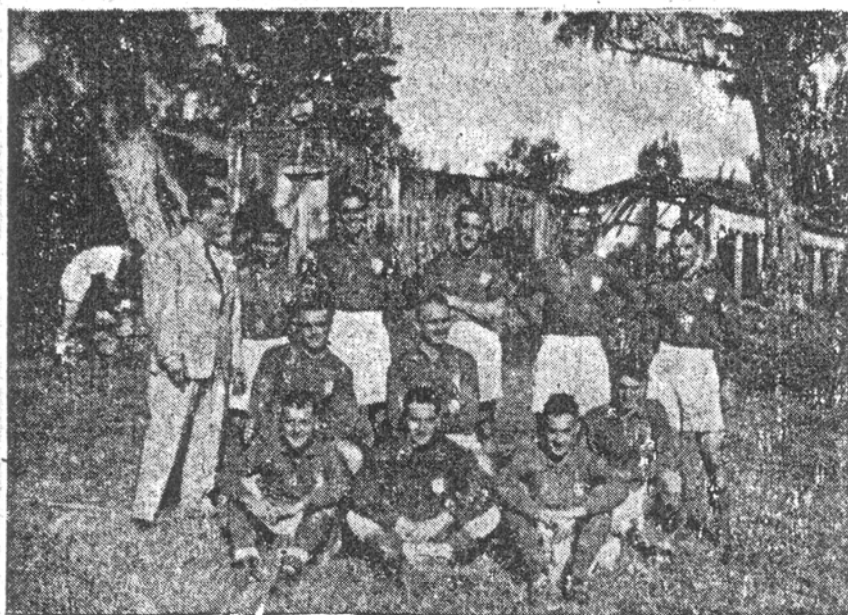
24 a

LE TOURNOI TRIANGULAIRE

.....

Le tournoi triangulaire Maurice - Madagascar - Réunion, s'est terminé jeudi dernier, le 14 Juillet (Fête Nationale Française), au stade de la Redoute à la Réunion, par la victoire de nos couleurs et la coupe de l'Océan Indien a pris l'air encore une fois pour notre petit pays. Nous ne nous montrons pas trop optimiste en déclarant qu'il sera assez difficile aux équipes de Madagascar et de la Réunion de nous enlever cette coupe du moins dans les quelques années qui vont suivre.

A l'artisan de la victoire, Mr. Serge Henry, qui forma l'équipe Mauricienne, va la reconnaissance infinie des sportifs de cette île. Messieurs Antelme, P. de Robillard,



Equipe Mauricienne

de gauche à droite

1ère Rangée :- P. de Rivalland, Thatcher, Robillard.

2me Rangée :- Eynaud, J. de Robillard, Gallet.

3me Rangée :- Serge Henry (Manager); Santah, Desveaux, Laverdant, Jean, Lagesse.

24 c

Devons nous rappeler que le score a été

Pour Maurice 9 points.
 „ Madagascar 4 points.
 „ Réunion 1 point.

A la première rencontre Maurice battit Madagascar par 3 buts à 1, à la seconde, Madagascar battit la Réunion par 3 buts à 1. (Il est à noter que l'équipe Réunionnaise menait par 1 but à zero à la première mi-temps) et à la troisième et dernière rencontre, Maurice battit la Réunion par 6 buts à zero.

Le prochain tournoi aura lieu l'an prochain à Madagascar.



Equipe Réunionnaise.

de gauche à droite on reconnaît

1ère Rangée :- Berthaud, Perrier, Murcy,

2me Rangée :- Lauret, Lamolly,

3me Rangée :- (Arnaud), Maillot, Hammerer, Merlot,
 Sans Pressé, Lehon.

24 b

Rivalland, Gallet, J. de Robillard, Eynaud (capitaine), Lagesse, Jean, Laverdant, Desvaux de Marigny, et Santah ont su coordonner leur jeu d'une façon telle que leurs antagonistes n'ont pu les prendre en défaut.

"Le jeu d'équipe a été parfait", nous a dit Mr. Serge Henry, à la radio . . . "Les Mauriciens jouent à cache cache avec le ballon. . . ils font une démonstration. . ." a répondu le speaker Réunionnais.

Nous remercions infiniment le correspondant inconnu qui nous a fait parvenir par avion quelques belles photos prises pendant certaines phases du jeu. Quatre de ces photos sont reproduites dans ce numéro.

Ce tournoi a servi à resserrer davantage les liens d'estime qui unit nos trois îles.



Les onze de l'équipe Madécasse avec leur Capitaine et leurs soigneurs.

de gauche à droite on reconnaît

1ère Rangée :- Prudent, Vial, Paoli, Raux, Pradel,

2me Rangée :- Denis, Garrioch, Legrand, Eckout,

..... , Corfmat.

PALMARÈS
DU
TOURNOI TRIANGULAIRE DE L'OCEAN INDIEN

1947. — A MADAGASCAR.

Maurice	—	Réunion	4 — 2
Madagascar	—	Réunion	2 — 1
Maurice	—	Madagascar	2 — 1

1948. — A MAURICE.

Madagascar	—	Réunion	2 — 1
Maurice	—	Réunion	5 — 1
Maurice	—	Madagascar	4 — 1

1949. — A LA RÉUNION.

Maurice	—	Madagascar	3 — 1
Madagascar	—	Réunion	3 — 1
Maurice	—	Réunion	6 — 0

1950. — A MADAGASCAR.

Maurice	—	Réunion	15 — 2
Réunion	—	Madagascar	3 — 2
Maurice	—	Madagascar	5 — 1

1951. — A MAURICE.

Madagascar	—	Réunion	3 — 1
Maurice	—	Réunion	10 — 2
Maurice	—	Madagascar	7 — 1

1952. — A LA RÉUNION.

Maurice	—	Madagascar	7 — 0
Madagascar	—	Réunion	1 — 0
Maurice	—	Réunion	4 — 1

1953. — A MADAGASCAR.

Maurice	—	Réunion	9 — 4
Madagascar	—	Réunion	6 — 4
Maurice	—	Madagascar	3 — 2

1954. — A MAURICE.

Réunion	—	Madagascar	6 — 2
Maurice	—	Madagascar	4 — 1
Maurice	—	Réunion	11 — 0

1955. — A LA RÉUNION.

Madagascar	—	Maurice	2 — 1
Maurice	—	Réunion	3 — 1
Madagascar	—	Réunion	4 — 2

1956. — A MADAGASCAR.

Maurice	—	Réunion	8 — 3
Madagascar	—	Réunion	4 — 2
Maurice	—	Madagascar	3 — 3

1957. — A MAURICE.

Réunion	—	Madagascar	1 — 0
Maurice	—	Madagascar	4 — 0
Maurice	—	Réunion	1 — 0

Annexe II.- 1.6 Tournoi Triangulaire de l'Océan Indien et Sélection mauricienne de football 1952



Maurice Sports Magazine 1952

Annexe II.- 2. a Plaque de présentation éditée à l'occasion de la tournée de l'équipe du Natal à l'île Maurice en 1951

LE SPORT INTERNATIONAL

DE

L'ILE MAURICE

1951

L'an 1951 doit rester unique dans les annales du Sport Mauricien. Juillet a vu se dérouler les rencontres du Tournoi Triangulaire de Football Association de l'Océan Indien. Septembre a vu les rencontres MADAGASCAR-MAURICE en Athlétisme et en Rugby. Novembre vient couronner ces importantes activités par les rencontres de Football Association NATAL-MAURICE.

Le *Sports Committee of Curepipe*, qui a eu l'initiative, la charge et la responsabilité de ces entreprises, est légitimement fier de ses efforts dans l'intérêt du Sport Mauricien et laisse aux athlètes et au public l'appréciation de ses services.

TOURNOI TRIANGULAIRE DE FOOTBALL

DE

L'Océan Indien

1951

Le Vème Tournoi Triangulaire a été retardé de la période prévue par le S. C. C. pour son déroulement. Nos amis de Madagascar, aux prises avec la visite exceptionnellement importante de l'équipe de FRANCE AMATEURS, n'ont pu effectuer le déplacement sur Maurice en Juin. Bien que conscient que les conditions climatiques fussent nettement défavorables en Juillet, le S. C. C. s'inclina devant les nécessités. Le pire, hélas, se réalisa : le temps fut déplorable, presque sans rémission, tant au point de vue jeu qu'au point de vue assistance.

Les performances des diverses équipes ont laissé l'impression générale à Maurice que les footballeurs de la Réunion sont en nette progression technique mais manquent trop toutefois de poids ; que les footballeurs de Madagascar, robustes pourtant à souhait, et vigoureux de technique, ont été leurs propres victimes à la longue par fléchissement brusque de résistance ; et que les footballeurs de Maurice, par leur méthode bien établie et une condition physique suffisante, ont été en tous points dignes de la confiance qui leur a été faite chez nous et ont porté le football mauricien plus haut qu'il n'avait jamais été.

La Coupe de l'Océan Indien a été remise à Maurice par Son Excellence Sir Hilary Blood, K.C.M.G., sur les résultats suivants :

MADAGASCAR—RÉUNION	:	Madagascar 3	—	Réunion	1
RÉUNION —MAURICE	:	Réunion 2	—	Maurice	10
MAURICE —MADAGASCAR	:	Maurice 7	—	Madagascar	1



COUPE D'ATHLÉTISME DE L'OcéAN INDIEN, 1951

Le S.C.C. eut le privilège de recevoir, lors de son court séjour à Maurice en Août dernier, M. Roger ERHEL, Commissaire Général aux Sports de Madagascar. M. Erhel nous fit alors part de son intention d'inviter des Athlètes de France au renom international, tels que Valmy, Henreich et Hansenne, à l'occasion des Championnats d'Athlétisme de Madagascar en Octobre. Sur la suggestion du S.C.C., M. Erhel accepta avec la plus généreuse spontanéité de pressentir l'Union des Associations Sportives de Madagascar et Dépendances aux fins qu'une délégation de 'principe' (dirons-nous) d'Athlètes Mauriciens participât hors concours à ces Championnats.

Bien que le moment fut particulièrement mal choisi pour notre Athlétisme, Août et Septembre étant traditionnellement des mois morts au Sport, cette occasion était trop riche de possibilités pour être cependant négligée, quelles que fussent les difficultés évidentes.

Ces difficultés s'avérèrent d'ailleurs fort lourdes.

En fin de compte les dispositions finales, financières ou autres, et les confirmations définitives de nos amis de l'U. A. S. M. E. D. ne furent assurées qu'à une date qui nous permettait à peine de procéder aux formalités nécessaires de passeports, etc.

On apprit subséquemment à Maurice que les athlètes de France, retenus on le présume par les Championnats de la Méditerranée, ne participaient pas aux épreuves de Madagascar.

Notre participation aux Championnats de Madagascar prenait évidemment le caractère d'une improvisation au pied levé, et n'eussent été la grâce de l'invitation, qui nous assurait tous nos frais, le but du S.C.C. de promouvoir à Maurice l'Athlétisme marqué d'indifférence prononcée depuis la guerre, et finalement les riches enseignements que nos athlètes devaient retirer d'une importante compétition internationale, le déplacement eut été différé pour être repris ultérieurement dans des conditions plus normales.

Le S.C.C. tira parti des Championnats individuels tenus sous les auspices du *King George V Jubilee Trust Fund* pour établir quelque base de choix possible pour les athlètes devant se rendre à Madagascar. Ces performances ne furent pourtant aucunement un criterium

Annexe II.- 2. d Plaque de présentation éditée à l'occasion de la tournée de l'équipe du Natal à l'île Maurice en 1951

7

COUPE DE RUGBY DE L'OcéAN INDIEN, 1951

Les circonstances qui ont amené le départ de notre équipe de Rugby pour Tananarive sont identiques à celles que nous avons données pour l'Athlétisme. Les délais ont été les mêmes. Les difficultés ont été plus grandes encore, puisqu'il s'agissait ici du déplacement de vingt et une personnes.

Le S.C.C. a considéré que l'invitation de l'U. A. S. M. E. D. devait être acceptée, malgré les difficultés, aussi bien pour encourager la pratique de ce Sport magnifique à Maurice que pour rencontrer les désirs de nos amis de Madagascar où le Rugby partage avec l'Association les suffrages des sportifs.

Les joueurs suivants ont été sélectionnés par les soins d'un Sous-Comité composé de Messieurs C. Nairac, P. Clarenc, F. Vallet et A. Wise :

	<i>Arrière</i> A. Vallet		
<i>Demis</i>	{ <i>Ailier</i> F. Vallet (<i>Capitaine</i>)		
	{ <i>Inter</i> A. Raffray		
	{ <i>Inter</i> J. Vallet		
	{ <i>Ailier</i> P. Hugnin		
	<i>Demi d'Ouverture</i> R. Laverdant		
	<i>Demi de Mêlée</i> J. Knights		
<i>Avants</i>	{ G. Langlois		<i>Réserves</i> { Sgt. Roach	
	{ P. Vallet			{ E. de Robillard
	{ D. Espitalier-Noël			{ P. Leclézio
	{ R. de Froberville			{ R. de Senneville
	{ S. Julienne			{ D. de Spéville
	{ R. Rogers			
	{ O. Lagesse			
	{ J. Espitalier-Noël			

Annexe II.- 2. e Plaque de présentation éditée à l'occasion de la tournée de l'équipe du Natal à l'île Maurice en 1951

Monsieur Philippe CLARENC fut choisi comme Dirigeant de l'équipe ; et Monsieur Reynolds DOVE, désigné comme Président de toute la Délégation Sportive Mauricienne n'ayant pu se déplacer, ces fonctions revinrent également à M. Clarenc.

Notre équipe joua trois matches contre des Sélections de Madagascar. Les résultats furent :

- 1ère. Rencontre, Mahamasina : Madagascar 14, Maurice 8.
- 2ème. Rencontre, Fianarantsoa : Madagascar 13. Maurice 3.
- 3ème. Rencontre, Mahamasina : Madagascar 15. Maurice 5.

Il est évident, d'après ces marques sensiblement uniformes, que Madagascar a établi une supériorité incontestable aux cours de ces trois parties, même si nous faisons la part très large à la fatigue inévitable de notre équipe appelée à jouer en six jours trois parties dures entrecoupées de deux longs déplacements (450 kilomètres !!) entre Tananarive et Fianarantsoa par auto-car.

Les appréciations veulent que nos lignes arrières se sont montrées à la hauteur de la situation, particulièrement Raffray, Knights, Laverdant et Jacques Vallet, et que les avants ont été au contraire généralement insuffisants, à l'exception de Langlois, Jackie Espitalier-Noël, Denis Espitalier-Noël et Roach.

Une particularité qui semble avoir dérouté nos avants est que les avants de l'équipe de Madagascar, s'inspirant d'une méthode chère aux grandes équipes de France, avancent plus volontiers par passes courtes de la main à la main, sans avoir recours au "dribbling" au pied. Il paraît que certaines de ces passes courtes étaient parfois nettement des "Forward Passes", et qu'une grande latitude est accordée par les arbitres de la Grande Ile à ces passes en avant—qui devraient être rigoureusement pénalisées. Tout cela jeta un désarroi appréciable dans notre équipe, accoutumée au dribbling classique et aux arbitrages stricts.

Il ne faut voir là aucune raison pour atténuer notre échec au ballon ovale. Nul ne doute que nous nous sommes trouvés devant des équipes rapides, précises, homogènes et déterminées, qui nous ont imposé leur supériorité cette année.

Nous sommes heureux que nos adversaires nous aient témoigné leur appréciation de la bonne qualité de notre technique de Rugby. Il ne dépendra que de nos joueurs de renverser l'an prochain le résultat de cette année, en exploitant cette technique déjà acquise.

Annexe II.- 2. f Plaque de présentation éditée à l'occasion de la tournée de l'équipe du Natal à l'île Maurice en 1951

9

M. le Secrétaire Général de Madagascar, Félix MARTINE, se fit présenter les joueurs avant la première partie. M. ARNING, Consul Général de Grande Bretagne, et d'autres personnalités assistaient à cette rencontre.

Une Coupe de Rugby fut remise à Madagascar sur le résultat de ces trois parties sans accord préalable définitif à cet effet. Cette Coupe sera disputée annuellement, apparemment. Les conditions devront être précisées ici, de même que pour la Coupe d'Athlétisme.

Nous remercions nos Rugbymen et leur Dirigeant pour leurs efforts dans des conditions désavantageuses, et les Dirigeants de Madagascar pour la généreuse hospitalité offerte aux visiteurs.

Le S.C.C. consigne ses profonds regrets du sérieux accident, d'ailleurs entièrement fortuit, subi par M. Octave LAGESSE au cours de la première rencontre de Rugby à Tananarive, et lui offre les vœux les plus sincères de complet et rapide rétablissement.

Annexe II.- 2. g *Plaque de présentation éditée à l'occasion de la tournée de l'équipe du Natal à l'île Maurice en 1951*

Natal - Mauritius.

Association Football is unquestionably the national game of Mauritius, and its quality is well forward of that of any other game. It has forty years of increasing popularity and steady progress behind it, and shows its intrinsic vitality in the new talent which appears constantly in the field. Its future is assured.... But the great question is what this future is going to be.

Before any reply can be even thought of, there is a first essential which calls for attention : what is the quality of Mauritian Football ? Appreciation varies from everwhelming enthusiasm to benevolent scepticism.

The performances of a few of our star players who have appeared in very good company in English or French Football, and the performances of our Selections against our nearest neighbours and friends of Madagascar and Réunion, would tend to indicate that Mauritius would not be outclassed in the best Amateur *Clubs standard* anywhere. Whether our enthusiasts are justified in asking for more, whether Mauritius could aspire to the honour of ranking with the best *League or Province Selections standard*, above which there remains but true *Major Amateur International standard*, is another story, a long and difficult story.

Where do we stand ? What are we worth ?

Argument on paper will lead us nowhere. We have to settle these matters on the football field. And then we shall be in a position to look to our future.

The *Sports Committee of Curepipe* has assumed the responsibility of testing our football in a grand way. The *Natal Football Association* is a powerful organisation with a world reputation. Its players have appeared in Major Football with the South African Springboks. Its methods and technique are those of the highest class of football. Its standard is that of the best *League or Province Selections*, verging on the Amateur International quality. The test is a brusque and severe one for us. We shall know in a month time....

For the time being, let us make it clear to our new friends from the Dominion of South Africa that we extend our heartiest welcome to them as immeasurably the best combination that has ever honoured our football field, and as worthy ambassadors of a great game. Let them be assured that their presence in Mauritius is the most important event in the annals of our Sport. And let their visit here be as pleasant to them as it will be beneficial to us. Our only regret is that we are not presumptuous enough to add : Let the best team win....

Annexe II.- 2. h Plaque de présentation éditée à l'occasion de la tournée de l'équipe du Natal à l'île Maurice en 1951



Perret, P.	Bawamia, C.	Monty, C.	Garrioch, C.	Lagesse, C.
	de Robillard, M.	Ellabee, A.	Noel, R. E.	
	Alizart, J.	Antelme, E.	Gallet, F.	

Natal - Mauritius.

SPORTS COMMITTEE OF CUREPIPE

President :

A. J. LE ROY, Esq., representing the CUREPIPE URBAN COUNCIL.

Hon. Secretary :

A. D'ESPAGNAC, Esq.

Hon. Treasurer :

G. LECLOS, Esq., representing the CUREPIPE SPORTING CLUB.

Members :

C. NOEL, Esq., representing the DODO CLUB.

S. HENRY, Esq., „ the FALCON CLUB.

R. DOVE, Esq., „ the HOUNDS CLUB.

C. NAIRAC, Esq., representing the ROYAL COLLEGE SPORTS CLUB.

REV. BROTHER MICHAEL,
representing the ST. JOSEPH'S SPORTS CLUB.

Selection Committee: THE SPORTS COMMITTEE OF CUREPIPE

Physician : DR FRANCE RIVALLAND

Team Manager : SERGE HENRY

Physical Training : ANDRE D'ESPAGNAC

Physiotherapy : MARCEL LETIMIER

Grounds : ANDRE D'ESPAGNAC

Refereeing : MAURITIUS REFEREES' ASSOCIATION

Natal - Mauritius

UNITED CLUBS TEAM

TEAM :

ANTELME, E.	(Dodo Club)
FERRIÈRE, F.	(Hounds Club)
GALLET, F.	(Falcon Club)
de ROBILLARD, M.	(Falcon Club)
ELAHEE, A.	(Muslim Scouts Club)
ALIZARD, J.	(Curepipe Sporting Club)
PERRET, P.	(Fire Brigade Football Club)
NOEL, R. E.	(Dodo Club)
MONTY, C.	(Hounds Club)
LAVERDANT, R.	(Dodo Club)
GARRIOCH, C.	(Falcon Club)

SPARES :

LAGESSE, C.	(Falcon Club)
de ROBILLARD, Ph.	(Falcon Club)
RAFFRAY, A.	(Dodo Club)
PATEL, S.	(Muslim Scouts Club)
BAWAMIA, C.	(Muslim Scouts Club)
FAVORY, S.	(Fire Brigade Football Club)

Colours : White Shorts, Red Shirts.

Annexe I.- 2. k. *Plaque de présentation éditée à l'occasion de la tournée de l'équipe du Natal à l'île Maurice en 1951*

21

Natal - Mauritius

MAURITIUS SELECTION

ISSAC, G. M.	(Fire Brigade Football Club)
de MAROUSSEM, R.	(St. Joseph's College Football Club)
de ROBILLARD, E.	(Dodo Club)
GALLET, M.	(Falcon Club)
de ROBILLARD, P.	(Falcon Club)
EYNAUD, L.	(Dodo Club)
d'UNIENVILLE, A.	(Dodo Club)
de ROBILLARD, F.	(Dodo Club)
DESVAUX, Y. R.	(Falcon Club)
JEAN, R.	(Fire Brigade Football Club)
GALLET, J.	(Dodo Club)

Spares : Players selected for the UNITED CLUBS Team.

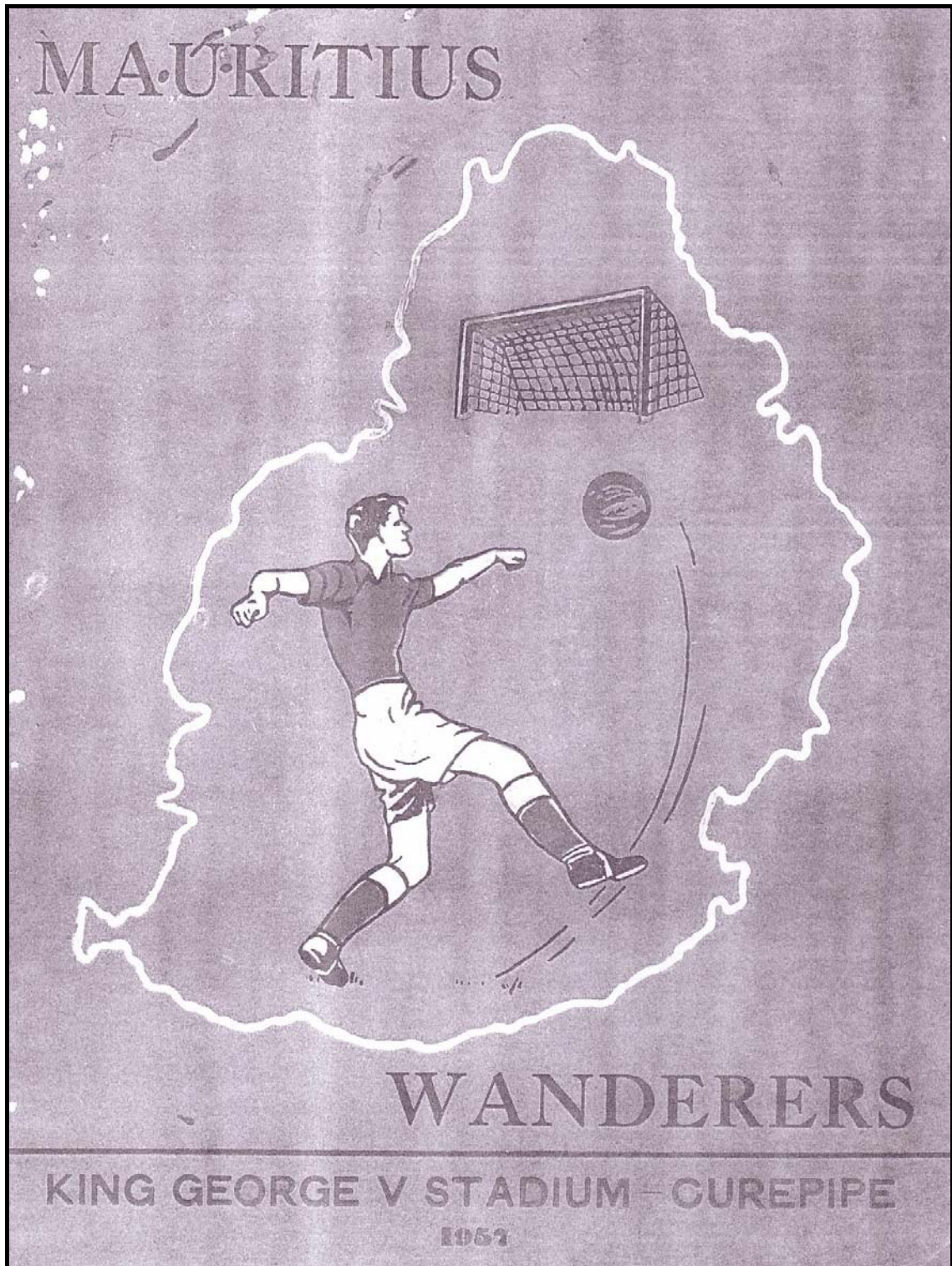
Colours : White short, Red shirts with breast Badge of Mauritius Coat of Arms.

<u>Mauritius—Wanderers Club</u>		1957
MAURITIUS SPORTS ASSOCIATION		
Organising Committee	Mauritius Sports Association	
Reception Committee		
<i>President</i>	M. JEAN GIRAUD	
<i>Members</i>	M. M. J. G. HAROLD GLOVER REYNOLDS DOVE GUY LECLOS MICHEL RIVALLAND M.B.E. JACQUES NOEL HARRY E. LATOUR	
<i>Managing Secretary</i>	M. HARRY E. LATOUR	
<i>Team Selector</i> and <i>Team Manager</i>	M. HARRY BROPHY	
<i>Referees</i>	M. GUY B. DE CHALAIN M. PHILIPPE HŒUUX M. D. R. TAYLOR	
<i>Hon. Medical Officers</i> <i>in attendance</i>	DR. FRANCE RIVALLAND DR. R. HAREL	
<i>Physiotherapist</i>	M. PHILIPPE MACKAY E.F.O.M. (Paris) M.W.I.C.H. (Lond.)	
<i>Groundsman</i>	M. ANDRÉ D'ESPAGNAC	
<i>Dresser</i>	M. G. EARMANUM	

MAURITIUS SPORTS ASSOCIATION		
SPORTS COMMITTEES		
Football	GUY LECLOS	<i>President</i>
	H. GLOVER	}
	J. O. LAGESSE	
	M. NAYNA	
	A. H. OSMAN	
	J. MERVEN	
	M. RIVALLAND	<i>Members</i>
Referees	<i>Members of the Football Committee</i>	
	A. R. WRIGHT	
	G. B. DE CHALAIN	
	SERGE HENRY	
Rugby	PAUL VALLET	<i>President</i>
	ALPHONSE RAFFRAY	}
	ADOLPHE VALLET	
	J. JOHNSON	
Hockey	J. JOURDAIN	<i>President</i>
	P. HUGNIN	}
	POLICE SERGEANT CHUTTOO	
	R. DUCLER DES RAUCHES	
	REVD. FATHER LEWIS	
P. NOEL (JR.)	<i>Members</i>	
Athletics	GASTON CLARENC	<i>President</i>
	PAUL DOMAINGUE	}
	POLICE SERGEANT TOUR	
	GÉRARD L'ÉVEILLÉ	
	L. NUNDOOCHAN	
	ECOSSE HUMBERT	
PHILIPPE RIVET	<i>Members</i>	
Basket Ball	REVD. BROTHER REMY	<i>President</i>
	ALAIN GUFFLET	}
	GÉRARD MERVEN	
	JEAN DESVAUX DE MARIGNY	
	MICHEL NG	
	H. CHADEE	<i>Members</i>
Volley Ball	MAURICE RAULT	<i>President</i>
	HERVE LESAGE	}
	MARCEL THOMAS	
	L. PIN	
	GAETAN LECLÉZIO	
Table Tennis	ORESTE LEFÈBURE	<i>President</i>
	YVES ESPITALIER-NOEL	}
	C. RAMBOCUS	
	P. LEUNG PING	
	H. MAUTHOOR	

Annexe II.- 3. c

Comité de la M.S.A. en 1957
Plaquette éditée à l'occasion de la tournée du Wanderers Club en 1957



Mauritius v/s Natal.

1955

Our Football

Sunday 30 Oct.
 Wednesday 3rd November
 A Sunday 6th November
 A Sunday 13th November
 1955

In 1951, the SPORTS COMMITTEE OF CUREPIPE, which subsequently developed into what is presently known as the MAURITIUS SPORTS ASSOCIATION wanting to gauge the standard of our local football invited the *Natal F. A.* to visit us. Previous to that, teams from Réunion and Madagascar had been so easily dealt with that no serious criterion was available, to classify the standard of our Amateur Football. Before judgment was passed, we had to see our footballers playing against a team of recognized high standard of efficiency, and for the test, the Sports Committee of Curepipe selected the *Natal Football Association*.

High spirits broke loose when Mauritius came on top with two matches won and a draw with the following score: 1st match *Mauritius 4 Natal 3*. 2nd match *Mauritius 2 Natal 2*. 3rd match *Mauritius 3 Natal 1*. Even the Mauritius second best achieved the remarkable performance of obtaining a 1 to 1 draw.

Feelings of enthusiastic optimism swelled the hearts of our football fans after what they considered to have been a glorious achievement. The following year we had the pleasure of giving a hearty welcome to the *Grupo Desportivo* a team from Lourenço Marques, considered to be as good as the *Natal F. A.* The second trial was even more conclusive than the first. Our first eleven erupted into a Volcanic defeat for the Portuguese with a clear win for *Mauritius* of 5 to 0 and 2 to 0, notwithstanding the fact that our National second best went down by 4 to 1.

After having tread for some time on the glorious land of victory the first defeat came in 1953 facing the selection of *France Universitaire*. The tragedy happened at the Mahamasina Stadium in Madagascar, whilst our team was on tour there on the occasion of the Triangular Tournament. The French team having accepted our Invitation to tour Mauritius, our representatives snatched the opportunity of redeeming themselves. After losing the first match by 2 to 1. *Mauritius* obtained a draw 1 to 1 for the second and won the third by 2 to 1.

There followed a period of lull during which our Sports Directors reached the conclusion that our Football was standing too stationary. They thought of inviting a First Division Professional Football Team from Britain to visit us with a view to inculcating to

Team Manager M. Serge Henry

Annexe II.- 4. 6 *Plaquette de présentation éditée à l'occasion de la tournée de l'équipe du Natal à l'île Maurice en 1955*

our boys the high technique of British Football, being at the same time all too conscious of the heavy possibilities of such a daring decision. No need to say that our National Team had facing the *Burnley F. C.* the-licking of its life with a total of 16 goals to 1 in a series of 3 matches for our 1st eleven and 18 goals to 1 in a series of 3 matches for our second Best.

The great shock came in June 1955 when on the occasion of the 9th Triangular Tournament held in Reunion, *Mauritius* went down facing *Madagascar* with a score of 2 to 1, and our representatives for once landed at Plaisance without the Cup. Previous to this *Mauritius* had been the undisputed champion of the Triangular Tournament, having won the 16 matches its National Team had played since 1947 with a credit side of 99 goals to a debit side of 20.

Pessimistic observers since the defeat *Mauritius* sustained in Reunion have been of opinion that our Football is on its ebb, seeming to look like the shadow of its past self. In the opinion of some, our defeat was due to the fact that Football in Madagascar had made decisive progress through systematic and intensive training, whilst others, who like my humble self, know the ins and outs of our football world feel convinced that the only reason for our defeat resides in the sole fact that our national eleven did not receive proper training previous to being fielded for the 9th Triangular Tournament.

With a view to ascertaining whether or not the standard of local football is coming down, THE MAURITIUS SPORTS ASSOCIATION has thought advisable to call once more upon our friends from the *Natal Football Association* to give, with the excellent football they practice the creterium needed for final judgment.

The issue lies in whether the Tour of the *Natal Football Association* will decide in favour of optimists or pessimists. It is superfluous to precise that our hopes are that the former be right.

Whatever be the final result of the Tournament, it is with intense satisfaction that we are able to say that those who have in hand the fate of our Football have spared no trouble, so as to be able to field a team at the peak of its condition. Our thanks go to M. PAUL GIBLOT DUCRAY who has built up the physical fitness of our *National XI* and to M. SERGE HENRY the Tactical trainer who has succeeded in inculcating to our Boys the team spirit and determination without which victory is not possible.

Football Fans in Mauritius wish with all their hearts that M. SERGE HENRY will once more lead our National Team to add another honour to its collection, and to this we can but simply add: "May their wish come true."

Annexe II.- 4. c Plaque de présentation éditée à l'occasion de la tournée de
l'équipe du Natal à l'île Maurice en 1955

MAURITIUS - NATAL



Serge HENRY
Coach



Paul G. DUCRAY
Physical Trainer

Notes on Players of the MAURITIUS "A" TEAM,

No. 8. Maurice de ROBILLARD



CAPTAIN

Position : Half-Back, Inside Forward
Age : 28
Height : 5' 8"
Weight : 136 lbs
Club : FALCON
Honours : 1950 Tournoi Triangulaire
1951 Falcon v/s Réunion Clubs
Falcon v/s Patriote (Réunion)
Mauritius v/s Natal
1952 Falcon (Capt.) v/s Patriote (Réunion)
Tournoi Triangulaire (Capt.)
Mauritius (vice-capt) v/s Grupo Desportivo.
1953 Falcon v/s Patriote, Tournoi Triangulaire,
Mauritius (Capt.) v/s France Universitaire
(Tananarive & Curepipe.),
1954 Mauritius v/s Burnley, Mauritius v/s Kenya
Tournoi Triangulaire
1955 T. Triangulaire, Falcon v/s Réunion Clubs.

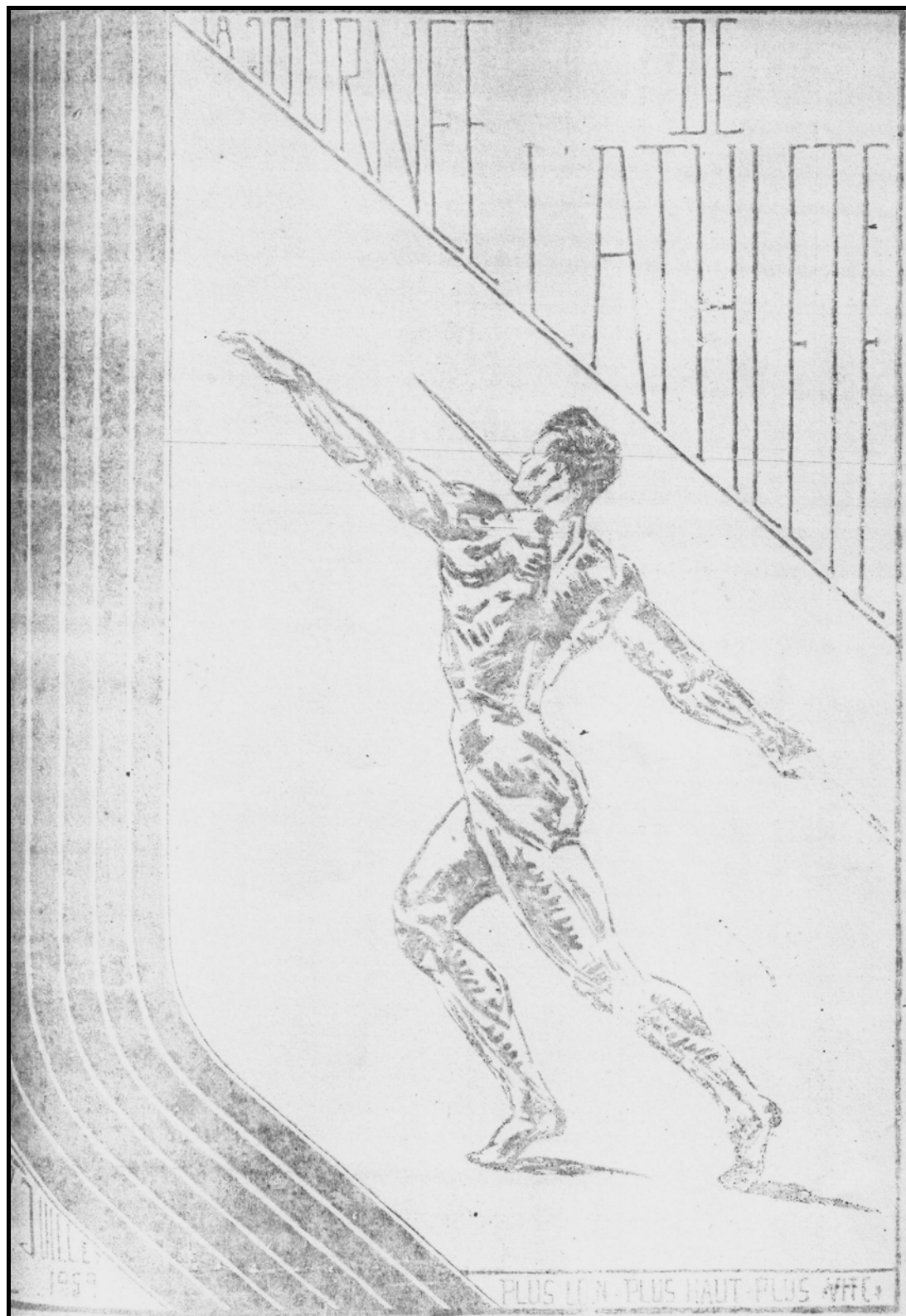
No. 10. François de ROBILLARD

Position : Inside Forward
Age : 27
Height : 5' 6"
Weight : 130 lbs
Club : DODO
Honours : 1951 Tournoi Triangulaire, Mauritius v/s Natal
Dodo v/s Réunion Clubs (Réunion)
1952 T. Triangulaire, Mauritius v/s Desportivo
1953 Dodo v/s Patriote,
Mauritius v/s F. Universitaire.
1954 Mauritius v/s Kenya, U. Clubs v/s Burnley



VICE CAPTAIN

Annexe II.- 5. a La Journée de l'Athlète de Paul Ducray



La Journée de l'Athlète

sous le patronage de la

Mauritius Sports Association

avec la bienveillante autorisation du

Conseil de Quatre Bornes

AU STADE CANDOS

QUATRE BORNES

Dimanche 12 juillet 1959

à 2 heures p.m.

Promoteur

PAUL DUCRAY

AVANT - PROPOS

L'ATHLÉTISME à Maurice a connu plusieurs phases. Il y eut celle des grands noms ; celle des Jean Ribet, Henri Leclos, dont les performances, hier encore, figuraient au palmarès des recordmen. Il y eut celle des athlètes anonymes perpétuant une tradition menacée par l'indifférence ; et celle de G. Pouzet, F. Lapierre, C. Grenouille, quasi-résurrection, phase cruelle, pendant laquelle l'athlétisme chercha à s'imposer à côté des sports "payants". Le Comité organisateur de ces championnats voudrait ajouter à l'histoire de l'athlétisme une nouvelle phase : celle de la durabilité et du prestige. Il existe déjà des phénomènes encourageants. Le nombre des championnats scolaires croît en proportion avec le développement des collèges et l'expansion de l'éducation physique. Cela constitue une préparation de base. Le fanatisme des vétérans et des "mordus" est toujours vivant, quoique leurs efforts, mal canalisés, se perdent ailleurs. L'athlétisme revient aux gestes les plus primitifs de l'homme, mais la pose séculaire du discobole est toujours un critérium esthétique.

Le but de cette journée est donc d'assurer à l'athlétisme la place qui lui revient comme de droit, puisque le plus ancien et peut-être aussi le plus noble parmi les autres sports pratiqués dans ce pays. Le Comité organisateur n'a pas la hantise des records, mais, conscient du fait que nos performances peuvent et doivent être améliorées, souhaite que de cette impulsion résultent des records meilleurs. Il y va de la dignité de l'athlète.

Le Comité remercie chaleureusement le Conseil de Quatre Bornes qui, par l'octroi du terrain, a beaucoup aidé les organisateurs. Souhaitons que la ville de Quatre Bornes devienne, comme Curepipe, Port-Louis et Vacoas, un des centres de l'athlétisme. La M.S.A. a bienveillamment accepté que ces championnats soient organisés sous son patronage et nous lui sommes reconnaissants de ses conseils techniques. Le Comité remercie aussi toutes les firmes qui ont offert des coupes pour les différentes épreuves et tous les amateurs bénévoles qui, directement ou indirectement, auront contribué au succès de ces championnats.

Armand Haubere.

La Journée de l'Athlète

COMITÉ D'ORGANISATION

<i>Président</i>	:	Philippe Clarenc
<i>Secrétaire</i>	:	Paul Ducray
<i>Membres</i>	:	Armand Maudave
		Jean Ribet
		Serge Rivet
		Georges Rawstone
		Jean Delaitre
		André Martin
		Arthur Steele

*Chez l'homme une jolie tête est agréable à regarder ;
mais un visage buriné par l'effort, au front duquel perle
la sueur, fruit du travail obscur, est superbe de noblesse.*

LES OFFICIELS

<i>Juge Arbitre</i>	:	A. R. Wright
<i>Arbitre</i>	·	André L. Nairac
<i>Commissaire</i>	:	Paul Ducray
<i>Juges</i>	:	G. Clarenc, Paul Domaingue, Philippe Clarenc, A. Maudave
<i>Médecin</i>	:	R. Harel
<i>Secrétaire</i>	:	S. Rivet
<i>Speaker</i>	:	J. Delaître
<i>Starters</i>	:	J. Desvaux, F. Hawkins
<i>Juges de coin</i>	:	Ram Ruhee, L. Lam Fat Po, C. Grenouille, Rico Merven
<i>Chronométreurs</i>	:	R. Tennant, G. Rawstorne, E. Némorin.

*Le visage peut être un beau tableau vivant si les
sentiments que reflètent l'état du corps et de l'âme
sont nobles*

L'Athlète de la Journée

Coupe challenge offerte par le Conseil de Quatre Bornes

L'athlète qui obtiendra le plus grand nombre de points sera proclamé l'athlète de la Journée. Les points seront attribués d'après le barème suivant : 1ère place 5 points ; 2ème place 3 points ; 3ème place 1 point. En cas d'ex aequo, le Comité d'organisation départagera les vainqueurs. La décision du Comité sera sans appel.

1	
2	
3	

HULA HOOP

1ER CONCOURS

Coupe challenge offerte par :

EVERVESS

2ÈME CONCOURS

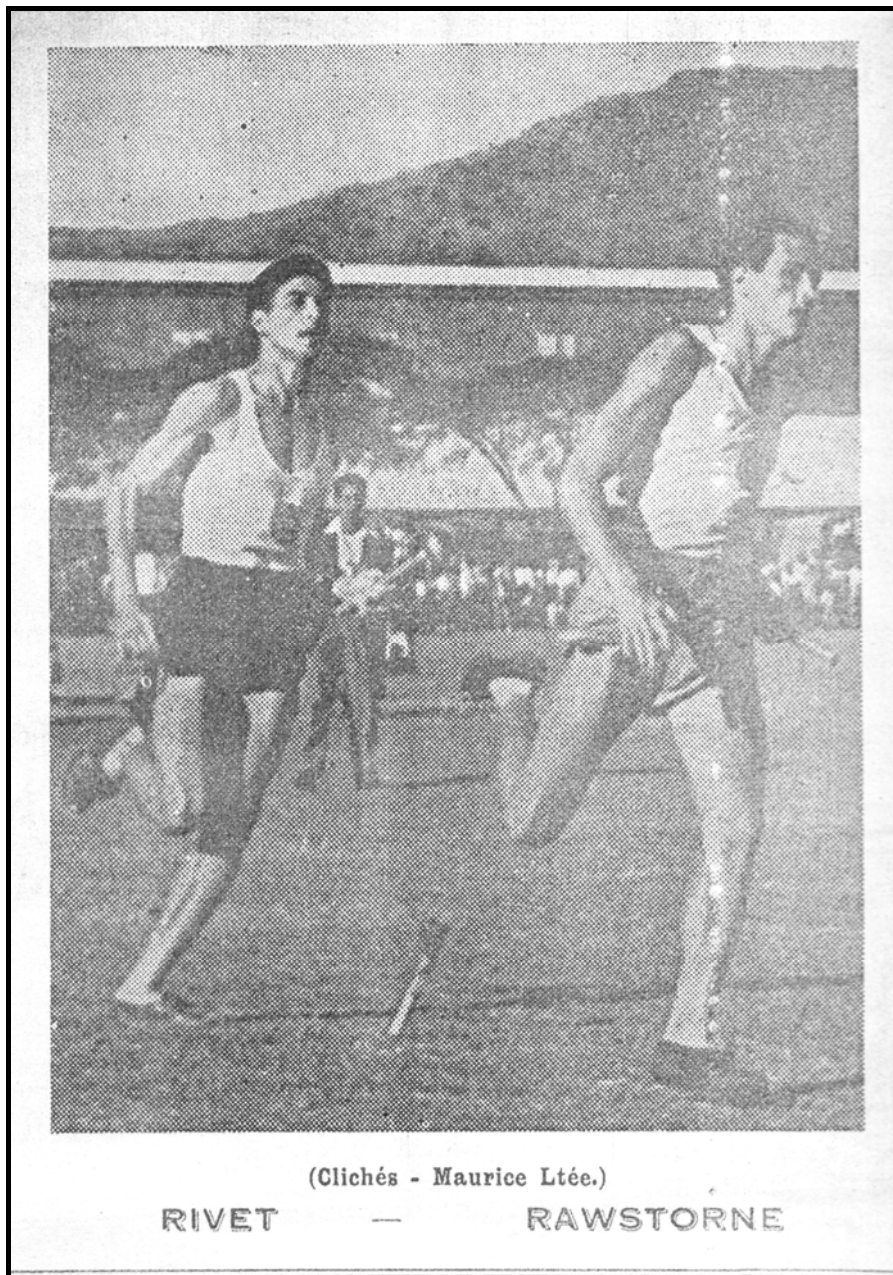
Coupe challenge offerte par :

MIRINDA

Ces deux coupes sont présentés

par

The Quality Beverages Ltd



Annexe II.- 6.a

*Les Sports de la Police (Caserne et stade des Line Barrack(s)
et la fête de la Saint-Louis*



Archives de la Police



Archives de la Police

Annexe II.- 6.c

*Les Sports de la Police (Caserne et stade des Line Barracks)
et la fête de la Saint-Louis*



Archives de la Police



L'Eveill  passant le t moin   Georgie Pouzet au cours du relais
des sports de la St. Louis (Municipality Centenary Cup),
quand les Wings  galis rent le record  tabli
par eux une semaine auparavant.

Annexe II.- 7 a Programme du championnat d'athlétisme de la M.S.A. 1961



Archives personnelles de M. Yves JAUNE

RÉSULTATS DES COMPÉTITIONS

qui ont été disputés sous le patronage de la

M.S.A. EN 1961

1. **Cross-country des Villes-Sœurs**
1. K. Venethatar. 2. P. Goedsir. Temps 48ms 30 4/10 secs.
2. **Cross-country de la Ville de Quatre Bornes**
1. K. Venethatar. 2. S. Payen. Temps 37m 4 6/10 secs.
3. **Relais La Prairie — Port Louis (30 milles)**
1. Dhanjee College Sports Club. 2. Stade Olympique.
Temps 2 hres 52 ms 26 secs.



L'équipe du DHANJEE
C. S. C. qui a remporté
le relais La Prairie
Port Louis.

De gauche à droite:
debout : Jhurry, Sooben
et Deonarain.

à genoux : Gabrielle,
Venethatar et Hanjaree.

RECORDS DE MAURICE

.....

<i>Epreuves</i>	<i>Noms</i>	<i>Perform:</i>	<i>Année</i>
1. Saut en hauteur	Paul Randabel	6'	1960
2. Saut en longueur	André Martin (jr)	22'' 3'	1955
3. Saut à la perche	Jacques Hardy Cyril Tyack	10'10'' ,,	1958 1961
4. Triple saut	Christian Desjardins	43' 5''	1956
5. Lancement du disque	Adolphe Vallet	116' 9''	1958
6. Lancement du javelot	Alain Leclézio	174' 3''	1955
7. Lancement du marteau	Paul Ducray	96'11 1/2''	1961
8. Lancement du poids	Patrice Kœnig	42'	1961
9. 110 mètres haies	J. Claude Sauzier	15 8/10 s.	1956
10. 200 mètres haies	Paul Randabel	26 6/10 s.	1960
11. 100 mètres	Gérard Rousset Gérard Tyack Jacques Dalais	11 secs. ,, ,,	1958 1959 1960
12. 200 mètres	Jacques Dalais	22 2/10 s.	1961
13. 400 mètres	Christian Desjardins	50 5/10 s.	1956
14. 800 mètres	Serge Rivet	1m 59 3/10	1958
15. 1500 mètres	Serge Rivet	4m 12 2/10s	1958
16. 3000 mètres	Serge Rivet	9m 23 secs.	1958
17. 1 mille	Serge Rivet	4m 39 secs.	1957

**LES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS
D'ATHLETISME 1961**

(XXII^{ème})



ORGANISÉS PAR LA
Mauritius Sports Association

AU
STADE DE ROSE-HILL

MIS BIENVEILLAMMENT A LA DISPOSITION DE LA M. S. A.
PAR

LE CONSEIL DES VILLES-SOEURS

LE DIMANCHE 23 JUILLET 1961

à partir de 1 hre 30 p.m.

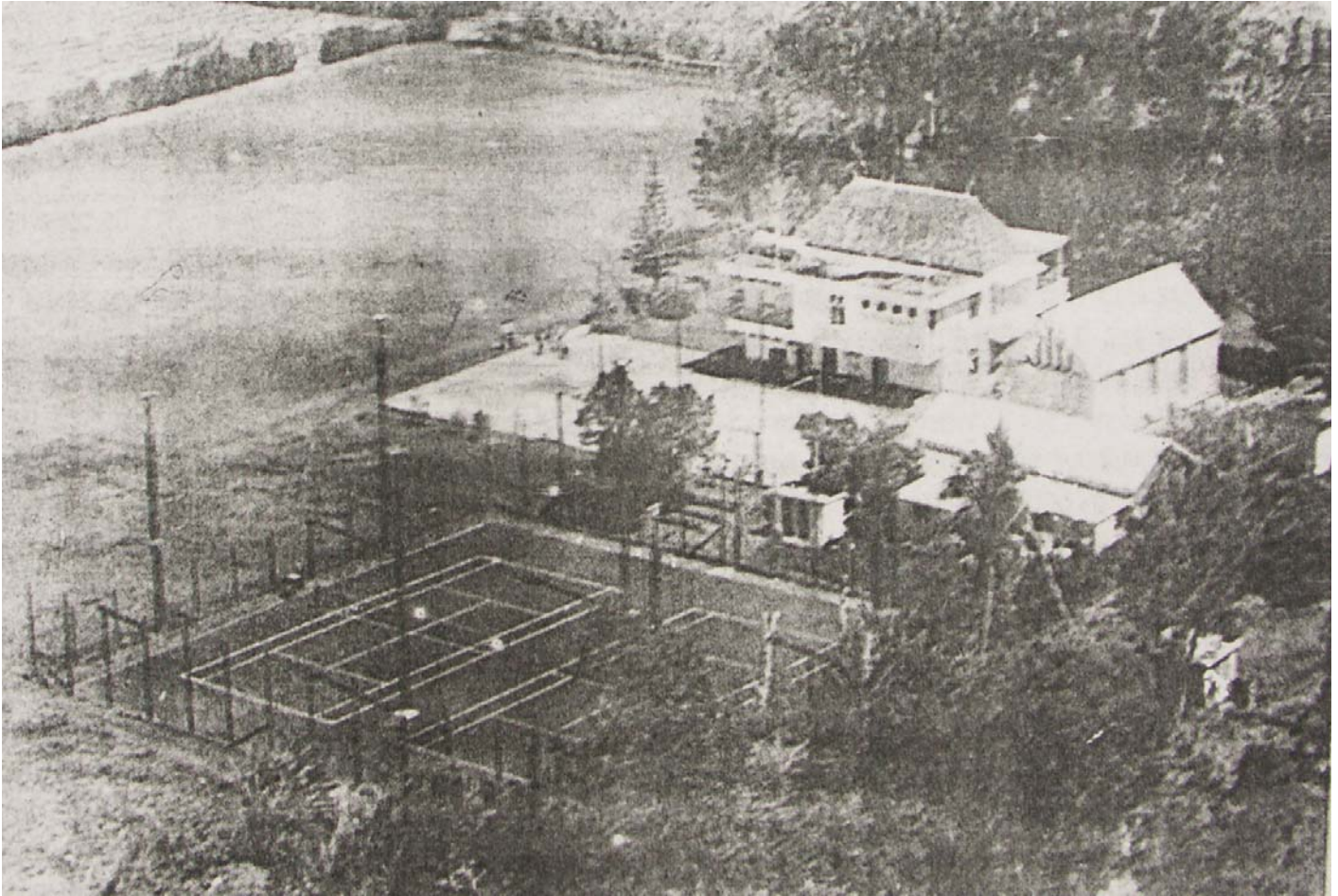


Annexe II - 8

**L.E.A. Youth Work Activity
Summarie from different types of area**

	Estimate population in Youth Service age range		Centres fully maintained by LEA		Number of Youth Officers/ organisers employed by LEA		Number of Youth Leaders employed by LEA			
							Full-time		Part-time	
	1957-8	1967-8	1957-8	1967-8	1957-8	1967-8	1957-8	1967-8	1957-8	1967-8
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Large Towns TOTAL	745.515	1.173.450	103	257	55	136	10	137	552	1.730
AVERAGE	93.189		13	32	7	17	2	17	69	218
Greater London	427.000	756.650	34	193	48	88	8	99	216	1.149
Birmingham	100.000	120.110	6	5	1	24	-	10	100	115
Cardiff	17.739	29.570	5	12	-	3	1	7	5	5
Leeds	39.000	56.320	16	9	1	2	1	4	151	180
Leicester	19.071	32.170	16	6	1	5	-	6	35	71
Liverpool	65.000	81.770	-	7	2	3	-	3	-	10
Manchester	55.705	69.080	26	25	1	9	-	8	45	200
Newcastle-upon-Tyne	24.000	27.780	-	-	1	2	-	-	-	-
County Councils										
TOTAL	2.079.126	3.205.770	303	1.084	217	443	126	642	1.296	5.709
(England 45) AVERAGE	46.203	71.239	7	24	5	10	3	14	29	127
County Boroughs										
TOTAL	1.264.312	1.441.640	617	559	120	181	85	237	2.315	3.265
(England 79) AVERAGE	16.002	18.249	8	7	2	2	1	3	29	41
ENGLAND TOTAL	3.343.438	4.647.410	920	1.643	337	624	211	879	3.611	8.974
AVERAGE	26.963	37.479	7	13	3	5	2	7	29	72
County Councils										
TOTAL	126.638	228.420	264	326	12	37	9	42	1.015	897
(Wales 13) AVERAGE	9.741	17.571	20	2	1	3	1	3	78	61
County Boroughs										
TOTAL	36.999	58.550	36	59	1	1	1	11	66	236
(Wales 4) AVERAGE	9.250	14.638	9	15				3	17	59
WALES TOTAL	163.637	286.970	300	385	14	38	10	53	1.081	1.133
AVERAGE	9.627	16.881	18	23	1	2	1	3	64	67
ENGLAND TOTAL	3.507.075	4.934.680	1.220	2.028	351	662	221	932	4.692	10.107
and WALES AVERAGE	24.873	34.998	9	14	3	5	2	7	33	72

« Youth and community work in the 70s: proposals by the Youth Service Development Council »
London, H.M.S.O., 1969, p. 142.



Revue du Racing Club de Maurice 1984

MAURITIUS SPORTS ASSOCIATION

10 décembre, 1959.

Cher Monsieur,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Comité de l'Association qui aura lieu le jeudi 17 décembre à 5 hres 30 p.m.

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Président
2. Décision à prendre au sujet des demandes de joindre l'Association comme membres.
 - ✓ 1. Constellation
 - ✓ 2. Sharks Sporting Club
 - ✓ 3. Mahebourg United Sporting Club
 - ✓ 4. St Mary's College
 - ✓ 5. Antraches
 - ✓ 6. Hindu Juniors
 7. Rose Hill Rovers
 8. St Jean Youth
 9. Starlight
 10. Blackpool
 11. Tampil Cadets.
 12. *Trinity College.*
3. Affaires courantes.

(s) Yves E. Noël
Secrétaire.

Archives M.S.A.

CURRICULUM VITAE

SHANTILAL DHANJEE (né le 3 Novembre 1914)

Education (primaire) Western Suburb Govt. School; (secondaire) Port Louis High School;
New Eton College.

EMPLOI : New Eton College, en 1935, comme Secrétaire Administratif, puis en 1937 prit la charge de l'enseignement de l'Anglais, le Français et le Latin dans les petites classes d'abord, et plus tard fut promu dans les classes supérieures; fut nommé Assistant Proviseur en 1939, Proviseur p.i. en 1950 (pour 3 mois), Proviseur Adjoint jusqu'à sa démission en Décembre 1953.

En Janvier 1954 il ouvrit son propre collège, pour garçons (le DHANJEE COLLEGE), et en 1960 fonda un autre collège (portant le même nom mais pour les filles), qu'il dirigea jusqu'à 1974.

SOCIAL & CULTUREL:

Membre Fondateur et Président de plusieurs associations, telles que l'Association des Directeurs de Collèges Privés (1962-71), MEDICAID (pour le traitement des patients à l'étranger, 1978-86), GIANTS Group of Mauritius (Association de Service comme le Rotary ou le Lions, Secrétaire Général (1976-86);

Président de la Commission Mauricienne d'Athlétisme, 1966-69, 1971-73.

Membre du Conseil Municipal de Beau Bassin et Rose Hill, 1961-63, 1969-74.

Vice-Président du Centre Culturel d'Expression Française (6 ans);

Vice-Président et Secrétaire Général de l'Union Culturelle Française, 1965-74.

Fondateur et Vice-Président de la Fondation de Cardiologie Mauricienne, 1984-96, et President, 1996-99.

Membre du Conseil d'Administration de l'Alliance Française de l'Ile Maurice (1965-94),

Vice-Président (1975-1988) et Président (1988-94);

Fondateur et Président de Gujarati Cultural Society (1979);

Président de l'Indo-Mauritian Association;

Président de l'A.M.O.P.A, 1990-97.

DECORATIONS :

Médaille du Mérite, Scoutisme, 1962;

Silver Dodo, (la plus haute distinction Mauricienne dans le Scoutisme , 1972);

Chef Scout de Maurice, 1978-98;

Médaille de l'Alliance Française de Paris, 1969;

Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques, en 1972;...

Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques, en 1988;..

Médaille de la Mauritius Secondary Schools Sports' Association (pour services rendus à l'Athlétisme);

.../2

- 2 -

- DECORATIONS :** Médaille de la ville de Curepipe (pour services rendus au Scoutisme), 1988;
(Contd.) Médaille de la Francophonie, (1988);
 Médaille du Sénat Français, (1991);
 Officier de l'Empire Britannique (O.B.E.), 1991;
 Chevalier de la Légion d'Honneur, (1992);
 Médaille du Centenaire de la Ville de Beau Bassin & Rose Hill, 1997.
 Médaille de M.A.C.O.S.S., (pour Travail social); 1996;
 Médaille de la Mts. Scout Assn., Jubilé d'Argent, 1971-96;
 Médaille "Eléphant Africain" (Conférence Scoute Africaine) la plus haute distinction Africaine, 1998.
 Commandeur de l'Ordre de l'Etoile et la Clé de l'Océan Indien (C.S.K.), 1999.
- 1988 : Certificat de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur pour services rendue à l'athlétisme à Maurice;
- 1996 : Prix Spécial de "GIANTS INTERNATIONAL" de Bombay pour services rendus comme "Fondateur et Secrétaire de 'GIANTS GROUP' de Maurice, 1976-1986;
- 1999 : Prix Spécial de UNITED WAY pour services volontaires "Millenium Award of Excellence".
- 2002 : "OSCAR DE LA SAGESSE" (section SANTE)
 Prix décerné par le Ministère de la Sécurité Sociale, Solidarité Nationale, I.R., S.C.W.

M. S. A.
Commission Mauricienne d'Athlétisme

from THE HONORARY SECRETARY
c/o COLLÈGE DU ST. ESPRIT
QUATRE - BORNES

15.7.70

1. In November 1969 the Bureau of the Mauritius Sports Association (M/s Claude Moutia, Ram Ruhee, Ramboccus, J. Sevremonde, A. Gufflet) recommended that the '1970 Athletics Commission of the MSA should prepare a project for the formation, in accordance with IAAF rules, of an athletics federation for Mauritius.
2. In response to this recommendation the MSA Athletics Commission at its meeting held on Tuesday May 12th 1970 appointed the following sub-committee to study the question: M/s P. Clarenc, D. Bhima, G. Kattic, S. Dhanjee, P. Philogene.
3. The basis for the work of the sub-committee will be found overleaf.

copies to:

- 1) The Honourable R. Rault, Minister of Youth and Sport
- 2) Frederick Holder, Honorary Secretary IAAF, London
- 3) Jean Delaitre, President, Mauritius Sports Association
- 4) Ram Ruhee, Secretary, Mauritius Sports Association
- 5) P. Clarenc, former President, MSA Athletics Commission
- 6) D. Bhima
- 7) G. Kattic, Vice-President, MSA Athletics Commission
- 8) S. Dhanjee, former President, MSA Athletics Commission
- 9) P. Philogene, President, MSA Athletics Commission

1.

SOME REASONS FOR FOUNDING AN ATHLETICS
FEDERATION

1. An athletics Federation for Mauritius is the wish of the IAAF (see letters from IAAF to members of the Commission Jan., Feb., 1970)
2. The idea of a multi-sports body controlling many sports is quite out of date and disliked by other world bodies besides the IAAF.
3. An Athletics Federation would bring Mauritius into line with nearly all the countries of the world, many of them smaller and less developed than Mauritius; these countries have nonetheless their own athletics federation e.g. Nauru, New Hebrides and more than 120 others.
4. An Athletics Federation would bring athletics in Mauritius into line with other sports which have their successfully functioning associations e.g. Mauritius Lawn Tennis Association, Mauritius Badminton Association, Association d'Halterophilie etc.
5. This decision would enable the MSA to keep its finances for football and other projects without worrying about expenditure on athletics.
6. The decision would enable the members of the Bureau and Central Committee of the MSA to concentrate their efforts on improving standards and coaching in football etc without worrying about athletics.
7. It is sufficiently difficult to get an athletics body to agree on policy without having to refer decisions to a higher body which is, in addition, mainly preoccupied about football.
8. It is quite normal that the representatives of the MSA (mainly football officials) do not understand and are not interested in intricate problems concerning athletics. Yet such people claim to legislate for athletics - it is normal that communications between the two bodies should be strained.
9. There are a few people in Mauritius who have the competence and are willing to give their time and money to the organisation of athletics. Many of them have been exasperated by recent decisions of the MSA (John Charles on same day as Inter-College Sports, selection for Commonwealth Games etc, etc.) If these people resign from the sport due to the 19th-Century structure in which they are required to work they cannot be replaced.
10. Communications from the IAAF, sent to the MSA, sometimes do not get through to the people who are organising athletics. (This greatly annoyed Donald Pain when he was Secretary of the IAAF).
11. The statutes sent by the IAAF stipulate that all associations and clubs

- p promoting amateur athletics may affiliate. The structure of the MSA (42, mainly football, clubs) would seem to be directly contrary to this.
12. The statutes sent by the IAAF stipulate that there should be an Honorary Secretary and an Honorary Treasurer. Yet the secretary of the MSA is a paid official and the insistence of the statutes on the amateur status of an athletics federation for Mauritius is quite clear. (One may obviously employ typists etc. but the secretary of a National Amateur Athletics Association cannot be a professional.)
13. The main objections heard against an athletics federation for Mauritius do not hold water. These may be termed (i) the financial objection and (ii) the take-over objection. The athletics commission has shown for two years now that it can successfully run the annual athletics programme without a penny from the MSA - it could be argued that athletics would be better off financially once separated from the MSA. Some people state that they fear that a new federation might be ~~xxxxxx~~ taken over by small or rural clubs - this is clearly a red-herring and is avoided by a small amount of care in drawing up the constitutions of the new association.
14. For some time now the MSA has seemed to be a rival of the athletics body. In the 1969 season there was the attempt to cancel the international athletics match against Reunionb because of the arrival of a soccer team from Switzerland (which never arrived!) In 1970 there was the attempt to cancel the Inter-Colleges Championships (for which the date had been fixed and announced in the press six months previously!) because of the arrival of a John Charles soccer team. One can accept such rivalry from an independant football association; not from the body which presents itself to the IAAF as the body organising athletics in Mauritius.

SOME SUGGESTED METHODS OF PROCEEDURE

1. The sub-committee appointed by the Athletics Commission could meet the Bureau of the MSA and request the Bureau of the MSA to present a motion to the Central Committee stating that it would be in the best interests of the MSA, athletics, football and sport in general in Mauritius to found a Mauritius Amateur Athletics Association and that the MSA should cede affiliation to the IAAF to the new body. This decision could be presented to the press and the public as a triumph for the MSA: that one of the commissions which the MSA has nourished with its competence and its money for so long can finally be judged capable of standing on its own feet.

2. One of the clubs affiliated to the MSA which practices athletics (there are mainly three - Dodo, Racing and Police) could present the motion in similar terms and all the other clubs which are members of the MSA could be approached to second this motion.

3. A notice could be put in all newspapers inviting representatives of all athletics clubs or clubs practising athletics in Mauritius to a meeting at which an athletics federation would be founded. The choice of this procedure would imply that under IAAF laws the Mauritius Sports Association is not a legal athletics association - this might be difficult to prove.

4.

RULES AND CONSTITUTIONS OF A MAURITIUS AMATEUR ATHLETICS ASSOCIATION (drawn up by Frederick W. Holder, Honorary Secretary of the IAAF - sent to the Commission on 10th February 1970; slightly modified, at his request, to suit conditions in Mauritius.)

SPECIMENMAURITIUS AMATEUR ATHLETIC ASSOCIATIONCONSTITUTION AND RULES

1. The Association shall be named the "MAURITIUS AMATEUR ATHLETIC ASSOCIATION", herein referred to as the "Association".

OBJECTS

2. The objects of the Mauritius Amateur Athletic Association shall be:
- (i) to encourage, promote, develop and control amateur athletics in Mauritius.
 - (ii) to establish uniform regulations to improve the management of athletic meetings.
 - (iii) to sponsor national and international athletic meetings in Mauritius.
 - (iv) to administer courses for the training of athletes, judges, referees, officials and coaches.
 - (v) to select competitors to represent Mauritius in international meetings and competitions and to manage any team of competitors so selected.
 - (vi) to affiliate to the International Amateur Athletic Federation as the governing athletic body for Mauritius.

AFFILIATION

3. All associations and clubs promoting amateur athletics, all schools, all military and Police units, may affiliate. Written application for affiliation must be made to the Honorary Secretary. At the discretion of the Council individual membership shall be permitted. A list of the names and addresses of all affiliated clubs and individual members shall form an appendix to the Annual Report.

GENERAL MEETINGS

4. The Annual General Meeting shall be held in the month of January. At least days written notice shall be given to all units and members and notice shall be published in the Press. Extraordinary General Meetings may be called at any time by the discretion of

5.

the Council, or shall be called within three weeks of the date of receipt of a written request from at least of the number of affiliated units. A quorum at a general meeting shall consist of at least accredited representatives. If a quorum is not present on the date appointed for the meeting, the meeting shall stand adjourned for one week. At the adjourned meeting those present shall constitute a quorum.

REPRESENTATION

5. At all General Meetings affiliated units shall be represented by one member each. All representatives shall be entitled to vote. An individual member of the Association shall be entitled to be present at General Meetings but shall not have the right to vote. The names of accredited representatives must be notified to the Honorary Secretary at least days before the date of a General Meeting.

GENERAL COUNCIL

6. The executive body of the Association shall consist of a President, two Vice-Presidents - one of whom shall be for schools liaison - and Honorary Secretary, an Honorary Treasurer and a General Committee of 5 members. A quorum at a Council meeting shall be 6 members.

ELECTION

7. All officers forming the Council of the Association shall be nominated and elected at the Annual General Meeting and shall hold office until the next Annual General Meeting. Voting shall be as follows:

- i) Clubs which were members of the Mauritius Sports Association on 1st January 1970 shall elect from among themselves three members.
- ii) Colleges which were members of the Mauritius Sports Association on 1st January 1970 shall elect from among themselves three members.
- iii) Clubs which were not members of the Mauritius Sports Association on 1st January 1970 shall elect from among themselves two members.
- iv) Colleges which were not members of the Mauritius Sports Association on 1st January 1970 shall elect from among themselves two members.

The elected representatives shall then proceed to the election of the office bearers for the year.

SUBSCRIPTIONS

8. The subscriptions shall be 50 rupees per annum for each affiliated club in section (i) of Rule 7 above.

The subscription shall be 25 rupees per annum for each affiliated college in section (ii) of Rule 7 above.

The subscription shall be 10 rupees per annum for each affiliated club ~~or~~ college in sections (iii) and (iv) of Rule 7 above.

The subscription shall be 2 rupees per annum for each ~~affiliated~~ individual member.

Annual subscriptions shall be due oneach year. An affiliated

6.

club or college which has not paid its subscription for the previous year shall lose its right to vote in elections for the following year.

POWERS OF THE COUNCIL

9. The Council shall have power:

- (i) to appoint sub-committees.
- (ii) to form By-laws for the proper management of the affairs of the Association.
- (iii) to fill vacancies on the Council and to co-opt not more than 4 additional members.
- (iv) to invite distinguished individuals to become patrons.
- (v) to accept applications for affiliation and individual membership.
- (vi) on behalf of the Association, to give prizes and other awards and obtain, collect and receive money and funds by way of contributions, donations, subscriptions, or any other lawful method, and to accept and to receive gifts of property of any description, for or towards the objects of the Association or any of them.
- (vii) generally to conduct the affairs of the Association as far as these rules can be deemed to apply, and to make reference to these rules in any case of dispute.

ACCOUNTS

10. Proper books of accounts shall be kept and shall be available for inspection by any member of the Council on demand. All payments shall be made to and receipts issued by, the Honorary Treasurer. Accounts shall be audited annually.

REGISTER OF PERFORMANCES

11. The official results returned by the Honorary Secretary for any athletic meeting and signed by the Referee concerned shall be entered in a book kept for that purpose. No performance shall be accepted as a record until it has been scrutinised and approved by the General Council.

DEFINITION OF AN AMATEUR

12. All competitions held under the laws of the Association are confined to amateurs under the following definition:

"An amateur is one who has never competed for a money prize or monetary consideration in an Athletic sport or game or been in any way interested in a staked bet or wager made in connection with any athletic competition in which he was an entrant or competitor; who has never engaged in, assisted in or taught any athletic exercise for pecuniary consideration, unless as a physical education teacher whose work is solely educational and who is not paid directly or indirectly for the coaching of athletes for competitions; who has never in any way exploited his athletic ability for profit; and who has never taken part in any athletic competition with anyone who is not an amateur."

ALTERATION OF RULES

13. No alteration of, or addition to, these rules can be effected except at a General Meeting, and notice of such proposed addition or alteration shall be given seven days prior to such meeting.



MAURITIUS

REPORT
OF THE
Ministry of Youth and Sports
for the year 1977

PRINTED AND PUBLISHED BY
E. F. PRODANO, Assistant Government Printer,
PORT LOUIS, MAURITIUS
JANUARY 1982

Establishment	Staff																		
6. As at 31st December, 1977 the Establishment of this Ministry was as follows:	9. The staff position in the Administrative Division of this Ministry was as follows during the year:																		
<i>Vacancies</i>	(i) Mr. P. Padayachy was in post as Principal Assistant Secretary																		
1 Principal Assistant Secretary —	(ii) Mr. G. Pertaub Administrative Officer, was transferred from this Ministry with effect from 27th May.																		
2 Administrative Officers —	(iii) Mr. Taukoordass, Administrative Officer, was posted to this Ministry with effect from the 11.5.77																		
1 Chief Youth Officer —	(iv) Mr. A. Narod, Administrative Officer, was posted to the Ministry with effect from the 11th July.																		
1 Principal Youth Officer —	(v) Mr. K. Alwar was in post as Higher Executive Officer																		
4 Sports Officers 3	(vi) Mr. F. Abdoolah was in post as Finance Officer																		
2 Higher Executive Officers 1	(vii) Mr. B. Joynathsing was in post as Sports Officer																		
7 Senior Youth Officers —	(viii) Mr. A. M. Jumoorthy, Executive Officer was transferred from Ministry with effect from 10th July																		
34 Youth Officers 5	(ix) Mrs. D. Cherval (born Bigaignon) was posted to this Ministry with effect from the 4th April.																		
4 Executive Officers 1	(x) Mrs. D. Chee Kim Ling, Executive Officer was posted to this Ministry with effect from 10th August.																		
12 Clerical Officers —	(xi) Mr. V. Gondea was transferred from this Ministry with effect from 2nd February.																		
9 Clerical Assistants 4	(xii) Miss Ng Kwet Leong was transferred from this Ministry with effect from 5th April.																		
1 Senior Confidential Assistant —																			
1 Confidential Assistant —																			
9 Typist/Stenographers —																			
3 Telephone Attendants —																			
1 Head Office Attendant —																			
8 Office Attendant —																			
6 Drivers 3																			
1 Gardener —																			
2 Camp Wadrens —																			
1 Labourer —																			
Organisation																			
7. The Principal Assistant Secretary is the official head of the Ministry. He is the Minister's principal adviser on policy. He is responsible to the Minister for the organisation and the day to day administration of the Ministry. He is also responsible to the Secretary to the Cabinet, Prime Minister's Office, as Head of the Civil Service, for the proper handling, within the Ministry, of establishment and personnel matters. As Accounting Officer, he is responsible to the Legislature for the expenditure of public money.	10. The Youth Service was staffed as follows as at the 31st December:																		
8. The Chief Youth Officer is responsible to the Principal Assistant Secretary for the organisation and activities of the Youth Service and for the proper handling of all technical matters relating to youth. He was, during the year under review, assisted by a Principal Youth Officer, seven Senior Youth Officers and a number of Youth Officers.	<i>Chief Youth Officer</i> ... A. Pyneandee																		
	<i>Principal Youth Officer</i> ... R. B. Pulton (on secondment to the Ministry of Economic Planning and Development) K. Goojha (Supernumery)																		
	<i>Senior Youth Officers</i> ... S. M. Ramsamy, T. Packiry Poullé, K. D. Deeljore (Mrs.), S. Ramchurn, N. Ruhee, V. B. Kissoon-doyal and L. Louison (Supernumery) and K. Servansingh (on attachment to the Development Works Corporation as Deputy General Manager)																		
4	5																		
<i>Youth Officers</i> ... J. Sin Tit Tong, P. P. Mohabeer, A. Mamode, S. Perrin, F. Decmahomed, S. A. Sookia, A. Jean Louis (Miss), N. Young Lan Sun (Mrs.), B. Daby, F. Khodoruth, L. Q. Q. Arecksamy, (Mrs.) R. Hooloomann (Mrs.), U. Bhurtun (Miss), D. L. José Allet, S. Pud-doo, D. Naga, Y. Haulkory, V. Putchay, R. Gopaul, A. Curum-thaullee, C. Dookheet, L. Bonomally, S. Reebye, C. Bappoo, L. Chiniah (Miss), D. Hurnaum, M. François (Mrs.), B. Jankee.	Accommodation																		
<i>Trainee Youth Officers</i> ... B. J. Bhautoo, P. Appavou, C. Gunput, Emilien, P. Djapermal.	12. The Ministry's headquarters have been accommodated in Government House, Port Louis. They comprise the offices of the Minister and the Administrative Division.																		
1. The staff movement was as follows during the year:	13. The Youth Service continued to operate from the Youth Centres at Belle Rose, Rose Hill, Phoenix, Mapou and Montagne Blanche.																		
(i) Mr. P. Padayachy was on vacation leave overseas from 26th June to 24th October.	14. The Creative Arts Unit and the Sports Coaches were accommodated in the Bank of Baroda Building in Port Louis.																		
(ii) Mr. K. Servansingh, Senior Youth Officer, remained on attachment to the Development Works Corporation as Deputy General Manager.	15. There were two residential Youth training centres, one at Anse La Raie in the North and the other at Pointe Jerome in the South. The Lecture Theatre at the Pointe Jerome Centre was inaugurated by Lady Ramgoolam on the 11th December, 1976.																		
(iii) Messrs. P. Mohabeer, S. Sin Tit Tong and Miss A. Jean Louis returned from the Chandigarh Centre on the 2nd April, after obtaining the Commonwealth Diploma in Youth Work.	Youth Clubs																		
(iv) Mrs. Young Lan Sun and Miss U. Bhurtun returned from the Lusaka Centre on 16th July, after obtaining the Commonwealth Diploma in Youth Work.	16. As at 31st December, the number of youth clubs registered with the Ministry was 1119. The Youth Clubs which generally group young persons between the ages of 12 and 30, are boys' and girls' or mixed clubs. The club members carry out a wide range of activities covering literature, art, drama, music, sports, community service, agriculture, handicrafts and other fields. They are assisted by the Officers of the Ministry in carrying out those activities. An annual grant of Rs 150 was made to each registered youth club during the year. In addition, a grant of Rs 100 was made to each club on the occasion of the Independence Anniversary Celebrations.																		
(v) Mr. A. Mamode left Mauritius on 8th November to follow the Diploma in Youth Work Course at the Commonwealth Asia Pacific Regional Centre for advanced Studies in Youth Work in Chandigarh, India.	Regional Youth Federations																		
(vi) Messrs. A. Sookia and B. Daby left Mauritius on the 12th November to follow the Diploma in Youth Work Course at the Commonwealth African Regional Centre for advanced Studies in Youth Work in Lusaka, Zambia.	17. The youth clubs were affiliated to seven Regional Youth Federations. The position was as follows as at 31st December:																		
(vii) Messrs. L. Bonomally, C. Dookheet, C. Bappoo, B. Curum-thaullee, S. Reebye, Miss A. Jean Louis and Mrs. L. Q. Q. Arecksamy, started to follow the Diploma in Social Work Course at the University of Mauritius in September.	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Name of Federation</th> <th style="text-align: right;">No. of affiliated clubs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Port Louis Youth Federation</td> <td style="text-align: right;">119</td> </tr> <tr> <td>Plaines Wilhems Urban Youth Federation</td> <td style="text-align: right;">154</td> </tr> <tr> <td>Plaines Wilhems Black River Clubs Association</td> <td style="text-align: right;">132</td> </tr> <tr> <td>Northern Clubs Association</td> <td style="text-align: right;">225</td> </tr> <tr> <td>Moka Flacq Youth Federation</td> <td style="text-align: right;">217</td> </tr> <tr> <td>Southern Association of Youth Clubs</td> <td style="text-align: right;">226</td> </tr> <tr> <td>Rodrigues Youth Federation</td> <td style="text-align: right;">46</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">1119</td> </tr> </tbody> </table>	Name of Federation	No. of affiliated clubs	Port Louis Youth Federation	119	Plaines Wilhems Urban Youth Federation	154	Plaines Wilhems Black River Clubs Association	132	Northern Clubs Association	225	Moka Flacq Youth Federation	217	Southern Association of Youth Clubs	226	Rodrigues Youth Federation	46	TOTAL	1119
Name of Federation	No. of affiliated clubs																		
Port Louis Youth Federation	119																		
Plaines Wilhems Urban Youth Federation	154																		
Plaines Wilhems Black River Clubs Association	132																		
Northern Clubs Association	225																		
Moka Flacq Youth Federation	217																		
Southern Association of Youth Clubs	226																		
Rodrigues Youth Federation	46																		
TOTAL	1119																		
	18. The Federations organised tournaments and other activities for their affiliated clubs with the object of promoting the development of young people in all respects. They were assisted by the Officers of the Ministry in the planning and carrying out of their activities. An annual grant of Rs 12,000, was made by the Ministry to each federation during the year. The grant helped to finance the following activities of the Federations: agriculture, farming and technical projects; training programme; literary and artistic activities; girls' activities; sports activities and drama festival.																		

6

19. The composition of the Committees of the Federations for 1977 is given at Appendix A. Three representatives of each Federation were chosen to constitute the Mauritius Council of Youth Federations. Mr. Jagjivan Kooraram and Mr. Sattyanand Pelladoah were elected Chairman and Secretary respectively of the Council.

National Youth Organisations

20. The following National Youth Organisations were associated with certain activities of the Ministry:

- (i) National Federation of young Farmers' Clubs
- (ii) Mauritius Scouts Association
- (iii) Mauritius Guides Association
- (iv) St. John Ambulance Brigade
- (v) Junior Red Cross Society
- (vi) Jeunesse Ouvrière Chrétienne
- (vii) Yoga Society
- (viii) Seva Shivar
- (ix) Action for Development
- (x) Muslim Youth Federation

Various facilities were placed by the Ministry at the disposal of most of the National Youth Organisations. Many local clubs in urban as well as in rural areas belonging to those National Organisations were affiliated to the Regional Youth Federations and participated freely in the activities of those Federations.

21. Grants were made during the year to the uniformed National Organisations, as shown below:—

(i) Mauritius Scouts Association	...	4,000
(ii) Mauritius Girl Guides Association	...	2,000
(iii) The St. John Ambulance Brigade	...	4,000
(iv) The Mauritius Junior Red Cross	...	2,000

22. The Mauritius National Youth Council, which groups the Regional Youth Federations and various National Youth Organisations, continued with its activities during the year. The composition of the Executive Committee of the Council as at the 31st December is set out at Appendix B. A grant of Rs 3,000 was made to the Council during the year.

Agricultural Rural Youth Programme

23. Emphasis continued to be placed on the Agricultural Rural Youth Programme, designed to provide agricultural training to young persons between the ages of 12 and 18. The project was run jointly by the Ministry of Agriculture, Natural Resources and the Environment and the Ministry of Youth and Sports, Mr. N. Teeluck, Senior Technical Officer of the Ministry of Agriculture, Natural Resources and the Environment continued to assume technical responsibility for this project.

8

Duke of Edinburgh's Award Scheme

27. Boys and girls from youth organisations and colleges took part during the year in the activities organised under the Duke of Edinburgh's Award Scheme. This Scheme was started by His Royal Highness Prince Philip, Duke of Edinburgh, with the object of providing the opportunity and incentive to young people throughout the Commonwealth to serve others, experience adventure, discover new interests and make new friends through a wide ranging programme of leisure time activities-cultural, practical and physical—designed to widen their horizons and deepen their experience. The Scheme also encourages adults to help young people in those activities.

28. Three separate Awards are made under the Scheme: Bronze for those over 14, Silver for those over 16. The Awards take the form of certificates signed by His Royal Highness the Duke of Edinburgh and an appropriate badge. The authorisation of the Awards in Mauritius is in the hands of a National Committee, the composition of which is set out at Appendix C. His Excellency the Governor-General, Sir Abdool Raman Osman, K.C.M.G., C.B.E. was the Honorary President of the Award Scheme in Mauritius during the year.

29. Award Scheme activities are arranged in the following separate sections, in each of which there is a wide choice:

- (i) Service, in which young people have the opportunity to prepare for and give service to others (Community Service Projects, First Aid, Child Care, Home Nursing, Life saving etc).
- (ii) Expeditions, in which young people are encouraged to plan and undertake a challenging journey of discovery (on foot, bicycle, etc).
- (iii) Interests, in which young people study a chosen leisure interest under the guidance of an experienced adult (gardening, stamp collecting, photography, public speaking, music dancing, woodwork, rabbit rearing etc.)
- (iv) Design for living, in which girls are introduced to activities relating to family and community life (make-up and hair styles, furnishing the home, food for the family and the community, etc).
- (v) Physical activity, in which boys take part in a planned programme of physical activities (physical efficiency, athletics, swimming, individual sports, team games).

7

24. As at 31st December 1977, 54 Agricultural Youth Clubs were in operation as follows:—

District	No. of clubs
Pamplemousses	... 6
Rivière du Rempart	... 5
Plaines Wilhems	... 6
Black River	... 3
Moka	... 6
Flacq	... 15
Grand Port	... 6
Savanne	... 7
Rodrigues	... —

Youth Training

25. The Ministry organised conferences, seminars and training courses for the benefit of youth leaders at the Belle Rose, Anse La Raie, Pointe Jérôme and Mapou Youth Centres and in various localities. Most of the courses were officially opened by the Minister. One-day seminars were also organised by the Ministry in various localities.

26. The topics covered at those conferences, seminars and training courses included the following:

- (i) Know your Mauritius
- (ii) Education and Social Services
- (iii) Youth and the Development Challenge
- (iv) Youth and Sex Education
- (v) Problems facing Youth in Mauritius
- (vi) Leadership in Social Development
- (vii) Leadership and Club Management
- (viii) Alcoholism and Drug Dependency
- (ix) Problems of Adolescence
- (x) Group Dynamics
- (xi) Youth and Community Development
- (xii) Youth and Culture
- (xiii) Problems of Environment
- (xiv) Women's Role in a Developing Country
- (xv) Sports Promotion among Youth
- (xvi) Kitchen gardening
- (xvii) Arts and crafts
- (xviii) Socio-Economic Development of Mauritius

9

30. Commander L. E. Peytoon Jones, DSO, MBE, DSC, Secretary of the Duke of Edinburgh's Award Scheme, visited Mauritius in 1971 and 1974. Mr. Hari Shukla of Kenya also visited Mauritius in 1974, to advise on the expansion of the Scheme. Mr. Timothy Blackmore of the International Volunteer Service was attached to the Ministry as Instructor/Assessor for the Scheme from January 1973 to February 1975. After his departure, his duties were taken over by two officers of the Youth Service, Messrs. S. Perrin and J. Allet.

31. During the year more than 5000 boys and girls participated in the various activities carried out under the Scheme. Many participants chose new ventures such as target shooting, leather work, chess, photography, wrestling, judo, aquarium-keeping, ornithology and plant study.

32. As at 31st December, the number of award winners in Mauritius was as follows:

Gold	...	83 (54 boys and 29 girls)
Silver	...	292 (244 boys and 48 girls)
Bronze	...	895 (646 boys and 249 girls)

Celebration of Ninth Anniversary of Independence

33. As in the previous years, the Ministry was responsible for organising part of the official celebrations to commemorate the anniversary of the Independence of Mauritius. A Co-ordinating Committee, comprising representatives of various Ministries, Youth, Cultural and Organisations, and the private sector, was appointed for the celebrations. The following Sub-Committees were also appointed:

- (i) National Display Committee
- (ii) Floats Committee
- (iii) March-past Committee.

34. The official celebrations at the Champ de Mars consisted of various gymnastic displays, a performance by majorettes, a gun race and two helicopter rescues, salute to the flag, a March Past by the Special Mobile Force, the Police Force, Uniformed Organisations, Youth and Sports Organisations, and a drive past of floats depicting the achievements of the Public and Private Sectors.

English and French Drama Festivals

35. The Preliminaries of the English and French Drama Festivals were held from the 2nd to the 9th May at the Trafalgar Hall, Vacoas. The finals of the French and English Drama Festivals were held on the 19th and 26th May respectively.

An exhibition comprising photographs, books, trophies, maquettes and various items which had bearing on Drama, was held at the Plaza Theatre on the 26th May, 1977 to mark the Silver Jubilee of the English Festival.

PIA → 13
DRAFT

16

Tents for Camping

66. Tents were given on loan by the Ministry to members of Youth Organisations during the year. The demand for tents was highest during the Easter, August and December vacations.

Development of Youth Organisations Fund

67. The balance standing to the credit of the Development of Youth Organisations Fund, a Special Fund created with the object of financing various youth projects aimed at the development of youth, was Rs 4,904.09 at the 30th June, 1977. The proceeds of the sale of tickets issued in connection with the Drama Festivals were credited to the fund, and a part of the expenses of clubs participating in the Drama Festivals was refunded from it. In August 1977, the amount standing to the credit of the fund was transferred to revenue and the fund was abolished.

Commonwealth Youth Programme

68. The Commonwealth Youth Programme was established in 1973 with the object of promoting the well-being and development of young people in the Commonwealth. The programme consists of Commonwealth Youth Development Centres, a Commonwealth Youth Affairs Information Service, and fellowships, bursaries and awards, as well as facilities for research.

69. Mr. K. Goojha, Principal Youth Officer, attended a meeting of the Advisory Council of Commonwealth African Youth Development Centre, which took place in Blantyre, Malawi from the 1st to 5th April 1977.

70. Mr. S. M. Ramsamy, Senior Youth Officer, attended a two day workshop for Field work co-ordinating on the 24th and 25th January, 1977, in Lusaka, Zambia under the Programme.

71. Several Officers of the Youth Service benefited from scholarships under the Commonwealth Youth Programme to follow the Diploma in Youth Work Course at the Commonwealth Youth Development Centres. Moreover two students from Botswana and Seychelles respectively were sent to Mauritius by the Commonwealth Africa Regional Centre for fieldwork training with local youth organisations.

Conference of Ministers of Youth & Sports of French speaking Countries

72. Mauritius continued to form part of the 'Conference des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française', which grouped the following countries: Belgium, Burundi, Cameroon, Canada, Centre-Afrique, Congo, Ivory Coast, Dahomey, France, Gabon, Haiti, Haute-Volta, Mali, Mauritius, Niger, Rwanda, Tchad, Togo, Senegal and Zaïre.

17

73. The main aims of the Conference are:

- (i) co-operation in the elaboration and implementation of youth development and sports promotion programme;
- (ii) re-inforcement by means of youth exchanges of the ties binding French-speaking youth;
- (iii) promotion of active participation of youth in national development;
- (iv) making physical education and sports play a greater role in man's life.

74. Mr. Vivian Gangaram, Sergeant Special Mobile Force, attended a course for Athletics coaches (2nd stage), held in Gabon from 15th to 30th July 1977, under the auspice of the *Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française*.

75. Mr. Serge Manual followed a training course for Judo coaches in Upper Volta from 11th to 25th April.

Sports Associations

76. The main Sports Organisations responsible for the holding of competitions, which existed in Mauritius during the year were:—

The Mauritius Sports Association
The Mauritius Turf Club
Club Hippique de L'Île Maurice
The Mauritius Lawn Tennis Association
The Mauritius Amateur Weightlifters' and Body Builders' Association
The Mauritius Badminton Association
The Fédération Mauricienne de Cyclisme
Morne Golf Club
Grand Bay Yatch Club
Fédération Mauricienne de Judo
Mauritius Cricket Association

77. The composition of the managing committee of the Mauritius Sports Association for 1977 is set out at Appendix P.

78. Meetings were held during the year between the representatives of the Mauritius Sports Association and the Minister and officials of the Ministry to discuss various matters concerning the promotion of sports.

Annual Grants to Sports Organizations

79. Besides the grants made in connection with Mauritian participation in international competitions, the Ministry made annual grants to sports organisations with the object of promoting sports locally.

18

The following grants were made during the year:—

(i) Mauritius Sports Association	
for Hockey	2,000
Rugby	2,000
Boxing	2,000
Basket Ball	3,000
Table Tennis	3,000
Volley Ball	5,000
Athletics	5,000
Football	28,000
(ii) Fédération Mauricienne de Cyclisme	3,000
(iii) Fédération Mauricienne de Judo	2,000
(iv) Mauritius Badminton Association	2,000
(v) Mauritius Amateur Weightlifters and Body Builders Association	2,000
(vi) Mauritius Secondary School Sports Association	4,000

Supreme Council for Sports in Africa

80. Mauritius continued to be a member of the Supreme Council for Sport in Africa. The Council, which is composed of Independent African States, is the supreme body for co-ordinating sports in Africa.

Its main aims are:

The development of sports in Africa, the organisation of the African Games, the prevention of discrimination in sports and the promotion of African Unity.

81. The Supreme Council for Sport in Africa has divided Africa into seven sports Development Zones, composed as follows:

- Zone 1: Algeria, Libya, Morocco, Mauritania, Tunisia
Zone 2: Senegal, Gambia, Guinea, Guinea Bissau, Mali
Zone 3: Ghana, Ivory Coast, Liberia, Sierra-Leone
Zone 4: Benin, Upper Volta, Niger, Nigeria, Togo
Zone 5: Congo, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Gabon, Equatorial Guinea, Rwanda, Tchad, Zaïre, (Angola)
Zone 6: Kenya, Egypt, Ethiopia, Uganda, Somalia, Sudan, Tanzania
Zone 7: Zambia, Mauritius, Lesotho, Madagascar, Malawi, Swaziland, (Botswana, Mozambique).

82. The Principal Assistant Secretary of the Ministry attended an Extraordinary Meeting of the Executive Committee of the Supreme Council for Sport in Africa held in Yaounde, Cameroon, in January, 1977.

19

83. Hon. H. Ramchurn, Minister of Youth and Sports, accompanied by the Principal Assistant Secretary of the Ministry and a representative of the Mauritius Sports Association attended the 7th General Assembly of the Supreme Council held in Rabat, Morocco, in November 1977. Mr. Abraham Ordia (of Nigeria) was re-elected Chairman, and Mr. Jean-Claude Gangu (of Congo) was re-appointed Secretary. Mr. M. Kasonka (of Zambia) and Mr. Padayachy remained as President and Vice-President of Zone 7. At the General Assembly the following countries were admitted as new members of the Council:—

- (i) Republic of Angola
- (ii) Republic of Sao Tome & Principe
- (iii) Republic of Djibouti
- (iv) Republic of Seychelles
- (v) Republic of Cap Vert

Sports Training

84. Training courses were held in various sports during the year. The main ones are listed below:—

(i) Swimming Courses

A series of swimming courses were organised at the seven training centres run by the Ministry namely Tombeau Bay, Pereybere, Belle Mare, Blue Bay, Flie en Flac, Pointe aux Sables and Black River. Swimming Coaches, under the overall supervision of Inspector A. Leclair of the Special Mobile Force and local Representative of the Royal Life Saving Society, were attached to the centres. The trainees were examined in May and June. A swimming competition was organised at the end of each training course and certificates were presented to the successful trainees.


(ii) Table Tennis

Mr. Tapan Kumar Bose, Table Tennis Coach from India, whose services had been made available under the Indian Technical and Economic Co-operation Programme since October, 1973, continued to hold intensive practical sessions in the following localities:—

Roche Bois, Belle Rose, Rose Hill, Brisée Verdrière, Rivière du Rempart, Camp Fouquereaux, Plaine des Papayes, Quartier Militaire, Bramsthan, La Rosa and Chemin Grenier.

He also conducted:—

- (a) A Residential Training Course for Table Tennis Players of the South at the Pointe Jerome Youth Training Centre from the 4th to the 6th February, 1977;
- (b) a series of Training Courses for the Youth of the North at the Parish Hall of Pamplemousses from 12th August to 30th September;
- (c) a National Training Course for local coaches from 17th August to 3rd October at the Royal College Hall, Port Louis.



Ministry of Youth and Sports
PORT LOUIS — MAURITIUS

In re, *only please quote*..... MYS/C.194 Date..... 11th May, 1979

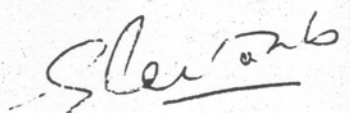
Dear Sir,

At the invitation of the Union of Soviet Socialist Republic, Government is proposing to send a delegation of five persons (including officials) to take part in the final competition of the Spartakiade to be held in the Soviet Union from July 21st to August 5th 1979.

It has been suggested that Mauritian competitors participate in track and field events.

I should be grateful if you would submit a list of ten best athletes in track and field, who would be willing to participate in the Spartakiade, in order of priority for selection by this Ministry.

Yours faithfully,


(G. PERTAUB)
ag. Principal Assistant Secretary

The President,
Mauritius National Athletics Federation,
Port Louis.

27

THE MAURITIUS ATHLETICS ASSOCIATION

ARTICLE 1 - DENOMINATION - DURATION - SEAL - MOTO AND BADGE

The name of the association shall be -
The Mauritius Athletics Association and is hereinafter referred to as the Association.

The duration of the Association shall be unlimited.

The Association shall have a seal; a moto -
and an official badge in such form and design as the Association may decide

ARTICLE 2 - SEAT

The seat of the Association shall be at Port Louis or at such place as may subsequently be selected by the Council of the Association. Any change of address shall be immediately notified to the Registrar of Associations.

ARTICLE 3 - OBJECTS

The objects of the Association shall be:-

1. To promote, propagate and encourage Athletics and all such activities as may be related thereto, throughout Mauritius including the island of Rodrigues.
2. To organise Athletics meetings and leagues at zonal, district Regional national or International levels.

ARTICLE 4 - MEMBERSHIP

Membership shall be open to the following:-

1. Associations incorporated under the Registration of Associations Act 1978 on any other Act which may hereafter come into force to amend it and whose main object is the promotion of Athletics and other related activities.
2. The representatives of non-registered organisations whose main object is the promotion of Athletics and other related activities. Provided that not more than one representative of the same association shall be entitled to become a member.
3. Any persons who may be helpful to the Association by reason of his experience or knowledge of Athletics or any related activities.

ARTICLE 5 - CONTRIBUTIONS

1. Incorporated members, representatives of unincorporated organisations and Individual members shall pay a yearly contribution of rupees ten, payable by the 31st of January each year at latest.

ARTICLE 6 - MANAGEMENT OF THE AFFAIRS OF THE ASSOCIATION

1. (a) The Association shall be managed by a Committee of twenty five (25) members elected at the annual General Meeting, whenever applicable. The Committee shall be referred to as the COUNCIL. The Council shall hold office for three years and outgoing members shall be re-eligible.
- (b) The COUNCIL shall consist of:-
 - (1) Two duly elected representatives of incorporated members and unincorporated organisations from each district.

/2....

- 2 -

ARTICLE 6 - (2) Five duly elected representatives of individual members.

As follows:

two	representatives	from	the	district	of	Port	Louis	
two	"	"	"	"	"	Plaine	Wilhems	
two	"	"	"	"	"	Black	River	
two	"	"	"	"	"	Pamplemousses		
two	"	"	"	"	"	Riviere	du Rempart	
two	"	"	"	"	"	Moka		
two	"	"	"	"	"	Flacq		
two	"	"	"	"	"	Grand	Port	
two	"	"	"	"	"	Savanne		
five	"					of	Individual	Members

The Council shall, as soon as constituted, choose among its members, a Honorary President, a Honorary Vice President, a Honorary Treasurer and Honorary Assistant Treasurer. The Council shall also appoint a Secretary General, whose appointment shall be subject to review at the end of the term of office of the COUNCIL. Outgoing General Secretary shall be re-eligible for appointment.

Any member of the COUNCIL may be removed by a majority decision of a majority vote of the Council and the whole COUNCIL may be removed and replaced at a General Meeting of the Association convened for the purpose. Such General Meeting may be convened either by the COUNCIL, by the President or at a written and motivated request made by not less than 1/3 of the number of members entitled to be present at the General Meeting of the Association.

In any case no representative has been chosen, for whatever reason, the vacancy/ies on the Council shall remain vacant until such representative are duly appointed. Any decision taken by the Council during the existence of such vacancy shall be valid, provided that the number of such vacancies does not exceed one.

2. ELECTION OF DISTRICT REPRESENTATIVES OF INCORPORATED MEMBERS AND UNINCORPORATED ORGANISATIONS.

At least one month before the date of an annual General Meeting of the Association, the President with the assistance of the General Secretary, shall convene, or cause to be convened in each district a meeting of representatives delegated on a zonal basis by incorporated members and unincorporated organisations on the basis of one representative per each such members and organisations.

At such meeting shall be elected:-

- (a) Two representatives of incorporated associations and unincorporated organisations to sit on the council.
- (b) 5 delegates to attend General Meetings of the Association. Those elected shall hold office for three years. Provided that the delegates to the General Meetings shall be chosen so as to be representative of the various zones in the district.

Voting at such meeting shall be by ballot or by show of hands, according to the decision of a majority of those present at the meeting.

For this meeting whatever be the number of attendances shall form a quorum. Outgoing representatives shall be re-eligible. Vacancies occurring among the delegates chosen to attend General Meetings of representatives sitting on the Council shall be filled by election carried out in the same manner as above.



/3....

- 3 -

Only representatives of incorporated members and unincorporated organisations who are up to date with their yearly subscriptions shall have the right to vote at such meetings. Provided that in any case arrears are due, the right of voting shall be recovered only after 21 days from the date of payment of such arrears.

Any dispute on the elections carried out under this paragraph shall be referred to the COUNCIL, whose decision shall be final on the matter.

3. Notwithstanding the provisions in Article 6, the COUNCIL of the Association shall for the next ensuing three years be constituted as follows:-

Messrs.	(1)	<u>A.K. Garihdass</u>	Representing	<u>Moka</u>	District	(1)
	(2)	<u>G. Peerthee</u>				(2)
Messrs.	(1)	<u>S.P. Balgobin</u>	Representing	<u>Flacq</u>	District	(3)
	(2)	<u>Krishna Appadoo</u>				(4)
Messrs.	(1)	<u>N.O. Jankee</u>	Representing	<u>Pamplemousses</u>	District	(5)
	(2)	<u>C. Tengur</u>				(6)
Messrs.	(1)	<u>S. Doyal</u>	Representing	<u>R/du Rempart</u>	District	(7)
	(2)	<u>S. Mangatha</u>				(8)
Messrs.	(1)	<u>G. Ruhee</u>	Representing	<u>Black River</u>	District	(9)
	(2)	<u>P. Jodha</u>				(10)
Messrs.	(1)	<u>Raj. Basseno</u>	Representing	<u>Plaine Wilhems</u>	District	(11)
	(2)	<u>S.A. Carrumtaullee</u>				(12)
Messrs.	(1)	<u>K. Gopaloodoo</u>	Representing	<u>Grand Port</u>	District	(13)
	(2)	<u>A.K. Sookraj</u>				(14)
Messrs.	(1)	<u>D. Mario</u>	Representing	<u>Savanne</u>	District	(15)
	(2)	<u>Chantal Victor</u>				(16)
Messrs.	(1)	<u>S. Moher</u>	Representing	<u>Port Louis</u>	District	(17)
	(2)	<u>M.D. Joel Severe</u>				(18)
Messrs.	(1)	<u>Simon Emilien</u>	Representing	<u>Rodrigues</u>	District	(19)
	(2)	<u>Rajen Pillay</u>				(20)
Messrs.	(1)	<u>K. Maheeputh</u>	Representing		District	(21)
	(2)	<u>P. Guinness</u>				(22)
	(3)	<u>S. Beerjoo</u>				(23)
	(4)	<u>D.K. Kondappa</u>				(24)
	(5)	<u>Josephine (Joe) Htie</u>				(25)

ARTICLE 7 - VACANCIES ON THE COUNCIL

On the occurrence of any vacancies on the COUNCIL, the Secretary General, shall in consultation with the President,

- (a) In the case of District representative, cause such vacancy/ies to be filled at a meeting of the district representative convened for the purpose.
- (b) In the case of individual members, convene a meeting of such members and cause such number of members to be elected or the number of vacancies to be filled.

The Council shall by a majority of votes have power to remove any of its member who absents himself from three consecutive meetings of the Council. Any member so removed, shall be replaced as prescribed in the above paragraph.

/4...

- 4 -

The Quorum for any meeting of the Council shall be half + one the number of members.

The President, or in case of absence, or incapacity, the Vice President may decide to convene a meeting of the Council at any time he may deem fit. Provided that a meeting of the Council shall be convened within 15 days of a written and motivated request made by at least 5 members of the Council and sent to the Secretary General.

Notice of any meeting of the Council shall be given in writing to members at least three days before the date fixed for the meeting.

ARTICLE 8 - MODE AND RIGHT OF VOTING

Any vote shall be taken by show of hands or by ballot if such a request is made by a majority of the members present at any meeting.

At General Meetings, District Representatives and individual members shall each have one vote.

Provided that arrears of contribution for two or more years shall disqualify from voting the representatives of the above mentioned organisations or individual members as the case may be.

No voting by Proxy shall be allowed at General Meetings except when a special resolution is to be taken as prescribed in Section 30 of Act 35/78.

ARTICLE 9 - GENERAL MEETING

The Annual General Meeting of the Association shall be held by the 31st of March each year at latest.

Special General Meetings shall be called whenever the COUNCIL so decides or whenever there is a written and motivated request made by at least 10% of the members/representatives who are entitled to attend such meetings. In the latter case, the President shall cause a meeting to be convened within 15 days from the date of the request.

Shall be entitled to attend and vote at General Meetings:

- (1) All Individual members of the Association.
- (2) Representatives who have been chosen to represent the district on the COUNCIL.
- (3) Delegates elected in accordance with the provisions of Article 6 - (2) b.

Half the number of expected attendances shall constitute a quorum. In case there is no quorum, the meeting shall be postponed for 21 days and at that subsequent meeting, provided that a majority of representatives of incorporated and unincorporated members is present, the business of the day shall be proceeded with.

Notice of any General Meeting including the agenda shall be given in writing by the Secretary to members at least 14 days before the date fixed for the meeting. A notice of such meeting shall also be published at least 14 days before the date of the meeting, in one daily newspaper approved by the Registrar.

The Agenda of the meeting shall be:-

- (a) Report of the President for the proceeding year.
- (b) To take cognizance of the election of representatives elected to sit on the COUNCIL and at General Meetings of the Association and the composition of the COUNCIL for the ensuing year.

/5.....

- 5 -

- (c) To approve the statement of Income and Expenditure for the proceeding accounting year.
- (d) To appoint an Auditor for the ensuing Accounting Year
- (e) To approve the estimates for the ensuing year.

ARTICLE 10 - TERMINATION OF MEMBERSHIP, FINES AND FORFEITURES

The COUNCIL may, by a majority decision, terminate the membership of any member, in case of misconduct. In every case the defaulting member or representative shall be convened before the Council and he shall have the right to be heard and to give his defence. He shall be entitled to call witnesses if he so wishes or submit his defence in writing provided that if a member or representative is summoned for disciplinary reasons to appear before the Council and fails to do so, the Committee may take a decision in the matter.

Any decision taken by the Committee shall be notified to the said member by Registered letter. The member shall have the right to appeal against any decision taken by the Council by sending his letter. Any appeal should reach the Secretary General not later than 15 days after receipt of the notification of the decision of the Council by the member or representative concerned. No appeal shall be considered after this delay has expired. The President shall cause a Special General Meeting to be held within one month of receipt of the notice of appeal. The Decision of the Special General Meeting shall be final.

Any member, whose subscription is in arrears for more than 2 years, and who fails to settle such arrears within 15 days or a request made by the Secretary General, shall forfeit all his right (including any right on the properties of the Association) in the Association. Such member or representative may however be re-admitted.

ARTICLE 11 - POWERS OF THE COUNCIL

The COUNCIL shall have power to:

1. Make, adopt, implement, vary, publish such rules, regulations and bye-laws as it may deem necessary to further the objects of the Association.
2. To take any steps it may deem fit to uphold and defend the causes of Athletics.
3. To organise Athletics meetings and leagues throughout the country.
4. To allow any individual club or other organisation to participate in the activities of the Association without any restriction and under such condition as it may deem fit.
5. To promote the formation of regional or district associations and amalgamation of such organisations.
6. To maintain any stadium, or other property which may belong to the Association or any of its members.
7. To appoint any sub-committee/s for the purpose of administering any branch of its activities.
8. To affiliate the Association to any overseas or International Organisation having similar objects to those of the Association.
9. To issue licenses to athletes throughout the country.
10. To settle disputes among the members.
11. To take steps for the organisation of athletic meetings between local teams, as well as overseas ones.

/6....

- 6 -

- ARTICLE 11 - 12. To accept donation made to the Association provided that such donation be free from any lien or attachment or any condition which may be detrimental to the Association.
13. To delegate any of its powers to any person, body corporate or sub-committee.
14. To give moral and material support to district Associations and Athletes whenever possible.
15. To dispose or pledge, mortgage or charge any property of the Association, provided that such transaction has been approved by Special Resolution as prescribed by the Registration of Association Act/78 or any subsequent legislation which may hereafter be enacted.
16. To use the Funds of the Association to further its object Provided that the COUNCIL shall not incur expenditure:
- (a) during the period between the accounting date and the next General Meeting, in excess of one sixth of the expenditure in the proceeding period;
- (b) at any other time -
- (i) in excess of one thousand rupees under any item
- (ii) in excess of four thousand rupees in any year, unless the expenditure has been previously approved by a General Meeting.
17. To employ any staff and fix their remuneration.
18. To do all such things as are conducive or incidental to the attainment of the object of the Association.
19. To frame, amend repeal or replace any by-laws for the good administration of the affairs of the Association.

ARTICLE 12 - DUTIES OF THE PRESIDENT

The President shall preside over all meetings of the Association. In his absence he shall be replaced by the vice President. When both are absent the meeting shall be presided over by a member chosen from among the Committee members present. The President and Treasurer shall sign all cheques, deeds and other documents. The presiding member shall have an original as well as a casting vote. The Vice-President shall exercise the same powers and rights as those of the President.

At the Annual General Meeting, the President shall submit a report on the working of the Association for the period ending 31st December preceeding together with a statement of accounts drawn up and signed by the Treasurer and certified by the Auditors. The President or Vice-President shall not receive any remuneration.

ARTICLE 13 - DUTIES OF THE SECRETARY GENERAL

The Secretary shall convene all meetings of the Associations and draw up the minutes of proceedings of these meetings.

The minutes shall after confirmation at the ensuing meetings be signed by the presiding member and the Secretary.

The Secretary General shall keep a Register of Members in which shall be recorded:-

- (a) the names and surname of each member;
- (b) his address;
- (c) the date of his admission;
- (d) the date of birth;



/7...

- 7 -

- ARTICLE 13 - (e) the subscriptions paid by member;
 (f) such other particulars as the Committee of Management may be appointed by the Council and who shall exercise the same powers and rights as those of the Secretary. The Secretary shall not receive any remuneration.

ARTICLE 14 - DUTIES OF THE TREASURER

The Treasurer shall have the custody of all the account books of the Association. He shall receive all sums of money due or accruing to the Association any deliver receipts thereof. He shall within the least possible delay, pay into one local banks, chosen by the Managing Committee, all monies received by him. He shall be allowed to keep in his possession a sum not exceeding Rs 500 rupees, as petty cash and, shall lay every month before the Committee a statement showing the financial transactions of the Association for the previous month. He shall submit at the monthly meeting, a list of members who have failed to pay their yearly subscription fees for one or more months. He shall prepare the statement of accounts. He shall effect all payments exceeding one hundred rupees by cheque. He shall produce his books for examination whenever required by the President or by the Auditors. He shall in conjunction with the President sign all cheques, deeds and other documents of the Association. The Treasurer shall keep a record of revenue in the form prescribed in G.N. 50/1979 and a book showing its receipts and payments.

In case of absence, he shall be replaced by the Assistant Treasurer, who will exercise the same powers and rights as those of the Treasurer. The Treasurer or Assistant Treasurer shall not receive any remuneration.

ARTICLE 15 - DUTIES OF THE AUDITORS

1. An Auditor shall be appointed at the Annual General Meeting. He may be removed and replaced by a decision of a general meeting.
2. The Auditor shall make a thorough examination of all books and documents in the custody of the Treasurer at least once quarterly and shall forthwith report to the President any error or omission detected in the course of the examination.
3. He shall also verify and certify all statements of accounts previous to their being submitted to the Annual General Meeting. He shall draw an inventory of all belongings of the Association at least once yearly. The appointment of the auditor shall be subject to the approval of the Registrar.

ARTICLE 16 - SECURITY BOND

The President, the Vice-President, the Treasurer and the Assistant-Treasurer shall each become bound with two sureties in the sum of Rupees Rs 200 jointly and severally for the true performance of their duties.

The security bonds shall be filled in the office of the Registrar of Associations without undue delay.

ARTICLE 17 - KEEPING AND INSPECTION OF BOOKS

All books of the Association shall be kept in English or French and shall be open to inspection by any person having an interest in the funds of the Association. All the books and documents of the Association and the register of its members shall be available for inspection by the Registrar or by a member at its offices.

/8...

ARTICLE 18 - ACTIONS BY OR AGAINST THE ASSOCIATION

The Association shall act, sue and shall be sued or impleated and be impleated and shall do all other acts under its corporate name and through its secretary.

Whenever the Association shall be sued or impleated, and whenever it shall be necessary to serve notices, summons or any other legal process, judicial or extra-judicial upon the Association Service upon the Secretary shall be good and sufficient upon the Association.

ARTICLE 19 - SPECIAL RESOLUTIONS

For the purpose of taking a special resolution as prescribed by the Registration Act 1978, all members entitled to attend General Meetings shall each have one vote.

ARTICLE 20 - MISCELLANEOUS

The accounting year of the Association shall be from the 1st January to 31st December except for the first year, from the date of registration of the Association to 31st December.

In those rules, words importing the masculine include the feminine unless otherwise, required by the context.

Any member who resigns or who is expelled shall have no claims to a refund of the contributions made by him to the Association in any way.

The Association may be affiliated to any other Association, or form part of any Federation of associations, provided that in so doing such affiliation be not detrimental to the object of the Association.

DISPOSAL OF PROPERTY

No property worth more than Rs 3,000 and belonging to the Association shall be disposed of pledged, mortgaged or charged unless the transaction has been approved by Special Resolution

ARTICLE 21 - AMENDMENTS, AMALGAMATION AND WINDING UP

No amendments or alterations of these Rules shall be effected except by Special Resolution taken in accordance with Section 30 of the Registration of Associations Act 35/1978 and approved by the Registrar.

The decision to dissolve the Association or to amalgamate with another association should be taken at a general meeting and in conformity with law. In the event of winding up of the Association, all its property movable or immovable, its cash in hand and in bank, shall be disposed of in conformity with law.

ARTICLE 22 - DISPUTES

Any dispute between the Association and any of its member or any person's claim by or through a member shall be settled by a Special General Meeting of the members.

ARTICLE 23 - SIGNING OF CHEQUES, DEEDS AND OTHER DOCUMENTS

All cheques, deeds and other documents shall be signed jointly by the President and Treasurer. In case of the absence or incapacity by the President or Treasurer, these documents shall be signed by the Vice-President or Assistant Treasurer respectively.

ARTICLE 24 - WINDING UP OF ASSOCIATION

In compliance with the Act, the Association shall, on its formation designate a registered Association to which in the event of the Association being wound up, its remaining property shall be transferred.

Date: 12th January 1981

Secretary

DOSSIER EXPLOSIF

Au coeur du sport

De notre envoyé spécial
Fékrou Kidane

AU milieu des eaux bleues, les plus chaudes du monde, celles de l'océan Indien, sous le tropique du Capricorne, à 1800 kilomètres de la Côte Est de l'Afrique, avec l'Australie à l'Est et l'Inde au Nord-Est : l'île Maurice. Colonisée d'abord par les Hollandais puis par les Français et pour finir par les Anglais jusqu'à son indépendance en 1968, elle vous réserve toutes sortes de surprises.

Maurice fut dans le monde le troisième pays à émettre des timbres postes : son club de courses hippiques et un de ses journaux francophones sont respectivement deuxième et troisième par l'ancienneté. Maurice est aussi le pays où pousse le talipot, l'arbre qui fleurit une fois par siècle avant de mourir, et l'un des trois spécimens intacts de la tortue géante dont la longévité dépasse celle de tous les animaux de la création.

Mais ce qui frappe agréablement le visiteur dans cette île cosmopolite est sans aucun doute l'extraordinaire diversité de la population : façonnée par les influences diverses de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe, Maurice reste une nation insulaire et carrefour de toutes les civilisations. C'est d'ailleurs cette diversité dont les Mauriciens, et partant les Africains sont fiers, qui servira peut-être comme exemple de co-existence pacifique entre les peuples de différentes races et de croyances diverses.

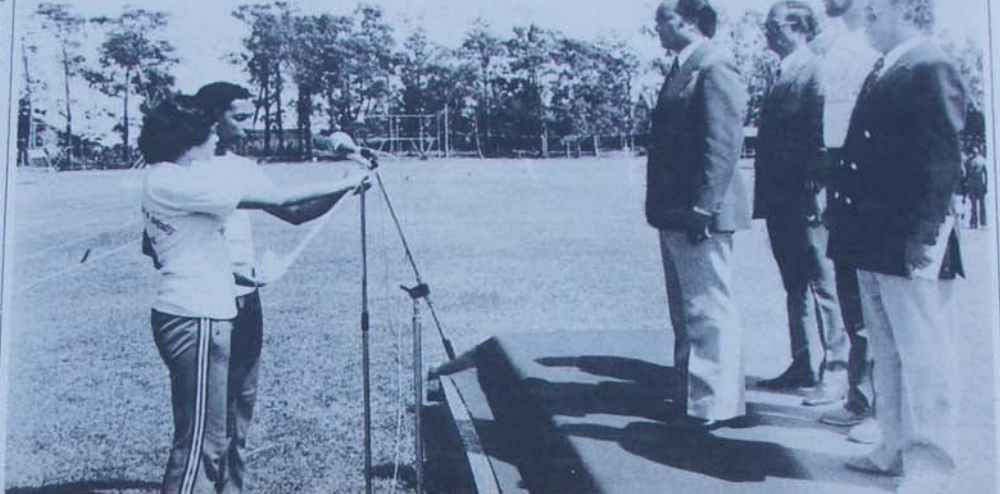
Cette île de moins d'un million d'habitants où chaque Mauricien qui se respecte parle au moins trois langues bénéficie d'un taux d'instruction parmi les plus élevés au monde.

Mais l'île-Maurice restera pour moi le pays africain où règne la « démocratie » au sens propre du terme, et de la « Modestie ».

Parti de Paris via Londres à moins zéro degré, me voilà, après 16 heures de vol à l'aéroport de plaisance de Maurice sous un soleil éclatant.

Le thermomètre indiquait + 30. Rien ne prouvait cependant que je venais du froid ; mon bronzage permanent ne changeant jamais de teinte. L'accueil chaleureux qui m'a été réservé me fera oublier aussitôt ma fatigue due à un décalage horaire. C'est à travers les plantations de cannes à sucre et du thé que je regagnais mon hôtel. A Maurice comme en Grande-Bretagne, la circulation est à gauche. Ma visite dans ce beau pays avait pour but de couvrir la célébration de la « Journée du Sport africain », conformément à une résolution adoptée par le Conseil Supérieur du Sport (CSSA) et réaliser un reportage sur l'organisation du sport. La politique rédactionnelle de Jeux d'Afrique, dont la vocation principale est de servir le développement du sport en Afrique, consiste aussi à découvrir la vie sportive des pays qui ne sont pas encore bien connus sur l'échiquier international.

J'avoue que ce voyage m'a permis d'apprendre à quel point la politique sportive mauricienne est différente des



Deux athlètes (une fille et un garçon) mauriciens lisent le message destiné à tous les sportifs africains. Sur le podium, le ministre M. Ramchurn, accompagné de MM. (de d. à g.) Pertaub, Joynathsingh et Pyneecandee.

autres. C'était la première fois, en tout cas, que Maurice célébrait la Journée du Sport africain. Rien n'était laissé au hasard. Les grands carrefours étaient pavoisés de banderoles. Le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Harrydev Ramchurn, secondé par son chef de cabinet Gurdev Pertaub et son directeur de sports M. Joynathsingh avaient veillé jusqu'au plus petit détail pour assurer le succès de la fête. C'est en présence de ministres, du corps diplomatique et d'un public très fourni que le coup d'envoi des manifestations est donné sur le terrain de

Madagascar et du Président de la zone sept du CSSA, M. Koussay Saïd Ali. Une fois la cérémonie d'ouverture terminée, les athlètes et les équipes qui se sont qualifiés au niveau de chaque région, pour les phases finales entreront en lice.

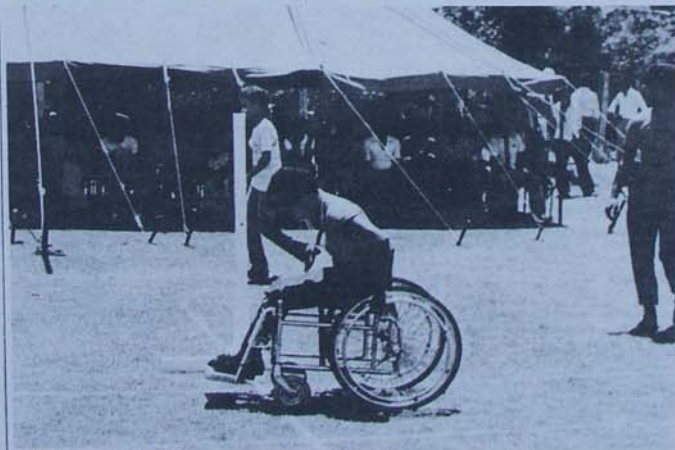
Les compétitions

Dix disciplines étaient au programme des festivités : athlétisme, basket-ball, boxe, football, handball, karaté, natation, lutte, tennis de table et volley-ball. Les installations sportives faisant défaut, on

africain, rêve, à sept ans de devenir un grand champion. Pour ce faire, il compte sur son père, Georges Li-Ying-Pin, qui n'est autre que ceinture noire et président de la Fédération Mauricienne des Arts martiaux. En natation comme en lutte, en passant par le tennis de table, l'âge de la majorité des participants était en dessous de 18 ans. Cela prouve que la politique sportive que mène le ministre Ramchurn, avec l'appui des présidents des différentes fédérations nationales tels que Archimède Leclair (Natation), Hassam Carrim (Tennis de table), est essentiellement basée sur la jeunesse qui est l'avenir du pays. Si dans certains pays africains le sport national s'est écroulé du jour au lendemain, c'est effectivement parce qu'on n'avait pas préparé la relève. Or la voie choisie par l'île Maurice est une garantie de continuité.

Les équipes séniors que j'ai vu évoluer dans les différentes disciplines, en particulier en basket-ball et volley-ball sont techniquement douées mais semblent manquer des rencontres internationales pour mieux s'aguerrir. Il est vrai que lors de ces festivités, il n'était pas question d'améliorer ou de battre des records. Chaque participant étant assuré d'avoir son tee-shirt et les vainqueurs de médailles et de coupes sur lesquelles l'emblème du CSSA furent imprimées et gravées. Ce qui m'a frappé le plus dans cette fête de la jeunesse, c'est la participation massive des filles toutes disciplines confondues.

Les handicapés physiques étaient aussi présents. Ils ont participé à quelques épreuves d'athlétisme. Pendant que les manifestations se déroulaient à travers la région de Vacoas, l'infatigable ministre Ramchurn, accompagné de ses lieutenants Nund Pelladoah et Jeevan Mohaber, répondait présent à toutes les cérémonies de remise de prix. Le gala de boxe dont l'affiche présentait des Malgaches et des Réunionnais était le dernier événement de la journée. C'est donc tard dans la nuit, dans l'apothéose que se clôtura la célébration de la « Journée du Sport africain ». Il n'a pas fallu un grand stade avec des gradins, ni de piste encadrée ou synthétique, ni de palais de sport luxueux ou d'une piscine olympique pour réunir la jeunesse mauricienne. Les modestes



Une épreuve d'athlétisme pour les handicapés

Vacoas. Après que la fanfare de la police ait interprété l'hymne national mauricien, deux jeunes athlètes (fille et garçon) ont lu le message destiné à tous les sportifs africains. Ils prièrent ensuite le ministre Ramchurn de bien vouloir transmettre le message au secrétaire du CSSA. De son côté, M. Ramchurn, avant de s'adresser aux athlètes et au public, donne lecture des messages du Gouverneur Général, son Excellence M. Burrenchobay, du Premier ministre Sir Ramgoolam, du ministre des Affaires étrangères Sir Harlod Walter, du ministre de la Jeunesse et des Sports de

avait tracé sur le terrain de Vacoas une piste d'athlétisme sur laquelle des jeunes filles et des garçons ont testé leurs aptitudes physiques. Le tournoi le plus attrayant était évidemment le football féminin que le Mauricien appelle communément « six à six », parce que l'effectif de l'équipe est de six joueuses. L'attraction la plus joyeuse fut tout de même la démonstration des arts martiaux par le plus jeune karatéka de l'île Toshio Li-Ying-Pin. Comme son nom l'indique, Toshio, qui est d'origine chinoise et qui a reçu la Coupe de la Journée du Sport

mauricien



Le Premier ministre Sir Ramgoolam (à g.) s'entretenant avec Fekrou Kidane (au c.) en compagnie de M. Ramchurn (à d.)

installations auront suffi à cette jeunesse vivante pour déclarer tout haut son attachement à l'unité africaine.

L'organisation du sport

Malgré l'océan qui la sépare du continent, l'île Maurice a toujours déployé des efforts louables pour participer aux compétitions internationales. Certes, le niveau de son sport national ne lui a pas encore permis de se distinguer aux Jeux Africains ou dans les championnats continentaux. L'île Maurice a quand même raflé plusieurs médailles lors des premiers jeux des îles de l'Océan Indien qui se déroulèrent en 1979 dans l'île de la Réunion.

Comme tous les pays en développement, Maurice souffre de manque d'infrastructures, de cadres et de techniciens de haut niveau. Néanmoins, la création de centres de formation et l'acquisition de terrains à bâtir permettront de combler quelques lacunes dans un avenir proche. Maurice a été désignée pour arbitrer en 1983 les deuxièmes jeux des îles de l'Océan Indien. On espère dans le milieu du sport Mauricien que le gouvernement fera un

effort exceptionnel pour doter le pays des équipements adéquats, en attendant la construction d'un complexe ultramoderne. Vu l'étendue de l'île, il est possible de concevoir des installations multi-disciplinaires pour satisfaire tous les pratiquants dont le nombre va croissant. D'ailleurs, une maquette fort jolie d'un complexe sportif se trouve déjà dans les locaux du Ministère de la Jeunesse et des Sports. En tant que parent pauvre du gouvernement, le Ministre n'a malheureusement pas de ressources financières pour réaliser ses projets. Cela n'empêche pas toutefois M. Ramchurn qui est un meneur d'hommes par excellence de s'appuyer sur un bénévolat dévoué afin de développer un sport de masse.

Le problème le plus grave qui secoue le sport mauricien et qui entrave le processus de développement est le conflit perpétuel entre le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et la Mauritius Sports Association (MSA). Au moment de l'Indépendance, le gouvernement mauricien n'avait pas jugé utile de créer un ministère pour s'occuper de la Jeunesse et des Sports. Ce fut donc la MSA, genre de Conseil national des sports, faisant en



L'épreuve du 100 mètres

même temps office de Comité National olympique qui hérita des structures coloniales. Une fois reconnue par les confédérations africaines et les fédérations internationales sportives, la MSA est donc devenue maîtresse absolue du sport mauricien. Quand en fin de compte le gouvernement de Sir Ramgoolam décide

ceux que nous ne connaissons pas et qui, sans armes et bagages, se dévouent avec la bénédiction du Ministère de tutelle à la promotion du sport de masse.

La Mafia

Le sport populaire de Maurice est évidemment le football. Le contraire aurait probablement surpris. Et l'une des forces de la MSA provient de ce football qui est d'abord une discipline rentable. Là où le bât blesse, c'est que le football mauricien repose sur des clubs à base raciale qui sont, d'après la constitution de la MSA, les membres fondateurs. Cela veut dire en clair que les membres fondateurs ont droit à dix voix chacun et les associations régionales, corporatives les clubs des établissements scolaires et de la deuxième division une voix chacune. La démocratie dont sont fiers les Mauriciens ne semble pas avoir fait de l'effet sur la MSA, qui a apparemment opté pour une nouvelle forme d'apartheid. A part ce procédé inadmissible, la lecture de la Constitution de la MSA qui est unique en son genre pourrait donner le vertige à n'importe quel initié en matière de sport.

La politique sportive mauricienne est ambiguë et pleine de contradiction. Qui osera croire que ce sont les clubs de football qui ont pour noms : Dodo (blancs), Racing (métis), Hindu Cadets (indiens), Muslim scouts (musulmans), Tamil Cadets (indiens), Mahébourg United (mixte), etc..., qui en tant que membres fondateurs gouvernent le sport mauricien. En deuxième division il y a 4 clubs indiens, 1 club chinois, 2 clubs musulmans, 1 club de blancs et 1 club de mulâtres... L'astuce de la MSA dont les clubs sont réparties dans les différentes communes est de faire croire aux hommes politiques que leurs élections dépendent en partie de ces clubs raciaux. La clique que dirige Delaire et que les Mauriciens qualifient de « Mafia » est un Etat dans l'Etat du moins dans le domaine de sport. La MSA a des antennes partout. Que ce soit dans le cabinet du gouverneur général ou celui du Premier ministre. Pis, même au conseil des ministres, la MSA a ses avocats. La solidarité ministérielle n'entre pas en jeu quand il s'agit de sport. Il paraîtrait que l'une des hautes personnalités du gouvernement proche de la MSA aurait soumis au Premier ministre un rapport contre la démocratisation et la régionalisation du sport pour sauvegarder les intérêts politiques du régime lors des élections. Or, sans ces deux éléments de base et une législation appropriée, on sait très bien que le sport mauricien est appelé



Toshio Li-ying-pin, le plus jeune karatéka de l'île Maurice

de créer un ministère de la Jeunesse et des Sports, la MSA fera tout pour en dissuader les autorités. Ne pas mélanger le sport et la politique sera la devise choisie par la MSA pour effrayer les pouvoirs publics. Toujours est-il que le Ministère est créé et survit jusqu'au moment où le portefeuille est confié à M. Ramchurn.

Malgré la bonne volonté de celui-ci, la MSA refusera de coopérer. Ne voulant pas partager son pouvoir, elle cherchera à nuire les activités du MJS par tous les moyens. Elle est même parvenue à boycotter la célébration de la Journée du Sport africain uniquement pour s'opposer au ministre en poste. Mais l'erreur monumentale que la MSA a commise dans ce cas précis, c'est de s'être opposé à une célébration concernant l'Afrique toute entière par des chantages divers auprès de l'élite sportif et des clubs. C'est un acte impardonnable de la part de M. Jean-Roland Delaire, président de la MSA et titulaire de plusieurs postes au sein des confédérations sportives africaines. Il est bon que l'Afrique sportive, qui a toujours accueilli à bras ouverts les délégués de la MSA sache désormais à qui se fier. Car les vrais dirigeants du sport mauricien sont



La boxe à l'honneur. Une rencontre si appréciée par le public

Au coeur du sport mauricien

à mourir. Il est évident que la bonne foi du Premier ministre a été trompé. C'est une vérité que personne n'en doute à Maurice. Il est difficile de croire que le Premier ministre qui habite fait unique dans le monde, dans un quartier populaire ayant comme voisins directs des humbles citoyens, et qui lutte depuis des années à la justice sociale et au bien-être du Mauricien, laisserait « une clique » anéantir la politique sportive de son pays. C'est la raison pour laquelle le milieu sportif mauricien reproche le ministre Ramchurn de manque de fermeté envers l'attitude de la MSA. Pourtant, M. Ramchurn qui ne souhaite pas uniquement jouer le rôle de bailleur de fonds avait, lors des Jeux des îles de l'Océan Indien appelé à l'ordre la MSA. Il avait déjà autorisé la Fédération nationale d'athlétisme reconnue par le MJS de participer aux championnats d'Afrique à Dakar, malgré l'opposition de la MSA. Ceci-dit, je partage pleinement l'avis de tous ces dirigeants bénévoles que j'ai côtoyé lors de mon séjour à Maurice pour un engagement total du gouvernement et pour l'adoption des lois qui régiraient le sport national. Plusieurs confrères mauriciens, en tant qu'interlocuteurs concernés avaient soulevés à plusieurs reprises ce conflit permanent entre le MJS et la MSA. Je lisais dans l'hebdomadaire « Horizons Nouveaux » sous la plume de A.R., car à Maurice les signatures dans les journaux sont rares, ce qui suit : « La régionalisation des sports permet la pratique du sport de masse, tandis que l'organisation actuelle réserve le sport à une élite. La Mauritius Sports Association étant bien plus intéressée à réaliser des gains et gonfler ses proches en semant la haine communale ». Dans tout ce tohu bohu, l'indépendance des fédérations nationales n'a jamais été mise en cause par qui que ce soit. N'empêche c'est au gouvernement, qui a la responsabilité suprême du devenir de la jeunesse mauricienne que revient le droit de définir la politique sportive et de déléguer ses pouvoirs aux fédérations nationales. C'est une pratique reconnue dans le monde sauf peut-être en Ile Maurice. Laisser les groupuscules comme la MSA s'emparer d'une puissance qui permet même de défier l'autorité d'un ministre c'est laisser l'anarchie s'installer en profondeur.

Il est donc temps que les parties au pouvoir et ceux de l'opposition dont j'ai pu apprécier la valeur lors d'une session parlementaire puissent présenter des plates formes politiques pour sortir le sport mauricien du bourbier dans lequel il s'est enlisé.

Le quatrième pouvoir

On dit souvent que la presse est le quatrième pouvoir, je me demande si à Maurice la presse n'est pas le deuxième pouvoir. En tout cas, ce qui a rendu la MSA et son président Jean Roland Delaître aussi puissant, c'est la presse familiale. Delaître est lui-même Directeur de la radio-télévision. Ses beaux parents



La cérémonie de remise des prix

sont propriétaires de plusieurs organes de presse. Son beau frère J. Rivet est le rédacteur-en-chef du quotidien « Le Mauricien », du Week-end sportif « et Week-end ». Son autre beau frère, P. Forget est aussi rédacteur-en-chef du quotidien « L'Express ». Le rédacteur sportif de tous ces journaux n'est que Jeannot, le propre fils de Delaître. Le chroniqueur sportif de la radio télévision et assistant secrétaire général de la MSA est aussi un neveu.

Comment voulez-vous qu'avec un tel monopole on deviennent pas puissant.

L'éducation physique et sportive a toujours été le dernier souci de la classe intellectuelle et des hommes politiques de par le monde. C'est pour cela que les liens amicaux qu'entretient Delaître dans le milieu politique ont plus servi les intérêts personnels que celui du sport national.

La MSA a même obtenu une bourse d'étude en matière d'athlétisme en Allemagne à Jean-Gérard Théodore, le beau-frère de Jean-Claude de l'Estrac, député de l'opposition. Il paraîtrait qu'au cas où le Mouvement Militant Mauricien (M.M.M.), le parti de M. Bérenger gagnerait les prochaines élections, la MSA souhaiterait compter sur De l'Estrac qui deviendrait probablement ministre des Affaires étrangères. Ainsi la presse familiale boycotte systématiquement toutes les activités entreprises par le MJS ou les fédérations nationales. Ce n'est, par

exemple que trois jours après que ces journaux ont daigné parler de la célébration de la Journée du Sport africain parce que, ironie du sort, les pages sportives étaient réservées au championnat de football d'Angleterre, etc... Heureusement qu'il y a d'autres journaux qui échappent au grand monopole. La télévision mauricienne qui a un statut para-étatique n'a retransmis les manifestations que moyennant paiement. Les messages du Chef du gouvernement et celui du ministre des Affaires étrangères qui, à mes yeux étaient d'une importance capitale, dans le cadre de l'unité africaine n'ont pas été publiés. La raison est simple. Les messages étaient délivrés par le ministre de la Jeunesse et des Sports, ennemi N° 1 de la MSA. Il est vrai que la liberté de la presse est totale à Maurice, ce dont on peut-être fier. Il n'en demeure pas moins que le devoir de cette presse est d'informer objectivement et sans parti pris la population des événements qui se déroulent chez elle. Le règlement des comptes personnels ne devrait être placé au dessus des intérêts de la nation. Faut-il dès lors faire parti des clubs raciaux pour avoir droit à la parole ?

Conclusion

Il y a à Maurice quinze fédérations nationales légalement constituées et reconnues par leur ministère de tutelle. La

MSA qui possède la reconnaissance internationale n'est composée que de commissions (sauf le cyclisme) représentants les différentes disciplines. Grâce aux recettes des matches de football, la MSA distribue des « enveloppes » à ses commissions et offre des voyages aux dirigeants pour assister aux congrès internationaux. Mais pour la participation des athlètes aux diverses compétitions, elle ne manque pas à faire appel au gouvernement. A condition qu'on ne lui demande pas de justifier les dépenses.

Il est invraisemblable que le seul stade du pays appartient à la MSA et non pas au gouvernement. Surtout que la MSA n'a paraît-il jamais versé un sou pour acquérir ce stade à la famille Noël, propriétaire avant l'indépendance. C'est d'ailleurs dans ce fameux stade George V que la diversité des races disparaît et que les supporters des clubs à base raciales se cantonnent chacun dans leurs coins. Ils descendent même parfois sur le terrain pour se mesurer à coups de poing.

Il serait désormais souhaitable, pour éviter tout mal entendu, que le Ministre Ramchurn communique au Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) et aux confédérations sportives la liste et la composition de chaque fédération nationale pour en établir la légalité.

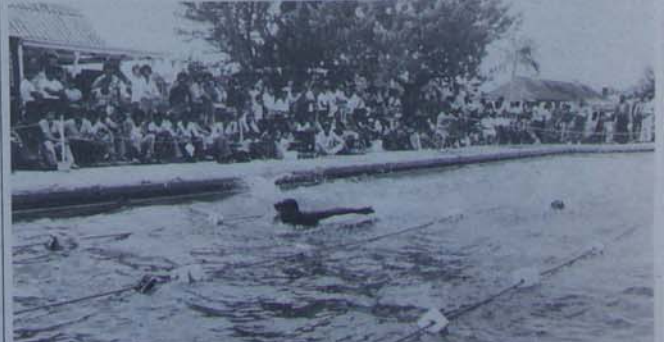
La jeunesse mauricienne a été et reste l'une des préoccupations du gouvernement. Elle s'organise sur le plan national et même international. L'Inter-Océan-Club Mauricien vient même d'ouvrir une filiale à Londres sous la direction de M. Teeren Appasamy. L'objectif de l'Inter-Océan-Club est de permettre aux jeunes Mauriciens et Africains d'avoir un toit où ils pourraient se réunir pour se distraire soit par des jeux ou par la lecture.

Quoi qu'on en dise, le gouvernement est le seul juge qui puisse régler les contentieux qui rongent la vie sportive mauricienne. Quand la MSA a voulu participer aux derniers Jeux Olympiques de Moscou, c'est quand même le gouvernement qui a dit « Niet ». Rien n'empêche cependant Delaître et ses amis à faire partie suivant la procédure normale du vaste mouvement du sport mauricien où chaque association aura une seule voix. La MSA doit céder sa place au Comité National Olympique qui devrait regrouper toutes les fédérations nationales. Les clubs qui gèrent la MSA ne peuvent que réintégrer les fédérations reconnues par le pouvoir public. Ainsi le MJS pourrait allouer une subvention à chaque fédération pour promouvoir son sport et organiser le sport scolaire et corporatif. C'est la base essentielle pour une réforme salutaire. Il n'y a néanmoins que le gouvernement qui pourrait définir la politique à suivre pour sortir de l'impasse.

Quant à moi, je suis convaincu que le Premier ministre qui m'a accordé l'honneur de s'entretenir avec moi, après un déjeuner avec les membres du gouvernement, saura dans sa sagesse trouver la solution qui s'impose.



Une phase des rencontres de lutte gréco-romaine



La natation, sport populaire, va se dégager

Annexe IV.- 1. a *Le Physical Education and Sport Act*

Mauritius Laws 1996 Vol 4

PHYSICAL EDUCATION AND SPORT ACT 1984

Act 26 of 1984 – 1 July 1984

ARRANGEMENT OF SECTIONS

1 Short title	14 Finance of the National Committee
2 Interpretation	15 General Fund of the National Committee
3 Minister's duties	16 Donations
4 Sport training centres	17 Execution of documents
5 Access to sport installations	18 Service of process
6 Sport clubs	19 Sports Council
7 Sport Federations	20 Functions of Sports Council
8 Multisport Federations	21 Income
9 Mauritius National Olympic Committee	22 [Repealed 27/93]
10 Objects of the National Committee	23 Regulations
11 Membership of the National Committee	24 Commencement
12 General Assembly of the National Committee	First Schedule – Sport regions
3 Administration and management of the National Committee	Second Schedule – Federation rules

To provide an organisational structure in the field of physical education and sport

- 1 Short title**
This Act may be cited as the Physical Education and Sport Act 1984.
- 2 Interpretation**
In this Act –
- “corporate sport club” means a group of persons who organise themselves, according to their trade, calling or profession, in a club for the practice of sport;
- “federation” means a Sport Federation or a Multisport Federation;
- “handisport club” means a group of handicapped persons who organise themselves in a club for the practice of sport;
- “licence” means a licence issued by a Sport Federation or a Multisport Federation;
- “Minister” means the Minister to whom responsibility for the subject of sport is assigned;
- “Multisport Federation” means a federation specified in section 8;
- “National Committee” means the Mauritius National Olympic Committee established under section 9;
- “Non-Olympic Sport Federation” means a sport federation affiliated to an international federation governing a given sport discipline which does not feature on the Olympic Programme;
- “Olympiad” means a period of 4 years between 2 Olympic Games;
- “Olympic Charter” means the Charter established by the International Olympic Committee;
- “Olympic emblem” means the emblem of the International Olympic Committee with 5 interlaced rings of blue, yellow, black, green, and red colour respectively;
- “Olympic Sport Federation” means a Sport Federation affiliated to an International Federation recognized by the International Olympic Committee as governing a given sport discipline which features on the Olympic Programme;
- “registered” means registered under the Registration of Associations Act;

Annexe IV.- 1. 6 *Le Physical Education and Sport Act**Physical Education and Sport*

"sport club" means a group of persons who organise themselves in a club for the practice of sport;

"Sport Federation" means a federation specified in section 7;

"sport region" means a geographical area specified in the First Schedule.

[Amended 10/89; 27/93]

[P 17/93]

3 Minister's duties

The duties of the Minister shall be to –

- (a) encourage the teaching and propagation of physical education and sport in collaboration with the Minister to whom the responsibility for the subject matter of education is assigned;
- (b) assist in making available the necessary sport installations and equipment;
- (c) set up such sport training centres as he thinks fit;
- (d) prescribe the standards required of any coach or referee and, in collaboration with the Minister to whom the responsibility for the subject matter of education is assigned, of any teacher involved in the field of physical education and sport.

4 Sport training centres

Every training centre may participate in –

- (a) any research related to technique, pedagogy and medicine in the field of sport;
- (b) the provision of training to teachers and coaches engaged in physical education and sport;
- (c) the training of national teams and individual sportsmen, in collaboration with the appropriate Sport Federation or Multisport Federation.

5 Access to sport installations

(1) Every body which manages or is in any way associated with the management of any sport installation or equipment which has been, or is, set up with the assistance of the Government shall –

- (a) having regard to the purpose for which the sport installation or equipment was set up, make it accessible to all sections of the sport community;
- (b) arrange for the sport installation or equipment to be so designed or adjusted as to make it accessible to the school population and disabled persons.

(2) The Minister may give such directions as he thinks fit for the purposes of subsection (1).

6 Sport clubs

(1) Every sport club, other than a sport club in an educational establishment, shall, within 3 months of the commencement of this Act or of the club's coming into existence, apply through its secretary for enrolment with the appropriate Sport Federation or Multisport Federation.

(2) An application under subsection (1) shall include an undertaking that the applicant will comply with this Act.

(3) The Sport Federation or Multisport Federation may suspend or cancel the enrolment of a sport club where it is established that the latter no longer fulfils the requirements of this Act.

7 Sport Federations

(1) There shall be one Sport Federation for every sport discipline prescribed by the Minister.

(2) Every sport club other than a sport club which is a member of a Multisport Federation shall be enrolled with the appropriate Sport Federation.

(3) Every sport association or body which performs the functions of a Sport Federation and which is not already enrolled shall apply through its secretary for enrolment and shall, upon enrolment, be known as a Sport Federation.

Annexe IV.- 1. c *Le Physical Education and Sport Act*

Mauritius Laws 1996 Vol 4

- (4) An application under subsection (3) shall –
- (a) include an undertaking that the applicant will comply with this Act;
 - (b) be accompanied by satisfactory evidence that the applicant –
 - (i) is registered;
 - (ii) has the required administrative and technical set-up to enable the satisfactory promotion of the sport discipline specified in the application;
 - (iii) has adopted, as part of its rules, the standard basic rules specified in the Second Schedule.
- (5) (a) Subject to subsection (1), the Minister may, on being satisfied that the requirements of this Act have been complied with and after consultation with the National Committee, enrol the applicant.
- (b) The Minister may, on the advice of the National Committee, suspend or cancel the enrolment of a Sport Federation where he is satisfied that it no longer fulfils the requirements of this Act.
- (6) Every sport association or body which fails to comply with subsection (3) shall within 3 months of the commencement of this Act or of its formation be dissolved.
- (7) A Sport Federation shall be responsible for the organisation and promotion of –
- (a) one sport discipline; or
 - (b) more than one sport discipline, where the Minister and the National Committee are of opinion that the 2 or more disciplines are technically akin.
- (8) Every Sport Federation shall –
- (a) operate independently of every other Sport Federation, but under the aegis of the National Committee;
 - (b) receive assistance for the furtherance of its objects from the Sports Council and the National Committee;
 - (c) in respect of that sport discipline for which it is recognised, be entrusted with the right and duty to –
 - (i) take disciplinary action against a sport club affiliated to it and any of the club's members who are holders of licences;
 - (ii) ensure the implementation of the rules made by the International Federation, the National Committee, and for Sport Federations dealing with olympic sports, by the International Olympic Committee;
 - (iii) hold international affiliation;
 - (iv) organise competitions at regional, national or international level;
 - (v) have consultation with the appropriate Multisport Federation in respect of the programme of activities of the Federation for each year;
 - (vi) grant regional or national awards;
 - (vii) select national teams for international competitions;
 - (viii) issue licences to members of a sport club affiliated to it;
 - (ix) arrange for the training of its coaches and other officials;
 - (x) ensure the medical control of the members of any sport club affiliated to it.

[Amended 12/89]

8 Multisport Federations

- (1) There shall be 3 Multisport Federations –
- (a) the Mauritius School and University Sport Federation comprising two associations dealing with sports, one from the primary and the other from the secondary and tertiary levels, to which shall be affiliated every sport club in an educational establishment;
 - (b) the Fédération Mauricienne des Sports Corporatifs, to which shall be affiliated every corporate sport club;
 - (c) the Mauritius Sport Federation for the Disabled comprising such associations as may exist to cater for sport for one category of handicapped persons each.
- (1A) (a) Every association referred to in subsection (1) (c) shall apply for enrolment.

Annexe IV.- 1. d *Le Physical Education and Sport Act**Physical Education and Sport*

- (b) The Minister may, where he is satisfied that the association –
- (i) duly represents one category of handicapped persons;
 - (ii) is registered; and
 - (iii) has the required administrative and technical set-up to enable the satisfactory promotion of sport for the relevant category of handicapped persons, enrol the association.
- (2) (a) Every association or body which performs the functions of a Multisport Federation and which is not already enrolled shall apply through its secretary for enrolment and shall, upon enrolment, be known as a Multisport Federation.
- (b) An application under paragraph (a) shall –
- (i) include an undertaking that the applicant will comply with this Act;
 - (ii) (A) be accompanied by satisfactory evidence that the applicant is registered; and
(B) has the required administrative and technical set-up to enable the satisfactory promotion of the sport disciplines specified in the application.
- (3) (a) Subject to subsection (1), the Minister may, on being satisfied that the requirements of this Act have been complied with and after consultation with the National Committee, enrol the applicant.
- (b) The Minister may, after consultation with the National Committee, suspend or cancel the enrolment of a Multisport Federation or of any association forming part thereof where he is satisfied that –
- (i) it no longer fulfils the requirements of this Act; or
 - (ii) it has contravened any provision of this Act.
- (4) Every Multisport Federation shall –
- (a) in respect of every sport discipline practised by the members of every sport club or association affiliated to it, have consultations with the appropriate Sport Federation in respect of its programme of activities for each year;
 - (b) issue licences to members of a sport club affiliated to it;
 - (c) be entrusted with the duty to take disciplinary action against a sport club affiliated to it and any of the club's members who are holders of licences;
 - (d) organise, after consultation with the appropriate Sport Federation, competitions at regional and national level;
 - (e) grant regional or national awards;
 - (f) assist in the training of its coaches and other officials;
 - (g) afford adequate medical control to the members of a sport club affiliated to it.

[Amended 10/89; 27/93]

[P 17/93]

9 Mauritius National Olympic Committee

(1) There shall be established, for the purpose of this Act, a Mauritius National Olympic Committee which shall be a non-profit making body.

(2) The Mauritius National Olympic Committee shall be a body corporate.

[Amended 10/89]

10 Objects of the National Committee

(1) The objects of the National Committee shall be –

- (a) to promote sport in general and the Olympic movement;
- (b) to promote the enforcement of the rules of the Olympic Charter;
- (c) to encourage and promote the participation of Mauritians in the Olympic Games as well as in regional, continental and international games having the patronage of the International Olympic Committee;
- (d) to undertake the organisation of the games specified in paragraph (c) in Mauritius whenever possible;

Annexe IV.- 1. e Le Physical Education and Sport Act

Mauritius Laws, 1996, 101 -

- (e) to ensure the legal protection of the Olympic emblem, flag, symbol and motto and the use of the words "Olympic" and "Olympiad"; and
 - (f) to safeguard its autonomy.
- (2) (a) Except for the Olympic Day, the National Committee may make use of the Olympic emblem, flag, symbol, motto or flame only upon the express approval of the International Olympic Committee.
- (b) The National Committee may also have its own emblem which must be approved by the International Olympic Committee.

[Amended 10/89]

11 Membership of the National Committee

- (1) The National Committee shall be composed of –
- (a) one representative designated in writing by every federation;
 - (b) members of the International Olympic Committee, if any; and
 - (c) such honorary members, if any, who may enable it to perform its task more efficiently or who have rendered eminent services to the cause of sport or olympism, to be appointed by the General Assembly for the duration of the current Olympiad.
- (2) The members specified in subsection (1) shall –
- (a) be Mauritian nationals who are of age; and
 - (b) serve on a voluntary basis.
- (3) Membership of the National Committee shall cease –
- (a) in the case of a member specified in subsection (1) (a), where –
 - (i) the federation is dissolved;
 - (ii) the enrolment of the federation is suspended or cancelled; or
 - (iii) the federation in writing designates another person to be its representative;
 - (b) in the case of a member specified in subsection (1) (b) and (c), upon his resignation signified by means of registered letter.
- (4) The Executive Board of the National Committee may, after giving a hearing to the member concerned, expel a member for –
- (a) non-payment of membership subscription, if any;
 - (b) infringement of the Olympic Charter; or
 - (c) loss of Mauritian nationality, where applicable.
- (5) A member aggrieved by the decision of the Executive Board under subsection (4) may appeal to the General Assembly whose decision shall be final.

[Amended 10/89; 27/93]

[P 17/93]

12 General Assembly of the National Committee

- (1) The supreme authority of the National Committee shall be its General Assembly which –
- (a) shall be composed of the members specified in section 11 (1); and
 - (b) shall be the only body entitled to amend the statutes of the National Committee.
- (2) The General Assembly shall meet in ordinary session at least once a year in order to –
- (a) hear the President's report on the activities of the Executive Board;
 - (b) examine the audited statement of income and expenditure as presented by the Treasurer;
 - (c) approve the budget for the following year;
 - (d) appoint auditors; and
 - (e) in general, decide on all items on the agenda.
- (3) (a) Subject to section 13 (1), the General Assembly shall also meet in special session once every four years in order to elect the members of the Executive Board.

Annexe IV.- 1. f Le Physical Education and Sport Act

Physical Education and Sport

- (b) The meeting under paragraph (a) shall take place at least 2 months but not later than 6 months after the closing day of the Summer Olympic Games.
- (4) (a) Subject to paragraph (b), every member specified in section 11 (1) (a) and (b) shall be entitled to vote at every meeting of the General Assembly.
 (b) Where specific olympic matters are concerned, only the members specified in section 11 (1) (b) and those members representing federations catering for Olympic sport disciplines shall be entitled to vote at every meeting of the General Assembly.
- (5) (a) The Secretary General shall give not less than 15 days previous written notice to every member of the National Committee of the holding of a General Assembly and of the agenda therefor.
 (b) Any decision taken at a meeting of the General Assembly shall be voted where at least one half of the members are present.
 (c) Where there is an equality of votes the President shall have a casting vote.

[Amended 10/89; 27/93]

[P 17/93]

13 Administration and Management of the National Committee

- (1) ~~The National Committee shall be administered by an Executive Board which shall consist of –~~
- (a) 7 members elected from among representatives of Olympic Sport Federations;
 (b) members of the International Olympic Committee, if any;
 (c) one member elected from among representatives of non-Olympic and Multisport Federations;
 (d) one member as specified in section 11 (1) (c).
- (2) The Executive Board shall meet –
 (a) within 14 days of a Special General Assembly specified in section 12 (3) to elect from among the members specified in subsection (1) (a), a President, a Vice-President, a Secretary-General and a Treasurer; and
 (b) at least once every two months.
- (3) Any decision taken at a meeting of the Executive Board shall be valid if at least one half of its members are present.
- (4) Where there is an equality of votes, the President shall have a casting vote.

[Amended 10/89]

14 Finances of the National Committee

- (1) The National Committee shall derive its income from –
 (a) membership subscriptions, if any;
 (b) subsidies from Government and contributions, gifts and bequests from any other source;
 (c) proceeds from publicity and commercial operations, whilst respecting the Olympic spirit; and
 (d) fund-raising activities.
- (2) The National Committee shall use its funds for the promotion of its objectives and may also, according to its means –
 (a) financially assist any federation according to its needs;
 (b) assist in financing the construction of installations and equipment in the field of sport;
 (c) generally promote the development of sport.
- (3) All transactions concerning immovable property belonging to or to be purchased by the National Committee shall be approved by the General Assembly.

[Amended 10/89]

Annexe IV.- 1. g *Le Physical Education and Sport Act*

Mauritius Laws 1996 Vol
Mauritius Laws 1996 Vol

15 General Fund of the National Committee

The National Committee shall establish a General Fund –

- (a) into which all monies received by the National Committee shall be paid; and
- (b) out of which all payments required to be effected by the National Committee shall be made.

16 Donations

Article 910 of the Code Napoléon shall not apply to the National Committee.

[Amended 10/89]

17 Execution of documents

(1) Subject to subsection (2), all ~~documents shall be deemed~~ to be executed by or on behalf of the National Committee if signed by the President and a member appointed for the purpose by the Executive Board.

- (2) Every cheque of the National Committee shall be signed by –
 - (a) the President or Vice-President; and
 - (b) the Secretary-General or the Treasurer.

[Amended 10/89]

18 Service of process

Service of process on or on behalf of the National Committee shall be made on or by the President or on his behalf.

[Amended 10/89]

19 Sports Council

- (1) There shall be established, for the purposes of this Act, a Sports Council.
- (2) The Sports Council shall be composed of 12 members nominated by the Minister.
- (3) The members are nominated for a period of 2 years.
- (4) The members may be paid such fees as may be determined by the Minister of Finance.

[Amended 10/89]

20 Functions of Sports Council

The Sports Council shall –

- (i) develop and improve the knowledge and practice of sport and physical recreation among the public at large in conjunction with the bodies dealing with sport in Mauritius;
- (ii) foster and support the provision of facilities for sport and physical recreation;
- (iii) encourage and support other persons or bodies in carrying out research and studies into matters concerning sport and physical recreation and disseminate knowledge and advice on these matters;
- (iv) advise and co-operate with the Minister and other bodies dealing with sports and physical recreation in Mauritius on any matter connected with the foregoing;
- (v) make grants to any body dealing with sport and physical recreation subject to such conditions as may be prescribed by the Minister of Finance.

[Amended 10/89]

21 Income

(1) The Sports Council shall derive its income from –

- (a) subsidies from Government;
- (b) any other source.

(2) The Sports Council may call for and receive donations from the public.

(3) Any donation and subsidy received by the Council shall be used by the Council to further the functions of the Council under Section 20.

Annexe IV.- 1. h *Le Physical Education and Sport Act*

Physical Education and Sport	
(4)	Article 910 of the Code Napoléon shall not apply to the Sports Council. [Amended 10/89; 27/93] [P 17/93]
22	[Repealed 27/93]
23	Regulations The Minister may – (a) make such regulations as he thinks fit for the purposes of this Act; (b) by regulations, amend the First and Second Schedules. [Amended 10/89]
24	Commencement This Act shall come into operation on a day to be fixed by Proclamation. [Amended 10/89; P 8/84]
<hr/>	
FIRST SCHEDULE	
(section 2)	
1	Port Louis
2	Beau Bassin/Rose Hill
3	Quatre Bornes
4	Vacoas/Phoenix
5	Curepipe
6	Pamplemousses
7	Rivière du Rempart
8	Moka
9	Flacq
10	Black River
11	Savanne
12	Grand Port
13	Rodrigues
<hr/>	
SECOND SCHEDULE*	
(section 7 (4) (b) (iii))	
STANDARD BASIC RULES FOR A SPORT FEDERATION	
1	Interpretation In these rules – “authorised officer” means any public officer designated by the Minister of Finance; “enrolled” means enrolled with a Sport Federation; “General Assembly” means the National General Assembly of the Federation specified in rule 6; “Managing Committee” means the Managing Committee of the Federation specified in rule 8; [Amended 10/89; 24/94]
* See section 6 of Act 24 of 1994	

Annexe IV.- 1. i *Le Physical Education and Sport Act*

Mauritius Law 196 Vol 4

2 Objects of Sport Federation

A Sport Federation shall –

- (a) promote the practice of a sport discipline in Mauritius;
- (b) be the only Federation representing that discipline on the National Committee;
- (c) be the only sport organisation empowered to seek affiliation with the appropriate International Sport Federation;
- (d) be the only organisation empowered to deliver licences in that sport discipline to sportsmen;
- (e) make rules in conformity with those of the International Federation and ensure compliance with those rules;
- (f) make rules for the practice of sport for the masses;
- (g) offer its collaboration to the appropriate Multisport Federation for the rationalisation of the practice of that sport discipline;
- (h) evolve, in collaboration with all sectors concerned, a yearly programme of activities in respect of that sport discipline and ensure the implementation, and carry out a qualitative and quantitative evaluation, of that programme;
- (i) ratify competition results and keep an up-to-date list of national records in that sport discipline;
- (j) select the national teams and ensure their training in that sport discipline;
- (k) be responsible for the training of coaches, officials and referees in that sport discipline;
- (l) take all reasonable steps, where necessary, to ensure that coaches, referees and competitors in the appropriate discipline shall form separate associations so as to be represented on the Managing Committee of the federation;
- (m) issue licences at the beginning of its sport season on production of a certificate by a club that its members have undergone medical examination and are medically fit;
- (n) arrange for insurance cover against possible accidents in official sport competitions by its licence holders and officials;
- (o) contribute in the setting up of installations and equipment required for the development of that sport discipline.

[Amended 27/93; GN 68/85]

[P 17/93]

3 Membership

- (1) A Federation shall consist of –
 - (a) enrolled sport clubs practising a particular sport discipline; and
 - (b) honorary members.
- (2) The General Assembly shall nominate not more than 5 persons as honorary members.
- (3) A member of the General Assembly may propose for nomination as honorary member –
 - (a) a person who has rendered exceptional service to, and proved his devotion in furtherance of, the objects of the Federation; and
 - (b) a former member of the Managing Committee.
- (4) Every member, other than an honorary member, shall pay on or before 1 February such annual fee to the Federation as may be determined by the General Assembly.
- (5) A member who fails to pay the membership fee on the date specified in paragraph (4) shall forfeit his right to vote.

[Amended 27/93]

[P 17/93]

4 Termination of membership

- (1) Membership of a Federation shall cease –
 - (a) with the winding up or voluntary withdrawal from the Federation of a sport club;
 - (b) on the resignation, signified by means of registered letter, or death, of an honorary member;
 - (c) where the Managing Committee, after hearing his or its defence, strikes off the roll a member for –
 - (i) pursuit of objectives contrary to the rules of the Federation;
 - (ii) non-payment by 1 May of the annual membership fee to the Federation; or
 - (iii) refusal to comply with a decision taken by the General Assembly.
- (2)
 - (a) A member who is struck off the roll by the Managing Committee may appeal to the General Assembly.
 - (b) The General Assembly may, after hearing the member and examining the reasons for the decision of the Managing Committee, reverse that decision by a majority of three-quarters of the votes of all the members who are present.

Annexe IV.- 1. j *Le Physical Education and Sport Act**Physical Education and Sport*

5 Regional Committee and its General Assembly

- (1) There shall be, for each sport and for each sport region, a Regional Committee.
- (2) There shall be a General Assembly of the Regional Committee for each sport region.
- (3) Every enrolled sport club in a sport region shall send one representative to the General Assembly of the Regional Committee.
- (4) The representatives to the General Assembly of the Regional Committee for each sport region shall elect from among themselves 12 representatives to form part of the Regional Executive Committee for each sport region.
- (5) The members of the Regional Executive Committee shall, as soon as they have been elected, meet to elect from among themselves, a President, a Vice President, a Secretary and a Treasurer.
- (6) The Secretary of a Regional Committee shall give previous written notice of the holding of every meeting of the Regional Committee to the National Coach and to the Administrative Secretary of the appropriate federation, and the latter may attend any such meeting but shall not have the right to vote.

[Amended 27/93]

6 General Assembly

- (1) There shall be a National General Assembly of the Federation which shall consist of voting members and non-voting members.
- (2) The voting members of the General Assembly shall be –
 - (a) in the case of a Federation being responsible for individual sport, 3 representatives elected by the regional Executive Committee for each sport region, each representative having a number of votes proportional to the number of licence holders in each sport region;
 - (b) in the case of a Federation being responsible for team sport –
 - (i) 2 representatives elected by the Regional Executive Committee for each sport region, each representative having one vote;
 - (ii) 2 representatives from each of the First Division clubs and one representative from each of the Second Division clubs practising that sport discipline, each representative having one vote.
- (3) The non-voting members of the General Assembly shall be –
 - (a) the honorary members;
 - (b) such other employees of the Federation as may be co-opted by the President of the Federation.

[Amended 27/93; GN 68/85]

7 Meeting of General Assembly

- (1) The General Assembly shall hold its annual meeting not later than 31 January.
- (2) The General Assembly may meet at any time when it is convened –
 - (a) by the President of the Federation;
 - (b) at the request of the Executive Committee; or
 - (c) at the request of members representing at least one third of the total number of votes of all members of the Federation.
- (3) The quorum of any meeting of the General Assembly shall be half the number of votes held by the total number of its members.
- (4) Where there is no quorum at an annual meeting, the annual meeting of the General Assembly shall be postponed for 14 days and held at the same place and time with the same agenda as the original meeting, irrespective of the number of members present.
- (5) The General Assembly shall consider at its annual meeting the statement of accounts of the Federation for the preceding year, the President's report on the activities of the Federation during the preceding year and the programme of activities of the Federation for the current year.
- (6)
 - (a) There shall be held, not later than 2 months after the closing day of the Summer Olympic Games, in the year 1996 and in every subsequent fourth year, a Special General Assembly for the purpose of designating the members of the Managing Committee.
 - (b) The members of the Managing Committee shall, as soon as possible, meet to elect from among themselves a President, a Vice President, a Treasurer and a Deputy Treasurer, and they shall assume office immediately after the holding of the Annual General Assembly.

[Amended 27/93]

8 Managing Committee

- (1) (a) There shall be a Managing Committee of the Federation which shall consist of not more than 11 members elected for a period of 4 years amongst themselves by the members of –

Annexe IV.- 1. k. *Le Physical Education and Sport Act*

Mauritius Laws 1996 Vol 4

- (i) the General Assembly; or
 - (ii) where there is a body of more than 11 members emanating from and elected by the General Assembly, that body.
 - (b) Subject to paragraph (c), where the Federation is a federation responsible for team sport, the members of the Managing Committee shall consist, *inter alia*, of –
 - (i) representatives of First Division clubs, by whatever name called;
 - (ii) representatives of Second Division clubs;
 - (iii) representatives of Regional Executive Committees.
 - (c) The representatives of the First Division clubs, by whatever name called, shall constitute not less than 50 per cent of the members.
- (2) (a) The Managing Committee may co-opt –
- (i) the Chairman of the Sports Training Centre;
 - (ii) a referee;
 - (iii) a coach;
 - (iv) an international competitor;
 - (v) a representative of the youth.
- (b) No co-opted member shall have the right to vote.
- (c) The National Technical Director, the National Coach and the Administrative Secretary shall attend every meeting of the Managing Committee but shall not have the right to vote.
- (3) The members of the Managing Committee shall have attained the age of 18 and shall be Mauritian citizens –
- (a) domiciled;
 - (b) residing for more than 9 months in a year in Mauritius.
- (4) No person who has held office as President shall be eligible for reelection to that office until at least four years have elapsed since he last ceased to hold that office.
- (5) The Managing Committee shall meet at least once a month or at any time when it is convened by its President or at the request of at least 5 of its members.
- (6) Five voting members shall constitute a quorum.
- (7) A member of the Managing Committee who has unreasonably absented himself from 3 consecutive meetings of the Committee may be removed from office or suspended by the Committee.
- (8) (a) The General Assembly may revoke the Managing Committee by taking a vote to that effect with a majority of three quarters of the total number of votes held by all members of the Assembly.
- (b) Where a Managing Committee is revoked under paragraph (a), a new Managing Committee shall be elected within a period of one month of the date of revocation of the last Committee.

[Amended 27/93; 24/94; GNs 68/85; 10/89; 70/90]

9 [Repealed 27/93]

10 Office bearers of the Federation

- (1) The office bearers of the Managing Committee shall also be the office bearers of the Federation.
- (2) The President shall be responsible for the proper running of the Federation.
- (3) The President shall notify the Registrar of Associations of any change effected to the membership of the Managing Committee within 2 weeks of the date of the change.

[Amended 27/93; GN 68/85]

11 Immovable property

All transactions concerning immovable property belonging to, or to be purchased by, the Federation shall be approved by the General Assembly.

12 Income of Federation

The Federation shall derive its income from –

- (a) the issue of licences to sportsmen;
- (b) membership fees;
- (c) revenue from its assets;
- (d) deductions from receipts on sport events;
- (e) proceeds from sale of rights to television and radio companies for the transmission of sport events;
- (f) subsidies from the Sports Council, National Committee and from any other public or private source; and
- (g) any other sources.

Annexe IV.- 1. l Le Physical Education and Sport Act

<i>Physical Education and Sport</i>	
13 Annual Report	<p>(1) The Treasurer of the Federation shall prepare an annual report on the financial affairs of the Federation at least one week before the date on which the General Assembly holds its annual meeting.</p> <p>(2) The Report shall include –</p> <ul style="list-style-type: none">(a) a balance sheet;(b) an audited statement of income and expenditure during the year;(c) the report of the auditors on the accounts. <p>(3) The report shall be submitted to the Sports Council and the National Committee within one month of the date of its approval by the General Assembly.</p> <p>[Amended 27/93]</p>
14 Amendment to rules and dissolution	<p>(1) An amendment to the rules of the Federation or its dissolution can only be effected by a meeting of the General Assembly specially convened for that purpose by the Managing Committee or at the request of members holding at least half the total number of votes of all members of the Federation which is addressed to the Managing Committee at least one month before the date intended for the special meeting of the General Assembly.</p> <p>(2) Where there is a proposal to amend the rules of the Federation or to dissolve the Federation, all the members of the Federation shall be informed of the proposal at least 2 weeks before the date intended for the special meeting of the General Assembly.</p> <p>(3) The quorum for the special meeting of the General Assembly shall be three-quarters of the total number of votes held by all the members of the Assembly.</p> <p>(4) The decision to amend the rules or to dissolve the Federation shall be taken by a majority of members representing three-quarters of the votes held by members who are present.</p> <p>(5) The minutes of proceedings of the special meeting of the General Assembly recording the decision to amend the rules of the Federation or to dissolve the Federation shall be submitted within 15 days of the taking of the decision to the Minister, the Sports Council, the Registrar of Associations and the National Committee.</p>
15 Books of accounts	<p>All the books of accounts of the Federation shall be presented on demand for inspection to an authorised officer.</p>

TABLEAU RECAPITULATIF DES BUDGETS ET DE LEUR UTILISATION

	1970/1971	1971/1972	1972/1973	1973/1974	1974/1975	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984
Budget national	254 504 385	283 185 489	326 428 453	534 775 320	734 310 877	1 071 038 577	1 260 980 340	1 441 291 564	1 769 964 582	2 016 144 439	2525190459	3 052 445 114	3 709 755 247	4 163 000 000
Budget M.Y.S.	516 340	608 100	698 080	1 297 360	1 802 120	2 552 070	3 476 040	3 949 450	4 903 010	5 874 000	6 053 000	6 700 000	6 630 000	7 695 000
<i>personnel</i>	347 700	362 300	424 600	453 700	741 420	1 106 540	1 684 540	2 096 950	2 387 010	3 000 010	3 328 000	3 806 200	3 597 100	3 830 000
<i>autres charges</i>	107 600	226 900	248 020	801 610	1 012 800	1 378 000	1 723 700	1 814 700	1 846 000	2 324 000	2 650 000	2 883 800	2 972 800	2 905 000
Transport	40 000	60 000	0	60 000	65 000	87 000	120 000	130 000	130 000	200 000	682 000	725 800	640 800	600 000
conférences festivals	30 000	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Youth Development	0	0	0	280 000	400 000	575 000	705 000	705 000	705 000	775 000	565 500	521 300	571 300	570 000
Sports promotion	0	235 000	235 000	382 500	382 500	500 000	570 000	570 000	570 000	800 000	765 700	743 700	803 700	1 004 000
Dépenses spéciales	61 040	18 900	25 460	42 050	47 900	67 800	67 800	37 800	670 000	550 000	75 000	10 000	60 100	960 000
fournitures camping jeunes	14 000	14 000	0	23 050	23 000	30 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0
équipements de sport	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manifestation	(1) 30140	0	0	0	0	0	0	0	(2) 670 000	(3) 500 000	0	0	0	(4) 900 000
MYS: Investissement en capital	215 010	65 000	1 785 000	1 203 000	4 260 000	1 350 000	1 751 000	771 040	500 040	100 050	100 050	1 200 040	0	5 400 040
Construction gymnase	140 000	0	560.000	100 000	225 000	0	100 000	0	0	0	10	0	0	0
Youth Centres	75 000	0	900.000	900 000	1 268 600	1 000	300 000	10	10	10	10	20	0	20
Sports promotion	0	65 000	235.000	126 000	343 400	100 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000
Autres dépenses en capital	0	0	0	0	2 115 000	10 010	600 000	550 000	300 000	10	10	200 000	0	200 010
Développement Youth and Sports	0	0	0	0	0	0	230 000	221 000	200 000	10	100 000	1 000 000	0	200 000
Extension Youth Center + Divers	0	0	0	47 000	113 000	3 000	451 000	20	20	100 010	0	10	0	0
Véhicules et équipement	0	0	60 000	30 000	160 000	0	70 000	10	10	10	0	10	0	10
SUBVENTIONS	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Subvention Youth Clubs	0	0	0	106200	108480	134250	160050	279750	301675	238350	183600	0	0	0
Subv. Youth Federations	21000	23000	26000	32000	42500	72000	72000	84000	84000	72000	84000	0	0	0
Total jeunesse	26326	31247	35256	150492	166369	223982	241092	368654	385675	310350	267000	0	0	0
nombre Youth Clubs	613	722	803	885	904	895	1067	1119	1097	1135	1224	0	0	0
Clubs membres M.S.A.	40	40	40	40	40	37	37	plus d'infos 0	0	0	0	0	0	0
Total mys pour sport	0	0	93000	130225	180868	102226	132070	82000	714800	500000	20000	0	0	0
Fonctionnement sport	0	0	21000	6000	46000	60000	63000	63000	38000	0	16000	0	0	0
Evénement sportif	0	0	72000	124225	137868	42226	69070	19000	676800	500000	4000	0	0	0

M.Y.S = Ministry of Youth and Sports

(1) Jeux du Common wealth

1000000 Stades
1115000 MSA G.V

(2) Jeux Common wealth et Afrique

(3) JIOI et Confejes

PAS D'ARCHIVES CAPITAL

(4) Confejes 500000 JIOI

1984/1985
4 230 000 000
9 200 000
4 435 000
3 005 000
600 000
0
570 000
1 000 000
1 760 000
0
0
(5) 1 000 000
25 410 262
0
70 000
25.000.000
100 000
100.000
140 262
0
1984
0
0
0
0
0
0
0
0
0

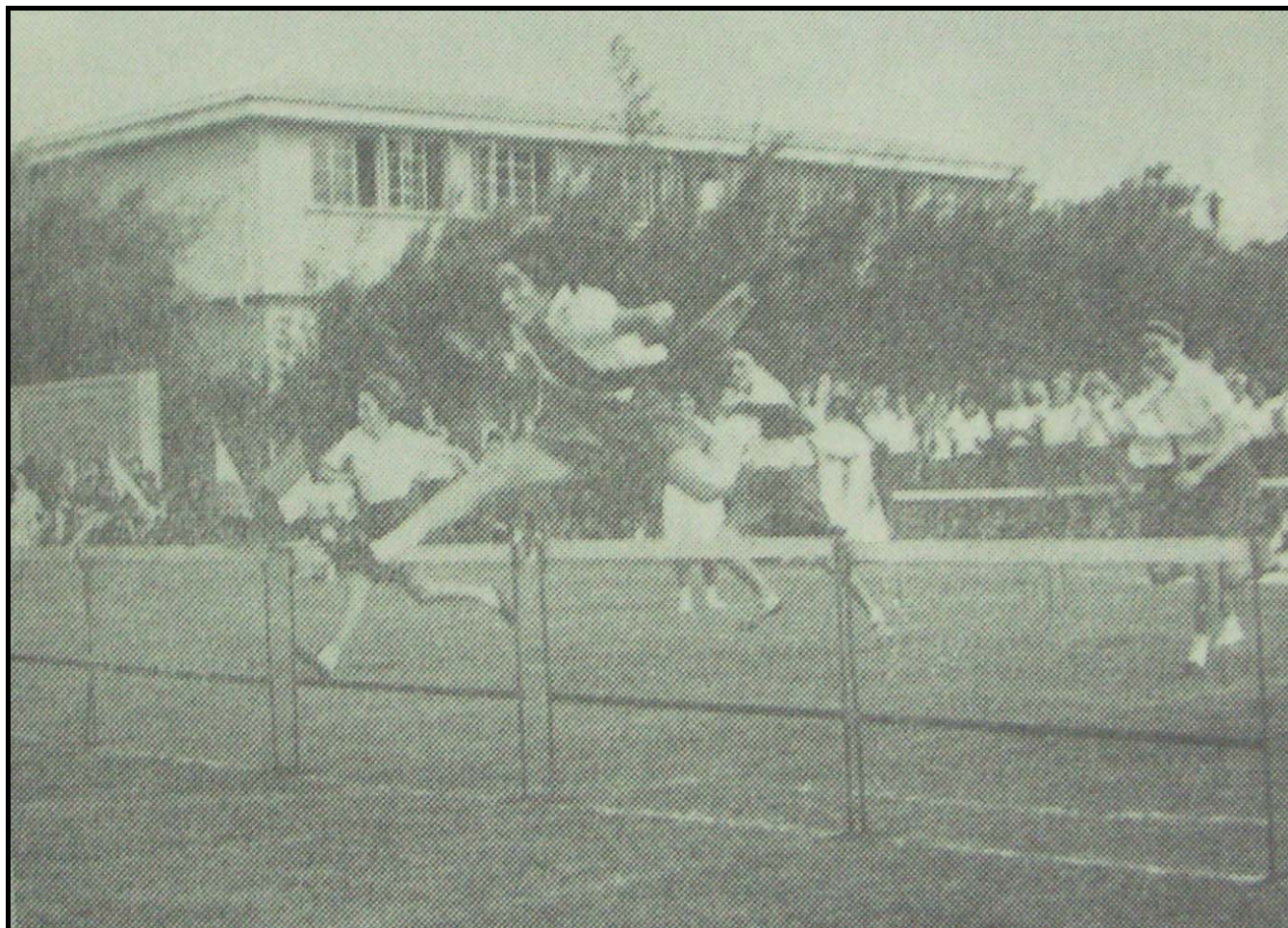
(5) Internatio.
Youth Year
(7) JIOI
70000 fédé

Annexe V.-1 Différentes castes et sectes hindoues et langage déclaré lors des recensements de 1962, 1972 et 1983

Castes, Sectes et Langages	Recensements		
	1962	1972	1983
Ahir			277
Aryens			484
Arya Samajiste			4.882
Arya Samajiste de parler hindi	85.087	90.171	26.378
Arya Samajiste de parler gujerati	9	49	29
Arya Samajiste de parler marathi	1.786	2.067	175
Arya Samajiste de parler tamil	2.000	3.849	59
Arya Samajiste de parler télégou	4.312	4.434	122
Baboojee			404
Bengali			233
Bhojpuri		49	
Brahmine		157	
Gujrati	59	34	63
Hare Rama Hare Krishna			77
Hindi-Speaking	30.864	4.713	
Hindous			202.394
Hindous Chatry			137
Hindous Coïri			41
Hindous Dharma			146
Hindous Mahton			78
Hindous Rawani Kahar			72
Hindous Rikyasan			45
Kabir Panthis	1.498	1.413	790
Lonath			76
Maraj			117
Marathis	5.598	1.174	11.524
Nuckbansee			9
Puranique		529	760
Rabidass		155	271
Raj Bansee			27
Rajput		22.821	15.441
Ravived		1.999	37.716
Sanatanistes			636
Sanatanistes de parler gujerati	186	267	37
Sanatanistes de parler hindi	137.987	189.061	86.691
Sanatanistes de parler marathi	5.923	14.344	8.731
Sanatanistes de parler tamil	11.709	41.439	1.495
Sanatanistes de parler télégou	6.938	13.601	945
Sawji			61
Tamil	36.191	15.227	66.773
Télégous	8.295	7.905	27.511
Vaish		5.378	8.045
Védique		314	1.155
Autres Hindous	409	763	
TOTAL	332.851	421.707	506.143

d'après, BURRUN Breejan

Histoire des religions des îles Maurice et Rodrigues, op. cit., p. 137



Sports du Couvent de Lorette de Curepipe 1965

Revue du Couvent de Lorette de Curepipe 1965

Les Sports à Rose-Hill



Les Sports annuels de l'école ont eu lieu le 27 mai dernier par un temps splendide. Nous les avons préparés depuis plusieurs semaines à l'avance. Mère Provinciale nous fit l'honneur d'y assister.



Les quelque cent-vingt participantes étaient divisées en trois camps qui avaient pour noms : *St Patrick* (vert), *St Georges* (rouge) et *St Michel* (bleu). Nous avons commencé à 13 h 30 par une marche. Ensuite vinrent les épreuves habituelles, *Sack Race*, *Relay*, *Pass Ball*,

COMPARAISON DES BÂTIMENTS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE QUATRE COLLEGES PRIVES : 2 « Star Schools, 1 « bon niveau », 1 « moyen »



Une partie des plateaux sportifs du collège privé du Saint-Esprit



Collège privé Saint-Joseph de Curepipe



Plateau sportif et terrain de football Collège privé Mauritius de Curepipe



Plateau et bâtiment Collège privé Renaissance de Curepipe

Annexe V.- 4. a Exemples de fiches d'évaluation établies pour l'attribution de subventions par la P.S.S.A.

PRIVATE SECONDARY SCHOOLS AUTHORITY
GRADING OF RECREATIONAL FACILITIES

NAME OF SCHOOL:

DATE OF ASSESSMENT :

NAME OF TEACHER	QUALIFICATIONS

Recreational Facilities

Dimension of each facility mentioned and equipment required are those which are internationally accepted.

A **Criteria for Grading**

- 1 **Conditions for Grading**
 - (i) Marking for dimension of each existing facility is to be calculated in proportion to standard dimension, only where it is mentioned.
 - (ii) Combined playgrounds are to be counted as one unit.
 - (iii) Marks for facilities not used are automatically cancelled.
 - (iv) Incentive grants are meant also to renew equipment well in time before they are worn out and maintain existing facilities in good condition.
 - (v) The school should keep records of the use of all recreational facilities except during recess.
- 2 **System of Marking**
 - (i) Short but adequate details to describe each item assessable, should be given in the relevant columns.
 - (ii) To facilitate marking, facilities obtaining the same dimensions, condition and use to be grouped under Columns (I) - number.
- 3 Grading would be on percentage.

- 2 -

A1 Football Ground - Standard Dimension : 90 m x 45 m = 4050 m² Total Marks - 7900

Item I	Item II	Marks Allotted out of	Item III	Marks Allotted out of	Item IV	Marks Allotted out of	Item V	Marks Allotted out of	Item VI	Marks Allotted out of	Total Marks Allotted	Overall %
Number	Dimension	6075	Condition of turf	600	Surface Marking	330 170	Posts Nets Balls Min. of 5	25 20 5	Use Records	675		

Note : 1 If length and breadth of football ground is more than a Junior Football ground (70 m x 35 m), then the football ground is to be assessed pro-rata on standard dimension (90 m x 45 m).
2 Marking for item III should also be on a pro-rata basis.

A2 Junior Football Ground : 70 m x 35 m = 2,450 m² Total Marks - 4,795

Item I	Item II	Marks Allotted out of	Item III	Marks Allotted out of	Item IV	Marks Allotted out of	Item V	Marks Allotted out of	Item VI	Marks Allotted out of	Total Marks Allotted	Overall %
Number	Dimension	3675	Condition of turf	363	Surface Marking	202 100	Posts Nets Balls Min. of 5	25 20 5	Use Records	405		

Annexe V.- 4. 6 Exemples de fiches d'évaluation établies pour l'attribution de subventions par la P.S.S.A.

- 4 -

B1 Volley Ball Pitch - Standard Dimension 18 m x 9 m = 162 m² Total Marks - 316

Item I	Item II	Marks Allotted out of	Item III	Marks Allotted out of	Item IV	Marks Allotted out of	Item V	Marks Allotted out of	Item VI	Marks Allotted out of	Total Marks Allotted	Overall %
Number	Dimension	243	Concrete/Asphalted	22	Surface Marking	13 7	Posts Nets Balls Min. of 2	1 1 1	Use Records	28		

B2 Mini Volley-Ball Pitch - Standard Dimension 12 m x 4.5 m = 54 m² Total Marks - 107

Item I	Item II	Marks Allotted out of	Item III	Marks Allotted out of	Item IV	Marks Allotted out of	Item V	Marks Allotted out of	Item VI	Marks Allotted out of	Total Marks Allotted	Overall %
Number	Dimension	81	Concrete/Asphalted	7	Surface Marking	4 2	Posts Nets Balls Min. of 2	1 1 1	Use Records	10		

- 11 -

J ATHLETICS - (1) Running Events - Marks 1924

Item I	Item II	Marks Allotted out of	Item III	Marks Allotted out of	Item IV	Marks Allotted out of	Item V	Marks Allotted out of	Item VI	Marks Allotted out of	Total Marks Allotted	Overall %
Number	Dimension of tract	1464	Condition of turf	135	Surface Marking	70 45	Hurdles Min of 20 Relay batons Min. of 20	36 4	Use Records	170		

Note : 1 A running track of 200 metres with 4 lanes each of 1.22 metres in width.
2 To be rated pro-rata but track should not be less than 80 metres in length.
3 Item III - To be rated on a pro-rata basis in relation to length of track

(2) Throwing Events - (a) Javelin Marks 2243

Item I	Item II	Marks Allotted out of	Item III	Marks Allotted out of	Item IV	Marks Allotted out of	Item V	Marks Allotted out of	Item VI	Marks Allotted out of	Total Marks Allotted	Overall %
Number	Dimension of arena	1700	Condition of turf	160	Surface Arena Throwing Area	5 130	B G Metal gms 500 400 600 500 700 600 800 700 Required No. of each or 8	48	Use Records	200		

Note : Item II - 1 A 8 m x 1.22 m runway
2 A landing area of 60 m x 40 m



Week-End 1971

Annexe V. 5.6 **Natation**, avant la construction de la piscine de Beau-Bassin (1985).



Inauguration de la piscine du Royal College de Port-Louis.

Entraînement de club dans le port.

Cours de sauvetage et de réanimation pour les Maîtres-nageurs de la Police

Tableau des entraîneurs et conseillers techniques étrangers

		France	Inde	U.S.A.	R.F.A.	Japon	U.R.S.S.	Grde Bretag.	Autres pays	
1970	Entraîneur			2	17					
	Conseiller									
1971	Entraîneur	1	13	1	52					
	Conseiller	1	24							
1972	Entraîneur	2	55			2				
	Conseiller	1	52							
1973	Entraîneur	3	58	2	6	1	3			
	Conseiller	1	12							
1974	Entraîneur	4	21	2	104					
	Conseiller	1	24							
1975	Entraîneur	1	7	2	104				1 FIFA 1 Yougos.32	
	Conseiller									
1976	Entraîneur	3	2	3	108	1	2	2	4	1 Brésil 1 Yougos16
	Conseiller									
1977	Entraîneur		3	112						
	Conseiller									
1978	Entraîneur	2	2	3	156	2	4			
	Conseiller									
1979	Entraîneur		3	111	1	3				
	Conseiller									
1980	Entraîneur		1	6			2	4		
	Conseiller	1	4							
Total période		France	Inde	U.S.A.	R.F.A.	Japon	U.R.S.S.	Grde Bretag.	Autres	
	Entraîneurs et conseillers	274	698	81	4	3	4	0	48	

Chiffre de gauche: nombres d'entraîneurs et de conseillers
Chiffre de droite: nombres de semaines de stages effectuées

Stagiaires mauriciens à l'étranger

1970	0
1971	1 en France, 2 en R.F.A, 1 en Egypte
1972	1 en France
1973	0
1974	0
1975	0
1976	0
1977	0
1978	6 en France
1979	1 en France, 8 au Gabon
1980	10 à La Réunion

Tableaux établis à partir des Annual Reports of the Ministry of Youth and Sports. N'apparaissent pas les stages et venues d'entraîneurs organisés sous la responsabilité de la M.S.A.

DETAILS DU TABLEAU DES ENTRAINEURS

<i>Pays</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Spécialité</i>	<i>Dates</i>	<i>Nbre semaines</i>	<i>Remarques</i>
France	ABOUT Gérard	Conseiller technique auprès du ministre		13/11/71 à juin 1974	134	Vient dans cadre Agence de Coopération Culturelle et Technique Française. A aussi formé des entraîneurs de natation de Youth Federations avec Archimède Leclair de la S.M.F.
	M. GONZALES	Entraîneur	Football	Juin 1971	3	dans cadre A.C.C.T. A entraîné équipe nationale
	CASTELLANO Guy	Entraîneur	Athlétisme	02/02/72 à juillet 1975	180	dans cadre A.C.C.T
	AUBRY Robert	Entraîneur	Cyclisme	06/05/72 au 30/05/72	3	dans cadre A.C.C.T
	AUBRY Robert	Entraîneur	Cyclisme	22/03/73 au 14/04/73	3	dans cadre A.C.C.T
	SHAW Jacques	Entraîneur	Volley-ball	30/04/73 au 20/05/73	3	dans cadre A.C.C.T Entraînement et arbitrage
	BARRAIS André	Entraîneur	Basket-ball	Février 1974	4	Formation joueurs
	OUBRON Robert	Entraîneur	Cyclisme	14/10/74 au 24/10/74	2	Formation d'entraîneurs
	PETIT Marcel	Entraîneur	Boxe Française	30/10/74 au 20/11/74	3	Cours pour entraîneurs, arbitres et joueurs donnés au Royal College de Port-Louis.
	NAKACH Roger	Conseiller technique régional	Basket-ball	16/11/76 au 25/11/76	1	Stage pour entraîneurs
	CLEMENT Daniel	Entraîneur national	Cyclisme	19/09/76 au 08/10/76	2	Théorie et pratique pour entraîneurs et cyclistes

Annexe VI.- 1. c Détails du tableau des entraîneurs

<i>Pays</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Spécialité</i>	<i>Dates</i>	<i>Nbre semaines</i>	<i>Remarques</i>
France	FOUASSEAU Michel	Conseiller technique régional	Natation	16/10/76 au 30/10/76	2	Stage pour entraîneurs à piscine Police
	BOUVARD Michel	Conseiller technique	Athlétisme	14/10/78 au 29/10/78	2	Entraînement athlètes
	REMEU Michel	Entraîneur	Karaté	23/07/78 au 26/07/78	1	vient de La Réunion
	BOUVARD Michel	Conseiller technique	Athlétisme	septembre 1980	4	Entraînement athlètes
Japon	OMOMI T. IJIMA M.	Entraîneur	Judo	25/09/72 au 03/10/72		
	OMOMI T.	Entraîneur	Judo	Octobre 1973		Entraîne sélection de Maurice
Inde	SAGGAR Om Prakash	Entraîneur	Volley-ball	03/10/73 à fin décembre 1976		dans cadre Programme de Coopération Technique et Economique Indienne : I.T.E.C. stage dans Youth Federations et pour prof. éduc. physiq. collèges
	BOSE Tapan Kumar	Entraîneur	Tennis de Table	03/10/73 à 1979 (après, non précisé)		dans cadre I.T.E.C. entraîne joueurs M.S.A. et P.L.Y.F. (Port-Louis Youth Federation) + sélection mauricienne. Cours au N.S.T.S. après ouverture en 1978
	SINGH Risal	Entraîneur	Lutte	10/09/76 à août 1979 (décès)		dans cadre I.T.E.C. cours dans campagne Cours au N.S.T.S. après ouverture en 1978

Annexe VI.- 1.d Détails du tableau des entraîneurs

<i>Pays</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Spécialité</i>	<i>Dates</i>	<i>Nbre semaines</i>	<i>Remarques</i>
Inde	KURRUP A.	Entraîneur	Volley-ball	10/06/77 à juin 1980		dans cadre I.T.E.C. cours dans campagne et entraînements en Youth Federation et équipe nationale Cours au N.S.T.S. après ouverture en 1978
U.S.A.	Dr William SORESBY	Entraîneur	Athlétisme	23/11/69 au 20/12/69	4	
	Michael BOUND	Entraîneur	Athlétisme	21/09/70 au 27/12/71	65	Vient de l'International Volunteer Service. Travaille avec les Youth Federations
	D'AMICO Rudolf	entraîneur	Basket-ball	13/08/73 au 01/09/73		
	TOBIAS Herbert	Entraîneur	Basket-ball	22/02/76 au 07/03/76		Cours théorie et pratique pour entraîneurs, arbitres et élèves de collèges
	WHITFIELD Mal	Regional Youth Officer	Généralité + Education physique	10/01/78 au 20/01/78		cadre ambassade U.S. séminaires pour entraîneurs et prof. éduc. physiq.
	JOHNSON Thomas	Entraîneur	Boxe	21/03/78 au 05/04/78		
	DURAN Arthur	Entraîneur et prof. éducat. physique	Basket-ball	10/02/79 au 02/03/79		Cours d'arbitrage
R.F.A.	WEIGAND Karl Heinz ZIESE Burkhard	Entraîneurs	Football	15/11/76 au 17/12/76		Invités par C.N.O.M. Stage entraîneurs sous égide M.S.A. 12 reçus
	STREUN Brenhard	Entraîneur	Football	non précisé		Stages pour joueurs et entraîneurs
U.R.S.S.	MUSHEGYAN N.	Entraîneur	Lutte	Juin 1980		Stages au N.S.T.S.
	KARACHEEV Y.	Entraîneur	Haltérophilie	Juin 1980		Stages au N.S.T.S.

Annexe VI.- 1. e Détails du tableau des entraîneurs

<i>Pays</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Spécialité</i>	<i>Dates</i>	<i>Nbre semaines</i>	<i>Remarques</i>
Grde Bretagne	ASTON Ken	Instructeur	Football	Mars 1975		Cours d'arbitrage Chef instructeur à La F.I.F.A.
Yougo slavie	BOZOVIC Slobodan	Entraîneur	Football	Juin 1975 à Mai 1976		Attaché au ministère Entraîneur sélection Maurice A formé 13 entraîneurs diplômés
Brésil	PELE	« Entraîneur »	Football	27/01/76 au 29/01/76		Session d'entraînement pour jeunes footballeurs

D'après les Annual Reports of the Ministry of Youth and Sports

JEUX des ÎLES de l' OCEAN INDIEN
LISTE des PARTICIPANTS et COMMUNAUTES

1979**1985**

ACTIVITE	Ch	H	M	fm	C		Ch	H	M	fm	C	
ATHLETISME												
M. F.S.P.G. Fong How Feng	Ch						M. Florens Yvan					C
M. J.N.A. Aliphon					C		M. Boda Christian					C
M. J.L. Bazerd					C		M. André Daniel					C
M. M.C.J. Ar Philippe					C		M. Kisnorbo Daniel					C
M. M.L.V.A. Rivière					C		M. Monty Patrice					C
M. H.M. Carver					C		M. Da Silva Gilbert					C
M. J.D.G. Charlotte					C		M. Jhureea Robert					C
M. S.E.J. Chelin					C		M. Paul Karl					C
M. L.M.C. Curé					C		M. Barbe Norbert					C
M. F.M.R. Bazire					C		M. Albert Vivian					C
M. M.V. Coralie					C		M. Parisienne Clive					C
M. C.E.A. David					C		M. Auguste Bernard					C
M. H. Jacqueline					C		M. Roussety Clément					C
M. D.G.P. Brelu-Brelu					C		M. Lefou Judex					C
M. J.R. César					C		M. Rivière Tony					C
M. G.P. Rault					C		M. Rivière Vivian					C
M. G.L.P. Stanley					C		M. Brelu-Brelu G.					C
M. G.C. Planche					C		M. Brochard G.					C
M. J.S. Jatha					C		M. Arthe Benjamin					C
M. J.A. Legrand					C		M. Brochard M.					C
M. G. Verloppe					C		M. Coralie Vivian					C
M. E.P. Poché					C		M. Laroulette Sydney					C
M. L.B.A. Souris					C		M. Carver Maxwell					C
M. B.S. Arthe					C		M. Rose Dany					C
M. M. S.Jer Larauce					C		M. Atchia Julian					C
M. I.A. Maca					C		M. Devasagum Joseph					C
M. M.P. Grimont					C		M. Béchard Dominique				fm	
M. Y.A. Muthen					C		M. Boullé Gérard				fm	
M. G.J.C.B. Nubbo					C		M. Giraud Bertrand				fm	
M. B. Uppiah					C		M. Desjardins Yannick				fm	
M. A.K. Garibdas					C		M. Avrillon Christian				fm	
M. D. Doger de Spéville				fm			M. Merle Gérard				fm	
M. D.J.C. Fayolle				fm			M. Daulchand Mahendra		H			
M. P.A. Langlois				fm			M. Munisami Vassoo		H			
M. A.J.E. Marot				fm			M. Gaya Nuvin		H			
M. J.Y. Chaverny				fm			M. Gokhool Pradeep		H			
M. J.R.G. Maurel				fm			M. Jankee Dinesh		H			
M. R.L. Boullé				fm								
M. P. Ducray				fm								
M. G. Boullé				fm								

Annexe VI.- 2 6

ACTIVITE	Ch	H	M	fm	C		Ch	H	M	fm	C
M. F. Boullé				fm							
M. P. Gokhool		H									
M. K. Sunnarain		H									
M. G. Ramasawmy		H									
M. S. Kanhye		H									
M. J.C.P. Gorayah		H									
Miss M.D. Bancillon					C	Miss Duvergé Christine					C
Miss G.E.L. Carosin					C	Miss André Béatrice					C
Miss M.D. Colimalay					C	Miss Justin Maryse					C
Miss T. David					C	Miss Allysamba M. Lourdes					C
Miss M.J.M. Duval					C	Miss Clarisse Véronique					C
Miss M.M. Félicité					C	Miss Ash Annabelle					C
Miss M.H.D. Salon					C	Miss Latulipe Koreen					C
Miss L. Ally Samba					C	Miss Palmyre Francine					C
Miss M.M.D. Cangy					C	Miss Govinden Sandra					C
Miss B.M.A. Decotter					C	Miss Meurier Sonia					C
Miss M.S. Farine					C	Miss Serret Patricia					C
Miss A. Françoise					C	Miss Nairac Annabelle				fm	
Miss M.F. Mamedy					C	Miss Nairac Josiane				fm	
Miss M.M.L. Montille					C	Miss d'Espaignet Ariane				fm	
Miss D. Guillot					C	Miss Béchard Christine				fm	
Miss M.V.J. Merven				fm		Miss Desvaux Stéphanie				fm	
Miss M.A. Nairac				fm		Miss Rawat Mariam			M		
Miss M.L.C. Randabel				fm		Miss Seebaluck Sheila		H			
Miss M.J.L. Koenig				fm		Miss Vyapury Sheila		H			
Miss M.J. Nairac				fm							
Miss M.F.D. Régnard				fm							
Miss M.T.I. Chauveau				fm							
Miss M.D. D'Eau				fm							
Miss M.J.S. Magdeleine				fm							
TOTAL ATHLET.	1	5	0	19	45		0	7	1	11	37
garçons	1	5	0	10	30	garçons	0	5	0	6	26
filles	0	0	0	9	15	Filles	0	2	1	5	11
BADMINTON											
M. J.D. Sheo Chap Sing	Ch					M. Foo Kune Jacques	Ch				
M. P. Lesage					C	M. Richard Patrick					C
M. C.R.D. Juhel					C	M. Lesage Philippe					C
M. N. Desveaux de Marigny				fm		M. Hardy Hervé				fm	
M. M.J.H. Hardy				fm		M. Sandrasagren Ravin		H			
M. H. Dulloo			M			M. Bahemia Omar			M		
M. L.R. Sandrasagren		H									
Miss N.N. Taikie	Ch					M. Bahemia Omar			M		
Mrs S. Pew Hin Clair	Ch					M. Sandrasagren Ravin		H			

<i>Annexe VI.- 2 c</i>												
ACTIVITE	Ch	H	M	fm	C		Ch	H	M	fm	C	
Miss G. Carosin					C		Miss Sandrasagren Vatsala		H			
							Miss Hurree M. Claude					C
TOTAL BADMINTON	3	1	1	2	3			3	2	1	2	3
garçons	1	1	1	2	2		garçons	1	1	1	2	2
filles	2	0	0	0	1		filles	2	1	0	0	1
BOXE												
M. M.J. Balisson					C		M. Mortimer Do Jerry					C
M. J.G. Roselie					C		M. Laroulette Michel					C
M. G. Louis					C		M. Ardore Jacquelin					C
M. M.E. Minerve					C		M. Bazile Judex					C
M. G.P.P. Paya					C		M. Auroomoogum J. Claude					C
M. F.J. Bazile					C		M. Imousse Victorio					C
M. G. Jubeau					C		M. Lucchési Gérard					C
M. L.C. Louis					C		M. Nagloo Jean-Marie					C
M. J.C. Nagloo					C		M. Nagloo Hervé					C
M. M.J. Rangoo					C		M. Rajcoomar Teekaram		H			
M. A.N. de Laroche Souvestre				fm								
TOTAL BOXE garçons	0	0	0	1	10			0	1	0	1	8
CYCLISME												
M. J. Achille					C		M. L'Entété Gilles					C
M. G. Anazor					C		M. Denis Alain					C
M. H. Bonnet					C		M. Raboude J. François					C
M. G. L'Espérance					C		M. Pitchen Eric					C
M. J.C. Larhubarbe					C		M. Gellé Norbert					C
M. M. Calypso					C		M. Piat Patrick				fm	
M. P. Rolaine Gai					C		M. Piat François				fm	
M. G.M.R. Fayolle				fm			M. Béchard François				fm	
M. L.G.J.C. Chelin				fm			M. Quéland Gilbert				fm	
M. G. Queland				fm			M. Chelin J. Claude				fm	
M. P. Khaidoo		H										
M. J. Tyloo		H										
M. A. Bheeka		H										
M. V. Bunghooye		H										
TOTAL CYCLIS. garçons	0	4	0	3	7			0	0	0	5	5
HALTEROPHILIE												
M. J.A. Ah Koon	Ch						Lam Vohee Jean	Ch				
M. S.K. Lai Chéong	Ch						Yip Chee Fong José	Ch				
M. A. Tang Yan	Ch						Tse Sak Kwun Eddy	Ch				
M. L.J.B. Yip Chee Fong	Ch						Wai Ping Philippe	Ch				
M. Y.Y.P. Yeung Wai Ping	Ch						Moirt Frédéric					C
M. G.A. Moirt					C		Coret Marc					C
M. A. Pyndiah		H					Calotte Serge					C
M. H.R. Ghoorun			M				Coret Jean-Pierre					C

<i>Annexe VI.- 2 d</i>											
ACTIVITE	Ch	H	M	fm	C		Ch	H	M	fm	C
M. P.K. Gunasee		H				Moirt José					C
						Gungadeen Decraj		H			
TOTAL HALTER,garçons	5	2	1	0	1		4	1	0	0	5
TENNIS SUR GAZON											
M. H. Couacaud				fm		M. Couacaud Herbert				fm	
M. A.A. Rey				fm		M. Pilot René				fm	
M. B. M. E Piat				fm		M. Thomas Michel				fm	
M. J.C. Sauzier				fm		M. Mayer Didier				fm	
						M. Marot Eric				fm	
Mrs M.L.J. Yeung Ki	Ch					Miss Yeung Ki Josiane	Ch				
Miss M. Hugnin				fm		Miss Eynaud Josiane				fm	
Miss A.C. Willams				fm		Miss Hugnin Martine				fm	
Miss M.B.J. Eynaud				fm		Miss Lamport Kathy				fm	
Miss M. Hugnin				fm							
TOTAL TENNIS	1	0	0	8	0		1	0	0	8	0
garçons	0	0	0	4	0	garçons	0	0	0	5	0
filles	1	0	0	4	0	Filles	1	0	0	3	0
NATATION											
M. A. Wong Yen Chéong	Ch					M. Lai Poon Eddy (réserve)	Ch				
M. L.V.L. Li Niap Fah	Ch					M. Labonté Eddy (réserve)					C
M. F. S. Tsang Hin Lam	Ch					M. Gilbert Désiré (réserve)					C
M. G. Lenferma					C	M. Lamarque André					C
M. Momine					C	M. Constant Gérard					C
M. A. Pierre					C	M. Valère Jacques					C
M. J. Paul					C	M. Olivier Jean					C
M. J.C. Farla					C	M. Gopaul Sylvain					C
M. J. Budally					C	M. Leclair Patrice					C
M. J.G. Sooknundun					C	M. Leclair Yvan (réserve)					C
M. D. Fauverelle				fm		M. Bissoondeal Dave (réserve)		H			
M. J. Boullé				fm		M. Jhundoo S.		H			
M. M.E. Boullé				fm		M. Panchoo Soddesh		H			
M. G. Thom				fm		M. Beeharry Sultan			M		
M. S. Beeharry			M								
Miss C. Moutou					C	Miss Thomas Audrey					C
Miss M.M. Moutou					C	Miss Jean-Louis Audrey					C
Miss B. Nellan					C	Miss Leste Paméla (réserve)					C
Miss M.N. Moutou					C	Miss Leclair Corinne					C
Miss B. Armand					C	Miss Henry Annabelle				fm	
Miss A. Easton					C	Miss Henry Nathalie				fm	
Miss M.J. Moutou					C	Miss Henry Caroline (réserve)				fm	
Miss C. Doger de Spéville				fm		Miss Boullé Virginie				fm	
Miss J. Panchoo		H				Miss Rawat Sarah			M		

<i>Annexe VI.- 2 e</i>											
ACTIVITE	Ch	H	M	fm	C		Ch	H	M	fm	C
						Miss Panchoo Veena		H			
						Miss Gajadharsingh Ruby		H			
						Miss Pertaub Mockshda		H			
TOTAL NATATION	3	1	1	5	14		1	6	2	4	13
garçons	3	0	1	4	7	garçons	1	3	1	0	9
filles	0	1	0	1	7	filles	0	3	1	4	4
TENNIS de TABLE											
M. S. So Ting Fong	Ch					M. Choo Choy Alain	Ch				
M. L.S.H. Ah Choon	Ch					M. Ng Chun Hing Ronald	Ch				
M. E.S. Picon Ackong	Ch					M. So Ting Fong Serge	Ch				
M. Y.C. To Wai Man	Ch					M. Lactive Laurent					C
M. M.G.Y. Hosany			M			M. Hosany Gilany			M		
Miss L.C.N. Li Wai Pang	Ch					Miss Fleurot M.Laurence				fm	
Miss M.G.L. Papillon					C	Miss Hossen Marlys			M		
Miss M.J.M. Ithier					C	Miss Li Wai Pang A.Marie	Ch				
						Miss Lo Choi Lily	Ch				
TOTAL T.T.	5	0	1	0	2		5	0	2	1	1
garçons	4	0	1	0	0	garçons	3	0	1	0	1
filles	1	0	0	0	2	filles	2	0	1	1	0
BASKET BALL											
M. L.K.K. Lai Wai	Ch					M. Lai Wai Bruno	Ch				
M. G. Lee Sow Fong	Ch					M. Ah Tat Chung	Ch				
M. Chan Chuen	Ch					M. Chung Hak Ming Cyril	Ch				
M. L.C. Chung Hak Ming	Ch					M. Samfat Andy	Ch				
M. K.K.W. Koo Lam Tseug	Ch					M. Koo Lam Tseung Paul	Ch				
M. A.C.G. Lai Wing Sung	Ch					M. Pang Von Lung Clément	Ch				
M. J.P.S.T. Ng Yueng Chueng	Ch					M. Ah Kong Li Chen Hok	Ch				
M. R. Tang Ying Yeen	Ch					M. Ash Luno					C
M. P.C.H. Wan Wing Kay	Ch					M. Philips Percy					C
M. J.M.R.P. Philips					C	M. Rotasse Hedley					C
M. M.J.M. Rotasse					C	M. Commarmond Christian				fm	
M. M.J.H.R.R. Koenig				fm		M. Chundunsingh Rakesh		H			
						Miss Léong Son Stéphanie	Ch				
						Miss Wong Fung Chéong Brigi.	Ch				
						Miss Li Chen Hok Pascale	Ch				
						Miss Li chen Hok Isabelle	Ch				
						Miss Li Sing How Denise	Ch				
						Miss Fon San Ping Caroline	Ch				
						Miss Ng Sui Wa Dolly	Ch				
						Miss Appadoo Lysebie					C
						Miss Nicolin Nathalie					C
						Miss Douce Lynda					C

<i>Annexe VI.- 2f</i>											
ACTIVITE	Ch	H	M	fm	C		Ch	H	M	fm	C
						Miss Ramsamy Jane		H			
TOTAL BASKET	9	0	0	1	2		14	2	0	1	6
garçons	9	0	0	1	2	garçons	7	1	0	1	3
						filles	7	1	0	0	3
FOOTBALL											
M. J. Florine					C	M. Achille Richard					C
M. J. Lajoie					C	M. L'Enclume Désiré					C
M. Y. L'Enflé					C	M. Ramboro Rémi					C
M. B. Théodore					C	M. Antoine Elvis					C
M. D. Imbert					C	M. Théodore Benjamin					C
M. D. L'Enclume					C	M. Changou J. Marc					C
M. H. Mootoosamy					C	M. Jackson Jacques					C
M. F. Moutou					C	M. Tombé Quéland					C
M. P.E. Songor					C	M. Decotter John					C
M. Q.G. Tombe					C	M. Armance Alain					C
M. D. Bathfield				fm		M. Théo Jacques					C
M. R. Espitalier Noel				fm		M. Herbu Gilbert					C
M. S. Lochand		H				M. L'Effronté Clifford					C
M. M. Ramrekha		H				M. Jacquotte Hedley					C
M. S. Rittoo		H				M. Marie Berty					C
M. E. Chundunsing		H				M. Desvaux Eric					C
M. N. Rewa		H				M. de Maroussem Robby				fm	
M. M. Emrith			M			M. Gopinath Jay		H			
M. S. Moosa			M			M. Gowreesunkur Sarjoo		H			
M. B. Emrith			M			M. Gunesh Rajesh		H			
						M. Kanhye Sharma		H			
						M. Lallmohamed Saoud			M		
TOTAL FOOT	0	5	3	2	10		0	4	1	1	16
VOLLEY BALL											
M. G.S.H. Appadoo					C	M. Offman Alain					C
M. L.J.D. Capiron					C	M. Nayna Jacky					C
M. T. Davé					C	M. Miniopoo Melchior					C
M. R. Juhel					C	M. Juhel Roberto					C
M. D.G. Lepoigneur					C	M. Lepoigneur Gilbert					C
M. G. Munso					C	M. Appadoo Berty					C
M. J.R. Bajeun					C	M. Préfumo Sylvain					C
M. L.C. Bajeun					C	M. Poonoosamy Krishen		H			
M. B.K. Poonoosamy		H				M. Jugarnauth Manoj		H			
M. V.S. Poonoosamy		H				M. Mootoosawmy Bala		H			
M.S.N. Juganaikloo		H				M. Soobhug Reeshidéo		H			
M. I. Kinnoo			M			M. Itoola Reza			M		
M. F. Bundhun			M								

<i>Annexe VI.- 2 g</i>											
ACTIVITE	Ch	H	M	fm	C		Ch	H	M	fm	C
Miss G. Appadoo					C	Miss Caradec Lysbie					C
Miss D. Lily					C	Miss Docinthe Connie					C
Miss N. Frappier					C	Miss Thélémaque Sonia					C
Miss R. Nicole					C	Miss Appadoo Gladys					C
Miss M.A. Blackburn					C	Miss Ramen Nathalie					C
Miss L. Lionnet					C	Miss Benoit Dorine					C
Miss C. Moothoo					C	Miss Rivet					C
Miss F. de La Peyre					C	Miss Berthelot Pascale					C
Miss B. Lesur				fm		Miss Lily Déborah					C
Miss M.C. Lagesse				fm		Miss Louise Aurore					C
Miss C. Chauveau				fm		Miss de Robillard Pascale				fm	
Miss H. Pilot				fm		Miss Hattea Sultanah			M		
TOTAL VOLLEY	0	3	2	4	16		0	4	1	1	17
garçons	0	3	2	0	8	garçons	0	4	1	0	7
filles	0	0	0	4	8	filles	0	0	1	1	10
YACHT						VOILE- PLANCHE à VOILE					
M. D. Giraud				fm		M. Farla J. Claude					C
M. R. Koenig				fm		M. Koenig Roger				fm	
M. B. Mamet				fm		M. Mamet Cyril				fm	
M. H. Mayer				fm		M. Mamet Jean-Luc				fm	
M. J. Planteau de Maroussem				fm		M. Mamet Benoit				fm	
M. J.P. Rouillard				fm		M. Mamet Bruno				fm	
M. B. Goupille				fm		M. Ménagé Roger				fm	
M. B. Mamet				fm		M. Le Juge Guillaume				fm	
M. C. Mamet				fm							
M. M. Mayer				fm							
M. J.M. Rouillard				fm		Miss Ménagé Pascale				fm	
TOTAL YACHT	0	0	0	11	0		0	0	0	8	1
garçons	0	0	0	11	0	garçons		0		7	1
fille	0	0	0	0	0	fille		0		1	0
						JUDO					
						M. Joseph Sylvain					C
						M. Guillaume Joël					C
						M. André Aurèle					C
						M. Georges Laval					C
						M. Evenor Claude					C
						M. Bordelais Clément					C
						M. Bijoux Jocelyn					C
						M. Blanche Christian					C
						M. Paul Lindsay					C
						M. Benedict Hubert					C
						M. Bonne Gino					C
						M. Keejoo Davis					C

<i>Annexe VI.- 2 h</i>											
						M. Boodhoo James					C
						M. Mounawah Joseph					C
						M. Ramsaran Sanjay		H			
						M. Pettrapermal Anon		H			
						TOTAL JUDO garçons	0	2	0	0	14
ACTIVITE	Ch	H	M	fm	C		Ch	H	M	fm	C
RUGBY											
M. M.J.J. de Perindorge					C						
M. H. Bax				fm							
M. A. Dalais				fm							
M. D. Giraud				fm							
M. A.B. JulLienne				fm							
M. M.G.J. Lagesse				fm							
M. A.V. Martin				fm							
M. J.E.L. Nairac				fm							
M. M.J.B. Piat Dalais				fm							
M. T. Taylor				fm							
M. P. Vitry Audibert				fm							
M. D. Clarenc				fm							
M. M.A.R. Harel				fm							
M. L.M.H. Koenig				fm							
M. J.J.B. Lamusse				fm							
M. J.F. Martin				fm							
M. R. Noel				fm							
M. G.N.A. Poupard				fm							
M. A.P. Rivière				fm							
M. M.J.G. Rousset				fm							
M. B. Vitry Audibert				fm							
M. R.M.F. Vitry Audibert				fm							
TOTAL RUGBY	0	0	0	21	1						
TOTAL GENERAL	27	21	9	78	110		28	29	9	43	126

Ch: communauté chinoise
H: communauté hindoue
M : communauté musulmane
fm : groupe franco-mauricien
C : groupe créole



SI GRAND-MÈRE VOYAIT ÇA!

Le football féminin est en train de gagner du terrain. Aujourd'hui, cela ne choque plus de voir les belles filles, habillées de chic, s'en aller au stade en chaussures à crampons, pour s'en servir, et non pour accompagner un frère ou un ami.

Si grand-mère voyait ça, ses cheveux se dresseraient. À l'époque, seules celles que l'on appelait les "filles manquées" tapaient dans un ballon. Mais les temps ont changé.

Week-End Sports Magazine 1980

INDEX

A

- Abolition** : 38, 42, 44, 60, 122, 152
- About Gérard** : 196, 220-221
- Académiques (matières)** : 102, 103, 370, 385, 409, 419, 421
- Accession** : 2, 5, 67, 72, 73, 100, 162, 167, 183, 186, 188, 206, 295, 315, 372, 381, 383, 405, 408, 421, 422, 433, 435
- Acculturation** : 42, 73, 76, 84, 93, 106, 110-111, 371-372, 388, 428, 430
- Action** : 4, 13, 16, 25, 34, 70, 73, 78, 80-81, 94, 96, 99, 110, 121, 135, 148-154, 158, 170, 193-194, 197, 208, 214, 216, 235, 241, 249, 251-252, 255-256, 263, 269, 292, 299, 302-305, 309, 318, 331, 335-336, 338-340, 374-375, 387, 428, 430, 437
- Action Civique** : 248-249, 251-253, 280, 432
- Activité** : 2, 4, 13, 60, 76-78, 81-84, 86, 88-89, 92-94, 98, 102, 105-108, 116, 131, 135-136, 138, 142-143, 146-149, 151, 153, 155-157, 163, 167, 169, 171-172, 179-180, 187, 205-206, 209, 213, 218-219, 226, 228-229, 232, 234-235, 244, 250, 252, 254, 263-265, 281, 289, 325, 329, 333, 349, 351, 353, 356, 364-365, 371, 384-385, 388, 391, 393, 397-398, 401, 403-404, 411-416, 427-430, 432
- Activité physique* : 2, 5, 80, 83, 100, 103, 154, 208
- Activité sportive* : 12, 28, 80-81, 83, 102, 104, 110, 113, 132, 135, 148-149, 154, 157-158, 182, 186, 254, 277
- Adhésion** : 3, 30, 85, 103, 136, 146, 167, 173, 177, 217-219, 246-247, 250, 266, 281, 314, 320, 334, 393, 411-412
- Administration** : 73, 85, 88, 128, 179, 188, 215, 241, 276, 373, 401
- Administration coloniale* : 2, 64
- Adversaire** : 1, 26, 127, 163, 293, 340, 356, 358, 398, 406, 416
- Affiliation** : 25, 29, 104, 136-137, 181, 219, 222, 279, 289, 343, 388, 408, 425
- Affiliation internationale* : 99, 136-137, 142-143, 172, 174, 177, 181, 212, 214, 216-218, 221, 231, 234, 236, 243, 258, 262, 268, 301, 328, 335, 342-343, 401-402, 431, 467
- Afrique** : 1-2, 41-42, 45, 111, 186, 194-195, 226, 261-262, 268, 284, 317, 433, 443, 455, 457
- Afrique du Sud* : 19, 41, 43, 48-49, 68, 114, 132, 194-195, 268, 429-430, 452
- Africain* : 1-2, 22, 42, 45, 63, 73, 89, 93, 98, 123, 128, 130, 195, 234, 268, 319, 329, 349, 387, 430, 439, 443, 452-453, 456, 464
- Agriculture** : 1, 41-42, 55, 100
- Albemarle Committee** : 153, 390
- Alliance** : 24, 26, 35, 161, 272, 275, 302, 381, 422
- Amateur (sport, sportif)** : 38, 77-78, 82, 126, 136-137, 142, 145, 177, 181, 186, 217, 262, 290, 323, 347
- Anglican** : 52, 84, 374
- Anglicisation** : 372-373, 376
- Anglo-mauricien** : 48, 143
- Annual reports of the M.Y.S.** : 202, 206, 219, 226
- Apartheid** : 77, 128, 132, 261, 268, 291, 428-429, 460
- Apolitisme** : 30, 77, 443

Appareil idéologique : 2, 31

Appartenance communautaire, à un groupe: 3, 20, 22, 25-28, 30-31, 33, 75, 122, 162-163, 176, 249, 252, 281, 309, 344-345, 349, 358, 368, 374, 427, 433

Arc-en-ciel (nation) : 1

Aristocratie : 76-77, 80, 152, 165

Artisans : 23, 41, 69, 83, 115, 119, 123, 149, 159, 161, 182, 264-265, 375, 377

Assemblée Législative : 161-162, 166, 191, 219, 224-225, 244-246, 294, 298, 306, 338, 421

Association : 1-2, 5, 11-12, 27-30, 67, 76, 79, 81, 85-85, 88, 92, 94-97, 103-105, 113-114, 121, 123, 125, 127-128, 131-132, 135-143, 151-154, 156, 164, 166, 169, 173-174, 177-180, 182, 184, 187, 194, 201, 203, 205, 207, 210-217, 219, 222-225, 227, 231-234, 236, 241-244, 247, 250-252, 254, 258, 262, 266, 268, 278, 281, 288, 301, 309-310, 313, 322-323, 335, 347-348, 375, 392-393, 402, 404, 406, 408-409, 411, 414, 422, 427, 435

Association sportive : 3, 10, 29, 32, 82, 131, 157, 215

Association of Urban Authorities : 13, 288, 435

Australie : 43, 348, 405

Autonomie : 6, 34, 68, 73, 75, 78-79, 82, 93, 100, 115-116, 139, 142, 154, 162, 172, 187, 215, 270, 278-279, 315, 348, 391, 404-406, 408, 412, 425-426, 433

Autorité : 28, 44, 73, 142, 151, 162, 177, 206, 213, 345, 372, 374, 376, 379, 397, 410

B

Baïka : 55, 60, 63, 148, 203-204

Barrière sociale : 87, 372, 429

Basant Rai Dayanundlall : 196-198, 214, 224, 258, 275

Beau-Bassin : 91, 347, 378, 381

Bénévolat : 157, 179, 230, 256, 266, 280, 388, 407, 420-421, 423

Bérenger, Paul : 207, 248, 252, 271-275, 292, 315, 317, 346

Best-loser : 75, 292

Blancs : 2-4, 23, 26, 30, 40, 41, 43, 45, 47, 49-51, 63-64, 66, 73, 83-85, 96-98, 110-111, 116, 125, 128, 135, 141, 143-144, 146, 158, 170, 175, 221, 250, 262, 266, 302, 358, 373, 392, 397, 406, 428-429

Boodhoo, Harish : 271, 273, 337

Bourbon, île : 41, 83, 375

Bourgeoisie : 23-24, 30, 49, 53, 64, 69, 80, 87-88, 98, 125, 152, 157, 397

Brahme, brahmin : 65, 158, 176, 199

Britannique : 1, 3, 10, 18, 22, 24, 28, 36-39, 42, 49, 65-69, 72-74, 76-84, 86, 88, 93-95, 97-100, 105-108, 110-111, 116, 120-121, 124, 126, 128, 131, 137, 150-151, 154-155, 162, 169-170, 174, 177, 182, 184, 186-187, 206, 228, 254, 290, 295, 299, 303, 359, 370-374, 376, 379, 384, 389, 397, 407, 413, 416, 417, 427-428, 430

Brohm, Jean-Marie : 2, 25, 31, 322

C

Camp sucrier : 110

Capitulation (acte de) : 42, 66, 372

Caste : 22, 43, 61-63, 71, 101, 103-105, 148, 158, 176, 198-199, 220-221, 272, 276, 345

Castéisme : 36, 199, 344

Brahmin : 62, 158, 176, 199

Vaish : 62, 199, 345

Castellano, Guy : 196, 220-221, 283, 417

- Catholique** : 48, 52, 78, 82, 84, 93-94, 232, 243, 275, 322, 358, 371, 373-375, 381, 390, 409
Eglise catholique : 161, 373-374
Bureau de l'Enseignement Catholique : 384
Mission catholique chinoise : 90-91
- Catégorie** : 1, 4, 7, 14, 38, 41, 55-56, 82, 84, 86, 89, 92, 106, 112, 115, 119, 121, 124, 126, 144, 187, 203, 227, 242, 264-265, 349, 377, 397-398, 400, 408-409, 414-415, 425, 430
- Central Council of Recreative Physical Training** : 79, 390
- Central Council of Physical Recreation**: 187
- Cercle**: 27-28, 30, 87, 170, 250, 281, 344, 375
- Champ de Mars**: 83-84, 88, 95, 97-98, 143
- Championnat**: 13, 82, 91-92, 96-97, 108, 124-125, 131, 144, 147-148, 166, 172, 209-210, 219, 223, 235-236, 242, 245, 251, 253-254, 263-264, 266-267, 281, 290, 313, 340-341, 364, 388, 400-402, 405, 408-409, 411, 416, 418, 422, 426, 429, 431, 435
- Chazal, Malcom de**: 43
- Chrétien, chrétienté** : 80-81, 91, 150, 229, 317, 373, 375-376, 406
Chrétienté musculaire : 80
- Clarenc Philippe**: 131-132, 222, 314
- Classes sociales**: 14, 64, 76, 82, 101, 149, 163, 266
- Classification** : 26, 39, 44, 47, 139, 159
- Clivages** : 23, 161
- Club sportif** : 1, 4, 12, 14, 22, 24-25, 27-30, 78, 82-88, 91-92, 95, 97-98, 103, 107-109, 113-114, 124, 128, 130-131, 133, 135-136, 138-139, 141-142, 147-149, 150, 157, 163-164, 166-174, 176-177, 194, 199, 205, 207-211, 215-216, 218-222, 230-231, 235-238, 242-246, 248, 250, 252, 254, 265-266, 280-281, 289, 294, 298-299, 301, 315, 325-326, 333, 337, 343, 365, 392, 397-399, 401, 425, 427, 429, 430, 432
Dodo Club : 11-12, 14, 29-30, 91-92, 125-126, 128, 149, 163, 174, 242, 250-251, 254-255, 281, 360, 364, 397, 399, 429, 436
Club Sportif de Curepipe : 95, 125-126, 189, 242, 244, 400
Club des Faucons : 91, 95, 125, 128, 149, 163, 174, 223, 242, 244, 251, 429
Club des Trotters : 251-252, 275, 434
Fire-Brigade : 99, 126, 157, 163-164, 173, 211, 213, 242, 281, 313
Hindu Cadets Club : 12, 24, 30, 91, 108, 164, 176-177, 229, 242-243, 249-250, 280, 340-341
Hounds : 95, 125, 129, 166-167, 242, 244, 399
Mauritius Turf Club : 83-84, 120, 250, 427
Muslim Scouts Club : 12, 24-25, 30, 91, 126, 129, 134, 137, 141, 167, 173, 175, 210, 242, 249, 250, 253-254, 280
Police Sports Club : 95, 97-98, 137, 148, 173, 188, 221, 242, 281, 397
Racing Club de Maurice : 12, 29, 114, 164-168, 170-171, 174, 183, 210, 242, 260, 281, 291, 299, 326
Rose-Hill Club : 30, 85-88, 250
Stade Olympique : 137, 166, 173, 291-292, 334, 429
Triveni Club : 30, 281, 429
- Collège** : 12, 15, 79-81, 86, 91, 94, 102, 106, 108, 147-149, 170, 187, 210, 232, 244, 388, 394, 400, 403, 405-406, 411
Collège Royal : 86, 94-95, 291, 422
Collège Royal de Curepipe : 94, 125, 384, 389, 404
Collège Royal de Port-Louis : 389, 403-404
Collège Bhujoharry : 94, 390
Collège du Saint-Esprit : 181, 232, 291, 334, 400, 404, 417
Collège Saint-Joseph : 89, 91, 94-95, 125, 242, 398, 404
John Kennedy College : 291
New-Eton college : 400
Queen Elizabeth College : 422
Tamil Cadets : 173, 244, 253
Trinity college : 400

Inter-collèges : 94, 291, 405, 409, 416, 423

Coloniaux : 106, 138, 176, 181-182, 287, 408, 435

Colonie : 1, 3, 5-6, 34, 38, 41, 46, 52, 66-70, 72-76, 86, 95, 98-100, 104, 108, 110-111, 115-116, 120, 123, 125, 127-128, 133, 135, 140-143, 146, 154-155, 159-161, 182, 186, 315, 364, 370-372, 377-379, 381, 398, 407, 428-430, 432-433

Colonisation : 1, 3, 41-42, 49, 65, 67, 107-108, 110, 373

Comité : 92, 103, 125-127, 137-140, 142, 146, 173, 194, 228-229, 279, 289, 293, 295, 298, 303, 314-315, 320, 331, 338, 341-342, 344, 348, 400-404, 406, 422

Comité directeur, central : 13, 129, 136, 139, 173-174, 176, 178-181, 210-212, 222, 227, 243, 245, 247, 278, 289, 294, 309, 314, 371, 393, 397

Comité National Olympique Mauricien : 12-13, 35, 100, 185, 217, 219-221, 225, 231, 260, 268, 279, 287, 289, 294, 298, 303-304, 310, 312, 320-321, 324-326, 329-333, 336, 338, 340-342, 344, 354-355, 364, 431-432

Comité International Olympique : 136, 146, 155, 217-219, 231, 314, 333, 401

Comité International des Jeux : 13, 246, 320, 326, 329

Commonwealth : 65, 67, 128, 145, 145, 157, 176, 184, 192-193, 329, 406

Communal : 14, 21, 24, 33, 35, 73, 94, 102, 123, 163-164, 182-183, 204, 209-212, 219, 223, 230, 241, 243, 247-253, 264, 266, 268, 272-274, 280, 326, 365, 369, 388, 392, 405-408, 411, 418-420, 430-435

Décommunalisation : 25, 207, 248-249, 251-253, 256, 277, 280, 288, 297, 302

Communalisme : 7-8, 18, 22-27, 30, 35, 75, 105, 108, 115, 128, 134, 141, 172, 183, 185, 197, 207, 210, 230-231, 237, 239, 241, 248-249, 251-254, 259, 262, 267, 271, 327, 340-341, 344, 358, 368-369, 417-418, 426, 433, 435

Communautaire : 3-4, 6, 22, 24, 26, 33-36, 58, 60, 64, 68, 71, 73-75, 78, 85, 93, 97, 99,

113, 125, 129-130, 137, 143, 148-149, 155, 160-161, 163-164, 170, 172, 174, 183, 189, 198, 200, 202, 207

Inter (intra) communautaire : 4, 9, 31, 36, 37, 63, 118, 126, 134, 143, 145, 156, 158-159, 161, 163-164, 167, 197, 209, 327, 345, 357, 364, 369, 406, 425-426, 431

Communautarisme : 22-23, 26, 78, 120, 253, 259, 269, 271

Communauté : 1, 4, 6-7, 10, 12, 17, 19, 21-30, 33, 35, 38-39, 42-53, 56-58, 60-62, 64, 66, 68-69, 71-75, 82-83, 85, 87-91, 93-96, 98-100, 105-106, 110-113, 116, 119-123, 125, 127-128, 131, 133-138, 143, 146, 151, 153, 155-158, 161-168, 170-172, 174-177, 183, 189, 198, 200, 202-204, 208-209, 213, 227, 234, 237, 243, 249-252, 262, 264-267, 273, 275-276, 281, 302, 309, 328, 334-337, 341, 347, 349-350, 354, 356-358, 363-365, 370, 372, 374, 380, 386, 393, 397, 399, 413, 419, 321, 426-431, 433, 435

Confejes : 194, 268

Conférence (de Londres) : 5, 75, 162

Conseil Législatif : 73-74, 125, 145, 155

Consensus : 7, 22, 35, 81, 129, 151, 165, 168, 242-243, 270, 277, 301-302, 341, 346, 349, 421, 432-433

Constitution : 4, 34, 36, 70, 72, 74-75, 111-112, 123, 136, 154, 159-160, 162, 334, 378, 429-430

Coopération : 23, 151, 185, 193-195, 199, 220-221, 238, 260, 283, 285, 302, 308, 311, 316-318, 349, 394-395

Corporel (schéma, image, perception) : 36, 100-101, 107-108

Couleur :

Gens de couleur : 3, 43, 49-50, 72-73, 114, 158-159, 166, 171, 189, 197, 243, 250, 372, 429

Libre de couleur : 42, 66

Population (notion de couleur) : 1, 24, 46, 63-64, 83-84, 93, 108, 116, 119-120, 129, 132-133, 163, 167, 175, 212, 273, 373, 376, 406, 427, 429

Couvent de Lorette : 88, 389

Créole : 7, 11, 14-15, 23-24, 26, 28-29, 32, 46-48, 50-51, 53, 62-64, 68, 73, 86, 91, 98, 110, 114-115, 119-120, 122-123, 125, 128-129, 137, 143, 146, 148, 150, 157, 159-166, 168, 170-171, 174, 189, 221, 227, 237, 250, 255, 262, 267, 280, 328, 363-364, 367, 374, 377-379, 392-393, 399, 421, 429

Kréol mozambik : 49-50, 69-70, 73, 372

D

Décolonisation : 1-2, 6, 41, 74, 120, 295, 315, 318-319

Delaitre Jean-Roland : 13, 155, 157, 173, 176, 199, 204, 211-213, 215, 221-222, 228-229, 236, 244-245, 257-258, 260-261, 273-274, 287, 292-292, 320-321, 326-330, 334, 338, 340, 342-344, 356, 432

Démocratie : 74, 162, 234, 244, 289, 305, 317, 431

Dhanjee Shantilal : 15, 24, 176-177, 222, 229, 250

Dharma : 101

Dirigeant :

Sportif : 14, 32, 38, 77, 100, 125, 127-128, 135-137, 141, 150, 152, 154, 165-166, 171, 174, 179, 186, 194, 196, 209, 214, 221, 228, 230-231, 239, 242-244, 252, 256, 271-272, 277, 292, 312, 314-315, 323, 336, 403, 411, 421, 428-431, 435

Classe, communauté : 35, 38, 68, 77, 84, 127, 152, 174, 178, 239, 243, 248-249, 272, 328, 430

Dominant (groupe, classe, statut) : 20-21, 49, 88-89, 110-112, 122, 141, 159, 165, 183, 283, 285, 287, 370, 374

Ducray Paul : 10, 144-145, 388, 390, 414, 416

Duke of Edimburgh Award Scheme : 151, 153, 229, 384

Dumas Alexandre : 47, 436

E

Education : 6, 8, 62, 81-82, 299, 370, 373-374, 376-378, 380, 382-383, 385, 391-392, 394, 405

Board of Education : 80, 150

Education Act : 68, 79-80, 120, 151, 377-378

Education physique : 5, 82, 89, 108, 299, 384, 391-392, 394-395, 411, 414, 423

Local Education Authority : 152, 377

Ministère de l'Éducation : 151, 153, 155, 156, 201, 202, 386-387, 391, 394, 408, 420, 422, 424-425

Elahee Mamade : 98, 129, 134, 282, 347

Elections : 4, 23, 25, 70-71, 73-75, 112, 128, 203-204, 207, 211, 230-231, 248-249, 252, 255-256, 260, 262, 267, 269-273, 275-277, 289-290, 292, 308, 326-327, 337-338, 364-365, 434-435

Elite(s) : 3, 22, 51, 65, 79, 84-85, 105, 113, 124, 165-166, 168, 171-172, 208, 235, 250, 252, 254, 264, 267, 374-377, 401, 411, 428, 430, 432

Blanche : 24, 34

Créole : 28

de couleur : 212

Franco-mauricienne : 173, 254

Hindoue : 73

Mulâtre : 26

Politique : 21, 24

Endogamie : 67, 72

Emigration : 43, 61, 114, 116, 128, 430

Engagisme : 38, 42, 57

Enseignement : 55, 63, 85, 101, 263, 370-386, 388, 391, 409-411, 424

Esclavage, esclaves : 38, 41-42, 44-47, 50, 66, 69, 83, 122, 372-373, 429, 436

Etat (s) : 1-2, 9, 22-23, 31, 67, 75, 78-79, 82, 85, 103, 186, 192, 194, 201, 206-207, 215, 227, 230, 235, 249, 260, 274, 280, 285, 288, 291, 295, 301, 307, 315, 318-320, 324, 383, 422

Etat-d'urgence : 162, 214, 217, 427

Etat Providence : 68, 113, 120, 152, 187

Collèges d'Etat : 291, 358, 376, 381, 388, 395, 409, 422, 424

Etats-Unis d'Amérique : 17, 67, 318, 355, 393

Ethnicité : 7, 18-21, 36, 73-74, 358, 433

Ethnique : 7-8, 22-23, 25-26, 48, 51-52, 60, 64, 66, 73, 75, 82, 112, 116, 137, 161, 165, 203, 251-252, 255, 273, 280, 401

Interethnique : 75, 87, 161, 406

F

Fanchette Yves : 85-86, 178-180, 199-200, 227, 308, 328, 348, 386, 409, 434

Farquhar, Sir R. T. : 42, 373

Fédération sportive : 10, 13, 28-29, 82, 92, 99, 113, 123, 131, 133, 136-141, 148, 159, 164, 174, 176, 180-182, 209-212, 214-220, 223, 229-234, 236, 241, 243, 245-247, 253-254, 262, 277, 279, 284, 286, 289, 291, 294, 297-299, 301-304, 310, 323, 332, 334-335, 337, 339, 402-404, 408, 425, 427, 430-431, 435

Autonome : 181, 294, 301

Internationale : 82, 136-137, 140, 174, 177, 212, 216-217, 245, 431

Parallèle : 209, 232, 234-236, 243, 245-246, 288-289, 292, 302, 328, 336, 387, 422, 433

Fer-blanc, Frontier : 26, 50, 125

Football : 1, 2, 10-12, 14-15, 24-25, 34, 37-42, 89, 93-98, 103, 105-107, 110, 119, 123-139, 141-149, 151, 157, 163-164, 166-167, 169, 173, 177, 179-180, 197, 199, 208-210, 212, 214, 216-219, 223, 226, 231-233, 235-236, 238, 242, 244-247, 249, 251, 253-255, 259, 263-265, 267, 280-281, 283, 288, 290-

292, 301-302, 310, 312, 314-315, 325, 334-335, 340, 347-348, 350-351, 355-359, 364-365, 369, 386, 388, 397-398, 400-404, 406-408, 411-414, 416, 420, 424, 427, 429, 431-432, 435

France : 2, 19, 25, 29, 31, 45, 50-51, 67-69, 78, 82, 86, 88-89, 94, 100, 108, 144, 170, 184, 190, 193-196, 199, 251, 260, 283, 308, 311, 315-320, 322-323, 339, 345, 347-349, 358, 397, 414, 416, 423

Franc-maçonnerie, Grande Loge de France : 28, 43, 159, 342, 344-345

Franco-Mauricien : 7, 10, 26, 28, 43, 47-51, 57, 63-64, 68-70, 72-74, 83, 88, 93-95, 110-111, 114, 116, 118, 122, 124-125, 127-129, 131-132, 136, 143, 146, 149, 157, 159-160, 163-166, 168, 171-174, 176, 182, 195, 197, 212, 223, 233, 243, 251-252, 254, 264, 271-273, 363-365, 367, 370-376, 397, 399, 407, 427-428, 430, 434-436

Frères des Ecoles Chrétiennes : 91, 375-376, 397, 399, 406

Frères ennemis : 166-7

G

Gallet Marc : 129-130

Garinet Pierre : 274, 282-285, 287-288, 290, 293-294, 301-303, 308, 348

Gouvernement : 9, 24, 30, 36, 66, 70-71, 76, 117, 153, 185, 187, 189-191, 195, 197-199, 202, 207-208, 211, 213, 215, 223-224, 229-231, 234, 236, 238, 256, 258, 260, 263, 270, 272-275, 277-279, 285, 287, 290, 293, 295, 302, 305, 310, 315-316, 319, 324, 337, 341-342, 344, 347, 355, 374, 383, 387, 408, 420-421, 426, 432, 435

Gouvernement Ramgoolam : 171, 203-204, 211, 230, 248, 259, 310

Gouvernement britannique, anglais : 68, 72, 79, 116, 121, 151, 154, 174, 206

Gouvernement colonial : 67, 123, 125, 141, 177, 211, 383

Gouvernement français : 195, 316, 319

Gouvernement malgache : 317

Gouvernement travailliste : 67, 202, 236, 377

Conseil du gouvernement : 70-71

Gouverneur : 42, 67, 70-75, 141, 161-162, 165, 177, 274, 314, 372-373

Grande-Bretagne : 65, 74, 78-79, 80-82, 186

Gran nasyon : 62, 198, 345

Groupe (s) : 1, 7, 19-20, 23, 25, 28, 30, 34-35, 39, 42-43, 45, 48, 50-53, 56-57, 61, 66, 71-72, 74, 77, 85, 87-88, 94, 103, 108, 110, 113-114, 121-122, 138, 159, 161, 166, 176, 180, 189, 194, 199, 203-204, 206, 230, 239, 284, 309, 317, 334, 337, 364, 372-375, 404, 422, 427-428, 434

Groupe blanc (s) : 64, 66, 226, 372, 428

Groupe créole : 7, 110, 363

Groupe Gens de couleur : 73, 114, 197, 372

Groupe franco-mauricien : 48, 50, 64, 70, 114, 128, 165-166, 168, 197, 363-365, 371, 435

Groupe métis : 70, 88, 122, 165

Groupe communautaire : 7, 10, 22, 25, 46, 58, 64, 204, 289, 370, 436

Groupe ethnique : 20-21, 48, 52, 165

Groupe religieux : 56-57, 62

Groupes sociaux : 21, 25, 38, 103, 121, 163, 165-166, 234, 237

Groupe sportif : 94, 147, 288, 357-358, 360

Gulli-danda : 89, 104

H

Harel : 239, 264

Hazareesingh Kissoonsingh : 7, 56

Hindous (population) : 7, 12, 14, 23-24, 27, 30, 43, 45-47, 50, 55, 58, 60-63, 68, 71, 73, 89, 97, 100-101, 105-106, 108-111, 118, 121-123, 125, 128, 132, 137, 145-146, 148, 155, 157-160, 162, 174, 199, 202-204, 211, 221, 223, 237, 241, 250, 259, 262, 267, 272-

273, 275, 309, 334, 354, 363-367, 377, 388, 421, 429, 431, 433, 436

hindou(e) : 10, 22, 62, 106, 113, 121, 128, 137, 158, 161, 211, 271, 374

Hindouisme : 58, 60, 109, 374

Hommes politiques :

Basant Rai : 201, 204, 208, 228, 230

Bérenger Paul : 207, 248, 252, 271-275, 292, 315, 317

Bundhun Diwakar : 196, 276-281, 284-285, 287, 290, 297, 434

Bundhun Raouf : 155, 189

Duval Gaëtan : 171, 175, 184, 187, 194-195, 199, 204, 261, 292

Glover Harold : 139

Glover Michael : 133, 138, 196, 225, 227, 229, 231-232, 236, 270, 276, 282, 288, 291-294, 296-297, 299, 301-302, 304, 306-309, 328, 346, 348, 386-387, 389, 394-398, 402, 424-425, 434

Jugnauth, Sir Anerood : 196, 248, 272-274, 292-293, 308

Koenig Jules : 72, 161

Laurent (sir Edgar) : 72, 116

Michel Sylvio : 275-277, 280-282, 284-285, 288, 290, 292-293, 297, 302

Ramchurn Hurrydev : 201, 208, 230-231, 233, 236-239, 243-244, 248, 253, 258, 260-261, 275, 383-284, 292, 306, 327-329, 334-335, 337, 340-341, 433

Ramgoolam, Sir Seewoosagur : 68, 71-72, 145, 156, 175, 184, 195, 199, 213, 236, 249, 253, 258, 261-262, 271-272, 283, 302, 308, 328, 334-335, 337, 340-342, 345, 432-433, 435

Rivet Raoul : 72, 116

I

Identitaire : 43, 82, 112, 358, 371, 428

Marqueur identitaire : 22, 25, 112

Identité : 7, 19, 23-25, 27-28, 30, 36, 44, 48, 51, 75, 81, 114, 359, 428

Identité nationale : 25, 75, 359

Identification : 25, 236

Idéologie : 22, 26, 28, 101, 150

Isle de France : 41-42, 69, 83, 86, 427

Immigration : 43, 122

Inde : 5, 41-42, 44, 53, 56-58, 60-62, 65, 67-71, 74, 89, 100-104, 106-108, 115, 122, 154, 221, 296, 308, 318, 381, 387, 392-393, 423-424, 428

Indépendance : 3, 5, 20, 34-35, 39, 43, 67, 74, 100, 116, 120, 140, 145, 150, 154, 160, 162, 172, 175, 182-184, 186, 202, 205-206, 209, 211, 221, 241, 256, 258, 263, 273, 287, 289, 295, 315, 374, 383, 390, 405-406, 408, 421, 432-433, 435

Indien(s) : 26, 41-42, 45, 53, 58, 60-61, 69, 73, 89, 101-102, 105-108, 128, 159-160, 257, 259, 372, 428

indien(ne) : 7, 22-23, 41-46, 58, 60-64, 67-71, 73-74, 99-102, 104-106, 108-109, 116, 118-119, 122, 137, 148, 154, 156, 159-160, 172, 176-177, 188, 192, 221, 238, 334-335, 363, 373, 380, 387, 391, 393, 401

Indo-mauricien(ne) : 29, 39, 45, 55-56, 60, 67, 69-74, 100, 108, 113, 115, 120, 122, 150, 161, 172, 174, 189, 337, 375, 378

Information : 6, 8-14, 17, 63, 96-97, 109, 119, 123-124, 133, 135, 147, 152, 176, 186-187, 213, 216-217, 220, 222, 224, 227, 235, 243, 261, 275, 279, 284, 293-294, 299, 303, 311, 314, 320-321, 326, 329, 332, 343-343, 354-356, 370, 391, 394, 397, 432, 436

Industrie sucrière : 50, 113, 120, 124, 147-149, 230, 243, 262-267, 433-434

Installations sportives : 7-8, 87, 102, 153, 191, 230, 256, 272, 299, 307, 387, 394, 408, 410, 412

Insularité : 36

Intégration : 36, 51, 71, 168, 250, 391, 428

Inter-îles : 3, 127, 312, 321, 339, 360

J

Jaune Yves : 10, 237, 282

Jeunesse : 7, 85, 186-187, 190-194, 199, 201, 203-206, 210, 213, 228, 230, 258, 263, 269, 272, 296, 306, 310, 313, 375, 432

Associations, clubs, fédérations de jeunesse : 29, 31, 92, 94, 104-105, 113, 123, 147-158, 190, 192, 194, 196, 199, 201-203, 205, 207-209, 213, 215, 217, 219-221, 229-232, 234-235, 237-238, 241, 243-244, 246-247, 252, 265, 268, 288, 296, 307-308, 333-334, 342, 384, 387

Youth house, youth service : 92, 151-153, 387

Youth Advisory Council : 150-151, 155

Commonwealth Youth Council : 157, 176, 194

Mauritius National Youth Council : 158, 226, 228, 232, 235,

World Assembly of Youth : 157, 176

Youth organiser, officer: 155, 201, 241, 296

Jeux : 2, 13, 27, 77, 79-80, 83, 89, 102, 231, 246, 260, 320-321, 326, 329, 387, 393, 398

Jeux Olympiques et régionaux: 31, 103, 177, 192-193, 205, 261, 265, 268, 311, 314, 322, 325, 329, 405

Jeux des Îles de l'Océan Indien : 4, 12-13, 15, 31, 35-37, 93, 105, 185, 231, 237, 246, 256, 260-261, 270-271, 274, 277, 282, 292, 296, 302, 306-308, 310-312, 315, 319, 322-326, 329-334, 337-341, 343-357, 359, 360-361, 365-366, 368-369, 387, 414, 416, 424-425, 433-434

Journaux :

Advance : 10, 71, 96, 122, 124, 218, 274, 308, 329, 338, 340, 343, 354, 356, 361-362

Le Cernéen : 10-11, 71, 124, 128, 400

L'Express : 10-11, 63, 124, 175, 178-179, 188-190, 193, 198-199, 210, 213, 223-224, 229, 238, 242-245, 248-249, 251-254, 260, 264, 285-286, 296, 329, 337, 344, 346, 348-350, 356-362, 368-369, 393, 410, 412, 416, 419

Le Mauricien : 10-11, 84, 88, 93, 95, 124, 179-180, 194-196, 215, 217, 224, 233, 257, 329, 354, 356, 361-362

The Star : 10

Nation : 10

Week-End : 11, 199-200, 252-253, 387, 409

W.E.S.M.: 11, 90-91, 99, 175, 194, 239, 241, 245, 249, 255-257, 260-261, 277-279, 282, 287, 289, 291, 329-332, 334-335, 338-341, 344, 354-355, 412, 414, 417, 423-424

K

King George V Jubilee Trust Fund : 79, 95-97, 131, 140, 144, 151, 430

Kabbadi : 89, 104-105

L

Laboueurs : 23, 38, 56, 60, 69-70, 83, 89, 115, 118, 123, 137, 149, 159, 182, 263, 377-378

Langues : 23, 25, 43, 48-50, 52, 55, 58, 64, 73, 140, 188, 273-274, 372-374, 376-380

Anglais : 10, 48, 108, 148, 188, 372-373, 377, 380

Bhojpuri : 48, 58

Créole : 48, 50, 58, 64, 113, 273-274, 372

Français : 10-12, 22, 42-43, 48-50, 69, 188, 268, 372-373, 379-380, 423

Gujarati : 48

Hindi : 48, 58, 62, 104

Ourdou : 48, 56

Tamoul : 48, 58

Telegou : 48, 58

Lapierre, Myrna et Philippe: 88, 138, 143, 225, 227-228, 234, 263, 328, 348, 389, 404-407, 418, 422, 434

Lenoir Jean-Pierre : 11, 28, 254-255

Loisirs : 4, 38, 69, 76, 79, 83-84, 108, 119, 143, 147-149, 151, 156, 164, 190, 230, 241, 276, 343, 357, 364, 370, 397, 424

M

Madagascar : 41-42, 95, 117, 125-127, 131, 138, 141, 313-314, 316-320, 322-323, 351-352, 354, 357, 359, 368

M.A.H.P.E.R. : 392-393

Martial Yvan : 11-12, 118, 121-122, 134, 175, 184, 211, 249, 251, 274, 276, 295, 297

Maudave Armand : 93, 97, 136, 140, 142, 168, 227, 328

Maurice (île) : 3-7, 9, 15, 19-24, 26, 29, 31, 35, 38, 40-42, 50, 60-62, 65-67, 69, 71, 73, 76, 79, 94-96, 98, 101-102, 107-108, 117, 120, 124, 126, 131-132, 135, 138, 140, 144, 147, 150, 154, 156, 160-162, 165, 170-171, 176, 182, 194-196, 200-202, 209, 214, 217, 222, 227, 229, 234, 236, 239, 247, 249-250, 253, 256, 258-260, 262, 269, 282, 284, 288, 299, 302-304, 311-312, 316-317, 320, 323-326, 334, 338, 342, 344-345, 348, 351, 355-356, 358, 368, 371-372, 374, 377, 379, 391-393, 402-404, 423, 427-428

Mauricianisme : 30, 75, 193, 252, 270, 280, 326, 349-350

Mauriciens : 1, 6, 26, 44, 50, 61, 63, 68, 70, 87, 93, 95, 100, 108-109, 116, 120, 123, 127-128, 141, 200, 206, 239, 248-249, 251, 262, 269-270, 283, 285, 288, 297, 299, 308, 311, 313, 323-324, 326, 329, 333, 338, 343, 346, 348, 352, 355, 357, 359-360, 363, 368, 387, 408, 416, 428, 436

mauricien (ne) : 1, 3, 7-12, 14, 16-23, 27-30, 36, 43, 47-50, 57-58, 64, 68-69, 76, 85, 89, 91, 95-96, 98, 100, 105, 107-110, 112, 115-117, 124, 126-130, 132, 134-136, 138-141, 144-145, 150, 155, 174, 178-179, 182, 186, 190-191, 195, 198-199, 201, 205-206, 210, 226, 231-234, 238, 247-248, 253, 256, 258-259, 266-269, 275-277, 280, 285, 288-291, 294-295, 298-299, 303, 305-306, 308, 312, 314, 320-321, 325-327, 329-330, 332-334, 337-339, 342-347, 349, 351, 355-356, 358-359, 360, 368-372, 474, 376, 378, 387, 390-392, 395, 397, 401-402, 404, 411, 416, 420-421, 428-429, 432, 434-435

Mauritius Sports Association : 10, 12-13, 34-35, 92-93, 96, 113-114, 133-149, 154-155, 157-159, 164-166, 168, 172-183, 185-186, 189, 193, 196-201, 205-232, 234-239, 241-247, 252-256, 258, 260-262, 266-268, 270, 273-274, 277-279, 281, 283-295, 301-303, 309-311, 313-314, 320-321, 324, 326-

330, 333-338, 340-342, 344, 354, 360, 364-365, 371, 384, 399-408, 412-414, 425-435

Mauritius Sports Council : 303-304, 394

M.S.S.S.A. : 92-93, 244, 365, 386, 388, 390, 404-412, 414, 416, 421-426, 432-433

Meade report : 116-162

Membres :

Fondateurs : 138, 142, 152, 164, 167-168, 173, 176-177, 189, 211, 213, 242, 244-246, 258, 313, 340, 399, 406, 412, 414, 422

Associés : 138, 152, 173, 176, 244

Ordinaires : 138, 152, 173, 244

Métissage : 7, 41, 43, 50-51, 63, 108, 128

Ministère de la Jeunesse et des Sports

(M.Y.S.) : 9-10, 12, 29, 34-35, 133, 138, 185-186, 188-194, 196-199, 201-202, 208-209, 211, 214, 226, 228, 232, 234, 237, 241, 246-247, 253, 256, 259-260, 262, 267-268, 270, 275-276, 278, 283-286, 292-296, 298-299, 303-308, 312, 321, 324, 327, 330-332, 334-335, 338-339, 341, 344, 348, 362, 386-387, 394, 405, 412, 420-421, 424-425, 432, 434

Mouvement sportif (sport) mauricien : 4, 6, 14-15, 19, 22, 27, 31-34, 37, 48, 64, 71, 76, 83, 93, 95, 119, 123, 126, 142, 146, 169, 172, 177-178, 180, 183, 186, 192, 197, 207-209, 211-212, 216-217, 220-221, 223, 228-230, 233, 235, 241-242, 245-248, 254-256, 259, 261, 267-268, 270, 274, 276-278, 280, 286-287, 290, 295, 298-299, 301, 304, 308-310, 324, 326-327, 333, 338, 345, 356, 364-365, 368, 371, 412, 416, 422, 425, 428, 430-432, 434

Musulman : 1, 7, 12, 14, 22, 24-25, 30, 43, 45-46, 55-57, 71, 73-74, 87, 89, 105-106, 113, 119, 122, 141, 159-162, 164, 177, 211, 223, 233, 237, 249-250, 267, 271, 273, 358, 363, 365, 374, 431

N

Nagapen Amédée : 69, 86, 120, 161, 375, 436

Natal : 43, 125-128, 130, 141, 314, 429

Nation mauricienne : 45, 188, 270, 326, 328, 349, 358, 405

O

Oligarchie, oligarques : 3, 24, 49, 57, 64, 68, 113-114, 116-118, 123, 165, 168, 370, 372

Opacité : 10, 224, 228, 290, 432

Ostracisme : 3, 66, 83, 171

P

Pari(s) : 76, 79, 124, 289, 322

Partis politiques :

C.A.M. : 1, 161

I.F.B. : 1

M.M.M. : 25, 31, 35-36, 75, 184, 195, 197, 203, 207, 209, 230, 237, 241, 243, 247-249, 251-253, 255-256, 259, 262, 270-277, 279, 287-288, 292, 295, 303, 317, 326-327, 337, 340, 358, 368, 383, 422, 432-435

M.S.M. : 274

P.M.S.D. : 1, 11, 171, 185, 187, 204, 272, 275, 337, 342

P.S.M. : 35, 248, 271-272, 274-276, 287-288, 292, 295

P.Tr. : 11, 68, 71, 74, 114, 116, 145, 171, 185, 189, 192, 204, 207, 213, 230, 236-237, 253, 262, 271-272, 274-275, 278, 290, 292, 302, 328, 337

Péril hindou : 128, 137, 158

Phénotype : 26, 43, 51

Philogène Pierre : 30, 91-92, 138-139, 143, 178-179, 181, 183, 196, 199, 211, 213, 221, 227, 229, 242-243, 245, 249-250, 263-264, 282, 288, 304, 328, 348, 354, 359, 386-388, 403-404, 406, 408, 410, 434

Physical Education and Sport Act : 4, 29, 35, 295, 298-299, 414, 425, 434

Plurale (société) : 1, 19-21, 33, 39-40, 111-112, 120, 182, 360, 368, 428, 433

Population mauricienne : 55, 71, 85, 88, 93, 119, 159-160, 183, 212, 254, 358, 428-429

Pougnat Yves : 197, 237, 248, 252, 275

Pouvoir : 20, 24, 34-36, 49, 60, 76, 79, 107, 111, 113, 115-116, 127, 130, 135, 138, 141, 152, 185, 187, 209, 220, 222, 230-231, 233, 259, 274, 317-318, 326, 328, 332, 335-336, 340, 342, 368, 422, 430-431, 436

Décisionnel: 73, 169, 177, 212, 378

Economique: 70, 301, 346, 428, 432

Politique: 20, 42, 51, 78-80, 133, 203, 221, 285, 298, 301, 429, 432

Public: 28, 78

Sportif : 133, 221

Prestige : 36, 61, 65, 127, 130, 133, 141, 168, 207, 212, 219, 223, 246, 254, 256, 258, 319, 328, 333, 338, 340, 344, 377, 418-419, 431

P.S.S.A. : 410-411, 422, 449

Public school : 78, 80-81, 94, 126

Q

Queen Elizabeth College : (voir collèges)

R

Race, racisme : 21, 23, 46, 49-50, 52, 77, 116, 254

Ramboccus Chintaman : 173, 217-218, 221, 223-224, 246, 277-278, 284, 286, 293, 312, 302, 321, 401, 432-434

Ramdoyal Ramesh : 8, 101, 379, 382

Randabel Paul : 232, 404, 423

Rauville, Hervé de : 50, 68

Réaction : 33, 67, 69, 106, 110, 112, 164-166, 170, 179, 185, 207, 212, 215, 234, 271, 287, 323, 329, 331, 336, 339, 431

Régionalisation : 92, 209, 241, 251-252, 255, 288, 294, 426

Registrar of Associations : 29-30, 109, 136-137, 147, 177, 221, 230, 234, 245, 252, 281, 298, 304, 343, 407-408

Rétrocession (niste) : 68, 100

Réunion La : 3, 5, 15, 22, 24, 41, 93, 95, 98, 117, 127, 185, 194, 220, 237, 260, 265, 311-312, 314-315, 317, 319-326, 339, 342, 348-350, 354, 356-357, 359-360, 364, 393, 395, 403, 412, 414, 416, 421

Ruhee Ram : 97, 136, 155-158, 174-177, 217, 221-222, 225, 229, 236, 243, 246, 277, 293-294, 301-302, 327-328, 334, 347, 431-434

S

Sanatanisme : 60

Ségrégation : 3, 20, 82, 99, 128, 406, 429

Sino-mauricien : 11, 29, 45, 52-53, 55, 89, 91-93, 143, 161

Société mauricienne : 34, 36, 38, 43-44, 49, 58, 61-62, 66, 70-71, 122, 129, 141, 157-158, 160-161, 163, 171, 173-174, 176-177, 197, 241, 253, 265, 311, 327, 358, 360, 416, 420, 425-426, 428

Stade : 1, 2, 7-8, 95-96, 103, 131, 141-142, 145, 163-164, 178, 190, 193, 200, 209-210, 223, 234, 237, 241, 243, 251, 253-254, 259-160, 263, 275, 288, 290, 302, 306-307, 325, 340-341, 347, 355, 357, 369, 408-409, 414, 417, 420, 430-431, 434

Stade George V : 11, 125, 141-142, 145, 158, 164, 178, 208, 210, 212, 214, 216, 223, 251, 254, 266, 291, 307, 403, 409, 414, 416, 420, 430, 432

Stade de Rose-Hill : 164, 178, 263, 266, 339, 405, 416

Sucre : 38, 43, 49, 66, 68-69, 115, 117, 121, 272

Sucreries : 149, 262-263, 266

Sucriers : 44, 58, 66, 113, 115, 117, 263, 372, 374

T

Tamoul : 46, 48, 58, 60, 108, 267, 431

Théodore Jean-Gérard : 84, 94, 118, 121, 138, 145, 168, 219, 252, 328

Titmuss report : 116, 162

Tournoi : 91, 95-96, 126, 149, 171, 217, 236, 245, 334-335, 398, 401-402, 404, 413

Tournoi Triangulaire de l'Océan Indien : 125, 127, 141

U

V

Varna : 62

Violence, émeutes : 26-27, 42, 187, 254, 420, 426, 431

W

Ward report : 378

Wolfenden Committee : 187, 390

Y

Yoga : 108-109

Z

Zamaleck : 1

CHRONOLOGIE des événements significatifs

Année	Événement politique ou social	Événement en rapport avec le mouvement sportif
1810	Traité de capitulation de l'Isle de France	
		Fondation du <i>Mauritius Turf Club</i>
1830	Le lycée Colonial devient Royal College	
1834	Début de l'engagisme	
1835	Abolition de l'esclavage	
1839	Instauration de l'anglais comme langue obligatoire au Royal College	Fondation <i>Mauritius Cricket Club</i>
1846	Premier député de couleur nommé	
1870	Ouverture du premier Couvent de Lorette à Curepipe	
1877	Ouverture du collège Saint-Joseph	
1866	Premières élections législatives	
1880		1 ^{ère} rencontre multisports organisée par le <i>Mauritius Athletic Club</i>
1897		Casino de Curepipe transformé en patinoire
1902		Inauguration du vélodrome de Curepipe
1911		Ouverture du <i>Palais des Sports</i> de Curepipe (patinage)
1914	Ouverture du Collège Royal de Curepipe	
1917		Charles Lamb, <i>physical Training Instructor</i> au college Royal de Curepipe
1918	Echec du "mouvement rétrocessionniste"	
1926	Législatives: 2 Indo-Mauriciens élus	
1927		1 ^{ers} <i>Sports</i> de la Saint-Louis
1928		Fondation du <i>Dodo Club</i>
1932		1 ^{ère} rencontre Maurice-Réunion au stade vélodrome de Curepipe : football, athlétisme et cyclisme Fondation <i>Rose-Hill Club</i>
1935		Création du <i>King George V Jubilee Trust Fund</i>
1936	Croissance du syndicalisme Création du P.Tr. (Parti Travailleiste)	
1939		1 ^{er} championnat d'athlétisme organisé par le <i>K.G.V.J.T.F.</i> à Vacoas
1940	Sir Seewoosagur Ramgoolam élu au Conseil Législatif	
1942		Introduction du volley-ball
1944	"Education Act" appliqué à l'île Maurice	
1946	<i>Mauritius Development and Welfare</i>	Création du <i>Sports Committee of</i>

	<i>Plan ; 1946-1955</i>	<i>Curepipe</i>
1947	Nouvelle Constitution	1 ^{er} tournoi triangulaire de football de l'océan Indien
1948	Eradication du paludisme (1948-1950) Extension du droit de vote	Création du <i>Youth Advisory Council</i> dirigé par M. Malpas Développement des <i>Fédérations de Jeunesse</i>
1951	Accords sucriers du Commonwealth	Tournée de l'équipe de football du Natal
1952	Population classée en trois communautés	Création de la <i>M.S.A.</i>
1954		Construction du stade George V
1955	1 ^{ère} Conférence Constitutionnelle de Londres Développement du concept de « péril hindou »	1 ^{er} championnat d'athlétisme organisé par la <i>M.S.A.</i> .
1956		Affiliation à : <i>F.I.V.B.</i> et <i>F.I.B.A.</i>
1957	2 ^{ème} Conférence Constitutionnelle de Londres	1 ^{ère} <i>Journée de l'Athlète</i>
1958	Nouvelle Constitution Suffrage universel	Affiliation à la <i>Football Association</i> anglaise et à l' <i>I.A.A.A. (International Athletics Amateur Association)</i>
1960	Lancement de l'activité touristique Rapports Titmuss et Meade (1960-1961)	
1961	3 ^{ème} Conférence Constitutionnelle de Londres Création de l'Assemblée Législative	
1962	Population classée en quatre communautés	Ram Ruhee nommé Secrétaire Général de la <i>M.S.A.</i> Affiliation <i>F.I.F.A.</i> Ligue intercollèges 1 ^{ère} participation aux <i>Jeux de l'Empire</i>
1963		Affiliation Confédération Africaine de Football 1 ^{ers} Intercollèges d'athlétisme
1965	4 ^{ème} Conférence Constitutionnelle de Londres : principe d'Indépendance arrêté Emeutes interethniques	Acquisition par la <i>M.S.A</i> des droits de la compagnie J. Noël sur le stade <i>George V</i>
1966		Participation à la Coupe d'Afrique des Nations
1967	Vote de l'Indépendance par le Conseil Législatif Emeutes interethniques	
1968	Indépendance Gouvernement d'union <i>P.M.S.D.- P.Tr.</i>	Matches à huis clos car émeutes dans le pays
1969	Création du <i>M.M.M.</i>	Création du ministère de la <i>Jeunesse et des Sports</i>
1970	Accord de coopération franco-mauricienne	
1971	Etat d'urgence	Création du <i>C.N.O.M.</i>
		Inscription <i>M.S.S.S.A.</i> au <i>Registrar of</i>

		<i>Associations</i>
1973	Fin de l'Etat d'urgence en juin Bons résultats économiques avec la hausse du prix de vente du sucre Création du <i>M.I.E.</i>	
1975	Récession économique Climat social tendu	Nombreuses grèves dans les collèges
1976	<i>M.M.M.</i> leader de l'opposition	Forum des <i>Trotters</i> pour la décommunalisation du sport Boycott des Jeux de Montréal
1978		La mairie de Port-Louis interdit ses stades aux équipes communales. Idem à Rose-Hill Lancement du <i>M.A.H.P.E.R.</i> Création du <i>Sports Council</i> de la <i>M.S.A.</i> Ouverture Ecole Nationale des Sports 1 ^{ère} participation aux <i>Jeux d'Afrique</i>
1979	Emeutes à Port-Louis en août	Jeux des Îles à La Réunion Développement des « fédérations parallèles » Restructuration de la <i>M.S.A.</i>
1980		<i>Muslim Scouts</i> disqualifiés en football Retrait du <i>Dodo Club</i> de toutes les compétitions de football
1982	Le <i>M.M.M.</i> gagne les élections Législatives	Clubs à dénomination communale doivent changer de nom
1983	Le <i>P.Tr.</i> revient au pouvoir avec le <i>M.S.M.</i> août : Michael Glover nommé ministre de la <i>Jeunesse et des Sports</i>	Projet des trois « D » (décommunalisation, décentralisation, démocratisation)
1984		<i>Physical Education and Sport Act</i> Dissolution de la <i>M.S.A.</i> 1 ^{ère} participation aux <i>J.O.</i> de Los Angeles
1985		<i>Jeux des Îles de l'Océan Indien</i> à l'île Maurice

TABLE des MATIERES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	page 1
1. Données bibliographiques	5
2. Méthodes de recherches	8
a. La recherche documentaire	9
aa. Les sources écrites	9
ab. Observation et sources iconographiques	14
b. Les entretiens	15
3. Conceptualisation	18
a. Ethnicité, communalisme	18
b. Sport et association	27
Objectif de l'étude et problématique	33
Organisation de la thèse	36
CHAPITRE I	page 38
La formation d'un mouvement sportif dans une colonie de peuplement	
I. Les fondements de la société plurale	41
1. Le contexte socio-historique	41
2. Les différentes communautés	46
a. La Population Générale	48
b. Les Sino-Mauriciens	52
c. Les Indo-Mauriciens	55
ca. Les Musulmans	55
cb. Les Hindous	58
II. Le contexte politique	65
1. Les caractéristiques de la colonisation britannique	65
2. Les différentes Constitutions	70

III. Un monde sportif, ou, une minorité sportive mauricienne ?	76
1. Evolution du mouvement sportif britannique	76
2. Le mouvement sportif mauricien avant 1947	83
3. Les rapports de la communauté indienne avec le sport	100
Conclusion du chapitre I	110

CHAPITRE II

page 112

1947-1969 Mutations et adaptations coloniales et post-coloniales

I. Les prémices de l'autonomie	115
1. Premières évolutions notoires de la société	115
a. Un contexte économique difficile	115
b. L'évolution de la société plurale	120
2. 1947-1951 Mutations ou adaptations du mouvement sportif ?	123
a. Une première évolution vers une structuration du mouvement sportif mauricien : le <i>Sports Committee of Curepipe</i>	124
b. Communalisme ou métissage sportif ?	128
II. 1952-1962 La mise en place de structures sportives pérennes	134
1. La <i>Mauritius Sports Association</i>	135
a. Les raisons du changements, ou, les ambitions internationales !	135
b. Des ajustements nécessaires...	139
c. ... mais jugés insuffisants	142
2. A côté de la M.S.A., deux structures réellement organisées aux objectifs différents	147
a. Le sport dans l'industrie sucrière : simple loisir ou encadrement ?	147
b. Les fédérations de Jeunesse : entre sport et politique	150
III. 1962-1969 L'Indépendance : restructuration et réorganisation communautaire du mouvement sportif	160
1. Evolution du statut de l'île Maurice et développement	

du mouvement sportif	160
a. Le football : fer de lance du sport en milieu rural	163
b. Une réaction communautaire importante : 1961 la création du <i>Racing Club de Maurice</i>	164
ba. L'union pour un statut en péril	165
bb. Une évolution extra-sportive typiquement britannique	169
2. <i>M.S.A.</i> et affiliations internationales : la nécessaire ouverture communautaire	173
a. Le premier haut responsable indo-mauricien de la <i>M.S.A.</i> : Ram Ruhee	175
b. Athlétisme et rébellion ! ou, quand de fortes personnalités refusent le diktat du Comité directeur de la <i>M.S.A.</i>	178
Conclusion du chapitre II	182

CHAPITRE III

page 183

1970-1981 La structuration du mouvement sportif : volonté ou obligation ?

I. Le ministère de la Jeunesse et des Sports	186
1. Un budget, ..., de fonctionnement !	191
2. La coopération ou l'aide internationale	194
3. Changement de ministre et premières difficultés avec la <i>M.S.A.</i>	196
II. La <i>M.S.A.</i> : un pouvoir au sein d'une société en mutation	209
1. Jean-Roland Delaitre ; une nouvelle ère pour la <i>M.S.A.</i>	213
2. Le <i>Comité National Olympique Mauricien</i>	217
3. Les difficiles relations Ministère – <i>M.S.A.</i> /C.N.O.M.	220
III. Politique de structuration du mouvement sportif mauricien ou d'opposition à la <i>M.S.A.</i> ?	228
1. Les « fédérations parallèles »	232
2. 1979 ; la restructuration de la <i>M.S.A.</i>	242
3. Sport et communalisme, ou, quand la politique fausse le débat !	248
a. Le rôle joué par la <i>M.S.A.</i> dans le maintien du communalisme	252

b. Le sport dans l'industrie sucrière : le communalisme n'est pas une fatalité !	262
Conclusion du chapitre III	267

CHAPITRE IV page 270

1982-1985 La réelle structuration du mouvement sportif mauricien

I. Un contexte politico-économique difficile et un <i>M.M.M.</i> confronté à la dure réalité du communautarisme	271
II. Le ministère de la Jeunesse et des Sports des années 80	274
1. La préparation de la loi	283
2. Le ministère Glover	291
a. Le personnage	291
b. Son action	292
III. Le Physical Education and Sport Act 1984	298
Conclusion du chapitre IV	309

CHAPITRE V page 311

Le monde scolaire et le sport

I. Le système éducatif mauricien	313
1. Une évolution fortement marquée par le colonialisme	313
2. Une éducation parcellaire et typiquement britannique	325
II. Le sport scolaire	338
1. Collèges et clubs : une histoire ancienne	338
2. Une organisation du sport scolaire hors du commun	345
3. Le sport scolaire victime de son succès doit évoluer	360
Conclusion du chapitre V	366

CHAPITRE VI	page 368
Les Jeux des Îles de l’Océan Indien	
I. Les Jeux de 1979	368
1. Une affaire purement réunionnaise	369
a. A qui propose-t-on de participer ?	
Quelle île a les moyens de participer ?	376
b. Le déroulement	378
2. Quels apports pour l’île Maurice ?	381
a. Les performances	381
b. Le « feuilleton » Ministère contre <i>C.N.O.M.</i>	383
II. Les Jeux de 1985	403
1. Athlétisme : « bien, mais peut mieux faire ! »	408
2. Couverture journalistique	411
3. Composante communautaire	420
Conclusion du chapitre VI	425
CONCLUSION GENERALE	427
Sources écrites et orales	437-465
Liste des tableaux et graphiques	466
Liste des photos	467-468
Liste des sigles	469-470
ANNEXES	
Table des annexes	
Annexes	<i>A.1-A.121</i>
Index alphabétique	1-12
Chronologie des événements importants	1-3
TABLE des MATIERES	i-v